JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XV

JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XV



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXX

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER-MARS 1920.

LE PARINIRVĀṆA ET LES FUNÉRAILLES DU BUDDHA

(SUITE),

PAR

M. PRZYLUSKI.

IV. Les éléments rituels dans les funérailles du Buddha.

Le cérémonial des funérailles du Buddha n'est point une création spontanée du Maître ou de ses disciples. Ceux qui rendirent les derniers honneurs à la dépouille du Çramaṇa Gautama se conformèrent sans doute aux usages pratiqués de leur temps et dont quelques-uns remontaient à l'époque védique la plus ancienne. Puis la tradition s'empara de ces événements et les transforma peu à peu.

Transmis de génération en génération, le récit des funérailles ne pouvait manquer de s'altérer, et cela pour plusieurs raisons. A mesure que les adeptes de la religion nouvelle prenaient conscience de son originalité et en systématisaient la doctrine, ils se montraient plus intransigeants à l'égard des sectes rivales et rejetaient un plus grand nombre de pratiques et de croyances admises jusqu'alors dans tous les milieux indiens. D'autre part, l'image du Maître disparu se modifiait, s'idéalisait sans cesse. A la notion d'un ascète purement humain

se substituait celle d'un Buddha dieu et roi; on élaborait la légende du Mahāpuruṣa-Cakravartin.

L'action novatrice de cette double tendance ne pouvait être balancée par le respect conservateur qui s'attache aux rites funéraires dans toutes les sociétés humaines. On supprima ou transforma certains usages anciens au nom de la nouvelle orthodoxie; la pompe des funérailles royales remplaça le simple décor des funérailles d'un ascète. Mais, malgré ces altérations, le rituel védique reste à la base des récits plus ou moins élaborés contenus dans les *Parinirvāṇa-sūtra*. Les innovations et les adaptations bouddhiques ne se peuvent expliquer qu'à partir du vieux système brahmanique.

Jusqu'ici nous n'avons guère analysé en détail que les rites d'ensevelissement. Nous avons cru pouvoir détacher ces pratiques de l'ensemble du cérémonial parce qu'on peut suivre, à travers leurs transformations, le développement séculaire de la tradition et que le costume des vivants fournit une série de faits parallèles à l'évolution du vêtement des morts. Il nous faut maintenant considérer l'ensemble du cérémonial et l'envisager sous un autre angle, par rapport à d'autres séries de faits.

Tandis que les rites d'ensevelissement sont minutieusement décrits dans la plupart des *Parinirvāṇa-sūtra*, les autres scènes de la cérémonie funèbre sont brièvement esquissées. Certaines pratiques ne sont mentionnées que pour mémoire et ne peuvent être interprétées que par analogie avec les observances brahmaniques. Nous devrons donc d'abord tracer une image de ces dernières d'après les vieux rituels et les poèmes épiques, puis leur comparer les données contenues dans les divers récits des funérailles du Buddha.

Cette façon de procéder présente au moins deux avantages : nous ne risquerons pas d'expliquer par le bouddhisme des faits qui lui sont extérieurs et par conséquent étrangers. De

plus, en remontant aussi près que possible des origines, nous aurons chance de mieux discerner le véritable caractère des rites et les rapports qu'ils soutiennent entre eux.

Nous distinguerons les phases suivantes dans la cérémonie des funérailles :

Les lamentations des femmes;
La toilette du cadavre;
L'intervalle entre la mort et la crémation;
La mise en bière;
Le cortège funèbre;
La crémation;
L'extinction du feu du bûcher;
Le *dhuvanam;*
L'érection du stūpa;
Le *çantikarman.*

Dans l'Inde ancienne, comme chez tous les peuples où le rituel a conservé un caractère archaïque, la cérémonie des funérailles s'accompagnait de scènes de lamentations. La douleur des assistants s'exprimait solennellement dans les formes voulues par la coutume; hommes et femmes poussaient les gémissements d'usage et manifestaient de la voix et du geste leurs regrets.

Dans le Mahā-Bhārata, quand on célèbre les funérailles des guerriers tombés dans le combat, l'air retentit du bruit des *sāman* et des *ṛc,* ainsi que des lamentations des femmes[1]. Dans le *Rāmāyaṇa,* aussitôt que la mort de Daçaratha est connue, les femmes, ses épouses, pleurent et gémissent autour de lui[2]. Après la mise en bière, elles prononcent des lamen-

[1] *Mahā-Bhārata,* VI, 26, 39.
[2] *Rāmāyaṇa,* II, 65, *in fine.*

tations solennelles, les bras étendus et le visage baigné de larmes[1]. Quand le corps est retiré du cercueil, Bharata profère sa plainte. Puis, auprès du bûcher, les prêtres récitent des formules et les chanteurs de *sāman* chantent les hymnes rituels[2].

Dans les exemples que nous venons de citer, on distingue nettement deux catégories de rites oraux : les formules et hymnes sacrés psalmodiés ou chantés par les prêtres et les chanteurs de *sāman;* et d'autre part, les plaintes et lamentations, d'une poésie plus simple, que profèrent les parents et amis du mort et plus spécialement les femmes. Les premiers éléments, plus savants et plus nobles, inspirés par la caste sacerdotale, durent tendre de bonne heure à rejeter les autres au second plan. On comprend que les sūtra brahmaniques, qui sont des œuvres scolastiques, prescrivent la récitation d'hymnes et de formules et négligent de réglementer les lamentations féminines. Mais celles-ci, dont les épopées attestent la survivance, remontaient sans aucun doute à l'époque préhistorique.

Sur ce point, comme à bien d'autres égards, les premiers récits de la mort du Buddha reflétaient fidèlement les usages contemporains. Le *Mahāparinibbāna-sutta* décrit en ces termes les lamentations des habitants de Kuçinārā :

> Quand ils eurent entendu les paroles du Vénérable Ānanda, les Malla, leurs fils, leurs filles et leurs épouses furent peinés, attristés et affligés dans leur cœur. Les uns pleurèrent, les cheveux dénoués; d'autres pleurèrent, les bras étendus; d'autres se jetèrent la face contre terre; d'autres se roulaient pleins d'angoisse en s'écriant : « Il est mort trop tôt le Bhagavat! Trop tôt a disparu le Bienheureux! Trop tôt la lumière s'est éteinte dans le monde[3]. »

(1) *Rāmāyaṇa,* II, 66, 17.
(2) *Ibid.,* II, 76.
(3) *Mahāparinibbāna-sutta,* VI, § 12.

L'attitude des Malla et de leurs parents ressemble à celle des femmes autour du cadavre de Daçaratha. Ils font d'abord entendre leurs lamentations dans la ville de Kuçinārā; puis ils se rendent en foule au bois des Sāla, avec des instruments de musique pour la récitation des hymnes et l'exécution des danses sacrées. Mais, tandis qu'à Kuçinārā les cris de douleur étaient proférés par «les Malla, leurs fils, leurs filles et leurs épouses», un peu plus tard, au bois des Sāla, le sutta pali ne met plus en scène que les seuls Malla. Cette différence mérite attention, car, à moins de raisons particulières, les rédacteurs des sutta ne variaient point les tours de phrase et les formules. Loin de craindre les redites, ils se plaisaient à reproduire aussi souvent que possible les développements antérieurs. Ce procédé, qui peut causer de l'ennui au lecteur, offrait de grandes facilités au récitant : parvenue à une formule déjà dite, la mémoire se reposait un instant, puis rebondissait d'un nouvel élan. A Kuçinārā, près de la Chambre du Conseil, les conteurs ont décrit les lamentations «des Malla, de leurs fils, de leurs filles et de leurs épouses». S'ils ont ensuite renoncé à cette énumération facile et n'ont montré que des Malla auprès de la couche du mort, on peut admettre que ce n'était pas sans raison [1].

Le *Parinirvāṇa-sūtra* des Mūla-Sarvāstivādin décrit également la désolation bruyante des Malla à la nouvelle de la mort du Buddha; puis le récit continue ainsi, dans la version de Yi-tsing [2] :

Alors les Malla se dirent les uns aux autres : «Il nous faut emporter toutes sortes de guirlandes fleuries, d'onguents parfumés, de parfums en poudre et de parfums à brûler, ainsi que des objets merveilleux et des instruments de musique, et nous rendre promptement au bosquet

[1] Remarquer que cette énumération avait déjà paru plusieurs fois et sans modification dans le chapitre précédent.

[2] Tripit., éd. Tok., XVII, 3, p. 86ª, col. 10.

[des arbres] jumeaux pour déposer nos offrandes.» Et les grands ministres chacun avec son entourage : hommes et femmes, grands et petits, parents et amis, sortirent de la ville de Kuça et se rendirent au bosquet [des arbres] jumeaux. Arrivés là au lieu où reposait le Buddha, devant la couche du lion, ils exprimèrent toute leur douleur. Puis tous apportant leurs objets précieux, des parfums et de nobles fleurs, d'innombrables étendards et banderoles, des soieries de diverses couleurs, des aliments, des objets rares, ils firent de larges offrandes au son de la musique.

Dans le détail, la version tibétaine diffère légèrement de celle de Yi-tsing; mais toutes deux font suivre les Malla d'une grande multitude des deux sexes. L'énumération du *Dul-va* ne laisse pas d'être pittoresque :

Accompagnés de leurs enfants, de leurs femmes, de leurs esclaves des deux sexes, des laboureurs, des publicains, de leurs amis, de leurs parents, des magistrats et des officiers, [les Malla] sortirent de la ville de Kuça, se rendirent au bosquet des deux Sāla et là rendirent toutes sortes d'honneurs et de respects à Bhagavat [1].

Ainsi le *Parinirvāṇa-sūtra* des Mula-Sarvastivadin montre les femmes de Kuçinārā se rendant en grand nombre auprès du Buddha mort, tandis que le sutta pali paraît ignorer leur présence. Il est probable que le premier ouvrage a conservé l'ancienne rédaction et que le second l'a modifiée parce que les théologiens de l'école des Sthavira trouvaient inconvenant de représenter des femmes en contact avec la personne de leur Maître, même après son entrée dans le Parinirvāṇa [2]. Ils

(1) *Dul-va*, t. XI, fol. 640, trad. Foucaux, appendice au *Lalita-Vistara*, p. 420.

(2) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher deux passages parallèles du *Mahaparinibbana-sutta* : la fin du § 18 du chap. VI reproduit textuellement le § 21 du chap. V; mais la suite diffère sensiblement. Au chap. V, § 21, les Malla, suivis de leurs fils, filles et épouses, se rendent au bosquet des Sala. Au chap. VI, § 18, ils y vont seuls. Si, comme nous l'admettons, la rédaction des Mula-Sarvastivadin est plus archaïque que celle des Sthavira, il fut un temps

appliquaient ainsi scrupuleusement le précepte édicté par le Buddha peu de temps avant sa fin : « Seigneur, aurait demandé Ānanda, comment devons-nous nous conduire à l'égard des femmes ? — Abstenez-vous de les voir, Ānanda [1]. »

Dans plusieurs récits du Concile de Rajagṛha, Mahā-Kāçyapa reproche à Ananda d'avoir laissé des femmes s'approcher du Buddha mort, en sorte que le corps merveilleusement beau fut souillé de leurs larmes [2]. Ce blâme suppose l'existence d'une tradition d'après laquelle des femmes auraient joué le rôle de pleureuses dans les funérailles du Buddha. On se les représentait sans doute, pareilles aux épouses des héros épiques, entourant le corps du défunt, faisant les gestes de douleur, proférant les lamentations d'usage et versant des pleurs sur la dépouille du Bienheureux. Une telle scène devait choquer les théologiens austères et c'est pourquoi, empruntant la voix de Kāçyapa, ils font grief à Ananda de l'avoir tolérée.

Cherche-t-on un rappel de cette tradition dans les Parinirvāṇa-sūtra, on constate que les textes les plus anciens y font à peine allusion. Le Mahāparinibbāna pali s'abstient de relater la présence des femmes auprès de la couche du Bienheureux. Le sutra des Mūla-Sarvāstivādin les fait pénétrer au bois des Çāla, mais sans indiquer précisément quel fut leur rôle. Par contre, le Dirgha-āgama traduit en chinois mentionne

où le parallélisme entre les deux textes palis que nous venons de rapprocher était plus parfait qu'il ne l'est actuellement

(1) *Mahāparinibbāna-sutta*, V, § 9.

(2) En ce sens, voir Cullavagga, XI, 1, 10 et, parmi les sources chinoises, les Vinaya des Mula-Sarvastivādin, des Dharmagupta et des Mahasaṃghika, ainsi que le « Sutra sur la Compilation des Écritures par Kaçyapa ». Cf. Suzuki, *The first buddhist council*, in *The Monist*, XIV, 2, p. 265-266. Observer que dans le texte du Cullavagga, le grief formulé contre Ananda n'est pas d'avoir laissé approcher des femmes, mais de les avoir introduites les premières, *pathamam*.

la souillure causée par les pleureuses: Après l'arrivée de Kāçyapa, le Buddha met ses pieds hors du cercueil; Kāçyapa remarque qu'ils ont changé de couleur.

Kāçyapa l'ayant vu s'étonna et interrogea Ānanda : «La couleur d'or du corps du Buddha, pour quelle raison est-elle changée?» Ānanda répondit : «Auparavant, une vieille matrone en se lamentant a étendu la main et touché les pieds du Buddha. Les larmes sont tombées dessus et c'est pourquoi leur couleur a changé.» (Tripiț., éd. Tōk., XII, 9, p. 24ª, col. 18.)

Les compilateurs du *P'i-ni-mou* ont inséré avant la relation du Concile de Rājagṛha un court récit des funérailles qui contient des indications analogues[1].

Nous nous proposons de montrer dans un mémoire ultérieur que le Parinirvāṇa-sūtra du Dīrgha-āgama traduit en chinois est postérieur aux œuvres similaires des Sthavira et des Mūla-Sarvāstivādin. D'autre part, si on admet, comme nous l'avons déjà suggéré[2], que la croyance à l'éclat permanent du corps du Buddha est une représentation tardive, un récit qui montre la peau dorée ternie par les pleurs d'une vieille femme ne saurait remonter à une époque très ancienne. Il n'en va pas de même des autres traditions sur lesquelles ce récit repose. Quand on admit que le contact d'une matrone avait pu souiller les pieds du Buddha, le préjugé contre les femmes, inspiré par d'austères théologiens, était déjà très puissant dans l'Église. Les textes sacrés ne disaient presque rien du rôle joué par les pleureuses dans les funérailles du Buddha; mais la masse des fidèles continuait à se souvenir de la scène des lamentations féminines autour du corps de l'ascète. Ne pouvant déraciner cette tradition vivace, les chroniqueurs du Premier

(1) Cf. Tripiț., éd. Tōk., XII, 9, p. 14ᵇ, col. 19.

(2) Voir *supra*, *Vêtements de religieux et vêtements de rois*, p. 422.

Concile se décidèrent à l'enregistrer et même à en tirer parti pour dénigrer Ānanda.

Puis, malgré la ténacité des représentations populaires, il vint un temps où ces événements s'altérèrent dans la mémoire des fidèles. On se rappelait que les pieds du maître avaient changé de couleur, mais on ne savait plus très bien dans quelles circonstances. Les nouveaux conteurs en profitèrent pour écarter définitivement l'image trop vulgaire de la vieille matrone. Dans la légende rapportée par Hiuan-tsang, Kāçyapa ayant remarqué que les pieds du mort sont décolorés, en demande la raison à Ānanda. Celui-ci répond que les taches sont dues aux pleurs versés par «la multitude des dieux et des hommes» au moment de la mort du Bienheureux[1]. Ainsi modifié et ennobli, le récit n'avait plus rien de choquant pour les âmes les plus délicates.

Certains indices permettent de supposer que, suivant l'ancienne tradition, les femmes accourues au bois des Çāla ne se bornèrent point à gémir et à pleurer. Dans plusieurs récits du Premier Concile, Mahā-Kāçyapa fait encore un autre reproche à Ānanda. Il le blâme d'avoir exposé aux regards des pleureuses les organes sexuels du grand ascète[2]. Ānanda répond qu'il espérait qu'après avoir contemplé la nudité du Buddha, les femmes seraient délivrées des passions. L'excuse est aussi étrange que l'acte qu'elle tend à justifier. Mais tout s'explique très simplement, si on admet que la toilette funèbre du Bienheureux fut confiée aux femmes de Kuçinārā. On verra plus loin que, selon l'usage brahmanique, le corps du défunt devait être lavé. Que ce rite eût été accompli par des femmes ou

(1) Hiuan-Tsang, trad. S. Julien, *Mémoires*, I, p. 345.

(2) Cette faute d'Ānanda est mentionnée dans les Vinaya des Mula-Sarvāstivādin et des Mahāsāṃghika, dans la Mahāprajñā-pāramita, l'A-yu-wang-tchuoan et le «Sūtra sur la Compilation des Écritures par Kāçyapa». Cf. Suzuki, *The first buddhist council*, p. 265-266

simplement en leur présence, c'en était assez pour scandaliser les prudes théologiens de certaines sectes et pour leur fournir un nouveau prétexte de censurer Ananda dont la coupable faiblesse avait toléré de tels abus.

En somme, conformément aux usages brahmaniques, les plus anciens récits de la mort du Buddha devaient représenter les femmes de Kuçinara remplissant l'office de pleureuses autour de la couche du défunt et probablement aussi s'occupant à le dévêtir pour lui rendre les derniers devoirs. Bientôt cette donnée parut inadmissible aux esprits scrupuleux et l'effort des théologiens tendit à l'éliminer. Les rédacteurs du Mahāparinibbāna pali, logiques dans leur parti pris, reproduisent la plainte des dieux, des disciples et des Malla, mais tiennent les femmes rigoureusement à l'écart. Moins systématique, le Parinirvāṇa-sūtra des Mula-Sarvastivadin trahit par certaines allusions des conceptions différentes. Cependant, les traditions anciennes se perpétuaient au fond de la conscience populaire. Les théologiens, pour marquer leur réprobation, imaginent alors que le contact des femmes a souillé le corps du Bienheureux. Dans un dessein de polémique, pour accuser Ananda qui n'a pas fait son devoir en laissant les femmes approcher de la couche du Maître, les écrivains sacrés renoncent au silence qu'ils s'étaient toujours imposé au sujet de ces événements : la présence des femmes est mentionnée, incidemment il est vrai, dans le Dirgha-āgama traduit en chinois, dans le Pi-ni-mou et dans plusieurs relations du Premier Concile. Enfin, la tradition s'altère; le récit des funérailles devient de plus en plus merveilleux, irréel; dans les mémoires de Hiuan-tsang, les pleureuses de Kuçinārā ont fait place à « la multitude des dieux et des hommes ».

Toutefois cette lente évolution n'aboutit point à supprimer tout élément féminin dans la scène des lamentations. Quand Hiuan-tsang visita Kuçināra, on lui fit voir un stupa destiné

à commémorer les pleurs de la mère du Buddha[1]. De même, il est dit dans le Mahāmāyā-sūtra qu'après la mort du Bienheureux, sa mère, prévenue par Ānanda, descendit du ciel et pleura sur son corps[2]. Le récit de Hiuan-tsang et celui du Mahāmāyā-sūtra sont presque identiques et Watters a fait justement remarquer que le pèlerin chinois avait dû s'inspirer de ce dernier ouvrage[3]. La présence de Mahāmāyā est également notée et sa plainte est reproduite dans le Dīrgha-āgama traduit en chinois[4], mais les Parinirvāṇa-sūtra plus anciens ne contiennent aucune allusion à cet événement.

La légende de Māyā descendant du ciel pour pleurer sur son fils a son équivalent dans l'épopée. Dans le Mahā-Bhārata, après la crémation de Bhīṣma, fils de la Gaṅgā, les assistants se rendent au bord du grand fleuve pour faire les libations rituelles. Alors la déesse surgit hors de l'onde. En proie à la plus vive douleur, elle s'adresse aux Kuru en pleurant, et, au milieu de ses lamentations, elle fait l'éloge de son fils[5]. De même, après la crémation des guerriers morts dans la grande bataille, Kuntī, la mère de Karṇa, profère au bord du Gange un chant funèbre où elle célèbre la vaillance du héros[6]. Dans ces deux scènes, la mère du défunt paraît au premier plan. Tandis que les plaintes des autres femmes sont indiquées sans précision, celles de Bhagīrathī et de Kuntī sont reproduites textuellement et constituent un véritable thrène.

Ce trait s'inspire-t-il des usages contemporains? N'est-ce au contraire qu'un ornement imaginé par le poète? Le fait qu'il reparaît dans la légende du Buddha est plutôt en faveur de la

(1) Hiuan-Tsang, trad. S. Julien, *Mémoires*, I, p. 342.
(2) Tripiṭ., éd. Tōk., XI, 10, chap. 2.
(3) WATTERS, *On Yuan Chwang's travels*, II, p. 39.
(4) Tripiṭ., éd. Tōk., XII, 9, p. 22b, col. 11.
(5) *Mahā-Bhārata*, trad. Roy, t. XIV, p. 779.
(6) *Mahā-Bhārata*, trad. Roy, t. XI, p. 61.

première hypothèse. Il est possible que, dans le chœur des pleureuses, il y en eût une spécialement chargée de diriger les autres et de faire entendre une plainte moins impersonnelle. Cet office devait être réservé à une matrone âgée, diserte, capable d'inspiration poétique, ou spécialement à la mère du défunt quand elle était encore vivante. Après la mort de Çākyamuni, il semble qu'on ait d'abord assigné ce rôle à une vieille femme anonyme, celle-là même qui ternit de ses pleurs les pieds du Bienheureux. Puis, afin de rendre la scène plus merveilleuse et plus pathétique à la fois. on fit intervenir Māyā descendue du ciel pour assister aux funérailles de son fils.

D'après les sutra brahmaniques, un des premiers rites qui suivent la mort est la toilette du cadavre. Le défunt est lavé par ses parents, les pieds d'abord et la tête en dernier lieu. Les cheveux et la barbe sont rasés et les ongles coupés, puis on recouvre le corps d'une pièce d'étoffe neuve (1).

Nous ne reviendrons pas sur l'ensevelissement qui a déjà été étudié en détail. Il reste à examiner le rite qui précède et prépare l'imposition du linceul, c'est-à-dire le lavage du corps.

Le Mahāparinibbāna pali et le Parinirvāṇa-sūtra des Mūla-Sarvāstivādin ne font aucune allusion à cette pratique purificatoire, mais le Dīrgha-āgama traduit en chinois cite en premier lieu le lavage du corps dans les instructions laissées par le Maître à son disciple Ananda :

Les Malla dirent à Ānanda : «Comment devons-nous encore lui rendre hommage?» Ānanda répondit : «J'ai moi-même entendu et reçu de sa bouche ces instructions du Buddha : quand on voudra faire les funérailles de mes *çarīra*, on devra se conformer au cérémonial usité pour les saints rois cakravartin.» Ils demandèrent encore à Ānanda : «Le

(1) Caland, *Die Altindischen Todten- und Bestattungsgebräuche*, § 7.

cérémonial usité pour les saints rois cakravartin, quel est-il?» Il répondit : «Tel est le cérémonial usité pour les saints rois : on lave d'abord le corps avec de l'eau chaude parfumée...[1].»

Cette prescription dut choquer de bonne heure la délicatesse de certains fidèles. A mesure que le sentiment religieux s'affinait, certains détails réalistes du vieux rituel apparaissaient comme des survivances d'un passé barbare. Peu à peu la personne du Tathāgata se dégageait des imperfections humaines et des impuretés de la matière. Le Buddha n'était-il pas parfaitement pur? Qu'avait-on besoin de le purifier en le lavant? Ce scrupule s'exprime très clairement dans un des Parinirvāṇa-sūtra traduits en chinois. Dans le *Pan-ni-yuan-king*, Ananda contredit ainsi l'opinion de ceux qui admettaient que le corps du Buddha avait été purifié :

Le Bienheureux Ānanda prononça ces stances :

C'est pur au dedans et au dehors
Qu'était le corps [avec lequel il est entré] dans le monde de Brahma.
C'est dans une substance parfaite qu'il est descendu [ici-bas];
Et maintenant il l'a laissée ici.

On l'a moelleusement enroulé dans mille épaisseurs de coton,
On n'a pas recouvert son corps de vêtements,
Et on ne l'a pas non plus lavé,
Ainsi qu'il convenait à une [substance] extrêmement pure, fraîche et [lumineuse[2].

Ces stances sont une vigoureuse protestation contre les traditions anciennes suivant lesquelles le corps du Buddha aurait été lavé et enveloppé de vêtements. De telles pratiques, qui convenaient à un homme ordinaire et même à un cakravartin, paraissaient inutiles et déplacées à l'époque où le Buddha complètement divinisé n'avait plus guère que l'apparence hu-

[1] Tripiṭ., éd. Tok., XII, 9, p. 23b, col. 18.
[2] Tripiṭ., éd. Tok., XII, 10, p. 46b, col. 10.

maine. Dans les stances les plus anciennes qui nous aient été conservées, *Ānanda parlait des vêtements* de religieux dont le corps du Buddha avait été recouvert. Peut-être même dans les toutes premières rédactions dont nous n'avons plus que des recensions remaniées, faisait-il aussi allusion à la purification du cadavre. Dans le *Pan-ni-yuan-king*, ouvrage évidemment tardif, on lui fait dire le contraire :

> On n'a pas recouvert son corps de vêtements,
> Et on ne l'a pas non plus lavé.

A ce mouvement de réaction contre les conceptions anciennes s'opposaient sans doute, dans les milieux moins affinés, des tendances conservatrices. L'école du Mahāyāna, qui prend largement appui sur les couches populaires, perpétue la tradition relative au lavage du corps du Buddha. Dans le monumental Parinirvāṇa-sutra de cette secte, la mise en bière a lieu d'abord. Sept jours après, on retire le corps du cercueil et on le lave[1].

En somme, on admettait, à l'époque primitive, que le cadavre du Buddha avait été lavé conformément aux prescriptions des vieux rituels. Cette tradition, consignée dans le Dirgha-āgama traduit en chinois, mais contredite par les théologiens, se conserva néanmoins dans les milieux populaires, d'où elle passa finalement dans le Parinirvāṇa-sutra de l'école mahāyāniste.

*
* *

Après la toilette des morts, l'usage était de les coucher, la tête tournée vers le Sud[2]. D'après tous les Parinirvāṇa-sūtra, le Buddha au bois des Çāla était étendu, tête au Nord. A quoi tient cette contradiction ?

[1] Cf. *Ta-pan-nie-p'an-king-heou-fan* (Nanjio, n° 115) dans Tripit., éd. Tōk., XI, 9, p. 47ª, col. 1.

[2] CALAND, *Todten- und Bestattungsgeb.*, § 7, p. 15 «Der also geschmückte

Le Midi est la région des mânes; le Nord est celle des dieux. Tant que le Buddha fut considéré comme un homme, on dut se représenter son cadavre tourné vers la région des mânes; plus tard, quand il fut divinisé, on le tourna vers les dieux. Sur ce point, les textes bouddhiques ont donc franchement innové.

Suivant la plupart des Parinirvāṇa-sūtra, il se serait écoulé un délai de sept jours entre la mort du Tathāgata et son incinération. Il importe de chercher les raisons de ce retard.

Dans le Rāmāyaṇa, quand Daçaratha meurt, la crémation n'a point lieu immédiatement : on attend le retour de ses fils[1]. Dans le Vinaya des Mahāsāṃghika, Mahā-Kāçyapa dit : « Je suis le fils aîné du Buddha, je dois faire la crémation[2]. » Les deux situations ne sont pas sans analogie. Kāçyapa, l'aîné des fils spirituels du Buddha est absent au moment de la mort du maître. Il se trouve alors à Rājagṛha et n'apprend la triste nouvelle que sept jours plus tard, sur la route de Pāvā à Kuçinārā. Pour le Buddha comme pour Daçaratha, il semble que l'incinération ait été différée afin d'attendre l'arrivée du principal officiant.

Une autre circonstance paraît être de nature à fortifier cette opinion. Dans le Mahāparinibbāna pali, les Malla, le septième jour, essaient vainement de mettre le feu au bûcher. Ils ne

leichnam wird jetzt.. hinter den gārhapatya gebracht und hier auf den rucken mit dem kopf nach suden auf einem aus feigenholz verfertigten sopha niedergelegt, uber welches vorher das schwarze ziegenfell mit dem kopf nach suden und der haarigen seite nach unten gebreitet ist. » Une exception à cette règle est signalée par Caland, *ibid.*, p. 17, n. 73 : « ... Daraus folgt, wie auch Nārāyaṇa (paddh. und ad. VI, 10, 6) nachdrucklich hervorhebt, dass die Āśvalāyanīyas den todten mit dem haupt nach osten hinlegen, was allerdings befremdend ist, weil spater auf dem scheiterhaufen die leiche mit dem haupt nach s. o. zu liegen kommt. »

(1) *Rāmāyaṇa*, II, 65. *in fine*.

(2) Cf. Tripiṭ., éd. Tōk., XV, 10, p. 32b, col. 17.

peuvent y réussir. Ils consultent Anuruddha qui déclare que telle est la volonté des dieux; le vénérable Mahā-Kāçyapa est alors en voyage; le bûcher ne s'allumera pas avant que ce disciple ne soit venu saluer respectueusement les pieds sacrés du Bhagavat[1]. Le passage correspondant du Parinirvāṇa-sūtra des Mula-Sarvāstivādin est sensiblement identique[2]. Dans les deux textes, il semble à première vue que l'absence de Mahā-Kāçyapa soit la véritable cause du retard apporté à la crémation.

Cette interprétation, si séduisante qu'elle soit, se heurte à des objections très graves. Le passage du Vinaya des Mahāsāṃghika où Mahā-Kāçyapa se donne pour le fils aîné du Buddha est probablement tardif. Les plus anciens sutra ne le désignent jamais ainsi. Le Mahāparinibbāna pali, qui n'est certes pas suspect de favoriser Ānanda, considère encore celui-ci comme l'unique exécuteur des suprêmes volontés du Maître. Pas une seule fois Kāçyapa n'est nommé dans les derniers entretiens du Buddha et de son serviteur. L'occasion s'offrait d'humilier Ananda en lui signifiant qu'il ne pourrait accomplir la crémation en l'absence de Kāçyapa. Mais le Buddha ne semble pas avoir prévu l'intervention de ce dernier : il s'en remet pour la célébration de ses funérailles à Ānanda qui transmettra ses ordres et aux laïques qui les exécuteront. Dans ces conditions, il est permis de se demander si l'unique épisode des anciens Parinirvāṇa-sutra où Kāçyapa soit nommé, n'est pas une interpolation tardive.

En outre, on remarquera que ces sūtra ne sont pas complètement d'accord sur les raisons qui firent différer l'incinération du Buddha. Dans le Mahāparinibbāna pali, le jour même de la mort du Bienheureux, les Malla lui rendent hom-

(1) *Mahāparinibbana-sutta*, VI, § 21.
(2) Tripiṭ., éd. Tok., XVII, 2, p. 86ᵇ, col. 18.

mage en chantant, en dansant et en faisant de la musique. Le soir venu, ils s'expriment en ces termes : « Il est bien trop tard pour brûler le corps du Bhagavat aujourd'hui. Faisons demain la crémation. » Après cette réflexion, on s'attend à voir les Malla dresser le bûcher le lendemain. Il n'en est rien. Le texte sacré continue ainsi :

Avec des danses, des hymnes, de la musique, des guirlandes et des parfums, ils honorèrent, révérèrent les restes du Bhagavat, leur témoignèrent du respect, leur rendirent hommage et, faisant avec leurs vêtements des tentures auxquelles ils suspendirent des guirlandes de fleurs, ils passèrent ainsi le second jour, puis le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième [1].

Voilà donc la crémation remise au septième jour, alors qu'elle paraissait d'abord fixée au lendemain. Le texte est muet sur les causes de ce retard. Supposera-t-on qu'on attendait Kassapa ? Certainement non, puisque, le septième jour, les Malla se disposent à allumer le bûcher sans penser au disciple absent. Il fallut que les dieux intervinssent pour qu'on l'attendît. Dans le texte pali, le retard apporté à l'incinération reste donc inexpliqué.

Dans le Parinirvāṇa-sūtra des Mūla-Sarvāstivādin, les événements sont présentés d'une manière plus logique et plus rationnelle. Quand Ananda fait part aux Malla de la mort du Bienheureux, il leur redit les dernières instructions du Tathāgata, à quoi les Malla répondent : « Ce n'est pas en un, deux ou trois jours que nous pouvons préparer ces choses. Qu'on attende le septième jour, et alors seulement nous pourrons réaliser ce que vous venez de dire [2]. »

Ces deux rédactions diffèrent ; elles ne sont pas contradictoires. Dans le texte pali, les Malla ne pouvant tout préparer en un jour, décident d'abord de reporter la crémation au len-

(1) *Mahāparinibbāna-sutta*, VI, § 13.
(2) Tripit., éd. Tok., XVII, 2, p. 86ª, col. 17.

demain. D'après le texte des Mūla-Sarvāstivādin, un, deux ou trois jours n'auraient pas suffi aux préparatifs et c'est pourquoi la crémation fut retardée d'une semaine. Finalement, les deux sūtra tombent d'accord sur ce retard de sept jours, mais on devine qu'il y eut un temps où le délai était moins long et où la cérémônie n'était reportée qu'au lendemain. La rédaction des Sthavira permet de restituer l'ancien texte parce qu'elle en a conservé un lambeau, et c'est précisément ce qui la fait paraître obscure, mal venue et incohérente.

Un détail achèvera de montrer que, les funérailles devenant plus fastueuses, un plus long délai était jugé nécessaire pour préparer la crémation. D'après le Mahāparinibbana-sutta, le corps serait resté non enseveli pendant sept jours. C'est seulement au bout d'une semaine qu'on l'aurait roulé dans ses mille linceuls et enfermé dans la bière [1]. Ce retard ne peut s'expliquer par l'observation des anciens usages, mais par la difficulté évidente de rassembler à Kuçināra tant d'étoffes précieuses et rares.

Bref, dans les récits antérieurs à nos recensions actuelles, la crémation devait suivre d'assez près la mort de Çākyamuni. La rédaction palie laisse entrevoir un état de la tradition où l'intervalle n'était que d'une seule journée. Mais quand le récit des funérailles devint plus pompeux, ce court délai parut notoirement insuffisant. On se décida donc à l'allonger. Le nombre sept étant très en faveur chez les penseurs et les dévots, on admit généralement qu'il s'était passé une semaine entre la mort du Buddha et son incinération.

Suivant les anciens rituels, quand un *āhitāgni* mourait en pays étranger, deux cas pouvaient se présenter : on brûlait le

[1] Rapprocher dans *Mahāparinibbāna-sutta*, VI, § 14 et VI, § 18.

corps sans cérémonie au lieu même du décès, puis les ossements recueillis dans un long tube de bambou étaient rapportés dans le village du défunt ; ou bien on plaçait le cadavre dans une auge pleine d'huile et on le ramenait ainsi aux lieux où devaient être célébrées les obsèques définitives. Dans le premier cas, l'incinération avait lieu sans tarder ; dans le second, elle était différée, et c'est pour conserver le corps qu'on le plaçait dans un bain d'huile (1).

Les poèmes épiques mentionnent également ce procédé de conservation. On a déjà vu qu'à la mort de Daçaratha, la crémation n'eut pas lieu immédiatement : en l'absence de ses fils, on plaça son corps dans une auge pleine d'huile (*tailadroṇyām*) et c'est seulement après le retour des principaux membres de sa famille qu'on le retira de ce bain pour le placer sur le bûcher (2).

Les Parinirvāṇa-sūtra reproduisent le même rite. D'après le Mahāparinibbāna pali, le corps du Tathāgata fut placé dans une auge à huile (*teladoṇi*) et, suivant d'autres textes, dans un cercueil plein d'huile parfumée (3).

La comparaison de ces diverses sources révèle plusieurs différences. Primitivement, c'était pour le conserver jusqu'à l'incinération qu'on trempait le cadavre dans un bain d'huile (4). Or d'après les anciens Parinirvāṇa-sūtra, le Buddha n'aurait été mis en bière qu'une semaine après son décès et la créma-

(1) CALAND, *Bestattungsgebräuche*, p. 87.

(2) *Rāmāyana*, II, 64, 77 et suiv.

(3) Voir *supra*, *Les stances de lamentation*, p. 515-517.

(4) Actuellement encore au Tirhut, pour conserver les corps dont l'incinération a été retardée, on a recours à un procédé qui rappelle l'usage ancien. Le fait a été signalé par Grierson, *Journ. Roy. As. Soc. London*, 1906, p. 1003 : «In 1877 I was in Madhubanī, on the Nepal frontier, just at the time of Jang Bahadur's death a few miles away in the Tarai. Natives told me that the body was kept in a trough (? *droṇa*) filled with honey for quite a long time, while his wives were being sent from Kaṭhmāṇḍu, so that one or more (I forget how many) should become *satī* at his cremation.»

tion aurait eu lieu le même jour. Dans ces conditions, tout procédé d'embaumement était superflu.

D'autre part, l'exemple de Daçaratha montre qu'avant de brûler un corps dont la crémation avait été différée, on le retirait du bain d'huile où il macérait. Pour le Buddha, on ne procéda pas ainsi. C'est dans la *teladoṇi* hermétiquement close qu'il aurait été incinéré. Sur deux points, la tradition bouddhique est donc en désaccord avec les usages brahmaniques.

L'emploi de la *teladoṇi* étant une pratique exceptionnelle, ce n'est certainement pas sans raison que ce rite a été introduit dans le cérémonial des funérailles du Buddha. Si, dans l'état actuel des textes, il paraît fait à contre-sens et sans aucune utilité, c'est sans doute parce qu'à l'époque où nos Parinirvāṇa-sūtra furent compilés, certaines circonstances ayant changé, la tradition ancienne avait perdu sa raison d'être et sa signification.

D'après les sources non bouddhiques, on pouvait employer la *teladoṇi* dans deux cas : lorsqu'on attendait l'officiant ou le fils absent, ou bien lorsque le mort, décédé en pays étranger, devait être emporté dans une autre région. Nous avons vu que la première alternative était exclue. Il ne reste que la seconde : le Buddha étant mort en pays étranger, sa dépouille devait être transférée ailleurs.

Cette dernière explication ne laisse pas d'être vraisemblable. En fait, le Buddha mourut au cours d'un voyage. Pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement dans les récits des funérailles, mais que nous tâcherons bientôt de dégager, on pouvait désirer transporter son corps loin des lieux où il était mort inopinément. Si cette conjecture était démontrée, le rite de la mise en bière s'expliquerait sans difficulté, conformément à la tradition brahmanique. Sinon, il semble impossible d'en rendre compte.

Nous sommes donc amené à supposer que, dans le cérémo-

nial le plus ancien, le Buddha était déposé dans une auge pleine d'huile parfumée parce qu'on voulait conserver son corps pendant qu'on le transporterait ailleurs. Plus tard, on admit que la crémation avait eu lieu sur le territoire même de Kuçinārā, probablement dans un délai fort court, et, bien que dans ces conditions, tout embaumement devînt inutile, on conserva le souvenir de la *teladoṇi* primitive. Plus tard enfin, quand on prolongea jusqu'à sept jours l'intervalle entre la mort et la crémation, l'emploi du cercueil plein d'huile aurait pu trouver dans cette circonstance une nouvelle justification. Mais la raison d'être de cette pratique était si bien oubliée qu'on ne se soucia point de la rendre vraisemblable. La difficulté de réunir dans une bourgade mille linceuls d'étoffe précieuse obligeait d'ailleurs à remettre au septième jour le rite de l'ensevelissement. On recula donc la mise en bière jusqu'à cette date, c'est-à-dire à un moment où la conservation dans l'huile n'avait plus aucune utilité.

Cette construction repose tout entière sur l'hypothèse que les restes du Buddha décédé à Kuçinārā devaient être transférés ailleurs. Sur ce point, les Parinirvāṇa-sūtra n'apportent aucun témoignage direct : ces grandes œuvres systématiques ont été plusieurs fois passées au crible des compilateurs. Mais la littérature des contes, naïve, désordonnée, populaire, contient de précieuses indications. Des huit tombeaux qui, d'après les sources savantes, auraient été élevés sur les cendres de Bhagavat, les contes en négligent généralement sept. Pour qui les lit sans prévention, il semble que le corps entier du Buddha dut être déposé au bord d'un fleuve, probablement sur la rive du Gange. Ce procédé était conforme aux usages brahmaniques qui voulaient que le corps d'un ascète fût inhumé auprès d'un fleuve allant se jeter dans la mer[1]. Si,

[1] Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 94.

suivant la tradition populaire, cette coutume fut observée après la mort du Çramaṇa Gautama, la nécessité d'emporter son corps à une grande distance de Kuçinārā expliquerait l'emploi de la *teladoṇi* et l'embaumement provisoire. La discussion de cette importante question trouvera sa place dans un chapitre ultérieur.

Après la toilette funèbre, le corps était porté solennellement au lieu de la crémation. Les rites de cette cérémonie étaient très divers suivant les écoles.

La bière était portée soit par des serviteurs âgés, soit par d'autres personnes âgées en nombre impair, ou bien par des parents proches ou éloignés, de même caste que le défunt, ou encore par des porteurs salariés, etc.[1] On faisait donc appel tantôt à des égaux tantôt à des inférieurs.

Le cortège groupant les porteurs d'objets rituels, les chanteurs et les parents quittait généralement la ville par la porte orientale ou occidentale. D'après un texte tardif[2], un Brahmane devait sortir par la porte orientale et un Kṣatriya par celle du nord. On se dirigeait ensuite vers le sud-est et des rites complexes avaient lieu sur toute la longueur du parcours.

L'épopée dépeint cette cérémonie sous les couleurs les plus brillantes. Dans le Rāmāyaṇa, le corps de Rāvaṇa, prince des Rākṣasa, est porté par des *dvija* sur une bière dorée, ornée de banderoles multicolores et jonchée de fleurs, au son des chants et des instruments de musique. Les femmes du harem suivent en pleurant et le cortège se dirige vers le sud[3].

Sur la façon dont le corps du Buddha fut porté au lieu de la crémation, les textes anciens s'accordent dans l'ensemble. Le

(1) CALAND, *Bestattungsgebräuche*, p. 20.
(2) *Manu*, V, 92, cité par Caland.
(3) *Rāmāyaṇa*, VI, 111.

Parinirvāṇa-sūtra des Mūla-Sarvāstivādin ainsi que le Mahāparinibbāna pali nous apprennent que les Malla voulaient opérer d'une certaine manière, mais qu'ils en furent empêchés par les dieux. Cette indication n'est pas négligeable. Il arrive que les écrivains sacrés mentionnent ainsi, uniquement pour y contredire, d'anciennes traditions autrefois admises dans les communautés bouddhiques et qui plus tard ont été remplacées par d'autres. On en a vu un exemple dans le *Fo-pan-ni-yuan-king*[1] à propos du lavage du corps du Buddha. Il semble également que la façon dont les Malla voulaient transporter le défunt soit un rappel d'usages archaïques.

Les versions chinoise et tibétaine du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin présentent en cet endroit des variantes instructives ; nous donnons ci-après la traduction des passages parallèles :

Dul-va, XI, fol. 641ᵇ-642ᵇ[2].

Alors les principaux d'entre les chefs des Malla dirent aux Malla de la ville de Kuça : «O vous, familles des Malla qui vous rassemblez ici en foule, sages habitants, écoutez ! Que les femmes et les filles des Malla fassent pour Bhagavat un dais d'étoffe ! Que les femmes des Malla et les jeunes gens mettent en place la bière de Bhagavat ! Et nous l'honorerons, le glorifierons, le vénérerons et lui rendrons hommage avec des parfums, des guirlandes, de l'encens, (des parfums) en poudre et des airs de musique. Nous irons, à partir de la porte occidentale de la ville de Kuça, nous placer au centre même de la ville et nous en sortirons par la porte orientale. Nous traverserons la rivière Riche (Hiraṇyavatī)[3]; nous nous arrêterons auprès du Caitya où les Malla attachent leurs ornements de tête (Makuṭa-bandhana)[4] et nous allumerons le bûcher.»

Ensuite les Malla de la ville de Kuça ayant entendu qu'ils pouvaient agir à leur guise, les femmes et les filles des Malla disposèrent des dais

(1) Cf. *supra*, p. 17.

(2) La traduction de Csoma, reproduite par Foucaux (*Lalita-Vistara*, appendice, p. 421) présente des lacunes considérables. C'est plutôt un résumé qu'une véritable traduction.

(3) Tib. *ḥu bo dbyig ldan.*

(4) Tib. *gyad gyis ḥbu rgyan btags pa'i mchod rten.*

d'étoffe pour Bhagavat; les femmes des Malla et les jeunes gens voulûrent soulever la bière de Bhagavat; mais ils ne purent soulever la bière de Bhagavat.

L'āyuṣmat Aniruddha dit à l'āyuṣmat Ānanda : «Āyuṣmat Ānanda, les Malla de la ville de Kuça ne peuvent soulever la bière de Bhagavat. Et pourquoi? C'est que tel est le dessein des dieux. — Āyuṣmat Aniruddha, quel est donc le dessein des dieux? — Les dieux pensent : Que les femmes et les filles des Malla fassent un dais d'étoffe pour Bhagavat! Que les Malla et leurs fils portent la bière de Bhagavat! Et nous, nous l'honorerons, le glorifierons, le vénérerons et lui rendrons hommage avec des parfums célestes, des guirlandes, de l'encens, (des parfums) en poudre et des airs de musique. A partir de la porte occidentale de la ville de Kuça, on ira se placer au centre même de la ville, et on en sortira par la porte orientale. Après avoir traversé la rivière Riche, on s'arrêtera auprès du Caitya où les Malla attachent leurs ornements de tête et on allumera le bûcher. — Āyuṣmat Aniruddha, qu'il soit donc fait suivant la volonté des dieux!»

Ensuite l'āyuṣmat Ānanda dit aux Malla de la ville de Kuça : «Sages habitants! vous ne pouvez soulever la bière de Bhagavat. Et pourquoi? C'est que tel est le dessein des dieux. — Vénérable Ānanda, quel est donc le dessein des dieux?... (etc., comme ci-dessus).

Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin, trad. Yi-tsing.
(Tripiṭ., éd. Tōkyō, XVII, 2, p. 86ᵃ, col. 18.)

Or parmi les Malla était un vieillard. Il dit aux gens : «O vous qui êtes ici en foule! que les femmes portent des banderoles et des oriflammes; que les hommes soulèvent la bière! Et nous, nous apporterons en offrande toutes sortes de fleurs, de soieries à ramages, d'onguents, de parfums en poudre, d'encens et nous ferons entendre de la musique. Nous entrerons dans la ville de Kuçinārā par la porte occidentale et nous en sortirons par la porte orientale. Traversant la rivière Sable d'or[1], nous irons jusqu'au Caitya où les Malla suspendent leur coiffure[2] et, dans ce lieu excellent, nous déposerons (le corps) et l'incinérerons.»

Alors les gens ayant entendu ces paroles s'avancèrent tous en se bousculant, désireux de soulever le cercueil d'or. Mais bien qu'ils y employassent à la fois toutes leurs forces, ils ne purent le faire bouger.

Alors l'āyuṣmat Ānanda dit au vénérable Anuruddha : «Les Malla de

[1] Chin. 金沙河.
[2] Chin. 壯士繫冠制底

la ville de Kuçinārā, bien qu'ils y emploient toutes leurs forces, ne peuvent remuer le cercueil d'or du Tathāgata. Je n'en sais pas la raison.» Le vénérable dit : «C'est que tel est le dessein des dieux. Ils veulent que les Malla et les gens du peuple fassent ainsi : que les femmes portent des banderoles et des oriflammes, que les hommes soulèvent la bière auguste et qu'ils suivent le Tathagata décemment, respectueusement et en bon ordre (Et ils pensent) : «Nous autres deva, nous porterons en même temps des fleurs et des soieries à ramages; nous brûlerons en abondance des parfums merveilleux, nous ferons entendre une musique céleste et nous présenterons de larges offrandes. On entrera (dans la ville) par la porte occidentale et on en sortira par la porte orientale Traversant la rivière Sable d'or, on ira jusqu'au Caitya où les Malla suspendent leur coiffure » C'est parce que la décence n'est pas observée qu'on ne peut remuer la bière »

Alors l'ayuṣmat Ānanda dit au vénérable . «S'il en est ainsi, qu'il soit fait suivant la volonté des dieux.» Alors les Malla se conformant au desir des dieux disposèrent tout comme il a été dit plus haut et ils purent alors prendre la bière. Ils la soulevèrent légerement et se mirent en marche en l'emportant

Les deux versions diffèrent principalement dans l'énoncé des intentions des Malla. D'après le Dul-va, les chefs de Kuçinarā voulaient que le cercueil fût porté par des femmes et des jeunes gens. Suivant la version de Yi tsing, le vieillard qui harangua la foule proposait que la bière fût exclusivement portée par des hommes. Ainsi, dans la version chinoise, le préjugé contre les femmes s'affirme plus nettement que dans le Dul-va. N'a-t-on pas là une nouvelle manifestation de la tendance à éliminer des funérailles du Buddha tout élément féminin ? Il semble que le rédacteur du texte traduit par Yi-tsing ait consciemment altéré un récit ancien qui se serait conservé plus pur dans le Dul-va. En d'autres termes, la version tibétaine reposerait sur une recension du Parinirvāṇa-sūtra des Mula-Sarvāstivadin plus archaique que le manuscrit utilisé par Yi-tsing (1). Nous avions déjà cette impression en comparant

(1) On sait que la version tibetaine est moins ancienne que la version chi-

dans les deux langues les dernières instructions du Maître à Ānanda[1]. On verra plus loin que la même conclusion s'impose quand on analyse les textes relatifs à la crémation[2].

A quoi tenait le désaccord des dieux et des Malla ? Dans le Dul-va, les dieux s'opposent au départ du cercueil pour deux raisons : ils ne veulent pas qu'il soit porté par des femmes et ils désirent contribuer pour une part à la majesté du cortège. Le premier motif est de beaucoup le plus important car du moment où les deva voulaient participer à la cérémonie, ils le pouvaient sans tarder. Dans la recension utilisée par Yi-tsing, la véritable cause du retard ayant été supprimée, il fallut trouver de nouveaux motifs pour expliquer la résistance opposée par les dieux : on supposa donc que les Malla s'étaient précipités en désordre vers le cercueil et que les dieux avaient été choqués de ce manque de respect.

Rapprochons maintenant du double récit des Mūla-Sarvastivādin le texte correspondant du Mahaparinibbana pali :

MAHĀPARINIBBĀNA-SUTTA, VI. § 28.

(D'apres la trad. Rhys Davids.)

... Alors le septième jour les Malla de Kusinara pensèrent : «Portons le corps du Bhagavat par le Sud et hors de la ville jusqu'à un lieu au

noise. Mais ceci ne préjuge nullement la question de la date des recensions qu'utilisaient les traducteurs.

[1] Cf. *supra*, *Les stances de lamentation*, p. 516-517. D'après le *Dul-va*, le corps du cakravartin devait être placé dans un cercueil *de fer* plein d'huile *végétale*, recouvert d'un double couvercle *de fer*. Dans la version chinoise, ceci est remplacé par un cercueil *d'or* rempli d'huile *parfumée*, recouvert d'un couvercle *d'or*. La seconde rédaction est évidemment plus raffinée, plus pompeuse, plus tardive que la première. De même, à propos du cortège funèbre, il n'est question du «cercueil d'or» que dans la version chinoise. On remarquera en outre que, dans le *Dul-va*, Anuruddha et Ānanda se donnent l'un à l'autre le même titre (*che-dan-ldan-pa* = *āyuṣmat*), comme des égaux. Dans la version chinoise, au contraire, l'*ayuṣmat* Ānanda parle au Vénérable Anuruddha. Ce protocole trahit des influences favorables à Anuruddha qui, nous l'avons déjà signalé, sont un phénomène tardif.

[2] Cf. *infra*, p. 38 et 42.

sud et en dehors de la ville, en l'honorant, le vénérant, le respectant et lui rendant hommage avec des danses, des chants et des airs de musique, avec des guirlandes et des parfums; et là, au sud de la ville, faisons la crémation.»

Et là-dessus, huit chefs d'entre les Malla baignèrent leur tête et se couvrirent de vêtements neufs dans le dessein de porter le corps du Bhagavat. Mais voici qu'ils ne purent le soulever!

Alors les Malla de Kusinārā dirent au vénérable Anuruddha: «Seigneur, quelle peut être la raison pour laquelle huit chefs des Malla qui ont baigné leur tête et se sont couverts de vêtements neufs dans le dessein de porter le corps du Bhagavat, ne peuvent le soulever?

— C'est parce que vous, ô Vaseṭṭha, avez votre dessein et que les esprits ont un autre dessein.

— Quel est donc le dessein des esprits?

— Votre dessein, ô Vaseṭṭha, est celui-ci: Portons le corps du Bhagavat par le Sud et hors de la ville...; mais le dessein des esprits, ô Vaseṭṭha, est le suivant: Qu'on porte le corps du Bhagavat par le Nord, au nord de la ville et, y entrant par la porte septentrionale, qu'on le porte à travers la ville jusqu'au centre de la cité. Puis, sortant par la porte orientale, en honorant le corps du Bhagavat, en le vénérant, le respectant et lui rendant hommage avec des danses célestes, des chants et des airs de musique, des guirlandes et des parfums, qu'on le porte au cetiya des Malla nommé Makuṭa-bandhana, à l'est de la ville, et qu'on y fasse la crémation.

— Soit, Seigneur! conformons-nous aux intentions des esprits!

Dans ce dernier récit, il n'est nullement question des femmes de Kuçinārā. L'intervention des dieux n'est plus nécessaire pour les écarter: les écrivains sacrés ont simplement omis de parler d'elles. D'autre part, ce ne sont plus des Malla quelconques qui portent le cercueil, mais huit personnages choisis parmi les chefs de la cité. A tous ces égards, le récit des Sthavira paraît plus évolué, plus élaboré que celui des Mūla-Sarvāstivādin, au moins dans la traduction tibétaine.

Par contre, dans l'exposé du projet des Malla, les rédacteurs du texte pali ont conservé un détail archaïque fort intéressant qui manque dans les deux versions des Mūla-Sarvās-

tivādin : les habitants de Kuçinārā, nous dit-on, voulaient porter le corps du Bhagavat «par le Sud et hors de la ville jusqu'à un endroit au Sud et en dehors de la ville». Cette intention était en harmonie avec les anciennes conceptions védiques. Le Sud étant la région des mânes, on devait porter le cadavre dans la direction du Sud, et d'autre part, le mort étant un être impur dont le contact était dangereux aux vivants, on devait le tenir à l'écart des agglomérations urbaines, l'emporter sans pénétrer dans la cité jusqu'à un lieu hors de la ville. Ici encore le projet des Malla est combattu par les dieux. Ceux-ci veulent qu'on porte le cercueil par le Nord, au nord de la ville et, y entrant par la porte septentrionale, qu'on le porte à travers la ville jusqu'au centre de la cité, pour en sortir ensuite par l'Est. On retrouve ainsi en présence, dans le récit des Sthavira, les deux théories qui nous ont déjà paru rendre compte des traditions relatives à l'exposition du cadavre. Le Buddha-homme devait être couché tête au Sud puis porté vers le Sud, dans la direction des mânes. Le Buddha-dieu sera couché tête au Nord et emporté vers le Nord, puis dans la direction de l'Est, le Nord et l'Est étant des régions sacrées[1]. Le désaccord des Malla et des dieux est l'image du conflit entre ces deux thèses dont la seconde, plus récente, finit par triompher de la première. En ce qui concerne la direction et le parcours du cortège, la rédaction des Mula-Sarvāstivādin est donc moins archaïque que celle des Sthavira puisque, dans celle-là, les Malla admettent d'emblée et sans y être contraints, que le

[1] L'effort des écrivains bouddhistes pour contraster les funérailles du Buddha-dieu et celles des hommes ordinaires n'apparaît pas seulement dans le choix de l'orientation. Dans les sutra brahmaniques, les porteurs de la bière sont en nombre impair; les parents qui prennent place dans le cortège doivent répandre de la poussière sur leur tête et sur leurs épaules (Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 20 et 21). Dans le *Mahāparinibbāna-sutta*, au contraire, les porteurs sont au nombre de huit; ils se sont lavé la tête et se sont couverts de vêtements neufs, comme il convient pour approcher d'un être pur.

Buddha mort pourra pénétrer jusqu'au centre de leur ville et en sortir par la porte orientale.

Au total, dans les Parinirvāṇa-sūtra de ces deux sectes les projets des Malla traduisent des conceptions fort anciennes. Ils voulaient, d'après le récit des Mūla-Sarvāstivādin, faire porter par des femmes la bière du Buddha et, d'après le texte pali, la porter au sud de la ville sans pénétrer dans l'enceinte de Kuçinārā. L'un et l'autre dessein s'inspiraient de représentations religieuses remontant sans doute à l'époque védique.

Les sūtra brahmaniques ne sont pas d'accord sur le choix de la porte par où doit sortir le cortège funèbre. Mais, même un texte tardif comme le Code de Manu prescrit encore de se diriger vers le Sud-Est. Dans le Rāmāyaṇa, le corps de Rāvaṇa est emporté vers le Sud.

Les anciens rituels n'indiquent pas expressément quel devait être le sexe de ceux qui portaient la bière; on voit seulement que ce contact impur était souvent laissé aux individus de basse condition. Toutefois, dans certaines écoles, on dut admettre de bonne heure que cette tâche n'avait rien d'avilissant; tantôt on y employait des serviteurs, tantôt on y conviait les fils du défunt ou des personnes appartenant aux castes supérieures. Dans l'épopée, le corps des princes est porté par des *dvija*. Dès lors on s'explique la résistance opposée par les dieux quand les Malla voulurent confier cette besogne à des femmes; c'était plutôt le rôle des Malla eux-mêmes, ou mieux, des chefs de Kuçinārā, comme dans la rédaction palie.

On a vu plus haut par quel progrès les femmes avaient été de bonne heure écartées de la scène des lamentations. Les voici maintenant exclues de l'office de porteuses; le Buddha fils de roi et roi lui-même ne devait être porté que par de nobles Kṣatriya. Plus tard, le zèle des conteurs les entraîna encore plus loin. A la place où le sutta pali n'admet plus que les chefs des Malla, des récits tardifs introduisent les dieux

les plus puissants; dans le Fo-pan-ni-yuan-king, la bière du Buddha est portée par Çakra, Brahmā, Ānanda et des rois[1].

*
* *

Les sutra brahmaniques contiennent de nombreuses prescriptions concernant le choix d'un emplacement pour la crémation, l'aménagement et la purification du terrain, l'érection du bûcher, les rites qui précèdent l'incinération et la crémation elle-même. Les auteurs bouddhiques ne disent presque rien sur ce sujet. Nous ne trouvons guère à glaner dans les textes les plus anciens que les indications suivantes[2] :

...Ils construisirent un bûcher avec toutes sortes de parfums et ils y placèrent le corps du Bhagavat (*Mahāparinibbāna-sutta*, VI, § 35).
...Ils amassèrent toutes sortes de bois odoriférants dans l'intention de le brûler (*Dul-va*, XI, p. 644, ligne 3).

Dans le passage correspondant de la version chinoise, il n'est question que de « bois odorant[3] », tandis qu'un peu plus haut, dans l'énoncé des dernières instructions du Buddha, il est prescrit de brûler son corps avec « du bois de *candana* ainsi que des parfums des rivages de la mer[4] ».

Toutes ces indications sont sensiblement concordantes; il en résulte que le corps du Buddha aurait été brûlé avec toutes sortes de parfums. Ce détail est très important en ce qu'il caractérise les funérailles royales par opposition à celles des autres hommes. Dans les cas ordinaires, les rituels prescrivent uniquement l'emploi de bois propre au sacrifice[5]. L'incinéra-

(1) Cf. Tripiṭ., éd. Tok., XII, 10, p. 20ᵃ, col. 12.
(2) Dans la scène de la crémation est intercalé le récit du voyage de Kāçyapa. Cet épisode n'est pas à proprement parler un élément du cérémonial funèbre; nous nous proposons de l'examiner à part dans un chapitre ultérieur.
(3) Cf. Tripiṭ., éd. Tok., XII, 2, p. 86ᵇ, col. 17.
(4) Voir *supra*, *Les stances de lamentation*, p. 517.
(5) Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 35.

tion avec des parfums était le privilège des rois. Dans le Rāmāyaṇa, le bûcher de Rāvaṇa est fait de bois de santal, de padmaka et d'uçīra[1]. Au moment de la crémation de Daçaratha, les assistants jettent sur le bûcher du bois de santal, de l'aguru et toutes sortes de parfums[2]. De même, dans le Mahā-Bhārata, le corps de Bhīṣma est brûlé avec du bois de santal, de l'aloès noir et toutes sortes de bois odoriférants[3]. Il serait facile de multiplier les exemples. Toutes les fois que les poètes épiques décrivent les obsèques d'un héros, ils mentionnent l'emploi de parfums pour la crémation[4]. Ce trait caractéristique est passé dans les écritures bouddhiques. De même que l'ensevelissement dans des paires de vêtements, c'est un élément essentiel des funérailles royales. En empruntant ces usages au cérémonial le plus pompeux, les écrivains sacrés se proposaient certainement d'assimiler le Buddha aux Cakravartin.

Dans plusieurs écoles brahmaniques, notamment chez les Baudhāyana, les Vaikhānasa et les Gautama, on prescrivait d'arroser le bûcher avant la crémation; mais généralement ce rite avait lieu quand le corps était réduit en cendres; un des assistants, le maître des cérémonies, l'épouse ou le fils du mort prenait alors une cruche pleine d'eau et en arrosait le bûcher[5]. Cet usage s'est même conservé assez communément jusqu'à nos jours[6]. Une seconde aspersion avait lieu ensuite, avant la récolte des os sur le bûcher.

(1) *Rāmāyaṇa*, VI, 111 et suiv.
(2) *Rāmāyaṇa*, II, 64 et suiv.
(3) *Mahā-Bhārata*, trad. Roy, XIII, p. 779.
(4) *Mahā-Bhārata*, trad. Roy, I, p. 372; XI, p. 58; XII, p. 565.
(5) Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 55 et 72.
(6) Cf. Dubois et Wilson, cités par Caland, *ibid.*, p. 57.

D'après les rituels des Taittirīya, des Çānkhāyana, des Āçvalāyana et des Kauçika, les cendres devaient être arrosées d'un mélange d'eau et de lait. On employait pour l'aspersion un rameau d'udumbara, de vetasa ou de çamī. Chez les Taittirīya, et dans plusieurs autres écoles, ce rite était accompagné de la récitation de diverses formules dont les suivantes sont *particulièrement instructives* (1) :

La plante que tu as consumée, Agni, je la sème de nouveau.
Qu'ici croissent la çāṇḍadūrvā, le kiyambu et la vyalkaçā !

Que l'eau qui est en terrain sec, que l'eau qui est dans les marais,
Que l'eau qui est dans la mer, que la pluie te soient salutaires !

Que te soit salutaire l'eau courante, salutaire l'eau des fontaines !
Que le brouillard te soit salutaire; que le gel te rafraîchisse !

Ainsi les sūtra brahmaniques prescrivaient deux aspersions; et tandis que, dans certaines écoles, on n'employait que de l'eau à cet usage, dans d'autres, on se servait d'un mélange d'eau et de lait.

Dans le Mahāparinibbāna-sutta, le Buddha, donnant à Ananda ses dernières instructions, ne spécifie pas la manière dont le feu du bûcher sera éteint. Le procédé n'apparaît que dans la suite du récit :

Quand le corps du Buddha eût été brûlé, des torrents d'eau tombèrent du ciel et éteignirent le bûcher de Bhagavat. Et des torrents d'eau jaillirent des arbres sāla [donnant] de l'eau (*udakasālato*) et éteignirent le bûcher du Bhagavat. Les Malla de Kusinārā apportèrent aussi de l'eau parfumée avec toutes sortes de parfums et éteignirent le bûcher du Bhagavat (*Mahāparinibbāna-sutta*, VI, § 23).

A propos de l'expression *udakasālato,* Buddhaghoṣa décrit ainsi l'extinction du feu du bûcher :

udakasālato ti parivāretvā ṭhita-sālarukkhe sandhāy' etaṃ vuttaṃ | tesaṃ pi hi khandhantara-viṭapantarehi udakadhārā nikkhamitvā nibbā-

(1) CALAND, *ibid.*, p. 101 et 102.

pesuṃ | bhagavato citako mahanto [? *corr.* -am... -am] | samantā pathaviṃ bhinditvā pi naṅgala-sīla-mattā udaka-vaṭṭī phalikavataṃsaka-sadisā uggantvā citakaṃ gaṇhanti [*corr.* gaṇhāti?] || (*Sumaṅgalavilāsinī*, édit. de Rangoon, II, p. 177).

Ceci est dit concernant les arbres sāla placés à l'entour. Car des torrents d'eau sortant par les intervalles de leurs troncs et de leurs branches éteignirent le bûcher de Bhagavat. Et aussi, fendant de toutes parts la terre, une frange d'eau, de la dimension d'un soc de charrue, semblable à une couronne de cristal, sortant [de terre], entoura le bûcher[1].

Dans le Parinirvāṇa-sutra des Mūla-Sarvāstivādin, l'extinction du feu du bûcher est relatée tout autrement que dans la rédaction palie, et les versions chinoise et tibétaine de ce sūtra diffèrent elles-mêmes sensiblement l'une de l'autre. Dans le Dul-va ainsi que dans la traduction de Yi-tsing, le Buddha prescrit que le bûcher doit être éteint avec du lait. Cette injonction se prêtait à diverses interprétations; le rite pouvait être accompli avec du lait (*kṣīra*) de vache, ou avec du latex (*kṣīra*) sécrété par des arbres. On voit la première alternative

[1] Ce texte m'a été obligeamment communiqué par mon maître, M. Finot. Contrairement à l'avis exprimé par Rhys Davids (*Sacred Books of the Buddhists*, t. II, p. 187, n. 1), il ne semble pas que le commentateur ait voulu expliquer *udakasālato* par «du réceptacle des eaux [souterraines]». Il faudrait alors corriger *sālato* et Buddhaghosa aurait averti qu'il s'agit d'une seconde interprétation toute différente de la première. Peut-être l'eau sortant de terre figurait-elle dans certaines descriptions. Mais ici *udakasālato* ne peut signifier qu'une chose : «des arbres sāla [donnant] de l'eau».

On observera d'autre part que le second prodige rapporté par Buddhaghosa : l'eau fendant la terre de toutes parts, est conforme aux anciennes conceptions indiennes. Les vieilles théories cosmologiques exposées dans les *Bhūmicāla-sūtra* impliquent l'existence des eaux souterraines. La terre repose sur les eaux. Il suffit que le sol soit troué ou fendu pour que l'eau sourde à la surface. C'est pourquoi, dans divers Jataka, on voit surgir l'eau souterraine (cf. RHYS DAVIDS, *Buddhist birth stories*, p. 64 et 67). Dans un curieux épisode du Mahā-Bhārata, Arjuna fait jaillir de l'eau simplement en perçant le sol avec une flèche (*Maha-Bhārata*, trad. Roy, t. VI, p. 453). On trouve encore une légende analogue dans la *Rajataranginī* (trad. Stein, I, 150).

se réaliser dans le Dul-va et la seconde dans la traduction de Yi-tsing :

Ensuite les Malla de la ville de Kuça éteignirent le feu avec du lait; puis du lait naquirent quatre arbres, savoir : un *gser čan* (*javā*), un *ser skya* (*kapilā*), un *rta don* (*açvattha*), un *u-dum-ba-ra* (*udumbara*). (*Dul-va*, XI, f. 646ᵃ, *in fine*.)

A ce récit s'oppose celui de la version chinoise :

Alors les Malla de la ville de Kuçinārā voulurent arroser le feu avec du lait de vache pour l'éteindre. Tandis qu'ils ne l'avaient point encore versé, quatre arbres poussèrent soudain au milieu du bûcher; premièrement un arbre au latex couleur d'or, deuxièmement un arbre au latex rouge, troisièmement un arbre de la Bodhi (*açvattha*), quatrièmement un arbre *udumbara*. De ces arbres il s'écoula du lait en sorte que le feu fut complètement éteint. (Tripiṭ., éd. Tōk., XVII, 2, p. 87ᵃ, col. 6.)

Quand on constate une différence entre le Dul-va et la version de Yi-tsing, on est d'abord tenté de l'imputer aux traducteurs. Ici cette explication est certainement inadmissible. Le texte chinois commence par mentionner la tradition rapportée dans le Dul-va, puis il s'en écarte délibérément. Les Malla voulaient éteindre le feu avec du lait de vache; mais ils n'en eurent pas le temps; avant qu'ils eussent mis leur projet à exécution, quatre arbres poussèrent miraculeusement dont le latex éteignit les flammes. Chacune des deux traditions étant attestée dans d'autres ouvrages, les traducteurs ne sont pas responsables de la divergence que nous constatons. Il faut admettre que Yi-tsing et les lotsavas tibétains travaillaient sur des recensions différentes.

Le *Pan-ṇi-yuan-king* s'apparente au Dul-va puisque, dans ce sūtra, le bûcher cesse de brûler avant que les arbres ne poussent :

A la fin de la nuit, le bûcher du Buddha cessa de brûler. Soudain,

quatre arbres poussèrent : un arbre *sou-chan-ni* 蘇禪尼 (*susthānī?*)[1], un *kia-wei-t'ou* 迦維屠 (*kapittha*), un *a-che-t'i* 阿世緹 (*açvattha*) et un *ni-keou-lei* 尼拘類 (*nyagrodha*) (Tripiṭ., éd. Tōk., XII, 10, p. 46ᵇ)[2].

Le Vinaya des Sarvāstivādin reproduit ce qu'il y a d'essentiel dans le récit du Dul-va : l'aspersion avec du lait de vache. Mais Mahā-Kācyapa s'y substitue aux Malla et il n'est pas fait mention des quatre arbres merveilleux :

Le Grand Kāçyapa se dit en lui-même : « Comment peut-on éteindre le feu? » Et il pensa qu'il fallait l'éteindre avec du lait de vache. Au moment même où le Grand Kāçyapa fit cette réflexion, il se produisit soudain tout autour une mare de lait de vache, pur, parfumé, excellent. Alors le Grand Kāçyapa en puisa et, avec ce lait, il éteignit le feu. (Tripiṭ., éd. Tōk., XVI, 7, p. 23ᵃ, col. 8)[3].

Le récit du grand Parinirvāṇa-sūtra du Mahāyāna marque le prolongement de la tradition rapportée dans la version chinoise du Parinirvaṇa-sutra des Mula-Sarvāstivādin. Alors que le bûcher brûle depuis sept jours, les quatre *devarāja* forment le projet de l'éteindre pour s'emparer des reliques. Ils prennent des vases d'or ornés de joyaux et les remplissent d'eau parfumée. Puis des quatre versants du *Sumeru* 須彌 ils

(1) Cf. *Ekko*, p. 263, qui donne la leçon *sou-sa-chan-ni* 蘇薩禪尼 et traduit par « beau pavillon » 好亭 (*susthanī*).

(2) D'après le *Bower manuscript*, les arbres producteurs de latex appartiennent à l'une des cinq espèces suivantes : *nyagrodha*, *udumbara*, *açvattha*, *plaksa* et *parīsa* (cf. Hoernle, *The Bower manuscript*, p. 20). Ailleurs, on distingue seulement quatre sortes de *ksiravrksa* : *nyagrodha*, *udumbara*, *açvattha* et *madhuka* (*Suçr.*, I, 6, 18). Aucune de ces listes ne coincide exactement avec les énumerations des *Parinirvana-sūtra*.

(3) Ce passage se trouve au debut du *Chan song-p'i-ni-su* 善誦毗尼序 (Nanjio, n° 1144). Cet ouvrage, qui comprend les derniers chapitres du Vinaya des Sarvastivadin, a été traduit entre 409 et 410 par *Vimalaksas*, le maître de *Kumarajiva*. Sur le titre chinois, Nanjio a restitue un original *Daçādhyāya-vinaya-nidana* (?). *Su* 序 correspond plutot au sanscrit *bhūmikā*. Le *Chan-song-p'i-ni-su* comprend en fait deux parties : un *ksudraka varga* 雜品 et un *nidana* 因緣.

enlèvent quatre arbres géants producteurs de lait; le lait qui coule de ces arbres, ils le versent dans les vases d'eau parfumée et répandent le tout à la fois sur le bûcher. Mais le feu continue toujours de brûler. Alors le génie de la mer *Sāgara* 娑伽羅, ainsi que les rois-dragons et les autres génies des eaux forment à leur tour le projet d'éteindre le bûcher pour s'emparer des reliques. Ils prennent également des vases précieux pleins d'une énorme quantité d'eau parfumée et versent le tout sur le bûcher. Mais le feu continue toujours de brûler. (*Anu*)*ruddha* 樓逗 reproche alors aux *devarāja* et aux génies des eaux d'avoir voulu dérober les reliques. Ils se repentent et disparaissent. *Çakradevendra*, portant des vases précieux et des offrandes, s'approche du bûcher à son tour et d'elles-mêmes les flammes s'éteignent[1].

Enfin le récit du Dīrgha-āgama traduit en chinois se rattache à la tradition des Sthavira; le bûcher doit être arrosé avec de l'eau et il est éteint grâce aux arbres çāla voisins. Les Malla, voyant l'ardeur de la flamme, se demandent comment on pourra l'apaiser.

« Où irons-nous chercher de l'eau pour l'éteindre? » Or à côté du bûcher du Buddha se trouvaient les génies des arbres Çāla. Pleins d'une foi sincère dans la Voie du Buddha, aussitôt, par leur force surnaturelle, ils éteignirent le feu du bûcher du Buddha. (Tripiṭ., éd. Tōk., XII, 9, p. 24e, col. 8.)

De la comparaison de ces textes, il ressort que les divers Parinirvāṇa-sūtra ne mentionnent qu'une seule aspersion du bûcher qui eut lieu après la crémation, lorsque les flammes étaient encore ardentes. Sur ce point, les textes bouddhiques ont simplifié les sūtra brahmaniques, mais ils reflètent encore exactement le désaccord de ces derniers en ce qui concerne le

[1] Cf. Tripiṭ., éd. Tōk., XI, 9, p. 48b, col. 7 et suiv.

liquide employé pour l'aspersion; tandis que, d'après les *Sthavira*, les flammes du bûcher *auraient été éteintes avec de* l'eau, les *Mūla-Sarvāstivādin* et les *Sarvāstivādin* prétendent qu'elles furent arrosées de lait.

A partir de cette donnée fondamentale, les auteurs bouddhiques ont tous plus ou moins innové, mais généralement en s'inspirant des conceptions brahmaniques.

D'après les anciens rituels, en même temps qu'on arrosait les cendres du mort, on prononçait des mantra :

> Que l'eau qui est en terrain sec. . .
> . . . que la pluie te soient salutaires !
> Que te soit salutaire l'eau courante. . .

Quel que soit le sens profond de ces pratiques, leur utilité immédiate est évidente. Il s'agit d'apaiser, de calmer, de rafraîchir le mort brûlé par l'ardeur de la flamme. Dans ce dessein, que réalise imparfaitement l'humble cruche d'eau versée par l'officiant, on appelle à l'aide la nature entière : l'eau courante et l'eau des pluies, la mer, le brouillard et le gel des nuits glaciales. Les conteurs bouddhiques avaient mieux à faire que de répéter ces formules. Ils ont déclenché dans leur récit l'action des forces physiques auxquelles s'adressaient les mantra. Ils nous montrent ces forces au service du Maître. Dans la tradition palie, la pluie tombe et l'eau sort de terre pour arroser les cendres du Bienheureux. La nature s'associe au geste des Malla versant de l'eau sur le bûcher.

En arrosant le bûcher funèbre, les Taittirīya prononçaient la formule suivante :

> La plante que tu as consumée, Agni, je la sème de nouveau.
> Qu'ici croissent la çāṇḍadūrvā, le kiyambu et la vyalkaçā !

Quel que soit le but lointain qu'ils poursuivaient, ceux qui prononçaient cette stance se proposaient certainement de

promouvoir la végétation sur l'emplacement du bûcher. Ceci ressort des termes mêmes de la formule, indépendamment de la valeur mystique qu'on peut être tenté de lui attribuer. Il n'en fallait pas davantage pour suggérer aux conteurs bouddhiques une mise en scène où seraient effectivement réalisées les conséquences de l'incantation magique. Au lieu d'enjoindre aux plantes de pousser, ils montrèrent des arbres surgissant en un clin d'œil à l'endroit de la crémation.

Les Mula-Sarvāstivādin admettaient déjà que le bûcher avait été éteint avec du lait. Voici qu'une autre donnée s'ajoute à la précédente : la croissance miraculeuse des quatre arbres. Ces deux éléments traditionnels finirent par réagir l'un sur l'autre. Le lait de vache est un produit bien vulgaire pour arroser les cendres d'un Tathāgata. Puisque des arbres allaient pousser par miracle en ce lieu, ne pouvait-on se servir de leur merveilleux latex? Il suffisait d'intervertir les données de la tradition et de faire croître les arbres avant que le bûcher ne fût éteint. C'est cette nouvelle phase de l'évolution qui caractérise la version chinoise du Parinirvaṇa-sūtra des Mula-Sarvāstivādin. La recension de cet ouvrage utilisée par Yi-tsing serait donc sensiblement postérieure à celle que possédaient les lotsavas tibétains.

Du jour où on raconta dans certains milieux que des arbres avaient donné leur sève pour éteindre le bûcher du Buddha, cette conception étrange et merveilleuse ne tarda pas à contaminer les traditions des autres sectes. Ceux qui croyaient que les flammes avaient été arrosées d'eau admirent aussi l'intervention des arbres du voisinage. C'est la thèse des compilateurs du Dīrgha-āgama traduit en chinois. Buddhaghoṣa s'en fait l'écho lorsqu'il glose : *udaka-sāla* par : arbres sāla producteurs d'eau.

Cette fois encore, il apparaît que les compilateurs successifs se sont efforcés d'ennoblir les traditions primitives, de trans-

poser dans le domaine du merveilleux les simples données de l'expérience. Dans les récits anciens, le bûcher du Buddha était aspergé d'eau ou de lait par les Malla, comme cela se faisait chaque jour dans les funérailles ordinaires. Plus tard, les conteurs élargissent la scène en faisant intervenir les grandes forces naturelles auxquelles les mantra brahmaniques faisaient appel; la pluie tombe, les eaux souterraines sourdent; sur le bûcher fumant, des arbres croissent en un instant. Puis, comme si l'eau et le lait de vache étaient des agents trop vulgaires, ce sont les arbres voisins qui produisent le liquide destiné à éteindre le feu. Enfin, dans le Parinirvaṇa-sūtra du Grand Véhicule, nous n'avons plus affaire à des çāla ou à des figuiers, mais à des arbres gigantesques et fabuleux arrachés aux quatre versants du Sumeru.

Après la crémation et avant la mise au tombeau, les rituels brahmaniques décrivent la cérémonie du *dhuvanam*. L'urne qui contient les cendres du mort est placée dans un abri construit entre le village et l'emplacement désigné pour la tombe. Là, quatre brahmacārin ou quatre descendants d'un brahmane tournent trois fois autour de l'urne en l'éventant avec l'extrémité de leur vêtement, en se frappant la cuisse gauche avec la main et en poussant des exclamations. Ce rite est ensuite répété par les parents du mort et par les femmes, sans cris, mais avec accompagnement de musique et de danses. La même cérémonie a lieu trois fois par jour et généralement la nuit, pendant un, trois, cinq, sept ou neuf jours, parfois même pendant une période beaucoup plus longue[1].

Il semble que les récits des funérailles du Buddha fassent

[1] Caland, *Bestattungsgebrauche*, p. 138 et suiv.

allusion à ces rites; mais l'image qu'ils en donnent est si altérée qu'elle est à peine reconnaissable.

Alors les Malla de Kusinārā, dans leur salle du Conseil, entourèrent les os du Bhagavat d'une palissade de lances et d'un rempart d'arcs. Et là, pendant sept jours, ils les honorèrent, les vénérèrent, les respectèrent et leur rendirent hommage avec des danses, des chants et de la musique et avec des guirlandes et des parfums (*Mahāparinibbāna-sutta*, VI, § 30).

Le Parinirvāna-sūtra des Mūla-Sarvāstivādin est plus concis. Il y est dit simplement que l'urne fut déposée dans la ville de Kuçinārā et qu'on lui rendit hommage[1]. Par contre, le Vinaya des Sarvāstivādin est riche d'indications précises :

En ce temps-là, il y avait dans la ville de Kuçi(nārā) 拘尸 une salle du Conseil neuve. Elle était balayée, arrosée, propre, pure, parfumée, irréprochable, immense. On y suspendit des soieries, des oriflammes, des parasols; on y répandit des fleurs diverses. On y disposa une couche d'ivoire sur laquelle on plaça l'urne d'or contenant les çarīra du Buddha. Ānanda d'abord leur rendit hommage de toutes manières avec des fleurs, des parfums et de la musique. Puis il enseigna aux Bhikṣu, aux Bhikṣuṇī, aux Upāsaka, aux Upāsikā à rendre hommage et à faire les prosternations (Tripiṭ., éd., Tōk., XVI, 7, p. 23ª, col. 12).

Sans doute, nous ne trouvons ici aucune mention de la gesticulation et des cris qui caractérisent le dhuvanam. Mais on conviendra que ces pratiques grossières n'étaient guère de mise dans un texte sacré. La description en fut avantageusement remplacée par des formules plus vagues et plus respectueuses, telles que : « Ils lui rendirent hommage. »

Dans le sutta pali comme dans les rituels brahmaniques, les cendres sont honorées pendant un nombre impair de jours avec accompagnement de danses et de musique. Dans le Vinaya des Sarvāstivādin, Ananda fait figure de coryphée comme les quatre brahmacārin dans les sūtra brahmaniques. Les

(1) Cf. *Dul-va*, XI, fol. 646ᵇ, et Tripiṭ., éd. Tok., XVII, 2, p. 87ª, col. 7.

religieuses et les laïques des deux sexes imitent son exemple, de même que les rites du dhuvanam étaient répétés par les femmes et par les parents du mort.

A côté de ces analogies, on peut noter une différence importante : tandis que, dans les funérailles ordinaires, l'urne était déposée sous un abri, hors du village, les os du Buddha auraient été déposés par les Malla dans la salle du Conseil à Kuçinārā. On a déjà observé une transposition analogue avant l'incinération : le cortège funèbre, au lieu de contourner la ville, y avait franchement pénétré. Dans les deux cas, la dérogation aux anciens usages est la même et elle s'explique de la même façon : les restes purs du Buddha n'étaient pas soumis à la loi sévère qui éloignait les cadavres des habitations des vivants.

D'après le Mahāparinibbāna-sutta, le Maître aurait dit :

Au carrefour de quatre routes un thūpa doit être érigé pour le Tathāgata. Et quiconque y placera des guirlandes, des parfums ou de la peinture, ou s'y prosternera, ou deviendra en sa présence calme de cœur, celui-là obtiendra pendant longtemps avantage et joie (*Mahāparinibbāna-sutta,* V, § 26).

La rédaction des Mūla-Sarvāstivādin n'est pas très différente : « . . . Ses os étant mis dans une urne d'or et un *caitya* étant construit pour ces ossements à un endroit où se rencontrent quatre routes, on plante un parasol, des bannières et de longues banderoles d'étoffe, on leur rend hommage avec des parfums, des guirlandes, des poudres parfumées et des concerts de musique. . . [1] »

Les Sthavira et les Mūla-Sarvāstivādin situent le stūpa au carrefour de quatre routes. Rien dans les rituels funéraires

[1] Cf. *supra, Les stances de lamentation,* p. 516 et 517.

ne paraît expliquer cette localisation; il faut chercher à en rendre compte autrement. On sait que, chez un grand nombre de peuples, le croisement des routes est un lieu propre à l'accomplissement des pratiques magiques et des observances religieuses [1]. Qu'il en ait été de même dans l'Inde ancienne, c'est ce que montre, par exemple, le passage suivant du Jātaka 77 : «Là où quatre routes se croisent, nous offrirons un sacrifice [2].»

Si le lieu où se croisent quatre routes était éminemment propre à l'accomplissement des sacrifices, il était logique d'y situer les temples. Quand le Buddha fut assimilé à un dieu, les stūpa furent considérés comme des monuments de son culte et l'acte d'y déposer des offrandes parut analogue aux anciens sacrifices. Dès lors, les stūpa, de même que les autels des dieux, devaient être de préférence érigés aux carrefours des routes. C'est ce qu'indiquent les Parinirvāna-sūtra [3]. C'est également ce qui ressort d'un curieux passage du *Wou-ming-lo-tch'a-king* 無明羅刹經. Le roi *Cheu-tch'a* 折吒 (*Casṭani*)[4], dont le royaume est dévasté par les épidémies, sort de son palais pour chercher la cause du fléau : «Il va dans la ville, à l'origine de quatre routes où se trouvaient un temple et un stūpa.» (Cf. Tripiṭ., éd., Tòk., XXIV, 8, p. 81^b, col. 19.)

Comme l'a clairement montré Foucher, le stupa, qui d'abord était uniquement un tombeau, n'est devenu que peu à peu

(1) Cf. Sydney Hartland, *The legend of Perseus*, II, p. 120.

(2) Francis and Thomas, *Jātaka tales*, p. 79. Certains rites accomplis après la naissance devaient également avoir lieu au croisement de quatre routes. Cf. *Divyāvadana*, p. 484-485.

(3) Cf. en outre : *Dhammapadaṭṭhakathā*, vers 142. Après le parinibbāna de Santati, le Buddha, ayant ordonné de recueillir ses reliques, fit élever un thupa dans un carrefour (*catumahāpathe*), dans la pensée que la foule en les honorant acquerrait du mérite (*mahājano vanditvā puññabhāgī bhavissati*).

(4) Au sujet du nom de ce monarque, cf. F. W. K. Müller, *Uigurica*, Berlin, 1908, p. 39, n. 1.

« l'édifice religieux par excellence[1] ». C'est en tant qu'édifice du culte et non en tant que tombeau que le stūpa devait être situé au croisement de quatre routes. L'emplacement que lui assignent les Parinirvāna-sūtra n'est donc pas, semble-t-il, un caractère du stupa primitif; il appartient plutôt aux formes secondaires et évoluées de ce monument.

On a beaucoup discuté sur l'évolution du stupa bouddhique. Il se présente sous des aspects divers suivant les régions et les époques et il a fini par servir à de multiples usages. Nous n'entreprendrons pas de dégager les influences qui rendraient compte de cette diversité de formes et de destinations. Nous ne voulons examiner qu'un point précis : quel rapport y a-t-il des stūpa, monuments funéraires élevés sur les cendres du Buddha, aux tombeaux qu'il était d'usage de construire dans la société où le bouddhisme prit naissance?

D'après les rituels brahmaniques, les parents du mort munis de pelles se rendaient au lieu qui avait été choisi pour l'érection du *çmaçāna* et ils tiraient du sol des mottes de terre. La tombe devait être construite soit avec des mottes, soit avec des briques fabriquées sur place en nombre déterminé[2].

La forme et les proportions du *çmaçāna* variaient suivant les écoles. Il pouvait être rond ou carré. Chez les Mādhyandina et les Baudhāyana, il devait avoir seulement la longueur d'un homme. Quant à la hauteur, elle était parfois proportionnée à la condition du défunt. Chez les Mādhyandina, le *çmaçāna* d'un kṣatriya était aussi haut qu'un homme debout; pour un brahmane, on ne dépassait pas la hauteur de la bouche; pour un çūdra, on s'arrêtait au niveau des genoux[3]. Dès lors, il était logique que la tombe d'un roi et, par conséquent, celle du

[1] Foucher, *L'art gréco-bouddhique du Gandhāra*, I, p. 59.

[2] Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 132 et suiv.

[3] Caland, *ibid.*, p. 144.

Buddha-Cakravartin atteignissent de grandes dimensions. En élevant sur les restes de leurs saints des sépultures monumentales, Bouddhistes et Jainistes n'étaient pas en conflit avec les usages contemporains; ils appliquaient un principe admis avant eux et s'efforçaient d'en tirer parti pour la plus grande gloire de leurs docteurs. On lit dans les Parinirvāna-sūtra qu'un Tathāgata, un Pratyeka-Buddha, un auditeur du Buddha et un roi Cakravartin sont dignes d'un stūpa [1]. Par là, on devait entendre à l'origine que ces quatre personnages, en raison de leur dignité éminente, avaient droit à un tombeau plus grand que celui des hommes ordinaires.

Suivant les rituels brahmaniques, la tombe pouvait être ronde ou carrée. Il en était probablement de même des premiers stūpa bouddhiques. On a trouvé sur le site présumé de Kapilavastu de nombreux petits stupa groupés autour d'un monument plus grand : ce sont des prismes en briques, sans dôme et à base carrée [2]. D'autre part, on voit sur un bas-relief de Sānchi l'image d'un stupa très archaïque [3] : c'est un tumulus en forme de dôme entouré d'une balustrade. Cette dernière forme paraît avoir prévalu de bonne heure; mais rien ne permet d'affirmer qu'elle ait été seule employée au début.

Plus grands que les tombeaux ordinaires, les premiers stūpa de Çākyamuni et de ses auditeurs n'atteignaient certainement pas des dimensions considérables. Quand les monastères devinrent plus nombreux et plus riches, on put reconstruire

[1] *Mahāparinibbāna-sutta*, V, § 12; *Dīrgha-āgama* traduit en chinois, Tripiṭ., éd. Tōk., XII, 9, p. 17ª, col. 15.

[2] En signalant la découverte de ces monuments, Barth notait leur ressemblance avec les sépultures brahmaniques (*Œuvres de A. Barth*, t. II, p. 311, n. 2).

[3] On trouvera une bonne reproduction de ce bas-relief *apud* Foucher, *La porte orientale du stūpa de Sānchi*, fig. 5. « ... la forme de ce *stūpa*, dit Foucher, est la plus ancienne dont l'art indien nous ait conservé l'image » (*ibid.*, p. 60, n. 1).

les tombes anciennes sur un plan plus vaste[1]; mais les pauvres communautés des premiers temps devaient se contenter de constructions médiocres.

De tous les Parinirvāṇa-sūtra, le *Fo-pan-ni-yuan-king* est le seul qui fournisse à ce sujet des indications précises :

Les Bhikṣu interrogèrent tous Ānanda : «Quelle est la règle des funérailles?» Il répondit : «Il faut sortir à l'Est. A trente *li* de la ville, dans ce pays, il y a un village. Ce village se nomme *Wei-tcheu* 衛 致. Au croisement de quatre routes, on érigera un mât et on construira un monument funéraire. On fera en jade les dalles (qui le recouvriront). Ces dalles auront la dimension d'un carré de trois pieds 尺 de côté. Le stūpa sera long et large de quinze pieds. L'urne d'or contenant les çarīra sera placée juste au centre. On élèvera le stūpa et on y plantera un mât. En haut on suspendra des soieries et des oriflammes. On brûlera de l'encens et on allumera des lampes; on le nettoiera, on le balaiera et on y jettera des fleurs, et les douze catégories (de fidèles) se réjouiront du matin au soir, et lui rendront hommage.» (Tripiṭ., éd. Tōk., XII, 10, p. 21ᵃ, col. 7.)

Le stūpa qui est décrit ici est déjà d'un modèle tardif puisqu'il est surmonté d'un mât et que le revêtement est fait en pierre dure. Toutefois, les dimensions en sont encore modestes. Sans doute la valeur du pied chinois 尺 a varié sous les dynasties successives et d'une province à l'autre. Mais, en prenant pour base la valeur courante à notre époque, soit 0 m. 35, on trouve pour le monument une longueur ou largeur de 5 m. 25.

Selon toute apparence, le stūpa bouddhique n'est nullement une innovation spontanée dans l'histoire des sépultures indiennes. C'est plutôt le résultat d'une évolution très longue. Primitivement, comme l'a bien montré Caland, le tombeau était exigu; on craignait que le mort, si on lui laissait beaucoup de place, ne cherchât à entraîner un compagnon avec lui. Peu

[1] Sir J. H. Marshall a signalé l'existence d'un tumulus plus ancien à l'intérieur du grand stūpa de Sānchi (*A Guide to Sānchi*, p. 11). Dès les premiers siècles de l'Église, nombre de stūpa ont dû être ainsi élargis ou reconstruits.

à peu, cette crainte disparut et on toléra des constructions plus larges : on voulut que la tombe fût proportionnée à l'importance du défunt. Dès lors, le tumulus d'un roi devait être de grandes dimensions et telle devait être également la tombe du Buddha-Cakravartin.

Le tumulus archaïque figuré sur la porte orientale du stūpa de Sānchi est entouré d'une barrière, et le pourtour est décoré de divers ustensiles : une coquille allongée, une double corbeille et une conque. La barrière était probablement destinée à mettre les restes humains hors de l'atteinte des bêtes sauvages. Les auteurs des anciens rituels avaient prévu ce danger : ils déclarent coupable l'officiant, au cas où le tombeau viendrait à être violé par des chacals, des chiens ou des oiseaux de proie [1]. Cette éventualité est envisagée à propos de l'inhumation des ascètes, parce que leur dépouille n'étant point incinérée était particulièrement exposée à l'injure des bêtes sauvages. Nous ne savons pas exactement comment on la protégeait; mais il semble que le moyen le plus simple et le plus efficace d'écarter les animaux fouisseurs était d'entourer le tombeau d'une barrière [2]. La balustrade qu'on aperçoit autour du tumulus archaïque représenté à Sānchi pourrait donc avoir été empruntée à la sépulture de l'ascète plutôt qu'à celle du kṣatriya.

Dans les funérailles ordinaires, tant que la tombe n'était pas construite, on nourrissait le mort en déposant auprès de lui des gâteaux, des grains, du lait, du miel et de l'eau [3]. Après l'achèvement du çmaçāna, on ne pouvait plus déposer

(1) Caland, *Bestattungsgebrauche*, p. 94.

(2) Cela revient à dire que cette clôture servait à consolider le tumulus. On a comparé la balustrade des stupa aux cercles de pierre qui sont à la base des tertres préhistoriques. L'une et l'autre clôture peuvent avoir été imaginées pour assurer la pérennité du monument.

(3) Caland, *ibid.*, p. 159.

les offrandes qu'à l'extérieur, dans des plats et des coquilles préparés à cet effet. Ce sont probablement ces ustensiles qui ornent le stūpa figuré à Sānchi. Plus tard, quand le sentiment religieux s'épura et que les manifestations du culte devinrent plus fastueuses, on négligea peu à peu de déposer sur les stupa de grossières offrandes de nourriture; on les remplaça par des guirlandes et des étoffes, puis par des oriflammes et des parasols, emblèmes de la dignité royale. Ces riches ornements étaient suspendus à un mât qu'on plantait sur le tumulus. Déjà les plus anciens Parinirvāṇa-sūtra prescrivent de rendre hommage aux stūpa avec des guirlandes et des parfums. Il est possible qu'à côté de ces offrandes, d'humbles donateurs continuassent encore de déposer les gâteaux et les boissons traditionnels [1]. Mais ce n'était plus qu'une survivance destinée à disparaître. On peut dire que la forme du stūpa a varié en raison des changements du culte : les corbeilles et coquilles contenant les aliments funèbres furent remplacées par un mât supportant d'autres offrandes; ce mât prit lui-même plus d'importance quand il devint la hampe des drapeaux et des parasols royaux; en même temps, la barrière de bois destinée primitivement à consolider le tumulus s'en écarta pour permettre aux nombreux adorateurs de faire les *pradakṣiṇā* rituelles.

Le cadavre est communément un objet impur. Ceux qui l'approchent, c'est-à-dire tous ceux qui prennent part aux funérailles, se souillent à son contact, et ils restent dans cet état d'impureté tant qu'ils n'en sont pas relevés par des rites appropriés. Cette cérémonie appelée *çāntikarman* marque vrai-

[1] Notons également l'usage, attesté par les textes et par les fouilles, d'offrir des pièces de monnaie aux stūpa (cf. Foucher, *Art gréco-bouddhique du Gandhāra*, I, p. 62). Or l'offrande de pièces de monnaie aux mânes est un élément du *çraddhā*.

ment la fin des funérailles. Elle permet aux parents, demeurés jusque-là dans la société du mort, de se séparer de lui et de rentrer dans le monde des vivants.

Cette séparation, ce retour s'expriment par des rites très clairs[1]. Les Çaunakin et les Mādhyandina creusaient un fleuve en miniature et y lançaient un petit bateau sur lequel les parents du mort étaient censés prendre place. Non moins significative était la coutume suivante : les vivants élevaient entre eux et le mort, comme une barrière infranchissable, une montagne symbolisée par une pierre. Puis ils rentraient à la maison mortuaire, faisaient sur le foyer une offrande de beurre et prononçaient certaines formules[2].

Les interdictions qui pesaient sur les parents sont relevées; ils ne sont plus tenus de dormir sur le sol et peuvent se coucher sur leur lit. D'après le Kauçika-sūtra, ils s'adressaient au lit en ces termes :

> ... Nous allons, ô lit, reposer en toi, sains et joyeux; puisses-tu longtemps encore après nous être agréable aux hommes[3]!

Ce symbolisme et ces formules expriment clairement le sens de la cérémonie et l'état d'esprit des assistants : on quitte le mort et on rentre parmi les vivants; on se réjouit et on goûte à nouveau la douceur de vivre; le *çāntikarman* est nettement une fête joyeuse.

Les Parinirvāṇa-sūtra ne font qu'une discrète allusion à ces rites. Dans la rédaction des Mula-Sarvāstivādin, après avoir énoncé les principales phases des funérailles royales, le Buddha termine par ces mots : ... « Après quoi, on célèbre une grande fête. » Et, en effet, quand les reliques sont partagées, chacun des participants, après avoir élevé un *stūpa*, célèbre une grande fête.

(1) Caland, *Bestattungsgebräuche*, p. 121 et suiv.
(2) Caland, *ibid.*, p. 125.
(3) Caland, *ibid.*, p. 126.

Le Mahāparinibbāna-sutta mentionne également la célébration d'une fête après l'érection des divers *thūpa*, mais il est à noter que cette clause est omise dans les dernières recommandations du Buddha.

Que les écrivains sacrés aient évité d'insister sur les rites du *çāntikarman*, cela s'explique aisément. Bien que consacrée par un usage immémorial, cette cérémonie paraissait déplacée après la mort du Buddha. D'ailleurs, toute la doctrine du Maître est une exhortation au calme et au recueillement. C'était une singulière façon de lui rendre hommage que de célébrer une fête bruyante.

Après l'érection des *thūpa*, le rédacteur du Mahāparinibbāna-sutta n'a pas craint de mentionner cette fête, parce que ce sont des laïques qui en prirent l'initiative. Mais quand le Buddha donne à Ānanda ses dernières instructions, il omet complètement le *çāntikarman* : on ne voulait pas que le Maître fût responsable d'une pratique aussi peu recommandable. Après avoir indiqué comment se font les funérailles des Cakravartin, il ajoute : ... «Un thūpa doit être érigé par le Tathāgata; et quiconque y placera des guirlandes, des parfums ou de la peinture, ou le saluera, ou deviendra en sa présence calme de cœur, celui-là obtiendra longtemps avantage et joie[1].» Cette invitation au calme, là où les autres rédactions parlent de la célébration d'une fête, trahit les intentions de ceux qui ont retouché le texte; ils ne voulaient pas prêter au Buddha des paroles qui fussent en contradiction avec l'esprit de sa doctrine.

En résumé, les rites funéraires décrits dans les sūtra brahmaniques, les épopées et les Parinirvāṇa-sūtra présentent de

(1) *Mahāparinibbāna-sutta*, V, 8

très grandes analogies. Le cérémonial traditionnel indien a fourni la trame des récits bouddhiques. Ceci est surtout vrai, semble-t-il, des récits très anciens dont nous n'avons plus que des recensions remaniées. De bonne heure, certains traits ont été effacés parce qu'ils étaient en désaccord avec les nouvelles tendances de l'Église. C'est ainsi que des traditions relatives aux lamentations des pleureuses, au lavage du corps, au cortège funèbre ont été peu à peu éliminées; nous n'avons pu les restituer que grâce à certains détails conservés dans quelques versions.

Sur ce fond antique, à demi usé, apparaissent des ornements plus éclatants et plus modernes. Ils sont empruntés au cérémonial des rois. Dans les Parinirvāṇa-sūtra, l'ensevelissement, la confection du bûcher, la construction du tombeau ne sont point tracés d'après un modèle vulgaire; ils ont les caractéristiques de la pompe funèbre des Cakravartin.

Enfin plusieurs traits épars s'expliquent par l'effort des théologiens pour diviniser le Buddha. On admit que sa dépouille était pure et ne saurait être néfaste. Dès lors, certaines pratiques furent transposées, dirigées en sens inverse : on tourna le Maître tête au Nord; son corps fut emporté vers l'Est; la bière et l'urne qui contenait ses cendres furent introduites dans la ville de Kuçinārā. Ces diverses innovations se rattachent au mouvement d'idées qui aboutit à l'apothéose du Buddha.

LE

CYCLE DES DOUZE ANIMAUX

ET

LE SYMBOLISME COSMOLOGIQUE

DES CHINOIS,

PAR

LÉOPOLD DE SAUSSURE.

AVANT-PROPOS

Le cycle des douze animaux, dont il est si intéressant, à divers points de vue, d'élucider l'origine, avait été considéré jusqu'ici comme une entité, comme un bloc indivisible composé de douze termes. Pour en découvrir la provenance, pour savoir s'il était né en Chine ou importé de l'extérieur, les érudits recherchaient à quelle époque il fait son apparition dans la littérature chinoise[1]. Comme la plus ancienne énumération de cette série duodénaire ne date que du Ier siècle de notre ère, comme d'autre part les turco-mongols l'ont en prédilection, Chavannes a conclu qu'il avait été importé en Chine par les peuples turcs.

Trente ans plus tôt Schlegel avait procédé différemment. En analysant ce cycle, il avait fait deux remarques : 1° de ses

[1] Voir F. Boll, *Sphaera*, Leipzig, 1903; Éd. Chavannes, *Le cycle turc des douze animaux*, *T'oung Pao*, 1906; J. Halévy, *Nouvelles considérations sur le cycle des douze animaux*, *T'oung Pao*, 1906.

douze animaux, six sont domestiques et six sauvages; les animaux domestiques sont les 六畜, les six animaux de sacrifice des Chinois; 2° dans l'uranographie chinoise il y a cinq astérismes relatifs à des animaux qui figurent dans le cycle; or dans le firmament, ces cinq astérismes sont placés précisément sous le même signe (Bœuf 丑, Dragon 辰, Porc 亥) que dans le cycle, ou sous le signe diamétralement opposé (Serpent 亥, Tigre 申).

Ces constatations avaient déjà, quant à l'origine chinoise, la valeur d'une démonstration pour qui était à même d'en saisir la portée. Mais il est peu de lecteurs, en général, qui ne détournent leur attention dès qu'interviennent les considérations d'ordre astronomique, soit par incompétence, soit par suite d'une défiance, plus ou moins justifiée, à l'égard des déductions d'ordre géométrique en matière de critique historique. Cette prévention s'aggravait du fait que Schlegel, dans son *Uranographie*, s'est laissé aller à des écarts d'imagination peu propres à inspirer confiance. Ainsi s'explique que Chavannes, dans sa discussion de l'origine du cycle, ait passé sous silence les remarques du sinologue hollandais.

Schlegel lui aussi, d'ailleurs, tout en y discernant deux catégories d'animaux, considérait ce cycle comme une entité. Mais la question a changé d'aspect depuis que j'ai montré dans la littérature canonique et classique : 1° un cycle zoaire de six termes, jouant un rôle de première importance dans l'antiquité et formant en quelque sorte l'ossature du cycle des douze animaux; 2° un autre cycle de huit animaux confirmant celui de six termes et démontrant le caractère systématique de ce symbolisme zoaire qui représente les concepts cosmologiques des Chinois appliqués aux divers modes de division de la révolution astronomique.

Je croyais non seulement avoir ainsi tranché définitivement la question d'origine et révélé l'enchaînement du symbolisme

zoaire chinois, mais encore avoir démontré que ce symbolisme atteste (probablement sous les *Tcheou*) une tentative avortée de réforme astronomique et qu'il donne l'explication de l'enchevêtrement des anciens mois turcs. Ce ne fut donc pas sans surprise que je lus dans le *Lun Hêng* de Forke l'appréciation suivante :

> The arguments of *de Saussure* are not always easy to grasp, since they suppose a certain amount of astronomical knowledge which most people do not possess. He attempts to show the various astronomical, symbolical, and religious associations attached to the twelve animals by the ancient Chinese [1].

Quand un auteur n'arrive pas à convaincre, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Si M. Forke, sinologue distingué, n'a pas su voir que la caractéristique de mon étude n'est pas dans l'argumentation astronomique, dont le rôle est partiel et secondaire, mais bien dans la partie documentaire montrant, par des textes classiques, la formation progressive du symbolisme zoaire, c'est évidemment parce que l'enchaînement des faits lui était mal présenté. Effectivement, la dialectique relative aux cycles zoaires se trouve dispersée dans plusieurs chapitres différents. Mon excuse est d'avoir été obligé, dans mes *Origines de l'astronomie chinoise,* de déblayer, par une série de monographies, un terrain presque inexploré. Quoi qu'il en soit, l'appréciation de M. Forke aura montré l'utilité de remanier l'exposé du symbolisme zoaire chinois en mettant au premier plan la partie philologique ou documentaire et en présentant les données astronomiques comme accessoires. C'est ce que je me propose de faire ici.

Toutefois, avant d'aborder les textes, il convient pour en

[1] *Lun Hêng* by Alfred Forke, Berlin, 1911, t. II, p. 480. — Mon exposé du symbolisme zoaire avait paru en 1910, dans le *T'oung Pao,* p. 248-262 et 583-648. Quoique l'ouvrage de M. Forke ait paru en 1911, je n'en ai eu connaissance que tardivement.

faire saisir la valeur, de retracer les principes cosmologiques dont les Chinois, depuis la haute antiquité, sont imbus; principes qui leur font considérer toutes les révolutions, physiques ou physiologiques, comme l'effet de deux agents antithétiques, le *yin* et le *yang*, l'un froid et obscur, l'autre chaud et lumineux. Il n'est d'ailleurs pas indispensable, pour comprendre ces idées antiques, de posséder des notions spéciales en astronomie et en physique; il suffit de concevoir que le *midi* correspond au *sud* et à la chaleur; que le *nord* correspond au *froid*, à l'hiver et à minuit; que le matin correspond au printemps et le soir à l'automne, etc. Toutes ces diverses manifestations physiques sont, pour les Chinois, des phases homologues de l'action réciproque du *yin* et du *yang* dans les diverses révolutions annuelle, diurne, sidérale, azimutale, etc. Certains animaux symbolisent chacune de ces phases et ce symbolisme zoaire s'applique à toute sorte de révolution.

I. Les principes cosmologiques.

Les plus anciens documents chinois — les trigrammes de *Fou-hi*; le texte du *Yao-tien*, le calendrier des *Hia* et l'immuable système de division de la sphère céleste[1] — nous

[1] Le principe fondamental de la cosmologie (et, pourrait-on dire, de la civilisation chinoise) est le concept du *centre* entouré de *quatre régions périphériques*. Le firmament est divisé en *cinq* régions : la région centrale (la calotte circompolaire toujours visible) et les quatre régions correspondant aux quatre saisons. De même, le monde terrestre est divisé en cinq régions : la région centrale (Royaume du milieu) et les quatre régions périphériques d'autant plus barbares qu'elles sont plus éloignées (voir le schéma dans le Tribut de *Yu*). A l'étoile polaire *T'ai yi*, l'Unique suprême, trônant au centre du palais central, correspond le Fils du ciel, «l'homme Unique», trônant au centre du royaume du Milieu. Mais comme le symbolisme zoaire s'applique à la périphérie et non au centre, nous n'avons pas à tenir compte ici de l'élément central et de la théorie quinaire dont j'ai montré ailleurs l'importance aux points de vue cosmologique, philosophique, religieux, social et politique (cf. *Les origines*,

montrent, déjà constitués dès la haute antiquité, les traits essentiels de la cosmologie traditionnelle, à savoir :

1° L'action antithétique des principes *yin* et *yang* (dont le nom était d'ailleurs différent).

2° La division de l'année et du Contour du ciel en quatre saisons dont les équinoxes et solstices marquent le *milieu*. Chaque saison (ou quartier du ciel) est ainsi partagée par la phase cardinale en deux demi-saisons, d'où résulte une division de la circonférence en 4 et 8 parties. L'année et le Contour du ciel étant, d'autre part, divisés en douze parties par les mois (ou dodécatémories), il en résulte que la révolution dualistique, dont l'année tropique est le type primordial, se divise en 4, 8 et 12 parties.

3° L'extension de ce système de division à la révolution diurne (nycthémère) et à la révolution azimutale. Cette extension apparaît également dans les plus anciens documents [1]. Elle est d'ailleurs naturelle et bien conforme à l'esprit de symétrie des Chinois. Par suite de cette extension, les points cardinaux de l'horizon correspondent aux quatre saisons; le solstice d'hiver correspond à minuit et au nord, l'équinoxe du printemps à 6 heures du matin et à l'est, etc. Les trigrammes de *Fou-hi* et la série duodénaire 子 丑 寅 ○ ○ ○, qui représentent

T'oung Pao, 1909 1920 et *Le système astronomique des Chinois*, *Archives des sciences physiques et naturelles* [à Paris, chez Le Soudier], 1919-1920).

[1] Dans le texte du *Yao tien*

☰ Le *jour* maximum correspond au milieu de l'été

☷ La *nuit* maxima correspond au milieu de l'hiver.

☲ Le *jour* moyen correspond au milieu du printemps.

☵ La *nuit* moyenne correspond au milieu de l'automne.

En effet, l'été et le printemps, saisons actives, correspondent au *jour* et au *yang*, tandis que l'hiver et l'automne, saisons passives, correspondent à la *nuit* et au *yin*. (Cf. CHAVANNES, *M. H.*, I, p. 47, n. 2.)

D'autre part, dans l'antique règle sidérale des *Cho t'i*, le mois 子 correspond au signe 子 de l'horizon, le mois 丑 au signe 丑, etc.

à l'origine les 8 demi-saisons et les douze mois, s'appliquent ainsi indifféremment à l'année, à la journée, au Contour du ciel et au tour de l'horizon. De telle sorte que, pour les Chinois, la graduation d'une boussole, d'une sphère céleste ou d'une montre de poche est la même : ce sont trois cas de la révolution dualistique et les mêmes systèmes de notation servent à en figurer les phases (fig. 1 et 2 : 8 et 9).

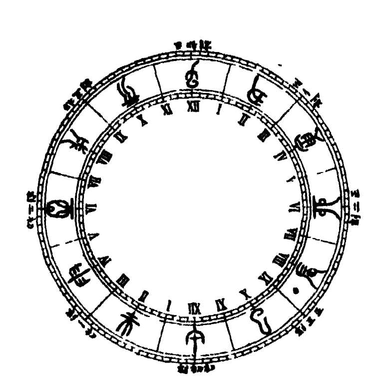


Fig. 1.
Cadran de montre portant les douze signes en écriture *Li-tseu*.

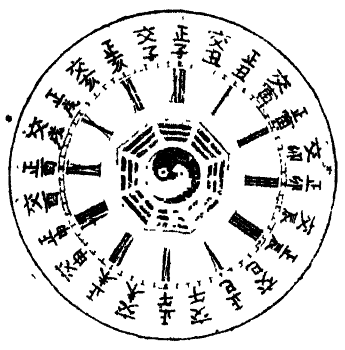


Fig. 2. — Cadran de montre où le fabricant européen a mis par erreur nos XII heures en face des douze signes et des huit trigrammes qui expriment la révolution totale de 24 heures.

Les principes antithétiques auxquels on attribue ces révolutions sont, l'un actif *yang*, l'autre passif *yin*.

Le principe *yang* est lumineux, chaud, sec, plein, manifeste et masculin.

Le principe *yin* est obscur, froid, humide, creux, caché et féminin.

Ces deux principes, qui émanent du pôle 太極是生兩儀, ne régissent pas seulement les phénomènes physiques, mais aussi les phénomènes physiologiques. Dans le culte des ancêtres, l'alternance des générations est censée leur être sou-

DIVISION EN 4, 8 ET 12 PARTIES DE LA RÉVOLUTION DUALISTIQUE
SOUS SES FORMES ANNUELLE, DIURNE ET AZIMUTALE.

TRI-GRAMMES.	SIGNES DUODÉNAIRES.	SYMBOLES ZOAIRES.	LUNAISON.	HORIZON.	ANNÉE.	JOURNÉE	DUALISME.
☷	子	Rat.	11e lune.	N.	Solstice d'hiver.	Minuit.	Maximum du *yin*.
	丑	Bœuf.	12e lune.			2 h.	
☳				N.-E.	Début du printemps.		
	寅	Tigre.	1re lune.			4 h.	
☲	卯	Lièvre.	2e lune.	E.	Équinoxe du printemps.	6 h.	Égalité.
	辰	Dragon.	3e lune.			8 h.	
☱				S.-E.	Début de l'été.		
	巳	Serpent.	4e lune.			10 h.	
☰	午	Cheval.	5e lune.	S.	Solstice d'été.	Midi.	Maximum du *yang*.
	未	Mouton.	6e lune.			2 h.	
☴				S.-W.	Début de l'automne.		
	申	Singe.	7e lune.			4 h.	
☵	酉	Coq.	8e lune.	W.	Équinoxe d'automne.	6 h.	Égalité.
	戌	Chien.	9e lune.			8 h.	
☶				N.-W.	Début de l'hiver.		
	亥	Porc.	10e lune.			10 h.	

mise; et les caractères spécifiques des animaux sont attribués à la prédominance du *yin* ou du *yang*.

Cette application de la théorie dualistique à la zoologie est très ancienne puisque nous la trouvons dans le chapitre *Yao tien* du *Chou king* et dans l'appendice *Chouo koua* du *Yi king*[1]. Alors même que la doctrine ne se serait pas perpétuée jusqu'à nos jours, il ne serait pas difficile d'en comprendre le symbolisme d'après les caractéristiques des deux principes.

Les animaux *yin* sont ceux qui sont de tempérament *froid*, lent ou patient; ceux qui se plaisent dans l'*humidité*; ceux qui se *cachent* ou qui recherchent l'*obscurité*; ceux qui détruisent ou qui *creusent*; ceux qui sont velus[2]. La tortue, le bœuf, le porc, le rat sont des exemples d'animaux soumis au principe *yin*.

Les animaux *yang* sont, au contraire, ceux de tempérament vif, *ardent*; ceux qui se plaisent dans les climats *secs* et à la *lumière*; ceux qui sont glabres ou peu velus. Le cheval, le mouton, la caille sont, à des titres divers, des exemples d'animaux influencés par le principe *yang*.

D'après l'association naturelle du *yin* au *nord* et à l'*hiver*, du

[1] Ces intéressantes manifestations d'idées scientifiques, primitives mais très remarquables dans leur syncrétisme unitaire, déterministe et systématique, ont peu attiré l'attention; c'est ce qui explique comment les sinologues ont pu méconnaître l'origine chinoise du cycle zoaire. L'illustre Legge écrit dans sa préface à la traduction du *Yi king* : «I confess my sympathy with P. Régis when he condenses the fifth Appendix into small space holding that the 8th and following paragraphs are not worthy to be translated. «They contain — he says — nothing but the mere enumeration of things, some of which may be called *yang*, and others *yin*, whithout any other cause of so thinking being given.» Si le *Yi king* n'indique pas les raisons pour lesquelles tel être est considéré comme *yin* et tel autre comme *yang*, c'est parce que cela était alors superflu; et le rôle de l'historien est précisément de reconstituer ces raisons, en analysant les faits au lieu de les écarter avec mépris.

[2] La barbe étant, chez les humains, un signe de la virilité, il peut sembler surprenant que le caractère *velu* soit attribué au *yin* et le chauve au *yang*. L'idée chinoise, exprimée dans le *Yao tien*, est que le froid développe la toison tandis que l'été la fait tomber.

yang au *sud* et à l'*été*, les symboles zoaires du nord et de l'hiver seront choisis parmi les animaux *yin*; ceux du sud et de l'été seront des animaux *yang*. Ainsi, par exemple, les textes antiques nous montrent que le *bœuf*, placé au nord, symbolise le *yin* par opposition au *cheval*, placé au sud, qui symbolise le *yang*. Cette constatation, basée sur des documents, explique la position de ces symboles dans le cycle des douze animaux, alors même que nous ne devinerions pas pourquoi l'un d'eux est considéré comme *yin* et l'autre comme *yang*. Mais quand on connaît les caractéristiques des deux principes, il n'est pas difficile de concevoir que l'animal lent et docile soit assimilé au *yin* tandis que l'animal vif et fringant correspond au *yang*.

Toutefois le caractère de l'animal n'est pas toujours la seule raison qui le voue au *yin* ou au *yang*. On tient compte parfois de sa fonction. Ainsi, par exemple, le coq symbolise l'est et le *yang* par opposition au chien qui symbolise l'ouest et le *yin*, non seulement parce que le premier est ardent et combatif, le second docile, fidèle et obéissant, mais surtout parce que le premier annonce l'aurore, au levant, tandis que le second prend sa faction au crépuscule, au couchant et commence à aboyer à la tombée de la nuit [1].

[1] Dans le rituel de la dynastie *Tcheou* l'administration de l'empire est répartie en six ministères (du Ciel, de la Terre, du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver) d'après une formule cosmologique. A chacun de ces ministères sont attachés des officiers de l'animal symbolique, les officiers du *coq* 雞人 au ministère du *printemps* (= matin = E.), les officiers du *chien* 犬人 au ministère de l'automne (= soir = W.), etc. Les officiers du *coq* sont chargés d'une fonction protocolaire : «Lorsqu'il y a un grand sacrifice, l'officier coq annonce le lever de l'aurore, pour éveiller les divers officiers de la cour... En général, pour toutes les cérémonies officielles dont l'époque est fixée, il annonce l'heure de la cérémonie» (trad. Ed. Biot).

L'association du chien au ministère de l'automne, qui est celui de la justice et des châtiments, semble aussi inspirée par l'idée que le chien, en dénonçant les voleurs, est l'auxiliaire prédestiné de la justice. Le *Li ki* spécifie cette asso-

II. Les cycles zoaires primordiaux.

Le cycle des quatre animaux. — Le plus ancien cycle zoaire chinois est d'ordre uranographique. C'est celui des quatre animaux, dont la haute antiquité n'est pas contestée, qui symbolisent les quartiers (ou palais) du ciel correspondant aux quatre saisons :

E. Le *Dragon* symbolise le printemps et le palais oriental.
S. L'*Oiseau* symbolise l'été et le palais méridional.
W. Le *Tigre* symbolise l'automne et le palais occidental.
N. La *Tortue* symbolise l'hiver et le palais boréal.

L'*Oiseau* (qui à l'origine fut la caille) et la *Tortue*, emblèmes de l'été *yang* et de l'hiver *yin*, sont en rapport manifeste avec la théorie dualistique. Au contraire, le *Dragon* et le *Tigre*, symboles des deux constellations (Scorpion et Orion) qui, dans une période très reculée, représentaient le printemps et l'automne, sont antérieurs à cette théorie[1].

ciation métaphysique du chien à l'automne : «Au milieu de l'automne le Fils du Ciel accomplit l'exorcisme destiné à promouvoir l'influence de l'automne au moyen (du sacrifice) d'un chien...» Le *Tcheou li* montre le même sacrifice accompli par le ministre de la justice.

On remarquera que cette association du coq au printemps et du chien à l'automne est basée d'abord sur la révolution diurne (coq = matin = E., chien = soir = W.), puis transportée à la révolution annuelle; ce qui est un nouvel exemple de l'équivalence, aux yeux des anciens Chinois, de toutes les formes de la révolution dualistique (matin = E. = printemps).

[1] Ces deux constellations jouent un rôle spécial dans le folklore chinois, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans le *Journal asiatique* de juillet 1919 (p. 147) en citant un texte du *Tso tchouan* dont voici la suite : «Ces deux constellations annoncent au peuple le matin et le soir des époques.» Diamétralement opposées, elles semblent se poursuivre dans la révolution diurne et annuelle, l'une se couchant quand l'autre se lève. Mais elles indiquent la saison d'après l'ancien principe lunaire, c'est-à-dire d'après le lieu où la lune fait son plein, à l'*opposé* du soleil; tandis que l'*Oiseau* et la *Tortue*, emblèmes créés postérieurement par l'astronomie solaire, indiquent le

Le cycle des six animaux. — Vient ensuite le cycle des six animaux domestiques, autrement dit des six animaux de sacrifice, qui symbolisent le *yin*, le *yang*, et les quatre saisons (ou les quatre points cardinaux).

		N. *Porc.*	YIN. *Bœuf.*	
Système normal.	W. *Chien.*			E. *Coq.*
		S. *Mouton.*	YANG. *Cheval.*	

Cette série se trouve, comme je l'ai montré, dans le *Tcheou li* et, à l'état fragmentaire, dans le *Li ki*. Elle a été affectée par la réforme des *Tcheou*, qui substituèrent à l'ancien couple *yin-yang* = N. et S. le couple *Ciel-Terre* = *Haut* et *Bas*, la Terre devenant une divinité féminine fécondée par le Ciel divinité masculine[1]; ce qui prouve qu'elle est antérieure à la dynastie des *Tcheou*.

			CIEL.		
Système des *Tcheou*.	S. *Mouton.* *Cheval.*	W. *Chien.*	TERRE. *Bœuf.*	E. *Coq.*	N. *Porc.*

Comme il serait peu convenable de donner au Ciel un symbole zoaire, le *cheval*, symbole du *yang* (et par conséquent de la chaleur), reste au sud avec le *mouton*[2].

quartier du ciel où séjourne le soleil. Nous verrons plus loin qu'on essaya de supprimer ce caractère mixte en intervertissant les emblèmes *Tigre* et *Dragon*, tentative qui dérangea l'ordre primitif des animaux du cycle de 12.

[1] Cette transformation dans les croyances a été mise en lumière par Legge et Chavannes. (Voir *Les Origines*, *T'oung Pao*, 1910, p. 252, 260, 610.)

[2] Le même fait se retrouve dans le culte de *T'ai yi*. L'empereur jaune ne

Le cycle des huit animaux. — Ce cycle se trouve dans l'appendice *Chouo koua* 說卦傳, du *Yi king*, chapitre antérieur à Confucius, comme Chavannes l'a montré (*M.H.*, V, p. 401). Mais aucun auteur, chinois ou européen, n'avait songé jusqu'ici à faire le rapprochement entre ce cycle et celui des douze animaux. Le texte dit :

			Système de :	
			Fou-hi	*Yi king*
乾為馬	*K'ien*	= Cheval . . .	S.	N.-W.
坤 " 牛	*K'ouen*	= Bœuf	N.	S.-W.
震 " 龍	*Tchen*	= Dragon . . .	N.-E.	E.
巽 " 雞	*Souen*	= Coq	S.-W.	S.-E.
坎 " 豕	*K'an*	= Porc	W.	N.
離 " 雉	*Li*	= Faisan . . .	E.	S.
艮 " 狗	*Ken*	= Chien	N.-W.	N.-E.
兌 " 羊	*Touei*	= Mouton . .	S.-E.	W.

On sait que le roi *Wen*, auteur présumé du *Yi king* et père du fondateur de la dynastie *Tcheou* (XIIe siècle avant J.-C.), a remanié d'une manière arbitraire les trigrammes de *Fou-hi*, dont la régularité symétrique convenait mal aux fantaisies mystiques de l'art divinatoire (fig. 3 et 4). D'autre part, le texte ci-dessus, après avoir débuté régulièrement par le

pouvant rester au centre, symbole du ciel, s'en va loger au S.-W., avec l'empereur rouge. (Cf. *M. H.*, III, p. 490.)

En parcourant la table des matières de la traduction française du *Tcheou li* (Ed. Biot), on verra la répartition des animaux dans les ministères. Cette répartition est d'ailleurs résumée dans le passage où il est dit : «Le *Siao tsong po* répartit les *six* animaux de sacrifice entre les *cinq* ministres.» *Tcheng tong*, le plus ancien des commentateurs, ajoute (p. 445) :

Le *bœuf* est attribué au second ministre (*Terre*); le *coq* au troisième ministre (*printemps*); le *cheval* et le *mouton* au quatrième ministre (*été*); le *chien* au cinquième ministre (*automne*); le *porc* au sixième ministre (*hiver*).

Voir le *T'oung Pao*, 1910, p. 248 et suiv.

couple *Cheval-Bœuf* correspondant au S. et au N., énumère en désordre le reste de la liste. Il faut donc, pour étudier cette série, la remettre dans l'ordre de l'un et l'autre systèmes.

Nous remarquons alors que, selon le système de *Fou-hi,* les trois animaux domestiques *yin* (Porc, Chien, Bœuf) se rangent en contiguïté dans la région (*yin*) du nord à l'ouest; et que

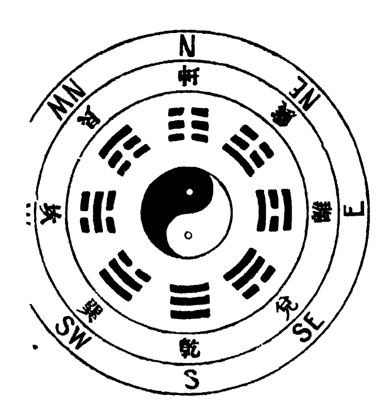


Fig. 3.
Trigrammes cosmologiques de *Fou-hi.*

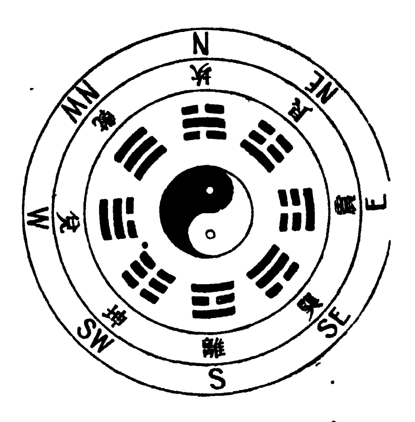


Fig. 4.
Trigrammes astrologiques du roi *Wen.*

les trois animaux domestiques *yang* (Mouton, Cheval, Coq) se rangent en contiguïté dans la région (*yang*) méridionale, du sud-ouest au sud-est :

Porc......	W.	
Chien.....	N.-W.	Animaux *yin.*
Bœuf.....	N.	
Dragon....	N.-E.	
Faisan....	E.	
Mouton ...	S.-E.	
Cheval....	S.	Animaux *yang.*
Coq......	S.-W.	

Ce groupement est déjà significatif. Mais, sauf en ce qui concerne le Bœuf (N.) et le Cheval (S.), il ne nous satisfait pas entièrement, car nous obtenons :

Porc, Chien, Bœuf. Mouton, Cheval, Coq.

tandis que la série déduite du *Tcheou li* était :

Chien, Porc, Bœuf. Mouton, Cheval, Coq.

ce qui montre une permutation du Chien et du Porc. Comme deux animaux nouveaux, le Dragon et le Faisan, ont été introduits en plus des six animaux de sacrifice, il est naturel de penser que ce dérangement a été causé par leur intercalation ; c'est ce que nous allons examiner.

Remarquons d'abord que ces deux animaux supplémentaires, Dragon et Faisan, sont empruntés au cycle uranographique des quatre animaux et qu'ils symbolisent l'empereur et l'impératrice.

L'*Oiseau* (鳥 *niao* du *Yao tien*), le symbole du quartier méridional et de l'été, était primitivement la caille, comme le montre le nom des dodécatémories estivales (fig. 7)[1]. Comme Schlegel l'a supposé, cette caille s'est transformée en faisan, puis en phénix. J'ai confirmé son hypothèse en constatant que, dans le Rituel des *Tcheou*, c'est le faisan, ou plutôt la poule faisane qui est brodée sur la robe de la souveraine, que c'est la poule faisane qui figure parmi les douze symboles antiques dont parle le *Chou king* (*T'oung Pao,* 1910, p. 592) et que cette transformation de la caille en faisane est en rapport avec l'avènement du couple Ciel-Terre qui fit déplacer le *yang* au nord et le *yin* au sud, où fut fixé le symbole de l'impératrice.

(1) 鶉首, etc. — Ce symbolisme provient de ce que la caille apparaît au début de l'été et disparaît au début de l'automne, d'où la légende qu'elle naissait des feux de l'été (*T'oung Pao*, 1909, p. 264).

Quant au Dragon, c'est le nom de la constellation la plus importante du ciel chinois, qui occupe tout le palais du printemps et servait, dans la période primitive, à marquer le début de l'année civile; le dragon est devenu l'emblème de l'empereur terrestre parce que, comme Fils du ciel, il est placé à la gauche de l'étoile polaire, à l'est, côté du printemps.

Comme, dans le cycle de huit termes, les deux animaux *Dragon* et *Faisan*, ajoutés aux six animaux domestiques, corres-

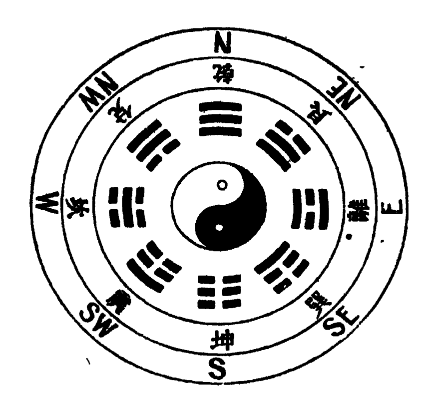


Fig. 5.
Trigrammes cosmologiques
de la dynastie *Tcheou* (1).

pondent, l'un au Palais oriental, l'autre au Palais méridional, c'est-à-dire à l'est et au sud, il m'est venu à l'idée que ce couple quadrantal pourrait bien avoir donné le ton à la répartition zoaire de ce cycle. Cela se vérifie, en effet. Dans le système du roi *Wen*, le Dragon et le Faisan conservent leur place normale E. et S., à un quadrant l'un de l'autre; et les trois couples d'animaux domestiques suivent la même règle. Au lieu

(1) Dans ces trois figures les lettres latines et chinoises ont été tournées à tort vers l'extérieur. Les trigrammes sont censés vus du centre.

d'être diamétralement opposés l'un à l'autre (180°), les termes de chaque couple sont répartis par quadrants (90°) :

YANG.			YIN.		ANGLE.
Le *Dragon*	E.	s'oppose au	*Phénix*	S.	90°
Le *Coq*	S.-E.	s'oppose au	*Chien*	N.-E.	90°
Le *Cheval*	N.-W.	s'oppose au	*Bœuf*	S.-W.	90°
Le *Mouton*	W.	s'oppose au	*Porc*	N.	90°

De telle sorte que les quatre animaux *yang* se trouvent diamétralement opposés dans un sens, et les quatre animaux *yin* opposés dans le sens transversal :

YIN.
(N.) Porc. Chien.

YANG. Cheval. (W.) Mouton. — Dragon (E.). Coq. YANG.

Bœuf. Faisan (S.).
YIN.

Tel est le principe de symétrie, inspiré par la position du couple *Dragon-Faisan* sur le Contour du ciel, qui a déterminé l'association des animaux aux trigrammes dans le système du *Yi king*.

Cette constatation est importante. Elle montre que le cycle zoaire du *Yi king*, en apparence tout différent de celui du *Tcheou li*, est essentiellement le même puisqu'il confirme que le *Cheval* s'oppose au *Bœuf*, le *Coq* au *Chien* et le *Mouton* au *Porc*, ce qui va nous donner la clef du cycle des douze animaux.

III. Le cycle des douze animaux.

Nous avons vu que les Chinois divisaient la révolution dualistique en 4, 8 et 12 parties représentées par les quatre sai-

sons, les huit demi-saisons et les douze mois; il est donc naturel de trouver, après les cycles zoaires de 4, 6 et 8 termes, un cycle de 12 animaux auquel s'applique la notation 子, 丑, 寅 ○ ○ ○ de même que les huit trigrammes s'appliquent au cycle des 8 animaux.

		N.		
	亥 Porc.	子 Rat.	丑 Bœuf.	
戌 Chien.				*Tigre.* 寅
W. 酉 *Coq.*				*Lièvre.* 卯 E.
申 *Singe.*				Dragon. 辰
	Mouton. 未	Cheval. 午	Serpent. 巳	
		S.		

Ce cycle existe, en effet, et, comme tous les cycles zoaires chinois, il est caractérisé par le fait que chacun de ses termes symbolise une fraction déterminée de la révolution annuelle, diurne ou azimutale. Le premier terme de cette série le *Rat* correspond au signe 子, par conséquent au nord, au solstice d'hiver, à minuit; ses termes cardinaux sont le *Rat* (N.), le *Lièvre* (E.), le *Cheval* (S.), le *Coq* (W.).

Je suppose que, pour quiconque a suivi les explications précédentes, la question de son origine chinoise se trouve déjà résolue. Car sur les douze animaux nous reconnaissons: 1° les animaux domestiques du cycle de six termes; 2° les constellations *Dragon* et *Tigre* du cycle de quatre termes. Nous constatons que le *Porc* et le *Bœuf* se trouvent, comme de juste, dans le quartier boréal (= hiver), le *Cheval* et le *Mouton* dans le quartier méridional (= été); nous voyons en outre que le *Coq* et le *Chien*, le *Dragon* et le *Tigre*, symboles du printemps et de l'automne, sont placés dans les quartiers équinoxiaux. Avant même de connaître la raison de la situation des quatre animaux complémentaires (*Rat, Singe, Serpent, Lièvre*), nous savons donc

que l'ossature et la majeure partie de ce cycle proviennent des cycles primordiaux et qu'il est essentiellement chinois, non seulement par la composition des termes, mais par leur répartition cosmologique.

Il offre toutefois une énigme. Pourquoi le coq, qui annonce l'aurore à l'est, est-il placé à l'ouest, à côté du chien auquel il devrait être opposé? La réponse se présente d'elle-même quand on constate la transposition inverse : le *Tigre* (Orion), qui devrait être à l'ouest, se trouve à l'est, à côté du Dragon (Scorpion) auquel il devrait être opposé. Il y a donc eu dans les termes équinoxiaux une interversion partielle : le couple *Dragon-Chien* est bien placé, mais les couples *Coq-Lièvre* et *Tigre-Singe* sont intervertis.

La raison de cette transposition vient immédiatement à l'esprit si l'on connaît l'astronomie chinoise. Car les palais célestes du printemps et de l'automne sont eux-mêmes intervertis : les Chinois appellent Palais du printemps celui où le soleil se trouve en automne et Palais de l'automne celui où le soleil séjourne au printemps. Dans le but de concilier toutes les révolutions par un même type dualistique, ils disposent les 12 signes (qui désignent originellement les douze lunaisons) dans le sens de la révolution diurne du soleil, c'est-à-dire dans le sens des aiguilles d'une montre, alors que le soleil, en réalité, parcourt les constellations en sens inverse [1].

[1] Cette interversion des signes chinois a surpris maint auteur : «Je ne sais comment expliquer cette manière de compter rétrograde qui, selon nos idées, est absurde; car le Verseau serait le premier signe, le Capricorne le second et ainsi de suite» (Ideler). — «But the vernal mansions go to the west, in opposition to the prevailing notion of the Chinese that spring belongs to the east. This discrepancy does not seem however to trouble their mind at all and we may safely leave it unexplained» (Chalmers). — Plus récemment, M. Aug. Barth, dans une lettre publiée par Éd. Chavannes (*M.H.*, IV, p. 555), s'étonnait de voir *Sseu-ma Ts'ien* énumérer les signes en sens inverse du mouvement annuel.

Comme je l'ai montré dans les *Origines*, et, d'une manière plus synthé-

De tout temps le conservatisme chinois a eu pour correctif l'idée métaphysique que, à l'avènement d'une dynastie, il faut procéder à des transformations pour harmoniser le nouveau « mandat » avec l'influence actuelle des choses. On change alors le costume, les rites, le calendrier et parfois les règles astronomiques. A l'avènement des *Tcheou*, nous l'avons vu, on rendit officiel le nouveau couple Ciel-Terre, ce qui fit déplacer le *yin* au sud et le *yang* au nord (fig. 3 et 5). — D'autre part, lorsque cette dynastie tomba en décadence, les grands vassaux s'arrogèrent le titre de roi et tendirent à décréter eux-mêmes des innovations pour faire acte d'indépendance. Il est fort possible que la tentative de supprimer l'interversion apparente des palais équinoxiaux ait eu lieu dans un des États féodaux, par exemple dans la principauté semi-turque de *Ts'in* qui se vantait de ne pas gouverner avec le *Chou* et le *Che* et qui, en toute occasion, cherchait à briser le traditionalisme, comme on le vit bien lorsque, parvenu à la dignité impériale, son dynaste ordonna la destruction des livres classiques.

Les promoteurs de cette réforme trouvèrent, avec raison, illogique de placer le printemps à l'est alors que le soleil séjourne en cette saison dans le palais occidental. Mais, puisque les Chinois voient dans la révolution dualistique non pas seule-

tique, dans *Le système astr. des Chinois*, cette interversion provient de ce que les divisions sidérales chinoises dérivent de l'ancien zodiaque lunaire asiatique qui servait à déterminer les dates annuelles d'après le lieu sidéral du plein de la lune, lequel se produit à l'opposé du soleil. Lorsque, vers le XXVe siècle, les Chinois adoptèrent l'astronomie solsticiale qui caractérise leur système et le texte du *Yao tien*, ils attribuèrent au soleil les deux palais solsticiaux et conservèrent à la lune les deux palais équinoxiaux, où l'ancien repère du Nouvel-An (*Kio*, la Corne du Dragon) a continué à jouer dans le folklore sidéral son ancien rôle fondamental. Le *Tcheou li* nous a transmis, entre autres, un vestige de ce partage du Contour du Ciel entre la lune et le soleil : 冬夏致日、春秋致月、以辨四時之敍。« Aux solstices d'hiver et d'été, le *soleil*; aux équinoxes du printemps et d'automne, la *lune*; servent à pourvoir au règlement des quatre saisons. »

ment le cours de l'année sidéro-solaire, mais aussi la révolution diurne, cette réforme entraînait un autre inconvénient, celui de faire tourner les heures de la journée en sens inverse du soleil et de placer le coq, symbole du matin, à l'occident. Il avait en outre ce défaut bien plus grave de déplacer les deux grands repères sidéraux Orion et Scorpion; auxquels le peuple était si attaché et dont le *Tso tchouan* dit qu'ils marquent «le matin et le soir des époques»[1]. Aussi la réforme resta-t-elle bâtarde : on put bien transposer le coq et le lièvre, le tigre et le singe, mais le Dragon, symbole du palais oriental et de l'empereur resta inamovible, à la place assignée par sa position sidérale, c'est-à-dire au signe 辰.

Les trois formes successives du cycle. — Pour nous rendre compte de ce que fut le cycle originel, nous n'avons donc qu'à remettre en place les deux couples intervertis; si la réforme avait été complète, elle aurait donné la liste intermédiaire; en définitive c'est la forme mixte qui a prévalu.

Pour qui est familiarisé avec la cosmologie, l'uranographie et le symbolisme des Chinois, ce processus est d'une évidence complète. Mais on pourrait souhaiter, pour rendre la démonstration plus tangible, de découvrir un ancien document où les animaux seraient numérotés d'après l'ordre originel et où leur ordre traditionnel apparaîtrait par conséquent déréglé. Par un prodigieux hasard, cet improbable document existe. Il nous

[1] C'est très probablement le caractère traditionnel et religieux de ces deux repères qui, dans la haute antiquité, empêcha d'étendre l'astronomie solaire aux quatre palais et fit conserver à la lune les palais équinoxiaux.

Dans l'ouvrage *L'horloge* de M. Mathieu Planchon, on voit une figure japonaise moderne du cycle, où les douze animaux sont disposés dans le sens annuaire vrai (inverse des aiguilles d'une montre). L'auteur de ce dessin ne s'est pas douté qu'il surajoutait ainsi une réforme à une autre; de telle sorte que le coq, deux fois déplacé, se retrouve à l'est.

a été transmis par le chronologiste arabe Albiruni : c'est la liste des mois turcs préislamiques.

LE CYCLE DES DOUZE ANIMAUX.

PALAIS.	SIGNES.	ORIGINEL.	MOIS TURCS.	RÉFORMÉ.	MOIS TURCS.	TRADITIONNEL.	MOIS TURCS.
	亥 XII.	Porc.	11	Porc.	11	Porc.	11
N. =	子 I.	Rat.	12	Rat.	12	Rat.	12
	丑 II.	Bœuf.	1	Bœuf.	1	Bœuf.	1
	寅 III.	Singe.	4	*Tigre.*	5	*Tigre.*	5
E. =	卯 IV.	Coq.	3	*Lièvre.*	6	*Lièvre.*	6
	辰 V.	Dragon.	2	*Chien.*	7	DRAGON.	2
	巳 VI.	Serpent.	8	Serpent.	8	Serpent.	8
S. =	午 VII.	Cheval.	9	Cheval.	9	Cheval.	9
	未 VIII.	Mouton.	10	Mouton.	10	Mouton.	10
	申 IX.	Tigre.	5	*Singe.*	4	*Singe.*	4
W. =	酉 X.	Lièvre.	6	*Coq.*	3	*Coq.*	3
	戌 XI.	Chien.	7	*Dragon.*	2	CHIEN.	7

La numérotation des mois turcs. — Ces mois portent des noms ordinaux, comme nos mois *septembre, octobre,* etc.; et, comme eux, ces noms ne correspondent pas à leur rang dans l'année; ils signifient : *Grand mois, Petit mois, Premier, Second, Sixième, Cinquième, Huitième,* etc. :

G.P.1.2.6.5.8.9.10.4.3.7.

Quand mes yeux tombèrent par hasard sur cette liste, dont le désordre a tellement intrigué les érudits, je vis immédiatement qu'elle dérivait des trimestres sidéraux discontinus

chinois[1], puisqu'il suffit de faire permuter le 7 et le 2 pour obtenir :

N. S.

11.12. 1. — 7.6.5. — 8. 9.10. — 4.3.2.

qui est la forme du calendrier des *Yin* correspondant à :

10.11.12. — 6.5 4. — 7. 8. 9. — 3.2.1.

du calendrier des *Hia*, ou à :

12. 1. 2. — 8.7.6. — 9.10.11. — 5.4.3.

du calendrier des *Tcheou*. Mais au lieu de suivre, dans chacun des palais célestes, l'ordre chronologique, sa numérotation, qui part, comme tous les calendriers chinois, du palais boréal (11.12.1), passe ensuite successivement dans les deux palais équinoxiaux (2.3.4. — 5.6.7.) et se termine par le palais méridional (8.9.10.). C'est dire qu'elle suit l'ordre, bien connu, d'évolution des cinq éléments :

Le *bois* (E.) détruit la *terre* (centre) en l'absorbant.
Le *métal* (W.) détruit le *bois* (E.) en le coupant.
Le *feu* (S.) détruit le *métal* (W.) en le fondant.
L'*eau* (N.) détruit le *feu* (S.) en l'éteignant.
La *terre* (centre) détruit l'*eau* (N.) en l'absorbant.

Les noms ordinaux des anciens mois turcs ne visent donc

[1] Cet ordre discontinu (fig. 6) provient du caractère lunaire des palais équinoxiaux, solaire des palais solsticiaux, d'après lequel les astérismes des premiers indiquent le mois par opposition, ceux des derniers par conjonction, ce qui fait que l'année civile uranographique commence à l'antique repère sidéral *Kio* (dodécatémorie I), parcourt le palais du printemps (mois 1, 2, 3), puis celui de l'été (4, 5, 6), puis de l'automne (7, 8, 9) et de l'hiver (10, 11, 12), en suivant les dodécatémories I, II, III. — X, XI, XII. — VII, VIII, IX. — IV, V, VI. — Tel est l'ordre sidéral chinois jusqu'à l'intervention officielle des Jésuites au XVIIe siècle, celui auquel Schlegel s'est conformé dans son *Uranographie chinoise*.

pas à se conformer à l'ordre chronologique des mois : ils sont numérotés dans l'ordre discontinu de la théorie des cinq éléments, en suivant, dans chaque palais, l'ordre habituel des signes (dans le sens des aiguilles d'une montre), sauf dans le palais oriental où l'ordre astronomique est rétabli en faveur du Dragon :

N.	E.	S.	W.
亥子丑。—	寅卯辰。—	巳午未。—	申酉戌。—
11.12.1. —	4.3.2. —	8.9.10. —	5.6.7. —

Cette dérogation à l'ordre fictif est très remarquable. Elle confirme que, si le principe du zodiaque lunaire était tombé en désuétude pour l'ensemble de l'année, il se perpétuait cependant dans les traditions populaires relatives à l'archaïque repère du Nouvel-an, marqué par le plein de la lune dans *Cheou-sing* (=*Kio*) le *Princeps signorum* de la période primitive. L'ordre fictif, adopté pour le reste de l'année, cédait donc la place à l'ordre réel sidéro-lunaire pour l'observation traditionnelle du 立春 *Li-tch'ouen*[1]. De même que, dans la haute antiquité, on maintint le principe lunaire dans les palais équinoxiaux, pour ne pas toucher au symbole du printemps; de même que les réformateurs du cycle zoaire ne purent faire accepter le déplacement du Dragon; de même encore les anciens Turcs (ou leurs maîtres chinois) firent une exception dans l'ordre des signes en faveur du Dragon, afin de lui maintenir son ancien rang (comme sur les figures 6 et 7). La liste d'Albiruni vient ainsi

[1] Voir le *T'oung Pao*, 1910, p. 462. — La liste (*originelle*) des mois turcs nous révèle ainsi un de ces compromis, caractéristiques de la mentalité chinoise, entre les innovations et la tradition; compromis dont j'ai cité maint exemple et dont le cycle (*traditionnel*) des 12 animaux fournit un second cas nécessairement bien postérieur au premier.

confirmer ce que j'avais induit, avant de la connaître, sur l'immuabilité du Dragon.

Sans entrer dans tous ces détails, le lecteur qui désirerait simplement s'assurer de la concordance des mois d'Albiruni et du cycle traditionnel des douze animaux n'a qu'à regarder, sur le tableau ci-dessus, la numérotation inscrite à côté des listes originelle, réformée et traditionnelle, qui aboutit dans la dernière colonne à reproduire la série d'Albiruni [1].

Les six animaux sauvages. — Le cycle des douze animaux comprend, avons-nous dit, les six animaux domestiques rituels, auxquels s'ajoutent six animaux sauvages (dont deux nous sont dejà connus par le cycle de quatre termes). Comme les animaux domestiques sont répartis à raison de deux par palais solsticial et un par palais équinoxial, les animaux sauvages sont nécessairement répartis à raison de deux par palais équinoxial et un par palais solsticial. La distribution originelle était donc la suivante :

			N.			
		Porc.	Rat.	*Bœuf.*		
	Chien.				Singe.	
W.	Lièvre.				*Coq.*	E.
	Tigre.				Dragon.	
		Mouton.	*Cheval.*	Serpent.		
			S.			

[1] Je dois m'excuser auprès de M. H. Oldenberg, comme auprès de M. Forke, pour avoir, précédemment, présenté les faits si peu clairement. Dans son mémoire intitulé *Nakshatra* und *Sieou*, le savant indianiste écrit :

«Tausche ich mich nicht, liegt ein ahnlicher Fehler in Saussures Behandlung der altturkischen Monatsnamen... Fur S. ist die Erklarung «d'emblee évidente» : chinesische Schlosser der Himmelsgegenden mit Umstellung, teilweiser Beseitigung der Umstellung, Ausnahme von dieser teilweisen Beseitigung. Durch solche Operationen lasst sich ja Alles erreichen, aber sind sie wahrscheinlich? Wie einfach und nahliegend ist die Vermutung, dass eben nur die Reihenfolge bei Alberuni in Unordnung geraten ist! So Marquart, *Chronol. der altturkischen Inschriften;* dasselbe spricht mir Herr. Vilh. Thomsen (brief-

On remarquera que les points cardinaux opposés sont représentés par un animal domestique et par un animal sauvage.

Nous avons déjà vu que le *Dragon* et le *Tigre* représentent deux constellations. Ces deux constellations sont situées précisément sous les signes 辰 et 申, comme dans le cycle [1].

Le *rat,* qui symbolise le Nord, n'est pas un terme uranographique, mais essentiellement cosmologique. C'est le type le plus parfait de l'animal *yin;* aussi le *Yi king* (*Chouo koua*) l'assimile-t-il au trigramme *Ken,* qui correspond au N.-E. dans le système du roi *Wen* et au N.-W. dans celui de *Fou-hi* : 艮爲鼠 [2].

Le rat vit dans les *ténèbres, furtif et caché;* il *creuse,* il *vide,* il détruit, il ne craint ni l'humidité ni l'*eau;* tous ces traits le caractérisent comme *yin* absolu, car le principe *yin* est défini comme obscur, caché, creux, vide [3]. La position du rat, au

lich) als seine Ueberzeugung aus; er fügt Verweisung hinzu auf Hirth und Barthold.»

Cette appréciation montre en tout cas combien les spécialistes des origines turques se doutaient peu du caractère chinois de cette série.

(1) *Ts'an* (Orion) constitue la dodécatémorie *Che-Tch'en,* placée sous le signe 申 (fig. 7). Son nom de Tigre blanc est inconteste; il se trouve par exemple dans *Sseu ma Ts'ien* 參爲白虎. — Quant à la constellation du Dragon, qui s'étend sur tout le palais du printemps, sa tête, qui servait de repère annuel, constituait la dodécatémorie *Cheou sing,* placée sous le signe 辰.

(2) Le même chapitre dit que *K'an* (qui correspond au N. dans le système du roi *Wen* et à l'W. dans celui de *Fou-hi*) est le symbole «de l'eau... de ce qui est furtif et caché... de la lune... des voleurs». On voit là une curieuse confusion — dont j'ai cité maints exemples analogues entre les systèmes. L'eau et les voleurs correspondent au N. (*K'an* du roi *Wen*). La lune correspond à l'W. (*K'an* de *Fou-hi*), fig. 3 et 4.

(3) Le nom de la dodécatémorie solsticiale *Hiuan-hiao*, où se produit le *yin* maximum, signifie le *creux d'arbre pourri* et dans le *Tso tchouan* on prédit la famine parce que la planète Jupiter était entrée irrégulièrement dans cette dodécatémorie. Le solstice d'hiver est en effet le zéro absolu; il évoque l'idée de famine et de vide.

Le *Li ki* prescrit de sacrifier à la lune sur un autel *creux,* car la lune, astre *yin* (opposé au soleil, astre *yang*), se *creuse* périodiquement.

Nord, dans le cycle des 12 animaux, est donc entièrement conforme à la théorie et à la littérature canonique.

Le lièvre, qui représente l'Ouest, est le symbole de la lune; il s'oppose au *coq*, qui annonce le soleil.

L'association du lièvre à la lune se voit dans un des douze emblèmes de la haute antiquité auxquels le *Chou king* fait allusion (cf. *T'oung Pao*, 1910, p. 592).

Cette association est facile à comprendre quand on connaît les habitudes nocturnes de cet animal. Le lièvre, d'abord, est un animal *yin* par cela même qu'il est timide et inoffensif, restant caché le jour et ne circulant que la nuit. En outre, la lune paraît exercer sur lui une influence mystérieuse : il se réunit en bandes au clair de lune et se livre à des jeux, silencieux et bizarres, qui semblent le sortir de son naturel. Un auteur cynégétique, sans rien connaître du symbolisme chinois, a deviné avec justesse que «les jeux du lièvre au clair de lune avaient dû frapper l'esprit des primitifs» (Cunisset-Carnot, dans *La Chasse moderne* et *La vie à la campagne*).

D'autre part, l'Est étant le côté du soleil (*yang*), l'Ouest est celui de la lune (*yin*). Les deux signes équinoxiaux 卯 et 酉 (E. et W.), qui, originellement, représentent une porte ouverte (printemps) et une porte fermée (automne), sont appelés «les portes du soleil et de la lune».

La position du lièvre à l'W. dans le cycle zoaire primitif est donc entièrement conforme au symbolisme chinois, symbolisme qui doit dater de la haute antiquité si la figuration traditionnelle des symboles brodés sur la robe des anciens dignitaires est exacte (cf. *M.H.*, III, p. 203-205).

Les deux derniers animaux sauvages, le *Singe* et le *Serpent*, jouent un rôle plus effacé. Ils n'interviennent dans le cycle que par opposition à leur partenaire respectif, le *Tigre* et le *Porc*.

L'opposition du Singe au Tigre est spécifiée par l'un des

douze emblèmes de la haute antiquité, figurant deux vases rituels, le vase au Tigre et le vase au Singe, sur lesquels ces animaux sont représentés (*vide loco citato*); ce qui est confirmé par le *Tcheou-li* :

Aux sacrifices intermédiaires on se sert des vases *Yi*, dits vase du *tigre* et vase du grand *singe*.

Quant à l'opposition entre le Porc et le Serpent, qui se manifeste encore de nos jours dans le proverbe 巳亥一冲, dont la raison d'être m'était inconnue en 1910, je l'ai comprise en apprenant, par une chronique de M. Ed. Perrier, directeur du Muséum, que le Porc (sauvage ou domestique) possède une immunité contre la morsure des serpents, qu'il est friand de ces reptiles et qu'il a été employé par divers peuples à la destruction des serpents.

En outre du fait que le porc est attaché à la région boréale, dans la série de six termes, par opposition au mouton, la place du porc et du serpent dans le cycle de douze est déterminée par des conditions uranographiques. L'astérisme des porcs 豕韋 *Che wei* (alias *Tsiu-tseu*, Pégase) constitue précisément la dodécatémorie marquée du signe 亥. D'autre part, le Serpent est un astérisme chinois, situé au Nord de celui du porc, sur la Voie lactée. C'est pourquoi le *Sing King* dit : 蛇居河 le Serpent habite le Fleuve (céleste). Or j'ai signalé un texte du *Kia yu* dans lequel *Tseu hia*, le disciple de Confucius, dit : « Dans l'expression Gué de 巳亥, 巳 est mis à la place de *trois*, 亥 est mis à la place de 豕. » Ce texte montre qu'à l'époque confucéenne 巳 et 亥 étaient déjà mis en opposition (des deux côtés du Gué du Fleuve) et que 亥 était considéré comme équivalant à porc[1].

[1] Cf. *T'oung Pao*, 1910, p. 602. Le dictionnaire *Chouo wen* (Ier siècle apr. J.-C.) explique le caractère 巳 comme étant la figuration d'un serpent (voir sa forme antique fig. 1) et le caractère 亥 comme étant autrefois identique au

Quoique placé dans le cycle des douze animaux sous le signe 巳, le Serpent n'y figure donc pas comme un animal de l'été, mais seulement à cause de son opposition au Porc. C'est ce que confirme le passage du *Tso tchouan* (à la date 545) disant, pour exprimer que la température du dernier mois de

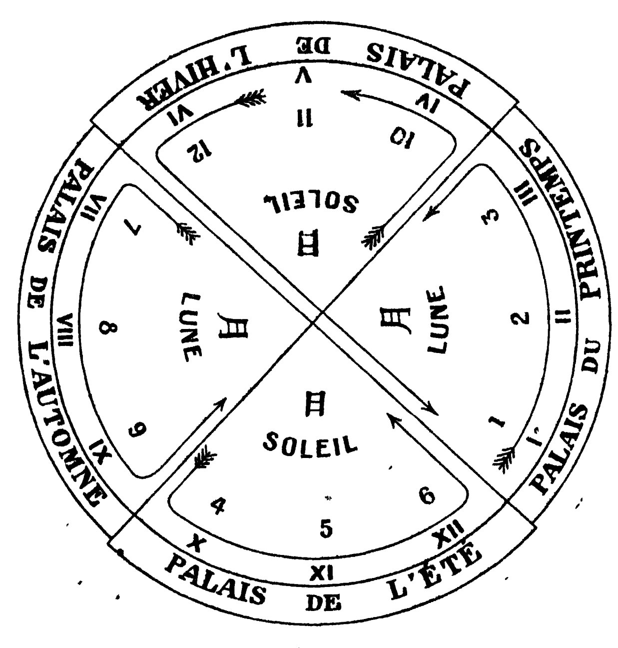


Fig. 6.
Ordre discontinu des mois sidéraux chinois (chiffres arabes) dans les dodécatémories (chiffres romains).

l'hiver était aussi douce que celle du premier mois du printemps : « Le Serpent est monté sur le Dragon 蛇乘龍 ». Le

caractère 豕. Un passage du *Tso tchouan* (*Siang* 3ᵉ année) semble infirmer cette dernière étymologie, mais on sait que sous les *Tcheou*, vu l'absence d'unité politique, de nombreuses variantes se produisaient. Le texte du *Kia yu* confirme l'autorité du *Chouo wen*.

Serpent, dans le cycle, est en effet contigu au Dragon; il représente le dernier mois de l'hiver, marqué par le Porc, d'après le principe d'opposition lunaire, normalement applicable au Dragon (palais du printemps), mais non pas au Ser-

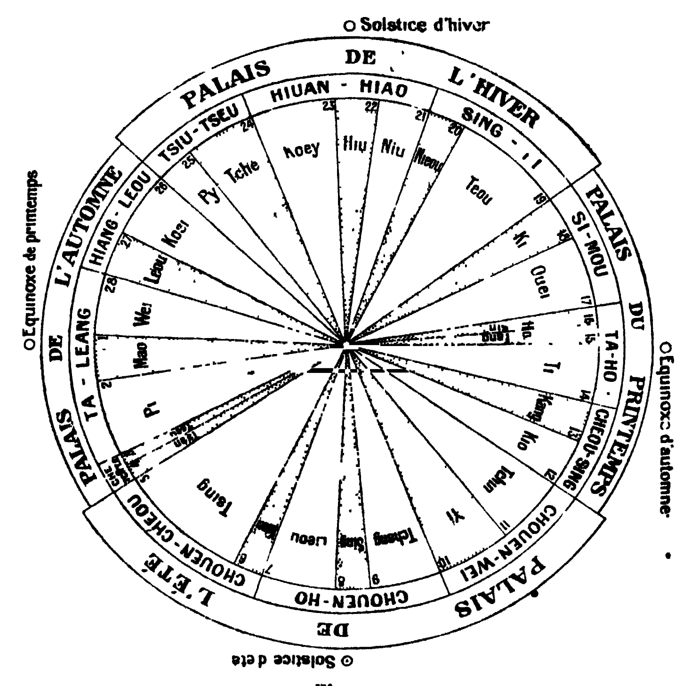


Fig. 7.
Divisions sidérales des Chinois, projetées sur l'équateur du XXIVe siècle.

pent (palais de l'été), auquel il est appliqué exceptionnellement à cause de son opposition diamétrale au Porc (fin de l'hiver); comparer les figures 6 et 7.

Les termes uranographiques. — Récapitulons brièvement la concordance entre la position des animaux du cycle et celle

des astérismes qui portent leur nom dans le firmament. Le contour du ciel chinois, avons-nous dit, est immuablement divisé en quatre palais : oriental, méridional, occidental et boréal, correspondant aux saisons de la période créatrice, dont les milieux représentent donc les solstices et équinoxes équivalant aux points cardinaux N., E., S., W. Chaque saison contenant trois mois, les douze signes sont répartis sur l'équateur[1] céleste comme sur l'horizon et comme dans le cycle des douze animaux.

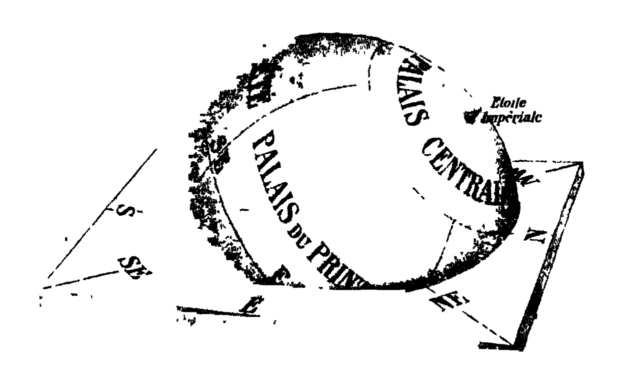


Fig. 8. — La sphère céleste chinoise.

Sur les douze animaux, il en est cinq (Dragon, Tigre, Bœuf, Porc, Serpent) qui sont des noms d'astérismes. Les quatre premiers font partie de la ceinture des 28 *sieou* et sont situés dans les dodécatémories *Cheou-sing* 辰, *Che-tch'en* 申, *Sing-ki* 丑, *Tsiu-tseu* 亥, précisément comme dans le cycle[1]. Quant à l'astérisme Serpent, il se trouve, dans le cycle, à

[1] L'astronomie chinoise antique ne connaît pas l'écliptique. Elle est fondée sur la notion du palais central (polaire) et des quatre palais périphériques, par conséquent équatoriaux, du Contour du ciel 天周 (fig. 8).

l'opposé de sa situation sidérale, ce qui confirme l'explication donnée plus haut.

Date d'origine du cycle des douze animaux. — S'il est bien certain que l'origine de ce cycle est chinoise, il n'est pas facile

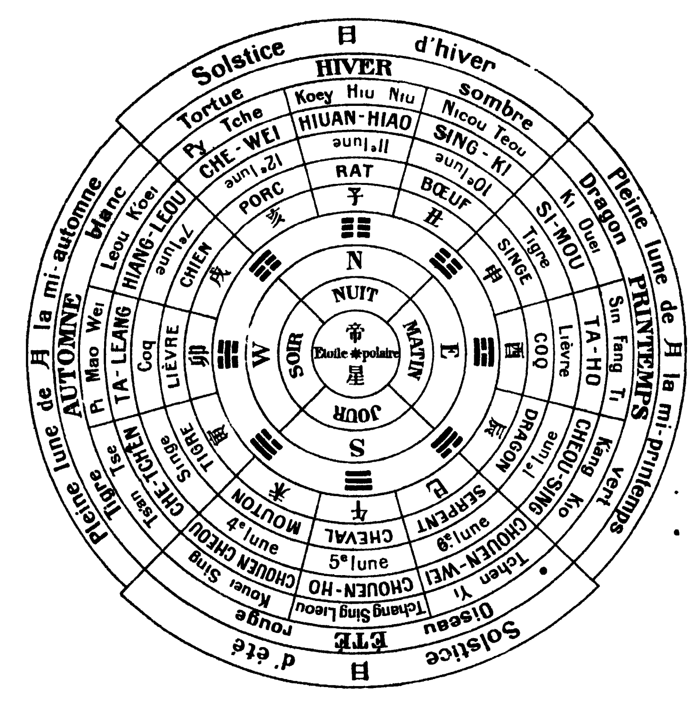


Fig. 9. — Le système cosmologique des Chinois.

d'en indiquer l'époque. La mention intégrale la plus ancienne du cycle des douze animaux dans la littérature chinoise est du Ier siècle de notre ère. On n'en trouve antérieurement que de rares indices :

1° Dans le 吳越春秋 un passage, se rapportant à l'an 500 av. J.-C. environ, indique la correspondance du Dragon et du

Serpent avec les signes 辰 et 巳. Ce texte a paru peu sûr parce que l'auteur de ce livre, qui vivait au Iᵉʳ siècle de notre ère, accueille des fables miraculeuses; mais on ne voit pas que sa crédulité puisse incriminer le passage en question. D'ailleurs il est confirmé par cet autre texte que j'ai signalé :

2° Dans le *Tso tchouan*, à la date 545 av. J.-C., pour exprimer qu'à la fin de l'hiver la température est celle du début du printemps, il est dit que le Serpent est monté sur le Dragon. Comme il s'agit ici du cours sidéral de l'année, la séparation de l'hiver et du printemps est marquée par *Kio*, l'antique repère du *Li-tch'ouen*, et les mois en question sont ceux indiqués par le Porc (dodécatémorie *Tsiu-tseu*), marqué du signe 亥, et par le Dragon, marqué du signe 辰; mais nous avons vu que le Serpent est diamétralement transposé en 巳, qui équivaut à 亥 dans la méthode d'opposition lunaire. Et c'est bien à cette contiguïté de 巳 et de 辰 que le texte fait allusion en disant que le Serpent est monté sur le Dragon. Ce document vérifie donc le précédent [1].

3° Le texte du *Kia yu*, que j'ai signalé dans le *T'oung Pao*, 1910, p. 602, montre qu'à l'époque confucéenne l'opposition de 巳 et de 亥 était employée comme métaphore et qu'on admettait l'équivalence de 亥 et de 豕, ce qui semble bien impliquer la connaissance du cycle des 12 animaux.

4° La liste des mois turcs, dont je pense avoir démontré l'identité avec le cycle traditionnel des 12 animaux, a pris naissance sous le calendrier des *Yin*, où son premier mois portait évidemment le numéro 1; puis le premier mois a été avancé de deux rangs, d'après le calendrier des princes de *Ts'in*, et l'on a alors remplacé les numéros 11 et 12 par les

[1] La longue constellation chinoise du Dragon s'étend sur plusieurs signes, mais sa partie essentielle, la tête, dont l'apparition des Cornes marquait le *Li tch'ouen* dans la haute antiquité, est sous le signe 辰.

termes *Grand mois, Petit mois.* Cette particularité ne nous donne pas d'indication précise, car le calendrier des *Yin* s'était perpétué en divers lieux sous la dynastie *Tcheou.* Elle montre cependant que le cycle des 12 animaux devait exister bien avant l'époque où les princes de *Ts'in* imaginèrent d'avancer d'un mois leur début de l'année par rapport à celui des *Tcheou*[1].

Il est possible que, vers la fin de la dynastie *Tcheou,* le cycle des 12 animaux soit plus ou moins tombé en désuétude et qu'il ait été remis en honneur au temps des *Ts'in* ou des *Han* sous l'influence des peuples turcs. Cette série zoaire étant beaucoup plus concrète et plus simple que les diverses séries duodénaires de la terminologie astronomique, il est naturel que les peuples barbares soumis à l'influence chinoise l'aient adoptée et utilisée pour marquer à la fois la révolution annuelle des mois lunaires et celle des douze années joviennes, que les Chinois représentaient par deux séries d'appellations entièrement différentes.

Mais si nous ignorons à quelle époque le cycle des 12 animaux a pris naissance, nous pouvons être certains qu'il est d'origine chinoise, étant construit avec des matériaux chinois d'après les principes physico-astronomiques de la cosmologie chinoise.

CONCLUSION.

Il existe un symbolisme zoaire chinois.

Sa caractéristique est que chacun de ses termes représente

[1] Les autres textes de l'époque des *Tcheou* cités par divers auteurs chinois et européens indiquant l'association du cheval à 午, du bœuf à 丑, etc., ne sont pas probants, car ils peuvent se rapporter au cycle de six termes ou à des rites d'origine sidérale. Ils confirment le symbolisme cosmologique chinois dont le cycle des douze animaux est issu, mais ils ne démontrent pas l'existence de ce cycle en tant que tel.

une phase, dans l'espace ou dans le temps, de la révolution dualistique (du *yin* et du *yang*).

Cette révolution est conçue d'après un type unique pouvant s'appliquer à toutes les révolutions de la nature, annuelle, diurne, sidérale, azimutale.

Les cycles zoaires de quatre, six, huit et douze termes représentent divers modes de division de cette révolution cosmologique.

Le cycle de quatre termes date de la haute antiquité.

Les cycles de six et huit termes sont antérieurs aux *Tcheou* et proviennent peut-être de la haute antiquité.

Ces trois cycles primordiaux se manifestent dans la littérature canonique et classique.

Le cycle des 12 animaux n'apparaît explicitement qu'au début de notre ère, mais on en aperçoit des indices sous la dynastie *Tcheou*.

La répartition de ses termes démontre qu'il a subi une réforme, d'ordre astronomique, avant l'époque où il apparaît dans la littérature. Le dérangement survenu dans la distribution originelle des animaux fournit l'explication de l'ordre de numérotation des anciens mois turcs.

La distribution des 12 animaux dérivant de celle des 4, 6 et 8 animaux, on n'est pas fondé à discuter l'origine chinoise du cycle zoaire de 12 sans avoir, au préalable, pris en considération les cycles de 4, 6 et 8 animaux.

MÉLANGES.

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE DE LA FRANCE EN ALGÉRIE ET DANS L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS 1830.

De même que l'expédition d'Égypte produisit une action, qui remit en lumière la civilisation de l'antique Misraïm, de même la conquête d'Alger en 1830 détermina un mouvement scientifique dans toutes les branches d'études relatives à l'Afrique septentrionale, du Maroc à la Tripolitaine. Si, à certains moments, ce mouvement parut se ralentir, il n'en fut pas moins continu et l'on en peut apprécier les résultats en considérant la masse de documents mis en œuvre pour reconstituer l'histoire, la linguistique, la littérature, la géographie, l'ethnographie, l'archéologie et la sociologie des populations qui occupent aujourd'hui le Nord de l'Afrique, ce domaine français par excellence. Pour être complet, ce tableau devrait comprendre l'archéologie classique qui a laissé des traces si importantes en Algérie et en Tunisie; mais je crois devoir me limiter à ce qui forme le domaine spécial des Sociétés asiatiques et orientales ici représentées.

Non que je songe à donner un tableau complet et détaillé de l'œuvre scientifique de la France dans le Nord de l'Afrique : une pareille tâche demanderait des mois de préparation avant

d'être mise au point, et le court délai qui m'a été assigné, ainsi que les circonstances dans lesquelles j'ai entrepris ce travail, sur les instances de l'éminent président de la Société asiatique de Paris, ne me l'auraient pas permis. Laissant de côté les travaux individuels, comme par exemple les récits de voyage et les tableaux de mœurs, pour lesquels je renvoie à la bibliographie de Sir Lambert Playfair, je m'attacherai à l'action exercée par le gouvernement, par les sociétés savantes et par l'université dans le domaine de ces études.

La Restauration avait pris Alger et détruit le nid de pirates dont l'existence était une honte pour la chrétienté, mais elle n'eut pas le temps de jouir de son succès. La nouvelle monarchie, sortie de la révolution de Juillet, reprit sa tâche. L'*Exploration scientifique de l'Algérie* fut son œuvre et les volumes qui la composent sont encore utilisés aujourd'hui : la traduction des Commentaires de Sidi Khalil par le Dr Perron; celle de l'histoire de l'Ifriqya d'El Qaïrouâni; les Mémoires historiques sur l'Algérie et la Description de la Tunisie par Pellissier de Reynaud, du Maroc par Renou, les Études sur la Kabylie, sur les routes suivies par les Arabes dans la conquête de l'Afrique septentrionale par Carette, la traduction des Voyages d'El ʿAïachi et de Moulay Aḥmed par Berbrugger qui contribua puissamment à créer la riche collection des manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale d'Alger; les Touaregs du Nord, de Duveyrier, ouvrirent la voie. Je ne veux pas négliger les publications encouragées et subventionnées par la monarchie de Juillet puis par le second Empire; le texte de la traduction de l'Histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun par de Slane qui abandonna la poésie antéislamique où il avait si brillamment débuté par le Diwan d'Imrou' Qaïs pour se consacrer entièrement au Maghrib; son édition de la Géographie d'El Bekri, l'auteur le plus important du moyen âge pour la géographie de l'Afrique du Nord. La Société asiatique de Paris eut sa part

dans ce mouvement, c'est dans son Journal que parurent la traduction de la Riḥla d'Et Tidjani par Rousseau, l'auteur des Annales tunisiennes, celle de la Géographie d'El Bekri par de Slane et c'est elle qui fit les frais de la publication des Voyages d'Ibn Baṭṭouṭah, le Marco Polo musulman dont les pérégrinations s'étendirent du Maroc à la Chine et de l'Empire grec à Tonbouktou.

En même temps, il se fonda des associations scientifiques qui suscitèrent, groupèrent et utilisèrent les recherches des travailleurs isolés et qui sont encore bien vivantes aujourd'hui : en première ligne, par ordre de date, la Société archéologique de Constantine, puis la Société historique algérienne, où brillèrent, pour ne parler que des morts, Cherbonneau, Berbrugger, Brosselard, Gorguos, Trumelet, de Grammont dont l'ouvrage sur Alger sous la domination turque a renouvelé l'histoire de cette période et l'a établie sur des bases sûres. A ces sociétés, il faut ajouter, quoique créées postérieurement, la Société d'archéologie de Bône, la Société d'archéologie et de géographie d'Oran, la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord, la Société de géographie du Maroc, l'Institut de Carthage qui, par la Revue tunisienne, rend les mêmes services que la Société historique algérienne, et les Archives marocaines dont les volumes, spécialement consacrés au Maroc, renferment de précieux renseignements et particulièrement des traductions des histoires des derniers siècles, telles que la Daoulat en Nâchir d'Ibn 'Askar, le Nechr el Mathâni et la partie du Kitâb el Istiqṣa d'Es Salaoui consacrée à l'histoire des chérifs.

Il est impossible de ne pas mentionner Fournel qui avait publié dans l'Exploration scientifique un ouvrage sur les richesses minérales de l'Algérie et dont le livre sur les Berbères reste, quoique inachevé, le répertoire le plus complet en ce qui concerne leur histoire depuis les origines jusqu'au départ

du khalife fatimite El Mo'izz ledin Allah qui allait conquérir l'Égypte.

Dans la collection des Publications de l'École des Langues orientales plusieurs volumes, et non des moins importants, textes et traductions, furent consacrés à l'Afrique du Nord : la Nozhat el Hadi, l'extrait d'Ez Ziâni, l'Histoire du Soudan d'Aḥmed baba, le Tarikh el fettach de Maḥmoud Kati.

Une nouvelle preuve de l'intérêt que le Gouvernement général de l'Algérie prend à ces études est la publication commencée en 1894 d'une collection d'ouvrages historiques, grammaticaux, philosophiques et juridiques : on peut citer le Tableau de Cébès d'Ibn Miskaoueih, le Hayy ben Yaqzhân d'Ibn Ṭofail, la traduction de l'Histoire de l'Afrique et de l'Espagne d'Ibn 'Idzâri, la Risalah d'Es Senousi, le Livre d'Ibn Toumert, la Khazradjyah, l'histoire des B. Abdelouad de Yaḥya ibn Khaldoun, auxquels on peut ajouter la Grammaire et le dictionnaire français-touareg de Motylinski. Il faut y joindre les quatre volumes de Documents sur le Nord-Ouest africain qui sont encore aujourd'hui une riche mine de renseignements sur le Maroc et les Oasis.

C'est aussi à l'initiative du Gouverneur général qu'est due la publication du Corpus des inscriptions arabes des départements d'Alger et de Constantine. Les monuments et les inscriptions arabes de Tlemcen sont l'objet de travaux d'une grande valeur et la description des ruines de la Qala'a des B. Ḥammad, capitale d'une dynastie berbère du moyen âge, nous montre ce qui peut être fait dans ce genre. Le Maroc présente un champ d'études qui commence à être exploité : on en jugera par la série d'articles en cours de publication dans le Journal asiatique sur les Inscriptions arabes de Fas. Enfin, il faut mentionner l'impulsion donnée aux études juridiques musulmanes qui sont du domaine spécial de la Faculté de droit d'Alger.

A côté de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie, vient la linguistique. La nécessité d'aller au plus pressé amena, dès le premier jour de la conquête, la publication d'une foule de manuels, lexiques, dialogues, recueils de lettres destinés à l'enseignement pratique de la langue parlée et qui, à eux seuls, forment une bibliothèque; mais l'étude scientifique des parlers arabes du Nord de l'Afrique n'a commencé que depuis une trentaine d'années. Un certain nombre de ces parlers ont été l'objet de travaux spéciaux : ceux des Chorfa du Sig, de Tanger, d'Oran. des O. Brahim de Saïda, de Tlemcen, des Hassania de la Mauritanie occidentale; d'autres sur les parlers des Djebala, des villes d'Alger et de Constantine sont en cours de publication; mais ce qui reste à faire est plus considérable que ce qui a été fait : c'est la tâche de l'avenir.

Le Dictionnaire du dialecte berbère de Bougie par Brosselard et les ouvrages du général Hanoteau, sa grammaire kabyle, sa grammaire tamachek, les Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura, la Kabylie et les coutumes kabyles publiés par le Gouvernement de l'Algérie et le ministère français, ouvrent une série d'études qui, prenant pour objet chacun des dialectes berbères, fourniront une base sûre pour la grammaire et la lexicologie comparées d'une langue parlée de l'oasis de Syouah à l'océan Atlantique et de la Méditerranée au Niger. Cette étude fut encore encouragée par l'Académie des Inscriptions qui la proposa comme sujet d'un de ses prix et consacra les fonds de la fondation Garnier à faire les frais d'une mission destinée à faire connaître d'une façon approfondie le dialecte des Zénaga du Sénégal, des descendants de ceux qui, sous le nom d'Almoravides, conquirent le Maghrib et arrêtèrent pour un temps la libération de l'Espagne du joug musulman. La Société asiatique ouvrit aussi les pages de son Journal à un certain nombre de Mémoires tendant à compléter l'œuvre de Hanoteau. Ce dernier avait fait connaître surtout le Zouaoua;

depuis, des monographies ont été consacrées aux différents dialectes parlés dans le Sahara, au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Tripolitaine. En ce moment, le Gouvernement général fait publier le Dictionnaire ahaggar-français et la grammaire touareg du P. de Foucauld, connu par son admirable Reconnaissance au Maroc; les papiers de ce martyr, assassiné à Tamanghaset par une bande de pillards touaregs, soudoyés par les agents germano-turcs, ont été heureusement sauvés et sont en cours d'impression. L'étude de la langue et de la société berbères a encore été activée par la création par le général Lyautey, résident de France au Maroc, de l'École supérieure d'arabe et de berbère de Rabat et la publication des Archives berbères par cette école est un des résultats les plus heureux de cette création. C'est encore sous les auspices du protectorat français que furent publiés des manuels des dialectes chelḥa et beraber et une étude sur le dialecte des Ntifa.

La fondation en 1880 de l'École, depuis Faculté des lettres, d'Alger donna un nouvel essor à ces études et le Bulletin de correspondance africaine qu'elle publia de 1882 à 1886 contient une précieuse collection de documents relatifs à l'Afrique entière. Ce Bulletin fut continué par une série d'ouvrages : parmi les auteurs de ces cinquante volumes, je citerai, entre ceux qui sont morts, Masqueray, qui, par ses missions dans l'Aouras et au Mzab et sa traduction de la Chronique d'Abou Zakaryā, fit connaître le rôle important joué par les Abadhites hérétiques, successeurs des Kharidjites, dans l'histoire médiévale de l'Afrique du Nord; Biarnay, enlevé prématurément à la science, et dont les études sur les dialectes de Ouargla et du Rif sont les monographies les plus complètes qui existent; de Motylinski, auteur d'un volume sur le dialecte de Ghadamès et éditeur et traducteur de la Relation du Dj. Nefousa, complément des travaux de Masqueray sur les Kharidjites de l'Ouest

et qui a réuni dans les Livres de la secte abadhite, tout ce qui concerne l'histoire et la littérature de ces sectaires. Cette collection comprend en outre des recherches qui portent sur toute l'Afrique : la cartographie de l'Ogooué, la Vie du patriarche copte Isaac, des monographies des dialectes berbères de Syouah, du Mzab, des Touaregs, de l'Ouarsenis, des Beni Snous, de Ghat, de Sened en Tunisie, de Demnat dans le Haut-Atlas, des Zénaga du Sénégal; les Rites égyptiens, les Légendes et contes merveilleux de la Grande Kabylie, les langues du Haut-Zambèze (louyi et soubia), les Musulmans à Madagascar, la réimpression du Dictionnaire malgache de Flacourt, l'Atlas marocain, l'Histoire des Benou Ghanya, les Origines des Chérifs du Maroc, Nedromah et les Traras; la Vie de Lalibala, l'Écriture antaimoro à Madagascar, la Biographie d'Ibn Tofaïl, d'Ibn Zohr, la Région du Tchad et du Ouadai, le Dialecte arabe de Tlemcen, les Proverbes arabes de l'Algérie, l'Histoire des expéditions des Espagnols sous la conduite d'Alcaudete, sans compter les textes arabes traduits et annotés, comme l'Histoire de la conquête de l'Abyssinie de 'Arab Faqih, un traité d'Ibn Zohr (Avenzoar), une Chronique des B. Abd el Ouad et des Mérinides (Raoudhat en Nisrin). Le Congrès international des orientalistes, tenu à Alger en 1905, fut, pour l'École des lettres, l'occasion de donner une preuve de plus de son activité par la publication d'un Recueil de Mémoires sans compter les travaux publiés des professeurs parus dans les Actes du Congrès. Je dois ajouter que la Faculté prend une part importante à la rédaction de la grande Encyclopédie de l'Islam et que tout ce qui concerne l'Afrique du Nord lui a été réservé. Il serait trop long d'énumérer les nombreux travaux insérés dans les revues d'Europe, telles que le Journal asiatique, la Revue de l'Histoire des Religions, le Muséon de Louvain, la Revue archéologique, les Annales de géographie, le Journal de la Société asiatique italienne, la Revue de l'Orient

chrétien, la Rivista degli Studi orientali, le Bulletin de l'Académie des sciences de Lisbonne et la Patrologie orientale. Comprenant des chaires magistrales de philosophie musulmane, d'archéologie de l'Afrique, d'histoire moderne de l'Afrique, de géographie de l'Afrique, de langue arabe, d'histoire de la civilisation musulmane, d'arabe moderne, d'archéologie musulmane et des cours complémentaires de littérature arabe, de langue persane, de berbère et d'arabe vulgaire, auxquels sont rattachées les chaires d'arabe d'Oran, de Constantine et de Tlemcen, la Faculté des lettres d'Alger occupe une place importante parmi les Facultés de France et de l'étranger et, par son enseignement, comme par ses missions et ses travaux, contribue de tout son pouvoir à la connaissance scientifique de la France d'outremer.

René Basset,

Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger,
Correspondant de l'Institut,
Membre honoraire de la Royal Asiatic Society.

À PROPOS

DE LA DATE D'ÉDIFICATION D'ANGKOR VAT.

L'époque à laquelle remonte la construction du temple d'Angkor Vat n'a pu encore être fixée avec certitude. On ne peut évidemment pas espérer assigner de date précise à un monument dont l'édification a nécessité de nombreuses années. Mais la chronologie du Cambodge ancien est maintenant assez bien connue pour que l'on soit en droit de rechercher le règne auquel cette œuvre grandiose peut être attribuée.

Cette recherche devrait être d'autant plus facile que l'un des bas-reliefs de la galerie Sud représente, comme on sait,

un roi accompagné d'un long cortège de princes et de dignitaires, et que les sculpteurs ont pris le soin de nous indiquer les noms de tous ces personnages. Le roi porte le nom posthume de Paramaviṣṇuloka et les seigneurs de sa suite ont pour la plupart deux noms, l'un personnel, l'autre, terminé en *varman*, étant vraisemblablement un titre de noblesse. Mais, par une déplorable malchance, alors que l'épigraphie nous a révélé les noms posthumes de presque tous les rois d'Angkor, il se trouve justement que ce nom de Paramaviṣṇuloka n'apparaît nulle part ailleurs que sur le bas-relief en question, et doit par conséquent s'appliquer à l'un des deux ou trois souverains dont nous ne connaissons pas encore les titres posthumes. En réalité, le choix est limité à Udayādityavarman II (1049 à 1065 au plus tard) et Sūryavarman II (1112 à 1162 environ). Et, ainsi que je l'ai indiqué dans mon étude sur les *Bas-reliefs d'Angkor Vat* (*B.C.A.I.*, 1911, p. 218), «si l'on pouvait identifier d'une manière certaine quelques-uns des seigneurs de la suite de Paramaviṣṇuloka avec ceux de la cour d'Udayādityavarman II ou de Sūryavarman II que nous connaissons par ailleurs, la question se trouverait du même coup tranchée en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux rois». Mais ici encore, comme pour le nom de Paramaviṣṇuloka, l'épigraphie ne nous a encore été d'aucun secours, non pas qu'elle pèche par défaut, mais au contraire par excès. Les titres en *varman* des personnages d'Angkor Vat se retrouvent bien dans l'épigraphie; mais, comme il fallait s'y attendre, les mêmes titres reparaissent à des époques différentes, nous interdisant toute identification. Nous ne serions autorisés à conclure que si le titre se rencontrait dans l'épigraphie accompagné du même nom personnel que sur le bas-relief d'Angkor Vat. Les inscriptions déchiffrées jusqu'à ce jour ne nous ont pas encore fourni d'exemple de cette coïncidence, et c'est en vain qu'on y chercherait la mention d'un dignitaire

portant à la fois le même nom et le même titre que l'un quelconque des serviteurs de Paramaviṣṇuloka. Mais voici qu'une inscription nouvelle vient combler cette fâcheuse lacune.

Cette inscription n'est pas à proprement parler nouvelle; mais, bien qu'elle soit gravée très en vue à l'entrée du gopura Sud de la deuxième enceinte du temple de Phimai (province de Korat (Siam), elle n'a été signalée ni par M. Aymonier, ni par M. de Lajonquière.

Le texte, en khmèr, que je compte publier intégralement dans une prochaine série d'*Études cambodgiennes*, relate la fondation en 1030 çaka (1108 A. D.) du dieu Senāpati Trailokyavijaya qui est le Senāpati du dieu Vimāya, par le Seigneur Çrī Virendrādhipativarman du pays de Chok Vakula (*1030 çaka aṣṭamī roc puṣya ādityavara nu vraḥ kamrateṅ añ çrīvirendrādhipativarmma sruk chok vakula sthāpanā kamrateṅ jagat senāpati trailokyavijaya jā senāpati kamrateṅ jagat vimāya*). Le dieu Vimāya est évidemment le dieu principal du temple de Phimai, dont le nom se trouve attesté ainsi dès l'origine du monument; le Senāpati Trailokyavijaya se trouvait sans doute érigé dans le gopura même où est gravée l'inscription, tout de même qu'au Bayon la chapelle d'axe de l'entrée principale de la deuxième galerie était dédiée au «*Senāpati* du centre de l'armée orientale». Quant au fondateur, je ne doute pas qu'il ne soit identique au Vraḥ Kamrateṅ Añ Çrī Virendrādhipativarma Chok Vakula qui figure à Angkor Vat dans le cortège de Paramaviṣṇuloka. Nous ne sommes plus en effet en présence d'un simple titre, lequel revient d'ailleurs deux fois à Angkor Vat; la mention du pays de Chok Vakula (Bois de bakula [Mimusops Elengi]) constitue au personnage une manière d'état civil, tout de même que l'autre Virendrādhipativarman du bas-relief est distingué par son nom personnel de Anak Sañjak Aso Vṅya Phlāṅ,

Si l'identification du Virendrādhipativarman Chok Vakula

d'Angkor Vat avec celui de Phimai est acceptée, on en peut tirer les conclusions suivantes en ce qui concerne la personnalité de Paramaviṣṇuloka :

Il est à peu près impossible que Virendrādhipativarman ait été dignitaire à la cour du roi Udayādityavarman II, mort au minimum quarante-trois ans avant l'époque à laquelle le premier fit des fondations à Phimai. Il est au contraire extrêmement vraisemblable qu'après avoir été serviteur du roi Dharaṇīndravarman Ier, auquel il offre le fruit de ses bonnes œuvres à Phimai (*thvāy phala noḥ ta vraḥ pāda kamrateṅ añ çrīdharaṇīndravarmmadeva*), il ait conservé sa dignité sous le règne de Suryavarman II, qui monta sur le trône en 1112 A. D., quatre ans seulement après l'érection du Senāpati Trailokyavijaya à Phimai. Ce serait donc le roi Sūryavarman II qui serait représenté à Angkor Vat sous le nom posthume de Paramaviṣṇuloka. Et, soit que l'on considère ce souverain comme le constructeur d'Angkor Vat, soit que l'on envisage ce monument comme un temple élevé à sa gloire par un de ses successeurs, Angkor Vat ne saurait être antérieur à 1112 A. D., date d'avènement de Sūryavarman II. Comme d'autre part l'écriture des inscriptions des bas-reliefs semble plutôt antérieure à celle de Jayavarman II, qui commença à régner en 1182 A. D., on peut fixer en gros entre 1115 et 1180 la construction du monument.

L'inscription de Phimai, qui nous aide ainsi indirectement à dater Angkor Vat, nous montre de plus que le monument de Phimai était déjà achevé en 1108 A. D., et se trouve être par conséquent antérieur à Angkor Vat, avec lequel il offre tant de ressemblances. Cette constatation n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'architecture khmère.

L'identification de Paramaviṣṇuloka avec Sūryavarman II avait déjà été proposée par M. Aymonier. Je suis d'autant plus heureux d'y apporter une confirmation que cette hypothèse se

trouve reproduite dans presque toutes les études sur l'ancien Cambodge.

G. Coedès.

UNE CURIOSITÉ EXÉGÉTIQUE :

LE CULTE DE PRIAPE EN ISRAEL D'APRÈS LA VULGATE

(I [III] *Rois*, xv, 13 et II *Chron.*, xv, 16).

Au cours d'une explication de Job, ayant consulté la traduction latine dite Vulgate, j'éprouvai un sursaut en y trouvant un terme emprunté à la mythologie gréco-latine.

Il s'agit de la destinée réservée au riche insolent. Non seulement ses restes reposeront en paix dans une tombe fastueuse, mais «les mottes du vallon lui seront légères», *mâteqou lô rigbêï nâkhal* (xxi, 33). La Vulgate a traduit : «Dulcis fuit glareis Cocyti», c'est-à-dire : il sera — ou il a été — bien accueilli sur la rive (les cailloux) du Cocyte. Le Maistre de Saci écrit : «Sa présence a été agréable sur le rivage du Cocyte.»

Cet emploi, un peu inconsidéré, de termes empruntés à un milieu tout différent, nous vaut à deux reprises, dans la même Vulgate, l'introduction du culte de Priape aux temps fort anciens d'Asa, troisième successeur de Salomon sur le trône de Jérusalem. Ce prince aurait dû sévir contre sa propre mère, coupable d'avoir présidé à d'abominables cérémonies. Le bon Saci s'exprime ainsi : *Asa ôta l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. Il renversa la caverne où il était honoré; il brisa cette idole infâme et la brûla dans le torrent de Cédron.* — C'est en somme la traduction, quelque peu redondante mais exacte, de la version de S. Jérome : Insuper et Maacham matrem suam amovit ne esset princeps in sacris Priapi et in luco ejus quem consecraverat; subvertitque specum ejus et confre-

git simulacrum turpissimum et combussit in torrente Cedron. — L'hébreu dit, pour sa part, que le roi Asa retira à sa mère ses pouvoirs de reine-mère (*vayesiréâh*[1] *miguebîrâh*), parce qu'elle avait confectionné une image infâme pour Ashéra (*'asher 'astâh miphleçét la 'Ashèrâh*); que, ensuite, il extirpa cette image infâme et la brûla dans le vallon du Cédron (*vayikerot 'Asa' ét-miphelaçetâh, vayiseroph benakhal Kiderôn* (I [III] *Rois*, XV, 13).

Ainsi la traduction latine transforme ou complète le texte hébreu sur trois points : 1° non seulement le roi Asa enlève à sa mère ses pouvoirs politiques (*amovit*), mais sa dignité de grande prêtresse d'un culte étranger et interdit; 2° il la tient pour responsable de l'installation de cérémonies régulières en l'honneur de Priape et de la consécration d'un bois sacré; 3° ce culte se pratiquait dans une grotte, qui fut démolie. — Sont-ce des interprétations, dont la responsabilité incombe au traducteur? Sont-ce des additions intentionnelles et sommes-nous en mesure d'en indiquer — ou d'en soupçonner — la source? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Mais, par une chance heureuse, nous possédons aux *Paralipomènes* ou *Chroniques* (2e livre, XV, 16) un doublet du texte des *Rois* :

Texte hébreu :

Vegam Ma'akâh 'em(ô) 'Asa' hammélek hésîrâh miguebîrâh 'asher 'astah la 'Ashèrâh miphelaçet vayikerot 'Asa' ét-miphelaçetâh vayiadèq vayiseroph benakhal Kiderôn.

Traduction :

Et aussi le roi Asa destitua sa mère Maacha de sa dignité, parce qu'elle avait fait une infamie (image infâme) pour Ashéra; Asa donc extirpa son infamie, la réduisit en morceaux et la brûla dans le vallon du Cédron.

[1] Lire *hésîrâh*.

Vulgate (S. Jérôme) :

Sed et Maacham, matrem Asa regis, ex augusto deposuit imperio, eo quod fecisset in luco simulacrum Priapi; quod omne contrivit et in frusta comminuens, combussit in torrente Cedron.

Traduction Saci :

Il ôta aussi l'autorité souveraine à Maacha sa mère, parce qu'elle avait élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruisit entièrement, la mit en pièces et la brûla dans le torrent de Cédron.

On remarquera que, en dehors d'une faute, corrigée par Saci, mais reproduite fâcheusement par des traductions modernes (c'est Asa qui est le sujet de la phrase), la version latine (S. Jérôme) a respecté ici le texte hébreu, sauf qu'elle a dédoublé l'idole et le bois sacré. Elle n'en a pas moins maintenu l'expression « simulacre de Priape » comme correspondant au terme *mipheleçet*.

Évidemment, ce terme inusité de *mipheleçet* (qui ne se rencontre qu'en ce passage de I *Rois*, XV, 13, reproduit à II *Chron.*, XV, 16) a troublé les traducteurs. Il ne semble pas qu'on puisse le rattacher au radical *pâlaç*, qui signifie *être secoué*, *trembler* (d'effroi); sans quoi il aurait paru fort intelligible. Je soupçonne qu'il a été substitué au terme usuel *pésel*, image, idole, simulacre, et qu'il a une signification injurieuse : image infâme, ordure, immondice. S. Jérôme, aux *Chroniques*, sur l'indication des rabbins, le traduit par *simulacrum Priapi;* aux *Rois*, où le mot revient deux fois, par *sacra Priapi* (les cérémonies en l'honneur de Priape), et, à la ligne suivante, par *simulacrum turpissimum*.

Si nous consultons, d'autre part, la traduction grecque (version des Septante), nous voyons que le mot *mipheleçet* l'a singulièrement embarrassée et qu'elle l'a traduit, aux *Rois*, une fois par *σύνοδος* et une fois par *καταλύσεις*, préférable-

ment καταδύσεις selon une variante : le premier de ces mots signifiant réunions de culte, *cérémonies religieuses*, et le second *retraites* ou *refuges*. C'est donc dans les Septante que se trouve le sens de cérémonies du culte (*sacra*) et, sans doute, l'origine de la caverne ou grotte (*specus*), dissimulée dans le bois consacré.

En ce cas, les altérations subies par le texte hébreu seraient à mettre au compte, les unes de la version grecque, les autres de la traduction latine. A la première incomberait le dédoublement de l'idole et du bois sacré, à la seconde l'intervention du dieu Priape.

Il ne faut pas s'étonner de nous voir faire appel ici à la traduction des Septante. Sans doute, S. Jérôme travaille sur le texte hébreu, mais son œuvre ne nous est parvenue qu'après avoir subi l'influence de la version grecque, source des traductions latines antérieures. Il eût été intéressant de comparer avec celle-ci les textes de la vieille traduction latine (*Vetus Itala*), faite directement sur le grec. Mais nos recherches n'ont abouti qu'à constater l'absence des deux versets visés des *Rois* et des *Chroniques* dans les éditions de P. Sabatier et des éditeurs modernes des fragments de cette version.

Par conséquent, nous procéderons directement à la double confrontation du texte hébreu avec les Septante et de la Vulgate avec le texte grec.

Le roi Asa, disons-nous, destitua sa mère Maacha . . .

Hébreu :

de sa haute dignité (*miguebîrâh*), parce qu'elle avait fait une *miphleçet* en l'honneur d'Ashéra :

Septante[1] :

pour qu'elle cessât d'être *higoumène* dans les cérémonies qu'elle avait

[1] D'après l'édition Lagarde.

instituées (καθ' ὅτι ἐποίησεν σύνοδον) dans son bois sacré (ἐν τῷ ἄλσει αὐτῆς);

Vulgate :

Ne esset princeps in sacris Priapi et in luco ejus quem consecraverat.

Notons jusqu'à quel point les traductions grecque et latine sont d'accord, l'interprétation adoptée par la première ayant certainement exercé sur la seconde une influence décisive. La traduction d'*ashéra* par ἄλσος, *nemus* ou *lucus*, remonte à des temps anciens et se retrouve encore dans des traductions modernes (voir, par exemple, l'histoire de Gédéon, au chapitre vi du livre des *Juges*); il n'y a donc rien d'étrange à voir rendre *la-'Ashèrâh* par *in luco*. Cette interprétation, contre laquelle protestent nos habitudes de précision grammaticale, n'a vraiment pas si mauvaise façon sous l'habile plume de Le Maistre de Saci : « Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape et du bois qu'elle lui avait consacré. »

Seconde partie du verset :

Hébreu :

Asa coupa (ou renversa) sa *miphleçet* et la brûla dans le ravin du Cédron.

Septante :

Καὶ ἐξέκοψεν αὐτὰ Ἀσα καὶ πάσας τὰς καταδύσεις αὐτῆς καὶ ἐνέπρησεν ἐν πυρί... (Asa les rasa ainsi que toutes ses retraites et les brûla au feu...).

Vulgate :

Subvertitque specum ejus et confregit simulacrum turpissimum et combussit in torrente Cedron.

S. Jérôme, qui a su nous nommer la divinité adorée par la reine-mère — restée anonyme pour l'écrivain grec —, conti-

nue à prendre la traduction des Septante pour guide, mais en la munissant des plus satisfaisantes précisions. Saci ne nous retrace-t-il pas une scène parfaitement réglée, quand il écrit : « Il renversa la caverne où il (Priape) était honoré, il brisa cette idole infâme et la brûla dans le torrent de Cédron »?

L'inconvénient, c'est que cet ingénieux arrangement fait violence au texte hébreu : car celui-ci n'a parlé de détruire et de brûler qu'un objet unique, qui est la *mipheleçet*, l'image infâme. Or les Septante, ayant placé ladite image au sein d'un bois sacré, veulent suivre la destinée tant de l'un que de l'autre; il y a donc destruction par le fer et par le feu d'une série d'objets : sanctuaires, images sacrées, retraites ou grottes. S. Jérôme — ou l'un des reviseurs de son travail — a eu le tort de compléter l'hébreu par un emprunt à la traduction des Septante : *subvertitque specum ejus*, représentant les mots grecs : ἐξέκοψεν . . . πάσας τὰς καταδύσεις αὐτῆς.

C'est aux environs de l'an 900 avant notre ère que se rapporte l'épisode relaté par le livre des *Rois* : mesures de rigueur prises à l'encontre du culte d'Ashéra, qui semble avoir eu les plus grandes affinités avec celui d'Astarté (ʿAshtoret). Cette lutte devait se renouveler et les rites de prostitution sacrée réapparaissent encore à la veille de la destruction de Jérusalem.

Imaginons l'état d'esprit de S. Jérôme au IVe siècle de notre ère. Les rabbins qu'il consulte pour sa traduction de la Bible lui parlent des tentatives de pénétration faites à maintes reprises par les représentants de rites infâmes et obscènes contre la pureté du culte institué par Moïse. Or, le christianisme a devant lui d'abominables pratiques populaires attachées aux effigies impudiques de Priape et aux Hermès. Priape est le mot d'ordre du paganisme dans ce qui heurte le plus directement la décence. Emblèmes phalliques, cachettes mysté-

rieuses, grottes, retraites enfouies dans les bois au fond des campagnes reculées, voilà ce qu'on ne saurait trop stigmatiser et flétrir. Le passé le plus lointain s'éclaire par la vue des infamies que les contemporains s'obstinent à pratiquer.

Voici quelques indications, assurément encore insuffisantes, à cet égard, mais qui sont de nature à mettre sur la voie. Nous les empruntons à MM. Fr. Cumont, P. Paris et J. A. Hild[1] :

La Grèce primitive a connu des idoles purement phalliques, mais l'impudeur de ces figures fut de bonne heure atténuée... Seulement on adopta à l'époque historique... un dieu asiatique, dont les statues exprimaient très crûment l'idée de la force génératrice, Priape, qui éclipse ou absorbe toutes les autres déités analogues. — Priape était une ancienne divinité des Bébryses établis au sud de l'Hellespont. Le centre principal de son culte resta toujours Lampsaque.

Avant que les Grecs aient commencé à donner à leurs dieux une figure humaine... Hermès était vénéré sous la forme, tantôt d'un tas de pierres ramassées dans les champs et amoncelées sur le chemin, tantôt sous la forme d'un énorme phallus... Les phallus-hermès ne pouvaient être que les symboles de la fécondité des plantes et des animaux. (Ultérieurement) une tête à forme humaine surmonta la colonne phallique, qui s'équarrit et devint quadrangulaire. Le symbole se transforma en idole anthropomorphique et, seulement pour en rappeler l'origine et le sens, la figure de l'organe générateur s'érigea à mi-hauteur de la stèle.

Priape était à la fois la personnification de la virilité féconde, de l'amour dans l'expression de ses instincts physiques et de la fertilité du sol, surtout au regard de la culture des jardins et de la vigne... Son symbole par excellence est le phallus, étalé aux regards dans sa bestiale nudité, comme l'image de la prospérité et le remède à l'influence du mauvais œil... (Les représentations les plus répandues) nous donnent le Priape gardien des jardins : ce sont, le plus souvent, des souches

(1) Daremberg, Saglio et Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, IV, 645, à l'article *Priapus*; *idem*, III, 130, à l'article *Hermæ*; *Grande Encyclopédie*, XXVII, 645, à l'article *Priape*.

grossièrement sculptées à la façon des Hermès avec le buste entier jusqu'à la hauteur du phallus, que l'on peignait en rouge...

Nous nous croyons en état de faire une réponse suffisamment précise aux questions posées dans le début de cette recherche. La Vulgate est seule responsable de l'introduction du nom de Priape; le dédoublement de l'idole (simulacre infâme) et du bois sacré est imputable à la traduction des Septante. La mention à II *Chron.*, xv, 16 de l'épisode relaté à I *Rois*, xv, 13, sans aucune surcharge dans le texte hébreu, montre que les développements suggérés par le traducteur grec, le traducteur latin — et par Le Maistre de Saci en dernier lieu — portent la marque des soucis propres à leur époque et à leur milieu.

Maurice Vernes.

MONUMENTS DE L'ÉCRITURE TANGOUT[1].

Jusqu'ici[2] le monde savant ne connaissait qu'une œuvre imprimée[3] (ou plutôt qu'une portion de cette œuvre) en langue tangout, écrite en écriture tangout (*si-hia*). C'était l'œuvre bouddhique *Saddharmapuṇḍarīkasūtra*.

[1] [Au début de 1919, j'ai eu l'occasion de voir à Irkoutsk les *Izvêstiya* de l'Académie des Sciences de Petrograd jusqu'à mai 1918 inclus. Depuis la révolution, le titre des *Izvêstiya* est devenu *Izvêstiya Rossiiskoi Akademii Nauk*. C'est dans le numéro de mai 1918, aux pages 799-800, que se trouve le court article dont il m'a paru intéressant de donner une traduction dans le *Journal*. Il avait été présenté par S. F. d'Oldenbourg dans la séance de la section historico-philologique du 13-28 février 1918. — P. Pelliot.]

[2] Cf. A. Ivanov, *Zur Kenntniss der Si-hia Sprache* (*Izv. Ak. Nauk*, 1909, III, 1221-33, avec planche); *Stranica iz istorii Si-sya* (*ibid.*, 1911, V, 831-836).

[3] [C'est là une erreur de M. Ivanov. Le texte en question est un fort beau manuscrit, écrit à l'encre d'or sur fond noir. — P. P.]

Les premières pages du *Saddharmapuṇḍarīka* ont été publiées par M. G. Morisse dans son travail *Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-hia* dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. XI, 2e partie, 1904.

On a appris depuis lors que le texte d'une partie de cette œuvre a été publié au Japon, mais nous n'avons pas cette édition à notre disposition (1).

En 1916, nous avons donné une édition provisoire du texte tangout d'un sūtra, avec traduction chinoise en regard (2). Actuellement nous avons pu déterminer et comparer avec les originaux chinois — si bien que nous sommes fondé à dire que le texte tangout en a été traduit du chinois — plusieurs textes nouveaux, dont nous reproduisons ici les titres, mais sans caractère tangout faute des types d'imprimerie nécessaires. Il eût été possible de reproduire ces titres par un autre procédé, mais le dictionnaire des signes de l'écriture tangout basé sur ces textes et sur d'autres est sur le point d'être terminé et, peut-être, sera bientôt publié.

En dehors des textes bouddhiques, le Musée asiatique de l'Académie des Sciences dispose des livres imprimés ou manu-

(1) [Les volumes que détenait M. Morisse, pour les avoir recueillis au Pai-t'a en 1900, ont été vendus par lui, quelques années avant la guerre, à la Bibliothèque royale de Berlin où je les ai vus; trois autres volumes du même manuscrit se trouvent encore entre les mains d'un autre agent du ministère des Affaires étrangères, et il faut espérer que leur détenteur comprendra son rôle différemment. C'est l'un des volumes alors entre les mains de M. Morisse que j'ai montré au Congrès des Études d'Extrême-Orient à Hanoi en 1902; l'École française d'Extrême-Orient le photographia, et nos confrères japonais ont obtenu une série d'épreuves de ces clichés; ce sont ces épreuves qui ont été reproduites récemment au Japon par un des fils de l'érudit chinois bien connu Lo Tchen-yu. — P. P.]

(2) *Sozercanie voskhoždeniya Maitreii na nebo Tuši*, texte tangout édité et accompagné de la version chinoise, par A. I. Ivanov (édition de la Faculté des Langues Orientales, Petrograd, 1916).

scrits suivants, en langue et en écriture tangout, et qu'il a été possible de déterminer :

1° *Dictionnaire des signes de l'écriture tangout*[1], rangé par sons initiaux (labiaux, dentaux, linguaux et sifflants), sans explications détaillées.

2° *Dictionnaire des signes de l'écriture tangout*, établi sur le modèle du dictionnaire chinois des T'ang Lien connu le 廣韻 *Kouang yun*, et intitulé l'« Océan des mots ».

3° Un dictionnaire par catégories (sans titre).

Parmi les œuvres bouddhiques, voici celles qui ont été identifiées :

1° *Sûtra spoken by Buddha about the meditation on the Bodhisattva Maitreya's going up to be born in the Tushita heaven* (Nanjio, *Catalogue*, n° 204)[2].

2° *Dharmadhātu-prakṛti-asambheda-nirdeça* (*ibid.*, n° 23, 8).

3° *Dharmadhātu-hṛdaya-saṃvṛta-nirdeça* (*ibid.*, n° 23, 8).

4° *Daçadharmaka* (*ibid.*, n° 23, 9).

5° *Chapter on the practice and prayer of the Bodhisattva Samantabhadra*, in the Mahāvaipulya-buddhavataṃsaka-sutra (*ibid.*, n° 89).

6° *Buddhamātṛjāta-tridharmapiṭaka-prajñāpāramitā-sūtra*, en 25 chapitres, manuscrit (*ibid.*, n° 927).

A. I. Ivanov.

[1] En tout, le dictionnaire comprend, y compris les répétitions, 10,081 signes.

[2] Cf. également A. I. Ivanov, *Stranica iz istorii Si-sya*.

COMPTES RENDUS.

Chambre de Commerce de Marseille, *Congrès français de la Syrie* (3, 4 et 5 janvier 1919). Séances et travaux. Fasc. III. Section de l'Enseignement. Gr. in-8°, 190 pages. — Fasc. IV. Section de Médecine et d'Hygiène publique. Gr. in-8°, 109 pages. — Paris, Champion; Marseille, Chambre de Commerce, s. d. [1919].

Les œuvres scolaires françaises couvrent la surface entière de la Syrie, y compris la Palestine; aussi la langue française y est-elle la plus cultivée, après l'arabe, qui est l'idiome commun de tous les Syriens, leur langue maternelle. Le turc, avant la dernière guerre, n'y était étudié que par les indigènes qui désiraient entrer au service de l'administration ottomane, comme auxiliaires des fonctionnaires envoyés de Constantinople. L'anglais était enseigné dans les établissements fondés par les missions américaines. La diffusion du français avait été observée par tous les voyageurs; mais c'est la première fois, grâce au Congrès de la Syrie, dû à l'heureuse initiative de la Chambre de commerce de Marseille, que l'on trouve réunie une masse aussi énorme de renseignements sur le fonctionnement de ces écoles; plus d'un lecteur, même avisé, ne pourra dissimuler son étonnement de constater à quel point l'enseignement du français est répandu dans les écoles de tout genre.

Les congrégations qui entretiennent des missions en Syrie sont les Jésuites, les Lazaristes, les Filles de la Charité, les Bénédictins, les Capucins, les Religieuses de Notre-Dame-de-Sion, celles de Saint-Joseph de l'Apparition, les Sœurs de la Charité de Besançon (depuis 1903), la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue, les Religieuses de Saint-Joseph de Lyon, les Frères des écoles chrétiennes, les Petits-Frères de Marie. Il faut y joindre les œuvres scolaires entretenues par l'Alliance israélite et la Mission laïque de Beyrouth. Elles sont en grande partie subventionnées par le Gouvernement français et l'Alliance française. Dans une allocution magistrale qui figure en tête

du troisième fascicule, M. P. Huvelin, professeur à l'Université de Lyon, a résumé toutes les raisons que notre pays a de s'intéresser à une contrée à laquelle le rattachent tant de souvenirs, et a fait une discrète allusion à la période des hostilités, où les professeurs étaient dispersés et les élèves persécutés.

Ces établissements sont en grande majorité des écoles primaires, comme on pouvait s'y attendre; néanmoins il existe un certain nombre d'endroits où l'on pratique l'enseignement supérieur, soit des établissements de haute culture désintéressée, comme l'École biblique des Dominicains à Jérusalem, la Faculté orientale de l'Université Saint-Joseph à Beyrouth, l'observatoire des Jésuites à Ksara (Liban), fondé à la fin de 1907 par le R. P. Berloty sur les derniers contreforts orientaux de la montagne et surplombant la plaine de la Békaa de 25 mètres; soit des facultés de sciences appliquées, comme la Faculté de médecine, l'École de droit de Beyrouth, l'École d'ingénieurs de cette même ville (qui relèverait plutôt de l'enseignement technique), à côté desquelles on ne peut mettre que la Faculté américaine de médecine du *Syrian Protestant College*, l'École ottomane de droit, transportée de Salonique à Beyrouth en 1913, et la Faculté ottomane de médecine de Damas.

L'enseignement secondaire est assuré par le collège de la Mission laïque à Beyrouth, les pensionnats de jeunes filles tenus par les Dames de Nazareth, et les écoles secondaires d'influence française se rattachant aux divers patriarcats des rites orientaux, telles que les collèges melkites de Beyrouth, de Damas et d'Alep, le collège maronite de la Sagesse à Beyrouth, et les séminaires de ces diverses communautés. Malheureusement, le Congrès de Marseille n'a reçu aucune communication, aucun rapport sur ces établissements, de sorte que le président, M. Huvelin, pour éviter une omission regrettable, a dû faire appel à ses souvenirs pour que mention expresse en fût faite au cours des débats. En revanche, pour ce qui concerne le collège Saint-Joseph de Beyrouth, dirigé par les Jésuites, et les autres œuvres citées plus haut, ainsi que pour les écoles primaires, le Congrès a réuni, dans ses publications, un nombre respectable de rapports étudiés, documentés, dont la lecture est du plus haut intérêt.

Le quatrième fascicule nous offre un ensemble remarquable d'études sur l'hygiène, la climatologie et l'épidémiologie; les rapports des docteurs Oddo, Nègre, Alfred Coury, Louis et Paul Murat, Hache, de Peyrelongue et Cottard, celui du docteur de Brun, président de la section, sur la peste pneumonique à Beyrouth, sont remplis de renseignements qui, pour être de nature spéciale, n'en sont pas moins attachants. Un

lecteur, sans avoir fait particulièrement d'études médicales, y trouvera des données statistiques et autres aptes à satisfaire divers ordres de curiosité; je signalerai, entre autres, les excellents conseils sur l'hygiène et la médecine du voyageur en Syrie et en Palestine, de MM. Murat, que feront bien de méditer tous ceux (et ils sont nombreux) qu'attirent sur les rivages orientaux de la Méditerranée les souvenirs des Croisades et des temps bibliques.

Ces deux fascicules complètent heureusement l'ensemble de publications mises au jour par le Congrès de Marseille, destiné à éclairer nos hommes politiques sur la nature de l'intérêt qui s'attache pour nous à ce pays lointain, et qui semble avoir réussi à atteindre le but qu'il s'était proposé.

Cl. Huart.

IMPRIMERIE NATIONALE

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

Anthropos, années 1915-1916.

Fasc. 1-2 :

D. Kreichgauer. Die Astronomie des Kodex Nuttall. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte Zentralamerikas. — Ch. Gilhodes. Maladies et remèdes chez les Katchins (Birmanie). — J. Dols. La vie chinoise dans la province de Kan-sou. — H. Muller. Erster Versuch einer Grammatik der Sulkasprache, Neu-Pommern (Sudsee). — P. Avon. Vie sociale des Wabende au Tanganika. — Th. Koch-Grünberg. Betóya-Sprachen Nordwestbrasiliens. — W. H. Bird. A short Vocabulary of the Chowie-Language of the Buccaneer-Islanders, North-Western Australia. — E. Mangin. Les Mossi (Soudan occidental). — Varii Auctores. Das Problem des Totemismus.

Fasc. 3-4 :

J. van Oost. La musique chez les Mongols des Urdus. — G. Schneider. Malayische Krokodilbeschwörung. — E. Strub. Essai d'une grammaire de la langue Kukuruku. — C. Hayavadana Rao The Vellalas of Nanjanad-Travancore State (India). — W. Koppers. Die ethnologische Wirtschaftsforschung.

Fasc. 5-6.

P. Bouillon. Étude sur le dialecte du Suçu (Salomon Is.). — S. Gil. Proverbios, refranes y dichos anamitas. — P. Camboué. Éducation et

instruction en Madagascar. — C. FRANKE. Ueber die zweite oder zweikonsonantische Lautstufe der Kinder.

The Asiatic Review, January 1920 :

J. D. REES. The new Government of India Act and its critics. — G. MOLESWORTH. Self-Government for India. — W. H MORELAND. Some Thoughts about the «Drain» in India. — A. DARBY. The Study of the Indian Vernaculars. — St. RICE. A German on India. — C. A. WALPOLE. War and Post-War Developments in Persia. — A. RAFFI. The Armenian Question. — D. A. WILSON. Tao Chien's Return to the Country. — I. NITOBÉ. Japanese Colonization. — W. R. DAWSON. The Egyptian Origin of the Alphabet.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XIX, n° 2 :

L. CADIÈRE. Croyances et pratiques religieuses des Annamites. II-V. Les pierres.

N° 3 :

H. PARMENTIER. Catalogue du musée čam de Tourane.

Epigraphia Indica, t. XIV, fasc. 7 :

20. S. KONOW. Taxila Inscription of the year 136. — 21. L. D. BARNETT. Arthuna Inscription of the Paramara Chamundaraja, Vikrama-Samvat 1136. — 22. S. V. VENKATESWARA and S. V. VISWANATHAN. Kadaladi Plates of Achyuta Raya, Saka 1451. — 23. R. D. BANERJI. The Bangarh Grant of Mahipala I, the 9th year. — 24. L. RICE. Penukonda Plates of Madhava II.

Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, 1919 :

N° 4 :

Proceedings of the Sixth Indian Science Congress, Bombay, January 1919.

N° 5 :

BRINDAVAN C. BHATTACHARYA. Identification of three Monuments at

Sarnath. — C. U. Wills. The territorial System of the Rajput Kingdoms of mediœval Chhattisgarh.

Journal of the American Oriental Society, t. 39, fasc. 5 :

G. Furlani. A Short Physiognomic Treatise in the Syriac Language. – G. A. Reichling. A Demotic Folk-Tale the Basis of Goethe's «Der Zauberlehrling». — V. Saunders. Portrait Painting as a Dramatic Device in Sanskrit Plays. — M. Buttenwieser. Blood Revenge and Burial Rites in Ancient Israel. — L. Waterman. The Curse in the «Paradise Epic». — R. G. Kent. Cattle-tending and Agriculture in the Avesta.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, October 1919 :

J. Kennedy. The Aryan Invasion of Northern India. An Essay in Ethnology and History. — S. Langdon. Gesture in Sumerian and Babylonian Prayer. — J. Troup. On the Japanese Sotoba, or Elemental Stūpa. — Th. G. Pinches. The Legend of the Divine Lovers Enlil and Ninlil.

Miscellaneous Communications. S. Krishnaswami Aiyangar. Satiyaputra of the Asoka Edicts. — C. O. Blagden. Ethnology of the Philippines. — V. L. Trumper. The Date of the Book of Job. — J. L. Myres. Graves of Europeans at Isfahan. — A. H. Sayce. A Ladies' College in Cappadocia in the Third Millenium.

Obituary Notice. Leonard William King, by R. C. Thompson.

Al-Machriq, 1920, n° 1 :

L. Cheikho. L'Arabie actuelle; – Le livre d'Ibn Douroustouyah intitulé كتاب الكتّاب (ms. d'Oxford). – Le Congrès de la Syrie à Marseille. — J. Mongin. Les actes de Benoît XV en faveur des Orientaux. — L. Cheikho. Les Maronites et la Compagnie de Jésus aux xvie et xviie siècles.

N° 2 :

P. Salman. Le droit bédouin dans la Transjordane. — L. Cheikho. L'Arabie actuelle : Les Wahabites. — A. Salhani. Le Diwan de 'Amrou

ibn Qamî'ah. — I. A. Malouf. Le cheikh Tâhir al-Jazâiri. — L. Cheikho. Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam.

The Moslem World, January 1920 :

A. Werner. Moslem literature in Swahili. — M. Aijian. The Mohammedans in the United States. — A. T. Upson. The Need for Arabic Christian Literature. — J. Horovitz. The Growth of the Mohammed Legend. — W. Gardner. The Ahmadiya Movement. — Ghulam Mohammed. Islam versus Christianity. — J. T. Hamilton. The Moravians in Moslem Lands during the eighteenth century.

Revue du Monde musulman, t. XXXVI :

R. M. M. Ce que doit être une documentation périodique sur les problèmes politiques et sociaux du monde musulman. — A. Le Chatelier. États-Unis d'Orient. — L. Massignon. In memoriam Sir Mark Sykes; — Les études islamiques à l'étranger : en Espagne. — L. Bouvat. Essai sur les rapports de la Perse avec l'Europe, de l'antiquité au commencement du xixe siècle. — Dr A. Richer. Les Touareg du Niger (région de Tombouctou) : les Oulliminden. — P. Marty. L'Islam en Guinée. Fouta-Diallon (*suite*). — D. Z. T. La première république musulmane : l'Azerbaidjan. — La presse musulmane. — Les livres et les revues. — Questions actuelles.

Rivista degli Studi orientali, t. VIII, fasc. 2 :

G. Furlani. La *nota accusativi* את in ebraico. — C. Conti Rossini. Meroe ed Aksum nel romanzo di Eliodoro. — E. Griffini. Lista dei manoscritti arabi nuovo fondo della Biblioteca Ambrosiana di Milano (*suite*). — C. A. Nallino. Etimologia araba e significato di «asub» e di «azimut» con unapostilla su «almucantarat». — C. Conti Rossini. Testi in lingua Harari. — S. G. Mercati. Sull' Ἀνικηφόρων γένος dell' acrostico di Giuliana Anicia.

Necrologia. G. A. Nallino. Celestino Schiaparelli.

Bollettino. I. Guidi. Copto. — F. Beguinot. Berbero. — R. Basset. Rimanenti lingue africane. — G. Levi della Vida. Semitismo in generale.

T'oung Pao, 1918–1919, n° 2 :

Henri Cordier. Les études chinoises sous la Révolution et l'Empire. — B. Karlgren. Prononciation ancienne de caractères chinois figurant dans les transcriptions bouddhiques.

Nos 3-4 :

Henri Cordier. La Compagnie Prussienne d'Embden au xviiie siècle.

Notes and Queries. L. de Saussure. La Tortue et le Serpent.

Nécrologie. Henri Lansdell; Séraphin Couvreur, S. J., par Henri Cordier.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1920.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. SENART.

Étaient présents :

MM. CORDIER et HUART vice-présidents; Mlle MAGNE; MM. ALLOTTE DE LA FUYE, ARCHAMBAULT, BARRIGUE DE FONTAINIEU, BIGARRÉ, BLOCH, BOURDAIS, BOUVAT, A.-M. BOYER, CASANOVA, DANON, DENY, DESTAING, FERRAND, FINOT, GAUDEFROY-DEMOMBYNES, GIESELER, GRAFFIN, HACKIN, Mayer LAMBERT, MACLER, MADROLLE, MEILLET, MORET, PELLIOT, A. PÉRIER, J. PÉRIER, PRZYLUSKI, SIDERSKY, STERN, VIROLLEAUD, *membres;* THUREAU-DANGIN, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

M. DE LOREY, présenté par MM. CLERMONT-GANNEAU et BÉNÉDITE;
M. DES ROTOURS, présenté par MM. CORDIER et DEMIÉVILLE.

Une lettre du Ministre de l'Instruction publique annonce l'ordonnancement de la somme de 500 francs à titre de subvention à la Société pour le troisième trimestre de 1919.

M. SIDERSKY offre à la Société un exemplaire de *Champollion inconnu* par L. DE LA BRIÈRE.

M. Ferrand montre que les informations fournies par Yi-tsing (*Religieux éminents*, trad. Éd. Chavannes, p. 181 et 186) et par l'inscription de 1208 çaka découverte par M. L. C. Westenenk à Padaṅ Ročo, sur le haut Bataṅ-Hari, et publiée par M. N. J. Krom (*Een Sumatransche Inscriptie van Koning Kṛtanagara*, dans les *Verslagen en Med.* de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, 1916, p. 306-339), situent de façon décisive le 金洲 *kin-tcheou* «île de l'or», du voyageur chinois, et le *swarnnabhūmi* (*sic*), skr. *suvarṇabhūmi* «la terre de l'or», de l'inscription indonésienne, dans le sud de Sumatra, et, de façon plus précise, au Minaṅkabaw, dont la richesse aurifère nous est attestée par ailleurs. L'appellation sanskrite a été étendue ensuite à l'île entière que d'autres textes désignent sous le nom de *suvarṇadvīpa* «l'île de l'or». Cette dernière expression est passée en malais : ڤولو امس *Pūlaw ĕmás*, var. *Pūlaw mas* «l'île de l'or», qui est l'un des noms de l'île de Sumatra.

M. Pelliot rétablit, à l'aide d'une source chinoise, le nom et la qualité d'un juif chinois de Kai-fong-fou, qui aurait été en 1605 en rapports avec le P. Ricci à Pékin.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1920.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Cordier et Huart, *vice-présidents;* MM. Allotte de la Fuÿe, Archambault, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Casanova, Chabot, Danon, Deny, Destaing, Ferrand, Finot, Gieseler, Hackin, Mayer Lambert, Macler, Madrolle, Meillet, Moret, Pelliot, A. Périer, Polain, Przyluski, Sidersky, Sottas, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

M. le Président communique une dépêche en date du 1er février par laquelle la «branche strasbourgeoise» de la Société Asiatique annonce qu'elle vient de tenir sa première séance.

M. le Président fait ressortir le caractère intéressant de cette innovation et émet le vœu que l'exemple de décentralisation scientifique donné par les orientalistes de Strasbourg provoque la fondation de groupements analogues dans d'autres villes universitaires.

Il est décidé que le procès-verbal des séances du groupement strasbourgeois sera publié à la suite du procès verbal des séances de la Société.

M. Sidersky offre à la Société une étude sur *La stèle de Mésa, Index bibliographique,* qu'il a publiée à l'occasion du cinquantenaire de la découverte de M. Clermont-Ganneau.

D'autres brochures sont offertes par M. Huart et par M. Basmadjian.

M. A. Meillet expose que les hommes qui ont fait passer le texte avestique de l'ancien alphabet araméen au nouvel alphabet, comportant une notation complète de voyelles et beaucoup de nuances consonantiques, ne disposaient d'aucune tradition précise. Ils ont vocalisé d'après leur usage. Les exemples choisis montrent comment l'usage linguistique de l'époque iranienne moyenne a entraîné des lectures sûrement fausses. On aperçoit ainsi dans le texte traditionnel l'influence de formes dialectales différentes.

M. Mayer Lambert présente quelques observations.

M. Pelliot lit, de la part de M. de Saussure, un travail intitulé *Le voyage du roi Mou au Turkestan oriental.* M. de Saussure y montre que l'hypothèse de M. Chavannes, selon laquelle la tradition aurait substitué dans le récit de ce voyage le roi Mou des Tcheou au duc Mou de Ts'in, se heurte à de graves difficultés historiques et chronologiques. Ce travail paraîtra ultérieurement dans le *Journal asiatique.*

A la fin de la lecture, M. Pelliot ajoute quelques observations. Selon

lui, il n'y a pas lieu, en effet, de remplacer le roi Mou des Tcheou par le duc Mou de Ts'in, comme l'avait proposé M. Chavannes. Mais il ne s'ensuit nullement à ses yeux que le voyage du roi Mou des Tcheou au Turkestan chinois ait vraiment un caractère historique.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le gérant :

L. Finot.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-JUIN 1920.

À PROPOS DES COMANS,

PAR

PAUL PELLIOT.

[W. Bang et J. Marquart, *Osttürkische Dialektstudien* (*Abhandl. der K. Gesellsch. der Wiss. zu Gottingen*, phil.-hist. Kl., N. F., t. XIII, n° 1). — Berlin, 1914, in-4°, 276 pages + 10 planches.]

Le volume important à propos duquel j'ai rédigé cette série de remarques se compose de trois mémoires distincts, mais de pagination continue. C'est par erreur, explique une note initiale, que le travail considérable de M. Marquart a été intercalé entre les deux études de M. Bang, auxquelles seules le titre de l'ouvrage s'applique réellement. Les trois mémoires étaient écrits dès 1909-1910, mais l'impression a traîné pendant plusieurs années; la guerre nous a ensuite empêchés pendant cinq ans de les connaître.

I. — Le premier mémoire de M. Bang (p. 1-12) est consacré à l'étude des phénomènes de palatalisation dans le turc moderne du Turkestan chinois, ces palatalisations étant la conséquence du passage de *ï* (*y*) à *i* dans un grand nombre de mots ou de formes de la série «forte». Les documents sont souvent contradictoires, d'une part parce qu'on a encore très peu de textes phonétiquement bien transcrits, et aussi parce

que, sous le nom global de turc du Turkestan chinois, nous entendons un grand nombre de parlers souvent fort différents. Mais le phénomène, à des degrés divers, s'observe partout; le type en est, par exemple, *elip*, issu de *alip;* cette palatalisation peut porter également sur les syllabes qui précèdent et sur celles qui suivent le *i* devenu *i;* la résistance des voyelles à la palatalisation paraît dans certains cas due à l'accent.

On ne sait rien sur le moment où ces palatalisations ont apparu dans le turc du Turkestan chinois. Radlov les considérait comme un phénomène relativement récent. Mais M. Bang fait intervenir ici les formes turques déjà données par le *Codex Comanicus* et qui valent pour circa 1300 A. D.

On sait que le précieux *Codex Comanicus*, parfois appelé «*Codex* de Pétrarque» pour avoir appartenu à Pétrarque et aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc à Venise, contient un certain nombre de textes en langue comane, minutieusement romanisés [1]: il a été utilisé par Klaproth dès 1828, puis édité complètement par le comte Géza Kuun en 1880 [2]. Des travaux de détail en hongrois ont paru à son sujet en 1881 et 1882 [3], mais il était réservé à Radlov de faire vraiment entrer les données du *Codex Comanicus* dans les études turques en publiant d'abord deux articles généraux [4], puis, en 1887, un grand mémoire intitulé *Das*

[1] Sur les origines de cette romanisation, on est encore insuffisamment renseigné; cf. la note 11 de la page 950 de l'article de M. Salemann indiqué plus bas, et l'avant-propos du présent ouvrage.

[2] Comes Géza Kuun, *Codex Cumanicus Bibliothecae ad Templum Divi Marci Venetiarum primum ex integro edidit, prolegomenis, notis et compluribus glossariis instruxit*, Budapest. Acad. des Sciences, 1880.

[3] Je ne connais ces articles, dus à Pál Hunfalvy et István Gyárfás, que par la mention qu'en fait Salemann, p. 944 de l'article que je cite plus loin.

[4] Le premier article de Radlov a paru en appendice au t. XXXXVIII des *Zapiski* de l'Acad. des Sciences de Petrograd en 1884; l'autre, *Zur Sprache der Komanen*, est publié dans l'*Intern. Zeitschr. fur allgem. Sprachwissenschaft*, t. I, 377-382; t. II, 13-42.

türkische Sprachmaterial des Codex Comanicus[1]. Radlov, comme il le dit en sous-titre, travaillait uniquement sur l'édition du comte Kuun. Deux articles d'Emile Teza parus en 1891 s'appuyaient sur un nouvel examen direct du manuscrit de Venise et relevaient pas mal d'erreurs de l'édition de 1880, mais il semble que ces articles aient échappé aux turcologues[2]. Ce n'est qu'en 1910 que M. Bang, s'étant mis à l'étude du *Codex Comanicus*, se convainquit de l'insuffisance de l'édition du comte Kuun, et commença de publier, le plus souvent d'après des photographies du manuscrit lui-même, un certain nombre de travaux critiques sur diverses parties du recueil[3]. Une nou-

[1] Dans *Mém. de l'Acad. I. des Sciences de Saint-Pétersbourg*, VIIe série, t. XXXV, n° 6 [1887], in-4°, 132 pages.

[2] *Un'altra Occhiata al «Codex Cumanicus»* (*Rendiconti d. R. A. dei Lincei*, Cl. di sc. mor., st. e filol., VII, 1891, 320-321) et *Gli Inni e le Preghiere in Lingua Cumanica* (*ibid.*, 589 et suiv.). Je dois l'indication première de ces travaux à la note insérée à la page 244 du présent ouvrage de M. Bang, qui lui-même ne les a connus qu'en 1912. Sur E. Teza, cf. Fr. Pullé, *Studi italiani di filologia indo-iranica*, t. IX [1913], p. VII-IX.

[3] Voici la liste, peut-être incomplète, des travaux publiés à ce sujet par M. Bang :

1° *Zur Kritik des Codex Cumanicus*, Louvain, 1910, in-8°.

2° *Ueber einen komanischen Kommunionshymnus* (*Bull. de la Cl. des Lettres de l'Acad. Roy. de Belgique*, 1910, n° 5).

3° *Beiträge zur Erklärung des komanischen Marienhymnus*, mit einem Nachwort von F. C. Andreas (*Nachr. der K. Ges. der Wiss. zu Göttingen*, phil.-hist. Kl., 1910, 61-78).

4° *Komanische Texte* (*Bull. de la Cl. des Lettres de l'Ac. Roy. de Belgique*, 1911, n°s 9-10).

5° *Die Komanische Bearbeitung des Hymnus «A solis ortus cardine»* (dans *Festschrift Vilhelm Thomsen*, Leipzig, 1912, in-8°, 39-43).

6° *Ueber die Rätsel des Codex Cumanicus* (*Sitz. d. k. preuss. Ak. d. Wissensch.*, 1912, 334-353).

7° *Der Komanische Marienpsalter nebst seiner Quelle herausgegeben* (forme le troisième mémoire du présent volume où il occupe les pages 239-276).

Les travaux de M. Bang sur le *Codex Comanicus* ont une valeur très sérieuse, mais contiennent à l'égard de Radlov des vivacités qui ont provoqué une protestation de M. Salemann, dans un article également intitulé *Zur Kritik des*

velle édition du *Codex Comanicus* s'impose, et on souhaiterait surtout la reproduction intégrale de l'original en fac-similé si les conditions créées par la guerre ne devaient rendre une telle entreprise extrêmement onéreuse.

Dans les textes du *Codex Comanicus* tels que Radlov les a rétablis dans sa transcription phonétique, il n'y a plus trace de palatalisation dans des mots de la série forte. Mais il n'en est pas de même dans l'édition du comte Kuun. Bien plus, les photographies d'un certain nombre de feuillets montrent que l'édition même de Kuun ne reproduit pas des palatalisations que le manuscrit original porte réellement. M. Bang en conclut avec raison que, dans le turc des Comans, le passage de *ï* à *i* était déjà effectué en 1300 A. D. Enfin, Radlov faisait du coman un ancien dialecte turc «occidental»[1]. M. Bang le rapproche au contraire du groupe turc «oriental», et promet de s'expliquer à ce sujet en détail dans un autre mémoire. En attendant, et puisque le coman montre essentiellement le même degré de palatalisation que les dialectes turcs actuels du groupe oriental, M. Bang se croit en droit d'en inférer, contrairement aux hypothèses de Radlov, une proche parenté des Comans et des Turcs orientaux[2].

Codex Comanicus (*Извѣстія Импер. Ак. Наукъ*, 1910, 943-957); il y a d'ailleurs dans cet article des remarques intéressantes sur les hymnes turques du *Codex Comanicus*, et surtout sur son vocabulaire persan.

(1) Il n'est pas inutile de rappeler à ce point de vue que le mongol, si haut que nous l'atteignions dans les textes, c'est-à-dire au XIIIe siècle, ne connaît que la voyelle palatalisée *i*, théoriquement neutre en mongol, mais qui pratiquement n'a pas laissé d'exercer au cours des siècles une influence de palatalisation sur des mots de la série «forte».

(2) M. Bang (p. 12) songe à invoquer en faveur de cette origine très orientale des Comans le mot *juvoanťang*, «paresseux», qui lui paraît emprunté au chinois. M. De Groot lui a suggéré 頑狀 *yuan-tchouang* (lisez *wan-tchouang*); c'est là une combinaison inconnue et invraisemblable. — En appendice à ce premier mémoire (p. 13-24), M. Bang donne quelques textes romanisés selon la prononciation moderne du Turkestan chinois.

II. — Le deuxième travail de M. Bang, *Der Komanische Marienpsalter* (p. 241-276), est la reproduction, avec traduction et notes, d'une hymne du *Codex Comanicus* qui est une traduction de l'*Ave porta paradisi;* toutefois cette traduction ne répond absolument à aucune des recensions de cette hymne publiées jusqu'ici [1]. Le travail de M. Bang marque un pas en avant considérable tant au point de vue de la lecture que de l'interprétation. J'exprimerai un regret. Puisque le *Codex Comanicus* connaît *o'* et *ø*, et bien que l'orthographe montre des variations dans l'emploi de ce signe comme d'ailleurs dans l'emploi de bien d'autres (par exemple *a*, *ɑ*, *e* etc.), je crois qu'il eût mieux valu distinguer les signes *o'* et *ø* dans la transcription, au lieu d'adopter *ó* uniformément. D'autre part, et sans que là encore l'orthographe soit toujours consistante, il me semble bien qu'en principe le manuscrit distingue entre un ƀ, qui est un simple *h*, et un H, qui répond à χ ou γ; sans oser être affirmatif, je soumets la question à M. Bang, en même temps que celle du rapport du premier signe avec sa variante ƕ.

III. — Mais la majeure partie du volume est occupée par un grand mémoire de M. Marquart, *Ueber das Volkstum der Komanen* (p. 25-238). Il est toujours difficile de résumer des travaux de M. Marquart. Aucun d'eux n'est indifférent, tant l'information en toutes langues en est prodigieusement étendue, et, au milieu d'hypothèses souvent si aventurées que l'auteur les abandonne lui-même à mi-route, jaillissent de temps à autre les éclairs d'une véritable divination. Mais l'ordre des livres de M. Marquart n'existe que dans la tête ency-

[1] M. Bang reproche à Kuun et à Radlov de n'avoir pas identifié cette hymne; mais quelle que soit la date à laquelle il l'a fait lui même, il eût dû rappeler, puisque son introduction comporte des additions de 1912, que la solution a déjà été donnée en 1910 à la page 944 de l'article déjà indiqué de M. Salemann.

clopédique de M. Marquart lui-même. Le lecteur, de digression en digression, est promené pendant 2000 ans d'histoire à travers le monde entier. Il y a quelques années, c'est dans un livre sur les antiquités du Benin que M. Marquart a proposé des corrections aux fragments de Ktesias relatifs à l'Inde. Le mémoire sur l'origine des Comans a les qualités et les défauts qui ont fait admirer la science de l'auteur, tout en faisant souvent hésiter à accepter ses conclusions.

Dans le cas présent, M. Marquart a dû travailler dans des conditions très défavorables, dont lui-même se rend compte et dont il n'est responsable à aucun degré. Il avait surtout à discuter des textes relatifs à l'époque mongole. Or, ce n'est qu'en cours d'impression qu'il a pu se procurer un exemplaire du livre de M. Barthold sur *Le Turkestan à l'époque de l'invasion mongole*. Le premier volume de l'édition de Juwainī par Mirzā Muḥammad lui est parvenu juste à temps pour être signalé dans une note additionnelle. Enfin, il lui a été impossible de se procurer le tome XV des *Trudy* de la section orientale de la Société russe d'archéologie, où Berezin a édité et traduit la partie de Rachīd ed-Dīn consacrée à l'histoire de Gengis-khan. Voilà pour les sources musulmanes. Comme sources chinoises, M. Marquart a été à peu près réduit aux anciens travaux de de Guignes, Rémusat, Schott et autres, aux *Mediaeval Researches* de Bretschneider et à quelques traductions, pas toujours exactes, que lui a fournies M. De Groot. Mais il n'a pas eu à sa disposition les ouvrages fondamentaux que sont la traduction annotée de l'*Histoire secrète des Mongols* publiée par Palladius dans le tome IV des *Trudy* de la Mission ecclésiastique russe de Pékin, ni la traduction de la biographie de Gengis-khan intitulée 皇元聖武親征錄 *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou*, qui a été publiée en 1877 par le même Palladius dans le *Vostočnyï sbornik*. De même la traduction, d'ailleurs médiocre, du 蒙韃備錄 *Mong ta pei lou*, publiée par Vasil'ev dans son

fascicule *Istoriya i drevnosti vostočnoï časti Sredneï Azii* (p. 216-235) et celle, également médiocre, de l'ouvrage moderne 蒙古遊牧記 *Mong kou yeou mou ki*, publiée par Popov au tome XXIV des *Zapiski* de la Société russe de géographie, auraient fourni un certain nombre d'indications utiles. Mais surtout il est aujourd'hui impossible d'étudier un sujet de l'époque mongole sans remonter aux sources d'après lesquelles a été écrite l'ancienne histoire officielle chinoise de cette dynastie, intitulée *Yuan che*. On sait que le *Yuan che* a été composé en moins d'un an, et les résultats se ressentent de cette hâte. Or, un grand nombre des sources qui y ont été utilisées nous sont parvenues directement, et nous possédons, dans d'autres cas, des documents contemporains similaires. C'est ainsi que la légende de l'origine des Ouigours se retrouve, parallèle au récit du *Yuan che* utilisé par Bretschneider, dans l'inscription des princes de Kao-tch'ang composée par 虞集 Yu Tsi. Les données sur le Qïpčaq (Kiptchak) traduites par M. De Groot d'après la biographie de T'ou-t'ou-ha sont à contrôler et à rectifier par l'inscription des princes de 句容 Kiu-jong, due également à Yu Tsi[1]. Les Chinois et les Japonais nous ont en partie préparé le travail. On a édité deux fois en ces dernières années le 黑韃事略 *Hei ta che lio* et son commentaire de 1237; après le *Mong ta pei lou*, c'est là le plus ancien ouvrage sur les Mongols. Les deux versions de l'*Histoire secrète des Mongols* ont été prises comme base de l'excellent 成吉思汗實錄 *Tch'eng ki sseu han che lou* du professeur 那珂 Naka (1907). On sait en effet qu'en dehors de la version chinoise de l'*Histoire secrète des Mongols*, qui est celle traduite par Palladius, on en possède le texte mongol original, plus complet, transcrit phonétiquement en caractères chinois; j'ai rétabli complètement

[1] Le texte de ces deux inscriptions est reproduit tant dans la collection littéraire de Yu Tsi, intitulée 道園學古錄 *Tao yuan hio kou lou*, qu'au chapitre XXVI du 元文類 *Yuan wen lei*.

en mongol cette transcription phonétique, d'après l'édition qui en a été publiée au Hou-nan en 1908 et d'après un ancien exemplaire manuscrit que j'ai acquis en Chine; j'espère pouvoir publier ce travail prochainement. Les érudits chinois modernes ont consacré à l'époque mongole des recherches importantes. Sans parler des œuvres de Ts'ien Ta-hin, où on trouve toujours à glaner, il faut mentionner d'abord la refonte du *Yuan che*, intitulée 元史新編 *Yuan che sin pien*, laissée en manuscrit par 魏源 Wei Yuan (1794-1856) et éditée en 1905. Des rééditions ont rendu accessibles deux œuvres sur l'onomastique mongole dues à 汪輝祖 Wang Houei-tsou (1730-1807): ce sont le 元史本證 *Yuan che pen tcheng* et le 遼金元三史同姓名錄 *Leao kin yuan san che t'ong sing ming lou*. Un ministre de Chine en Russie, 洪鈞 Hong Kiun, a écrit à la fin du XIXe siècle, au moyen des sources chinoises et occidentales, un 元史譯文正補 *Yuan che yi wen tcheng pou*, dont il y a déjà trois éditions. Les dernières années ont en outre vu paraître deux grandes histoires des Mongols: le 蒙兀兒史記 *Mong wou eul che ki* de 屠寄 T'ou Ki et le 新元史 *Sin yuan che* de 柯劭忞 K'o Chao-min; l'une et l'autre, au milieu de beaucoup d'erreurs, contiennent un grand nombre de données intéressantes. Et puisque enfin les recherches de M. Marquart nous mènent jusqu'en Mandchourie, il faut aujourd'hui tenir compte de l'ensemble de recherches sur la Mandchourie et la Mongolie orientale constitué par deux recueils, l'un que publie l'Université de Tōkyō sous le titre de 滿鮮地理歷史研究報告 *Man sien ti li li che yen kieou pao kao* (en 1918, il y avait déjà quatre volumes publiés), l'autre dont la Compagnie du chemin de fer Sud-Mandchourien a confié la direction à notre confrère le professeur Shiratori, et dont deux volumes ont paru en allemand (1912 et 1914) sous le titre de *Beiträge zur historischen Geographie der Mandchurei*, avec un volume annexe de cartes historiques. Dans le premier de ces recueils se trouvent

entre autres des monographies sur les 勿吉 Wou-ki, sur les 靺鞨 Mo-ho, sur les 室韋 Che-wei, sur les 可敦城 K'o-touen-tch'eng; ce sont tous sujets que M. Marquart traite ou touche dans son mémoire.

Il ne saurait s'agir, au cours d'une étude d'étendue restreinte, de reprendre à la lumière de toutes ces sources l'examen des questions nombreuses et infiniment complexes qui ont attiré l'attention de M. Marquart. Je me bornerai à indiquer de mon mieux les résultats obtenus par l'auteur, et à formuler les remarques critiques qui me paraissent s'imposer.

A la fin du IXe siècle, selon Constantin Porphyrogénète qui écrivait en 948, les Petchénègues vivaient entre la Volga et l'Oural, ayant les Khazars à l'Ouest et les Ouz (γuz, Oγuz) à l'Est. Ces Petchénègues, en qui M. Marquart voit d'anciens membres de la confédération des T'ou-kiue occidentaux rejetés par les Qarluq vers le bas Yaxarte et la mer d'Aral, avaient donc déjà prononcé à ce moment vers l'Ouest un mouvement de migration qui s'accentua au milieu du XIe siècle. A cette dernière date, les Petchénègues sont déjà à l'Ouest du Dniéper et, en 1078, les Petchénègues unis aux Ouz sont pour la première fois désignés par les écrivains byzantins sous le nom inexpliqué de *Κόμανοι*. Le nom des Ouz disparaît peu à peu, ou n'est plus qu'une survivance littéraire. Au XIIe siècle, Edrisī parle des Qomān et de leur pays Qomāniya. A la fin du XIIe siècle, la chronique de Michel le Syrien mentionne les Qoman. Quand, au XIIIe siècle, les Comans reculent devant l'invasion mongole, une partie de leurs tribus s'installe en Hongrie, où les chroniques latines les appellent Cuni; c'est l'équivalent du pluriel magyar Kún-ok, les Comans. Pour Plan-Carpin comme pour Rubrouck, la Comanie comprend l'immense plaine au nord de la mer Noire, du Caucase et de la Caspienne.

Les Comans n'étaient ni les Petchénègues, ni les Ouz, mais

représentaient une nouvelle vague de hordes asiatiques venues repousser ou dominer les envahisseurs précédents. Les chroniques russes, quoiqu'elles n'ignorent pas le nom de Коумани, désignent généralement ces nouveaux venus sous le nom de Polovcy. M. Marquart se range à l'opinion de Kunik qui, contrairement à l'étymologie souvent donnée de Polovcy par *полевой*, «champêtre», «de la plaine», tire le nom de *половый*, «fauve», «gris-fauve». M. Marquart explique de même par «falben» le nom allemand des Comans, Valwen, les Valani de Guillaume de Rubrouck [1], les Falones d'Otto de Freising, les Phalagi de Guillaume de Viterbo, qualifiés en latin de «pallidi, et macrobii virides» par Adam de Brême [2]. La solution me paraît bonne [3]. Mais elle entraîne certaines conséquences quant à l'apparence physique des Comans. Ces «faces pâles», pour employer le langage de Fenimore Cooper, devaient différer des autres tribus d'envahisseurs turco-mongols, et se rattacher de quelque manière à ces populations blondes et à yeux bleus que, dès le début de notre ère, un certain nombre de textes signalent dans l'Asie centrale et orientale.

Jusqu'ici le terrain est assez solide. Il va bientôt devenir glissant. Al-Bīrūnī († 1048), dans son *Kanūn al-Mas'ūdī* écrit vers 1040, mentionne les Qūn et les Qayī, qui, d'après l'ordre de son énumération, devaient vivre à l'est des Kirghiz et des

[1] Cf. Rockhill, *Journey of Friar William of Rubruck*, p. 93 : «The Teutons, however, call them Valans, and the province Valania», où aucune explication de ces noms n'est proposée.

[2] Il faut noter toutefois qu'Adam de Brême est mort en 1076 et qu'il applique ces épithètes aux Husi, c'est-à-dire, du moins théoriquement, aux Ouz; sa «traduction» du nom allemand correspondant à Polovcy serait donc presque contemporaine de l'apparition du nom même de Polovcy dans les chroniques russes, où la première mention connue est pour l'année 1055.

[3] M. Marquart (p. 54-55) invoque en outre, à bon droit semble-t-il, un passage où l'Arménien Mathieu de Urha fait jeter en 1050/1051 le «peuple des Serpents» sur le peuple des «Pâles» (Falben), qui à leur tour marchent contre les Ouz et les Petchénègues.

Toγuzγuz. Le recueil d'anecdotes de Muḥammad-i ʿAufī (XIIIᵉ siècle) parle des Turcs, dont il mentionne les grandes tribus des γuz (Oγuz) et (ou) Uiγur. Puis il ajoute : « A eux (c'est-à-dire aux Turcs) appartiennent (en outre) les مرقه Marqa (ou Murqa), qu'on appelle Qūn. Ils sont sortis du pays de قتا Qyta et ont abandonné leurs territoires à cause de l'insuffisance de leurs pâturages. . . . Ikinjı ben Quċqār le Khwarīzmšāh [1] était un des leurs. Puis ils furent attaqués par une horde qu'on appelle Qayı qui, étant supérieure en nombre et en armes, les chassa de leurs pâturages. Ils [c'est-à-dire les Qūn] passèrent alors dans le pays de Sārī, et les habitants de Sarī passèrent dans le pays des Turkmān. Les γuz allèrent dans le pays des Petchénègues près du rivage de la mer d'Arménie (mer Caspienne). » Muḥammad-i ʿAufı nomme ensuite les χirχīz (Kirghiz) qui ont au Nord les Kimak et à l'Ouest les Yaγmā [2] et les χarluχ (Qarluq).

[1] M. Marquart a pu rétablir de façon certaine le nom de ce personnage altéré dans le texte de Muḥammad-i ʿAufı; Ikinjı ben Quċqār fut tué en 1096.

[2] Le nom des Yaγmā se retrouve dans un passage de la relation de Wang Yen-to où il a été méconnu. Dans la traduction de Stanislas Julien (*Mélanges de géographie asiatique*, p. 97) on lit : « [Les *Oïgours*] commandent aux *Tou-kioué* (Turcs) du Sud et à ceux du Nord, et à de nombreuses tribus, dont les principales sont les *Wei* de la grande horde et ceux de la petite horde; aux tribus des *Mo-ko*, des *Lo-tien*, des *Ko-sseu*, des *Yong-man*, des *Khe-to* et des *Yu-long*, etc. » Mais ces noms sont mal coupés. Le texte dit : 統有南突厥。北突厥。大衆慰。小衆慰。樣磨。割祿。黠戛司。末蠻。格哆族。預龍族之名甚衆, c'est-à-dire : « Ils commandent à des [peuples] de dénominations très nombreuses, comme les T'ou-kiue du Sud, les T'ou-kiue du Nord, les grands Tchong-wei (?), les petits Tchong-wei (?), les Yang-mo (*Yaṅ-mʷa, Yaγma), les Ko-lou (*Kaδ-luk, Qarluq), les Kie-kia-sseu (Kirghiz), les Mo-man (*Mʷaδ-mʷan, *Marman), la tribu Ko-tch'o (*Kák-ta), la tribu Yu-long (*ɣʷO-lʸoṅ, *Öroṅ, *Üruṅ). » Plusieurs noms de cette liste prêteraient à une discussion délicate que je ne peux pas entreprendre ici; je retiens simplement les trois noms des Yaγma, des Qarluq et des Kirghiz donnés ici côte à côte comme dans le texte de Muḥammad-i ʿAufı.

Les Qayï, bien qu'on n'ait pas grands détails à leur sujet, sont connus comme ancêtres des Osmanlis, et Rachīd-ed-Dīn les nomme à la tête des tribus γuz; c'est dire qu'on ne voit pas bien comment Al-Bīrūnī pouvait encore les placer «à l'est des Kirghiz et des Toγuzγuz»; le problème de leurs migrations n'est pas résolu.

Est-on du moins plus heureux avec les Qūn?

M. Marquart voit dans les Qūn les Comans, et cette opinion, qui a pour elle le nom magyar des Comans (Cuni, Kúnok), me paraît avoir de grandes chances d'être la bonne[1]. Mais M. Marquart ne s'en tient pas là, et recherche la fortune des Qūn depuis les plus anciens temps de l'histoire de l'Asie centrale. Il écarte à vrai dire le nom même des Hiong-nou, parce que, selon lui, ce nom, qui se serait prononcé anciennement *Kung-nu, a dû être originairement un surnom ayant le sens de «chien» et emprunté à l'ancienne langue indo-européenne de la région de Tourfan appelée souvent «tokharien», où *ku-*, aux cas obliques *kun-*, signifie justement «chien». De même il met hors de cause Φαῦνοι, Φαῦροι, etc., qui sont de simples transcriptions de Bhauṭṭa ou Bhuṭa et «désignent sans aucun doute les Tibétains». Enfin il admet qu'il n'y a rien à tirer ici, en dépit des textes relatifs aux cheveux blonds et à la peau blanche des Kirghiz, de leur ancien nom de Kien-kouen, car ce nom n'est pas formé de la juxtaposition de deux éléments, mais transcrit simplement *Kirkuz. Je suis d'accord avec M. Marquart pour écarter en effet tous ces noms. Mais je ne vois pas de raison pour supposer que Hiong-nou, dont une prononciation ancienne *Kung-nu est d'ailleurs jusqu'ici une hypothèse toute gratuite, soit la transcription d'un mot indo-européen signifiant chien; le nom nous

[1] Je ne puis par contre accorder aucune valeur à l'hypothèse par laquelle M. Marquart (p. 57) pense retrouver le nom des Qun dans le nom d'un chef des Polovcy, Коуноуй, qui serait = Kun-uy. L'analyse est tout arbitraire.

est connu avant tout par les Chinois, qui étaient en contact direct avec les Hiong-nou et n'avaient pas besoin d'intermédiaires «indo-européens» pour les renseigner sur ces voisins turbulents; la clef du chien qu'ils ont préfixée à certaines transcriptions de ce nom (et qui sont d'ailleurs les seules que M. Marquart ne cite pas p. 64) n'est là qu'en vertu d'une habitude méprisante bien connue par d'autres transcriptions chinoises de noms de peuples étrangers. L'équivalence Φαῦνοι = Bhuṭa est possible, mais n'est pas démontrée. Quant à Kien-kouen, j'y retrouve tout comme M. Marquart le nom même des Kirghiz, mais transcrit sur un singulier *Qyrqun plutôt que sur le pluriel *Qyrquδ (*Qyrquz ou Kärgüz, d'où le 結骨 Kie-kou, *Kiäδ-kuəδ, des T'ang et le Kirγut du *Yuan tch'ao pi che*)[1].

[1] Cf. *T'oung Pao*, 1916, p. 370. Comme Qyrγyz est la vraie forme turque du nom dès les inscriptions de l'Orkhon, on peut supposer que nous avons affaire, avec Kien-kouen (*Qyrqun), à une forme de type mongol; ce serait là un fait intéressant, car ce nom de Kien-kouen est connu dès le début de notre ère. Sur ces formes de type mongol, cf. *T'oung Pao*, 1915, 687-689; en fait, l'équivalence *Turkut pour T'ou-kiue avait déjà été proposée par M. Marquart dès 1905 (cf. *Untersuchungen zur Geschichte von Eran*, II, 252, et, dans le présent ouvrage, p. 72). Pour justifier la transcription -z de son *Kirkuz par -n final de Kien-kouen, M. Marquart invoque Yen-kao-tchen = Vema-Kadphises, où 珍 *tchen*, qu'il lit *tin, représenterait *-dphis-*, et par ailleurs Ki pin, anciennement (selon M. Marquart) Ka-pin, qui transcrit Kaçvīra (*Kaçvira), puis, sous les T'ang, Kapiça. Ces exemples ne prouvent rien. La prononciation véritable de Vema Kadphises nous est inconnue, et il semble, d'après les formes diverses de ce nom et de celui de Kujula-Kadphises, que le *d* n'y était pas l'élément dominant de l'articulation; la transcription chinoise *tchen* ne va pas, et est peut-être fautive (cf. *Journ. Asiat.*, 1915, II, 387). Quant à Ki-pin, sa prononciation ancienne n'est pas Ka-pin; le premier caractère se prononçait sûrement avec mouillure; M. Karlgren le transcrit *kįäi;* s'il entre dans la transcription de Kaçmīra et de Kaniska, c'est donc en tant que ces noms arrivaient aux Chinois avec une prononciation dialectale où la première syllabe était mouillée (? **ka-*, *käe-*); et d'autre part *pin* ne peut être invoqué comme une transcription régulière de *-piç-* de Kapiça si on admet que Ki-pin a rendu antérieurement Kaçmīra; car il est alors évident qu'il fut fait au VIIe siècle une application du nom ancien de Ki-pin d'après une simple ana-

Mais il est un autre peuple dont un texte chinois de la première moitié du VIIe siècle fait les ancêtres des populations du Turkestan à yeux bleus et à cheveux blonds; ce sont les Wou-souen. Or les princes Wou-souen avaient le titre de 昆莫 *kouen-mo* (**kuən-m^{w}ak*), plus tard écrit 昆彌 *kouen-mi* (**kuən m^{j}ię*), soit une valeur théorique de transcription **kun-mak* ou **kun-bak* (**kun-βak*), **kun-mi* ou **kun-bi* (**kun-βi*)[1]. On a déjà proposé de voir dans **m^{w}ak* ou **m^{j}ię* l'équivalent du turc *bäg*, qui est passé dialectalement à *bī*. M. Marquart (p. 69) considère cette explication comme certaine et interprète le titre entier comme «*bäg* des Kun (Qun)»; ou peut-être **kun*, ajoute-t-il, est-il un adjectif signifiant «puissant», devenu ensuite nom de tribu. D'autre part, M. Marquart estime ces hypothèses d'autant plus probables que, selon lui, les Wou-souen doivent avoir été étroitement apparentés aux futurs T'ou-kiue occidentaux[2].

logie phonétique, et c'est l'équivalence *-pur-* qui fait foi. J'ajouterai que la transcription dut être faite non sur *Kaçvira comme le suppose M. Marquart, mais sur une forme dialectale où l'*m* passé à la spirante labiale s'était assourdi en *-p-*, comme dans la Kaspeiria de Ptolémée; c'est là un autre cas du passage de *-v-* à *-p-* après sifflante aux confins de l'Inde et de l'Iran, comme j'en ai déjà signalé un double exemple avec Açvagupta transcrit sur une forme *Aθpa-vutt[a] et Açvalāyana transcrit sur *Aθpalāyan[a] (*Journ. Asiat.*, 1914, II, 390-391); peut-être en faut-il aussi rapprocher le Pispasri du pilier au lion de Mathurā et le Vespaçi de l'inscription de Māṇikyāla (cf. Sten Konow, *Indoskythische Beiträge*, p. 799 : «da wohl das *sp* hier auf *śv* zurückgeht»).

(1) J'adopte en gros, dans ces restitutions de prononciations anciennes, les valeurs proposées par M. Karlgren dans le *T'oung Pao*, 1919, 104-121. Bien que le détail en puisse parfois prêter à discussion, la base est solide.

(2) M. Marquart invoque à ce sujet la situation géographique des Wou-souen et leur légende «totémique» du loup; ce n'est pas très probant. On se serait presque attendu à voir M. Marquart faire état du nom même des 烏孫 Wou-souen (*U^o-suən) pour le rapprocher de celui des γuz; lui-même a en effet indiqué un exemple certain où 烏 *wou* alterne avec 呼 *hou* (χu^o) dans une transcription de l'époque des Han (cf. son travail, p. 65-66, pour le nom des 烏揭 Wou-kie ou 呼揭 Hou-kie, auquel il faut joindre, comme il le dit, le nom des 呼得 Hou-to du *Wei lio*, certainement altéré graphiquement

Théoriquement, l'explication proposée par M. Marquart n'est pas impossible; mais elle ne repose sur rien de précis. Il y a d'autre part une raison pour qu'on hésite à couper *kouen-mo* en deux monosyllabes. Si le premier élément du nom s'était terminé anciennement en *m*, personne, je pense, n'aurait été tenté, sans arguments de fait probants, de couper **kum-mak* en deux morceaux, puisque la finale du premier élément eût correspondu à l'initiale du second. Mais cette correspondance était rendue impossible par l'absence, en chinois ancien, de finale labiale dans les mots qui contenaient une voyelle (ou une semi-voyelle) labiale. Autrement dit, l'ancien chinois n'avait pas de forme **kum* et devait employer, pour transcrire **kum*, un mot à finale *-n* comme *kouen*. Il y a donc, vu l'initiale labiale du second élément, des chances pour que le premier se soit également terminé en *-m*, et personnellement j'inclinerais, pour *kouen-mo* et *kouen-mi*, à une valeur théorique **kummaγ* (**kumaγ*, **kumβaγ*) et *kummī* (**kumē*, **kumβē*), plutôt qu'au «*bäg* des Kun» proposé par M. Marquart.

Le dernier prince des Kidarites, ou descendants des grands Kušān, celui qui fut vaincu en 468 par le roi Pērōz, est appelé par Priscos Κούγχας, acc. Κούγχαν[1]. M. Marquart admet

le Hou-kie). Si M. Marquart ne dit rien à ce sujet, c'est sans doute à raison de son explication (p. 37) de Oγuz par *Oq-uz, les «maitres archers» (mot à mot «maitres des flèches»); je tiens cette hypothèse pour invraisemblable. J'ai moi-même proposé, avec beaucoup de réserves (*T'oung Pao*, 1914, 256-257), un rapprochement entre *oγuz* et *oquš* ou *oqus*, mais c'est là aussi une solution très douteuse.

(1) M. Marquart parle (p. 70) des Avars qui ont chassé les Kidarites «de leur ancienne capitale Sing-kam-si (Iskimišt)». Cette équivalence, ainsi donnée comme un fait acquis, me paraît soulever certaines objections. «Sing-kam-si» est une «prononciation ancienne» arbitrairement rétablie par M. Marquart pour 賸監氏 Ying-kien-che (*i̯ən-kiam-źię) ou Cheng-kien-che (*źiən-kiam-zię.) Mais on sait que le texte parallèle du *Wei chou* a 盧監氏 (*Luo-kiam-źię), et surtout que l'une et l'autre formes sont apparentées au nom de l'ancienne capitale des Ta-hia, puis des grands Yue-tche, écrit 藍市 Lan-

que Κούγχας est un nominatif grec artificiel «distillé» de la vraie forme Κούγχαν, laquelle est, selon M. Marquart, un titre *qūn qān* ou «khan des Qūn». Ces Qūn, ce sont en même temps les Hūṇa de l'Inde, dont le nom n'a rien à voir avec celui des Hiong-nou. Si, à côté des Sita-Hūṇa ou Çveta-Huṇa, c'est-à-dire des «Qūn blancs», l'Inde connaît des Hāra-Hūṇa, ceux-ci ne peuvent être que des «Qara Qun», c'est-à-dire des «Qūn noirs». Les Hephthalites devaient parler mongol; leur vrai nom, correspondant à Çveta Huṇa, a donc dû être *Čaγan Qun; et on comprend ainsi que le pays de Čaγāniyan, dont le prince portait le titre de *čaγān χudāh*, soit resté longtemps un centre des Hephthalites proprement dits. Ces hypothèses de M. Marquart sont intéressantes, mais auraient gagné, je crois, à être présentées de façon moins absolue. Par ailleurs, puisque M. Marquart sépare les Huṇa des Hiong-nou, on eût aimé à connaître la position qu'il prend aujourd'hui par rapport aux Huns des textes grecs et latins. S'il admet que le nom des Huns est identique à celui des Huṇa, ce serait un nouvel exemple du nom des Qūn, et si important qu'on ne voit guère

che (*Lam-źi) dans le *Che ki*, 監市 Kien-che (*Kiam-źi) dans le *Ts'ien han chou* et 藍氏 Lan-che (*Lam-źię) dans le *Heou han chou* (cf. Chavannes, dans *T'oung Pao*, 1907, 187-189; 賸 de certaines éditions n'est qu'une forme vulgaire de 賸, lequel se prononce *ying* et *cheng*). Il n'y a aucune raison pour prendre, comme le fait M. Marquart, la forme tardive et douteuse du *Pei che* comme base de la restitution, de préférence à celles du *Che ki* ou des *Histoires des Han*. Rien ne prouve qu'on doive lire d'ailleurs cette forme du *Pei che* Cheng-kien-che plutôt que Ying-kien-che. Et même à la lire Cheng-kien-che, les anciennes sonores initiales de *cheng* et de *che* font absolument évanouir l'analogie phonétique qui, même avec le «Sing-kam-si» de M. Marquart, était déjà bien peu satisfaisante. Enfin, à ma connaissance, la vocalisation même d'Iskīmišt n'a pas été établie jusqu'ici de façon précise. M. Marquart lui-même a proposé deux identifications successives, mais douteuses (cf. *Ērānšahr*, p. 219-220), et je ne sache pas qu'il soit revenu depuis lors sur ce sujet, à moins que ce ne soit dans ce *Wehrōt und der Fluss Arang* que, depuis dix ans, il cite souvent avec renvois précis de pagination et qui semble donc imprimé, mais qui n'a pas été, je crois, publié.

qu'il l'ait pu passer sous silence. Rattache-t-il au contraire le nom des Huns à celui des Hiong-nou, on comprendra encore moins comment ce nom de Hiong-nou, qui serait selon lui un surnom donné par des étrangers, aurait eu l'étrange fortune d'être adopté comme un ethnique en Chine comme en Europe. Ou bien finalement les noms des Hiong-nou, des Huns et des Hūṇa seraient-ils trois appellations absolument indépendantes l'une de l'autre? Ce n'est pas *a priori* très vraisemblable, et M. Marquart en tout cas eût bien dû nous donner nettement son sentiment sur ce point.

D'après le récit de l'ambassade de Valentin (575 A. D.), le vrai nom des Avars d'Europe (souvent dits pseudo-Avars) était *Οὐαρχωνῖται*. Selon Théophylacte Simocatta, ce nom dériverait de celui de deux anciens chefs, *Οὐάρ* et *χουννί*. *Οὐάρ* pourrait être identique au nom même des Avars, et *χουννί* se retrouver dans le nom de la tribu 渾 Houen (*γuən), la plus méridionale des tribus de la confédération des 高車 Kao-kiu ou 狄歷 Ti-li. Toutefois, ajoute M. Marquart, la confusion est augmentée par le fait que *Οὐάρ* (War) se retrouve également dans le nom des Hephthalites, 滑 Houa (γuaδ), et dans celui de leur capitale 活 Houo (*γuaδ) ou 阿緩 A-houan (*A-γuan, War, Awar, War-waliz), et que le nom tribal «Ḥun» des Hephthalites reparaît dans un texte du *Souei chou* disant que le prince de Samarkand était originairement un Yue-tche de tribu 溫 Wen (*Uən). M. Marquart pense néanmoins (p. 77) que Théophylacte Simocatta s'est trompé en coupant en deux le nom des *Οὐαρχωνῖται*, dans lequel il lui paraît plus probable qu'on doive simplement reconnaître «les gens du Warχon», c'est-à-dire du fleuve Orkhon. J'avoue ne pas pouvoir faire un choix entre ces solutions douteuses, auxquelles d'autres s'ajouteront peut-être demain.

Après avoir ainsi recherché les traces du nom des Qūn, M. Marquart tente de déterminer l'habitat primitif de ce

peuple. Qu'il vienne bien, comme le veut Muḥammad-i ʿAufi, du Qytā, qui serait le pays des K'i-tan, Khitaï, c'est ce que lui paraissent confirmer (p. 57) les noms des chefs Poloṿcy Kytan et Kitan-opu mentionnés dans les chroniques russes[1]. La valeur de ce rapprochement est à peu près nulle à mes yeux. Des Mongols se sont appelés Nankiyas, qui est le nom de la Chine méridionale; ce n'est pas à dire que les Mongols soient originaires de ce pays[2]. Mais M. Marquart pense pouvoir appuyer sa thèse sur un autre argument. Muḥammad-i ʿAufi dit que les Qūn sont aussi appelés Mărqa (Mŭrqa ?). La différence de classe, dit M. Marquart (p. 57), ne permet guère de songer aux Märkit, encore que des changements de classe soient possibles. Mais il est très vraisemblable (p. 80-89) qu'il s'agisse des 勿吉 Wou-ki (*Muəδ-kʲi̯əδ) de la Mandchourie, appelés plus tard, sous les T'ang, 靺鞨 Mo-ho (*Muaδ-γaδ), et que certains textes chinois donnent comme les ancêtres des Jučen

(1) M. Marquart (p. 57) faisait même état à ce propos du nom de Gutan ou Kuthen porté par le prince des Comans qui, lors de l'invasion mongole, vinrent chercher refuge en Hongrie. Dans une note additionnelle (p. 203), il reconnaît que la forme du nom de ce prince dans les annales russes, Kotyan, n'est pas favorable au rapprochement. Même sous la forme Gutan, l'hypothèse était invraisemblable.

(2) L'une des inscriptions runiques découvertes il y a quelques années par M. Ramstedt commence ainsi (Ramstedt, *Zwei uigurische Runeninschriften in der Nord-Mongolei*, extrait du *J. Soc.-finno-ougr.*, t. XXX, n° 3, p. 5 du tirage à part) : «Im lande der Uiguren war ich Jaglakar-Kan-Ata, ein ankömmling. Eines kirgisen sohn bin ich, Bujla-Kutlug-Jargan bin ich...» Il est évident que ce nom de Yaγlaqar, dont M. Ramstedt n'a su que faire, est identique à 藥羅葛 Yo-lo-ko (*i̯ak-la-kaδ, soit une valeur de transcription *Yak-la-kar), connu par les *Histoires des T'ang* comme nom de la première des neuf tribus Ouigour, et en même temps comme le nom de famille des qaγan ouigours eux-mêmes (cf. Chavannes, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 94). Et cependant, si du moins la traduction de M. Ramstedt est exacte, ce nom de famille des qaγan ouigours est ici porté par un étranger, fils d'un Kirghiz. Toutefois l'exemple ne me paraît pas probant, car je ne suis pas sûr qu'il faille bien entendre ce début comme l'a fait M. Ramstedt, et je cite surtout cette inscription pour signaler l'identité certaine de Yaγlaqar et de Yo-lo-ko.

(eux-mêmes les ancêtres des Mandchous), en même temps que d'autres font descendre des Mo-ho les 達靼 Ta-ta (*Daδ-taδ)[1], c'est-à-dire les Tatar. Ces Tatar eux-mêmes, de langue mongole, sont sans doute apparentés en outre aux Avar, que les Chinois appellent usuellement 蠕蠕 Jouan-jouan[2], mais

[1] M. De Groot a fourni à M. Marquart (p. 80 et *passim*) une lecture *Tat-tan. Je reviendrai plus loin sur le système même qui est à la base de cette restitution, mais je dois dire ici pourquoi je n'adopte pas, sans toutefois l'écarter complètement, la lecture *tan* du second caractère. La question est complexe parce que le *Leao che* écrit 達旦 Ta-tan. Mais il est hors de doute qu'il s'agissait de rendre Tatar, avec un *r* final. Or l'emploi d'un mot chinois en *-n* pour représenter une syllabe étrangère en *-r* est un système qui ne vaut guère que dans les premiers siècles de notre ère, et qui a été presque abandonné lorsqu'à l'époque des T'ang, le *-d* (*δ*) final du chinois était pratiquement, dans la Chine du Nord, passé à *-r*; on avait ainsi toute prête une équivalence beaucoup plus satisfaisante qu'avec *-n*. J'ai trouvé une mention chinoise des Tatar non seulement bien antérieure à la rédaction même du *Sin wou tai che*, mais antérieure aussi aux événements de 860-874, qui sont les premiers que le *Sin wou tai che* rappelle à propos des Tatar. Cette première mention chinoise des Tatar se trouve dans une lettre rédigée par 李德裕 Li To-yu et adressée, en 842 semble-t-il, au Ouigour Ormuzd (cf. *Journ. Asiat.*, 1913, I, 286-289); elle est reproduite dans le *Wen yuan ying houa*, chap. 468, fol. 5-6. Li To-yu termine sa lettre par des souhaits de prospérité pour «les tribus 黑車子 Hei-tch'o tseu, 達怛 Ta-ta (*Daδ-taδ) et autres»; il n'est pas douteux qu'il faille lire ici Ta-ta et non Ta-tan. D'autre part, en ce qui concerne le caractère 靼 *ta*, les dictionnaires des T'ang et des Song ne connaissent également pour lui que la prononciation *ta* (*taδ) et non *tan*. Puisque c'est précisément cette prononciation qu'on attend pour rendre la seconde syllabe de Tatar, il semblerait qu'il n'y eût qu'à s'y tenir. Reste, il est vrai, l'orthographe Ta-tan du *Leao che*. Le *Leao che* a été rédigé à l'époque mongole, c'est-à-dire quand régnait une dynastie «Tatar». Je suis tenté d'admettre que ce sont les rédacteurs du *Leao che* qui ont supprimé dans les deux articles la clef du «cuir», qui donnait à la transcription une apparence peu flatteuse. Cependant, je dois encore signaler, à l'appui de la transcription de M. De Groot, la forme 達坦 Ta-t'an (Daδ-t'an) donnée par certaines recensions de la relation de voyage de Wang Yen-to, et qu'on retrouve, semble-t-il, sous la date de 966, dans le 塔坦 T'a-t'an (*T'ap-t'an) du *Sin tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, chap. 7, fol. 7 v°, et aussi chap. 10, fol. 192; cette dernière transcription prête toutefois à objection, car elle suppose déjà, à cause de *t'ap, l'amuissement des consonnes finales autres que les nasales.

[2] Dans une note de la p. 87, due à M. De Groot, il est dit que la pronon-

dont ils signalent aussi l'autre nom de 大檀 Ta-t'an (*Dai-dan, *Da-dan) ou 檀檀 T'an-t'an (*Dan-dan).

Je ne puis songer à reprendre ici, dans son ensemble, une question aussi complexe, et qui touche à l'origine même et à la parenté éventuelle des principaux peuples tongous, mongols et turcs. Mais quelques remarques me paraissent nécessaires. En premier lieu, il y a bien des chances pour qu'on doive laisser ici les Avar hors de cause. Leurs noms, chez les Wei du Nord, ont été 柔然 Jeou-jan (*Ńźịọu-ńźịän) et 蠕蠕 Jouan-jouan (*Ńźjʷän-ńźjʷän), et, chez les dynasties chinoises du Sud, 芮芮 Jouei-jouei (*Ńźjịʷai-ńźjịʷai) et 茹茹 Jou-jou (Ńźịʷo-ńźịʷo). Autrement dit, toutes les formes commencent par cette spirante sonore qui comportait un élément de nasalisation et qui, dans la Chine du Nord, a abouti aujourd'hui (sauf pour les anciennes finales en -*ị*) à *j*- (analogue, mais non identique, au *j*- français); elle a été transcrite par *j*- (*ž*) dès l'époque des T'ang par les Ouigours comme par les Tibétains. Il semble qu'on doive en principe, dans le cas présent, donner la préférence aux transcriptions des Wei du Nord, parce que ceux-ci, géographiquement et ethniquement, étaient moins éloignés des 'Avar que les dynasties chinoises du Sud. La forme primitive que suggéreraient les transcriptions serait en définitive quelque chose comme *Žüäžän. Ta-t'an, dont T'an-

ciation usuelle Jouan-jouan doit être abandonnée, car l'élément phonétique de 蠕 *jouan* n'autorise qu'une prononciation *jou*. Je ne vois pas la force de l'argument, qui reviendrait à rectifier, au nom des phonétiques, la prononciation usuelle du chinois que les Chinois eux-mêmes nous font connaître. Les plus anciens dictionnaires chinois enregistrent la prononciation *jouan* de 蠕, et le lexique placé à la fin du *Leao che* (chap. 116, fol. 15 v°) spécifie que, dans le nom des Jouan-jouan, le mot *jouan* doit se lire 而宣切, c'est-à-dire *jouan*. M. De Groot ne paraît pas s'être douté que les Chinois considèrent 蠕 comme une autre graphie de 蝡, dont la phonétique est précisément *jouan;* le cas est le même pour 擩 et 擩, 碝 et 瑌, etc., comme l'indiquent d'ailleurs nos dictionnaires.

t'an est inséparable, apparaît avant tout comme le nom d'un des qa*γ*an avar, et il ne me paraît pas exclu que les rares textes qui en font un nom du peuple même des Avar donnent une information inexacte. Mais il y a une raison pour ne pas rapprocher Ta-t'an et T'an-t'an de Tatar. C'est que, si les Chinois ont souvent noté en sonore l'initiale dentale sourde des mots turcs (cf. *tarqan* qu'ils ont entendu **darqan; *türküt*, qu'ils ont entendu **dürkut; tatar,* qu'ils ont entendu **datar*), je ne connais pas de cas où il en soit de même au milieu des mots. Or, de même que le turc de l'Orkhon a déjà *tatar*, la transcription chinoise *ta-ta* répond à ce que les Chinois ont entendu **datar*, c'est-à-dire avec une initiale dentale sonore, mais avec une sourde médiane, au lieu que Ta-t'an (*Dai-dan) et T'an-t'an (*Dan-dan) supposeraient une sonore médiane. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de rapprocher Ta-t'an ou T'an-t'an de Tatar.

En ce qui concerne les Wou-ki ou Mo-ho, le problème est plus difficile. Il n'est guère vraisemblable qu'un même peuple ait été à l'époque historique, entre le VIIIe et le Xe siècle, l'ancêtre à la fois des Jučen tongous et des Tatar mongols. Il faut choisir, et M. Marquart prend parti pour la parenté des Tatar et des Mo-ho. La question devra être reprise à l'aide des travaux sur les Wou-ki et les Mo-ho récemment publiés par nos confrères japonais. Pour ma part, la géographie comme l'histoire me paraissent au contraire en faveur de la théorie qui voit dans les Wou-ki ou Mo-ho les ancêtres des Jučen, c'est-à-dire qui fait d'eux un peuple tongous. Par ailleurs, un texte bien connu de Théophylacte Simocatta veut que, lors de la chute des Avar, une partie d'entre eux se soit réfugiée chez les *Μουκρί*. On a déjà songé à voir dans les *Μουκρί* les Wou-ki ou Mo-ho[1], et sans doute ce n'est pas impos-

[1] Cf. Chavannes, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 230. La première ambassade connue des Wou-ki est de 475.

sible. Mais peut-être, après tout, peut-il s'agir des Märkit. Les Märkit, comme les Tatar, étaient à la fin du XII[e] siècle, lors des premières guerres du futur Gengis-khan, un peuple puissant parmi les tribus de langue mongole. Nous sommes jusqu'ici mal renseignés sur le rôle des tribus mongoles avant l'entrée en scène des Mongols de Gengis-khan. Il n'en demeure pas moins que, dès l'époque des T'ang, les textes nous font connaître, parmi les tribus Che-wei qui étaient presque sûrement de langue mongole, une tribu de 蒙兀 Mong-wou ou 蒙瓦 Mong-wa (1), où le nom même des Mongols semble bien apparaître une première fois. Vers le milieu du XII[e] siècle, il y a un royaume des Mong-kou ou Mong-kou-sseu (*Moṅγu ou *Moṅγus, cette dernière forme étant sans doute un pluriel juťen) qui a été en lutte parfois heureuse avec les Kin. Les Märkit eux-mêmes sont nommés antérieurement, tout comme les tribus mongoles des Jajirat et des Oṅgirat, dans l'histoire des K'i-tan ou Leao (2). Les K'i-tan parlaient d'ailleurs une langue étroitement apparentée au mongol, encore que forte-

(1) M. Marquart (p. 88) ne donne que la forme 蒙瓦 Mong-wa, mais en ajoutant en note que le second caractère se prononce aussi *wei* ou *wou*. C'est une vieille idée de Schott, que je crois inexacte. En réalité on a dans le *Kieou t'ang chou* Mong-wou (*Moṅ-ṅuǝδ), au lieu que le *Sin t'ang chou* écrit *Mong-wa* (*Moṅ-ṅua). Cette différence est assez bizarre, et il se peut que Mong-wa soit une altération graphique de Mong-wou, lequel représente, avec son ancien -δ final, soit Moṅγol, soit un pluriel spirant ou sifflant de Moṅγol. Quant aux prononciations *wei* ou *wou* de 瓦 *wa*, elles n'existent que dans des cas très spéciaux, et il n'y a pas lieu, à mon sens, de les faire intervenir ici.

(2) Ces trois tribus sont nommées parmi les 18 qui furent en relations avec Ye-liu Ta-che lors de sa fuite de Chine vers l'Ouest en 1123-1124 (cf. BRETSCHNEIDER, *Mediaeval Researches*, I, 213). Il est en outre question des Markit et de leur chef 忽魯八 Hou-lou-pa dans le *Leao che* (chap. 26, fol. 1 v°-2 v°), sous les années 1096 et 1097. Des Jajirat ont accompagné Ye-liu Ta-che en Transoxiane (cf. *Leao che*, chap. 30, fol. 3 r°). Les Oṅgirat ou Qoṅgirat sont en outre mentionnés dans le *Kin che* (chap. 10, fol. 5 v°), sous l'année 1196, comme habitant près du 大鹽濼 Ta-yen-lo, et apparaissent encore dans la biographie de Tsong-hao (*Kin che*, chap. 93, fol. 8 r°).

ment palatalisée. Bien plus, il est possible que les Avar eux-mêmes aient été de langue mongole. Rien ne s'oppose donc *a priori*, malgré l'écart chronologique considérable, à ce qu'on songe pour les Μουκρί aux Märkit, bien qu'une telle solution, dans l'état actuel de nos connaissances, demeure très hypothétique. Si les Μουκρί devaient par contre être identifiés aux Wou-ki ou Mo-ho, il faudrait soit admettre une sorte d'identité entre Mongols et Tongous jusqu'au IXᵉ siècle, telle que la paraissent supposer ceux qui, comme M. Blochet, voient dans les Avar (Jouan-jouan) les ancêtres éventuels des Jurčit ou Jučen, soit plutôt considérer que les Tatar ne sont pas à vrai dire issus des Mo-ho, mais sont les descendants de cette portion des Avar qui se serait réfugiée chez les Mo-ho au milieu du VIᵉ siècle, pour se séparer d'eux à nouveau lorsque les Mo-ho furent vaincus par les K'i-tan. On sauverait au moins, par la seconde solution, un morceau du texte chinois selon lequel les Tatar descendent des Mo-ho, tout en échappant à l'hypothèse, pour les Mongols et les Tongous et jusqu'au IXᵉ siècle, d'une identité linguistique que les faits semblent bien démentir. Et enfin, en ce qui concerne les Qūn, il faut bien ajouter que, d'une part, le nom de Mărqa ou Mŭrqa, dans un texte isolé du XIIIᵉ siècle, d'une tradition peu sûre, est une base assez fragile pour asseoir une construction de cette importance, en même temps qu'on ne voit pas bien, s'il s'agit des K'i-t'an, pourquoi on a ici la forme قتا Qўtā au lieu de l'usuel ختاى χўtāi.

Entre temps, M. Marquart consacre quelques remarques aux Tatar[1] et aux Kīmāk[2], puis en vient aux Kiptchak

(1-2) (1) M. Marquart (p. 95) prête au voyageur Wang Yen-to la mention de *huit* tribus qui seraient les plus considérées parmi les Tatar et renvoie, en dehors de la traduction de Stanislas Julien faite sur Ma Touan-lin, au texte original de ce récit de voyage donné dans le *Song che*. Mais «huit» est un *lapsus* de M. Marquart pour «neuf» que donnent bien les sources chinoises et la

(Qypčaq). C'est là encore un problème singulièrement ardu. Au XIIIe siècle, Guillaume de Rubruck identifie formellement les Comans aux Kiptchak. De toute évidence, dès ce moment, on donnait en outre le nom général de Dašt-i Qypčaq à l'immense plaine qui s'étend au Nord de la mer Noire, du Caucase et de la Caspienne. Mais il n'en reste pas moins qu'il y a eu des tribus qui ont été plus spécialement qualifiées de tribus Kiptchak, et qui ne se confondent pas toujours avec les Comans.

Le nom des Kiptchak, écrit χyfšāχ, se trouve dès le milieu

traduction de Stanislas Julien (*Mélanges de géogr. asiatique*, p. 95). De plus, bien qu'il se soit reporté au *Song che*, M. Marquart a suivi en fait la traduction de Julien où il est dit : «Ensuite il traversa la tribu de *Ouo-ti-in* et celle du fils du roi *Kai-ta-yu-yu-youe*. Ensuite il arriva à la tribu du fils du roi *Ta-yu-yu-youe*. Ces neuf tribus sont encore les plus considérées parmi les *Ta-ta*.» Mais le texte porte : 次歷屋地因 [var. 目] 族。蓋達于 [corr. 干] 于越王子之子。次 [aj. 歷] 達于 [var. 千, corr. 干] 于越王子族。此九族達靼 [var. 坦] 中尤尊者, ce qui veut dire : «Puis il passa par la tribu de Wou-ti-yin (*var.* Wou-ti-mou; le *tegin* Oq?), qui est le fils du prince Ta-kan (Tarqan) Yu-yue; puis il passa par la tribu du prince Ta-kan (Tarqan) Yu-yue, qui est la plus honorée parmi les Tatar des neuf tribus.» Le titre de *yu-yue* apparaît fréquemment dans l'histoire des Leao. Quant aux «Tatar des neuf tribus», il s'agit d'une division des Tatar analogue à celle des «otuz Tatar» ou «trente Tatar» que les inscriptions de l'Orkhon ont fait connaître depuis longtemps. En fait, l'expression correspondante «toquz Tatar» ou «neuf Tatar» est à nouveau attestée à deux reprises dans l'inscription de Šine-usu découverte par M. Ramstedt (*Zwei uigurischen Runenınschriften*, p. 17, 19). Dans les textes chinois, et en dehors du récit de voyage de Wang Yen-tö, on la retrouve dans un passage du *Leao che* (chap. 14, fol. 3 r° et v°) où il est dit : «La 22e année *t'ong-houo*,..... au 6e mois,... le jour *ki-hai* (26 juillet 1004), les neuf tribus du royaume Ta-tan envoyèrent un ambassadeur offrir des présents de fiançailles» (統和○○○二十二年○○○六月○○○己亥達旦國九部遣使來聘). — (2) Il est possible qu'il faille, comme le propose M. Marquart, séparer les Kīmāk d'Edrīsī des anciens Kımāk qui vivaient dans la région de l'Irtych, mais il n'y a sûrement pas à faire intervenir ici, comme le suggère l'auteur (p. 113), le nom dynastique 金 Kin (alors prononcé *Kim), désignation purement chinoise qui n'a passé à travers l'Asie centrale que sous la traduction mongole d'Altan-χan.

du IXe siècle dans Ibn-χordāδbih. Mais ce ne sont plus ces Kiptchak-là qu'on trouve à l'époque mongole et contre qui les armées de Gengis-khan mènent campagne [1]. Il s'agit d'une autre confédération de tribus nomades qui avaient pris la place et le nom des anciens Kiptchak. Leur centre paraît avoir été dans les monts Oural (p. 138). C'étaient sans doute primitivement des Mongols, étroitement apparentés aux K'i-tan et aux 奚 Hi, qui émigrèrent de l'Asie orientale au début du XIIe siècle, mais qui ne formaient que la classe dirigeante au milieu d'une population allogène où ils furent vite turcisés. Ils avaient subi certaines influences chrétiennes, car le chef 玉里吉 Yu-li-ki, vaincu et tué par les Mongols en 1223, n'est autre que le prince des Polovcy Yurii Končakovič, nommé par les chroniques russes à côté de l'autre chef Daniel Kobyakovič, et, tout comme Daniel, Yurii est un nom chrétien, Yu-li-ki étant la transcription régulière du vieux-slave Юрьгий, Georges. Après la grande brassée de peuples pro-

[1] La transcription la plus usuelle du nom du Kiptchak est 欽察 K'in-tch'a, prononcé à l'époque mongole *K'im-tch'a; on a aussi une fois 欽叉 K'in-tch'a dans le *Yuan che* (chap. 63, fol. 16 r°). Ces transcriptions sont faites sur une forme Qybčaq, et avec un passage de *b* à *m* analogue à celui qui, en pays musulman, a donné la forme Tamγaj issue de Tabγač. Le texte «mongol» du *Yuan tch'ao pi che* a Kibča'ut, pluriel de Kipčak. On a encore la même alternance à l'époque mongole pour le nom de la tribu des *Qabqanas, écrit le plus souvent avec un premier caractère à finale en *-m* (憾合納思, 憨哈納思), soit *Qamqanas, mais 哈卜哈納思, c'est-à-dire *γabγanas = *Qabqanas, dans le texte «mongol» du *Yuan tch'ao pi che.* Quant à la prononciation en *-f-* de χyfšāχ, elle a également sa contre-partie dans l'orthographe 可弗叉 K'o-fou-tch'a du récit de voyage de Ye-liu Tch'ou-ts'ai (cf. BRETSCHNEIDER, *Med. Res.*, I, 23-24, où le texte est traduit un peu inexactement et où la fin du passage est omise; le nom, emprunté également à Ye-liu Tch'ou-ts'ai, se retrouve au chapitre 2 du *Pien wei lou*, *Tripit.* de Kyōto, XXXV, III, 25 v°). On a enfin une orthographe 克鼻稍 K'o-pi-chao dans le *Hei ta che lio.* La vocalisation en *o* se retrouve dans la forme adjective Kopčašska de la carte ethnographique russe de 1673, et en 1701 dans le Kopčak de Remezov (cf. BADDELEY, *Russia, Mongolia, China,* 1919, in-folio, I, CXL, CLIV).

duite par les invasions mongoles, on ne peut plus aujourd'hui reconnaître leurs descendants. Sur presque tous ces points, je suis d'accord avec M. Marquart. L'identification de Yu-li-ki à Yurïi Končakovič, déjà proposée d'ailleurs par Bretschneider[1], me semble certaine. D'autre part, la migration de ces Kiptchak du XIIIe siècle, qui seraient partis de la région de Jehol au début du XIIe siècle, est attestée par un texte chinois formel dont il ne me paraît pas y avoir lieu de suspecter le témoignage. Les érudits chinois contemporains, comme T'ou Ki et K'o Chao-min dans les ouvrages que j'ai signalés au début de cette étude, sont arrivés à une conclusion analogue en disant que les Kiptchak descendent des anciens 庫莫奚 K'ou-mo-hi, c'est-à-dire des Hi, très voisins des K'i-tan[2].

[1] *Mediaeval Researches*, I, 297-298. De même Bretschneider a déjà proposé, dans ce même passage, l'identification à la Kalka de la rivière 阿里吉 A-li-ki. Par contre, la correction de A-li-ki en 可里吉 K'o-li-ki, proposée par M. Marquart (p. 156) ne me paraît pas bien probable, car, à l'époque mongole, 可 se prononçait déjà *k'o*, et, dans les transcriptions, répond déjà régulièrement à *kö* et non à *ka*; mais il peut y avoir, naturellement, des transcriptions aberrantes.

[2] On admet généralement que les Hi sont identiques aux Tataby des inscriptions de l'Orkhon. D'après M. Marquart (p. 96), ce nom des Tataby est «visiblement» formé de la juxtaposition de *Tata + by, où *By seul répond au Hi des Chinois. Quant à *Tata, ce serait l'ancien singulier de Tatar. Sur quoi, M. Marquart rétablit une prononciation ancienne **by* de 奚 *hi*. Je conserve de forts doutes sur cette explication. *Hi* est un ancien *γiai. De plus, jusqu'aux Souei où le nom a été réduit à Hi, le nom de ce peuple était K'ou-mo-hi (*K'u°-mᵘak-γiai). Si le nom était à couper en deux morceaux, on pourrait songer à *Qumäq et *γai, ce qui suggérerait une nouvelle hypothèse quant à l'origine des Qun (Coman) et Qayi dont a parlé M. Marquart (une forme Qumān à côté de *Qumaq serait, au voisinage des langues tongouses, du type connu qui oppose mandchou *aiman* à turco-mongol *aimaq*; d'autre part, pour des rapports éventuels de Qun et *Qumāq, cf. turc *qum* «sable» à côté de mongol *χumaχ* «sable»). Mais il ne me paraît nullement établi qu'il ne s'agisse pas primitivement d'un nom trisyllabique que l'analogie entre la gutturale finale du deuxième caractère et l'initiale gutturale spirante du troisième rend vraisemblable; l'ensemble serait alors à restituer approximativement en *Qomaγai ou *Qumaγai. Les dictionnaires ne connaissent pour 奚 que la pronon-

Le dernier peuple dont s'occupe M. Marquart est celui des Qangli, qu'il faut distinguer des Kiptchak; ce seraient originairement des Kīmāk, restés là après que la confédération des Kīmāk aurait été détruite par l'invasion des Qūn et des Qayi. Le problème n'est pas mûr, et je préfère en ajourner la discussion.

Dans deux pages de dernières additions (p. 237-238), M. Marquart propose une nouvelle solution pour la chronologie si obscure des Qara Qytai. En prenant pour point de départ la date de la mort de Ye-liu Ta-che telle que la fixent les sources musulmanes, c'est-à-dire au début de 1143, et en adoptant pour ses successeurs les durées de règne fixées par les annales chinoises, on obtient pour le renversement du *gurkhan* par le Naiman Küčlüg la date de 1211, qui est précisément celle à laquelle M. Barthold a abouti sur la foi d'un récit d'origine musulmane. Cette chronologie paraît, à première vue, séduisante; l'avenir montrera si elle doit prévaloir.

Il me reste à parler de la question des transcriptions chinoises et à faire quelques observations critiques au sujet de la traduction des textes chinois; quant aux inadvertances de détail[1], il ne vaut pas de s'y arrêter autrement ici. Les noms

ciation qui a abouti à *hi* et qui devrait être *hi* dès l'époque mongole. Mais je dois signaler que les textes de l'époque mongole transcrivent assez souvent le nom de tribu 亦乞不薛 Yi-k'i-pou-sie avec des formes 亦奚不薛 et 亦奚卜薛, ce qui semble alors supposer une prononciation *k'i* à côté de *hi* (cf. *Yuan che pen tcheng*, chap. 49, fol. 6 r°; le nom de cette tribu du Sud de la Chine n'est pas connu sous sa forme originale; les transcriptions ramènent à *Ikibusā ou *Ikibuza, c'est là le ایکی‌بوره de Rachīd ed-Dīn [lire ایکی‌بوزه] que M. Blochet, *Histoire des Mongols*, II, ٣٥١, a modifié en انکربوره pour y retrouver Angkor-pura, la «ville d'Angkor»!).

[1] Ainsi (p. 163), Plan Carpin est qualifié de Predigermonch, alors que c'est un Franciscain; les *Notices of the mediaeval geography* de Bretschneider n'ont pas paru dans le *J. R. A. S.*, comme il est dit p. 105, mais dans le *J. N.-Ch. Br. R. A. S.*; la date de 846, donnée p. 9 pour la chute de l'empire ouigour, est sans doute une faute d'impression pour 840; etc.

chinois, dans l'ouvrage de M. Marquart, sont cités en principe sans indication de la prononciation moderne, sous une forme ancienne restituée. Mais quelle forme ancienne! L'école de von der Gabelentz a commencé la première à utiliser les prononciations anciennes du chinois, mais par la simple restitution des anciennes consonnes finales. Quant au vocalisme ancien, on l'a laissé dans le vague, et surtout on n'a tenu aucun compte de l'ancienne différenciation entre initiales sourdes et sonores. Avec quelque mélange de cantonais ou de foukienois, c'est à ce stade que les prononciations anciennes, dues dans l'ensemble à M. De Groot, en sont restées dans le livre de M. Marquart. On aboutit ainsi à des monstres. C'est ainsi qu'à la page 86, par exemple, je relève 大莫盧 Ta-mo-lou transcrit Ta-bok-lu, 素和 Sou-houo transcrit Så-ho. Or il est bien sûr : 1° que 大 *ta* est à ancienne initiale sonore, et répond à un ancien **da* ou **dai* (**dʿa* ou **dʿai* si on admet avec M. Karlgren que ces anciennes initiales sonores étaient aspirées); 2° que 莫 *mo* est un ancien *nʷak*, qui a transcrit parfois des *b* initiaux (peut-être spirants, comme *baya*, *βaya*), mais dont la voyelle fondamentale est *a* et non *o*; 3° que 和 *houo* est un ancien *γua*, à voyelle en *a*, et dont la valeur constante de transcription, jusqu'au xᵉ siècle, est *va* et non *ho*.

Mais la part faite de ce système indéfendable, il y a un grand nombre d'erreurs de fait. C'est ainsi que M. Marquart parle des tribus 弩失 [先 est une faute d'impression] 畢 Nå-sik-pit (p. 38), des 號室 Ho-sik, et à plusieurs reprises de tribus mongoles Sik-ui 失韋 et 室韋. Mais 失 *che* et 室 *che* sont d'anciens **śi̯əδ*, soit, en approximation grossière, **śiδ* et non **sik*.

Comme, d'autre part, M. Marquart ne donne jamais la prononciation moderne, il est fort difficile de se retrouver dans son index, établi sur ces prononciations anciennes déconcer-

tantes. Jamais on ne devrait utiliser des prononciations anciennes autrement que dans un but linguistique, et sans les signaler comme des reconstitutions par un astérisque[1]. M. Marquart parle à plusieurs reprises (voir son index) des monts Ts'ang ou du Ts'ang-ling, et le contexte semble bien indiquer qu'il s'agit des Ts'ong-ling; mais on ne sait si c'est là une inadvertance dans la transcription, ou une restitution, d'ailleurs indéfendable. Il est de non moins mauvaise méthode d'introduire ces prétendues restitutions dans les références, et de parler de l'ouvrage «Wei liok» au lieu du *Wei lio*[2]. Une chose est bien certaine, c'est qu'on n'a jamais prononcé «Wei liok». En outre, si des ouvrages de même titre ont été composés à des dates différentes, faudra-t-il donc adopter des prononciations différentes, d'une exactitude contestable dans le détail, pour nommer chacun d'eux? Cette prétendue exactitude ne sera qu'une source d'embarras, de confusions et, somme toute, d'erreurs.

C'est également à tort que M. Marquart utilise ces pronon-

[1] Cette utilisation, dans les travaux d'histoire, de prononciations anciennes souvent mal rétablies a l'inconvénient de faire passer dans l'usage des noms qui n'ont jamais existé. C'est ainsi qu'un des qaγan ouigours s'est appelé 磨延啜 Mo-yen-tchouo (*Mʷa-i̯an tsʷwaδ). Schlegel (*Die chinesische Inschrift*, p. 3), sans donner la prononciation moderne des caractères, a lu le nom Mojuncur (soit Moyuncur), en renvoyant au čaγatai *boyun* ou *moyun*, «long», «haut». Voilà désormais ce nom entré dans l'histoire. M. Ramstedt (*Zwei uigurische Runeninschriften*, p. 45) le lit Moyun-čur, M. Marquart (p. 136, 199) préfère Boyun-čur. Or ce nom est sûrement inexact. Nous savons que *tchouo*, qui a eu plusieurs prononciations, représente dans les transcriptions turques le titre de *čur* (*čor ?*), mais *mo yen* ne peut être *boyun*. Les vraisemblances sont en faveur de *Bayan-čur. Encore vaut-il mieux, tant que le nom n'est pas autrement attesté, s'en tenir à la transcription Mo-yen-tcho qui, elle, ne préjuge rien, et on s'y fût peut-être tenu en effet si Schlegel ne s'était abstenu de la donner.

[2] De même, M. Marquart parle à diverses reprises d'un «Cu su», qui est le *Tcheou chou*; s'il s'agissait vraiment d'un *Tchou chou*, il adopterait sans doute «Câ su», de même qu'il écrit A-sun pour Wou-souen. Qui s'y retrouvera ?

ciations anciennes pour des noms de l'époque mongole. Il est vrai qu'il a là-dessus une théorie qu'il expose dans une note de la page 128 : « Cet exemple montre que l'opinion aujourd'hui dominante, selon laquelle les implosives finales avaient entièrement disparu dans le Nord au temps de la dynastie mongole, ne vaut pas d'une manière aussi absolue, au moins pour le commencement de cette période. Nous y avons encore usuellement des finales en *r* rendues par des mots à *t* final. » Or, quel est l'exemple invoqué? C'est une équivalence éventuelle entre le nom du fleuve Yrγyz et un nom chinois 玉峪 Yu-yu (Yu-kou?)[1] que M. Marquart lui-même rétablit en « Jü(k)-ku(k) ». Il était difficile de choisir un exemple qui aille plus directement contre la théorie, puisque, dans la thèse de M. Marquart, les caractères de transcription, pour pouvoir représenter « Yrγyz », devraient être à ancienne dentale, et non à ancienne gutturale finale[2].

[1] En principe, le mot 峪 se lit *yu* (**ɣuk* ou **ɣok*), et les dialectes modernes ne connaissent pas d'autre prononciation. Mais ce mot, qui signifie « vallée », « passage entre deux montagnes », est étymologiquement apparenté à 谷 *kou* (**kuk* ou **kok*), qui a le même sens, et nous avons d'anciennes confusions dialectales entre les deux mots. Une glose bien connue veut que le caractère 谷 se prononce *yu* et non *kou* dans le nom des 吐谷渾 T'ou-yu-houen, passé dès le IXe siècle à 退渾 T'ouei-houen et autres formes apparentées. En 822, l'inscription bilingue de Lhasa transcrit 谷 par *yog* (cf. *T'oung Pao*, 1915, p. 15-17). Par contre, dans une inscription bilingue du Kan sou, datée de 1326, le nom de la passe célèbre de 嘉峪 Kia-yu est transcrit en turc Ka-kuu. De même, dans le nom de la sous-préfecture de 平谷 P'ing-kou au Tche-li, les Kin ont changé en 1187 l'orthographe du second caractère, qui devint 峪, jusqu'à ce que les Yuan aient rétabli 谷. C'est pourquoi il me paraît possible, à l'époque mongole, de lire Yu-kou aussi bien que Yu-yu.

[2] J'ajouterai que j'admets bien l'équivalence de Yu-yu (Yu-kou) au prétendu « Yrγyz », mais à la condition de ne pas lire « Yrγyz ». Une des sources écrit يغر là où l'autre donne اوغر ; l'équivalence avec la forme chinoise ne me paraît possible qu'en lisant dans le premier cas يغو *Yuγu et dans le second اوغو *Uγu. En outre, M. Marquart, en disant (p. 130) que M. Barthold signalait qu'un des textes chinois faisait de Yu-yu (Yu-kou) un nom d'homme,

En réalité, dès avant l'époque mongole, les anciennes consonnes finales sont complètement amuies dans la Chine du Nord. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les transcriptions de textes chinois en caractères *'phags-pa* ne connaissent plus ces consonnes finales. Et cependant la transcription du chinois en *'phags-pa* est archaïsante; car elle tient encore un compte factice de l'ancienne distinction entre sourdes et sonores initiales et note encore les anciens **ńźię* par *źi*, alors que les transcriptions de noms étrangers en caractères chinois nous montrent déjà une prononciation beaucoup plus évoluée. Dès ce moment, les anciennes sonores initiales sont passées à la sourde aspirée au *p'ing-cheng*, à la sourde non aspirée aux autres tons; ces sourdes non aspirées sont déjà des faibles, qui, quelle que soit leur origine sourde ou sonore ancienne, servent à transcrire les sonores initiales des noms étrangers, au lieu que les sourdes des noms étrangers sont rendues par les sourdes aspirées, quelle que soit également la nature ancienne sourde ou sonore de ces dernières. Les gutturales finales des mots turcs et mongols sont souvent omises; *-l* final est souvent rendu par *-n*. Enfin, dans ces transcriptions, les anciens **ńźię* transcrivent *-r*, c'est-à-dire qu'ils ont déjà la valeur *eul* du chinois moderne. La seule différence importante, au point de vue des phonèmes, entre la langue de la Chine du Nord au XIIIe siècle et celle de nos jours, est que le chinois du Nord, au XIIIe siècle, avait encore *-m*, qui n'est passé à *-n* qu'à partir de la fin du XIVe siècle. Mais c'est aller contre tous les principes de la phonétique chinoise que d'écrire par exemple (p. 152) 塔塔哈兒 «T'a(t)-t'a(t)-k'a(p)-'r, c'est-à-dire de maintenir d'anciennes consonnes finales tout en adoptant la valeur moderne *eul* de l'ancien **ńźię*[1].

a oublié que lui-même a donné ce texte, dans une traduction de M. De Groot, p. 119.

(1) La restitution de M. De Groot est d'ailleurs fausse : 塔 n'est pas **t'ât*

Mais, dans leur manie de prononciations anciennes, MM. Marquart et De Groot ne s'en tiennent pas là. On sait que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une commission d'érudits nommée par l'empereur K'ien-long a arbitrairement modifié les transcriptions des histoires dynastiques des Leao, des Kin et des Yuan, pour donner à ces noms un sens en mandchou, en mongol, ou parfois en tibétain[1]. Or MM. Marquart et De Groot, qui recueillent soigneusement ces formes nouvelles généralement sans valeur, les reproduisent avec des prononciations anciennes à consonnes finales, et on aura par exemple (p. 152) 穆爾奇札爾 Mou-eul-k'i-tcha-eul, Mür-kijar (substitué par la commission de K'ien-long à la forme correcte 密赤思老 Mi-tch'e-sseu-lao dans le nom du prince russe Mstislav), lu par MM. Marquart et De Groot «Mu(k)-'r-k'i-tsa(p)-'r». On arrive ainsi à ce résultat invraisemblable, quand des gens dont nous connaissons parfaitement la prononciation transcrivent, suivant cette prononciation, des noms étrangers modernes, de vouloir partir, pour restituer les noms étrangers ainsi transcrits, de formes disparues depuis nombre de siècles au moment où la transcription a été effectuée. Mais quand les Chinois, au mieux de la prononciation actuelle de leur langue, transcrivent Berlin par 柏林 Po-lin, devons-nous donc lire ce

(*t'aš*), mais **t'ap*. Il est bien connu que ce caractère, qui n'existait pas dans l'ancien chinois, a été créé pour transcrire une forme prâcrite (? **thop*^a, **thūp*^a) de *stūpa*. Ici encore, le caractère aberrant en apparence de la voyelle de transcription tient à ce que le chinois n'avait pas de mot à finale labiale qui contînt une voyelle ou semi-voyelle labiale, et ne pouvait donc pas transcrire **thop*^a *ou thūp*^a sans sacrifier la voyelle labiale.

[1] Et non pas seulement en mandchou, comme le dit M. De Groot (p. 114). En fait, les formes restituées à propos desquelles il fait cette remarque sont presque toutes mongoles; en particulier, le T'o-k'o-t'o-hou de la commission de K'ien-long ne représente pas «mandschu *Toktoga», mais le mongol *toχtoχu*. Le P. Hyacinthe, qui a traduit du *Yuan che* les «annales principales» des quatre premiers grands khans, a malheureusement toujours suivi les prononciations «réformées» de K'ien-long.

nom quelque chose comme *Bak-lim, au nom d'une prononciation «ancienne» à demi restituée?

Je terminerai par un certain nombre de remarques sur divers points de philologie ou d'histoire.

• P. 58. — Rachid ed-Din parle de la ville de Karakorum, fondée par «le qa'an». M. Marquart ajoute entre parenthèses que c'est Gengis-khan. Cela ne va pas de soi. La tradition courante, qui attribue la fondation de Karakorum à Ögädäi, peut être fausse (je suis porté à le croire moi-même, et en donnerai sans doute un jour les raisons), mais le terme de *qa'an*, sans plus, désigne souvent Ögadäi, et il est fort possible qu'il soit visé ici par le texte. D'autre part, 和 林 Houo-lin est bien une transcription de [Kara]korum, mais c'est par erreur que M. Marquart (p. 120) en voit un équivalent dans 黑 林 *hei-lin*. *Hei-lin*, «forêt noire», n'est pas une transcription dans ce passage, mais la traduction régulière de *qara-tün*, qui est donné à maintes reprises, et dans les mêmes conditions, par le texte «mongol» du *Yuan tch'ao pi che*.

P. 60. — Il n'y a aucune raison de chercher un rapport quelconque entre Qumlanču et χumdan.

P. 75. — M. Marquart, qui avait rendu 祁 連 山 par monts K'i-lien à la page 66 (il coupait K'i-lien chan), interprète ce même nom ici par «chaîne K'i», c'est-à-dire qu'il coupe K'i lien-chan. En réalité le terme *lien-chan* existe bien en chinois au sens de «chaîne de montagnes», mais dans le nom du K'i-lien-chan, les Chinois ont toujours entendu ce nom au sens de monts K'i-lien; cf. par exemple le passage de Yen Che-kou cité par Chavannes, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 134.

P. 80. — La notice sur les Tatar débute par une inadvertance de M. De Groot; le texte dit qu'ils vivaient primitivement (les Tatar, et non les Mo-ho) au «Nord-Est» des Hi et des K'i-tan (et non «au Nord-Ouest»).

P. 81. — «Denn die T'ang-dynastie benutzte sie stets zur unterwerfung der übrigen». Le texte a 蓋唐常役屬之, c'est-à-dire «car les T'ang les tinrent toujours dans leur dépendance» (*yi-chou* est une expression toute faite, active ou passive).

P. 83. — «[Mit] vielen auserlesenen Reitern». Le texte a 多驍武, c'est-à-dire «ils sont très belliqueux». — «Diese (fünf) haben zusammen bloss . . . »; on peut aussi, je crois, comprendre «chacune de ces [cinq tribus] n'a pas plus de . . . » (並不過). — Avant MM. Marquart et De Groot, M. Shiratori a déjà cru retrouver «Burqan» dans le mont 不咸 Pou-hien (*Puəδ- γiäm) du *Chan hai king;* je ne vois pas que cette solution soit aussi «évidente» qu'on veut bien nous le dire. Malgré ses incohérences, le *Chan hai king* est un texte ancien, où on n'a pas signalé de passage postérieur aux Han; il est invraisemblable que *burqan*, si on l'interprète comme MM. Marquart et De Groot par un emprunt à la transcription chinoise du nom du Buddha, puisse remonter aussi haut[1]. D'autre part, l'analogie phonétique n'est pas telle, avec l'initiale

[1] M. Laufer (*J. A. O. S.*, 1917, 393-394) a admis la «possibilité» de l'explication de Shiratori (sans prendre garde, semble-t-il, à l'ancienne *-m* de *hien*), mais c'est qu'il rejette l'explication de *burqan* par **bur* (= chinois 佛 *fo*) + *qan;* l'objection chronologique n'a donc pas à se poser pour lui. Toutefois, le parallélisme apparent de *bursaṅ*, qu'on est un peu tenté d'expliquer par *bur* + *saṅ* (= *sangha*, ch. *seng*), m'empêche d'écarter aussi délibérément l'hypothèse de M. de Stael-Holstein. J'ajouterai ici deux remarques sur l'article de M. Laufer. Il n'est pas absolument exact que le bouddhisme n'ait jamais atteint l'Amour : témoins les inscriptions trilingues de Tyr, presque aux bouches du fleuve. Quant au mont sacre Burχatu-χan, il se pourrait bien que, de quelque façon, on dût le rattacher au mont Buγratu-buzluq nommé par Rachīd-ed-Dīn dans la légende ouigoure (voir sur cette légende l'étude qui en est faite ici par M. Marquart, p. 58 et suivantes; les textes chinois parallèles sont à reprendre; cf. provisoirement BRETSCHNEIDER, *Med. Res.*, I, 247, mais en corrigeant, d'après d'autres sources, 不可罕 Pou-ko-han en 不古可罕 Pou-kou-k'o-han, Bugu-qaγan, et 天哥里于荅哈 T'ien-ko-li-yu ta-ha en | | | 干 | | T'ien-ko-li-kan-ta-ha, Taṅrikan-taγ ou Taṅrigan-da γ).

sourde de *pou* là où on attendrait une sonore et avec la différence des finales *-m* et *-n*, qu'elle soit de nature à forcer la conviction. Et quant à retrouver dans les Wou-ki ou Mo-ho, déjà identifiés aux « Marqa » ou « Murqa » de Muḥammad-i ʿAufī, des « *Burqat », pluriel mongol de Burqan, ainsi nommés parce qu'ils habitaient au pied de la montagne sainte, c'est une hypothèse qui, dans l'état actuel de nos connaissances, ne valait même pas d'être formulée.

P. 84. — « . . . und Gemuse [hervor]; dann gibt es auch . . . » Le texte est mal coupé. Il faut comprendre : « Comme légumes, ils ont . . . » — « Verheiratete Frauen tragen . . . »; le sens est : « Dans les mariages, la femme porte . . . »

P. 85. — « Am ersten Hochzeitsabend begibt sich der Mann nach dem Hause der Braut. Wird eine junge Frau bei den Brüsten gefasst, wird (der Bräutigam) so eifersüchtig, dass er (die Vermählung?) bricht. » Le texte a 初婚之夕。男就女家。執女乳而妬罷。L'avant-dernier mot, 妬 *tou*, « jalousie », ne donne ici aucun sens, et semble résulter d'une contamination de la phrase suivante, où il est question de la jalousie des maris et de leur vengeance en cas d'adultère. Si on en fait abstraction, le texte paraît signifier littéralement : « Le premier soir du mariage, le garçon se rend dans la famille de la fille; il prend dans ses mains les seins de la fille et alors le [mariage] est achevé. » Le texte parallèle du *Wei chou* (chapitre 100, fol. 4 r°), mal traduit en note par M. De Groot, ne parle pas d'ailleurs de jalousie. Il y est dit : 初婚之夕。男就女家。執女乳而罷便以爲定仍爲夫婦 « Le premier soir du mariage, le garçon se rend dans la famille de la fille; il prend dans ses mains les seins de la fille et alors c'est achevé; on considère que [le mariage] est ainsi réglé, et ils sont désormais mari et femme. » Je soupçonne d'ailleurs que ces textes résultent tous deux d'un ancien contresens sur une notice relative aux Wou-ki; l'erreur aurait été causée par le

double sens de 乳 *jou*, « sein », mais aussi « allaiter » et parfois « mettre au monde ». Le texte primitif, je suppose, disait de quelque manière que le garçon se rendait dans la famille de la femme et y restait jusqu'à la naissance d'un enfant. Ce serait là une coutume connue analogue à celle des T'ie-lo dont il est dit (*Souei chou*, chap. 84, fol. 8 v°) : 丈夫婚畢便就女家。待產乳男女。然後歸舍 « Le mari, les cérémonies de la noce finies, va dans la famille de la femme; il attend qu'elle ait mis au monde un garçon ou [et ?] une fille, après quoi il retourne [avec sa femme] à sa maison. »

P. 86. — « Und nun zu uns kommt, um unsere Ansichten ehrlich zu unterstützen. » Le texte a 今來實副朕懷, c'est-à-dire : « Aujourd'hui vous êtes venu, ce qui est vraiment conforme à mon affection [pour vous]. »

P. 87. — Le titre de 右光祿大夫 *yeou-kouang-lou-ta-fou*, purement honorifique, n'a rien à voir avec le *kouang-lou-sseu* ou « Department für Lebensmittel ». — « Jedesmal wenn er sich im Kampfe verdienstlich machte »; lisez « jedesmal machte er sich im Kampfe verdienstlich », sans « wenn ». — Après « nach Kao-jang », il y a une dernière phrase omise par le traducteur.

P. 103. — Les indications que donne ici M. Marquart sur les emprunts faits à Ptolémée par Edrisi sont très intéressantes, mais je ne crois pas qu'on puisse chercher un nom débutant par 西 *si* dans سسسان; et d'autre part, la finale ne serait-elle pas à corriger en *-stān* par simple déplacement d'un signe diacritique?

P. 114. — « Am Stromland Čeh-lin 哲琳. » M. De Groot a introduit ici par erreur dans le texte la restitution de la commission de K'ien-long : c'est 折連 *tcho-lien* qui est la leçon originale. Il s'agit du 折連川 Tcho-lien-tch'ouan, ou « Vallée des *jaran* ». Le nom mongol complet est J̌aran-ka'ar ou J̌aran-ka'ara, « Plaine des gazelles ». Sur les transcriptions chinoises de ce

nom, cf. *Yuan che pen tcheng*, chap. 49, fol. 7 r°; la traduction chinoise en est 黃羊川 Houang-yang-tch'ouan. — Pour les noms successifs de 武平 Wou-p'ing, cf. *Mong wou eul che ki*, chap. 3, fol. 26 r°.

P. 114. — Au lieu de 曲出 K'iu-tch'ou (*Küčü, *Kük-čü), l'inscription de Yu Tsi, au chapitre 26 (fol. 2 v°) du *Yuan wen lei*, écrit 曲年 K'iu-nien (*Künän). Cette forme n'est pas à écarter *a priori*, car le nom plus usuel de K'iu-tch'ou a pu amener une contamination dans le *Yuan che*.

P. 114. — A l'époque mongole, 玉里伯里 se lit Yu-li-pai-li. L'inscription de Yu Tsi orthographie 玉黎北里 Yu-li-pei-li. D'après le texte de la biographie de T'ou-t'ou-ha (mais non d'après l'inscription de Yu Tsi), les princes du Kiptchak auraient pris comme nom de famille le nom de cette montagne Yu-li-pai-li. Il me paraît plus probable que ce nom ait seulement servi à désigner une branche de leur famille. Le *Yuan che* donne la biographie de deux personnages appelés du nom chinois de 和尙 Houo-chang, «le moine»; l'un d'eux, dont la biographie est au chapitre 134 (fol. 6 v°), y est dit 玉耳別里伯牙吾台氏, c'est-à-dire «de famille Pai-ya-wou-t'ai de Yu-eul-pie-lie». C'était donc un Baya'ut, nom de tribu qu'on retrouve au XIIIe siècle chez les Mongols et chez les Qangli (cf. ce que dit à ce sujet M. Marquart, p. 171). Il ne paraît pas douteux que Yu-eul-pie-li ne soit identique au mont Yu-li-pai-li, dont le nom devait ainsi être quelque chose comme *Yür-beli. Nous avons donc encore ici un descendant d'un clan kiptchak différent de ceux qui ont été déjà signalés d'après les autres sources; ce Houo-chang était le petit-fils d'un 哈剌察兒 Ha-la-tch'a-eul (Qara-čar) qui s'était soumis à Gengis-khan avec sa tribu; le père de Houo-chang s'appelait 忽都思 Hou-tou-sseu (*Quduz). Dans la biographie de 曷思麥里 Ho-sseu-mai-li ('Ismaïl?; *Yuan che*, chap. 120, fol. 7 r°), il est question d'un chef Qangli appelé 霍脫思罕 Houo-t'ouo-sseu-han (*Qotoz-χan) et de la

ville qangli de 孛子八里 Po-tseu-pa-li. Les Kiptchak et les Qangli étaient assez voisins, et il n'est pas impossible que *Qotoz-χan soit le même que *Quduz. En ce cas, comme le caractère 子 *tseu* est pratiquement inusité en transcription, on pourrait songer à une faute pour 于 *yu*, et à une altération Po-yu-pa-li du nom de Yu-li-pai-li. Mais *pa-li* suggère aussi *balyq*, «ville», et il est presque impossible d'arriver sur ce point à une solution si on ne découvre pas la source de cette biographie de Ho-sseu-mai-li, si intéressante, mais manifestement fautive en plus d'un point. Le fils de Wang Houei-tsou a proposé en outre (*Yuan che pen tcheng*, chap. 19, fol. 12 r°) de corriger en 白里 Pai-li le nom de la montagne 白野 Pai-ye où vivait anciennement la famille de Tai-buqa, fils de Tabutai (*Yuan che*, chap. 143, fol. 6 r°), lui aussi de famille Baya'ut; Pai-li serait abrégé de Yu-li-pai-li; c'est possible, mais non certain. Quant au 玉里伯牙 Yu-li-pai-ya qui est également mis en avant par Wang Houei-tsou (chap. 49, fol. 11 v°), le texte du *Yuan che* (chap. 100, fol. 1-2) auquel il renvoie a en réalité toujours 玉你伯牙 Yu-ni-pai-ya, et la situation géographique ne paraît pas permettre de songer au Kiptchak.

P. 115. — Le texte de la biographie de T'ou-t'ou-ha dans le *Yuan che* donne, pour les événements du Kiptchak, une chronologie fantaisiste. Qodu, le chef Märkit, se serait réfugié auprès du prince Kiptchak Yi-na-sseu; celui-ci refusa de le livrer. Sur quoi Gengis-khan envoya une armée contre Yi-na-sseu. Yi-na-sseu était vieux et, devant la menace de l'invasion, son fils Hou-lou-sou-man prit le parti d'aller personnellement rendre hommage à Gengis-khan. «Mais Hien-tsong (Moṅka), qui avait reçu l'ordre de conduire [contre lui] une armée, était déjà entré sur son territoire[1]. Le fils de Hou-lou-sou-man,

[1] 而憲宗受命帥師已扣其境。La traduction de M. De Groot n'est pas exacte.

Pan-tou-tch'a, vint alors au-devant de lui [= de Moṅka] faire sa soumission avec toute sa tribu. »

En réalité, le *Yuan che* réunit ici à tort deux événements séparés au moins par près de vingt ans. Le point de départ à déterminer pour la première série d'événements serait la date de la campagne de Sübötäi[(1)] contre les Märkit. M. Marquart a noté (p. 118) que les sources musulmanes fixent à 612 de l'hégire, soit 1215/1216, l'envoi de Sübötäi contre les Märkit; et il en est de même dans l'une des biographies chinoises de Sübötäi. D'autre part, c'est en 1219, d'après l'autre biographie chinoise de Sübötäi, que ce général livra aux Märkit un combat décisif auprès du fleuve 蟾 Tch'an (prononcé *Č'am à l'époque mongole, soit un original *Čam)[(2)]. Mais le *Houang yuan cheng wou ts'in cheng lou* (fol. 75-76) place la campagne de Sübötäi en 1217. La chronologie contradictoire des biographies chinoises de Sübötäi est naturellement suspecte; elles ont été compilées si rapidement que les rédacteurs n'ont pas soupçonné qu'ils écrivaient deux biographies pour un seul personnage. Mais on est plus surpris d'un désaccord entre le *Houan yuan cheng wou*

(1) En mongol écrit, Subugatai; dans le texte «mongol» du *Yuan tch'ao pi-che*, Subu'atai; en prononciation réelle, Subōtai ou Subütai. Le «So-bu-te» de M. De Groot (p. 119) ne repose sur rien.

(2) Ce nom, donné par les deux biographies de Subōtai, se retrouve avec l'orthographe 襜 Tch'an, de même valeur, dans la biographie de l'*yduq-qut* ouigour Barčuq art tagin (*Yuan che*, chap. 122, fol. 1 v°); le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* (fol. 70 r°) écrit 斬 Tch'an (variante de 巉 *tch'an*, qui est lui aussi *č'am sous les Mongols). C'est le Čam-muran ou «Fleuve Čam» du récit parallèle de Rachīd-ed-Dīn (cf. Berezin, dans *Trudy V. O. I. R. A. O.*, XV, 31, où le nom est écrit جم موران J̌am-muran). M. Marquart, qui n'avait pas à sa disposition ce volume de Berezin, a supposé à tort que Rachīd-ed-Dīn ignorait ce nom, bien que d'Ohsson le donnât déjà. Par contre, je ne comprends pas comment M. De Groot et lui-même ont pu dire (p. 117) que ce nom de fleuve Čam était inconnu des sources chinoises, quand lui-même l'a imprimé à deux reprises, p. 119 et p. 120, d'après les fragments des biographies chinoises de Subōtai que lui a traduits M. De Groot.

ts'in tcheng lou et Rachīd-ed-Dīn, car ils se suivent en général de si près qu'ils semblent souvent la traduction l'un de l'autre. Ici encore la divergence n'est, je crois, qu'apparente. Rachīd-ed-Dīn dit bien que Sübötäi fut envoyé contre les Märkit en 612 de l'hégire, soit 1215/1216; toutefois il ajoute que cette année correspond à l'année du bœuf, laquelle est sans doute possible 1217; c'est donc bien 1217 que ses sources mongoles ont dû lui donner. Mais il resterait à expliquer les informations inconciliables avec celles-ci d'une autre source mongole de première importance, le *Yuan tch'ao pi che*, qui, lui, date la campagne de Sübötäi contre les Märkit non de 1217, mais de 1206, et place le lieu de la rencontre décisive non au mystérieux Čäm-mürän, mais au Čui-müran, c'est-à-dire au fleuve Čui, l'actuelle rivière de Tchou au Sud du lac Balkhach. D'autre part, le *Yuan che* (chap. 1, fol. 6 v°) place en l'hiver de 1208-1209 la défaite des Markit. Il y a là un problème dont jusqu'ici la solution m'échappe[1].

Quoi qu'il en soit, et même à admettre pour la campagne de Sübötäi au Kiptchak la date ultime de 1219, Moṅka était alors un adolescent, hors d'état de commander une armée. Les événements auxquels il fut mêlé sont bien postérieurs. Dans le texte de Yu Ts'i parallèle à la biographie de T'ou-t'ou-ha, on lit, à la suite de la phrase sur l'incapacité de gouverner du vieil Yi-na-sseu : «L'année *ting-yeou* (1237), le fils d'Yi-na-sseu, Hou-lou-sou-man, alla lui-même faire sa soumission à T'ai-tsong (Ögädai); mais Hien-tsong (Moṅka), qui avait reçu l'ordre de conduire [contre lui] une armée, avait déjà atteint son royaume. Le fils de Hou-lou-sou-man, Pan-tou-tch'a, vint

(1) En ce qui concerne le «Tuq Toγān» de Juwainī dont parle M. Marquart p. 120 et 130, on peut songer à une autre solution que son Tuqta-qān. Il ne serait pas impossible qu'il y eût là simplement, avec voyelle furtive -*n* du mongol, le nom de Toktaγa qui est l'original même du nom souvent transcrit Toktā.

alors lui faire sa soumission avec toute sa tribu[1]. » Ce texte est beaucoup plus vraisemblable que celui du *Yuan che*. Des années ont passé; il n'est plus question du vieil Yi-na-sseu; à sa place, son fils Hou-lou-sou-man gouverne ses tribus. Hou-lou-sou-man a sans doute eu vent de la grande expédition que les Mongols viennent de lancer contre le Kiptchak et les autres pays d'Occident; il prend les devants et va faire sa soumission à Ogädäi. Trop tard! Moṅka, entre temps, a pénétré sur son territoire, et, en l'absence de Hou-lou-sou-man, c'est son fils Pan-tou-tch'a qui se soumet sur place à Moṅka avec tous les siens. Que les historiens musulmans ne nous aient rien conservé à ce sujet, il n'y a peut-être pas lieu de s'en trop étonner. Si l'histoire chinoise en dit quelque chose, ce n'est pas dans les annales principales de la dynastie, mais seulement dans les biographies, et grâce à ce hasard heureux qu'un descendant de Yi-na-sseu, devenu un personnage important sous Khubilai, a valu à ses ancêtres une notoriété rétrospective.

Les dates de cette campagne de Moṅka ne sont pas données partout d'une manière concordante. M. Marquart a déjà reproduit, d'après les traductions de M. De Groot, les textes des chapitres 2 et 3 du *Yuan che* qui disent que Batu, Güyük et Moṅka[2] furent envoyés à la conquête des « pays d'Occident » en 1235, et qu'en 1237[3] Moṅka conquit le Kiptchak, dont il captura le prince Bačman. Toutefois, il y a encore dans le

[1] 歲丁酉。亦訥 [corr. 納?] 思之子忽魯速蠻自歸於太宗而憲宗受命帥師已及其國。忽魯速蠻之子班都察舉族來歸。L'orthographe du *Yuan wen lei*, si elle n'est pas une simple faute de gravure, donne Yi-no-sseu au lieu de Yi-na-sseu.

[2] Les formes que donne dans le texte M. De Groot, pour les noms de Guyuk et de Moṅka, ne sont pas les formes anciennes, mais celles de l'orthographe réformée.

[3] M. De Groot a omis l'indication « au printemps », qui se trouve dans le texte original.

Yuan che (chap. 63, fol. 16 r°) un autre texte que je ne crois pas inutile de reproduire ici :

« Dans l'année *kia-wou* (1234), T'ai-tsong (Ögädäi) ordonna au prince Batu de conquérir le Kiptchak, les 阿速 A-sou (As, Alains], les 斡羅思 Wo-lo-sseu (Oros, Russes) et autres royaumes des pays d'Occident. Dans l'année *yi-wei* (1235), il ordonna à Hien-tsong (Moṅka) de s'y rendre également. En *ting-yeou* (1237), l'armée arriva au bord du 寬田吉思 K'ouan-t'ien-ki-sseu (K'ouan-tängis, la mer Caspienne). Le chef des Kiptchak, 八赤蠻 Pa-tch'e-man (Bačman), s'enfuit chercher refuge dans une île de cette mer. Il s'éleva alors un grand vent; les eaux de la mer se retirèrent et [le sol] fut à sec. On prit Bačman vivant. Ensuite [Moṅka], avec le prince Batu, conquit la Russie. Il arriva à la ville de 也列贊 Ye-lie-tsan (Arzan, Riazan) et l'enleva en sept jours[1]. En *ting-sseu* (1257), quand on mit l'armée en campagne pour la conquête du Sud [de la Chine], on nomma 乞歹 K'i-tai (Kidai), fils du gendre impérial 剌眞 La-tchen (Lajin = Lačin, mongol Način), comme *daruyači* chargé de gouverner les Russes et les 阿思 A-sseu (As, Alains). En *kouei-tch'eou* (1253), on fit le recensement des Russes et des As[2]. »

La célébrité de Bačman dans l'histoire de la dynastie mongole vient évidemment de l'incident de sa capture merveilleuse, qui marquait une intervention céleste en faveur du futur empereur Moṅka[3]. Mais la notice que je viens de tra-

(1) Sur la prise de Riazan à la fin de 1237, cf. Bretschneider, *Med. Res.*, I, 312-316; Blochet, *Hist. des Mongols*, II, 46. Au lieu de ريازان Riāzān rétabli par M. Blochet, les manuscrits sont en faveur de ارزان Arzan, qui doit être la forme d'un ms. de Petrograd (cf. Wolff, *Geschichte der Mongolen*, p. 142).

(2) Bretschneider, *ibid.*, II, 80, mentionne le recensement de 1253 d'après un autre passage du *Yuan che;* je ne crois pas que la désignation du *daruyači* de 1257 ait été signalée jusqu'ici.

(3) En dehors du texte des annales principales traduit par M. De Groot et de celui que je viens de traduire ici, cet incident de la capture de Bačman est encore raconté parmi d'autres incidents merveilleux dans la section du *Yuan che* consacrée aux « cinq éléments » (chap 50, fol. 1 v°). La transcription chinoise suppose Bačman, et je doute qu'il y ait des raisons d'orthographier Pačman comme l'a fait M. Blochet (*Hist. des Mongols*, II, 44). La traduction donnée de cet épisode par M. De Groot (p. 115-116) n'est pas toujours

duire contient une donnée nouvelle, à savoir que dès 1234 Batu avait été envoyé vers les pays d'Occident, où Moṅka reçut l'ordre de le rejoindre en 1235. Il est assez difficile de se prononcer dès maintenant sur cette chronologie. Si nous lui comparons les données de Rachīd-ed-Dīn, en ne tenant compte que de ses indications d'années cycliques (parce que ce sont vraiment celles de ses sources mongoles, au lieu que les années de l'hégire résultent de conversions approximatives et pas toujours exactes), nous recueillons les données suivantes : Pour Rachīd-ed-Dīn, c'est dans une assemblée tenue l'année du mouton (1235) qu'Ögädai décida l'envoi vers le Kiptchak et autres pays de Batu, Moṅka et Güyük, sans que rien fasse allusion à un départ préalable de Batu. Les princes et l'armée ne se mirent en route qu'au printemps de l'année du singe (1236), marchèrent pendant l'été et établirent un campement d'automne dans la région des Bolγār. La capture de Bačman se place dans l'hiver de 1236-1237[1]. La date de 1237 donnée par les sources chinoises semble donc tardive de quelques mois, ce qui peut s'expliquer par le temps que mit la nouvelle à parvenir jusqu'à Ogadai.

C'est à ce même moment sans doute que se produisit la soumission de Pan-tou-tch'a, et la date de 1237 indiquée

correcte. Au lieu de «Den Weg da öffnet der Himmel, um ihn uns zu schenken», le texte 此天開道與我也 signifie seulement : «C'est le ciel qui ouvre la voie pour moi» (le passage correspondant du chapitre 50 a : 憲宗以爲天導我也). Un peu plus loin, 我竄入于海與魚何異。然終見擒。天也 ne signifie pas «Ich bin ins Meer gekrochen — sollte ich dann etwas anderes als ein Fisch sein, der naturlicher Weise am Ende gefanden wird», mais «Je suis entré me cacher dans la mer; n'étais-je pas semblable à un poisson ? Et néanmoins j'ai été finalement pris; c'est la [volonté du] Ciel». Autrement dit, il aurait dû normalement échapper à ses poursuivants; mais il se soumet à la volonté du Ciel qui a prononcé contre lui; ceci est pour amener l'avis salutaire qu'il donne à ses ennemis de se retirer avant que les eaux ne reviennent.

[1] Cf. BLOCHET, *Hist. des Mongols*, II, 41-45.

pour cette soumission par Yu Tsi a donc toutes chances d'être juste, au moins à un an près. *La suite du texte montre bien d'ailleurs qu'il s'agit* de cette campagne. Le texte dit : 從征麥怯斯有功. M. De Groot a traduit : «Er [c'est-à-dire Pan-tou-tch'a] zog mit ihm [c'est-à-dire Moṅka] ins Feld gegen die Mirgis (麥怯) und machte sich dabei verdienstlich.» Ainsi M. De Groot a lu Mai-k'ie, rattachant 斯 *sseu* («dabei») au membre de phrase suivant, et par «Mirgis», comme plus haut par «Mirkis», il a entendu désigner les Märkit. Ceci ferait difficulté, car, en 1237, il n'est plus question de campagne contre les Märkit. Mais la coupure adoptée par M. De Groot est mauvaise. Il faut entendre : «Il accompagna [Moṅka] dans sa marche sur Mai-k'ie-sseu, et il acquit des mérites.» Mai-k'ie-sseu n'a rien à voir avec les Markit; il s'agit d'une ville nommée à diverses reprises à côté des Alains, et qui est sans doute à chercher du côté du Caucase. D'après le *Yuan che* (chap. 2, fol. 3 v°), c'est au 11ᵉ mois de 1239 (27 novembre-26 décembre) que Moṅka mit le siège devant 阿蘇蔑怯思城 A-sou Mie-k'ie-sseu tch'eng, «la ville de Mie-k'ie-sseu des As», qu'il emporta après trois mois de siège. C'est là sans doute aussi la «ville de Mägät» nommée aux paragraphes 274-275 du *Yuan tch'ao pi che*. Enfin les textes musulmans ne l'ignorent pas, car il faut presque sûrement la reconnaître dans la ville de «Mănkăs» qui, selon Rachīd-ed-Dīn, fut enlevée par Moṅka et autres princes dans l'année du porc (1239), en hiver, après six semaines de siège[1].

[1] Le rapprochement a déjà été fait par Bretschneider, *Med. Res.*, I, 316, qui empruntait à Berezin la forme Măngăs, et la date de l'hiver 1238-1239. La forme Mankas est également indiquée dans Raverty, *Tabaḳāt-i-Nāṣirī*, p. 1166, mais avec des détails qui montrent qu'il s'agit là de la même ville que d'Ohsson (*Hist. des Mongols*, II, 619) appelle مكس, lit Mokos et identifie avec Moscou (sur cette identification, cf. Bretschneider, *Med. Res.*, I, 315). Par contre Raverty parle de notre Măngas (Mankás) à la p. 1171. Je n'ai pas encore le 2ᵉ volume, recemment paru, du *Tarīχ-i-Jihān-kušāi*. Mais le récit de

P. 116. — Toujours dans la biographie de *T'ou-t'ou-ha*, il est dit que son père Pan-tou-tch'a fut à la tête du service chargé de fournir l'empereur de lait de jument (fermenté), c'est-à-dire de *qumyz*. Le texte ajoute 色清而味美號黑馬乳。因目其屬曰哈剌赤, ce que M. De Groot a traduit : «Ihre Farbe war hell und der Geschmack vortrefflich; man nammte sie schwarze Pferdemilch, und dieses Nebenland wurde deswegen *Ka(p)-la(h)-č'i(k)* genannt.» Sur cette traduction, M. Marquart construit une série d'hypothèses, corrigeant 剌 *la* en 刺 *ts'eu*, 赤 *tch'e* en 亦 *yi*, pour aboutir à *Kap-ts'i-ik, qui serait le nom même du Kiptchak, mais expliqué par quelqu'un qui le tirait de *qybyq*, sorte de lait aigre, peut être apparenté lui-même à *qumyz*. Tout cela repose sur une erreur initiale du traducteur. La fin du texte ne parle pas de «Nebenland», et il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un nom donné au Kiptchak. On vient de nous dire que ce *qumyz* est appelé «lait de jument noir»; c'est là naturellement le *qara-qumyz*, que Guillaume de Ru-

ces événements se trouve dans l'*Histoire des Mongols* de Rachid-ed-Dīn, édition Blochet, p. 43-47. Dans le titre de chapitre de la p. 43, مکس Makäs est nommé entre les Russes et les Alains. A la p. 46, il est question de la prise de la ville russe appartenant à Ulāi-tēmür (Vladimir), dont M. Blochet rétablit le nom (appendice p. 26) en مکسکو Moksau, Moscou, la ville fut enlevée en trois jours par plusieurs princes, dont Mońka. Enfin, à la p. 47, il est question de la ville de منکس Mánkas, enlevée après six semaines de siège, l'année du porc (1239), en hiver. Il est clair que le texte de Berezin qui donnait comme date l'hiver de 1238-1239 se rapporte à ce dernier fait, mais calculé selon les année de l'hegire. Ici encore, il suffit de s'en tenir aux indications d'années cycliques pour rétablir l'accord entre Rachid-ed-Dīn et les textes chinois : la prise de cette ville dut donc avoir lieu dans l'hiver de 1239-1240. Par ailleurs, M. Blochet (appendice, p. 26) parle d'une ville appelée par les Chinois 莫怯思 Mo-k'ie-sseu et qui serait Moscou. Il ne donne aucune référence pour cette forme, que je n'ai jamais rencontrée. Dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1909, p. 83), il a déjà identifié à Moscou une ville de 茂怯思 Mao-k'ie-sseu, que je ne connais pas davantage dans les textes de l'époque mongole. Il semble que, dans les deux cas, il s'agisse d'orthographes fautives de 蔑怯思 Mie-ki'e-sseu; en ce cas, Moscou est hors de cause.

brouck appelle *caracosmos* et oppose au « lait de jument blanc », boisson de qualité inférieure[1]. Et le texte ajoute : « A cause de cela, on a nommé ceux qui dépendent de lui [c'est-à-dire ses sujets qui sont chargés avec lui de ce service du *qara-qumyz*] des *ha-la-tch'e*. » Il est évident que l'auteur invoque le nom du *qara-qumyz* pour expliquer celui de *ha-la-tch'e*, où il retrouve donc manifestement *qara*; les *ha-la-tch'e* sont pour lui des **qa-rači*, ce qui, avec le suffixe régulier d'agent en *-či*, signifie « ceux qui sont en charge du *qara* [*-qumyz*] ». S'il en était besoin, le texte parallèle de Yu Tsi lèverait tous les doutes; on y lit : 馬湩尙黑者。國人謂黑爲哈剌。故別號其人

[1] Cf. Rockhill, *Rubruck*, p. 67, 173, 208 (où, p. 173, *bal*, « honey mead », n'a rien à voir avec « turc *buzzah* »; c'est très correctement le mongol *bal*, « miel »). La description de Pallas (*Sammlung historicher Nachrichten*, I, 132-136) à laquelle il est renvoyé dans Yule-Cordier, *Marco Polo*, I, 259, ne se rapporte pas au *qumyz*, qui est seulement fermenté, mais à l'alcool distillé du lait de jument, qui, vu son nom occidental d'*araki*, n'a dû être connu qu'au XIIIe ou au XIVe siècle. Un ouvrage de 1830, le 琵榭叢談 *Cho sie ts'ong t'an* (édit. du *Tsiu hio hiuan ts'ong chou*, chap. 上, fol. 12 r°) emprunte à un recueil de notes qui doit être du XVIIe siècle, le 宦游筆記 *Houan yeou pi ki*, des renseignements sur la fabrication des alcools mongols qui sont en assez bon accord avec ceux postérieurs de Pallas. L'alcool de première distillation s'appelle 阿爾氣 *a-eul-k'i* (*araki*, Pallas : *arr'ki*), celui de seconde 阿爾占 *a-eul-tchan* (*arajan*, Pallas : *arsa*), celui de troisième 和爾占 *houo-eul tchan* (**χorjan*, Pallas : *chorza*), celui de quatrième 德普舒爾 *to-p'ou-chou-eul*, celui de cinquième 沾普舒爾 *tchan-p'ou-chou-eul*, celui de sixième 薰舒爾 *hiun-chou-eul*. Pallas sait aussi qu'on a des noms spéciaux jusqu'à la sixième distillation, encore qu'on s'arrête généralement à la troisième; mais pour lui *arr'ki* est à bon droit le nom général de l'alcool, et l'alcool de seconde distillation s'appelle *dang*; les quatrième et cinquième distillations sont nommées selon lui « *schingzan* » (= *šaraja* de Kovalewskii, p. 1522) et « *dingzan* »; il ne donne pas le nom de la sixième. L'auteur du 西北域記 *Si pei yu ki*, Sie Tsi-che, qui recueillit ses renseignements auprès des Kalmouks en 1726-1736, indique pour les distillations successives les noms de *arki*, *arjan*, *khorjan*, *boro-darasu* (aussi appelé *khara-darasu*) et *šarjan* (aussi appelé *dang*). Ces renseignements de Pallas et des sources chinoises sont à rapprocher de la liste des distillations successives donnée dans le roman de Gesar-khan et pour laquelle M. Laufer (*Sino-Iranica*, p. 235) ne connaissait aucun parallèle.

曰哈剌赤 « Pour le lait fermenté de jument, on estime surtout celui qui est noir. Les gens du royaume (c'est-à-dire de la dynastie régnante, les Mongols) disent pour noir *ha-la* (*qara*); c'est pourquoi on a donné à ces hommes le surnom particulier de *ha-la-tch'e* (**qarači*)[1]. » Ce terme de **qarači* dérivé de *qara* n'a pas survécu et n'est attesté jusqu'ici dans aucun document mongol ancien; mais il n'est pas invraisemblable que ce soit lui qui ait donné son nom à la tribu mongole moderne des χaračin, tout comme celle des χorčin doit tirer son nom de l'ancienne charge du *χorči* ou « porteur de carquois ». Le mode de ces prestations de *qumyz* est décrit en grand détail au début du chap. 100 du *Yuan che*; elles se faisaient au moyen de récipients spéciaux appelés 醞都 *yun-tou*[2]. Les juments dont le lait était affecté au service de la cour étaient marquées sur la cuisse gauche d'un sceau officiel qui leur valait le nom de 大印子馬 *ta-yin-tseu-ma*, « juments au grand sceau ». Quant aux fonctionnaires héréditaires qui étaient chargés de leur surveillance, ils étaient appelés *ha-la-tch'e* (*qarači*) ou 哈赤哈剌赤 *ha-tch'e-ha-la-tch'e* (**ači-qarači ?*)[3].

(1) Bretschneider (*Med. Res.*, II, 73) avait bien vu que l'auteur partait de *qara*, « noir »; simultanément, il faisait intervenir cependant le nom des « Kalladj », et une inadvertance a fait dire par suite à Rockhill (*Rubruck*, p. 67) que *ha-la-tch'e* était « Turkish, *kalladj*, « black »; mais je ne vois aucune raison de confondre les Qalač et les Kiptchak, et en tout cas il est certain que, dans l'esprit des auteurs chinois, *ha-la-tch'e* est *qara* + *či* et non Qalač. Il peut d'ailleurs y avoir parfois des leçons fautives; les 答剌斥 *ta-la-sou* du *Yuan che* (chap. 34, fol. 5 r°) et les 答剌赤 *ta-la-tch'e* du *Yuan che* (chap. 99, fol. 1 v°; cf. Chavannes dans *T'oung Pao*, 1904, p. 130) sont peut-être, comme ledit le *Yuan che pen tcheng* (chap. 50, fol. 2 v°), à corriger en *ha-la-t'che* par confusion de 哈 *ha* et 答 *ta*; mais ce n'est pas certain.

(2) Ce sont les اوندر (corr. اوندو *undu ?*) de Rachid-ed-Din (Berezin, V, 97).

(3) La forme rétablie est hypothétique. Théoriquement on peut songer à **qači*, **qačik*, *ači*, **ačik*. La seule de ces formes qui réponde, pour autant que je sache, à un mot mongol connu est *ači*. *Ači* signifie « petit-fils » et « bienfait »; dans ces deux sens, il apparait à maintes reprises dans le texte mongol du *Yuan tch'ao pi che*; mais une formation **ači-qarači*, qu'on veuille l'interpré-

P. 116. — Au lieu de « im ersten Jahre der *T'ung-juen* Periode (1260) », lire « au début de la période *tchong-t'ong* (1260-1264) ». — Au lieu de « Als Pan-tu-ts'at starb, folgte er ihm in seiner Würde als Organisator der Leibarmeen im unmittelbaren kaiserlichen Gebiete », lire « Pan-tou-tch'a mourut. [T'ou-t'ou-ha] succéda alors à la charge de son père, et compta dans la garde impériale ».

P. 117. — « Beim Flusse Suja in der Nachbarschaft des Uluγ-taγ. » Le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* (fol. 56 v°; cf. Palladius, dans *Vostočnyi Sbornik*, p. 180) écrit 涉合 So-ho, à corriger sans doute en 沙哈 So-ha; « Suja » est donc une leçon fautive pour Soχa. Mais la vraie forme du nom est celle donnée au § 157 du *Yuan tch'ao pi che*, où il est question du fleuve 莎豁黑 Soγoχ dans l'Uluγ-taγ. Ce Soγoχ serait, selon les érudits chinois, l'actuel Soγoχ ou cours supérieur de la rivière de Kobdo (cf. Поповъ, *Мэнъ-гу-ю-му-цзи*, p. 483).

P. 119. — L'existence de la double biographie de Sübötäi a été maintes fois signalée par les érudits chinois depuis la fin du XVIIIe siècle, et Palladius a attiré l'attention sur ce point dans les *Trudy* de la mission russe de Pékin, t. IV, p. 232-233.

P. 132 et *passim*. — Il faut écrire « Gebe » (Jaba) et non « Cebe » ou (p. 146) « Capa ». La transcription chinoise et

ter par « *qarači* par bienfait » ou par « *qarači* héréditaire », reste grammaticalement surprenante. La possibilité phonétique de *ha-tch'e* - *ači* vient de ce que la prononciation mongole ancienne préfixait à un certain nombre de mots (comme *arban*, « dix »; *unugan*, « renard »; *ulagu*, *ula'u*, Hulagu; etc.) une aspiration initiale, sans correspondant dans l'orthographe mongole, qui a été rendue en écriture arabe par ه *h*- et en transcription chinoise par *h*- = χ-. Ainsi le هونكان دبان Hūnagān-dába'an de Rachīd-ed-Dīn (cf Berezin, dans *Trudy V.O.I.R.A.O.*, XV, 17 et 165) est le mongol Unagan-daba'an, simple traduction du nom chinois 野狐嶺 Ye-hou-ling ou « Col des Renards » (Ye-hou-ling est un nom chinois, et non la transcription d'un nom étranger, comme l'a supposé Bretschneider, *Med. Res.*, I, 45). De même le mot qui nous occupe ici, *ači*, est toujours transcrit χ*ači* (= **hači*, et non **qači*) dans le texte « mongol » du *Yuan tch'ao pi che*.

l'explication du nom par « arme » ne laissent aucun doute que c'est le mot mongol *jäbä*. En partant de Jäbä, on peut en outre rendre compte de la forme Yämä qui est la seule employée par Juwainī. Sanang Setsen écrit Jälmä.

• P. 135. — A côté du nom du fleuve Käm (Yénisséi), écrit 欠 K'ien (*K'iem à l'époque mongole) et 謙 K'ien (également *K'iem) dans le *Yuan che*, le *Yuan che* connaît, ainsi que le dit M. Marquart, le nom de pays 謙州 K'ien-tcheou (*Yuan che*, chap. 63, fol. 17 r°), écrit aussi 欠州 K'ien-tcheou (*Yuan che*, chap. 6, fol. 7 v°; chap. 12, fol. 5 r°); mais on y rencontre en outre la forme complète 謙謙州 K'ien-k'ien-tcheou (chap. 6, f° 1 r°; chap. 151, f° 6 v°); on a également K'ien-k'ien-tcheou dans le *Si yeou ki* de K'ieou Tch'ou-ki (cf. Bretschneider, *Med. Res.*, I, 102); enfin j'ai relevé 縑縑州 K'ien-k'ien-tcheou (peut-être fautif pour 謙謙州) dans le 山居新語 *Chan kiu sin yu* (édit. du *Wou lin wang tcho yi tchou*, fol. 2 v°). Toutes ces formes sont l'équivalent exact du pluriel Kämkämji'ut de Käm-kämjik. Je ne crois guère à l'explication de Kamǰik par Käm + le nom des tribus Čik, qui paraît manifeste à M. Marquart.

P. 166. — Le texte du *Leao che* que cite M. Marquart n'est pas des plus clairs quant à la valeur de 忽兒珊 Hou-eul-chan. L'explication de Bretschneider est en réalité conforme à celle que donne l'ancien vocabulaire joint au *Leao che* (chap. 116, fol. 9 r°), où Hou-eul-chan est glosé par 西域大將軍名 « nom d'un chef d'armée des pays d'Occident ».

P. 167. — Je ne vois pas que 粘拔恩 Nien-pa-ngen (valeur de transcription sous les Kin, *Nam-ba-'en) soit « manifestement », à la fin du XIIe siècle, l'équivalent de Naïman, alors qu'il n'y a pas d'autre motif à cette identification qu'une analogie phonétique assez lointaine. Je crois par contre qu'il y a les plus grandes chances pour que cette tribu soit la même que celle des 粘八葛 Nien-pa-ko (valeur de transcription sous les

Leao, à peu près *Nam-ba-ga), nommée dans le *Leao che*, à côté des Markit, sous l'année 1097 (chap. 26, fol. 1 v°)[1]. Mais j'hésite pour proposer une identification à leur sujet. Naïman est possible, sans plus. Si *Nam-ba-'en ou *Näm-ba-gä désigne les Naiman, il ne serait pas impossible que ce fût là l'équivalent k'i-tan de leur nom mongol de Naiman, c'est-à-dire le nombre «huit», avec la palatalisation qui nous est attestée en k'i-tan dans le maigre vocabulaire de cette langue qui nous est parvenu.

P. 195. — Le nom 可敦城 K'o-touen-tch'eng n'a rien à voir avec le mongol *χoto* ou *χoton* qu'indique le traducteur; c'est en réalité une ancienne «ville de la Khatun (*qatun* ou *qaγatun*)» qui datait du royaume ouigour du temps des T'ang et que les Leao avaient restaurée. Il y a eu plusieurs «villes de la Khatun» (cf. dès les T'ang, pour une «ville de la Khatun» au Turkestan russe, CHAVANNES, *Documents sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 58). Ye-liu Ta-che, en s'enfuyant en 1123 dans la direction de Beš-balyq, passa par une «ville de la Khatun» (cf. BRETSCHNEIDER, *Med. Res.*, I, 212). Il y a d'autre part dans le *Leao che* (surtout au chap. 37, fol. 7 r°) des indications sur une ou plusieurs «villes de la Khatun» qui se trouvaient dans la Mongolie septentrionale. M. Matsui, qui a consacré un travail spécial à ces «villes de la Khatun» au temps des Leao, place l'une d'entre elles dans la région de l'Etsin-ghol (la province de Yi-tsi-nai de l'époque mongole), et l'autre dans la Mongolie septentrionale, au confluent de l'Orkhon et du Kokšin-Orkhon[2].

[1] Le *Leao che* (édit. de la librairie du T'ou-chou-tsi-tch'eng, chap. 26, fol. 1 v°) a en réalité 粘入葛 Nien-jou-ko dans ce passage, mais la correction, très naturelle, me paraît garantie par le chap. 70 (fol. 17 r°), où le même nom reparaît dûment orthographié Nien-pa-ko.

[2] Cf. son travail 契丹可敦城考 *K'i tan k'o touen tch'eng k'ao* (dans le 滿鮮地理歷史研究報告 *Man sien ti li li che yen kieou pao kao*, 1915, t. I, p. 295-334).

P. 203. — L'évidence d'une correction de Solangi en «Tolangat, Teleut» dans le texte de Plan-Carpin ne s'impose pas. «Solangi» est, à l'époque mongole, le nom bien connu des Coréens et peut-être de tribus tongous; pourquoi serait-il hors de cause ici? Je ne suis pas sûr non plus que la prononciation Tümät soit à substituer à Tumat. Les textes de l'époque mongole, et en particulier le texte «mongol» du *Yuan tch'ao pi che*, aux transcriptions si minutieuses, écrivent toujours Tumat et χori-Tumat (les «vingt Tumat»), à la classe forte [1].

P. 203-204. — Pour ce qui concerne la mort d'Ong-khan et le sort de son fils Sängun, les sources chinoises permettent de préciser certaines indications des sources musulmanes [2]. Le texte de Rachīd-ed-Dīn veut que Ong-khan, après sa défaite, ait passé chez les Naiman, où, au lieu dit Nigun-usun, il fut tué par deux chefs Naiman, appelés χori-Subaju et Tung-šal (ou Iteng-šal). Le fils d'Ong-khan, Sangün, s'enfuit à travers le Čöl jusqu'à une ville dont le nom altéré a été lu Istu, In-šarf, Ašiq, etc., et gagna de là le Buri Tübat. Il y vécut de déprédations jusqu'à ce que la population se fût soulevée pour le chasser, et il dut s'enfuir à nouveau. Il arriva ainsi dans la région de Khotan et Kachgar, au pays de Kušan

[1] Cf. par exemple 火里禿麻 Houo-li T'ou-ma (χori-Tumat) dans *Yuan che*, chap. 100, fol. 1 r°; Tumat et γori-Tumat (χori-Tumat) dans le § 240 du *Yuan tch'ao pi che*. On a également γori-Tumad-un au génitif dans le § 8 du même *Yuan tch'ao pi che*, et ce génitif a passé tel quel dans la traduction chinoise abregée, au lieu de χori-Tumat; il n'y a qu'à supprimer le «Khorlartou Madoun» que M. Blochet en a tiré (*Introd. à l'Hist. des Mongols*, p. 275). Pour une survivance moderne de ce nom à la classe forte, cf. peut-être Aristov, *Zamétki ob étničeskom sostavé tyurkskikh plemen*, dans *Živaya starina*, 1896, p. 360.

[2] Ces textes ont déjà été utilisés de seconde main dans *J. R. A. S.*, 1889, 419-421, par Howorth qui s'était fait traduire en anglais les versions de Palladius; bien que ces travaux de Howorth contiennent de grosses méprises, M. Marquart aurait eu avantage à les consulter à défaut des traductions originales de Palladius.

(ou de Kusaqu-Čār-Kuša), dont l'émir, Qalač (ou Qylyč)-Qara, le fit mettre à mort.

Le *Yuan che* (chap. 1, fol. 5 v°) ne donne pas de renseignements détaillés sur la mort d'Ong-khan lui-même. Il se borne à dire que lui et son fils Sängun s'enfuirent après leur défaite et qu'en route Ong-khan rencontra un chef Naiman qui le tua[1].

Le *Yuan tch'ao pi che* (§ 188) dit : « Ong-khan et Sängün purent s'échapper eux-mêmes en combattant. Ong-khan, tourmenté par la soif, entra dans le Nakun-usun de Didik-saγal; il entra chez γorisubači, qui était [chef d'un] poste de garde des Naïman. γorisubači saisit Ong-khan. Comme [celui-ci] disait : « Je suis Ong-khan », [γorisubači,] ne le connaissant pas et ne le croyant pas, le tua. Sängün, sans entrer dans le Näkün-usun de Didik-saγal, s'en alla au dehors [du pays mongol], entra dans le Čol . . . [2]. »

Enfin nous avons une dernière source chinoise, toujours très importante, mais dont le texte est malheureusement dans un état déplorable, le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou*. On y lit (fol. 49-50 de l'édition de Yuan Tch'ang) : « [Ong-khan et Yi-la-ha (= Sangun) s'enfuirent avec quelques cava-

[1] 汪罕出走路逢乃蠻部將遂爲其所殺.

[2] Voici le texte mongol du passage (on notera que γ y est en valeur tantôt de χ, tantôt de γ) : *On-γan Sangun γoγan bayas-iγan dayijiju γarču odu'at Didik-saγal-un Nakun-usun-a On-γan' anγaju oroγu bolun Naiman-u γara'ul γorisubači-tur oroju'u*。 *γorisubači On-γan-i bariju'u*。 *Bi On-γan buyü ka'asu ulu tanin asa buširaju tanda alaju'u*。 *Sangun Didik-saγal-un Nakun usun-a ulu oron γada'un yorčiju Čol-tur oroju . . .* Pour la traduction de la version chinoise abrégée, cf. Palladius, dans *Trudy*' de la mission russe, IV, 99; cette version chinoise suit ici d'assez près le texte mongol. On voit que Sangun est bien appelé ici Sangun dans le *Yuan tch'ao pi che* (on y a également parfois la leçon Sangum); mais le *Yuan che* et le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* désignent Sangun par son autre nom de Nilχa, qu'ils écrivent 亦剌哈 Yi-la-ha (soit par dénasalisation dialectale de l'initiale, soit par erreur de lecture d'un texte mongol original où, comme il est usuel à l'époque ancienne, le point de l'*n* initial n'était pas marqué).

liers.] Ils arrivèrent au fleuve 揑辟烏柳 Nie-pi-wou-lieou. [Ong-khan] fut tué par deux hommes, 火里速八赤 Houo-li-sou-pa-tch'e et 帖迪沙 T'ie-ti-cha, qui étaient des chefs (將 *tsiang*) du *qayan* 太陽 T'ai-yang (Tayang), le maître de la tribu des Naiman. »

Dans ce texte, il est évident que Nie-pi-wou-lieou est altéré d'une transcription de Näkun-usu. Le mot 辟 *pi* est sûrement à corriger en 群 *k'iun*; 柳 *lieou* est altéré d'un mot *sou* ou *souen* que je ne réussis pas à restituer[1]. Le nom de γorisübäči (= χorisübäči) du *Yuan tch'ao pi che*, à couper sans doute en χori-sübäči, est ici écrit à la série forte dans son second élément; je ne sais quelle est la forme primitive. Mais on remarquera surtout qu'alors que le *Yuan tch'ao pi che* ne parle que d'un chef naïman, le *Houan yuan cheng wou ts'in tcheng lou*, d'accord une fois de plus avec Rachīd-ed-Dīn, en nomme deux. Et il est non moins clair que son T'ie-ti-cha est le personnage dont le nom a été lu Iteng-šal par Erdmann[2], تنك شال Tung-šāl par Berezin. En fait, les manuscrits utilisés par Berezin ont تنك شال, سنك سال, تاديك سال, etc., et deux d'entre eux تانيك سال[3]. Ainsi deux manuscrits donnent Tātik; il n'est donc pas douteux qu'il faille lire dans Rachid-ed-Dīn « Tātik-šal » au lieu de « Tung-šāl ». Mais une autre conséquence en découle. Une fois acquis le nom de Tatik-šal, il semble impossible de n'en pas rapprocher celui de Didik-saγal du *Yuan tch'ao pi che*. Est-ce à dire que le *Yuan tch'ao pi che* représente une tradition où Didik-saγal était un nom de lieu, et la source du *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* et de Rachid-ed Dīn une autre tradition où ce nom, passé à Tētik-šal, était devenu un nom d'homme?

[1] L'accord du *Yuan tch'ao pi che*, du *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* et de Rachid-ed-Dīn condamne la forme « On-oussoun » (hybride turco-mongol) de d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, I, 82.

[2] *Temudschin der Unerschutterliche*, p. 297.

[3] Cf. Berezin, *Trudy V. O. I. R. A. O.*, V, 101; XIII, 145 et p. 236-237 du texte persan.

C'est possible, mais non certain. Les interprètes qui, à la fin du XIV[e] siècle, ont traduit en chinois le *Yuan tch'ao pi che* ont glosé Didik-saγal par 地名 *ti-ming*, «nom de lieu». Mais il n'est pas prouvé qu'ils ne se soient pas mépris. Le texte mongol original, que j'ai reproduit et traduit ci-dessus, peut en somme s'entendre en faisant de Didik-saγal un nom d'homme soit turc, soit mongol (se terminant par *saγal* = *saχal*, «barbe»). La région du Näkün-usun, du territoire des Naiman, aurait été sous le commandement de Didik-saγal, et c'est à ce titre que la source du *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* et de Rachīd-ed-Dīn ferait intervenir Tetik-šāl (ou Tedik-šāl = Didik-saγal) dans le meurtre d'Ong-khan par χorisubači, en tant que celui-ci était de garde dans les domaines de Didik-saγal.

Sur la situation du Näkun-usun, nous n'avons aucune indication; mais il devait se trouver en principe au nord du Gobi. En effet, Sängün, qui jusque là accompagnait son père, s'abstint, par méfiance sans doute, d'entrer dans la région du Näkün-usun, et, vraisemblablement quand il sut que son père était pris et tué, il quitta les territoires de la haute Mongolie et franchit le Čöl. Ce terme apparaît à deux reprises comme un nom de pays dans le *Yuan tch'ao pi che*. Palladius avait songé à y retrouver le mongol «*čolo*», «pierre» (c'est-à-dire *čila'un*, *čilon*, *čilo* (*čolo*)[1]. Mais Berezin, qui a rencontré le mot Čöl dans le texte parallèle de Rachīd-ed-Dīn, a déjà vu qu'il fallait rétablir le même nom dans le *Yuan tch'ao pi che*[2].

[1] *Trudy* de la mission russe, IV, 99, 158, 257.

[2] *Trudy V. O. I. R. A. O.*, XV, 146, 314. L'orthographe du *Yuan tch'ao pi che* est 川 *tch'ouan* suivi en bas et à droite d'un caractère plus petit 勒 *lo*; à côté est la glose «nom de lieu». Pour interpréter cette transcription, il faut se rappeler: 1° que l'aspirée chinoise transcrit à l'époque mongole une sourde non aspirée, soit *č-*; 2° que *-oua-* (phonétiquement *-ua-*) transcrit à l'époque mongole *o* ou *ö* (au lieu que *-ou-*, phonétiquement *-u-*, transcrit *u* ou *ü*); 3° que les caractères plus petits placés en bas et à droite des caractères princi-

Čöl désigne encore de nos jours, en turc du Turkestan chinois, les régions désertiques, sablonneuses et surtout pierreuses. Il y a des Čöl-tāγ (monts Čöl) à l'ouest de Koutcha comme au sud de Tourfan. Le mongol emploie l'expression *čöl-tala*, «plaine *čöl*», au sens de «désert sablonneux». Pour savoir quel est le «désert» ainsi traversé par Sangün, il nous suffira de déterminer l'endroit où Sängün se rendait. Et ceci nous amène à étudier les textes relatifs à la mort de Sangün.

Le *Yuan tch'ao pi che* représente ici une tradition plus ou moins légendaire, qui ne nous sera pas de grand secours. Voici son récit : «Sangün, sans entrer dans le Nakün-usun de Didik-saγal, s'en alla au dehors [du pays mongol], entra dans le Čol. Pendant qu'il était en quête d'eau, Sangün descendit de cheval pour se mettre à l'affût d'hémiones qui se tenaient debout mordues par des taons. Sangun, qui avait deux compagnons, à savoir son écuyer Kok°ču et la femme de celui-ci, fit tenir son cheval par l'écuyer Kok°ču. Mais l'écuyer Kok°ču se mit à retourner en arrière au trot, emmenant le cheval [de Sängun]. Sa femme dit : «Comment t'en vas-tu ainsi, ô mon «Kök°čü, abandonnant et délaissant ton prince, qui t'a vêtu «de [vêtements] d'or, qui t'a nourri de [mets] savoureux ?» Et ce disant, la femme restait en arrière. Kok°ču dit : «Est-ce «donc que tu te dis : Je veux prendre Sangun pour mari ?» A ces mots, la femme dit : «Que je sois une femme dont on «dit qu'elle a un visage de chien ! Mais donne-lui sa tasse d'or, «afin qu'il y boive l'eau qu'il puisera.» Là-dessus, l'écuyer Kök°čü jeta la tasse d'or en arrière en disant : «Prends», et partit au trot. Puis l'écuyer Kök°čü vint à Gengis-khan, disant : «Voici comment je suis venu, abandonnant Sangün dans le

paux indiquent la finale consonantique du mot, et en particulier, dans le cas présent, que *lo* signifie qu'il faut remplacer la finale *-n* de *tch'ouan* par *-l*. Soit au total *č* + *o* [ou *ö*] + *l* ; on ne peut souhaiter une transcription plus rigoureuse de *čol*.

« désert. » Et quand il eut fini de raconter toute son histoire, Gengis-khan ordonna de récompenser sa femme. Mais quant à l'écuyer Kökočü, [Gengis-khan] dit : « Il est venu, ayant ainsi « abandonné son prince légitime. Un tel homme, avec qui « peut-il s'unir désormais qui lui fasse confiance? » Et il l'abandonna pour qu'on le décapitât[1]. »

Comme on le voit, ce texte se rapporte à un incident qui a marqué le début du séjour de Sängün dans le désert, et le *Yuan tch'ao pi che* ne dit rien sur ce qu'il advint de Sängün par la suite. Il est d'autre part certain que Sängün n'était pas en aussi pauvre compagnie que le *Yuan tch'ao pi che* nous le montre. Bien qu'écrit quelques années seulement après la mort de Gengis-khan, le *Yuan tch'ao pi che* a souvent un caractère épique et légendaire dont le présent passage fournit un assez bon échantillon. En réalité, Sängün franchit le désert et d'autres textes chinois nous disent où il alla.

Ici encore, le *Yuan che* n'est pas très détaillé; du moins fournit-il quelques repères précis (chap. 1, fol. 5 v°) : « Yi-la-ha (c'est-à-dire Sängün) s'enfuit dans le 西夏 Si-hia. Il s'y livrait journellement à des déprédations pour pourvoir à ses besoins. Finalement, il fut attaqué par les [gens du] Si-hia et

[1] § 188. *Sangun Didik-saγal-un Nakun-usun-a ulu oron γada'un yorčiju Čol-tür oroju usurγarun γulat 'ilu'atuju* [= ilaγa...?] *bayiγun-i Sangun ba'uju mariγaju'u Sangum-un nokor Kokočü aχtači amatu Sangun-lu'a γurba'ula aju'u mori-yan Kokočü aχtači-da'an bari'ulju'ui ○ Kokočü aχtači aχta inu kotolu'at γarin γataraju'ui ○ ama inu ugularun ○ altatay-i amusχui-tur amtatay-i idaχüi-tür Kokočü minu ka'agu bula'a γan-iyan Sangum-i yàkin tayin tabčiju gaju odun buyü či ka'äju ama inu bayiju γočorču'u ○ Kokočü ugularun ○ Sangum-i aralasu ka'an buyü-ja či ka'aju'ui ○ tara uga-tur ama inu ugularun ○ ama gu'un noγai ni'urtai ka'akdayi-ja bi ○ altan janta'u bar inu ok ○ usu bar utγuju u'utuγai ka'aju'ui ○ tandača Kokočü aχtači altan janta'u inu ab ka'an γoyinaχši oru'at γataraju'u ○ tadui n a'at Čingis-γa'an-tur Kokočü aχtači iraju Sangüm-i tayin Čol-tur gaju iraba bi ka'an ○ tanda ugulalduksan ugas-iyan büguda-yi tagus ugulaju ogu'asu ○ Čingis-γa'an jarliχ bolurun ○ ama-yi inu soyurγaju mun ○ Kokočü aχtači-yi tus γan-iyan tayin tabčiju iraju'ui tayimu gu'un ado'a kan-tur noko'a'asu itagakdagu ka'aju čabčiju gaba.*

s'enfuit dans le pays de 龜 茲 *Kieou-tseu. Le chef du royaume* de Kieou-tseu le poursuivit avec des troupes et le tua.» Les pays de Si-hia et de Kieou-tseu sont bien connus. Ainsi Sängün, ayant traversé le Gobi vers le Sud, parvint dans le Nord du Kan-sou, là où était le royaume Si-hia, et de là fut rejeté vers l'Ouest pour trouver la mort sur le territoire de Kieou-tseu, c'est-à-dire de Koutcha.

Nous avons ainsi en même temps une identification certaine pour le pays dont parle Rachīd-ed-Dīn et dont M. Marquart a lu les noms Kūšān et Kusaqu-Čār-Kuša. Pour des raisons qui jusqu'ici nous échappent, le pays appelé aujourd'hui Koutcha (Kūčā, prononcé localement Küčar), et pour lequel les transcriptions anciennes des Han ou des T'ang supposent une forme originale *Kučī, a été appelé à l'époque mongole et sous les Ming Kūsān, généralement transcrit 曲 先 K'iu-sien[1]. La forme Kūsān (= Kūsān) nous est également attestée par le *Tārīkh-i-Rachīdī*[2]. Il est évident que c'est là le كوشان Kūšān de Rachīd-ed-Dīn, qui est vraisemblablement à corriger en كوسان Kūsan. D'autre part, ce même nom de Kūsān doit former de quelque manière le début du mystérieux «Kusaqu-Čār-Kuša».

Voyons maintenant le texte du *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* (fol. 50 r°) : «Yi-la-ho [*lire* Yi-la-ha][3] s'enfuit chez les Si-hia, et traversa la ville de 亦 即 納 Yi-tsi-na. Il arriva à la tribu des 波 黎 吐 蕃 Po-li-t'ou-fan, et de suite se mit à

[1] Cf. par exemple Bretschneider, *Med. Res.*, I, 163; II, 315, 330. Y joindre *Yuan che*, chap. 12, fol. 5 r°, 7 r°. On a 古 先 Kou-sien (= Gusān; *corr.* 苦 先 K'ou-sien = Kusan?) dans le § 263 du *Yuan tch'ao pi che.* La transcription chinoise est formelle en faveur de Kusan et non Kušan ou Kušan.

[2] Cf. Elias et Ross, *Tarikh-i-Rashidi*, à l'index, *s. v.* Kuchar *et* Kusan.

[3] En bas et à gauche de 合 *ho*, il y avait sans doute primitivement un petit caractère 中. C'est là le moyen adopté dans le *Yuan tch'ao pi che* pour transcrire *ya*, qui n'avait pas d'équivalent en chinois de l'époque mongole. Mais ces petits signes à gauche des caractères principaux ont été supprimés tant dans le *Yuan che* que dans le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou*; de là des 合 *ho*, qui sont les restes de 中合, c'est-à-dire de *ha* en fonction de *ya*.

commettre des déprédations, et de plus désira y habiter. Les T'ou-fan rassemblèrent les forces de leur tribu et le chassèrent. Il s'enfuit en désordre dans les pays d'Occident, à 曲先 K'iu-sien (Küsän)[1], et y habita sur le territoire de 徹兒哥思蠻 *Tch'ö-eul-ko-sseu-man*; *il y fut tué* par 黑鄰赤哈剌 *Hei-lin-tch'e-ha-la* (*Qylinč-Qara?*). »

Il n'y a aucune raison de suspecter *la* leçon Yi-tsi-na, où les éditeurs chinois ont naturellement reconnu le 亦集乃 Yi-tsi-nai de la géographie officielle des Mongols, c'est-à-dire la région de l'Etsin-ghol. Lorsque les Mongols furent solidement établis en Chine, une ligne d'étapes régulières relia Yi-tsi-nai à Karakorum. Il est tout naturel que Sangun, se jetant dans le Čöl au sud de la haute Mongolie, soit venu déboucher à l'Etsin-ghol. Mais du même coup disparaît la ville d'Istu (forme « certaine » selon Erdmann, p. 298 et 597), d'In-šan[2] (les mss. de Berezin ont en réalité ابسان, انسان et اليماق) ou d'Ašiq (اشق; les mss ont اسق, ابسق), dont on avait cru lire le nom dans les deux passages parallèles de Rachīd-ed-Dīn. D'une manière quelconque, on doit obtenir *Itsin ou Itsina (Itsän, إتْسان?)[3]; le nom peut d'ailleurs être primitivement *si-hia*, et non mongol.

Nous savons mal quelle est la région désignée par le nom

[1] Le texte a en réalité 白先 *po-sien*, qui ne donne pas de sens. La traduction de Palladius (*Vostočnyi Sbornik*, p. 176) montre qu'il a corrigé 白 *po* en 自 *tseu*; mais la correction de 白 *po* en 曲 *k'iu*, qui est certaine, a déjà été indiquée, indépendamment de toute source européenne, par l'édition de Yuan Tch'ang.

[2] Je pense que Berezin, et M. Marquart à sa suite, auront adopté In-šan en songeant au 陰山 Yin-chan; mais c'est là le nom d'une ligne de montagnes, et non d'une ville; d'autre part la situation en est trop orientale pour une « ville » qui doit se trouver sur la route de l'Altai ou de la région de Karakorum vers le pays Si-hia. Enfin, à l'époque mongole, Yin-chan serait encore vraisemblablement transcrit *Imšan.

[3] Cette solution évidente a déjà été indiquée par Howorth, *J. R. A. S.*, 1889, p. 420.

de Büri Tübät. Le nom apparaît dans Plan Carpin. C'est lui égalment que représente le Po-li-T'ou-fan du *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou*, puisque, dès l'époque des T'ang, T'ou-fan est l'équivalent de Tübät. La transcription suggérerait une prononciation Böri-Tubat plutôt que Büri-Tübät, mais il est possible que les traducteurs chinois de l'œuvre n'aient plus eu de données précises sur la prononciation d'un nom qu'ils trouvaient écrit dans un alphabet où *ö* et *u* ne sont pas distingués. En tout cas, il ne s'agit pas du Tibet proprement dit, mais d'une région voisine du Si-hia et sans doute sous sa dépendance, peut-être de la région de Si-ning ou du Tsaidam.

Nous arrivons maintenant à un passage assez délicat. A s'en tenir au texte tel que je l'ai traduit, Sangun arrive à Koutcha et «habite» le territoire de Tch'o-eul-ko-sseu-man, soit un original théorique *Čargasman. Que par là, au moins en ce qui concerne la finale du nom, nous nous approchions davantage de la finale véritable du nom qu'avec le Kusaqu-Čar-Kuša de Berezin et de M. Marquart, c'est ce que les leçons des manuscrits de Berezin montrent sans doute possible : tous ont une finale en *-ma*, dont on ne voit vraiment pas pourquoi on n'a tenu aucun compte. Déjà d'Ohsson (I, 82), qui travaillait sur d'autres manuscrits, a lu le nom «Keussatu-Tchar-Kaschme», et Erdmann (p. 298, 597) écrit «Gusatu-dschau-gasmeh». L'alternance de *-a* et *-an* est par ailleurs, en fin de mot, conforme à l'usage mongol courant. Pour le début du nom, on a vu plus haut qu'il fallait Küsän, de quelque manière. Reste *-qu-* qui est à première vue d'autant plus embarrassant qu'on semble y retrouver comme une contre-partie du 居 *kiu* du texte chinois : *k'iu-sien-kiu-tch'o-eul-ko sseu-man*. Je ne crois pas qu'il y ait à s'arrêter au hasard de cette correspondance phonétique. Le *q* de Berezin et de M. Marquart, dans ces noms de la série faible, n'est en soi guère admissible. Deux seulement des manuscrits de Berezin le donnent; un troisième a *t*, le

quatrième a ﺤ sans points diacritiques. D'Ohsson et Erdmann indiquent de leur côté *t* et non *q*. Mais *Küsätü ne va pas non plus. Puisque nous devons avoir Kūsān au début du nom, il me semble que la meilleure solution est de modifier les signes diacritiques, et de lire non pas *t*, mais *n*. On aura *Küsān-ū Čārgāsmä. Cette forme, où *-ü* représente le génitif mongol régulier, signifie «Čärgäsmä de Küsän». Autrement dit, les informateurs de Rachīd-ed-Dīn lui auraient fourni tel quel, avec un génitif mongol, un composé dont ils ne savaient que faire. Les traducteurs chinois au contraire l'ont encore compris, et c'est pourquoi ils ont dit que Säŋgün arriva à Küsän (Koutcha), où il s'installa sur le territoire de *Čärgäsmän. Quant à ce nom de *Čärgäsmä ou *Čargasmän, il n'est pas connu par ailleurs, et je ne lui vois jusqu'ici d'explication ni en mongol ni en turc[1].

Reste la question du nom de l'émir qui tua Sangün. Rachīd-ed-Dīn dit qu'il était de la tribu des قلج et s'appelait قلج قرا. D'Ohsson a lu Qylyj-Qara, de la tribu des Qallaj (Qalač). Berezin l'a appelé Qylyj-Qara, de la tribu des Qylyj. M. Marquart le dit de la tribu des Qalač, et hésite à lire son nom Qylyč-Qara ou Qalač-Qara. Erdmann l'appelle (p. 298) le «sultan des Qalač l'émir Qylyč-Arslan»; ce nom de Qylyč-Arslan a passé dans l'article de Howorth.

Le *Houang yuan cheng wou ts'in tcheng lou* nous garantit du moins la lecture de la première partie du nom de l'émir : il faut Qylynč[2] et non Qalač. Pour la seconde partie du nom en chinois, il semble bien qu'il faille restituer *qara*, mais le texte a ensuite un caractère qui paraît fautif[3].

(1) Au point de vue du nom, cf. peut-être le «Jakishmán» (= Cakesmān?) du *Tārīkh-i-Rašīdī* (trad. Elias et Ross, p. 7 et 9).

(2) La transcription chinoise suggère donc un nom formé avec l'ouigour *qylynč* (mongol *kilinča*), «action», plutôt qu'avec *qylyč*, «sabre».

(3) La phrase dit 爲黑鄰哈剌者殺之。Le mot *tcho*, qui suit

Je me suis étendu à dessein sur la mort d'Ong-khan et de Sängün, parce que ces épisodes m'ont paru fournir un bon exemple de l'appui mutuel que sources chinoises et sources musulmanes peuvent et doivent se prêter. Nous voici arrivés ainsi au terme de notre examen. Il s'en faut d'ailleurs qu'au cours de l'étude que j'ai consacrée à l'ouvrage de M. Marquart, j'aie abordé tous les sujets au milieu desquels l'extraordinaire érudition de l'auteur se meut comme à plaisir. Les philologues classiques trouveront par exemple aux pages 176-186 toute une discussion sur des listes de peuples données par Pline et par Ptolémée. Partout, M. Marquart suggère des rapprochements et propose des solutions. Sans doute, ces solutions ne s'imposent pas toutes au même degré; mais nul mieux que M. Marquart n'était qualifié pour enquêter sur un sujet qui met en cause autant de disciplines, et si diverses. Le côté faible de son livre est le côté chinois; ce n'est pas sa faute.

Qylynč-qara, a été négligé par Palladius; on ne voit pas cependant quel rôle il joue dans la phrase, et les éditeurs chinois l'ont considéré comme faisant partie du nom. Je croirais plutôt qu'il est altéré de quelque mot signifiant «poursuivre» ou «capturer». Je ne sais par ailleurs d'où provient le Qylyč-Arslan d'Erdmann; d'après sa note de la page 597, il semblerait que lui-même l'empruntât à d'Ohsson; mais, dans le passage visé de d'Ohsson (I, 82), il y a «Kilidj Cara».

SUR LE TEXTE DE L'AVESTA,

PAR

M. A. MEILLET.

Peu de textes religieux sont aussi mal fixés dans le détail que l'est le texte de l'Avesta. Fautif dès le début, ce texte est demeuré toujours flottant à divers égards. L'examen de quelques détails montre avec quelle précaution doivent être utilisées les formes avestiques.

I. Effets de la transposition de l'ancien alphabet dans le nouveau.

Tout se passe comme si la transposition du texte de l'ancien alphabet sémitique dans l'alphabet différencié, seul demeuré en usage, n'avait pas eu lieu en une fois; car il y a de nombreux flottements, qui tiennent à cette transcription.

Soit, par exemple, le présent avestique correspondant à *ásyati* du sanskrit. D'après les règles de correspondances entre le sanskrit et l'avestique, on attend *ain'hyeiti*. Or, en fait, on lit *aṅhayeiti* Yt, x, 20, sans aucune variante; et, dans la suite immédiate, Yt, x, 21 (deux exemples), les manuscrits offrent de fortes divergences entre eux, le texte flottant entre *ain'hayeiti* et *ain'hyeiti*. La seconde leçon est évidemment la seule

possible au point de vue linguistique, et, dans les trois vers indiqués, elle est garantie par le mètre. Le texte initial, sans doute *'hyty*, admettait les deux lectures *aiṅ'hyeiti* et *aṅhayeiti*. On peut supposer que les premiers transcripteurs, ne disposant d'aucune tradition, avaient noté inexactement, et que la leçon *aiṅ'hyeiti* provient de corrections; ceci expliquerait le grand nombre des variantes relevées dans les deux vers de Yt, x, 21, où figure le mot; si l'on songe à la généralisation du type en *-aya-* à l'époque pehlvie, la tendance à lire *aṅhayeiti* s'explique aisément : la transcription s'est faite sous l'influence du parler des transcripteurs, où le présent en *-aya-* était normal. On pourrait aussi faire d'autres hypothèses. Une chose est sûre : il n'y a pas une transcription fixée une fois pour toutes; il y a eu des traditions diverses, des revisions, des corrections, et le tout sans système. — Au contraire dans Yt, VIII, 6, la leçon *aṅhaṭ* est constante. Dans Y., IX, 11, les manuscrits ont les uns *parâṅhāṭ* (ainsi les deux beaux manuscrits médiévaux J_2 et K_5, et aussi Mf_2), les autres *parâṅ'hāṭ* (ainsi Pt_4 et nombre de manuscrits récents); la seconde lecture, avec *ṅ'*, semble au premier abord la meilleure, puisque seule elle fournit la trace du *y* qui suivait *h* en iranien commun; mais ici le flottement entre *ṅ* et *ṅ'* résulte de l'existence de deux systèmes orthographiques, l'un distinguant *ṅ* de *ṅ'*, l'autre n'ayant qu'une seule notation, *ṅ*, de la nasale développée devant *h* entre deux *a* (voir *Journal asiatique*, 1917, II, p. 202); tous les manuscrits s'accordent à fournir la forme trisyllabique exigée par le mètre[1]. La leçon *aṅhayeiti* de Yt, x, 20 et 21 est donc erronée;

[1] L'*a* de la syllabe finale est sûrement fautif; il provient sans doute de ce que, pour guider le lecteur, une *mater lectionis* avait été mise dans le texte originel, soit *pr'''t* Avant de vocaliser, on a dû essayer de parer à la difficulté de maintenir une prononciation correcte en multipliant les *mater lectionis*. Le pehlvi manichéen fournit un bel exemple de cette multiplication des *mater lectionis* pour la clarté.

mais elle est ancienne, et la correction qui a été tentée de bonne heure n'a pas suffi à en effacer la trace dans beaucoup de manuscrits.

L'ambiguïté du texte originel de l'Avesta, où un *-y* final admettait également l'interprétation *-i* et l'interprétation *-e*, fait que, dans tous les cas où le moyen se distingue de l'actif seulement par la distinction de *-i* et de *-e*, le texte est incertain. Par exemple Yt, x, 8, on trouve *yazənti* comme variante de *yazənte*, et ainsi constamment. De même les manuscrits ont, au locatif, les uns *arəzahi*, les autres *arəzahe*, dans ce même morceau Yt, x, 8; il faut évidemment lire *arəzahi;* et c'est par hasard que, dans Yt, xix, 42, tous les manuscrits connus ont *arəzahe;* il est artificiel de qualifier *arəzahe* de forme thématique, comme le fait M. Bartholomae: on ne saurait séparer deux cas identiques.

Pour les représentants de l'ancien *w*, on observe les mêmes flottements. Ainsi Y., lv, 3; lxviii, 4; lxxi, 11; etc., les manuscrits ont les uns *havaṅha-* (*havan"ha-*), les autres *hvaṅha-* (*hvan"ha-*); la leçon *havaṅ(u)ha-* est la plus courante, et c'est la seule qu'on rencontre dans plusieurs autres passages; il s'agit de **hāvan(u)ha-*, avec vṛddhi, puis abrègement dans un mot long (voir *Bulletin de la Soc. de Ling.*, XXI [n° 67], p. 128 et suiv.). Ceci n'empêche pas que les transcripteurs qui avaient sous les yeux l'initiale *hw-*, susceptible de deux lectures, *hv-* et *hav-*, ont hésité, et que les manuscrits portent encore trace de cette hésitation. Dans le seul passage de gathas où figure le mot, Y., liii, 1, on a le dérivé *hvaṅhəvīm*, avec des variantes assez nombreuses, mais avec *hv-* partout à l'initiale; le mot compte dans le vers pour cinq syllabes; il est naturellement impossible de déterminer si l'auteur prononçait *hav-* ou *huv-;* le transcripteur avait en vue *he(u)v-*.

Il est probable que le flottement entre les deux lectures

attestées *hv-* et *hav-* traduit une différence dans le dialecte des transcripteurs : pour le mot de sens opposé à ***havaṅ(u)ha-***, l'Avesta a *daožaṅ(u)ha-* deux fois et *dužaṅ(u)ha-* une fois (Yt, XIX, 44); or, les formes des parlers proprement perses sont pehlvi *dōžax*ᵛ, persan *dōzax*, tandis que l'arménien a un emprunt ancien, donc d'origine parthe, *džoxkh* «enfer», qui suppose ****dužax*ᵛ*a-***. Les deux lectures du texte de l'Avesta doivent donc provenir de deux régions différentes de l'Iran, ***daožaṅ(u)ha-*** étant perse et *dužaṅ(u)ha-* étant septentrional. On aperçoit ici la trace de vocalisations locales, fait dont l'importance serait considérable pour l'histoire du texte.

Ces différences dialectales dans la vocalisation expliquent peut-être certaines contradictions. Par exemple, on lit ***gūšahvā*** Y., XLIX, 7, et *-baxšōhvā* Y., XXXIII, 10, dans des cas qui semblent assez exactement comparables. Or, à en juger par l'arménien, le parthe tendait à faire passer *-a-* au timbre *-o-* sous l'influence d'une labiale suivante dans des cas où le perse gardait le timbre *a*: de *duš-sravah-*, l'arménien a ***dsrov***, et de *hau-sravah-*, il a *χosrov* (d'accord avec gr. Χοσρόης). Le contraste de l'*o* de *džoxkh* «enfer» et de l'*a* de persan ***dōzax*** est frappant. L'*a* de *gūšahvā* et l'*ō* de *-baxšōhvā* reposeraient donc l'un sur une vocalisation méridionale, l'autre sur une vocalisation septentrionale.

S'il n'est pas facile de multiplier les exemples de cette sorte, c'est que l'on sait peu de chose sur les manières différentes dont étaient traitées les voyelles en parthe et en perse. Mais, pour rendre compte des incohérences assez nombreuses qu'offre la vocalisation du texte avestique, il ne faut pas perdre de vue la ressource qu'offre l'hypothèse d'influences dialectales diverses.

Dans les gathas, le datif qui répond à skr. *vásave* apparaît avec une graphie flottante, Y., XLIII, 5 *vaṅhaovē*, ***vaṅhaoē***, ***vaṅhvē***, et, dans J_2 et K_5, *vaṅhāvē*; les premières lectures montrent

comment les transcripteurs ont hésité dans l'interprétation d'un ancien *-hw*, et la dernière, comment l'hésitation, sans doute ancienne, a été levée par une *mater lectionis*, *-h'u-*, au temps où le texte n'était pas encore vocalisé. De même, Y., LIII, 5, il y a flottement entre *drigaovē* (ou *drəgaovē*), *drəgvē* (dans un seul manuscrit) et *drəgavē* (leçon de J_2, K_5). Dans Y., LIII, 4, on observe les variantes *xvaētaoyē*, *xvaētavē* (notamment dans Pt_4), *xvaētve* (notamment dans Jp_1), et, chose curieuse, *xvaētvī* (K_5; *xvaētv*. . . J_2). Dans Y., XLVI, 5, on a *xvaētavē*, *xvaētaoē*, *xvaētaovē*. Faute de tradition sur la forme du datif, morte depuis longtemps dans l'usage parlé — les inscriptions achéménides ignorent déjà le datif, on le sait — les transcripteurs ont hésité, et les manuscrits portent partout la trace de leur embarras.

Le flottement n'est pas particulier à ces datifs. Dans un mot de forme analogue, qui du reste est aussi un datif, *yavē*, cette leçon attendue n'est signalée par l'édition Geldner, Y., XXVIII, 8, que pour un manuscrit, S_1; ailleurs on lit *yaoē* (J_2, Pt_4), *yaoe* (K_5), *yaovē* ($J_{3, 6, 7}$, etc.), *yavē* (Mf_2), etc. Il y a des flottements analogues, Y., XL, 2 et XLI, 4, à ceci près que la leçon *yāvē*, qui suppose une ancienne *mater lectionis*, n'est pas signalée. En revanche, la lecture *yavōi* de Y., XLVI, 11 et XLIX, 8 est constante, sans aucune variante. Il semble donc que *yvy* (représenté par *yavē*) ait paru ambigu, tandis que *ywwy* (représenté par *yavōi*) ne l'était pas.

Pour un mot propre aux gāthās et dont, par suite, les transcripteurs ne connaissaient aucune forme susceptible de les guider, on trouve deux vocalisations d'une forme écrite anciennement *dwdy*, à savoir *dvaidī* (c'est-à-dire *duvaidī*) J_2, K_5, Mf_2, etc., et *davaidī* Pt_4, etc., dans Y., XXIX, 5. La première vocalisation est sans doute la meilleure; mais la seconde n'est pas impossible, comme on le sait par des formes telles que gr. *σ?εῦται*, ou véd. *váste*, hom. *(Ϝ)έσ?αι*.

Les exemples de ce genre se laisseraient multiplier; ils montrent que le texte de l'Avesta n'a jamais subi une fixation semblable — même de bien loin — à celle qu'offrent les textes védiques.

On entrevoit même qu'il a été fait un travail de correction dans quelques cas où le texte était évidemment fautif. Soit, par exemple, le génitif du nom *h(u)vara* «soleil» : en gāthique, on a *xvə̄ng*, qui est la forme attendue (indo-iranien **suvans*); le correspondant devrait être, dans l'Avesta récent, *xvą* ou *h(u)vą*; cette forme n'est attestée nulle part; deux fois, on lit *hūrō*, forme faite secondairement sur le nominatif-accusatif; dans tous les autres cas, on lit la forme impossible *hū*. Il est clair que *hū* est une mauvaise interprétation d'une lecture antérieure à la vocalisation; il faut sans doute écarter l'hypothèse, qui a été faite, d'une confusion de *w* et de *r*, et écarter par suite une restitution de *hūrō*; on s'est demandé déjà si la leçon ancienne n'était pas *hwn*, et si *w* n'a pas été substitué à *n*, en un temps où *w* et *n* tendaient à se confondre, comme il est arrivé dans l'écriture pehlvie; un ancien *hww*, d'où *hw*, aurait abouti à l'absurde *hū*. Or, ce *hū* s'est en général maintenu. Il apparaît sans variante, notamment dans Yt, x, 13 :

pauruva. naēmāṯ aməšahe
hu yaṯ aurvaṯ. aspahe

où le vers suffit à montrer qu'il faut lire une forme dissyllabique, sans doute *huvą*. Dans Yt, iv, 8, après le vers

pasča hū frāšmō. dāitīm

où *hū* (valant deux syllabes) apparaît sans variante réelle, on lit cependant le vers altéré

pasča hvō nōiṯ uzaxšyamnå

où des variantes nombreuses suffisent à indiquer l'état troublé du texte, et où figure une forme *h(u)vō* qui a l'air d'une correction arbitraire de *hū*. Dans Yt, v, 91, on lit *hača hō vaxšāṭ ā hū frāšmō. dātōiṭ*, avec *hō* la première fois et *hū* la seconde, à en juger par l'apparat critique de l'édition Geldner; il est permis de penser que, ici aussi, *hō* résulte de quelque correction.

Certains défauts qui proviennent de particularités de l'ancienne graphie n'ont jamais été complètement corrigés.

Par exemple, il semble que l'on ait en général évité d'écrire deux fois de suite la même consonne. Dès lors, dans une suite telle que *yəm mōi* (avec pronom enclitique), la graphie ancienne a dû être *ymmwy* — bien entendu sans aucune séparation des mots — et, par suite, on a transcrit d'abord Y., xxxiv, 13 :

təm adrānəm ahurā yə mōi mraoš vaṅhəuš manaṅhō.

Ce *yə* est absurde si on l'écrit isolément; il s'est pourtant maintenu dans les meilleurs manuscrits, J_2, K_5, Pt_4: d'autres ont rectifié, et notamment Jp_1, Mf_2; un manuscrit a conservé l'ancien *yəmōi*, sans séparation des mots. Ailleurs, au contraire, dans une situation pareille, la correction a été faite partout: ainsi Y., xliii, 13, l'ancien *təmōi dātā* n'est conservé que dans K_5; tous les autres manuscrits ont déjà *təm mōi*.

Le *b* intersonantique, devenu spirant, a été noté par le signe de *wau* encore au temps où le texte était dans l'ancien alphabet; mais cette notation n'a pas été constante. Il est résulté de là des incohérences singulières et des notations surprenantes. Ainsi le mot qui répond à v. p. *abiy*, gāth. *aibī*, et dont la notation normale pour l'Avesta récent serait *aiwi* si la notation ancienne *'by* s'était constamment maintenue, a sûrement été noté *'wy* dans la plupart des cas; par suite on ne trouve

uvi qu'une fois devant *ča* et en composition; à l'état isolé, et parfois aussi en composition, la graphie *'wy* a été transcrite en partie par *uvi*, chose raisonnable, en partie par *uvi*, forme absurde; en tout cas, la métrique montre qu'il s'agit d'un ancien dissyllabe. Le flottement de la graphie répond à celui qu'on a observé pour le datif en *-ave*; mais il se complique ici de ce que le *w* de la graphie antérieure à la vocalisation notait un *b* devenu spirant, et de ce que par suite les transcripteurs en ont tiré tantôt *v*, tantôt *o*. On s'explique de même que, en regard des datifs gāth. *yūšmaibyā* et *xšmaibyā* du pronom «vous», l'Avesta récent ait les lectures, au premier abord inintelligibles et mal cohérentes entre elles, *yūšmaoyō*, *xšmāvōya*.

Le *-b-* de la racine iranienne *dab-* «tromper» a été aussi noté par le *-w-* de la graphie antérieure à la vocalisation en position intersonantique; de là vient la graphie *dawayeinti* Y., X, 15; dès lors, pour l'ancien *dabya-*, noté *dwy-* dans la graphie non vocalisée de l'Avesta, on a la transcription *daoya-*, bizarre au premier abord, dans *aδaoya-*, *aδaoyamna-*. De même aussi pour la racine iranienne *grab-* (de gath. *həm-grabəm* par exemple); en face de v. p. *grbāyatiy*, et de la forme avestique *gərəwnāiti* (où *-w-* représente un *-b-* de la graphie originelle), on lit toujours dans l'Avesta récent *gəurvayeiti*, avec *-v-*, qui entraîne même un *u* épenthétique.

L'un des exemples les plus curieux est celui de *uba* «les deux», devenu *uβa*, avec *b* spirant: le *β* ayant été noté *w* dans le texte non vocalisé, le texte porte *uva*, qu'il ne faut pas lire *va*, comme on le fait en transcrivant en caractères latins, mais *uva*; la notation *a*, et non *ā*, de la voyelle finale suffit à montrer que les vocalisateurs lisaient *uva*, qu'on rencontre du reste dans le Farhang, et qui est exigé par le mètre.

Dans son *Awestisches Elementarbuch*, § 47, M. Reichelt a signalé des exemples (en partie discutables) de la graphie *v* au lieu de *b*, *w*.

Même le *g* spirant intervocalique a donné lieu à de mauvaises graphies. Ainsi, l'on sait que *g* devenu spirant devant *v* n'est pas noté, c'est-à-dire que le *γ* postpalatal se fondait avec la sonante *v* suivante; le féminin *rəvīm* repose sur un ancien **ragvīm*, cf. skr. *raghúḥ*, *raghvī́*, etc. Or, devant voyelle, on a le même traitement; c'est ainsi que l'accusatif *mŏurum* de l'Avesta répond à *margum* du vieux perse. Il n'y a pas de raison de partir ici de **margv-*, comme le suppose M. Bartholomae; *mourum* est à persan *Marv* ce que *mərəγō* est à persan *murγ*. Donc, dans le vers de Yt, XVII, 12 :

raom vāšəm vāšayanti

le mot *raom*, qui répond à skr. *raghúm* et qui compte pour deux syllabes, est, en réalité, *ra(γ)um*, avec *γ* postpalatal amui devant *u*. La vocalisation *raom* est sans doute fausse. Quant à l'hypothèse d'une formation thématique **ragvam* qu'indique M. Bartholomae, elle est arbitraire.

Ces faits montrent que la prononciation spirante des sonores en certaines positions était réalisée et avait produit des effets étendus dès avant la date où l'Avesta a été transcrit dans le nouvel alphabet.

II. Caractère fautif de l'archétype de tous les manuscrits.

Tous les manuscrits connus portent, en un grand nombre de cas, des leçons sûrement fautives. Les origines de ces fautes sont inégalement lointaines. Il en est qui remontent à une époque antérieure à la compilation de l'Avesta actuel, qui, comme l'a si bien vu J. Darmesteter, est un recueil factice de fragments juxtaposés d'une manière arbitraire et sans ordre réel à l'époque sassanide. D'autres doivent remonter aux com-

pilateurs, d'autres à la transmission entre la compilation de l'époque sassanide et la copie des manuscrits sur lesquels reposent les témoins conservés du texte. Quoi qu'il en soit de l'origine des fautes, l'archétype des manuscrits était déjà très fautif.

Tout le monde est d'accord que le troisième vers de la strophe 6 de Y., XXVIII :

ahmaibyāčā ahurā yā daibišvatō dvaēšå taurvayāmā

est corrompu : le vers a une syllabe de trop. L'édition Geldner signale la faute sans proposer de correction, comme d'habitude. Quelques manuscrits inférieurs suppriment *čā* après *ahmaibyā*, ce qui est inadmissible. Enfin, MM. Andreas et Wackernagel, dans les *Nachrichten* de l'Académie de Goettingen, 1913, p. 267, lisent un optatif *tarōimā*, au lieu du subjonctif *taurvayāmā*; mais cette correction est doublement arbitraire : elle suppose que le texte originel, avant la vocalisation, aurait porté *trwym'*, et non *trwy'm'*; et elle instaure dans le texte un mot dont on n'a pas d'autre exemple, tandis que *taurvaya-* est courant dans l'Avesta récent, et que l'expression *ṭbaēšå taurvayeiti* se trouve plusieurs fois. On peut penser à deux hypothèses :

1° Le thème *taurvaya-* est un développement iranien d'un ancien *tarva-* : la forme sanskrite correspondante est *tūrvati*. Ce thème a existé en iranien, comme on le voit par *ṭbaēšō-taurvå* Y., IX, 17, *vīspataurvairi* Yt, XIII, 142; etc. La forme *taurvaya-* est un des premiers exemples de cette extension du type de présents en *-aya-* qui caractérise l'iranien. Mais il est possible que l'extension n'ait pas eu lieu dès l'époque des gāthās, et que *taurvayāmā* au lieu de **taurvāmā* soit dû à une modernisation du type ancien. La faute se comprendrait aisément. Déjà dans une inscription de Darius, on lit un thème *yasaya-*

dérivé du présent *yasa-* (voir en dernier lieu, W. Jackson, *Journ. of the Amer. Orient. Soc.*, XXXVIII [1918], p. 123 et suiv.).

2° La traduction pehlvie suggère une autre correction. Elle porte, non la traduction de *ahmaibyā*, mais *mānīkān* « les miens », tout comme dans les deux strophes suivantes, 7 et 8, où *manīkān* traduit *maibyā*. Le traducteur a donc eu *maibyā* sous les yeux. De même que l'auteur parle de « moi », et non de « nous », aux strophes 7 et 8, il aurait dit « moi » à la strophe 6. Rien de plus naturel. Alors *ahmaibyā* aurait pu être entraîné par la façon dont on comprenait le texte, le mot *maibyā* désignant, d'après la traduction pehlvie, non pas « moi », mais « mes disciples et moi ». La correction de *ahmaibyā* en *maibyā*, qui a l'avantage de partir d'une donnée de fait, a l'inconvénient de couper le vers après *yā*. Elle est cependant la plus plausible. On en voit toute l'importance : si on lit *maibyā*, l'auteur de l'hymne est distinct de Zoroastre, nommé au vers précédent; et il est formellement indiqué que l'hymne n'est pas de Zoroastre. — Si l'on efface ce datif *ahmaibyā*, il n'en reste aucun exemple dans les gāthās; les trois autres datifs du pronom « nous » y sont à la forme *ahmāi*, analogue à véd. *asmé*, tandis que, pour « vous », il y a seulement *yūšmaibyā* et *xšmaibyā*

Quoi qu'il en soit, le texte transmis est nettement fautif. C'est d'autant plus curieux que le même vers conserve une opposition délicate : l'ancienne initiale *dv-* a dans les gāthās deux traitements : *dv-* dans les dissyllabes, *db-* dans les polysyllabes; ainsi *dvaēθā* ou *dvafšō*, mais *daibitīm* (lire *dbitiyəm*), etc. Or, on trouve ici *dvaēšā* (la variante *dabaišā* de K_5 est due évidemment à l'influence du mot voisin, et *ṯbaēšā* de J_3, L_3 à l'orthographe de l'Avesta récent), mais *daibišvatō* (à lire *dbišvatō*). Du reste, entre *b* spirant (β) et la sonante *w*, la différence n'était pas très grande, et il a été signalé ci-dessus que le signe du *w*

pehlvi a servi à noter *β* au temps où un signe n'avait pas encore été créé pour ce phonème; d'autre part, un ancien *v* suivant une spirante a passé à *w* après *θ* déjà dans les gāthās, ainsi dans *θwā* « toi », et ce *w* (transcription du *b* spirant) est identique à celui qui note le représentant d'un *b* intervocalique dans l'Avesta récent; ainsi *aiwi-daršta-* en face de gāth. *aibī-dərəšta-*. On voit ici avec quelle fidélité les gāthās conservent certaines oppositions anciennes.

Quelquefois le texte porte le datif *-āi* là où le texte devrait avoir le génitif gāthique en *-ahyā*. Ainsi le vers de Y., xxx, 1 :

staotāčā ahurāi [1] *yesnyāčā vaṅhəuš manaṅhō*

ne peut se comprendre qu'avec *ahurahyā*, qu'exigent à la fois la métrique et le parallélisme de la construction. Pour comprendre la mauvaise lecture *ahurāi*, il faut supposer que l'original avait une finale *-'y*, et non *-'y'*, c'est-à-dire que le *-'* final, qui a été transcrit par *-ā*, n'était pas toujours noté. Un autre exemple analogue Y., xxxii, 9 :

tā uxδā mainyəuš mahyā mazdā ašāičā yūšmaibyā gərəzē

Le vers ne se laisse rétablir qu'en considérant *mazdā*, qui ne concorde pas avec *yūšmaibyā*, comme une interpolation. La lecture *šmaibyā*, proposée par MM. Andreas et Wackernagel, est arbitraire. Dès lors, il est clair qu'il faut substituer *ašahyačā* à *ašāičā*.

Dans l'ancienne graphie de l'Avesta, le signe de l'aleph et celui du *h* étaient confondus, comme ils le sont en pehlvi. D'autre part, les consonnes n'étaient pas répétées. Il résulte de là que le génitif et le datif du thème *mazdāh-* étaient notés incomplètement. Au lieu des finales *-'w* (qui serait lu *-åṅhō*),

(1) Var. *ahurā*.

-''*y* (qui serait lu *-ånhē*), on a eu simplement -'*w*, -'*y*, et par suite les leçons vocalisées *mazdå* (au génitif), *mazdāi* (au datif). Mais la vraie nature des formes ressort de ce que, dans les gāthās, elles valent trois syllabes, et non deux. Le caractère trisyllabique de *mazdå* (gén.), *mazdāi*, admissible dans tous les passages de gāthās où figurent ces formes, est sûr dans Y., XXX, 10; XXXI, 6; XXXII, 4; LI, 19 (où, avec la restitution de *mravaṭ* [*Journ. asiat.*, 1917, II, p. 191], on rétablit ainsi le vers); LIII, 2. Il est curieux que, dans tous ces passages, il y ait une variante *mazdā*, et en général dans de bons manuscrits; *mazdāi* admet la variante *mazdå*, et *mazdå* la variante *mazdāi* LIII, 2.

Dans Y., XXXI, 14 :

tā θwā pərəsā ahurā yā zī āitī jənghaṇtīčā

la leçon *āitī* est impossible. On n'y peut voir, avec MM. Andreas et Wackernagel, *ā. aitī*, puisque *jənghaitī* est un subjonctif. Et l'hypothèse de M. Bartholomae, qu'il aurait été fait un subjonctif *aitī* sur l'indicatif *aēiti*, d'après le modèle de *pərəsāiti*, *pərəsaiti* est évidemment forcée; elle va du reste mal pour le mètre. Il suffit de se reporter à la graphie originelle '*yty* pour voir qu'il faut lire le subjonctif connu *ayeitī*. Le mètre et la grammaire sont également satisfaits par là. — Une forme pareille, mais à désinence secondaire, du subjonctif du verbe «aller» se trouve du reste, dans Y., XXXI, 20, notée *āyaṭ*; l'*ā* initial est dû au vocalisateur, qui a ainsi interprété le '- initial ancien; cet *ā-* n'a bien entendu aucune autorité.

Les fautes sont parfois très grossières. Ainsi Y., X, 15, dans le vers qui devrait être lu

yā mainyeite davayeinti

« celle qui croit tromper », le texte porte toujours *mainyenti*, *mainyente*, etc., toutes formes évidemment absurdes : un participe *mainyenti* ne peut exister, puisque *mainyeite* a toujours les désinences moyennes; et un pluriel est impossible dans le passage. Il est visible que, encore au temps de la graphie non vocalisée, on a lu *-nty* la finale, au lieu de *-ty*, sous l'influence du participe suivant. La faute est si évidente que l'édition Geldner la signale en note. Aucun manuscrit ne l'a corrigée d'aucune manière.

D'autres fautes sont aussi certaines, tout en étant moins évidentes. Ainsi Yt, x, 9 :

yatāra vō dim paurva frayazāiti

le mot *paurva*, qui est de trop pour le vers, est aussi peu satisfaisant pour le sens; en effet, il est question de deux parties, opposées par les termes qui servent à marquer une opposition entre deux, *yatāra* d'une part, *ataraθra* (noté par erreur *ātaraθra*) de l'autre. Le mot *paurva*, qui désigne « la première » de plus de deux, n'est pas à sa place ici. La même faute se retrouve dans le passage parallèle Yt, XIII, 47, comme il arrive d'ordinaire dans les cas de ce genre.

III. Comparaison entre leçons de divers manuscrits.

Le texte du Yasna contenu dans les deux manuscrits du moyen âge à traduction pehlvie, J_2 et K_5, a de grands mérites : ces manuscrits sont les plus anciens qu'on possède, et ils conservent beaucoup de bonnes leçons. Néanmoins, il arrive souvent que le meilleur texte soit conservé dans des manuscrits beaucoup plus récents; ou, si le texte conservé dans ces manuscrits récents n'est pas le meilleur, on y a la trace de bonnes

leçons dont des corrections ont effacé ailleurs jusqu'au souvenir. Il en a été donné déjà des exemples dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, XXXI, p. 189 et suiv. et p. 208 et suiv.

Un exemple caractéristique se trouve Y., XXXIV, 11. L'édition Geldner porte :

utayūitī təvišī tāiš ā mazdā vīdvaēšąm θwōi ahī

La seconde partie du vers a une syllabe de trop. Or, si *ā* figure dans K_5 (J_2 manque ici), Pt_4, Jp_1, Mf_2, etc., ce mot ne se trouve pas dans toute une série de manuscrits d'époque basse. Il est clair que *ā*, qui n'est pas nécessaire, a été ajouté d'après d'autres passages analogues où existe en effet la postposition, d'après Y., XXXII, 15; LIII, 6 et 8; XXVIII, 11, où il n'y a aucune variante et où la métrique exige ou permet le maintien de *ā*.

Le prestige des manuscrits J_2 et K_5 a même entraîné l'existence dans le dictionnaire de tel article qui est à effacer : le thème *ṭbišyant-*, *daibišyant-*, posé par M. Bartholomae, *Airan. Wört.*, col. 816, n'existe pas. Tous les passages cités, qu'il s'agisse d'un passage de gāthā, Y., XXXIV, 14, ou des passages d'Avesta récent, Y., LVII, 26 (2 exemples); LXVIII, 13; Yt, X, 76, XIII, 31 (2 ex.); XIII, 69; XIV, 34; XIX, 54, appellent un thème trisyllabique, c'est-à-dire évidemment gāth. *dbaēšaya-*, zd *ṭbaēšaya-*; en effet, l'itératif-causatif *ṭbaēšaya-* est bien attesté Yt, III, 14-16.

Or, Y., XXIV, 4, si J_2, K_5, Pt_4, etc., ont la mauvaise vocalisation *daibišyantē*; on a *daibišayantē* ou *daibišayantē* dans Jp_1, Mf_2 et autres manuscrits, ce qui vaut déjà mieux. Et, dans Y., LVII, 26, où J_2 et K_5 ont, une fois seulement du reste, la vocalisation relativement bonne *ṭbišayantąm* ou *ṭbišayentąm*, beaucoup d'autres manuscrits, Pt_4, Jp_1 et des manuscrits infé-

rieurs ont la bonne vocalisation *ṯbaēšayantąm*, que Jp_1 reproduit seul dans le second des deux exemples. Il serait fastidieux d'entrer dans le détail des variantes de tous les passages; il suffit de les parcourir pour voir quelle est la bonne leçon; or, J_2 et K_5 ne l'offrent jamais. Plusieurs fois, il y a une variante réelle, et qui ne concerne pas seulement la vocalisation : *ṯbaēšayatąm*, et non *ṯbaēšayantąm*; cette forme, anomale dans l'Avesta, mérite d'être signalée. Enfin, dans Yt., x, 75, la métrique, qui demande seulement trois syllabes, engage à lire *ṯbišanbyō* avec F_1, Pt_1, et non *ṯbaēšayanbyō*, qu'aucun manuscrit ne donne du reste; les variantes sont *ṯbaēšanbyō*, c'est-à-dire le même texte que F_1, Pt_1, avec une mauvaise vocalisation du radical, et *ṯbišyanbyō*, sous l'influence de passages où le texte offrait *ṯbaēšayant-*, souvent mal vocalisé dans les manuscrits. Il s'agit du participe du thème de type athématique *dvaeš-* (cf. skr. *dveṣmi*).

Dans Y., xxix, 1, les meilleurs manuscrits, non seulement J_2 et K_5, mais aussi Pt_4, Mf_2, ont *θwarōždūm*, alors que le mètre exige une forme dissyllabique. Des manuscrits inférieurs ont une vocalisation plus proche de la vérité, *θrōždūm*, *θraždūm*. En réalité, on a ici une forme qui devrait être lue *θwarəždum*, 2ᵉ plur. moy. d'un thème racine, dont un passage du Vendidad, IX, 2, conserve le singulier *θwaršti*, et qui du reste est remplacé par la forme thématique *θwarəsaiti*. C'est ainsi que, au lieu de l'ancien athématique *garz-*, l'Avesta récent a le présent thématique *gərəzaite*.

Dans Y., ix, 30, *nāšəmnāi* est visiblement un participe futur. Et la forme du suffixe, *-mna-*, et le sens écartent l'hypothèse d'un participe aoriste. Il s'agit donc d'un thème *nasya-*; l'*ā* proviendrait d'une ancienne *mater lectionis*; le *y* n'est pas noté après *š*, comme il arrive souvent. Dès lors, on attend une vocalisation *nāšimnāi*; or, tandis que J_2, Mf_1, etc., ont *nāšəmnāi*, un manuscrit du Yasna sans traduction, H_1, a la leçon atten-

due *nāśimnāi*, et une trace de l'*i* se retrouve dans un autre manuscrit. Ce n'est sans doute pas un simple hasard.

On voit, par ces exemples, qu'il ne faut pas négliger les manuscrits récents : leurs leçons sont souvent précieuses et conservent une bonne tradition, parfois effacée dans les manuscrits considérés comme les plus autorisés.

LE
PROTO-CHINOIS, LANGUE FLEXIONNELLE,

PAR

M. BERNHARD KARLGREN.

La «muraille de Chine» qui, au point de vue linguistique, a séparé jusqu'ici la langue chinoise des langues occidentales, c'est l'uniformité constituée d'une part par le monosyllabisme, d'autre part par le système grammatical isolant qui laisse le mot invariable et identique à la racine.

Cette «muraille» commence à être sérieusement ébranlée. Dans une étude remarquable[1] M. A. Conrady a démontré qu'une partie considérable du vocabulaire classique était dissyllabique. Et d'autre part, il est reconnu depuis longtemps que des modifications d'initiale et de ton — modifications qui sont des restes d'anciens préfixes en proto-chinois — servent à former des dérivés (causatifs, dénominatifs). Au point de vue historique, l'invariabilité du mot chinois ne peut donc être acceptée qu'avec bien des tempéraments.

Or, ce qui rapprocherait plus qu'aucune autre chose le caractère du chinois de celui des langues occidentales, ce

[1] A. Conrady, *Der altchinesische Fragesatz und der steigende Ton* (Mitt. Sem. Or. Spr., Berlin, 1915).

serait qu'on y pût démontrer, dans la phase ancienne de la langue, une flexion réelle, soit déclinaison, soit conjugaison. Et, en effet, je crois qu'on peut non pas seulement retrouver des traces d'une flexion ancienne, mais même établir l'existence d'une déclinaison encore tout à fait vivante dans une certaine branche du chinois de l'époque des Tcheou (1122-249 av. J.-C.).

C'est un fait bien connu que le chinois a toujours eu une flexion assez riche, déclinaison aussi bien que conjugaison, à l'aide d'auxiliaires. Ainsi, 人 veut dire «homo, homines», et 人之 «hominis, hominum», déjà dans la langue la plus anciennement attestée[1]. Ce fait montre que le chinois archaïque avait le sens de cas clairement développé, et il y n'aurait donc rien d'étonnant à ce qu'on trouvât des exemples d'une flexion dans le sens le plus étroit du mot, à savoir des changements au dedans du même mot (par exemple *tu : tibi : te, vir : viri : viro : virum*), pour exprimer des catégories différentes.

En examinant le chinois préclassique et classique à ce point de vue, on doit se laisser guider par l'expérience d'autres langues. Aucune catégorie de mot n'est aussi conservatrice que les pronoms, et on sait, par exemple, comment le français, qui s'est débarrassé si largement des flexions, en offre toujours des exemples assez riches dans les pronoms.

Un coup d'œil sur les pronoms du chinois archaïque nous fait reconnaître immédiatement une sorte de flexion qui, sans être une déclinaison dans le sens le plus étroit du mot (variations du même mot), s'en approche néanmoins plus que la

[1] Dans le *Chou king*, chap. II, 17 (Chouen tien), l'empereur Chouen se sert de la forme 帝之 «imperatoris».

flexion avec des auxiliaires : la déclinaison supplétive. Tout comme le latin offre un paradigme supplétif dans *ego : mihi : me*, ou bien l'anglais dans *she : her*, de même le chinois en présente un dans nominatif 伊 *i* «is» (peu fréquent ; se sous-entend le plus souvent), génitif 厥 *kiue* (préclassique) ou 其 *k'i* (classique) «ejus»[1], regime 之 *tche* «eum»[2].

Le fait que le chinois le plus ancien, préclassique aussi bien que classique, présente une déclinaison supplétive dans le pronom personnel de la 3e personne est certainement très intéressant. Cependant, c'est en examinant les pronoms personnels des 1re et 2e personnes qu'on trouvera les phénomènes les plus remarquables.

(1) Un fait important trop souvent négligé (voir par exemple tous les dictionnaires ordinaires), souligné à bon droit par G. v. d. Gabelentz dans sa grammaire (p. 233-234), est la nature génitive presque constante du pronom 其 (qui doit être bien distingué de l'adjectif démonstratif : 其 人 «cet homme»).

(2) Il faut faire ici une remarque sur les termes de nominatif, de génitif et de cas régime. Ce dernier veut dire non seulement le complément direct (accusatif) ou indirect (datif), mais aussi le régime d'une préposition. En effet, en chinois, la limite entre ces deux catégories est beaucoup plus flottante qu'en français : car la préposition chinoise est originairement un verbe et continue toujours d'exister comme verbe. Ainsi 到 城 avec 到 «atteindre» (verbe) 城 «la ville» (régime), existe à côté de 到 城 來 avec 到 «à» (orig. verbe, atténué jusqu'à devenir préposition) 城 «la ville» (régime de la préposition-verbe) 來 «arriver». Il en est de même de toutes les prépositions chinoises ; elles sont toutes proprement des verbes et apparaissent souvent en fonction verbale réelle. Dans des phrases comme 到 城 來 «arriver à la ville», 坐 於 車 «être assis dans le char», le nom est au cas régime (étant le complément direct de la préposition-verbe) tout aussi bien que dans la phrase 看 畫 «regarder le tableau».

Or, il faut bien distinguer le cas génitif de ce cas régime, et ne pas se laisser tromper par le fait que le français se sert d'une preposition pour exprimer l'idée génitive. Dans la phrase chinoise 人 之 心 (hominis cor) «le cœur de l'homme», la construction génitive est attributive et non complémentaire, et au fond de la construction est une proposition où 人 «l'homme» n'est pas (comme dans le cas régime) complément d'un verbe mais le sujet : «l'homme a un cœur». Ce fait que le génitif chinois est sémantiquement plus rapproché du nominatif que du cas régime est, on le verra, très important.

Le chinois préclassique et classique possède 4 mots pour le pronom de la 1re personne: 予, 朕, 我, 吾. Il a été considéré comme un axiome que tous ces mots signifient «moi, nous» à tous les cas, et qu'ils servent comme des synonymes absolus. Cette vue est due au fait qu'on a pris tous les anciens textes existants en bloc, en les considérant comme ayant une langue *une* — erreur très excusable vu que l'écriture chinoise n'indique pas les différences de prononciation dialectales anciennes. Puisqu'il n'y a aucune raison plausible de supposer que le chinois archaïque ait été plus homogène que l'ancien grec, par exemple, j'ai procédé autrement. J'ai choisi, d'abord, comme objet de mon examen le *Louen Yu*, les Entretiens de Confucius. Dans ce texte, je trouve des cas très nombreux où figure le pronom personnel de la 1re personne, et environ les trois quarts de ces exemples sont prononcés par Confucius lui-même, les autres presque toujours par ses disciples. On peut donc s'attendre à une langue bien homogène.

Un examen des pronoms de la 1re personne dans le *Louen-Yu* donne le résultat frappant et important que ces mots ne s'emploient nullement indifféremment : il y a des règles sinon absolument suivies, du moins parfaitement perceptibles. Et ces règles tiennent à des distinctions de cas.

Laissant de côté d'abord 朕, qui n'y existe pas, et 予, qui s'emploie très rarement (voir ci-dessous p. 229, note), nous trouvons, concernant 吾 et 我, les faits suivants :

吾 apparaît 95 fois en fonction nominative, c'est-à-dire dans[1] chap. 1, § 4; 1, 7; 2, 4; 2, 9; 3, 9 *ter;* 3, 10; 3, 12; 3, 14; 3, 24; 3, 26; 5, 5; 5, 8; 5, 9 *bis;* 5, 10; 5, 11; 5, 26; 6, 3; 6, 7; 7, 3; 7, 5 *bis;* 7, 7; 7, 10; 7, 11 *bis;* 7,

[1] Numérotage de Couvreur, différant légèrement de celui de Legge.

14; 7, 23 *bis*; 7, 25 *bis*; 7, 30; 7, 32 *bis*; 7, 33; 8, 3; 8, 16; 8, 21 *bis*; 9, 2 *bis*; 9, 3 *bis*; 9, 6 *bis*; 9, 7; 9, 8; 9, 11; 9, 14; 9, 17; 9, 18 *bis*; 9, 20; 9, 23; 11, 1; 11, 7 *bis*; 11, 22; 11, 23; 11, 25 *bis*; 12, 9; 12, 11; 12, 13; 12, 21; 13, 4 *bis*; 14, 2; 14, 15; 14, 18; 14, 22 *bis*; 14, 47; 15, 12; 15, 15; 15, 25; 15, 30; 15, 34; 16, 1 *bis*; 16, 11 *ter*; 17, 1; 17, 5; 17, 7; 17, 8; 18, 3 *bis*; 18, 6; 19, 3; 19, 17; 19, 18.

Exemple (2, 9) : 吾與回言終日 «je parle avec Houei toute une journée».

吾 apparaît 15 fois en fonction génitive, c'est-à-dire dans 1, 4; 4, 15; 5, 18 *bis*; 5, 21; 7, 3; 8, 5; 9, 10; 11, 3; 11, 16; 13, 18 *bis*; 14, 38; 15, 24[1]; 19, 15.

Exemple (4, 5) : 吾道一以貫之.

吾 apparaît 3 fois en fonction de régime, c'est-à-dire dans 11, 25 *bis* et 13, 14. Toutefois, ces exemples n'ont pas grande valeur. Les passages sont les suivants : 11, 25 : 以吾一日長乎爾, 毋吾以也, 居則曰不吾知也 «quod ego uno die sim major quam vos, nolite me habere (pro majori); domi manentes, dicitis : non me noverunt». 13, 14 : 雖不吾以吾其與聞之 «quoiqu'on ne m'emploie plus, j'aurais été appelé à la délibération». On voit, d'abord, que deux des exemples sont identiques et ne font en réalité qu'un, puis que, dans les trois exemples, 吾 est placé avant le verbe, c'est-à-dire dans la position ordinaire du nominatif, enfin et surtout qu'il peut très bien s'agir de trois cas d'assimilation, 吾 figurant aussi en fonction nominative dans toutes les deux phrases. Observez qu'il n'y a pas un seul cas où 吾 soit un complément direct ou indirect placé après le verbe de la

(1) La phrase 吾之於人也 a le 之 auxiliaire à cause de la formule constante X 之於 Y.

manière normale, ni aucun cas où 吾 soit le régime d'une préposition (une combinaison comme 於吾 semble être impossible).

Sans la moindre difficulté, on peut tirer des faits cités que 吾 est un mot extrêmement fréquent au nominatif, assez fréquent au génitif et n'existe pratiquement jamais au cas régime — les trois (ou bien deux) exceptions, explicables par des raisons secondaires, ne veulent rien dire.

我, d'autre part, se trouve 16 fois en fonction nominative, c'est-à-dire dans 2, 5; 3, 17; 4, 6 *ter*; 5, 11; 7, 10; 7, 19; 7, 27; 7, 29; 9, 7; 9, 12; 12, 15; 14, 30; 14, 31; 18, 8.

Exemple (7, 29) : 我欲仁斯仁至矣 «si ego velim virtutem, statim virtus adest».

D'entre ces cas, pourtant, plusieurs peuvent être dus à l'assimilation, 我 existant en même temps en fonction de régime dans les mêmes phrases. C'est là évidemment le cas de la phrase 2, 5 : 孟孫問孝於我 (régime), 我 (nom.) 對曰 «Meng Souen m'a interrogé sur la piété filiale; je lui ai répondu». Une assimilation semblable se trouve dans les exemples 5, 11 et 9, 7.

我 apparaît 4 fois en fonction génitive. Or, de ces cas il y en a deux, 19, 3 (deux fois, ne faisant en réalité qu'un, puisqu'il s'agit d'une répétition exacte au dedans de la même phrase), où on a ajouté l'auxiliaire génitif 之, et deux autres où le pronom se trouve placé immédiatement après soit un verbe transitif (7, 21 : 必有我師焉) soit une préposition (7, 11 : 竊比於我老彭), c'est-à-dire dans la position ordinaire du pronom régime, ce qui a pu amener chez la personne qui parle une sorte d'assimilation indirecte.

我 apparaît 26 fois en fonction de régime, dont 18 fois après verbe, c'est-à-dire dans 5, 6 *bis;* 6, 7; 7, 16; 7, 23;

9, 6; 9, 10 *bis*; 11, 2; 11, 3; 11, 10; 13, 10; 14, 37 *bis*; 17, 1; 17, 5 *bis*; 19, 3; et 8 fois après préposition, c'est-à-dire dans 2, 5; 5, 11; 6, 7; 7, 2; 7, 15; 9, 7; 9, 15; 10, 14.

Exemples (5, 6) : 從我者其由與 «celui qui me suivrait, ne serait-ce pas Yeou?» (6, 7); 善爲我辭 «refusez poliment pour moi».

Bien que le nombre d'exemples de 我 dans le *Louen Yu* ne soit pas aussi grand que pour le mot 吾, il suffit pour démontrer clairement que 我 est de beaucoup le plus fréquent au cas régime, qu'il est assez fréquent au nominatif, et qu'il est très rare au génitif.

En partant, cependant, dans notre revue, non des deux mots, mais des cas, nous obtenons un aperçu encore plus clair :

Nominatif : parmi les 111 exemples du *Louen Yu*, 95 s'expriment par 吾 et 16 (dont 3 explicables par des raisons secondaires) par 我.

Génitif : parmi les 19 exemples du *Louen Yu*, 15 s'expriment par 吾 et 4 (dont 2 explicables par des raisons secondaires et 2 marqués en sus par la particule génitive 之) par 我.

Cas régime : parmi les 29 exemples du *Louen Yu*, 26 s'expriment par 我 et 3 (tous explicables par des raisons secondaires) par 吾.

Les faits ne peuvent guère être plus clairs : 吾 est la forme absolument prépondérante au nominatif et la forme presque exclusive au génitif : elle est donc la forme propre à ces deux cas, qui sont sémantiquement apparentés (voir p. 207, note). 我 est la forme presque exclusive au cas régime; elle est donc la forme propre à ce cas.

Ces conclusions sont absolument confirmées par quelques exemples où, par une heureuse chance, le contraste est démontré à l'intérieur de la même phrase :

Chap. 6, 7 : 如有復我 (rég.) 者，則吾 (nom.) 必在汶上矣 « si sit qui iterum invitet me, tunc ego certe ero Wenn fluvium ultra » ;

Chap. 9, 6 : 大宰知我 (rég.) 乎，吾 (nom.) 少也賤 « le premier ministre me connaît-il? Quand j'étais jeune, j'étais d'une condition humble » ;

Chap. 11, 3 : 回也非助我 (rég.) 者，於吾 (gén.) 言無所不說 « Houei non erat qui me adjuvaret, ex meis verbis nullum erat de quo non gauderet » ;

Chap. 17, 5 : 如有用我 (rég.) 者吾 (nom.) 其爲東周乎 « si esset qui uteretur me, nonne ego facerem orientalem Tcheou regiam ? ».

Ces phrases ne permettent plus de douter que 吾 soit la forme nominative et génitive, 我 la forme du régime.

Or, tandis que 吾 ne montre pas de tendance à s'étendre au cas régime, 我 a commencé, par contre, à s'insinuer, comme on le voit par notre statistique, dans le nominatif (et peut-être un petit peu dans le génitif?). Ce fait, que la forme du cas régime est la plus vigoureuse et qu'elle commence à l'emporter sur la forme nominative est d'autant plus intéressant qu'il nous est très familier dans nos langues indo-européennes. Ainsi par exemple franç. nom. *moi* < rég. *me;* ital. nom. *cavallo* et franç. nom. *cheval* < *caballu* < rég. *caballum;* suéd. nom. *fisk* < anc. suéd. rég. *fisk* (le nom. anc. était *fiskr*); etc.

Le parallèle avec ce phénomène dans les langues occidentales se trouve être encore plus frappant si l'on examine la voie le long de laquelle s'est effectuée cette pénétration de la forme du cas régime dans le nominatif. Il ressort que, tout comme dans le cas du *moi* français, c'est dans le rôle *empha-*

tique que 我 a commencé à supplanter le 吾 nominatif[1]. D'entre les 16 exemples où, chez Confucius, 我 apparaît en fonction nominative, nous avons déjà vu que 3 s'expliquent par assimilation. Des 13 exemples restants, il en est 12 qui sont clairement emphatiques; et le treizième (7, 29) pourrait très bien se lire emphatiquement. Ainsi nous trouvons :

Chap. 3, 17 : 爾愛其羊,我愛其禮 «tu tiens par économie à garder cette brebis; moi, je tiens à conserver cette cérémonie»;

Chap. 7, 10 : 惟我與爾有是夫 «toi et moi, nous sommes les seuls qui avons cette (disposition)»;

Chap. 7, 27 : 有不知而作之者, 我無是也 «il est peut-être des hommes qui tentent des entreprises à l'aveugle; moi, je n'agis pas ainsi»;

Chap. 18, 8 : 我則異於是 «pour moi, je ne suis pas du sentiment de ces sages».

Si donc la langue parlée par Confucius (qui vivait 551-479 av. J. C.) et par ses disciples présentait cette déclinaison du pronom personnel de la 1re personne, cela n'était nullement un phénomène éphémère. Un examen de textes plus récents d'une part confirme nos conclusions concernant la langue de Confucius,

[1] On pourrait peut-être être tenté de tirer de ce fait la conclusion que le contraste entre 吾 et 我 tient non à une différence de *cas*, mais à une différence d'*accent :* que 我 a été la forme accentuée. Il n'en est pourtant rien. Parmi nos exemples tirés de Confucius, il y en a d'une part bon nombre où le nom 吾 est clairement accentué, par exemple 3, 14 (周監於二代, 郁郁乎文哉吾 moi 從周); 5, 5 (吾 moi 斯之未能信); 11, 1 (如用之則吾 moi 從先進); et, d'autre part, des exemples évidents où le 我 du cas de régime est inaccentué, par exemple 7, 16 (加我數年五十以學易); 11, 2 (從我於陳蔡者). Il serait du reste inconcevable que le nominatif eût été assez régulièrement inaccentué et le régime assez constamment accentué pour donner une statistique comme celle reproduite ci-dessus. Et la statistique tirée de Mencius et du *Tso tchouan* donnée ci-dessous écarte encore plus nettement cette hypothèse.

d'autre part prouve que ladite déclinaison florissait encore plusieurs siècles plus tard.

Examinons d'abord la langue de Mencius (372-289 av. J. C.). Nous y trouvons que :

吾 apparaît au nominatif 76 fois;
吾 apparaît au génitif 47 fois;
吾 apparaît au cas régime 0 fois :
我 apparaît au nominatif 68 fois;
我 apparaît au génitif 14 fois;
我 apparaît au cas régime 53 fois (dont 35 après verbe et 18 après préposition).

En d'autres termes :

Nominatif : parmi les 144 exemples chez Mencius, 76 s'expriment par 吾 et 68 par 我;

Génitif : parmi les 61 exemples chez Mencius, 47 s'expriment par 吾 et 14 par 我;

Régime : tous les 53 exemples chez Mencius s'expriment par 我 et pas un seul soit après verbe, soit après préposition ne s'exprime par 吾.

Ces faits très intéressants nous apprennent :

a. Que notre conclusion tirée de la statistique de Confucius est parfaitement justifiée en ce que 吾 est exclusivement une forme nominative et génitive et que 我 est la seule forme régime : les trois (deux) exemples, assez particuliers, chez Confucius, où 吾 apparaît comme régime (cf. p. 209 ci-dessus) ne veulent donc absolument rien dire.

b. Que notre supposition que la forme du régime, comme dans plusieurs langues indo européennes, l'emporte sur la forme nominative est également justifiée. Tandis que la forme 吾 n'a pas du tout pénétré dans le cas régime, le 我 est

avancé beaucoup plus loin et tend beaucoup plus à devenir la forme générale qu'il ne le faisait chez Confucius. Au nominatif, il a presque atteint la fréquence de 吾. Au génitif, il a eu moins de succès, et bien qu'il ait avancé considérablement, 吾 est encore senti comme la forme génitive propre, comme on peut le voir par les exemples suivants :

Livre II, chap. 1 (Couvreur p. 363) : 我善養吾浩然之氣 «ego bene alo meum large diffusum sensum»;
Livre II, chap. 2 (Couvreur p. 386) : 彼以其富, 我以吾仁 «ils possèdent leurs richesses; moi, je possède ma vertu».

Que le contraste entre le 我 régime et le 吾, forme légèrement prépondérante au nominatif et absolument prépondérante au génitif, ait été clairement senti encore par Mencius, c'est ce qui ressort d'exemples comme les suivants :

Livre I, chap. 2 (Couvreur, p. 325) : 吾 (gén.) 王之好鼓樂, 夫何使我 (rég.) 至於此極 «notre roi aime les concerts de musique, pourquoi nous a-t-il réduits à cette extrémité?»
Livre II, chap. 2 (Couvreur, p. 405) : 舍我 (rég.) 其誰也, 吾 (nom.) 何爲不豫哉 «sauf moi, qui pourrait (le faire)? pourquoi donc ne serais-je pas content?»

Enfin, l'examen du *Tso tchouan* est très instructif, et cela à deux points de vue.

D'une part, ce texte donne, à cause de son étendue, une statistique encore plus convaincante et précieuse que le *Louen Yu* et Mencius. Nous y trouvons :

吾 : nominatif, 369 exemples; génitif, 223 exemples; cas de régime, 4 exemples;

我 : nominatif, 231 exemples; génitif, 126 exemples; cas

de régime, 257 exemples (dont 211 après verbe et 46 après préposition).

En d'autres termes :

Nominatif : parmi les 600 exemples du *Tso tchouan*, 369 s'expriment par 吾 et 231 par 我;

Génitif : parmi les 349 exemples du *Tso tchouan*, 223 s'expriment par 吾 et 126 par 我[1];

Régime : parmi les 261 exemples du *Tso tchouan*, 257 s'expriment par 我 et 4 par 吾.

Or, ces derniers offrent tous quelque chose de particulier :

Prince Tchao, 26e année : 賂吾 (rég.) 以天下, 吾 (nom.) 滋不從 : assimilation;

Prince Tchao, 20e année : 子假吾 (gén.) 名, 故不吾 (rég.) 遠 : assimilation et position du régime avant le verbe (place ordinaire du nominatif, voir Confucius p. 209 ci-dessus);

Prince Tchao, 27e année : 不吾廢也 : position du régime avant le verbe;

Prince Ngai, 11e année : 何不吾諫 : position du régime avant le verbe.

On voit que le phénomène déclinatoire, la limitation absolue de 吾 au rôle de nominatif et de génitif, et le monopole de 我 comme forme régime, sont tout aussi clairs ici que chez Confucius et Mencius; également, que le *Tso tchouan*, tout

[1] Il va sans dire que, tout comme pour la langue de Confucius nous n'avons pas tenu compte des citations du *Chou king* et du *Che king* dans le *Louen Yu*, de même nous ne comptons pas ici des phrases directement empruntées, comme phrases d'introduction (par exemple des tours comme 侵我北鄙), au *Tch'ouen ts'ieou*, ouvrage dont le style est tout à fait conforme à celui du *Chou king*; voir p. 229 ci-dessous.

aussi bien que Mencius, démontre l'avancement de la forme 我 aux dépens de la forme 吾 (1).

D'autre part, notre examen du *Tso tchouan* offre un intérêt tout particulier en ce qu'il nous met en état de contribuer à la solution du problème de l'âge et de l'origine de ce texte. On sait que la tradition chinoise, sans raisons solides, attribue cette œuvre à ce Tso K'ieou-ming qui est mentionné, très incidemment et une seule fois, par Confucius, comme un contemporain et peut-être un disciple. Tandis que cette tradition a été acceptée par la plupart des sinologues européens, une autre théorie très ingénieuse, lancée par W. Grube et défendue récemment par M. B. Schindler (2), veut que le *Tso tchouan* ait été composé par Confucius lui-même. Les objections qu'on peut faire contre cette théorie, basées sur des passages isolés du texte, ne valent pas trop, puisque ces phrases peuvent toujours s'expliquer comme des interpolations. Mais dans l'usage des pronoms, nous avons aujourd'hui une pierre de touche bien plus sûre : on n'est pas inconséquent sur ce point de la langue.

Une comparaison de notre statistique du *Louen Yu* avec celle du *Tso tchouan* est donc très instructive. Chez Confucius, il y a prépondérance absolue de 吾 au nominatif — 我 n'apparaissant que dans 14,4 pour cent, c'est-à-dire un septième des exemples — et monopole pour 吾 au génitif (les 4 exemples

(1) Le rôle de 我 au génitif est limité principalement au style oratoire (rappelant le *Chou king*). Voir par exemple prince Tch'eng, 13e année, où un seul chapitre contient 33 exemples, prince Siang, 14e année, où l'on retrouve 10 exemples, et prince Siang, 25e année, où se rencontrent 12 de nos 126 exemples, en tout, toujours dans des phrases comme 我先君 «notre ancien prince», etc. Sans doute on peut parler, dans tous ces cas, d'une influence de style, et notre statistique exagère donc, dans une certaine mesure, le rôle de 我 au génitif.

(2) W. Grube, *Geschichte der Chinesischen Litteratur*, 1909; B. Schindler, *Das Priestertum im alten China*, Leipzig, 1919.

de 我 ayant des raisons spéciales). Dans le *Tso tchouan* au contraire, nous trouvons au nominatif 我 dans 38,5 pour cent, c'est-à-dire plus d'un tiers des exemples (de fait deux cinquièmes), et au génitif 我 dans 38 pour cent, c'est-à-dire également plus d'un tiers des cas (cf. pourtant les réserves exprimées p. 217, note).

L'impossibilité de la théorie qui fait de Confucius l'auteur du *Tso tchouan* saute aux yeux[1], mais même la théorie traditionnelle qui l'attribue à un contemporain de Confucius est fortement ébranlée. Certes, on pourrait s'imaginer que Tso K'ieou-ming ait parlé un dialecte plus avancé, sur ce point, que celui de Confucius, mais cette explication serait assurément tirée aux cheveux. Les statistiques me paraissent appuyer le résultat auquel est arrivé M. O. Franke, dans une étude instructive et judicieuse[2], à savoir que le *Tso tchouan* n'est pas à l'origine un commentaire du *Tch'ouen ts'ieou*, mais une œuvre historique indépendante datant de la fin de l'époque des Tcheou.

Retournons aux formes 吾 et 我. Ayant mis hors de doute que, dans la langue de Confucius, de Mencius et du *Tso tchouan*, 吾 était une forme nominative et génitive (et strictement limitée à ces deux cas) et 我 la forme propre au cas régime (chez Confucius essentiellement limitée à ce rôle, plus tard de plus en plus pénétrant dans les autres cas, mais n'ayant pas, pourtant, atteint la fréquence, à ces autres cas, de 吾,

[1] On pourrait alléguer que Confucius a pu se servir d'un autre style en écrivant qu'en parlant. C'est vrai. Mais dans ce cas son style se serait nécessairement rapproché de celui du *Chou king*, vu le contenu du texte. Or, quant à l'emploi des pronoms personnels, le *Tso tchouan* forme un vrai contraste avec le *Chou king*. Par contre, il cadre très bien, à cet égard, avec Mencius, auteur beaucoup plus récent.

[2] O. Franke, *Das Problem des Tsch'un-ts'iu und Tung Tschung-schu's Tsch'un-ts'iu fan lu* (*Mitt. Sem. Or. Spr.*, Berlin, 1918).

ni chez Mencius ni dans le *Tso tchouan*), il sera d'un grand intérêt d'examiner ces formes au point de vue phonétique. Le mandarin moderne prononce 吾 *u* (*ou* français) et 我 soit *uo* (fr. *ouo*) soit *ngo* (*ng* = la nasale gutturale, angl. *song*), ce qui ne dit pas grand'chose. La question devient, cependant, beaucoup plus claire en remontant aux phases anciennes de la langue. Certes, nous ne sommes pas en état, jusqu'ici, de reconstituer la prononciation plus haut qu'au VIe siècle de notre ère, mais déjà ici nous nous trouvons sur un sol ferme. Dans cette phase de la langue, 吾 se prononçait *nguo* et 我 *nga* (avec *a* grave)[1]. Ayant constaté que *nguo : nga* forment un paradigme, et qu'ils ont une base consonantique *ng-* en commun, il serait très difficile de nier que nous ayons affaire ici à une unité matérielle, une déclinaison réelle dans le sens le plus étroit du mot.

Or, il va sans dire que ce résultat si contraire aux idées reçues serait infiniment renforcé, si l'on pouvait en trouver un parallèle dans un mot analogue; et c'est là, en effet, ce que nous pouvons faire avec le pronom de la 2e personne.

La langue de Confucius présente deux pronoms de la 2e personne, 女 (variante graphique pour 汝) et 爾. Par malheur, la politesse chinoise restreint largement l'emploi du pronom de la 2e personne (ainsi Confucius s'adresse souvent à ses disciples

[1] Voir B. KARLGREN, *Études sur la phonologie chinoise*, p. 365, 651 et 684.
Il y a aussi une différence de ton entre *nguo* et *nga*, qui n'a pourtant pas pu influencer les autres éléments phoniques, vu que des mots *nguo* et des mots *nga* ont existé à tous les tons chinois.

M. Pelliot a dirigé mon attention sur le fait qu'il existe encore une autre lettre archaïque ⿰彳吾, ainsi que, dans des inscriptions sur pierre de l'époque des Tcheou, une lettre ⿺辶⿰吾午. Selon toute probabilité, ce sont là deux variantes graphiques de 吾. 吾 avec l'addition de deux radicaux analogues, 彳 et 辵, et de plus, dans ⿺辶⿰吾午, un élément phonétique 午 qui est probablement une pure superfétation, 吾 et 午 ayant été homophones. Certes, on pourrait se figurer aussi que ⿰彳吾 et ⿺辶⿰吾午 soient des traces de quelque phénomène dialectal, mais on ne peut absolument rien savoir à ce sujet.

en les appelant 二三子 « deux ou trois messieurs »), et nos matériaux sont ainsi trop maigres pour fournir une statistique absolument concluante. Néanmoins, appuyées par les riches matériaux de la 1re personne, les données suffisent pour permettre des conclusions assez sûres. Regardons d'abord le *Louen Yu* :

女 (汝) se trouve au nominatif 14 fois, c'est-à-dire dans chap. 3, 6; 5, 3; 5, 8 *bis*; 6. 10; 6, 11; 6, 12; 7, 18; 11, 22; 15, 2; 17, 8; 17, 10; 17, 20 *bis*[1].

女 (汝) se trouve au cas régime 2 fois, c'est-à-dire dans 17, 8; et 17, 20. Or, l'un de ces deux cas ne prouve rien. Le passage (17, 20) est le suivant : 於女安乎, 曰安, 女安則爲之 « y a-t-il tranquillité dans toi ? Il dit : Je suis tranquille. Le maître dit : Si tu es tranquille, agis ainsi. » Et, répété immédiatement après : 今女安則爲之 « Si maintenant tu es tranquille, agis ainsi. » On voit que la combinaison 女安 apparaît deux fois avec 女 comme nominatif et — si 於 dans la phrase 於女安 n'est pas simplement un *lapsus calami*, ce qui me semble le plus probable — la forme 女 après 於 ne peut être due qu'à une assimilation. En réalité, il n'y a donc qu'un cas incontestable de 女 au cas régime.

爾 apparaît au nominatif 9 fois, c'est-à-dire dans 3, 17; 11, 25 *ter*; 5, 11; 12, 19; 13, 2 *bis*; 16, 1;

爾 apparaît au génitif 3 fois, c'est-à dire dans 5, 25; 6, 3; 16, 1.

爾 apparaît au cas régime 6 fois, c'est-à-dire dans 7, 34; 11, 25 après verbe, et dans 7, 10; 7, 23; 11, 25; 17, 1 après préposition.

Si nous ajoutons à ces faits les données rares que fournit Mencius, qui a

女 (汝) au nominatif, 3 fois;

[1] Il y a encore le passage 2, 17 : 由, 誨女知之乎 où la forme 女 semble due au fait qu'elle est le sujet du 知 suivant.

女 (汝) au génitif, 2 fois;
爾 au nominatif, 5 fois;
爾 au génitif, 2 fois;
爾 au cas régime, 3 fois,

nous pouvons, malgré les matériaux très maigres, discerner :

Que 女 (汝) est une forme dont le rôle est essentiellement nominatif (et probablement génitif, bien que les exemples soient trop rares pour imposer la certitude). Confucius ne fournit qu'*un* exemple sûr et Mencius *aucun* exemple de 女 (汝) au cas régime;

Que 爾, qui apparaît 6 fois chez Confucius et 3 fois chez Mencius en rôle de régime, est la forme propre au cas régime;

Que, enfin, tout comme la forme régime 我 supplante graduellement la forme nominative 吾, de même 爾 l'emporte sur 女 et l'a déjà fait dans une large mesure chez Confucius et Mencius.

Le fait qu'à la 2e personne, la forme régime a commencé à l'emporter de meilleure heure qu'à la 1re personne, n'est pas très étonnant. Il existe, du point de vue de l'homme parlant, un contraste psychologique beaucoup plus grand entre *je* (action sortant du parleur) et *me* (action se dirigeant sur le parleur), qu'entre *tu* et *te* — observez le fait intéressant que les langues indo-européennes présentent un paradigme supplétif dans *je, me,* mais non dans *tu, te!* L'avance de la 2e personne dans la confusion des cas se trouve soulignée par le *Tso tchouan* où 女 et 爾 s'emploient tout à fait indifféremment. (Voilà ce qui confirme, d'ailleurs, notre théorie de la date relativement récente du *Tso tchouan;* voir p. 218 ci-dessus).

Nous venons de constater qu'au 吾 de la première personne correspond chez Confucius et Mencius, quant au rôle de cas,

la forme 女 (汝) de la 2ᵉ personne, et au 我 la forme 爾. Voici donc le paradigme :

	1ʳᵉ PERSONNE.	2ᵉ PERSONNE.
	—	—
Nom. gén.	吾	女 (汝)
Régime.	我	爾

Reste à examiner les sons de 女 et de 爾.

Le mot 女 (汝) se prononce *żu* (fra. *jou*) en mandarin moderne. Or, j'ai pu démontrer ailleurs[1] que les mots mand. *żu* (fra. *jou*) sortent de deux formes anciennes différentes : *ńżịu* (par exemple 儒, 乳) et *ńżịʷo* (par exemple 如); et on peut constater que notre 女 (汝) ici appartient à cette dernière catégorie et se prononçait donc *ńżịʷo* au VIᵉ siècle après J.-C. (l'étape la plus ancienne dont la prononciation se laisse déterminer avec certitude).

Le mot 爾, d'autre part, se prononce en mandarin *ör* (avec un *-r* apico-prépalatal, rappelant le *r* angl. de *brag* ; la graphie française ordinaire de la syllabe est *eul*). C'est là une forme très déviée. Un *żi* a donné *żı* > *ẓ̥* > *ẓ* > *or*[2] et le *żi* est sorti d'un *ńżi* (cf. par exemple les formes dialectales de 爾 : Sino-jap., Sino-annam. *ńi*, Foochow *i*, *ngi*, Fengt'ai *żı*). Mais il faut serrer ce *ńżi* de plus près. Les *-i* du chinois moyen sortaient, comme j'ai pu le constater[3], de plusieurs rimes en ancien chinois : *-ẹi*, *-iẹ* et *-i*. Il se trouve que notre 爾 appartient à la rime *-iẹ* et qu'il se prononçait donc *ńżiẹ* au VIᵉ siècle. Or, il n'est pas néces-

[1] B. KARLGREN, *Études sur la phonologie chinoise*, p. 678-684. En effet, la différence entre les rimes *-ịu* et *-ịʷo* anc. établie là est très importante à plusieurs points de vue.

[2] Voyez ma *Phonologie chinoise*, p. 465, où j'ai donné les détails. On sait que c'est ce *ńżi* qui a donné naissance au pronom ordinaire mandarin 尔 (你), voir P. PELLIOT, *B.É.F.E.-O.*, VI, p. 411. Voilà donc comment la forme régime a triomphé dans le mandarin parlé moderne.

[3] *Phonologie chinoise*, p. 644-647.

saire de s'arrêter même là. On peut pousser l'examen plus haut encore. Dans un article qui paraîtra prochainement, j'espère pouvoir prouver que ce *-ie* est sorti, par le « i-umlaut » progressif si fréquent en chinois, d'un *-ia* archaique [1].

Nous voilà donc arrivés, enfin, à ce paradigme très régulier, avec les thèmes *ng-* et *ńźi-* et les désinences *-uo* et *-a* (que *ńźi-uo* se réduise en *ńźiwo* n'a rien d'étonnant) :

	1re PERSONNE	2e PERSONNE
Nom. gén.	吾 *nguo*	女 (汝) *ńźiwo*
Régime	我 *nga*	爾 *ńźia*

On ne saurait désirer un paradigme plus parfait.

Si le *Louen Yu* de Confucius avait été le plus ancien texte chinois conservé, notre étude aurait pu se terminer ici, en constatant l'existence de cette déclinaison dans le chinois archaique. Mais, puisque dans le *Chou king* (les Annales) et le *Che king* (les Odes) nous possédons des textes qui sont tous plus anciens que le *Louen Yu*, quelques-uns même très anciens (les premiers documents du *Chou king* remontent à plus de 2,000 ans av. J.-C.), notre étude ne sera complète qu'après un examen de ces documents aussi. Et leurs données compliquent considérablement le problème.

Il se trouve que tous ces vieux textes traitent les pronoms

[1] D'une part les mots des rimes anc. *ie*, qui apparaissent d'ordinaire avec *-i* en Foochow, offrent des formes sporadiques en *ia* en Swatow et en Amoy. D'autre part, 皮, arch. *bjie*, et 此, arch. *tsie* sont nécessairement sortis de *bjia* et *tsia* plus anciens, puisqu'ils servent comme éléments phonétiques dans 波, arch. *pua*, et 些, arch. *sia*. Dans l'article susdit, je donnerai une foule d'exemples de ce genre.

personnels d'une manière qui contraste vivement avec Confucius, Mencius et le *Tso tchouan*. Il y a un mot 予 qui y occupe une place très importante, mot dont la leçon *ü* (*u* français) mandarine est développée d'un *i̯wo* (1) au VIe siècle. Et il existe aussi un autre mot 朕 mand. *tchen*. ach. *d'ʿi̯əm* qui y joue un rôle considérable.

Examinons d'abord le *Chou king*. Voici une statistique (2) :

Période antérieure à 1766 av. J.-C. (虞書, 夏書) :

Nominatif : 23 予, 3 朕, 1 我;
Génitif : 6 予, 13 朕, 5 我;
Régime : 4 予;

Période 1766-1122 av. J.-C. (商書) :

Nominatif : 36 予, 9 朕, 10 我;
Génitif : 5 予, 13 朕, 33, 我, 1 吾;
Régime : 14 予, 2 朕, 2 我;

(1) Il manque tout point d'appui pour rapprocher étymologiquement ce *i̯wo* de *nguo*. Déjà de très bonne heure (par exemple dans le *Eul ya*) apparaît une autre lettre 余 qui doit être, cependant, simplement une variante graphique de 予 : elles se prononçaient en ancien chinois d'une manière absolument identique, *i̯wo*.

(2) On sait que le *Chou king* traditionnel tel que nous l'avons aujourd'hui est une œuvre dont la forme fut fixée plusieurs siècles apr. J.-C. Tandis que 33 de ses chapitres appartiennent au texte absolument authentique de Fou Cheng, les 25 autres ont été compilés par des lettrés postérieurs à Sseu-ma Ts'ien (voir l'exposé magistral de CHAVANNES, *Mém. hist.*, I, p. CXIII-CXXXVI). Cependant, bien qu'il soit ainsi, il ne convient guère d'être hypercritique et de rejeter entièrement ces derniers chapitres. Comme l'a dit à juste titre Chavannes, ceux-ci ne furent pas *inventés* mais *reconstitués au moyen de centons* et le faux consiste plutôt en la rédaction, la manière dont ont été coordonnés les fragments, qu'en les leçons mêmes de ces fragments. A notre point de vue ici, ces chapitres ont donc toujours une très haute valeur, et il est justifié ainsi de traiter le *Chou king* en bloc. J'ai pris, pourtant, la précaution d'examiner les 33 chapitres de Fou Cheng à part, et la statistique ainsi obtenue confirme absolument celle de ci-dessus : la fréquence relative des pronoms y est tout à fait la même.

Période 1122-627 [1] av. J.-C. (周書) :

Nominatif : 93 予, 18 朕, 78 我, 1 吾;
Génitif : 3 予, 20 朕, 70 我;
Régime : 17 予, 0 朕, 23 我;

Ces données nous révèlent :

a. Qu'il n'y avait, dans le *Chou king,* absolument aucune distinction de cas;

b. Que le mot 吾 n'y existe pas — les deux exemples sur 503 ne font que confirmer cette règle, surtout comme l'on sait que les textes ont été conservés par tradition orale et qu'une forme 吾 a pu se glisser ainsi facilement dans les textes anciens à une époque comparativement récente;

c. Que 我, forme d'origine assez rare, a gagné de plus en plus de place.

Le *Che king* ne remonte pas aussi haut que le *Chou king,* mais il est plus ancien que Confucius et offre en outre l'intérêt que sa première partie, Kouo fong, se compose de chants qui tirent leur origine de quinze principautés de la Chine antique et qu'ainsi, on peut s'attendre à des différences dialectales. L'examen des Kouo-fong donne le résultat suivant :

Nominatif : 54 我, 17 予;
Génitif : 103 我, 11 予;
Régime : 111 我, 9 予.

Observez que :

a. Il n'y a aucune distinction de cas;

b. 朕 et 吾 n'existent pas;

c. 我 est la forme absolument prépondérante. En effet,

(1) Selon Sseu-ma Tsien, 624.

y a plusieurs principautés qui présentent exclusivement des 我 : le Tcheou nan, le Chao nan, le Yong, le Ts'in, le Kouei, le Ts'ao. Parmi les autres, le Pei, les deux Wei, le Wang, le Ts'i, le T'ang et le Tch'en ont seulement des cas sporadiques de 予 contre un 我 tout à fait normal; ainsi, par exemple, le Pei présente 2 予 mais 53 我. Il n'y a que deux principautés où 予 est d'une fréquence considérable : le Tcheng qui a 14 予 contre 29 我 (répartis en général selon les chants; le 1er chant a 6 予 et pas de 我, le 2e a 8 我 et pas de 予), et le Pin, qui a 10 予 contre 34 我 (le 2e chant contient 10 予 et 2 我, les chants 1 et 3-7, 32 我 et pas de 予). On voit que parmi les 37 予 des Kouo fong, il n'en est pas moins de 24 qui sortent des deux principautés Tcheng et Pin et seulement 13 d'autres contrées.

Les autres parties du *Che king* se comportent, pour ce qui est du pronom «moi», tout à fait comme la partie Kouo-fong.

Voilà pour les pronoms de la 1re personne dans le *Chou king* et le *Che king*. Ceux de la 2e y forment un parallèle assez fidèle. Dans le *Chou king*, on trouve 女 (汝) et 爾 (1) employés indifféremment, et de plus un pronom 乃 *nai* (qui sert pourtant surtout en fonction génitive). Le Cheu king se borne à 女 (汝) et 爾 (1), mais tout comme 我 y est infiniment plus fréquent que 吾, 爾 est le pronom normal de la 2e personne.

La question de savoir comment il faut envisager les faits cités ne laisse pas d'être compliquée.

A première vue, on pourrait être tenté de se figurer une langue ancienne *une* avec une évolution organique présentant trois étapes successives :

a. L'étape la plus ancienne où 予, 朕 et 我 ont figuré l'un à côté de l'autre, avec prépondérance pourtant pour 予;

(1) Rarement écrit par la variante 爾.

b. Une 2e étape où 我 a complètement supplanté 朕 et presque entièrement 予 aussi;

c. Une 3e étape (dès Confucius), où 吾 apparaît à côté de 我.

Cette interprétation, cependant, est inadmissible, et cela pour plusieurs raisons.

D'une part, les Odes ont été composées pendant exactement la même période que les parties postérieures du *Chou king*. La grande majorité des Odes datent de l'époque environ 1122 et les siècles suivants, donc absolument de la même époque que les Tcheou chou du *Chou king*. Or, les Tcheou chou présentent, comme nous l'avons vu, 113 予 et 38 朕 contre 171 我, tandis que, dans le *Che king*, 我 tient une place presque exclusive.

D'autre part, les documents les plus récents du *Chou king* (jusqu'à 627 av. J.-C.) sont peu antérieurs à Confucius (né en 551). L'absence absolue, dans le *Chou king* (comme dans le *Che king*), de 吾, pronom extrêmement fréquent et normal en fonction nominative et génitive chez Confucius, serait plus qu'étrange si l'on voulait s'imaginer que 吾 fût une innovation comparativement récente entrant organiquement et peu à peu dans la langue. En effet, des 吾 nombreux auraient dû s'insinuer dans les parties les plus modernes tant du *Chou king* que du *Che king* s'il y avait eu une évolution organique *a*) 予, 朕, 我, *b*) 我. *c*) 我, 吾.

Ces faits nous contraignent à trouver une tout autre solution du problème. Et cette solution est à portée de la main. C'est une question, non d'époques différentes, mais de dialectes différents. Le *Chou king* se base sur *un* dialecte, le *Che king* sur un autre, le *Louen Yu* encore sur un autre.

Au premier abord, cette solution semble offrir des difficultés encore plus sérieuses que celle que nous venons de rejeter.

Le *Chou king* est une collection de documents distribués sur une quinzaine de siècles. Le *Che king* contient, dans les Koueï-fong, des chants tirés de quinze contrées différentes, dont quelques-unes très proches de Lou, la patrie de Confucius.

Ces difficultés, cependant, se laissent aisément écarter. L'histoire instructive de la langue grecque nous fournit la clef du problème. M. A. Meillet écrit[1] :

...Suivant les régions où s'est développé chaque genre [littéraire] et suivant les conditions spéciales de ce développement, il y a eu une langue propre pour chacun.

...L'élégie qui s'est développée en Ionie, est en langue épique fortement ionisée. Faite pour des cités dôriennes, la lyrique chorale est dans une langue de type à peu près dorien, même quand, comme il est arrivé le plus souvent, elle est l'œuvre de poètes non doriens, ioniens comme Bacchylide, ou béotiens comme Pindare. Ainsi chaque genre littéraire a sa langue propre, indépendante du parler de celui qui l'emploie.

Les conditions dans la Chine antique ont certainement été analogues. Le genre documentaire et oratoire a été lancé à l'origine par des représentants d'un dialecte qui avait 予, 朕 et 我, et on a adhéré fidèlement, depuis, à ce style dans tous les documents de ce genre littéraire, à savoir ceux qui ont été réunis dans le *Chou king*. La poésie a été lancée par des gens qui avaient exclusivement 我, et les poètes de n'importe quelle principauté ne se sont pas permis de s'éloigner de ce style; seulement dans quelques cas très rares un 予 s'est insinué dans le vers, et dans quelques chants isolés de Tcheng et de Pin on s'est donné plus de liberté et on a employé ce 予 qui n'était pas de «bon style» poétique. Enfin, quand les disciples de Confucius conservaient les discussions philosophiques de Confucius, ils ont gardé fidèlement sa propre langue

[1] A. Meillet, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, p. 149-150.

parlée, d'une part par respect pour le maître, et aussi parce que ces discussions lançaient un genre littéraire tout nouveau, le genre philosophique[1].

Que ce soit là la vraie explication, c'est ce qui nous est attesté par deux faits.

D'une part, les lettrés chinois ont conservé une tradition qui appuie fortement notre thèse. Le grand Tchou Hi[2] s'exprime ainsi : «Au dire de nos anciens, les chants contenus dans les deux premiers livres et intitulés Tcheou nan et Chao nan sont d'une perfection irréprochable. Chantés d'abord dans l'intérieur du palais, ils ont passé de village en village et ont transformé tout l'empire. Les chants des treize principautés (autres que celles de Tcheou et de Chao) n'ont pas la perfection des premiers. Ils ont été recueillis, conservés et classés au fur et à mesure dans les bureaux de la musique, afin que l'empereur les parcourût, les examinât et publiât des instructions et des avertissements.»

D'autre part, le *Tch'ouen ts'ieou* en donne une preuve décisive. Le *Tch'ouen ts'ieou*, les Annales de la principauté de Lou, le pays natal de Confucius, fut tiré des archives de Lou par le maître lui-même, et on y trouve des faits allant de l'an 722 jusqu'à l'an 481. Les dernières parties en sont donc contemporaines de Confucius (551-479). Et néanmoins le style du *Tch'ouen ts'ieou* est exactement celui du vieux *Chou king*. Tandis que la langue parlée de *Lou* avait 吾 pour forme génitive normale, le *Tch'ouen ts'ieou* a toujours des phrases comme 侵我

[1] Confucius naturellement causait avec ses disciples en son dialecte natal de Lou. Or, comme il sacrifiait toute sa vie à l'étude des anciens documents, il n'a pas pu se soustraire à une certaine influence de leur style. Outre 吾 et 我, il emploie sporadiquement 予 aussi (18 exemples en tout, et, tout comme le *Chou king*, sans regard des cas). Mais, vu ses occupations littéraires, il est étonnant que ses 予 soient comparativement si rares; il a su remarquablement bien garder pure sa propre langue.

[2] Voir Couvreur, *Cheu king*, p. 1.

(gén.) 西鄙, etc. Donc, l'historien qui notait les faits ne se servait pas de la langue parlée de Lou, telle que nous la connaissons par Confucius[1], mais employait le style documentaire.

Si donc la langue de Confucius, qui possède une déclinaison évidente des pronoms personnels, représente un autre dialecte que le *Chou king* aussi bien que le *Che king*, alors il nous reste à répondre à cette question : faut-il voir, dans cette langue de Lou, un dialecte conservateur, qui, dans sa déclinaison, a conservé un trait du proto-chinois, perdu depuis bien des siècles dans les autres dialectes; ou bien, représente-t-elle un type relativement moderne, qui a lancé cette déclinaison comme une innovation ?

La chronologie semble parler en faveur de cette dernière interprétation. On pourrait hésiter à supposer qu'une déclinaison perdue, dans certains dialectes, 2,000 ans av. J.C. ait pu se conserver dans un autre dialecte jusque vers la fin des Tcheou (Confucius, 551-479, Mencius, 372-289). Et pourtant cette hésitation est superflue. L'expérience des langues occidentales nous apprend qu'encore aujourd'hui, dans des pays avec les meilleures communications et des écoles primaires obligatoires, il existe des dialectes qui gardent des traits anciens — phénomènes phonétiques, déclinatoires, etc. — perdus depuis bien des siècles dans les dialectes voisins[2]. Dans la

[1] Des différences dialectales au-dedans du très petit royaume de Lou ne se laissent pas imaginer

[2] Ainsi, en Suède, certains dialectes de Dalarna possèdent encore aujourd'hui des desinences de datif pluriel perdues depuis longtemps dans la grande masse des dialectes suedois — dans les documents elles disparaissent dès le XVIIe siècle, dans la langue parlee elles ont sans doute commencé de se perdre beaucoup plus tôt. Et en prenant les langues nordiques comme une unité, ce qui est justifie en raison des relations culturelles qui ont été très intimes dès la haute antiquite, on obtient des exemples encore plus frappants. L'islandais moderne a toujours la declinaison nominale ancienne dans tous ses traits essen-

Chine antique, l'unité politique et l'unité de civilisation étaient très relatives avant et sous l'époque féodale, et l'indépendance d'un dialecte chinois archaïque vis-à-vis des autres pouvait ainsi être maintenue avec infiniment plus de succès et durer beaucoup plus longtemps qu'il ne l'est possible au-dedans d'un pays moderne. Cette difficulté est donc loin d'être insurmontable.

En faveur de l'interprétation qui voit dans la déclinaison pronominale de Confucius un rudiment du proto-chinois, parlent par contre des raisons non seulement fortes, mais décisives.

S'il s'était agi, chez Confucius, d'un contraste entre une forme nominative *x* et une forme génitive *y*, la chose aurait encore pu être douteuse. On aurait alors pu alléguer que le chinois, non flexionnel à l'origine, avait d'*abord* inventé une flexion génitive à l'aide d'un auxiliaire 之 — 帝 之 *imperatoris* dans le *Chou king*, voir p. 206 ci-dessus — et que le dialecte de Lou, par analogie avec cette innovation, avait ensuite créé un paradigme nom. *x*, gén. *y*. Cependant, ce n'est pas le contraste nominatif, génitif qui s'exprime par la flexion chez Confucius, mais le contraste nominatif (吾), régime (我). Or, il n'y a aucune phase de la langue chinoise soit préclassique, soit classique, qui exprime un contraste nominatif : régime par une flexion avec des auxiliaires, et par conséquent il n'y a pas de modèle d'après lequel le dialecte de Lou aurait pu créer le paradigme nom. 吾, rég. 我. De supposer, alors, qu'un dialecte aurait créé le contraste nominatif : régime et limité ce contraste aux deux pronoms personnels *je, me* et *tu, te,* sans l'appliquer aux noms, tandis que le phénomène était absolument inconnu dans tous

tiels — certains dialectes norvégiens approchent considérablement de l'islandais sur ce point — tandis que le danois n'en avait que des débris déjà environ 1,300 apr. J.-C.

les autres dialectes — c'est là franchement impossible. Une théorie de ce genre jure avec tout ce que nous connaissons de la vie des langues, par et de tout ce qu'apprennent les études si poussées des langues occidentales. Tout comme le français ne se serait jamais créé lui-même le contraste *je : me, tu : te,* alors que ses noms n'avaient pas de distinction entre nominatif (cheval), régime (cheval), de même le contraste nom. gén. 吾, rég. 我 de la langue de Lou ne peut pas être une innovation.

La langue Confucéenne formait un parallèle parfait au français. En proto-chinois comme dans le latin, il existait une flexion de cas. Le développement du chinois était du même ordre que celui du français; on se débarrassait de la flexion réelle, des désinences. Parfois on la remplaçait par une flexion auxiliaire [analytique] (lat. *imperatoris*, franç. *de l'empereur* : chin. 帝 之); parfois on ne la remplaçait pas du tout, et là où l'on avait autrefois des cas distincts (nom. *imperator* : rég. *imperatorem*), on parvint à l'uniformité (nom. et rég. *empereur* : chin. 帝). Seuls, les pronoms étaient conservateurs. A travers les siècles, ils gardaient la flexion perdue partout ailleurs (franç. nom. *je, tu;* rég. *me, te,* chin. nom. 吾 *nguo,* 女 *ńźi̯ʷo;* rég. 我 *nga,* 爾 *ńźi̯a*) et restent ainsi des témoins tardifs rappelant une époque ancienne où les langues mères avaient un caractère flexionnel tout à fait différent de celui qu'ont leurs descendants sans flexions.

LES ORIGINES

DE

LA DYNASTIE DE SUKHODAYA,

PAR

M. G. CŒDÈS,

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE VAJIRAÑĀṆA (BANGKOK).

La dynastie qui régna pendant une partie du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe à Sukhodaya, sur la haute Ménam Yom, est la première dynastie historique du Siam. Elle mérite doublement ce titre, et parce que son berceau fut précisément le pays désigné par les étrangers sous le nom de «Siam» (khmèr *Syāṃ*, chinois *Sien*), et parce que c'est elle qui, en libérant les principautés thaies du joug cambodgien, et en étendant peu à peu ses conquêtes jusqu'à la Péninsule Malaise, prépara la formation du royaume de Siam proprement dit. Son rôle dans l'histoire des arts et des institutions indochinoises n'est pas moins important que son rôle politique : héritière du royaume cambodgien, qui s'effondrait en partie sous ses coups, elle a transmis au Siam d'Ayudhyā bon nombre de formes d'art et d'institutions khmères qui subsistent encore dans le Siam contemporain.

L'étude de cette dynastie est donc d'un grand intérêt pour l'histoire de l'Indochine. Les sources en sont : l'épigraphie locale, quelques textes historiques pālis du début du XVIe siècle,

le cycle de légendes conservées dans l'ouvrage siamois intitulé *Annales du Nord*, et enfin les Annales dynastiques chinoises.

M. L. Finot a caractérisé en termes fort heureux les principaux traits de l'ancienne épigraphie thaie : « Les anciennes inscriptions thai ont pour l'histoire un grand intérêt, non seulement cet intérêt général qui résulte de la rareté des documents authentiques et de l'insuffisance des sources narratives, mais encore celui que leur prête l'abondance des détails étrangers à l'objet propre des actes. Les rois de Sukhodaya ne visent point, fort heureusement, à l'*imperatoria brevitas* : ils se racontent avec complaisance, ils se louent avec prolixité ; mais, au lieu de se noyer, comme les rois du Cambodge, dans les flots d'une rhétorique monotone et banale, ils aiment les détails réels et précis » (*B.É.F.E.-O.*, XVI, III, p. 23). Les inscriptions publiées jusqu'à présent par le P. Schmitt (*Mission Pavie, Études diverses*, t. II ; Fournereau, *Le Siam ancien*), par M. Bradley (*Journal of the Siam Society*, t. VI, I), et par moi-même (*B.É.F.E.-O.*, XVII, II), nous montrent le royaume de Sukhodaya déjà constitué et dans tout son éclat, mais elles ne nous apprennent rien, ni sur les origines de ce royaume, ni sur la personnalité du roi Indrāditya, qui semble être le fondateur de la dynastie.

Les textes historiques pālis composés à Xieng-Mai au début du XVIe siècle, signalés pour la première fois par S. A. R. le Prince Damrong (*The History of Siam*, Bangkok, 1914, vol. I, Introduction [en siamois]), et traduits par moi (*B.É.F.E.-O.*, XVII, II), donnent des listes dynastiques coïncidant en partie avec celles des inscriptions, et révèlent d'intéressants détails sur la chute du royaume. Par ailleurs, ils donnent surtout un état ancien de la légende de Phra: Ruang.

Cette légende, conservée dans les *Annales du Nord*, semble un pot-pourri de tous les souvenirs populaires relatifs aux divers rois de Sukhodaya. Chose curieuse, ce texte, sans

grande valeur historique, est le seul qui fasse allusion à un événement d'une importance capitale pour l'histoire des Thais et de toute l'Indochine, je veux dire leur affranchissement de la domination cambodgienne.

Les textes chinois traduits par M. Pelliot (*B.É.F.E.-O.*, IV, p. 240) et par S. A. R. le prince Damrong (*loc. laud.*) ne mentionnent guère que des ambassades et ne fournissent aucun renseignement sur l'origine du royaume de Sukhodaya.

On voit, par ce rapide inventaire des documents utilisés jusqu'ici, que la dynastie de Sukhodaya entre assez brusquement dans l'histoire, et que ses origines et ses débuts restent encore mystérieux. L'objet du présent article est de faire connaître un texte qui jette quelque lumière sur cette question.

Il s'agit d'une inscription de Sukhodaya déjà signalée par Fournereau et étudiée en partie par le P. Schmitt (*Le Siam ancien*, t. II, p. 35). Mais toute la portion que je vais commenter a été complètement laissée de côté par ce dernier et peut donc être considérée comme nouvelle. Fournereau dit que la stèle où est gravée cette inscription est originaire de Vat Si Xum, mais les renseignements donnés par cet auteur sur la provenance des inscriptions sont généralement très suspects A la Bibliothèque Nationale de Bangkok, où la pierre est conservée, on la donne comme venant du Vat Mahādhātu de Sukhodaya, ce qui est très vraisemblable, car cette inscription, qui ne compte pas moins de deux cents lignes, est probablement «l'inscription détaillée placée devant la Grande Relique de Sukhodaya» qui se trouve mentionnée dans la stèle de 1357 A.D. dite de «Nagara Jum» (face B, l. 47). L'origine exacte de l'inscription n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire, et l'incertitude qui subsiste sur ce point ne diminue en aucune façon son intérêt. Elle ne comporte pas de date, du moins dans ses parties conservées : si c'est bien elle qui est citée dans l'inscription de Nagara Jum, elle ne saurait être

postérieure à 1357 A. D. En fait elle remonte vraisemblablement au règne du fils et successeur de Rāma Khamhēng, c'est-à-dire au roi Lo'thai, qui est, comme on le verra tout à l'heure, le dernier roi de Sukhodaya, nommé dans l'inscription sous le surnom de Dharmarāja. Les lacunes du début et de la fin du texte empêchent de saisir clairement à quelle occasion il fut composé et gravé. Le héros en est un éminent religieux nommé «Somdet Phra: Mahāthera Srī Sradharajaculamuṇī Srī Rattanalaṅkādipa Mahāsāmi pen chao», petit-fils d'un prince thai nommé Phō Khun Phā Mu'ang. La biographie et les œuvres pies de ce saint personnage sont relatées avec un grand luxe de détails, souvent pittoresques, toujours très instructifs. Mais, comme je compte publier intégralement cette inscription dans le *Corpus des inscriptions thaies* auquel je travaille en ce moment, je n'en étudierai ici que le début, particulièrement intéressant pour l'histoire de la dynastie de Sukhodaya. L'état dans lequel le texte nous est parvenu confirme malheureusement la règle qui pèse comme une malédiction sur les études épigraphiques et qui veut que, dans une inscription en partie ruinée, les passages les plus importants (dates, faits historiques, etc.) soient précisément les moins bien conservés.

Les caractères qui subsistent des vingt premières lignes ne laissent qu'imparfaitement entrevoir le sens général. Le premier nom lisible est celui du Mahāthera Srī Sradhārajaculāmuṇī (l. 3). Le texte semble remonter ensuite à plusieurs générations en arrière : après les noms de Mu'ang Chot, bien connu par l'inscription de Rama Khamhēng et du Mu'ang Lamphong, il mentionne la construction du Dantadhātusugandhacetiya (l. 5), les villes de Saraluang et de Song Khuē (l. 6), également connues par l'inscription de Rāma Khamhēng, et enfin la fondation de deux autres villes, «l'une nommée Sukhodaya et l'autre Srī (Sajjanālaya?)» (l. 7). Un peu plus loin, le texte semble donner les limites d'un territoire (l. 11 à 13) :

« Au Sud-Ouest jusqu'à Chōt. . . Au Nord-Ouest jusqu'à Xieng Sēn, Phyao. . . Au Nord jusqu'à. . . » Les lignes 14 à 20 sont à peu près indéchiffrables. Avec la ligne 20 le texte devient meilleur, et à partir de la ligne 25 les lacunes sont insignifiantes.

C'est à la ligne 20 qu'entrent en scène deux personnages qui vont jouer un rôle capital dans l'établissement de la dynastie de Sukhodaya : Phō Khun Bang Klang Thao, et Pho Khun Pha Mu'ang, chef (*chao mu'ang*) de Mu'ang Rat. L'emplacement de Mu'ang Rāt est malheureusement inconnu. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'il faisait partie du royaume de Sukhodaya en 1359 A. D., et qu'il était peut-être situé dans la région orientale. Son nom se retrouve en effet dans une inscription encore inédite de 1359 A. D. (ou un peu postérieure), où nous lisons qu'à l'occasion d'une fête religieuse le roi Lu'thai conduisit une procession composée d'habitants des Mu'ang Saraluang Sōng Khuē (Phitsanulok?), Pāk Yom Phra: Bāng (Nakhon Savan), Xakanrao, Suphan. Phra: Xum (Jum = Kamphēng Phet), Phān (à quelques kilomètres au Sud-Ouest de Sukhodaya), Rāt, Sakha et Lombāchai. Ces deux derniers mu'ang sont cités dans l'inscription de Rama Khamhēng comme faisant partie des territoires orientaux du royaume : Mu'ang Rat, qui est nommé immédiatement avant eux dans la liste précédente, se trouvait peut-être dans la même région.

Le chao de Mu'ang Rat, Pho Khun Phā Mu'ang, dont le nom, bien qu'assez obscur, rappelle cependant les noms, connus par l'épigraphie, de Ngam Mu'ang (Couverture de la Cité), Ban Mu'ang (Protecteur de la Cité), était le grand-père du Mahāthera Sri Sradharājacūlāmuṇī. Quant à Phō Khun Bāng Klang Thao, disons tout de suite, en anticipant un peu, que c'est le futur Indrāditya, père de Rāma Khamhēng, ce qui localise dans la seconde moitié du XIIIe siècle les événements qui vont nous être racontés.

Cela posé, voici ce que dit le texte de l'inscription :

Autrefois, Phō Khun Bāng Klang Thao... Mu'ang Bāng Yāng, fit... l'armée de Phō Khun Phā Mu'ang, chef de Mu'ang Rāt. Phō Khun Phō Mu'ang divisa... Phō Khun Bāng Klāng Thao prit possession de Mu'ang Srī Sajjanālaya... Pho Khun Phā Mu'ang, chef de Mu'ang Rāt, amena son armée... Bāng Khlong... confia le gouvernement de Bāng Khlong à Phō Khun Pha Mu'ang. Ensuite Phō Khun Phā Mu'ang amena son armée. Alors que Mu'ang Rāt était florissant... Srī Sajjanālaya Sukhodaya, l'audacieux Khōm (nommé) Khloñ Lamphong combattit... (l. 20 à 23).

Voici donc qu'après un passage malheureusement incomplet, où l'on discerne cependant qu'il était question de mouvements de troupes dirigés par Pho Khun Pha Mu'ang, un nouvel acteur entre en scène : Khloñ Lamphong (Lāṃbaṅ), l'audacieux Khōm. Son nom est tout à fait significatif : il s'agit d'un chef militaire cambodgien. *Khōm* est actuellement en siamois un synonyme de *khamen* = khmèr. L'étymologie de *khōm* n'est pas claire, et l'on serait même en droit de suspecter sa traduction par «cambodgien», si l'inscription étudiée en ce moment ne venait elle-même lever tous les doutes à cet égard : à propos d'un monument édifié par les soins du Mahāthera Sri Sradhārājaculāmuṇī, le texte dit que ce monument nommé Phra: Mahāthāt Luang est appelé *Praḥ Thom* par les Khom. *Praḥ Thoṃ* «le Grand Buddha» étant du pur cambodgien, il n'est pas douteux que dans cette inscription *Khōm* ne soit un synonyme de *Khmèr*. D'ailleurs le titre de *Khloñ* porté par le personnage qui vient attaquer Mu'ang Rat est bien connu par l'épigraphie khmère, dans laquelle il désigne un fonctionnaire, généralement militaire, de grade inférieur.

Khloñ Lamphong, «l'audacieux Khōm», était donc à n'en pas douter un représentant du Cambodge, et si nous le voyons ici attaquer Mu'ang Rāt, c'est qu'apparemment les mouvements des deux chefs thais commençaient à inquiéter le royaume

khmèr. Voici ce que le texte nous révèle ensuite de cette lutte entre Thais et Khmèrs :

Alors Phō Khun Bāng Klāng Thao alla... l'armée de Phō Khun Phā Mu'ang, chef de Mu'ang Rāt... faire rassembler l'armée. Phō Khun Bāng Klāng Thao et Phō Khun Phā Mu'ang montèrent à éléphant... les Phyas se rassemblèrent... à monter ensemble sur la tête de l'éléphant. Une fois la situation examinée, Phō Khun Bāng Klāng Thao et l'audacieux Khōm Khloñ Lamphong engagèrent le combat. Phō Khun Bāng Klāng Thao envoya prévenir Phō Khun Phā Mu'ang. Phō Khun Phā Mu'ang... l'audacieux khōm Khloñ Lamphong fut complètement vaincu (l. 23 à 27).

Malgré de regrettables lacunes, ce passage est suffisamment clair, surtout en ce qui concerne le résultat final. Le Cambodgien qui occupait Sukhodaya, ou du moins en barrait la route, est mis en fuite et, continue le texte :

Phō Khun Phā Mu'ang put alors entrer dans Mu'ang Sukhodaya. Il en confia le gouvernement à Phō Khun Bāng Klāng Thao. Mais Phō Khun Bāng Klāng Thao n'osait pas entrer (à Sukhodaya) par déférence envers son allié. Phō Khun Phā Mu'ang retira son armée, et alors Pho Khun Bāng Klāng Thao entra dans la cité (l. 27 à 29).

Le petit incident relaté ici est caractéristique. Le mot *kreng* que j'ai traduit «par déférence» pourrait tout aussi bien se traduire «par crainte». Il semble que, soit par crainte, soit par respect, Bāng Klāng Thao ait insisté, avant de prendre le gouvernement de Sukhodaya, pour que l'armée de son allié évacuât la ville. Cette précaution avait sans doute sa raison d'être, et ce court passage est plein de sous-entendus.

L'entrée de Phō Khun Bāng Klāng Thao à Sukhodaya est suivie de son sacre par Phō Khun Phā Mu'ang.

Ensuite Phō Khun Phā Mu'ang sacra (*abhiṣeka*) Phō Khun Bāng Klāng Thao comme roi (*chao mu'ang*) de Sukhodaya, et conféra son propre nom à son allié, à savoir le nom de Srī Indrapatīndrāditya, avec le titre de Kamrateṅ Añ Pha Mu'ang (l. 29-30).

Cela revient à dire que Bāng Klāng Thao reçut, à son avènement comme roi de Sukhodaya, le nom de Kamrateṅ Añ Phā Mu'ang Srī Indrapatīndrāditya. Pourquoi Phō Khun Phā Mu'ang, chef de Mu'ang Rāt, donna-t-il ainsi ses propres titres à son ami, et en vertu de quel pouvoir agissait-il, c'est ce que l'inscription nous explique immédiatement après :

Auparavant, le dieu (*phi fā*) roi (*chao mu'ang*) de Srī Sodharapura avait donné à Phō Khun Phā Mu'ang sa fille nommée Nāng Sikharamahādevī, l'épée sacrée Jayaçrī, et un titre honorifique semblable au sien. Phō Khun Bāng Klang Thao reçut le nom de Srī Indrapatīndrāditya, parce que Phō Khun Phā Mu'ang prit son propre nom pour le donner à son tour à son ami... de Mu'ang Sukhodaya. Voilà pourquoi (l. 31 à 33).

De cette explication un peu confuse quant à la forme, mais suffisamment claire quant au fond, il ressort que le titre de Kamrateṅ Añ Srı Indrapatīndraditya donné par Phō Khun Phā Mu'ang à Phō Khun Bāng Klāng Thao avait été conféré auparavant à Phō Khun Phā Mu'ang par un personnage désigné par l'expression : le dieu, roi de Srī Sodharapura. Est-il possible d'identifier ce dernier ?

Dans les documents modernes, cambodgiens ou siamois, Srī Sodharapura apparaît comme un des éléments du nom littéraire du royaume ou de la capitale du Cambodge. Les poṅsavodàrs cambodgiens rapportent qu'à la fondation de Phnom Penh, au xve siècle, par le roi Poñā Yàt, la ville reçut le nom de : Catunmukha Maṅgala Sakalakambujādhipati Srīsodhara Pavara Indapattapuri Raṭṭharajasīmā Mahānagara (*B.É.F.E.-O.*, XIII, vi, p. 9). Un fragment de chronique cambodgienne traduite en siamois, que j'ai signalé récemment (*B.É.F.E.-O.*, XVIII, ix, p. 24), dit que le roi Mahānibbāna, le premier roi connu du Cambodge moderne, régnait à Çrī Sodararajadhānı. Le *d* et le *dh* des alphabets indiens ayant en siamois la même prononciation, Çrī Sodara est identique à Çri Sodhara, et

nous avons encore affaire ici au même nom. Actuellement ce nom est généralement orthographié Siri Sandhara (= Srĕi Santhor) : mais la forme Srī Sodhara est la seule qui soit attestée à l'époque ancienne.

Ce nom m'a longtemps intrigué. Je l'ai successivement restitué en *Siridhara* (*B.É.F.E.-O.*, XIII) et en *Siri Sundara* (*ibid.*, XVIII), sans qu'aucune de ces deux restitutions me satisfasse. Tout récemment, j'ai trouvé par hasard le mot de l'énigme en examinant des fac-similés de lettres adressées par le roi du Cambodge au roi du Japon dans le courant du XVII[e] siècle. Dans ces documents émanant de la chancellerie cambodgienne, le nom du Cambodge est écrit : Kambujādhipati Çrīyasodhara braḥ Mahānagara Indraprastha Raṣtharājadhānī. Cette orthographe prouve que Srī Sodharapura est tout simplement une forme altérée de Çrī Yaçodharapura, l'ancien nom d'Angkor Thom à l'époque des inscriptions. La chute du *ya* s'explique aisément : l'écriture khmère ajoutant volontiers un *y* parasite après la voyelle *i* et les diphtongues *ai*, *ei*, le mot *Çrīyaçodharapura* a pu facilement être lu *Çrīy-çodharapura*, *Srī Sodharapura*. La présence de cette dernière forme dans l'inscription de Sukhodaya prouverait que cette altération est ancienne.

Même si cette explication du nom Srī Sodharapura n'était pas acceptée, il n'en reste pas moins que ce terme désigne exclusivement le Cambodge. Le Chao mu'ang de Srī Sodharapura est donc tout simplement le roi du Cambodge. Son épithète de «dieu» ne doit pas nous surprendre, car on sait que les rois de l'ancien Cambodge accolaient volontiers le mot *deva* à leur nom, et cela dès leur vivant. En disant que le roi du Cambodge conféra à Phō Khun Phā Mu'ang un titre semblable (ou égal) au sien propre, le texte de l'inscription n'exagère pas beaucoup, car la dignité de Kamrateṅ Añ était fort élevée : ce titre était porté par le roi lui-même, généralement précédé des mots *braḥ pāda*, auxquels le souverain seul avait droit.

L'identité du roi de Srī Sodharapura étant ainsi établie, ce n'est sans doute pas forcer beaucoup le sens du passage où il est cité que d'y chercher l'écho d'un événement considérable marquant un tournant dans l'histoire de l'Indochine. Phō Khuṇ Phā Mu'ang avait reçu une espèce d'investiture de ce personnage quasi divin qu'était alors le souverain du royaume khmèr, et devait par conséquent se trouver dans une situation de vassalité par rapport à ce dernier. Mais après sa victoire sur « l'audacieux Khōm » et son entrée à Sukhodaya, il s'estima sans doute assez grand personnage pour faire à son tour acte de suzerain, conférer l'abhiṣeka à son allié Phō Khun Bāng Klāng Thao, et lui décerner les propres titres qu'il avait reçus de son ancien maître. Il semble qu'on saisisse là l'instant précis où la principauté thaie de Sukhodaya s'affranchit de la tutelle cambodgienne. Notons d'ailleurs qu'il n'y eut pas rupture complète : le texte de l'inscription prend au contraire bien soin de préciser que les titres du premier roi de Sukhodaya lui venaient du Cambodge, essayant par là de légitimer cette dynastie nouvelle. Le titre cambodgien de *Kamraten Añ* continuera du reste à être porté par les successeurs de Sri Indrāditya : le roi du Sien, c'est-à-dire de Sukhodaya, qui envoya en Chine une ambassade en 1294 (et qui ne peut être que Rāma Khamhēng), portait d'après les Chinois le nom de *Kan-mou-ting* = Kamrateṅ, et le même titre de Kamrateṅ Añ figure à la première ligne de l'inscription khmère de Lu'thai (Çrī Sūryavaṃça Rāma Mahādharmarājādhirāja).

Après la proclamation de Sri Indrāditya comme roi de Sukhodaya, le pays reprend l'aspect qu'il avait avant la guerre :

> Phō Khun Srī Indrāditya et Phō Khun Phā Mu'ang disposèrent l'armée et l'emmenèrent... Quand elle eut quitté le pays, partout les gens se réinstallèrent dans les villages et les cités comme auparavant (l. 33-34).

Viennent ensuite quelques mots sur les successeurs de Srī Indrāditya :

Un fils de Phō Khun Srī Indrāditya, nommé Phō Khun Rāmarāja, . . ., connaissant le dharma, construisit un Srī Ratanadhātu à Srī Sajjanālaya (l. 34-35).

Il s'agit naturellement ici de Rāma Khamhēng, et de la construction du grand Phra : Chedi de Sajjanālaya, qui commença en 1285 ou 1287 A. D., selon l'inscription de Rāma Khamhēng (*Journal of the Siam Society*, IX, p. 29 et XII, p. 19)[1].

Un petit-fils de Phō Khun Srī Indrāditya nommé Dharmarāja, connaissant les mérites, connaissant le dharma, était doué d'une sagesse sans borne (l. 35-36).

A première vue, on serait tenté d'identifier ce savant monarque avec l'auteur de l'inscription khmère et de celle de Nagara Jum', le roi qui avait étudié tout le Tripiṭaka depuis le commencement jusqu'à la fin, le réformateur du calendrier et l'auteur du Traiphum, qui portait justement le titre de Dharmarājādhirāja. Mais nous savons par l'inscription de Nagara Jum et par l'exorde du Traiphum que ce dernier était le *petit-fils* de Rāma Khamhēng et le fils du roi Loʼthai (*B.É.F.E.-O.*, XVII, II, p. 4 et suiv.). D'autre part, j'ai déjà émis l'hypothèse (*ibid.*, p. 45), en me fondant sur la *Jinakālamālinī*, que ce roi Loʼthai ait porté lui aussi le titre ou le surnom de Dharmarāja. Il semble que le passage de l'inscription étudié en ce moment vienne confirmer cette hypothèse et que le roi nommé ici soit bien Loʼthai, l'ancien « Tigre des Thais » du P. Schmitt, fils de Rāma Khamhēng et petit-fils de Srī Indrāditya.

[1] On peut voir une description et une photographie de ce stūpa dans Lajonquière, *Essai d'inventaire archéologique du Siam* (*Bull. Comm. Arch. Indoch.*, 1912, p. 97 et pl. 14).

Avec le nom de ce roi finissent les renseignements que l'on peut extraire de cette inscription relativement à la dynastie de Sukhodaya. Malgré son mauvais état de conservation, ce texte nous a fourni bon nombre de données nouvelles, fondées sur des lectures à l'abri de toute discussion. La dynastie de Sukhodhaya sort peu à peu du mystère qui enveloppait ses origines. Son affranchissement de la suzeraineté cambodgienne, dont le souvenir ne se trouvait conservé jusqu'à présent que dans les légendes, trouve pour la première fois un écho dans l'épigraphie. C'est à ce titre que cette inscription m'a paru mériter d'être signalée.

Texte du passage traduit :

o mu'a kōn ba khun (l. 20) pāṅ klāṅ dāv... mu'aṅ pāṅ yāṅ hai.... bala ba khun phā mu'aṅ cao mu'an rāṯ bā ba khun phā mu'an phlāc (21)... ba khun pān klāṅ dāv tai mu'aṅ sri sejanālai... ba khun phā mu'aṅ cao mu'aṅ rāt ao bala mā (22)... pāṅ khlaṅ... ven pāṅ khlaṅ kē ba khun phā mu'aṅ lēv ba khun phā mu'aṅ ao bala nru'a mu'aṅ rāṯ mu'aṅ sa(23)kō... sri sejanālai sukkhodai khōm samāt khloñ lambaṅ rap... lēv ba khun pāṅ klāṅ dāv pai (24)... bala ba khun phā mu'aṅ cao mu'aṅ rāṯ... hai phajum bala o ba khun pāṅ klāṅ dāv lē ba khun phā mu'aṅ khi (25) jāṅ........ braññā phasam kann....... hai khi ṯvay kann hnu'a hvva jāṅ o pragan lēv ba (26) khun pāṅ klāṅ dāv lē khōm samāt khloñ lāmbaṅ rap kann o ba khun pāṅ klāṅ dāv hai pai pōk kē ba khun phā mu'aṅ ba khu(27)n phā mu'aṅ... samāt khloñ lāmbaṅ... bāy baṅ o ba khun phā mu'aṅ ciṅ cāṅ mu'aṅ sukkho(28)dai khao ṯai o ven mu'aṅ kē ba khun pāṅ klāṅ dāv o ba khun pāṅ klāṅ dāv mi sū khao bu'a kreṅ kē mitra sahāya ba khun phā (29) mu'aṅ ciṅ ao bala ōk ba khun klāṅ dāv ciṅ khao mu'aṅ o ba khun phā mu'aṅ ciṅ abhiseka ba khun pāṅ klāṅ dāv cao mu'a(30)ṅ sukhodai hai dāṅ ji tan kē brah sahāya ryak ji sri indrapatindrāditya nāma ṯem kamratēṅ añ phā mu'aṅ o mu'a (31) kōn phi fā cao mu'aṅ sri sodharapura hai lūk sāv ji nāṅ sikharamahādevī kapp khann jaiyasri hai nāma kyar kē ba khun phā mu'a(32)ṅ dyam ba khun pāṅ klāṅ dāv ṯai ji sri indrapatindrāditya bu'a ba khun phā mu'an ao ji tan hai kē brah sahāya ik... (33) mu'aṅ sukhodai bu'a nann o ba khun sri indrapa-

tindrāditya lē ba khun phā mu'aṅ ao bala tap kann bā dvva...(34)... tē mu'a... ler lā glā duk hēṅ duk bāy tāṅ gàn tāṅ mu'a pán mu'a mu'aṅ ṭāṅ kao lūk ba khun sri i(35)ndrāditya phū niṅ ji ba khun rāmarāja... rū dharrma kō braḥ sri raṭṭanadhātu ann niṅ nai sri sajạ-nālai hlān ba khun sri (36) indrāditya phū niṅ ji dharmarājā... rū pun rū dharrma mi prijñā kē kaṃ pa mi klāv thi ley

COMPTES RENDUS.

Journal of the Pali Text Society, 1917-1919. — London, 1919.

Le Journal de la Pali Text Society qui vient de paraître nous apporte d'intéressants renseignements sur les publications préparées ou envisagées par la Société. Le premier volume du texte du *Visuddhimagga* est prêt à être mis sous presse : le second et dernier volume suivra peu après. Pour 1920-1921, on annonce les textes suivants : le *Tikapaṭṭhāna*, par Mrs. Rhys Davids ; la *Manorathapūraṇī*, commentaire de l'Aṅguttaranikāya, préparé par E. Hardy ; l'*Apadāna*, qui est le dernier ouvrage encore inédit du Canon ; enfin, la *Sammohavinodanī*, commentaire du Vibhaṅga, dont l'édition a été préparée par le thera singhalais Buddhadatta. Il est à regretter qu'on n'ait pas trouvé le moyen de faire passer tout d'abord l'achèvement de la *Sumaṅgalavilāsinī*, qui depuis trente-quatre ans en est restée à son premier volume, et aussi la publication de la *Samantapāsādikā*, commentaire du Vinaya, dont l'intérêt surpasse assurément celui d'une glose sur l'Abhidhamma. Ces deux textes sont d'ailleurs prévus dans le programme des années suivantes.

On est heureux d'apprendre que M. James H. Woods a entrepris une édition de la *Papañcasūdanī*, commentaire du Majjhimanikāya. On peut donc espérer que dans peu d'années tous les grands commentaires, si importants pour l'étude des textes canoniques, seront entre les mains des travailleurs. C'est une bonne nouvelle que celle de la publication prochaine d'une traduction de l'*Atthasālinī* par Mrs. Rhys Davids : elle sera accueillie avec d'autant plus de satisfaction que ce texte difficile n'a pas été édité avec tout le soin nécessaire et que la lecture en est par suite doublement laborieuse.

Malheureusement les déplorables conditions où se trouve actuellement la typographie font planer sur tous ces projets une menaçante incertitude. Elles retarderont également la publication, attendue avec

une légitime impatience, du Dictionnaire pāli. Les deux premiers volumes, comprenant les lettres A à N, c'est-à-dire sans doute la moitié de l'ouvrage, sont prêts pour l'impression. Puissent-ils ne pas se faire attendre trop longtemps!

Nous trouvons dans le même fascicule des notes lexicographiques, extraites du futur dictionnaire: une lecture faite par M. Rhys Davids à l'Académie britannique sous le titre : *A Cosmic Law in ancient thoughts*, où l'auteur signale dans toutes les anciennes religions la présence de deux courants parallèles, l'un animiste et l'autre «normaliste»: enfin un article de M. Nagai intitulé : *The* Vimutti-magga, *The «Way to Deliverance», the Chinese Counterpart of the Pāli* Visuddhimagga.

Le texte en question est le n° 1293 de Bunyu Nanjio 解脱道論 *Kie t'ouo tao lun*, que Nanjio restituait en *Vimokṣamārga-çāstra*. M. Nagai a changé ce titre en *Vimuttimagga*, parce qu'il croit que l'original était en pāli (on verra tout à l'heure sur quel curieux argument s'appuie cette conclusion). Une tradition attribue cet ouvrage à l'Arhat Upatiṣya ou Çāriputra, le grand disciple du Buddha. M. Nagai, dont la crédulité a des bornes, n'a pu se résoudre ni à l'accepter ni à la rejeter entièrement : il s'est tiré d'affaire en cherchant un autre Upatiṣya, qui pût sans trop d'invraisemblance remplacer son illustre homonyme, et il l'a trouvé dans la liste des theras singhalais: cet Upatissa est en outre mis en rapport avec un roi du Ier siècle de notre ère. Voilà du même coup, et de la façon la plus simple du monde, notre ouvrage pourvu d'un auteur et d'une date.

La traduction chinoise est l'œuvre de Saṅghapāla : c'était un religieux originaire du Fou-nan qui arriva en Chine en 505. Avait-il apporté avec lui l'original? C'est possible; mais il se peut aussi, dans l'opinion de M. N., que cette introduction remonte au maître de Saṅghapāla, Guṇabhadra, arrivé en 435 et mort en 468 (Nanjio, p. 415, n° 81). Comment Saṅghapāla put prendre pour maître en 505 un vénérable religieux mort trente-sept ans auparavant, en 468, c'est une question que M. Nagai aurait pu se poser, mais qui ne semble pas avoir retenu son attention [1]. Tout ce qu'il en conclut, c'est que : «quoique nous ignorions lequel des deux fut l'introducteur du texte, il est certain que celui-ci provenait d'une région du bouddhisme méridional, soit de Ceylan, soit du Cambodge». Les seules raisons de cette certitude sont, à ce qu'il semble, les suivantes. Guṇabhadra était originaire de l'Inde du Nord, mais, sur sa route, il visita Ceylan et d'autres pays du Sud. Quant à San-

[1] Voir à ce sujet P. Pelliot dans *Bull. Éc. Fr. Extr.-Or.*, IV, 284.

ghapâla, son pays natal était le Cambodge, pays de la sphère du Theravāda, comme chacun sait.

Mais le fait que Guṇabhadra a fait escale à Ceylan ne prouve pas qu'il y ait pris le manuscrit du *Kie t'ouo tao :* il a traduit plusieurs autres livres incontestablement sanskrits. Quant à l'argument tiré de la patrie de Saṅghapāla, il est encore moins heureux, le Cambodge (ou plutôt le Founan) étant à cette époque et pour de longs siècles encore, un pays mahâyâniste où le pāli était inconnu.

La comparaison du texte chinois avec le Visuddhimagga a conduit M. N. à conclure que : «quoique les deux ouvrages se ressemblent dans la forme, en tant que tous deux divisent leur contenu en Sīla, Jhāna, Paññā et Vimutti, ils diffèrent grandement dans les explications, l'arrangement des matériaux, etc.; mais ce qui semble certain, c'est que l'auteur du Visuddhimagga avait sous les yeux le Vimuttimagga d'Upatissa». Les rapprochements qu'institue M. N. entre les deux textes sont loin de justifier une telle assurance. De toutes les questions abordées par lui, aucune n'est en fait résolue et la conclusion ne peut être accueillie qu'avec les plus expresses réserves.

L. Finot.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

La translation des restes de M. Auguste Barth dans sa terre natale de Strasbourg a eu lieu le mercredi 23 juin. Notre président n'ayant pu, en raison de son état de santé, se rendre à cette cérémonie, y était représenté par M. Finot, qui a lu l'adieu adressé à notre regretté confrère par M. Senart au nom de la Société Asiatique. M. Pfister, doyen de la Faculté des Lettres de Strasbourg, membre de l'Institut, a lu un discours de M. Diehl au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Enfin, M. Sylvain Lévi a pris la parole pour l'Université de Strasbourg.

Voici les paroles de M. Senart :

«Messieurs,

«C'est dans les jours sombres de la guerre, dont il suivait les péripéties avec une angoisse haletante, qu'Auguste Barth nous a été enlevé. Depuis de longues années il était l'ornement de notre Société Asiatique, qui compte ici des sympathies fidèles. Elle a, dans un sentiment profond d'admiration pour son vaste savoir, pour son esprit large et lumineux, pour son caractère antique tempéré de tant de bonté simple, suivi les premières funérailles du maître et de l'ami qui l'a tant honorée. Elle ne pouvait manquer ici aujourd'hui, ni être absente d'une cérémonie qui couronne mélancoliquement dans la mort la fidélité inaltérable, les espérances indestructibles d'une longue et glorieuse vie.

«Éloigné en 1871 de la terre natale qu'il avait vaillamment défendue les armes à la main, Auguste Barth y dormira du moins, comme il l'a voulu, son dernier sommeil. La grande et la petite patrie à l'envi veilleront sur ses restes. De l'une et de l'autre, peu d'hommes ont réuni dans une harmonie aussi forte et à un degré aussi éminent les qualités mai-

tresses : la puissance de travail avec la fermeté du caractère, la souplesse des aptitudes avec la clarté de l'esprit, la sûreté du goût avec une robuste droiture. Ce funèbre retour a toute la signification d'un symbole. A l'heure où s'est enfin refaite l'union étroite et féconde de l'Alsace et de la France, ce fils pieux de Strasbourg, si passionnément attaché aux souvenirs et aux aspects de sa terre, se dresse comme un témoignage et comme une promesse.

« Pour ses confrères, l'homme qui a mérité d'être pendant tant d'années le maitre le plus écouté et comme l'arbitre des études de l'Inde, dont l'autorité a été si universellement reconnue, demeurera comme le type même du savant accompli, d'esprit aussi libre que mesuré, aussi ferme que bienveillant.

« Devrais-je essayer ici une énumération nouvelle de ses travaux? A vrai dire, pour entrer dans ce détail, le courage, à pareille heure, me manque. Quand ses amis cherchèrent un titre commun sous lequel grouper ses œuvres dispersées, ils n'en trouvèrent qu'un : *Quarante ans d'indianisme*. C'est tout dire, si l'on ajoute que la solidité, ni même l'agrément ne le cèdent en rien dans cette œuvre magistrale à la variété et à l'étendue. Ma vieille amitié répugne à détailler une physionomie si chère. Je ne sais que considérer dans sa forte unité, telle que je rêverais pour notre honneur de la voir se transmettre dans la mémoire des générations, cette grave et puissante figure, m'incliner devant elle dans le deuil d'une vive et déférente affection.

« Je salue en Auguste Barth l'un des plus nobles enfants qu'ait enfantés la riche terre d'Alsace. L'invasion étrangère l'en avait chassé. Frères de l'intérieur, nous l'avons fidèlement entouré de la chaude sympathie et de l'estime rare qui lui étaient dues. Pour le ramener aujourd'hui aux frères de la frontière, nous ne perdons rien de lui; par ce gage sacré, nous les associons à notre culte pour une noble mémoire, dont il nous paraîtra plus doux de nous enorgueillir en commun. »

PÉRIODIQUES.

The Asiatic Review, April 1920 :

Ameer Ali. The Turkish Question. — H. E. Boghos Nubar Pacha. Constantinople and Armenia. — The Armenian Patriarch at Constanti-

NOPLE. The Future of the Armenian State. — H. C. WOODS. The Future of Turkey. — A. C. YATE. — The Near Eastern Chaos. — J. D. ANDERSON. The Calcutta University Report. — J. POLLEN. The Indian national Movement. — J. SHAKESPEAR. Reflections on the Government of wild Tribes of the North-Eastern Frontier of India. — F. R. SCATCHERD. The Friends of India, wise and otherwise. — H. ADAMSON. Burma. — D. S. MARGOLIOUTH. The Prospects of Zionism. — O. NOVIKOFF. Ex-Russia. — G. AGABABIAN. The Economic Situation of the Armenian Republic. — E. H. PARKER. The Chinese on themselves. — UMAYA. Japans' Policy in Siberia. — W. R. DAWSON. Egyptological Notes.

Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine, années 1917-1918 :

G. COEDÈS. Inventaire des inscriptions du Champa et et du Cambodge. — H. PARMENTIER. Table géographique des monuments kmèrs du Cambodge, du Laos et du Siam. — Chronique.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XIX, n° 4 :

R. DELOUSTAL. La justice dans l'ancien Annam. Code de procédure. Traduction et commentaire.

The Indian Antiquary, 1919 :

January :

VENKATASUBBIAH. The Chronology of the Western Châlukyas of Kalyâni. — SAILENDRANATH MITRA. Identification of *Vinayasamukase* in Aśoka's Bhabra Edict. — K. P. JAYASWAL. Śâka-Parthiva.

February :

RADHA GOVINDA BASAK. The words *nivi* and *vinita* as used in Indian Epigraphs. — SURENDRANATH MAJUMDAR. Contributions to the study of the Ancient Geography of India. — S. V. VENKATESWARA. *Satiyaputa* in the Rock-Edict II of Aśoka.

March :

RAMAPRASAD CHANDA. Inscriptions on two Patna Statues in the Indian Museum. — R. C. MAJUMDAR. Alleged Śaiśunâga Statues.

April :

R. Temple. Notes on Currency and Coinage among the Burmese. — N. G. Majumdar. Patna Museum Inscription of Jayasena. — R. C. Temple. Notes from Old Factory Records.

May :

R. Temple. Notes on Currency and Coinage among the Burmese (*suite*). — Panchanan Mitra. New Light from Prehistoric India. — S. Krishnaswami Aiyangar. The Hun Problem in Indian History. — R. G. Temple. Notes from Old Factory Records (*suite*).

June :

D. R. Bhandarkar. Dekkan of the Śâtavâhana Period. — Narendra Nath Law. Ancient Hindu Coronation and allied Ceremonials. — B. V. Kameśvara Aiyar. The Lunar Zodiac in the *Brâhmanas*. — Radhagovinda Basak. Chandra's Conquest of Bengal. — S. N. Sen. Tipu Sultan's Letters at Śriṅgerî.

July :

R. Temple. Notes on Currency and Coinage among the Burmese (*suite*). — A. V. Venkateswara Ayyar. The Life and Times of Châḷukya Vikramâditya. — K. N. Dikshit. Numismatic Notes. — H. B. Bhide. Is Kalkirâja an historical Personage? — K. P. Jayaswal. The Jogîmârâ Cave Inscription. — A. Venkatasubbiah. Pratihâras in Southern India. — V. A. Smith. Survival of the Term Karôri.

August :

A. V. Venkateswara Ayyar. The Life and Times of Châḷukya Vikramâditya (*fin*). — Hemchandra Raychaudhuri. Râshtriya and Tushâspha, the Yavanarâja. — R. C. Temple. Notes from Old Factory Records (*suite*).

September :

R. Temple. Notes on Currency and Coinage among the Burmese (*suite*). — S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas, 1519 to 1851. — N. G. Majumdar. The Lakshmaṇasena Era.

October :

S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas (*suite*). — H. C. Majumdar. Second Note on the Hathigumpha Inscription of Khâravela. — J. Bloch. The intervocalic Consonants in Tamil. — Hemchandra Râychaudhuri. Palæsimundu.

November :

S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas (*suite*). — N. G. Majumdar. Epigraphic Notes. — Ranganathaswami Aryavaraoan. Pâiśâchî Prâkṛit. — Ramaprasad Chanda. Date of Khâravêla.

December :

S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas (*suite*). — R. Temple. A brief Sketch of Malayan History. K. G. Sankara Aiyar. The Panamalai Rock-Temple Inscription of Râjasimha. — V. A. Smith. Samâja. — R. C. Temple. Sunnee, Dated Gold Mohar: - Notes from Old Factory Records (*suite*).

Supplément :

E. H. Man. Dictionary of South Andaman Language. — Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

Der Islam, vol. X, fasc. 1-2 :

A. Brass. Eine neue Quelle zur Geschichte des Fulreiches Sokoto. — J. J. Hess. Die Farbbezeichnungen bei innerarabischen Beduinenstämmen. — J. Ruska. Arabische Texte über das Fingerrechnen. — H. Ritter. Mesopotamische Studien. II : Vierzig arabische Volkslieder.

Kleine Mitteilungen. F. Babinger. Die älteste türkische Urkunde des deutsch-osmanischen Staatsverkehrs. — H. Jensen. Ungarische Urkunden aus der Türkenzeit. — P. Schwarz. Die Steuerleistung Persiens unter der Herrschaft der Araber. — H. Ritter. Zum arabischen Fingerrechnen — C. F. Seybold. Notiz über den türkischen Kalender der Heilbronner Gymnasialbibliothek. — J. H. Mordtmann, F. Babinger. Stambuler Buchwesen im 18. Jahrhundert.

Journal of the American Oriental Society, vol. 40, fasc. 1 :

M. Bloomfield. The Dohada or Craving of Pregnant Women : A Motif of Hindu Fiction. — F. R. Blake. A Bibliography of the Philippine Languages, Part I.

Brief Notes. H. F. Lutz. A loanword in Egyptian [*ṭakapu*]; – The Hebrew word for «to sew» [תפר]. — W. F. Albright. Uttu, the Sumerian God of Commerce.

Al-Machriq, Mars 1920 :

L. Cheikho. Le Cardinalat et les cardinaux orientaux ; – Le Livre d'Ibn Durustûyah intitulé كتاب الكتّاب ; – L'Arabie actuelle ; les Wahabites; les Bani Rachid. — P. Salman. Le droit bédouin dans la Transjordane. — A. Salhani. Un manuscrit d'Abi 'Obeid al Bakrî. — L. Cheikho. Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam.

Avril :

G. Manache. Une élégie de Gabriel Qelâ'î (xvi[e] siècle). — P. Salman. Le droit bédouin dans la Transjordane (*fin*). — L. Cheikho. Le christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avent l'Islam (*suite*); – L'Arabie actuelle : Hayel et Ibn Rachîd : – Un document inédit du patriarche Ignace Jaroué; – Les Maronites et la Compagnie de Jésus aux xvi[e] et xvii[e] siècles.

The Moslem World, April 1920 :

J. L. Barton. The Near East. — L. B. Jones. The Paraclete or Mohammed. — W. S. Nelson. The new Syria. — E. W. Riggs. Spiritual Reconstruction in the Near East. — W. H. Worrell. Kishkish. Arabic Vaudeville in Cairo. — J. A. Funk. The Missionary Problem in Persia. — S. M. Zwemer. Islam, its Worth and its Failure. — E. M. Wherry. Classified List of Books in the Urdu Language. — I. Mason. Christian Literature for Chinese Moslems. — G. W. Hunter. The Chinese Moslems in Turkestan. — H. Bjerrum. The Tamil Moslems of South India. — R. D. Wilson. The use of the terms *Allah* and *Rab* in the Koran. — The Native Press of Egypt during the War.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 12 MARS 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président*, M[lles] Getty et Karpelès; MM. Basmadjian, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Casanova, Contenau, Dumon, Dussaud, Finot, Giesseler, Mayer Lambert, de Lorey, Meillet, Moret, Pelliot, Polain, Przyluski, Sidersky, Stern, *membres*; Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

Une lettre du Ministère de l'Instruction Publique annonce l'ordonnancement de la somme de 500 francs a titre de subvention à la Société pour le 1[er] trimestre 1920.

Sur la demande de M. Meillet, il est décidé que la liste des ouvrages parvenant à la Société sera périodiquement communiquée au groupement qui vient de se créer à Strasbourg.

M. Pelliot offre à la Société le premier fascicule des publications de la Mission Pelliot : *Les grottes de Touen-houang.*

M. Basmadjian lit une note sur le personnage de Jacob Shamier. (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

M. le Dr Gieseler fait une communication sur le dualisme dans la religion chaldéo-élamite.

MM. Casanova et Sidersky présentent des observations.

La séance est levée à 6 heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

SUR LE PERSONNAGE DE JACOB SHAMIER OU HAKOB CHAMIRIANTZ.

En parlant des différents efforts faits par les Arméniens du XVIIIe siècle pour la reconstitution d'un État indépendant, je disais dans mon *Histoire Moderne des Arméniens* (Paris, 1917, page 48) ce qui suit :

Toutefois les Arméniens saluèrent l'apparition de deux autres de leurs nationaux, hommes dévoués à la libération de leur race. L'un de ces deux patriotes était Hovsep Arghouthian-Longuemain, archevêque des Arméniens de toute la Russie depuis 1773, qui travaillait avec zèle et succès pour la cause arménienne. Le second, Hakob Chahamiriantz, avait fondé une imprimerie à Madras (Indes), et publiait des livres et des brochures pour préparer les Arméniens à la liberté politique, et les inciter à lever l'étendard de la révolte pour leur indépendance; son principal collaborateur était son père, Chamir Soultanoum Chahamiriantz, originaire de Djoulfa (Perse). De Madras, Hakob Chahamiriantz et son père s'adressèrent aux catholicos d'Etchmiadzine et d'Aghvanq, à des méliks arméniens, à l'archevêque Hovsep Arghouthian, au roi de Géorgie, Éréclé II, et à d'autres personnages politiques. Leur projet était, avec le concours d'Éréclé, la délivrance de l'Arménie où ils voulaient former une république démocratique, sous la présidence de ce même Éréclé, qui était issu des Bagratides, par conséquent de sang arménien!

Nul doute que Hakob Chahamiriantz ne soit le même personnage que Jacob Shamier dont l'épitaphe a été republiée par notre confrère, M. F. Macler, d'après l'Anglais Robert Norman Bland, dans le *Journal Asiatique* (mai-juin 1919, p. 562).

Voici mes arguments à l'appui de ma thèse :

1° Le défunt dit dans son épitaphe, lignes 2-4 :

Donne-moi la nouvelle de la liberté de ma nation que j'ai vivement désirée.

[Dis-moi] s'il s'est levé parmi *nous* quelqu'un, comme sauveur et conducteur,
que, dans ce monde, j'avais beaucoup souhaité.

Et, en effet, il a beaucoup travaillé pour la liberté de sa nation, comme nous le voyons plus haut.

2° La ligne 6 du texte arménien de l'épitaphe dit :

որդի գոլով Շամիր Շամիրեանց անուանն ընդունող

«étant le fils [de celui] qui avait reçu le nom de Chamir Chamiriantz.»

Et mon *Histoire Moderne des Arméniens* dit que le père de Jacob ou Hakob s'appelait «Chamir Soultanoum» ou «Chamir Soultanoum Chamiriantz». En outre, la préface d'un livre intitulé *Որոգայթ փառաց* (Embûche des gloires), et dont l'auteur est Hakob lui-même, se termine ainsi : «Fait à Madras, dans le mois d'août, en l'an du Seigneur notre Sauveur Christ 1773. Votre petit serviteur Hakob, fils de Chahamir, Chahamiriantz.»

Je dois signaler que le nom «Chamir» est la forme diminutive de «Chahamir» qui dérive de *Chah Amir*.

Cette famille, comme d'ailleurs tous les habitants de Djoulfa d'Ispahan, est originaire de l'Arménie Majeure (*ի Հայոց Մեծաց*), ainsi que l'indique la ligne 5 du texte arménien de l'épitaphe.

3° La pierre tombale de Hakob porte le dessin de ciseaux, d'un *yard* (mesure de longueur anglaise), d'une balance avec ses poids pour peser les pierres précieuses, d'un encrier et d'une plume.

Nous trouvons le même dessin, avec les mêmes détails, sur les ouvrages imprimés dans la première imprimerie arménienne des Indes, à Madras, dont le fondateur fut Hakob, en 1772. Ce sont les armes de la famille Chamir que nous trouvons aussi gravées sur toutes les pierres tombales des Chamiriantz, enterrés dans le cimetière arménien de Madras.

Que signifient ces emblèmes?

Cela est très simple :

Chamir Soultanoum Chamiriantz, le père de Hakob, était, au début, un humble *tailleur* à Madras; puis il devint marchand de perles et banquier en même temps. Il voyagea beaucoup et s'enrichit énormément. Il n'eut alors plus qu'un souci : fonder une imprimerie pour son fils aîné, Hakob, et se consacrer à l'indépendance de l'Arménie! Ses deux autres

fils, Hovhannès et Eliazar, naquirent à Madras et y moururent, respectivement en 1834 et 1787. Mais Hakob, né à Madras, en 1745, se lance dans la politique, publie des ouvrages, et après sa mort, le 7 juillet 1774, à Malacca, son père. Chamir, continue l'œuvre entreprise ensemble.

Je dois dire entre parenthèses que le dernier ouvrage publié dans cette imprimerie date de 1781. Nous trouvons plus tard une autre imprimerie fondée à Madras, en 1789, par les soins du prêtre arménien Harouthioun Chemavonian de Chiraz, lequel, en 1794, fit paraître à Madras le premier périodique arménien : Ազդարար (le Moniteur).

Le père de Hakob, né à Djoulfa, le 4 novembre 1723, mourut à Madras, le 13 juin 1797, à l'âge de 74 ans.

BIBLIOGRAPHIE : Mesrovb J. Seth, *History of the Armenians in India*. Calcutta, 1895. — [Հ. Գարեգին Զարպհանալեան] Պատմութիւն Հայկական տպագրութեան ։ Վենետիկ, 1895; — Լէօ, Հայկական տպագրութիւն. Հատոր Բ ։ Թիֆլիս, 1902; Գիւտ քհ. Աղանեանց, Դիւան Հայոց պատմութեան ։ Գիրք Ա.-Բ ։ Թիֆլիս. 1893.

K. J. Basmadjian.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Huart, *vice-président*.

Étaient présents :

M. Cordier, *vice président;* Mlles Getty et Karpelès; Mme Le Lasseur; MM. Bacot, Basmadjian, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Cabaton, Casanova, Contenau, Danon, Deny, Destaing, Dumon, Dussaud, Ferrand, Finot, Gieseler, Goloubeff, Mayer Lambert, de Lorey, Macler, Madrolle, Maître, Meillet, Moret, Pelliot, A. Périer, Polain, Przyluski, Ravaisse, des Rotours, Sidersky, Stern, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. L. Bézagu, présenté par MM. Senart et Bouvat;
Cony, présenté par MM. Bloch et Meillet;
Féghali, présenté par MM. Huart et Meillet;
Ohsumi, présenté par MM. Dautremer et Macler.

Une lettre du Ministère de l'Instruction publique annonce l'ordonnancement de la somme de 500 francs à titre de subvention à la Société pour le 2ᵉ trimestre 1920.

M. le Président annonce que la prochaine réunion fédérative des Sociétés orientales aura lieu à Paris du 6 au 8 juillet.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par M. le Président, au nom de M. Minorsky : *La délimitation turcô-persane* et *Les Antiquités de Makou ;*

Par M. Thureau-Dangin, au nom de M. Allotte de la Fuye, le fascicule supplémentaire des *Documents présargoniques.*

M. Contenau lit une étude sur les Sémites en Cappadoce au xxiiiᵉ siècle.

M. Pelliot signale la découverte de nouveaux textes d'origine nestorienne en Chine. Jusqu'ici, en dehors de l'inscription de Si-ngan-fou, on ne connaissait que l'*Hymne à la Sainte Trinité* rapportée de Touen-houang. En 1914 a paru un article préliminaire sur un 一神論 *Yi chen louen,* texte nestorien dont le manuscrit fragmentaire est venu aux mains de M. Fukuoka. M. Pelliot vient d'apprendre qu'un collectionneur de Pékin posséderait deux autres manuscrits nestoriens, encore inédits, et dont les titres concordent avec ceux des textes chrétiens traduits en chinois et énumérés à la fin de l'*Hymne à la Sainte Trinité.*

M. Pelliot, rappelant l'importance des *kārīz*, ou canaux d'irrigation souterrains, dans la région de Tourfan, signale un texte très précis de Sseu-ma Ts'ien d'où il résulte qu'au moins un grand *kārīz* fut creusé dans la région de Si-ngan-fou à la fin du iiᵉ siècle avant notre ère.

MM. A. Périer et Deny présentent des observations.

M. Goloubeff rend compte d'un inventaire photographique qu'il a

fait exécuter dans les grottes Jogimāra et Sitabenga de la colline de Ramgarh et présente quelques spécimens de ces photographies.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 14 MAI 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* MM. Allotte de la Fuÿe, Archambault, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Cabaton, Casanova, Clermont-Ganneau, Danon, Finot, Mayer Lambert, Ohsumi, Polain, Przyluski, Sidersky, Stern, Virolleaud, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. J. de Morgan, présenté par MM. Huart et P. Boyer;
R. Vadala, présenté par MM. Huart et Bouvat;
B. Karlgren, présenté par MM. H. Cordier et P. Pelliot.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par M. Finot, au nom de M. Nariman : *Literary History of Sanskrit Buddhism;*

Par M. Huart, au nom de M. Minorsky, une notice sur un voyage au pays des Kurdes;

Par M. Allotte de la Fuÿe, une brochure intitulée *L'Iconographie de Moïse.*

M. Sidersky expose l'historique du système adopté par les Caraïtes pour régler les dates des néoménies et de leurs fêtes religieuses. Le fondateur de cette secte schismatique, Anan ben David, avait remplacé le comput juif par l'observation matérielle des nouvelles lunes, et il intercalait un treizième mois dans l'année chaque fois que la maturité de l'orge se trouvait en retard. Ce n'est que depuis le siècle dernier que les

Caraïtes y ont substitué un système nouveau, basé sur le calcul astronomique des néoménies, avec l'intercalation cyclique d'un second Adar. Des tables astronomiques, calculées par des savants caraïtes et rapportées au méridien de la Crimée, permettent de calculer à l'avance l'apparition de la faucille lunaire. (Voir l'annexe au procès-verbal.)

M. Stern étudie les peintures des grottes de Ramgarh, d'après des photographies qui lui ont été communiquées par M. Goloubeff. Au moyen de calques, il montre qu'on peut reconstituer plusieurs scènes et distinguer trois ou quatre peintres ou groupes de peintres. Il signale diverses particularités de costume qui n'apparaissent guère avant l'époque de la grande influence grecque. Enfin le style de ces peintures semble se rattacher aux sculptures, pleines de mouvement et d'élan, d'Udayagiri et du stūpa jaina de Mathurā, par opposition aux bas-reliefs de Bharhut et de Sanchi, dont le caractère dominant est le calme et l'équilibre : elles paraissent nettement postérieures à ces dernières.

La séance est levée à 6 heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE CARAITE.

En provoquant, en 761 après J.-C., le schisme caraite, Anan-ben-David avait déclaré vouloir rejeter entièrement les doctrines rabbiniques désignées sous le nom générique de la «loi orale», et s'en tenir strictement au texte biblique, soit aux termes mêmes de «la loi écrite». L'un des premiers actes du chef caraite fut une profonde modification apportée dans le système du comput juif promulgué en 359 par Hilel II, de Tibériade, celui basé sur les conjonctions lunaires moyennes avec le calcul cyclique des années embolismiques. Voici ce que raconte sur ce sujet l'auteur arabe Makrizi (1360-1442), reproduit par Silvestre de Sacy dans sa *Chrestomathie arabe* (Paris, 1826, t. I, p. 287) :

Anan se réglait, pour commencer les mois, sur l'apparition de la nouvelle lune, ainsi que cela se pratique chez les Musulmans; il ne s'embarrassait point à quel jour de la semaine tombait la néoménie, et ne suivait point le calcul des Rabbanites. Pour ce qui regarde l'intercalation des mois, il considérait chaque année l'état de l'orge dans les campagnes de l'Irak et de la Syrie, entre

le premier jour du mois de Nisan et le 14 du même mois; s'il trouvait les épis assez avancés pour qu'on pût en faire sortir les grains en les frottant dans les mains, et bons à moissonner, il laissait l'année simple et sans intercalation; mais s'il ne trouvait pas les épis assez avancés pour cela, il faisait l'année embolismique.

C'était, comme on le voit, le retour au système primitif employé dans l'antiquité, que les Juifs avaient remplacé dans la suite par des méthodes plus rationnelles, au fur et à mesure que s'était développée chez eux la science astronomique.

Les Caraïtes avaient suivi jusqu'au xve siècle ce système primitif pour régler leur calendrier religieux, en rejetant tout essai de calcul de néoménie, comme étant contraire à la loi écrite[1], et la tentative faite vers 1490 par un savant caraïte, Élie Beschitzi, de calculer les néoménies d'après la méthode astronomique décrite par Maïmonide au xii[e] siècle[2], avait entièrement échoué. Ce n'est que vers la fin du xviii[e] siècle que des voix autorisées se firent entendre dans le monde caraïte, prêchant l'usage du calcul astronomique pour déterminer à l'avance les dates des néoménies et des fêtes religieuses, parce qu'il était arrivé parfois que dans un même endroit le père sanctifiait tel jour et le fils le profanait... Des tables de néoménies furent publiées en 1800 par Isaac ben Salomon, dans un livre intitulé אור הלבנה, calculées pour la latitude de la Crimée (+ 45°). Ce savant caraïte avait pris pour base un système de calcul analogue à celui de Maïmonide, dont les principaux éléments étaient *l'élongation et l'arc de vision* au moment du coucher du soleil, mais en adoptant des arcs plus petits comme limites de la visibilité. Depuis cette publication, des savants caraïtes avaient continué à perfectionner leurs calculs astronomiques, en s'adressant, au besoin, aux savants juifs qu'ils avaient appris à connaître et à mieux estimer que dans le passé.

C'est à l'occasion du commencement de l'année 5621 de l'ère de la

(1) Le *Traité des Néoménies* de Samuel ben Moïse (connu sous le nom רבי שמואל הרופא המערבי), rédigé en arabe, édité par M. Félix Kauffmann (thèse de doctorat, Heidelberg), in-8°, Leipzig, 1903, se montre très sévère au sujet de cette question.

(2) Nous avons donné un résumé substantiel de la méthode astronomique de Maïmonide, dans l'annexe B (p. 661-673) de notre *Étude sur l'origine astronomique de la chronologie juive*, édité par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 2[e] partie, p. 595-683), in-4°, Paris, 1911.

création, qu'une discussion savante s'était engagée entre un savant caraïte, David Kokizoff (de Nicolaëff), et le célèbre rabbin astronome H. S. Slonimsky, à propos du calcul de la néoménie de Tiseri [1]. La conjonction vraie astronomique eut lieu alors le samedi 15 septembre 1860, à $7^h 39^m$, au méridien de Nicolaëff. La lune se trouvait à son périgée, mais sa latitude était australe (4° 6), et au coucher du soleil du même jour, $9^h 27^m$ après la conjonction, l'élongation avait atteint 5° 13′, mais la lune était invisible, étant descendue sous l'horizon 13 minutes avant le soleil. Néanmoins, les savants caraïtes décidèrent de fêter leur nouvelle année le soir même, parce que, disaient-ils, le mot hébreu חדש (*néoménie*) signifie seulement renouvellement de la lune, laquelle commence à recevoir sa lumière dès que sa distance du soleil dépasse 4°; alors que l'observation du croissant n'était nullement obligatoire [2].

Quelque temps après, l'astronome caraïte Jeduha Kokizoff, fils du savant nommé plus haut, publia d'intéressants tableaux astronomiques à l'usage de ses coreligionnaires, dans un livre hébreu intitulé בינה לעתים (I. Odessa, 1878; II, Odessa, 1879), qu'il fit suivre bientôt d'un opuscule הליכות עולם (Odessa, 1880) contenant des tableaux plus perfectionnés et accompagnés d'une introduction en langue russe. Voici, brièvement, la méthode de calcul décrite par ce savant, comme conclusion de son travail :

On calcule la conjonction vraie astronomique et l'heure du coucher du soleil du même jour. Si l'intervalle est moindre que 8 heures, la néoménie aura lieu le lendemain soir; si l'intervalle dépasse 22 heures, le nouveau mois commencera le soir même du jour de la conjonction. Pour un intervalle compris entre 8 et 22 heures, on aura recours au calcul astronomique de l'*élongation* (distance entre la lune et le soleil) ainsi que de la *hauteur de la lune au-dessus de l'horizon*. Si la somme de ces deux arcs atteint 13°, le mois commencera le soir même du jour de la conjonction; dans le cas contraire, le mois commencera seulement le lendemain soir.

Comme on le voit, M. Kokizoff avait fini par se rallier à un système de calcul de néoménies qui tient compte des deux éléments, estimant sans doute que la seule élongation n'était pas suffisante pour déterminer le commencement du mois.

(1) Voir la revue hébraïque הכרמל, 1re année, nos 31 et 34.

(2) Voir la revue hébraïque המגיד, année VII (1863), nos 46, 47 et 48; l'article de H. M. Fineles intitulé כיצד מעברין, ainsi que la réplique de H. S. Slonimsky, sous le titre חכחשה במקום עדים, *ibid.*, année XI (1867),

Fêtes et jeûnes caraites.

Tiseri.

1. *Roch-Hachanah* (*Nouvelle année* ou *fête des trompettes*).
10. *Yom Kipour* (le jeûne du *Grand Pardon*).
15. *Souccoth* (premier jour, grande fête, suivi de 6 jours demi-fêtes).
22. *Chemini Açereth* (grande fête).
24. *Zom Guedaliah* (jeûne).

Tebeth.

10. *Assara betebeth* (jeûne).

Adar.

14 et 15. Fêtes de *Pourim*. (Dans l'année embolismique, les fêtes de Pourim sont dans le premier Adar).

Nisan.

15. *Pessah* (*Fête de Pâque*, suivi de 5 jours demi-fêtes).
21. *Chebii Açereth* (grande fête).

A partir du dimanche qui suit le premier jour de Pâque (15 Nisan), on compte 49 jours = 7 semaines entières. Le 50ᵉ jour, dimanche, *fête de Chabouoth* (*Pentecôte*).

Tamouz.

9. *Tichea betamouz* (jeûne du 9 Tamouz).

Ab.

7 et 10. *Chibea beab veassara beab* (jeûnes en souvenir de la destruction du Temple par Nabouchodonossor).

Nota. — La fête de Hanouccah est inconnue chez les Caraites.

La lecture du Pentateuque chez les Caraïtes.

A l'instar de la Synagogue des Juifs, les Caraites font la lecture de la Loi à leurs offices, en partageant tout le Pentateuque en sections sabbatiques, de la manière suivante :

On commence tous les ans à lire בראשית le samedi après *Chemini-Açereth*, et l'on s'arrange pour lire תצוה le samedi précédant *Pourim*.

Dans une année ordinaire, on lit צו le samedi avant *Pessah*, mais dans une année embolismique on n'y fait pas attention. On s'arrange, en outre, pour lire נשא le samedi précédant *Chabouoth*, et, à cet effet, on lit במדבר deux fois, et, au besoin, on lit deux fois נשא. On réunit מטות et מסעי et on lit ואתחנן le samedi après *les jeunes d'Ab*. On sépare נצבים et וילך et on lit deux fois האזינו, afin de lire וזאת הברכה le samedi de *Souccoth*, ou bien le *Chamini-Açereth*, s'il tombe un samedi.

Quant à la récitation de chapitres des Prophètes הפטרות, les Caraïtes suivent les usages de la Synagogue des Juifs, à peu de choses près.

D. Sidersky.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 1920.

La séance est ouverte à 3 heures sous la presidence de M. Huart, *vice-président.*

Étaient présents :

M. Cordier, *vice-président;* M[lle] Karpelès; MM. Allotte de la Fuye, Archambault, Bessières, Bloch, Bonifacy, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Cabaton, Casanova, Coedès, Danon, Delafosse, Destaing, Ferrand, Fevret, Finot, Gaudefroy-Demombynes, Goloubeff, Hackin, Mayer Lambert, de Lorey, Meillet, Nau, Pelliot, A. Périer, J. Périer, Polain, Sauvageot, Sidersky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance générale du 19 juin 1919 est lu et adopté.

La Société donne pleins pouvoirs à M. Gaudefroy-Demombynes, membre de la Commission des fonds, pour toucher toutes sommes allouées à la Société ou qui pourraient lui être allouées à l'avenir, et en donner quittance.

M. Meillet donne lecture du rapport de la Commission des censeurs qui fait ressortir les difficultés de la situation financière, dues à l'élévation des frais d'impression du *Journal*. Des explications complémentaires sont fournies par MM. Finot et Gaudefroy-Demombynes. Le *Journal* sera réduit à quatre fascicules d'environ dix feuilles chacun.

Des remerciements sont votés à la Commission des fonds.

Sont élus membres de la Société :

MM. N. J. Krom, présenté par MM. Senart et Ferrand:
J. Hanoune, présenté par MM. Huart et Bouvat;
R. Baudouin, présenté par MM. Huart et Delafosse.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par le R. P. Boyer, au nom de M. Senart et au sien : *Kharoṣṭhī Inscriptions*, Part I, par A. M. Boyer, E. J. Rapson et E. Senart;

Par M. Meillet, au nom de M. Macler et au sien : le premier fascicule de la *Revue des Études arméniennes*.

Sur la proposition de M. le Président, les demandes d'échange avec la revue *Syria*, publiée sous le patronage du haut commissaire de la France en Syrie, et la revue *Orientalia*, publiée par l'Institut pontifical biblique, sont acceptées.

L'assemblée n'étant pas en nombre pour se constituer en assemblée générale extraordinaire, en vue de statuer sur une modification à l'article 3 des statuts, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement.

M. Goloubeff communique une analyse de quelques motifs peints sur les plafonds des temples d'Ajaṇṭā et les rapproche d'un groupe de sculptures trouvées à Mathurā et ayant trait au culte des Yakṣas.

M. Pelliot fait une communication sur un manuscrit chinois de Touen-houang qui contient la majeure partie du *Ts'ien tseu wen* ou «Livre des mille mots» avec transcription tibétaine interlinéaire. Ce manuscrit, qui est du IXᵉ siècle, donne des indications d'un grand intérêt pour la connaissance de la phonétique chinoise ancienne.

MM. Bloch et Hackin présentent quelques observations.

Il est procédé au dépouillement du scrutin. Tous les membres sortants sont réélus.

La séance est levée à 5 heures.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES CENSEURS

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1919.

Les difficultés financières que faisait prévoir le rapport de votre Commission l'an dernier apparaissent dès maintenant en pleine évidence.

Sans doute les cotisations, abonnements et ventes d'ouvrages sont inscrits cette année pour plus de 11,000 francs, au lieu de 3,000 francs l'an dernier. Mais ceci provient de ce que, les comptes n'ayant pas été remis en temps utile en 1919, ce chiffre se rapporte à deux exercices. La situation des comptes est redevenue normale.

L'augmentation du produit des capitaux de la Société tient aussi, pour la plus grande partie, à un retard des comptes de 1918. A cet égard encore, les comptes sont maintenant redevenus normaux.

Mais les dépenses de la Société excèdent sensiblement les recettes, et, s'il n'y est mis ordre, elles les excéderont de plus en plus, par suite de l'augmentation des frais d'impression et de la diminution de valeur de notre monnaie.

Le coût d'un fascicule du *Journal,* qui atteignait à peine 2,000 francs, est maintenant de 6,000 francs. Les recettes de la Société n'ayant pas changé, notre budget est disloqué.

Les 17,444 francs. inscrits aux comptes de 1919, ne représentent pas le prix actuel de nos six fascicules annuels, qui atteindra 36,000 francs, ou, en déduisant les 3,000 francs du crédit alloué par l'Imprimerie Nationale, 33,000 francs. Il nous faudra donc envisager une réduction du *Journal,* sur laquelle votre commission de publication et votre bureau auront à statuer.

Les autres postes de dépenses n'appellent pas d'observations. Les frais généraux sont aussi réduits qu'il est possible; ils s'accroissent presque inévitablement; ainsi le montant de notre assurance, pour ne prendre que cet exemple, ne répond pas à la valeur de nos collections. Les 997 fr. 90 inscrits pour la Bibliothèque représentent la dernière

annuité des dépenses prévues pour l'installation. Mais, d'autre part, la somme affectée à la reliure et à l'achat de livres nouveaux, 359 fr. 30, est évidemment dérisoire. Et il n'a été versé aucune subvention pour la publication d'aucun ouvrage nouveau. C'est dire que l'activité utile de la Société est réduite au minimum.

Néanmoins, on ne peut assurer les besoins de notre trésorerie que par des moyens de fortune.

On s'est servi d'une somme provenant d'un remboursement de valeurs de 7,734 fr. 45, dont on n'a remployé que 407 fr. 95.

D'autre part, on n'a pu encore placer une somme de 600 francs, provenant de cotisations perpétuelles.

On aura donc besoin de ressources permanentes pour échapper à ces expédients provisoires.

Mais, bien loin que le projet de budget qui vous est soumis réponde à cette nécessité, il prévoit simplement, sous le nom de «ressources extraordinaires», un déficit de 9,500 francs. Et encore ne compte-t-il les frais du *Journal* que pour 24,000 francs, quoique la réduction prévue ne puisse se faire immédiatement, et que la dépense probable doive dépasser ce chiffre d'une façon notable.

Il nous faut donc, d'une part, augmenter nos recettes, à la fois en élevant le montant de la cotisation et en augmentant, s'il est possible, le nombre de nos membres; d'autre part, diminuer nos dépenses en restreignant nos publications.

On ne peut se dissimuler que ces diverses mesures risquent de se contrarier les unes les autres. Il faut espérer que nos confrères tiendront à honneur de faire les sacrifices nécessaires pour conserver à notre vieille Société le crédit dont elle jouit dans le monde. Il faut espérer aussi que quelques concours généreux lui permettront de conserver et même d'accroître son activité. Le mal dont nous souffrons nous est commun avec toutes les sociétés savantes. Un effort vigoureux est nécessaire pour nous permettre d'en guérir.

Nous vous proposons de remercier votre Commission des comptes, dont le rôle devient de plus en plus difficile.

A. Meillet. R. Dussaud.

RAPPORT DE M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES

AU NOM DE LA COMMISSION DES FONDS

ET COMPTES DE L'ANNÉE 1919.

En 1919, les recettes ont été plus considérables qu'à l'ordinaire. Tout d'abord, c'est aux deux exercices 1918 et 1919 que correspond l'encaissement de 11,169 fr. 25, provenant des cotisations, abonnements et ventes d'ouvrages; c'est à ces deux exercices que se rapportent les honoraires du libraire portés en dépenses. En second lieu, les revenus des fonds placés présentent une augmentation de 2,489 fr. 33, provenant d'un faible accroissement du revenu normal de la Société, 360 francs de rente 5 p. 0/0 1917 et surtout de ressources accidentelles, c'est-à-dire d'intérêts dus en 1918 et non payés à cette époque par la Société Générale, et de changes avantageux sur quelques valeurs. Mais il faut prévoir pour l'exercice prochain une diminution des revenus normaux de la Société : car on a inscrit aux recettes une somme de 7,734 fr. 45, provenant du remboursement de 15 titres, alors que les dépenses ne portent qu'une somme de 407 fr. 95 pour remploi, ce qui d'ailleurs est contraire aux statuts de la Société. Mais il a semblé qu'il était, avant tout, nécessaire de constituer un reliquat (20,077 fr. 13) suffisant pour payer, au début de 1920, les frais d'impression du *Journal asiatique* en 1919 : cette dépense s'est élevée en effet, défalcation faite des 3,000 francs de la subvention de l'Imprimerie Nationale, à 19,648 fr. 79. L'équilibre du budget de 1920 se trouve ainsi assuré. Mais l'augmentation des frais d'impression fait prévoir avec certitude l'impossibilité de payer, en janvier 1921, les frais d'impression du *Journal* en 1920, si l'on n'a point recours, à la fois, à des réductions de dépenses et à une augmentation des ressources.

COMPTES DE

DÉPENSES.

Honoraires du libraire pour cotisations, ventes, etc.	2,866f 75
Honoraires du bibliothécaire	1,800 00
Service et étrennes	419 80
Chauffage, éclairage	386 20
Impressions	458 20
Mobilier	75
Reliure et achat de livres	359 30
Bibliothèque	997 50
Contributions	279 2.
Assurance	82 10
Frais d'impression du *Journal asiatique*	17,444 00
Impression des tirages à part	1,046 75
Photogravure	77 90
Indemnité au rédacteur	600 00
Honoraires des auteurs	133 55
Société générale. Droits de garde, timbres, etc	181 14
Achat d'une obligation communale 1906	407 95
Remboursement d'avances au bibliothécaire	132 95
Reliquat à la *Société générale* au 31 décembre 1919	20,077 13
TOTAL	47,775 17

L'ANNÉE 1919.

RECETTES.

Cotisations	7,313f 00
Revenus des fonds placés	15,223 00
Souscription du Ministère de l'instruction publique	2,000 00
Crédit alloué par l'Imprimerie nationale	3,000 00
Remboursement d'une obligation communale 1906	496 70
Remboursement de 13 obligations Crédit foncier égyptien	6,743 75
Remboursement d'une obligation Gaz et Eaux de Tunis	494 00
Compte courant à la *Société générale* au 1er janvier 1919	8,134 47
Intérêts des fonds à la *Société générale*	48 90
Avances du bibliothécaire au 31 décembre 1919	455 15
TOTAL	47,775 17

BUDGET DE

DEPENSES.

Honoraires du libraire pour le recouvrement des cotisations....	300f 00	
Frais d'envoi du *Journal asiatique*..........................	500 00	
Port de lettres et de paquets reçus.	40 00	900f 00
Frais de bureau du libraire......	60 00	
Honoraires du bibliothécaire..........	1,800 00	
Service et étrennes....................	500 00	
Chauffage, éclairage, frais de bureau................. ...	600 00	
Impression et envoi des lettres de convocation	200 00	
Entretien du mobilier............................. ...	200 00	3,771 30
Reliure et achat de livres nouveaux.......	321 30	
Abonnements aux journaux et revues........	50 00	
Souscriptions et subventions............	100 00	
Contributions	236 20	315 70
Assurance contre l'incendie	79 50	
Réserve statutaire............. . ..	1,263 00	
Frais d'impression du *Journal asiatique*. .. .	4,000 00	
Indemnité au rédacteur..................	600 00	27,513 00
Honoraires des auteurs..................	1,500 00	
Société générale, droits de garde, timbres, etc.	150 00	
Total des dépenses......		32,500 00

L'ANNÉE 1921.

RECETTES.

Cotisations	3,100f 00	
Abonnements	1,600 00	5,100f 00
Vente des publications de la Société	400 00	
Intérêts des fonds placés	12,720 00	12,900 00
Intérêts des fonds disponibles	180 00	
Souscription du Ministère de l'instruction publique		2,000 00
Crédit de l'Imprimerie nationale		3,000 00
Ressources extraordinaires		9,500 00
TOTAL des recettes		32,500 00

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XV, XIE SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Le gérant :

L. Finot.

JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XVI

JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XVI



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 2

MDCCCCXX

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET-SEPTEMBRE 1920.

LES POIDS, MESURES ET MONNAIES DES MERS DU SUD AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES,

PAR

GABRIEL FERRAND.

Les relations de voyages des xvie et xviie siècles mentionnent, pour la région comprise entre la côte orientale d'Afrique, l'Indonésie et la Chine, des poids, monnaies et mesures dont la valeur varie d'un port à l'autre, et, en ce qui concerne les poids, d'une marchandise à l'autre. La valeur pondérale du *bahār* de Mozambique, par exemple, n'est pas identique à celle du *bahār* de Hormuz, des ports de l'Inde, de Malaka ou des Moluques: le riz, le sucre et le sandal ont, en outre, chacun leur *bahār* particulier. Il a donc paru utile de réunir les principales informations ayant trait à ces poids, monnaies et mesures, en indiquant leur équivalence avec notre système métrique. A dire vrai, un travail de cette nature a été déjà fait par Antonio Nunez en 1554 et par Sparr de Homberg en 1681; mais le texte portugais publié en 1868, dans les *Subsidios para a historia da India portugueza*, est encore très peu connu — Yule et Burnell n'y font que de discrets emprunts dans leur *Hobson-Jobson* — et le rapport de Sparr est inédit. Le présent mémoire, qui a pour but de les faire connaître aux orientalistes et géographes, se compose des documents suivants :

1° *Lyvro dos pesos da Imdia, e assy medidas e mohedas escripto em 1544* par Antonio Nunez;

2° *Monnaies, poids et mesures des Indes orientales*, joint à la lettre de Sparr de Homberg, du 27 août 1681 (Archives du ministère des Colonies où le rapport seul a été conservé);

3° Prix de certaines denrées à Cananor en 1508 (extrait d'un rapport adressé au roi de Portugal);

4° Pierres précieuses et épices, d'après *Le Livre* de Duarte Barbosa (1516-1518);

5° Extraits des *Lembranças de cousas da India, em 1525;*

6° Extraits des *Ayn-i-Akbari* (1595);

7° Deux tarifs des douanes de Salcette du XVIIe siècle;

8° Extraits de la relation de Thomas Bowrey : *A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679;*

9° Tables de concordance des poids, monnaies et mesures des mers du Sud avec les monnaies portugaises et hollandaises et les poids et mesures du système métrique.

On a joint à ces documents un index géographique, un glossaire des noms orientaux des poids, monnaies et mesures, et, pour faciliter les recherches, un index pour les poids, un second pour les monnaies et un troisième pour les mesures.

Les extraits 3, 4, 5 et 6 indiquent la valeur marchande des produits cités et l'extrait 7, les droits d'entrée et de sortie qu'ils avaient à acquitter auprès des douanes portugaises. Ces documents ont été ajoutés aux précédents, parce qu'ils nous font connaître par quelle quantité ils étaient vendus ou taxés; ils fournissent ainsi des unités de poids et mesures. La mention du prix de vente et des droits de douane donne, en outre, des noms de monnaies. C'est à ce titre seulement que ces extraits figurent à la suite du *Livre* de Antonio Nunez et du rapport de Sparr de Homberg.

Antonio Nunez énumère, à propos de Hormuz, les articles de commerce qui étaient traités sur ce marché. La question des échanges n'étant pas envisagée dans ce mémoire, on a renvoyé pour les produits coloniaux aux ouvrages suivants qui contiennent des informations détaillées :

Garcia da Orta, *Coloquios dos simples e drogas da India,* éd. Ficalho, Académie des Sciences de Lisbonne, 2 vol. in-8°, 1892 et 1895.

Itinerario voyage ofte schipvaert van Jan Huygen van Linschoten *naer oost ofte Portugaels Indien 1579-1592*, éd. H. Kern, publié par le Linschoten-vereeniging, La Haye, 2 vol., in-8°, 1910. On a également utilisé dans certains cas l'édition anglaise : *The Voyage of* John Huyghen van

Linschoten *to the East Indies*, from the Old English translation of 1598, édité : le t. I par A. C. Burnell; le t. II par P. A. Tiele (*Hakluyt Society*, n° 70 et 71), 1885.

F. A. Flückiger et D. Hanbury, *Pharmacographia, a history of the principal drugs of vegetable origin met with in Great Britain and British India*, Londres, 1874, in-8°.

W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge*, éd. française de Furcy Raynaud, Leipzig, 2 vol., in-4°, 1885 et 1886.

Berthold Laufer, *Sino-iranica, Chinese contribution to the history of civilisation in ancient Iran with special reference to the history of cultivated plants and products*, Field museum of natural history, Publication 201, Anthropological series, vol. XV, n° 3, p. 185-630, Chicago, 1919.

Col. H. Yule et A. C. Burnell, *Hobson-Jobson, a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases, and of kindred terms, etymological, historical, geographical and discursive*, 2e édit. par W. Crooke, Londres, 1903.

Mgr S. R. Dalgado, *Glossario luso-asiático*, publication de l'Académie des Sciences de Lisbonne, Coimbre, t. I, 1919 (le t. II n'a pas encore paru, mais l'auteur m'a obligeamment communiqué les bonnes feuilles déjà tirées). J'ai eu connaissance de ce travail quand mon mémoire était terminé; il m'a fourni d'utiles additions.

Gabriel Ferrand, *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient, du* VIII*e au* XVIII*e siècle*, Paris, in-8°, t. I, 1913; t. II, 1914.

Bien qu'il n'en ait pas été fait usage, on croit devoir signaler ici les deux travaux suivants de J. A. Decourdemanche : *Traité pratique des poids et mesures des peuples anciens et des Arabes* (Paris, 1909, in-8°, VIII-144 p.), et *Traité des monnaies, mesures et poids anciens et modernes de l'Inde et de la Chine* (Paris, 1913, in-8°, 172 p.). La conclusion de ce dernier traité est la suivante : «Dans le présent travail, dit Decourdemanche (p. 169), nous croyons avoir démontré que les éléments métriques babyloniens et perses, en vigueur à l'époque achéménide, ont été transmis dans l'Inde et, de là, chez les trois peuples de l'Extrême-Orient cités : les Chinois, les Siamois et les Cochinchinois.» L'affirmation de l'auteur semble justifiée par les faits apportés à l'appui de sa thèse; mais autant que je sache, les indianistes, sinologues et indosinologues ne se sont pas prononcés encore sur cette théorie nouvelle. Son importance au point de vue culturel est assez grande pour qu'il vaille la peine d'en faire la critique.

JOHN MULLER, comptable à l'hôtel des Monnaies de Calcutta, a publié à Calcutta, en 1836, des *Indian tables for the conversion of Indian mun* (sic) *into factory, and bazar maunds, Madras and Bombay commercial weight, troy and avairdupoids weight, and the different maunds in use in the Bengal Presidency; for the conversion also of factory bazar maunds, troy weight into tola, and sicca rupees into Company's, and vice versâ; containing likewise a table of exchange between London and British India; a table of the assay produce of silver bullion; also tables of the minimum legal weight of the Company's Rupee and the old and new standard Calcutta and Farruckabad Rupees, together with an appendix containing a variety of useful informations.* Cet ouvrage peut être utilement consulté pour la conversion des poids et monnaies de l'Inde en poids et monnaies d'Angleterre qu'il est ensuite facile de convertir en poids et monnaies de France.

Cf. également WILLIAM MILBURN, *Oriental commerce; containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan, with their Produce, Manufactures and Trade, including the coasting or country trade from port to port; also the rise and progress of the trade of the various nations with the Eastern World, particularly that of the English East India Company from the discovery of the passage round the Cape of Good Hope to the present period,* 2 vol., in 4°, Londres, 1813.

LA ROUTE DES ÉPICES.

Il n'y a pas lieu d'étudier ici, dans le détail, la route et les moyens de transport utilisés au moyen âge pour l'importation des épices en Europe. Dans son *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge* (éd. française par FURCY RAYNAUD, 2 vol., Paris, 1885 et 1886), W. HEYD a traité déjà la question et, malgré ses inévitables lacunes, ce travail est une très importante contribution à nos études. L'auteur, qui a dépouillé avec soin les sources d'information italiennes, ne semble pas avoir attaché l'importance qu'elles méritent aux anciennes relations portugaises; elles fournissent cependant de précieuses indications sur l'activité commerciale de l'Orient et de l'Extrême-Orient pour la période antérieure au premier voyage de Vasco de Gama. Il m'a donc paru utile de reproduire en traduction un extrait de *Da Asia* de BARROS, un autre de la *Historia do descobrimento e conquista da India* de CASTANHEDA et un troisième des *Cartas de AFONSO DE ALBUQUERQUE seguidas de documentos que as elucidam*. On y trouvera des indications générales sur le transport des épices et denrées coloniales. C'est une sorte d'introduction nécessaire aux mémoires de Antonio Nunez et de Sparr de Homberg.

DA ASIA DE JOÃO DE BARROS. *DOS FEITOS, QUE OS PORTUGUEZES FIZERAM NO DESCUBRIMENTO, E CONQUISTA DOS MARES, E TERRAS DO ORIENTE.*

(Décade I, livre VIII, chapitre 1, petite édition de Lisbonne de 1777. La première édition est du 24 mars 1553.)

DE LA FAÇON DONT ON TRANSPORTAIT PAR MER LES ÉPICES QUI ARRIVAIENT JUSQUE DANS LE SUD-OUEST DE L'EUROPE, AVANT QUE NOUS DÉCOUVRISSIONS L'INDE ET QUE NOUS EN FISSIONS LA CONQUÊTE, EN PASSANT PAR L'ATLANTIQUE; ET DES AMBASSADES QUE LES MAURES ET PRINCES DE CES RÉGIONS ORIENTALES ENVOYÈRENT AU SULTAN DU CAIRE POUR LUI DEMANDER ASSISTANCE CONTRE NOUS.

(P. 174.) Comme notre colonie d'Asie a été créée par les escadres envoyées d'ordinaire annuellement pour conquérir des

territoires et y faire du commerce, nous allons relater les faits de guerre qui s'y sont accomplis, dans leur ordre (p. 175) chronologique. Pour mieux comprendre l'histoire de ces faits, nous allons indiquer comment se transportaient de ces régions de l'Asie, les épices et toutes les autres richesses de l'Orient jusqu'à notre Europe, avant que nous ayons ouvert la route par l'Atlantique, quoique nous ayons longuement écrit sur ce sujet dans notre traité sur le commerce[1]. Il est également nécessaire de préciser que, quand nous parlerons de ces navigation et commerce de l'Inde, on ne doit pas entendre que navigation et commerce sont limités à ces deux régions que les anciens appelaient l'Inde cisgangétique et l'Inde transgangétique, car nos voyages maritimes et conquêtes dans cette région, que nous appelons proprement Asie, ne sont pas restreints à la terre ferme qui commence à la mer Rouge où l'Asie se sépare de l'Afrique, et se termine à la côte orientale que nous appelons maintenant la côte de Chine; mais ils se sont étendus à ces milliers d'îles voisines de la terre d'Asie. Ces îles ont une étendue si considérable et sont en si grand nombre que, réunies en un continent, elles pourraient former une nouvelle partie du monde, plus grande que notre Europe. Pour cette raison, dans notre *Geographia* [*universalis*][2], des

[1] Il s'agit d'un ouvrage de Barros intitulé : *Historia natural do Oriente, que consta de plantas, e animaes daquellas Provincias, e das obras artificiaes pertencentes á Commutação, e Commercio de ambas estas materias*, qui ne nous est malheureusement pas parvenu. Il y est fait allusion dans plusieurs passages des décades, notamment : decade I, liv. VI, chap. IV, p. 41. Cf. également décade III, liv. II, chap. I, p. 112; liv. III, chap VII, p. 312; liv. IV, chap. IV, p. 41.

[2] Barros a écrit une *Geographia universalis* à laquelle il renvoie en plusieurs passages (cf. décade I, liv. I, chap. I, p. 71; liv. IV, chap. II, p. 281; liv. IV, chap. VI, p. 318 et liv. VIII, chap. I, p. 175. Décade II, liv. I, chap. III, p. 36. Décade III, liv. II, chap. I, p. 112; chap. VI, p. 185; chap. VII, p. 188; liv. IV, chap. I, p. 363 et livre VI, chap. IV, p. 39). «C'était, dit son biographe Manoel Severim de Faria, un mélange de géographie ancienne et de

îles en question et des autres îles qui ont été découvertes, nous avons fait une quatrième partie du monde, parce que (p. 176) beaucoup de ces îles sont éloignées de la côte, à laquelle on ne peut pas les rattacher en raison de leur proximité ou voisinage [puisqu'elles en sont éloignées]. Dans toutes ces régions, à l'époque où nous découvrîmes l'Inde, les Payens (*os Gentios*) comme les Maures [= Musulmans] échangeaient et troquaient une marchandise contre une autre, d'après la façon dont la nature a réparti ses semences et fruits et a donné de l'habileté aux hommes pour l'exploitation de ses produits. Ceux de ces produits qui proviennent d'au delà de la ville de Malaca, située dans la Chersonèse de l'or[1] — c'est le nom que les géographes donnent à cette terre —, tels que le girofle des îles de Maluco [= Moluques], la noix [muscade] et le macis de Banda, le sandal de Timor, le camphre de Bornéo, l'or et l'argent du Liquio[2], ainsi que toutes les richesses, aromates, parfums et objets de luxe de Chine, Java, Siam, d'autres endroits et des îles voisines; tout cela, à l'époque des moussons, était apporté à la richissime Malaca, comme à un

géographie moderne où on décrivait d'abord les instruments utilisés pour la navigation; puis, la situation des Provinces, la position géographique des terres et les coutumes de leurs habitants» (*Vida de Barros*, en tête de l'index général des quatre décades de son *Asia*, 1788, p. LXXIII). Couto (décade V, liv. I, chap. VII, p. 69) dit que cet ouvrage «disparut après la mort de Barros et que ce fut une perte très importante». Il ne nous en est malheureusement rien parvenu.

[1] Barros fait descendre ainsi la *suvarṇabhūmi* jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Malaka. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Sonaparanta* et Paul PELLIOT, *Le Fou-nan*, dans *Bull. de l'École Franç. d'Extrême-Orient*, t. III, 1903, p. 266, n. 5.

[2] Le *Liquio* ou *Lequeo* des anciennes relations portugaises est la transcription portugaise du chinois 流求 *Lieou-k'ieou* et désigne la partie septentrionale de Formose. Elle est également appelée الغور *Al-Ghūr* dans des textes nautiques arabes, que certains auteurs portugais ont rendu par *Gore*. Cf. à ce sujet mon mémoire *Maluka, le Malāyu et Malāyur*, appendice I, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XII, 1918, p. 126-133 et 153.

emporium, une foire universelle de l'Orient où les habitants des autres pays de l'Ouest de Malaca jusqu'à la mer Rouge, venaient chercher ces produits en échange de ceux qu'ils apportaient, troquant les uns contre les autres à l'exclusion de toute monnaie. Car quoiqu'il y eût là une grande quantité d'or de Camatra [pour Çamatra = Sumatra] et de Liquio [= Formose] qu'on revendait dans l'Inde avec plus de 25 p. 100 de bénéfice, le gain sur (p. 177) les autres produits était tellement considérable que l'or en restait à vil prix, au point que personne ne voulait en emporter. Comme Malaca était le point de rassemblement de tous les navigateurs qui venaient y faire leurs échanges; de ceux de la ville de Calecut de la côte de Malabar; de la ville de Cambaya qui est située dans la baie de ce nom; de la ville de Ormuz [= Hormuz] qui est située sur l'île de Geru [*sic*, pour Gerum = Djarūn], laquelle gît dans la partie septentrionale du détroit donnant accès au golfe Persique; comme de ceux de la ville d'Aden qui a été bâtie en dehors de l'entrée de la mer Rouge; tous ces navigateurs, avec la richesse provenant de ce commerce, rendirent ces villes très illustres et en firent de grands marchés renommés. Ils apportaient dans ces villes non seulement les produits chargés à Malaca, mais encore les rubis et la laque du Pégou, les tissus du Bengale, la semence de perles [1] de Calecaré [= Kilakarai] [2], les diamants de Narsinga [3], la cannelle et les rubis de Ceylan; le poivre, le gingembre et mille autres espèces d'aromates de la côte de Malabar et d'autres pays où la nature a déposé ses trésors. Les produits qui, de cette partie de l'Inde, étaient centralisés à Ormuz [= Hormuz] où on les laissait en échange d'autres, étaient utilisés en Turquie et dans notre Europe; ces produits [de l'Inde] étaient transportés par mer

[1] *Aljofar*; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.
[2] Dans le golfe de Manaar.
[3] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

à ravers le golfe Persique jusqu'à la ville de Batsora [1] [= Baṣra] qui gît dans les courants de l'Euphrate et qui est aujourd'hui une ville célèbre grâce à l'appui de nos (p. 178) capitaines de Ormuz. [A Baṣra,] ces marchandises étaient expédiées par des caravanes [2], les unes à destination de l'Arménie, de Trébizonde et de la Tartarie qui est située sur la grande mer [3]; les autres, à destination de Halepo [4], Damasco [5], jusqu'à ce qu'elles arrivent au port de Barut [= Beyrout], sur la mer Méditerranée, où on les vendait aux Vénitiens, Génois et Catalans qui, à cette époque, étaient les maîtres de ce commerce. Les autres épices qui passaient par la mer Rouge, faisaient escales dans les ports de cette mer et arrivaient à Toro [6] ou à Suez qui sont situés dans le golfe le plus

[1] La transcription du ص de بصرة par *ts* est remarquable. La spirante dentale sourde emphatique arabe a donc sonné comme une affriquée à l'oreille du transcripteur portugais dont Barros reproduit la notation. Pour une transcription identique, cf. *Mantsoer* = *Mantsur* < arabe منصور *Manṣūr* dans Valentyn, *Oud en Niew Ost Indien*, in-f°, deel V, liv. VI, chap. II, p. 319, Amsterdam, 1726, et mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malayur* (dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 464), n. 3, où j'ai relevé déjà cette curieuse alternance.

[2] Le texte portugais a *cafilas* = arabe قافلة *ḳāfila* «caravane». Sur ce mot, cf. Dalgado, *Glossario*, s. v°.

[3] Le texte a : *No qual lugar* (*Ormuz*) *eram repartidas em cafilas, humas pera Armenia, e Trabisonda, e Tartaria, que jaz sobre o mar major*... D'après un passage de la relation de Jean du Plan de Carpin (éd. d'Avezac, dans le t. IV du *Recueil de voyages et de mémoires publié par la Soc. de Géog.*, Paris, in-4°, 1839, p. 743) ainsi conçu : «*Omnes isti* [il s'agit des peuples qui fréquentent le bassin des fleuves Dniepr, Don, Volga et Jaik] *in hyeme ad mare descendunt, et in aestate super ripam eorumdem fluminum ascendunt ad montes. Mare autem istud est Mare-Magnum de quo exit brachium Sancti-Georgii, quod Constantinopolim radit*», ce *Mare-Magnum* désigne la mer Noire. La *Grande Mer* de Barros qui borde la Tartarie doit donc désigner aussi la mer Noire ou la Caspienne.

[4] C'est l'arabe حَلَب *Ḥalab* dont nous avons fait *Alep*. *Halepo* est une intéressante forme intermédiaire entre le nom arabe et sa transcription moderne.

[5] Damas, de l'arabe دمشق, prononcé *Dimašḳ* et *Dimišḳ*.

[6] De l'arabe طور *Ṭūr*, sur la côte occidentale de la péninsule sinaïtique.

septentrional de cette mer. De là [, de Suez,] les caravanes transportaient en trois jours ces marchandises au Caire [1], et du Caire, par le Nil, [on les transportait] à Alexandrie où les acheteurs des nations précitées les transportaient dans ces régions de la chrétienté, comme ils le font encore dans une certaine mesure. Quelle que fût la mer [, mer Rouge ou golfe Persique,] par laquelle ces épices entraient en Arabie, quand elles en sortaient, elles étaient exportées par les ports de l'État du sultan du Caire dont la souveraineté, avant qu'elle fût transférée à la maison impériale ottomane des Turks, s'étendait de l'extrémité du royaume de Tunis, de ce cap que les marins du Levant appellent Rasausem [= Rās Awsem?] et Ptolémée, le promontoire Boréen [2], jusqu'à une baie appelée par ces mêmes marins : golfe de Larazza, d'une ville de ce nom qui se trouve là (p. 179), laquelle, d'après sa situation, paraît être la ville que Ptolémée appelle Serrepolis [3]. La longueur de cette côte est d'environ 360 lieues; il s'y trouve de nombreux et très célèbres ports. A l'intérieur, la souveraineté du sultan s'étendait par le Nil, à la Haute Égypte, à la Thébaïde que les indigènes appellent Çaida [= صعيد Ṣaʿîd] jusqu'à la très ancienne ville de Ptholomaida (*sic*) [4], dont le nom est actuellement Hicina, ce qui, d'après ces barbares, veut dire « oubli » [5]; et de ce côté, elle atteignait la mer Rouge. De l'autre côté de cette mer, la souveraineté du sultan s'exerçait en Arabie sur

[1] Pour le transport des épices de la mer Rouge au Caire et à Alexandrie, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 380 et suiv.; t. II, p. 58 et suiv., p. 446 et suiv.

[2] Βόρειον ἄκρον, τέλος τῆς Σύρτεος, par 47° 15′ de longitude et 31° 10′ de latitude (liv. IV, chap. IV, p. 273 de l'éd. F. G. Wilberg).

[3] C'est sans doute la Σεῤῥάπολις κώμη, par 68° 45′ de long. et 36° 30′ de lat. (liv. V, chap. VII, p. 344 de l'éd. Wilberg), en Cilicie.

[4] Πτολεμαὶς Θηρῶν, par 66° de long. et 16° 25′ de lat. (liv. IV, chap. VII, p. 306 de l'éd. Wilberg), sur la mer Rouge.

[5] Je ne connais pas de mot arabe à rapprocher de *Hicina* avec le sens de « oubli ».

le territoire qui avoisine celui du Xarife Baracat [=Šarīf Barakāt]. souverain de la maison [sainte] de la Mekke, en passant par celui des barbares qui habitent ce désert, et s'étendait jusqu'à la ville appelée Bir[1], située dans les courants de l'Euphrate; puis, se dirigeant vers l'Ouest, se terminait au golfe de Larazza précité. Tout ce territoire comprenait une grande partie de l'Arabie déserte, toute l'Arabie pétrée, la Judée, une grande partie de la Syrie et toute l'Égypte. Cette dernière est appelée Metser[2], de Mitsraim[3], nom par lequel les Hébreux et les Arabes appellent la région de l'Égypte, parce que la ville du Caire [, en arabe, Miṣr,] en est la capitale; on a ainsi employé le nom de la partie pour le tout.

A l'époque de notre arrivée dans l'Inde, le souverain de ce grand État était Canaçao[4] que certains Portugais appellent Cansor, qui avait pris (p. 180) le surnom de Algauri [=Al-Ghurī[5]]... A la même époque, régnait en Turquie Selim, dixième souverain da la dynastie ottomane; le souverain de la Mekke était le Šarıf Barakāt[6] dont le nom est très célèbre chez les Maures non pas tant pour ses exploits, que pour le très long temps qu'il vécut dans cet État. Était souverain d'Aden Xeque Hamed [=Šaykh Aḥmad] dont le territoire était limitrophe de celui du Šarīf par une région appelée Jazem [=Djāzan] qui est situé sur la mer Rouge, en face de l'île de Camarão [=Kamarān]. Était roi de Ormuz, Ceifadim [=Sayf ad-

(1) Plus exactement *Al-Bīra* البيرة. Cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2ᵉ part., p. 40.

(2) En arabe مصر *Mıṣr* dont le ص a été également rendu par *ts*. *Vide supra* p. 13, note 1 pour cette transcription.

(3) En hébreu מִצְרַיִם *Mıṣrayım*, duel du singulier *Maṣor*, désignant la Haute et la Basse Égypte. D'après la Genèse, *Mıṣrayım* était fils de Cham.

(4) C'est le nom du sultan mamluk قانصو *Ḳānṣū* qui a été lu قانصَوْ *Ḳānaṣaw*.

(5) Ce sultan mamluk bordjite régna de 906 à 922 de l'hégire = 1501-1516.

(6) *Xarife Baracat.*

dîn] II; et roi du Guzerate, Machamud [= Maḥmud] Ier[1]. Ces rois et princes, ainsi que les marchands par l'intermédiaire desquels se faisait ce commerce des épices et des richesses orientales, voyant que depuis notre arrivée dans l'Inde, en si peu de temps — il y avait alors cinq ans que nous y étions arrivés —, nous tenions en notre pouvoir le trafic maritime de ces mers et que eux, avaient perdu ce commerce d'exportation, dont ils étaient les maîtres depuis tant d'années; et surtout parce que nous étions une insulte pour la maison [sainte] de la Mekke parce que nous avions commencé déjà à arriver aux portes de la mer Rouge (p. 18,1) où nous arrêtions leurs pèlerins [se rendant à la Mekke]; [ces rois, princes et marchands] en avaient une grande douleur et tristesse, au point que non seulement ceux que nous avions maltraités, mais tous les musulmans avaient notre nom en telle haine que chacun d'eux cherchait à sa façon à nous faire disparaître. Comme ceux que notre présence gênait le plus étaient les Maures qui résidaient dans le royaume de Calecut, ils prirent leurs dispositions pour envoyer une ambassade au grand sultan du Caire, comme à la [seule] personne qui était en mesure de faire échec à cette cause de perte commune [qu'étaient les Portugais]. Ils s'arrangèrent avec le Çamorij[2], roi du pays, pour lui envoyer un présent avec une autre ambassade pour lui faire connaître les grands dommages et pertes que leur avaient infligés les Portugais pour avoir défendu les marchands du Caire résidant dans la ville de Calecut; ils concluaient en demandant l'envoi par le sultan d'Égypte d'une grande armée navale avec des troupes et des armes pour nous chasser de l'Inde; le roi de Calecut fournirait à cette armée navale de l'argent et des vivres dès qu'elle y serait arrivée. . .

[1] Il régna de 1459 à 1511.
[2] Ou *Samorin*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *zamorin*.

Dans son *Historia do descobrimento e consquista da India pelos Portuguezes* ou *Histoire des découverte et conquête de l'Inde par les Portugais*, Fernão Lopez de Castanheda fournit de très intéressants renseignements sur le transport et le commerce des épices. Le passage suivant est au livre II, chapitre LXXV, p. 248-251. La première édition de ce livre fut achevée d'imprimer le 20 janvier 1552. Je me suis servi de l'édition in-4° publiée à Lisbonne en 1833.

Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portuguezes, par Fernão Lopez de Castanheda.

(Livre II, chapitre LXXV;
la première édition de ce livre est du 20 janvier 1552;
la pagination ci-dessous renvoie à l'édition in-4° de 1833.)

Chapitre LXXV où il est question des très forts droits [de douane] prélevés par le Grand Sultan [d'Égypte] au Caire et à Alexandrie sur les épices que les Maures de la Mekke importaient dans la mer Rouge, et comment le Sultan vint au secours de l'Inde contre les Portugais.

(P. 248.) Avant que les Portugais aient découvert l'Inde, les Maures de la Mekke tiraient de très grands bénéfices du commerce des épices. Le grand sultan du Caire, par suite des droits élevés qu'on lui payait en tirait bénéfice aussi. La seigneurie de Venise gagnait beaucoup également à ce commerce; elle faisait acheter les épices à Alexandrie et les revendait ensuite dans l'Europe entière. Ce commerce se faisait de la façon suivante. Ces marchands maures habitaient la Mekke et Iudá [1]. Ils avaient des agents à Calicut d'où on leur envoyait des épices, drogues, pierres précieuses, des étoffes fines de coton, par de grands navires qu'on construisait au Malabar, parce que, dans la mer Rouge, il n'y a pas de bois utilisable pour la construction des navires. Pour acheter les

[1] C'est la transcription portugaise de l'arabe جُدّة *Djudda*, communément appelé *Djedda* ou *Djidda*.

épices et les autres produits qu'on leur expédiait de l'Inde, ces marchands [de la Mekke et de Djidda] envoyaient à leurs agents de l'or monnayé en une monnaie appelée *Xarafim*[1] [=*ašrafī*] d'Aden, valant 420 reis l'un; de l'or destiné à être monnayé, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du laiton, du minium[2], du mercure, de l'alun, de l'oxyde de cuivre[3], du safran, de l'eau de rose, des étoffes de laine de couleur, des étoffes de soie ondée et serrée (*chamalotes*), des velours bigarrés (*veludos pintados*) de la Mekke, des *borcadilhos*[4], du corail travaillé et brut et du fil d'or[5]. Toutes ces marchandises étaient transportées d'Alexandrie au Caire par le Nil, et du Caire, par terre, à dos de chameaux, à Suez qui est à l'extrémité de la mer Rouge sur la côte d'Arabie. Le voyage du Caire à Suez durait trois jours[6]. A Suez, on chargeait ces marchandises sur de petits bateaux appelés *gelbas*[7] qui les transportaient à Iudá

(1) Sur cette monnaie d'or, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Xerafine*.

(2) *Vermelhão*.

(3) *Verdete*.

(4) Du brocart très mince.

(5) Le *Roteiro da viagem de Vasco de Gama em MCCCCXCVII* (2e éd. par Herculano et Castello de Paiva, Lisbonne, 1861, in-8°, p. 107) fournit les renseignements suivants sur les importations de Djidda dans l'Inde : « A Calecut, sont importées toutes les marchandises indiquées ci-dessous; les navires de la Mekke les transportent dans cette ville de Calicut... Voici les marchandises qu'apportent les navires de la Mekke et qui sont d'un bon placement dans toute cette partie de l'Inde :

Cuivre : 1 frāsila = 30 livres vaut 50 *fanām* 3 cruzades.
Pierre de *baqua* : elle vaut son poids d'argent.
Couteaux : 1 *fanām* la pièce.
Eau de rose : 50 *fanām* le *frāsila*.
Alun : 50 *fanām*, le *frāsila*.
Étoffe de soie ondée et serrée (*chamalotes*) : 7 cruzades la pièce.
Étoffe rouge : 2 cruzades le *pequy* — 3 pans.
Mercure : 10 cruzades le *frāsila*.

(6) *Vide supra*, p. 14, note 1.

(7) C'est l'arabe جلبة *djalba*. Pour ces petits navires, cf. Jal, *Glossaire nau-*

qui est à 160 lieues de Suez. Le transport par ces *gelbas* est plus sûr parce que, avec de grands navires, (p. 249) les marchandises courraient le risque [de faire naufrage] à cause des nombreux bancs qui gisent de Suez à Iudá où on les transportait. On les expédiait ensuite à Calicut d'où les agents des marchands envoyaient en retour les produits précédemment indiqués. Dans ce voyage d'aller et de retour, le gain était tel qu'il atteignait souvent 700 o/o. Le sultan [d'Égypte] gagnait beaucoup plus, parce que tous les marchands qui venaient de Calicut à Iudá étaient obligés de rapporter pour lui le tiers de leur cargaison en poivre et de le lui céder au prix qu'il avait été payé à Calicut. Si un marchand exportait [de l'Inde] trois mille cruzades d'autre marchandise que les épices, il était tenu de donner au Sultan mille cruzades de poivre qu'il achetait à Iudá au moment du départ du navire [pour Suez], et quoique le poivre [acheté par le marchand à Djidda] coutât très cher, on le cédait au sultan au prix qu'il valait à Calicut. Sur les deux autres mille cruzades, le marchand devait payer un droit de 10 o/o. Enfin, sur les 1.800 cruzades restantes [c'est-à-dire 2.000 – 10 o/o = 1.800], on payait encore un droit de 4 o/o ; de sorte qu'on devait payer aux agents commerciaux du Sultan à Iudá la somme de 272 cruzades. Ceux-ci créditaient le marchand de cette somme pour les mille cruzades de poivre cédé au sultan que l'importateur avait à recevoir, et lui remettaient [en outre] pour la différence [, c'est-à-dire 728 cruzades,] du cuivre à raison de 12 cruzades le quintal, ce qui

tique, sub verbis *gelfa*, *gelva* et *guelfa*. Jal suppose que cette dernière leçon est «une variante orthographique de *gelfa* ou une faute d'impression»; mais il s'agit simplement de la prononciation égyptienne du nom arabe de ces navires avec ج en fonction de gutturale sonore. Sur ces *djalba* (ou *djılba* d'après C. Schiaparelli), cf. *The travels of Ibn Jubayr*, texte arabe de W. Wright, éd. De Goeje, p. ٦٩, ٧٠, ٧١ et ١٧٠, et *Ibn Giobeir*, trad. italienne par C. Schiaparelli, p. 40, 42, 43 et 153.

était le plus haut prix auquel les marchands le vendaient à Calicut; à Iudá, il valait 7 cruzades. Dans ces échanges et accords, [les agents du sultan] faisaient de grandes affaires sans courir aucun risque[1]. Avec le cuivre que leur donnaient les agents du sultan et avec les autres marchandises qu'ils achetaient, les marchands faisaient immédiatement un autre voyage à Calicut et y réalisaient les bénéfices que j'ai dits. Ces marchandises de l'Inde qu'y achetaient les marchands à Iudá, étaient expédiées à Suez où elles payaient au sultan un autre droit de 5 o/o payable en argent comptant. Si le marchand n'avait pas d'argent liquide pour acquitter ce droit, il l'empruntait à des banques de la ville auxquelles le remboursaient les répondants du marchand au Caire. A Suez, on louait des chameaux, à raison de 4 cruzades par chameau, pour le transport des épices jusqu'au Caire. Un chameau ne portait pas plus de 4 quintaux d'épices, parce qu'il devait porter, en outre, des provisions de bouche et de l'eau pour le propriétaire de la marchandise (p. 250) et pour le guide. Sans cette précaution on ne pourrait pas voyager parce que le pays est désert et qu'il n'y a que du sable. Les vents soufflent parfois en cet endroit, si violemment qu'ils déplacent les sables, de sorte que les chameaux en sont recouverts avec ceux qui les accompagnent

[1] Le sens de ce passage est le suivant : sur un chargement de 3.000 cruzades de marchandises au prix d'achat à Calicut, le marchand devait rapporter 1.000 cruzades de poivre pour le sultan. Pour les deux mille autres cruzades, il versait au fisc égyptien 10 o/o, soit 200 cruzades. Sa cargaison de 2.000 cruzades — 200 cruz. de droits de douane = 1.800 cruz. sur lesquelles il était perçu à nouveau 4 o/o, soit 72 cruzades. Le marchand doit donc au fisc 272 cruzades. Mais comme il est créancier du fisc pour 1.000 cruzades de poivre cédé au sultan, sa créance est diminuée des 272 cruzades dues pour droits de douane. L'excédent à recouvrer, soit 728 cruzades, lui est payé en cuivre qu'on lui compte arbitrairement à raison de 12 cruzades le quintal — c'est le plus haut prix qu'on en peut obtenir à Calicut —, alors que le prix de ce métal à Djidda n'est que de 7 cruzades.

et ils sont tués. Les gens qui meurent ainsi sont momifiés, ce qu'on appelle *solda*. Après cette dure route au cours de laquelle les marchands doivent lutter pendant trois jours, on arrivait à un grand bâtiment situé à une demi-lieue du Caire, où on déchargeait les marchandises qui étaient enregistrées par les scribes du sultan et transportées ensuite au Caire. Là, le *bahār* de poivre se vendait 80 cruzades. Les marchands du Caire qui achetaient du poivre, étaient obligés d'acheter du poivre au sultan en procédant ainsi : si un marchand [du pays] prenait 10 quintaux de poivre [à un marchand importateur], il devait en acheter un *bahār* au sultan auquel il le payait 100 cruzades, lequel *bahār* était revendu 80 au prix courant du pays, avec une perte de 20 cruzades par *bahār* [acheté dans ses conditions]. Ce marchand payait, en outre, au sultan un droit de 5 o/o. Ceux qui achetaient ces marchandises [au Caire] les transportaient dans des barques sur le Nil jusqu'à un endroit situé à une lieue d'Alexandrie. De là, les marchandises étaient transportées à Alexandrie à dos de chameau[1]. Elles étaient enregistrées par des scribes aux portes de la ville et on recherchait soigneusement ceux qui les accompagnaient pour qu'il ne pussent pas se soustraire par fraude aux droits à acquitter. Ces perquisitions terminées, les marchands vénitiens établis à Alexandrie achetaient ces marchandises, et vendeurs et acheteurs payaient un droit de 5 o/o. Quand les Vénitiens rechargeaient à nouveau ces marchandises, ils payaient encore un droit [d'exportation] de 5 o/o et une somme identique au kāid de la mer[2] pour les faire assurer. Les marchandises qui étaient prises pour être vendues à Alex-

[1] Sur ce transport par terre à la fin du parcours, des voyageurs et marchandises, cf. *Description de l'Afrique et de l'Espagne par Edrīsī*, éd. et trad. Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, in-8°, p. 179 et 193.

[2] *Alcayde do mar*, litt. «le chef de la mer». C'était sans doute un fonctionnaire du même ordre que le Šāh-bandar des ports de l'océan Indien.

andrie acquittaient un droit de 10 o/o [1]. Malgré tous ces droits, le gain était si considérable que les Maures et les Vénitiens firent une très grande perte lorsque ce trafic cessa. Le sultan perdit plus que les autres en perdant les droits élevés qu'il percevait [2]. C'est ce qui le décida à envoyer une grande armée navale dans l'Inde pour nous en expulser. On affirme que la seigneurie de Venise lui envoya (p. 251) dans ce but un grand nombre de charpentiers de navires, de calfats et de fondeurs de pièces d'artillerie, bien qu'il y eut amitié de

[1] Pour ces droits de transit à travers l'Égypte, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 448 et suiv.

[2] Les droits de douane payés aux rois indigènes de la côte orientale d'Afrique étaient également très élevés. Une lettre en date du 20 novembre 1506, adressée par Diogo de Alcaçova au roi D. Manuel, fournit à cet égard les renseignements suivants : «... Les droits, Sire, qu'ont à payer les marchands qui se rendent à Sofala, au roi de Monbasa (*sic*), sont les suivants : tout marchand qui va à Monbasa apportant mille *pannos* (pièces d'étoffe) paye au roi un droit d'entrée de 1 *mithḳāl* d'or par mille *pannos*; puis, on divise ces mille *pannos* par moitié; le roi en prend une moitié et l'autre moitié reste en la possession du marchand. Celui-ci peut les exporter ou les vendre dans la ville, à son choix. Le roi envoie vendre sa part à Sofala ou à Kilwa. Les droits perçus par le roi de Kilwa sont les suivants : tout marchand qui arrive dans cette ville paye par 500 *pannos* importés, quelle qu'en soit la valeur, un *mithḳāl* d'or de droit d'entrée. Ensuite, le roi prend les deux tiers de la marchandise qui reste et le marchand en conserve un tiers qu'il ne peut pas transporter hors de la ville. Ce tiers représente pour le marchand toute la marchandise qu'il a apportée [pour lequel] il paye [en outre] 30 *mithḳāl* pour 1.000 au roi de Kilwa. De là, le marchand part pour Sofala. Arrivé dans ce dernier port, il payait un *panno* sur 7 audit roi de Kilwa. A son retour de Sofala à Kilwa — il devait forcément repasser par Kilwa —, il payait au roi de Kilwa 50 *mithḳāl* d'or par chaque 1.000 *mithḳāl* d'or rapportés de Sofala. Si le marchand passait devant Kilwa et n'y faisait pas escale, il devait alors se rendre à Monbasa. Si dans ce dernier port, il ne montrait pas un reçu constatant qu'il avait acquitté les droits à Kilwa, on lui faisait payer 50 *mithḳāl* d'or pour 1.000 et on les envoyait au roi de Kilwa. Les droits payés à ce souverain pour l'ivoire sont de : 20 *mithḳal* d'or par *bahār* à Sofala, et, en outre, une défense sur 12 en passant à Kilwa. Chaque *bahār* est de 20 *frāsila;* chaque *frāsila,* de 23 livres portugaises... » (dans *Alguns documentos do Archivo Nacional da Torre do Tombo acerca das navegações e conquistas portuguezas,* éd. J. Ramos-Coelho, Lisbonne, in-f°, 1892, p. 156-157).

longue date entre Venise et la maison royale de Portugal [1] . . . [2].

Sur le trafic des épices entre Calicut, les ports de la mer Rouge et l'Égypte, un rapport d'Alphonse d'Albuquerque au roi D. Manuel fournit d'intéressants renseignements qui viennent confirmer les indications de Castanheda. Le rapport en question a été rédigé à Cananor; il est daté du 30 novembre 1513 [3] :

La façon dont Calicut expédie actuellement par mer ses épices est la suivante : Les marchands importants de Calicut sont maintenant très peu nombreux [4]. Ceux qui venaient du Caire [avant l'arrivée des Portugais] sont [repartis] pour le Caire; quelques-uns pour Urmuz [= Hormuz]; d'autres pour Cambaya; d'autres pour l'intérieur [du pays] de Narsinga [5]. Tout ce qui se fait actuellement à Calicut, est fait par des

[1] Sur cette question, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 536-538 et les auteurs cités.

[2] On sait qu'une flotte égyptienne fut envoyée sur la côte occidentale de l'Inde où elle infligea une défaite aux Portugais en janvier 1508; mais l'année suivante, en février 1509, les Portugais prirent leur revanche et anéantirent la flotte ennemie en vue de Diu. En 1510, une nouvelle flotte égyptienne était prête à recommencer la campagne précédente, mais elle ne sortit pas de la mer Rouge.

[3] Nous possédons deux versions identiques de ce rapport : l'une, sur laquelle j'ai fait ma traduction et que j'appellerai A, a été publiée dans les *Cartas de Afonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam*, t. I, Lisbonne, in-4°, 1884, p. 126; l'autre qui a été insérée dans le t. IV des *Cartas* (Lisbonne, in-4°, 1910, p. 181), texte B. Cette seconde version est également datée de Cananor, mais du 4 décembre 1513. C'est évidemment une copie du rapport du 30 novembre de la même année qui a dû être envoyée par un navire parti quatre jours après celui qui emportait l'original.

[4] Depuis l'arrivée des Portugais dans l'Inde.

[5] C'est le royaume de *Bidjānagar* des textes musulmans (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 474) < skr. *Vijayanagara*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Narsinga*. C'est sous ce dernier nom que le désignent ordinairement les relations portugaises.

Maures des pays de Çafim (1), Ouram (2), Tremecem (3), Tuniz (4), Tripuly (5) [= Tripoli de Barbarie], des Jerbes (6) et de Grenade (7). Ils étaient partis de là avec leurs marchandises. Ils viennent du Caire à Judá (8) [= Djidda] et de Judá à Calicut avec de l'argent comptant (9), et ils arrivent [dans cette dernière ville] en août. En septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février, ils construisent de nouveaux navires à Calicut, les chargent d'épices et s'en vont. Ils commencent actuellement à suivre cette route (10). J'ai demandé à quelques-uns d'entre eux

(1) *Çafim* = *Çafi* + nasalisation portugaise. Lire *Safi*, plus exactement أسفي *Asafī*, sur la côte marocaine de l'Atlantique.

(2) Plus exactement وهران *Wahrān*, Oran, le chef-lieu de l'actuelle province occidentale de l'Algérie. Dans les *Commentarios do Grande Afonso Dalbuquerque* (réimpression in-12 de 1774, t. I, chap. XXXII, p. 162), il est question à propos de la prise de Hormuz, de «Maures originaires de Ourão [= Oran] arrivés depuis quelques jours à Hormuz», que le sultan de cette île envoya en parlementaires auprès des Portugais.

(3) Transcription portugaise de l'arabe تلمسان *Talimsān*, le Tlemcen de nos cartes. Noter l'alternance *l* > *r* de l'arabe au portugais.

(4) Lire *Tunis*, تونس.

(5) Le texte A écrit : *do tripuly dos jerbes e de grada;* mais B ponctue correctement : *do Tripuly, dos jerbes e de grada.*

(6) Il s'agit sans doute des habitants de l'île de جربة *Djarba*, dans le golfe de Gabès.

(7) Le texte a *Grada*, contraction fréquente pour *Granada*. Cf. par exemple Barros, *Da Asia*, décade I, liv. I, chap. 1, p. 10 *infra* de l'éd. in-12 de 1778 : *os Mouros do Reyno de Grada.*

(8) *Judá* est une transcription correcte de l'arabe جُدّة *Djudda*, communément appelé *Djedda* ou *Djidda.*

(9) *Com dinhero na mão*, litt. avec de l'argent dans la main.

(10) Le texte a : *e começam agora de fazer este caminho.* Cette remarque semble être en contradiction avec les informations fournies par d'autres textes (cf. notamment Castanheda, *supra*, p. 17, où il n'est pas dit que cette route avait été inaugurée depuis l'arrivée des Portugais dans l'Inde). En fait, Albuquerque attribue exclusivement ce genre d'opérations aux Arabes d'Espagne et de l'Afrique du Nord et en la prenant à la lettre, on peut la tenir pour exacte, car aucun autre texte ne dit formellement le contraire. Dans un des nombreux passages des *Cartas* où il est question de Calicut, Albuquerque dit seulement : «...Calicut est l'ancien entrepôt (*escapola antiga*, ou l'ancienne escale maritime) du Caire et de Venise» (t. I, p. 137 *infra;* cf. également

comment il se [faisait que] ils se risquaient à venir faire du commerce à Calicut qui est situé entre deux de nos forteresses et [qui est gardé par] notre flotte. Ils me répondirent que les bénéfices étaient si grands qu'ils s'exposaient à tous les risques, car une cruzade [de marchandise] en rapportait douze et treize de Calicut à Judá et à Aden; que le poivre valait [à Calicut] 25 cruzades, et que le gingembre et le poivre n'avaient pas de prix à Judá et au Caire. Et moi, Seigneur, ajoute Albuquerque, je le crois; car, je ne suis pas dépourvu du sentiment de mon devoir que je ne prenne souvent la mer sur un navire[1] pour bien m'acquitter de mes fonctions. Les navires de Calicut qui étaient en route, les précautions que j'ai prises leur ont fait manquer la date favorable pour leur départ... [2].

p. 320 du même volume). D'autre part, dans la relation du voyage de Pedro Alvarez Cabral qui partit pour l'Inde en 1500, il est dit ceci : «Dans cette ville de Calicut, il y a des Maures de la Mekke, de Turquie, de Babylone [= le Caire], de Perse et de beaucoup d'autres provinces. Ce sont de grands et riches marchands qui trafiquent de toutes les marchandises qu'on y apporte; c'est-à-dire des bijoux de toutes sortes, des soies richement [brodées] d'or et d'argent, du musc, de l'ambre, du benjoin, de l'encens, du bois d'aloès, de la rhubarbe, de la porcelaine, du girofle de l'Inde (*cravo da India*), de la cannelle, du bois du Brésil, du sandal, de la laque, de la noix muscade, du macis et de tout ce qui vient de l'extérieur, en dehors du gingembre, du poivre, des tamarins, des myrobolans et de la cassia fistula qui pousse à Calicut même, ainsi qu'une canelle sauvage. Ces Maures sont si puissants et riches que ce sont eux qui gouvernent entièrement à Calicut» (*Navegação do capitão Pedro Alvares Cabral escrita por hum piloto portuguez*, dans *Collecão de noticias para a historia et geographia das nações ultramarinas que vivem nos dominos portuguezes ou lhe são vizinhos*, t. II, 1812, n° III, p. 129-130). Et il n'est pas question ici de musulmans de l'Afrique du Nord.

[1] *Que as vezes nam amde em hũa tavoa no mar,* litt. que je n'aille souvent en mer sur une planche.

[2] Le passage ci-dessus a été utilisé dans les *Commentarios do Grande Afonso Dalbuquerque*, au t. III, chap. VII, p. 40 et 41. On peut, par cet exemple et d'autres encore, se rendre compte de la façon dont le fils du Grand Albuquerque a tiré parti des informations fournies par son père. Voici la traduction des dernières phrases des *Commentarios* qui sont plus précises que le texte des *Cartas* : «Les Maures étrangers qui vivaient à Calicut, voyant leurs routes

coupées [par les escadres portugaises], se rendirent avec leurs marchandises, les uns au Caire, les autres à Cambaya, les autres à Hormuz ou ailleurs; de sorte qu'il en resta très peu à Calicut. Ces derniers n'étaient pas établis à Calicut à demeure; ils venaient de Çufim [= Safī], d'Oran, de Tlemcen et de Tripoli, et, avec leurs marchandises, se rendaient au Caire. Ils allaient ensuite du Caire à Judá et de Judá à Calicut, avec de l'argent comptant (litt. avec de l'argent en main). Là [, à Calicut], ils faisaient construire de nouveaux navires qu'ils chargeaient d'épices et retournaient dans leur pays... » Le passage des *Commentarios* se termine ainsi, ce en quoi il diffère du texte des *Cartas* : «... une cruzade [employée en achat de marchandises] à Calicut, en produisait douze et treize à Judá et dans tous les endroits de la mer Rouge voisins du détroit. Ce gain était si grand et le commerce du poivre si considérable et si sûr que les Maures établis à Calicut s'efforçaient d'empêcher le Çamorim d'accorder [aux Portugais] l'autorisation [de construire] une forteresse dans son pays; car, si l'autorisation était donnée, ces Maures ne pourraient plus se rendre par mer dans la mer Rouge (*pera o estreito*).» *Estreito* désigne ici non pas le détroit, mais la mer Rouge elle même. Cf. pour ce sens spécial qu'explique le peu de largeur et la longueur de cette mer, le chap. VII du t. IV des *Commentarios*. Walter de Gray Birch, dans sa traduction des *Commentarios* (*The Commentaries of the Great Alfonso Dalboquerque, Hakluyt Society*, 4 vol., 1875, 1877, 1880, 1884), traduit toujours *estreito* par *Straits;* dans le cas présent, c'est un contre-sens. — Pendant qu'il était au service de la Sublime Porte, Bonneval (1675-1747) conseilla au gouvernement turk de «s'emparer du commerce des Indes, du moins de la meilleure partie», en rappelant qu'il s'était effectué, avant l'arrivée des Portugais dans l'océan Indien, par la mer Rouge, le Caire et Alexandrie. Et il ajoute : «On pourrait même tirer un canal depuis la mer Rouge jusqu'au Caire, comme il y en a eu anciennement, pour porter les marchandises par eau depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée» (*apud* Albert Vandal, *Le pacha Bonneval*, Paris, 1885, in-8°, p. 80, *Publications du cercle Saint-Simon*, n° 1).

LIVRE
DES POIDS, MESURES ET MONNAIES
DE L'INDE
RÉDIGÉ EN 1554
PAR
ANTONIO NUNEZ.

Le texte portugais de ce mémoire publié ici en traduction, a été édité par Rodrigo José de Lima Felner dans le tome V de la *Colleção de Monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America* (Lisbonne, 1868, in-4°, publication de l'Académie des Sciences de Lisbonne). Ce volume porte le titre spécial de *Subsidios para a historia da India portugueza*.

Au sujet du *Livre des poids, mesures et monnaies* de Antonio Nunez ou Nunes, Felner dit dans sa préface :

Il est pour nous hors de doute que sans la connaissance du *Livre des poids et mesures* (inédit et enfermé dans nos Archives Nationales, il serait seulement utilisable par un petit nombre d'érudits intéressés à nos gloires passées), ce n'est qu'à grand'-peine qu'on arriverait à comprendre les transactions commerciales, les clauses des traités faits par les vice-rois et gouverneurs avec les souverains de l'Asie, les copieux renseignements que nous fournissent, en dehors d'autres nombreux documents, les lettres et comptes des agents commerciaux (*feitores*), pour étudier à fond la période pendant laquelle Lisbonne, reine de l'Occident, fut l'emporium du commerce oriental, ruinant la puissance de la jalouse et orgueilleuse République de Venise, en dépit de sa constante hostilité dissimulée sous les apparences d'une fausse amitié [1]. Ces renseignements habile-

[1] Voici, par exemple, un fait qui justifie l'assertion de Felner. Le gouvernement de la République de Venise « s'était décidé à se faire représenter de

ment recueillis et mis à profit, quand il se trouvera quelqu'un qui voudra et pourra les réunir et les mettre à profit, faciliteront la tâche de celui qui voudra écrire l'histoire économique et financière de cette époque de prospérité, plus fantastique que réelle, si par hasard nous en séparons la gloire incontestable des navigateurs et combattants portugais . . . Ce *Livre* nous donne la seule explication satisfaisante de l'étonnante variation des poids communs aux marchés de presque toute l'Asie et de nombreux marchés de l'Afrique, poids connus dans ceux-ci et ceux-là sous le nom de *bahares* [= *bahār*]. Dans l'espoir de découvrir l'origine de ces variations nous pouvons lire et confronter, sans aucun profit, nos meilleurs écrivains et quelques écrivains étrangers : ils diffèrent d'opinion et n'étant pas d'accord avec eux-mêmes, font correspondre le *bahār* — sans parler des valeurs intermédiaires qu'ils lui attribuent — tantôt à 11 $\frac{1}{4}$ arrobes ou encore moins, tantôt à plus de 23 arrobes. [Ainsi][(1)], d'après les *Lendas da India* (t. II, p. 546), 400 *bahār* de canelle de Ceylan équi-

nouveau à la cour de Portugal par un agent (*orator*) spécial. Cette mission fut confiée à Pietro Pasqualigo. Sa nomination porte la date du 12 avril [1501], ses instructions celle du 8 juin; cependant, il n'arriva à la cour du roi Emmanuel qu'à la fin de l'été : le jour de sa première audience (20 août), il adressa au roi une allocution. Emmanuel le reçut avec des témoignages de distinction toute particulière et peu de temps après, à l'occasion du baptême de son premier fils (7 novembre), il le choisit pour parrain. Il y avait en ce moment à Lisbonne des missions envoyées par les rois de Cananore et de Cochin : les égards dont on comblait Pasqualigo n'empêchèrent pas les Vénitiens de son entourage de dénigrer le roi auprès des ambassadeurs indiens, en leur donnant à entendre que le Portugal n'était qu'un pauvre pays, hors d'état de réunir les ressources nécessaires pour faire du commerce avec les Indes sans l'assistance pécuniaire de Venise. Venise, leur disaient-ils, était et restait malgré tout la première puissance de la chrétienté; personne ne lui arracherait le sceptre du commerce des épices et elle continuerait quand même à les faire venir par l'Égypte et par la Syrie» (Barros, *Da Asia*, décade I, liv. VI, chap. v, p. 25-27 de l'édit. de 1777. — W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge*, édit. franç., Paris, 1886, in-4°, t. II, p. 516-517).

(1) Jusqu'à l'alinéa suivant, ce passage figure en note.

valent à 800 quintaux, ou un *bahār* à 8 arrobes; et, d'après Castanheda (*Historio do descobrimento e conquista da India pelos Portugueses*, livre VI, chap. LXXXIX [p. 193 de l'édit. de 1833]), 1.000 *bahār* de cordes en fibre de cocos (*cairo*) des Maldives représentaient 2.828 quintaux, ce qui fait ressortir le *bahār* à 11 arrobes 312. En ce qui concerne le *bahār* de girofle de Ternate, Couto nous dit (décade IV, livre VI, chap. IX[1]) qu'il est de 4 ½ quintaux et 24 livres, et bien que Castanheda, Gaspar Corrêa, Barros et Francisco de Andrade ne comptent que 16 arrobes au *bahār*, le chiffre précédent le ferait monter à 18 arrobes, 075; et comme d'après le même Couto (décade VIII, chap. XXVI[2]) le *bahār* de Maquiem [= Makian] serait d'un quart plus fort que celui de Ternate, il représenterait 23 arrobes, 437. Pour ne pas multiplier inutilement les exemples, nous terminerons en remarquant que Moraes, dans son *Diccionario* (sub verbo *bar*), dit que le *bahār* de l'Inde valait 16 arrobes et, celui de Banda, 21 arrobes et 10 livres, et le *bahār* d'or, *quarante mille reis*, utilisant ce faux témoignage aux dépens de Fernão Mendes Pinto, sans indiquer la page où il se trouverait. Ce lexicographe fait sans doute allusion au chap. XIII des *Peregrinações* que Bluteau avait cité, quoique inexactement, et où on lit : « cinq *bahār* d'or qui représentent, en notre monnaie, 200.000 crusades », — d'où il résulte que le *bahār* d'or correspondait à 40.000 cruzades. Pour le mot *bahār* que Moraes au lieu de le noter comme une variante orthographique [de *bar*], a traité séparément, cet auteur a transcrit un passage de Damião de Goes (*Chronica d'el rei D. Manuel*,

[1] Le chapitre en question est intitulé : *De como Antonio da Silveira destruio as Cidades de Surrate, e Reynel; e outras Villas, e povoações : e do que aconteceo a Diogo da Silveira Capitão mór do Malavar este verão*, et il n'y est pas question de Ternate ni du commerce du girofle. Le renvoi est inexact; je n'ai pas retrouvé le passage en question.

[2] P. 209 de la petite édition de 1786.

part. I, chap. LXXX) où le chroniqueur — inexact en cela, comme on l'a démontré — semble avoir la prétention d'établir une règle générale, d'après laquelle le *bahār* pour le poivre était, à Calicut, de 3 quintaux, 3 arrobes et 18 livres, ou de 15 arrobes, 562, et celui pour une autre marchandise quelconque, de 4 quintaux.

La différence [entre ces diverses évaluations] est énorme et par cela même il semble, à première vue, qu'elle provenait de la négligence de l'auteur, d'une erreur de copiste ou d'une faute d'impression; mais aucune de ces trois explications n'était cependant exacte.

L'étude du *Livre* dont il s'agit nous a, en effet, convaincu de ce fait, que si le *bahār* n'avait pas une valeur constante dans plusieurs pays où on l'employait comme unité de poids, les différences réelles [de poids] d'un port à un autre ou d'un marché à l'autre n'étaient pas assez considérables, comme d'autres différences que nous n'hésiterons pas à appeler *de calcul*, pour qu'elles ne fussent pas la résultante de l'application d'une règle conventionelle, généralement adoptée pour la conversion des *bahār* en poids portugais. Il convient d'éclaircir ce point dont jusqu'à maintenant, nous le répétons, personne n'a donné d'explication.

C'est une coutume orientale convertie en loi par le temps, du consentement mutuel des marchands indiens et européens, que l'acheteur réalise un bénéfice pondéral ou *corrente* sur le poids de presque toutes les marchandises. Ce bénéfice pondéral, plus ou moins grand suivant que la valeur de la drogue ou marchandise pesées est plus ou moins élevé, les commerçants de l'Asie l'ont appelé *picotá*, mot qui malgré son fréquent usage n'a pas été inscrit dans nos dictionnaires. Or, au lieu de peser toutes les marchandises avec le même poids, quelles qu'elles fussent, au poids enregistré par la balance, on ajoutait tant pour cent de *picotá* préalablement calculé; et ces commerçants

imaginèrent d'augmenter les 20 *mann* qui représentent un *bahār,* d'autant de *mann* qu'ils étaient obligés de donner en plus, sous forme de *picotá.* En convertissant ce nombre total de *mann* qui est l'unité invariable [augmenté de la *picota*] en valeur pondérale portugaise, le *bahār* ressortait dans quelques cas à un nombre stupéfiant d'arrobes, que ceux qui ignoraient cette pratique étaient justement peu disposés à admettre. Voilà comment une simple opération arithmétique mal comprise a embrouillé et obscurci une question très facile à élucider.

La conviction que de telles recherches et les corrections auxquelles elles conduisent ne sont pas à dédaigner, nous a été un stimulant et une aide pour vaincre l'ennui de cette longue et minutieuse enquête que nous aurions pu éviter, car elle est en dehors de notre tâche limitée [d'éditeur du texte portugais] et dont on ne peut pas estimer, le plus souvent, le travail qu'elle a coûté et le temps qu'elle a pris. Une longue expérience nous a convaincu qu'on ne peut pas se fier aux calculs même les plus simples, faits au XVIe et même au XVIIe siècles. Tantôt les erreurs proviennent de l'emploi simultané des chiffres romains et arabes (improprement appelés ainsi), comme l'a noté pour les dates le savant Alexandre Humboldt; erreurs aggravées en ce qui nous concerne par un mélange de numération romane-lusitanienne[1]; tantôt les erreurs proviennent, comme en a prévenu Vaines, de la tendance de nos ancêtres à arrondir les chiffres, ajoutant à ce qui manquait, supprimant ce qui était en excédent, pour que les chiffres fussent ronds. Le fait est que, en règle générale (et ce qu'a

[1] La notation portugaise des anciens textes utilise les chiffres romains avec les particularités suivantes : *b* = 5 : *Xb* = 15, *R* = 40 : *lR* = 90 (50 + 40); les centaines sont indiquées par un petit *c* inscrit en exposant après le dernier chiffre des centaines : y^c = 200, R^c = 400. Toute lettre ou groupe de lettres en fonction de chiffres, surmontées d'un *tilde* s'étendant sur tout le groupe, désigne les mille. Comme l'indique Felner, ce système de numération est une nouvelle source d'erreur.

écrit Antonio Nunes n'y fait pas exception), les résultats des opérations fondamentales de l'arithmétique élémentaire sont très loin d'être exacts. Tantôt on accuse ces calculateurs de légèreté, et, dans cette hypothèse, la critique devant s'appliquer à presque tous risquerait d'être injuste; tantôt on admet l'une des deux explications par des erreurs identiques et on peut rechercher l'origine des erreurs; mais de là il y a loin à la guérison d'un mal qui est extrêmement grave dans un travail comme le nôtre dont la condition essentielle est d'être exact. On lui appliqua donc l'unique remède connu : refaire tous les calculs pour en obtenir des bases.

Les fruits de ce tarif sont les trois tables dues au zèle de M. José Gomez Goes, notre collaborateur et collègue à l'Académie des Sciences. Non seulement les erreurs y ont été rectifiées, mais le lecteur trouvera l'équivalence des poids de l'Inde aux anciens poids portugais et au système métrique[1]; la réduction des mesures de capacité au même système métrique et la valeur représentative [en monnaie portugaise] des monnaies de l'Inde.

Nous voulions donner quelques renseignements sur Antonio Nunes, contrôleur des finances de la maison royale; mais nous n'avons pu découvrir aucune information à son sujet en dehors de ce qui suit et il n'est même pas possible d'affirmer qu'il s'agit de la même personne :

«27 octobre 1532. Lettre de l'écrivain du trésorier des marchandises et du dépôt de Cochin à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison* (*cavalleiro da minha casa*), l'invitant à prendre passage sur l'armée navale partant l'année suivante pour servir dans l'Inde jusqu'à ce qu'il se présente une vacance (liv. XIX *de D. João III*, fol. 28). — 4 janvier 1533. Lettre

[1] «Pour la réduction des poids anciens au système métrique, M. Goes s'est servi des tables qui se trouvent à la fin du *Compendio do novo systema legal de medidas* (3ᵉ éd.) par M. J. H. Fradesso da Silveira» (Felner).

de l'écrivain de l'agence commerciale de Malaka, pour 3 ans à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison*, avec stipulation d'aller servir dans l'Inde la même année pour y attendre une vacance, sans quoi cette faveur restera sans effet (liv. XIX, *ibid.*, fol. 21). — 8 février 1531. Lettre du fermier général de Agacim, dans le pays de Baçaim, pour 3 ans, à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison, marié et demeurant à Baçaim*, pour services rendus dans l'Inde (l. XV *de D. João*, fol. 134 verso) »[1].

[1] P. VI-IX de la *Noticia preliminar* des *Subsidios*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRE DES POIDS,

MESURES ET MONNAIES DE L'INDE [1]

RÉDIGÉ EN 1554

PAR

ANTONIO NUNEZ.

Poids de Hormuz [2].

Pour le girofle.

(P. 5.) Le *bahār* [3] pour le girofle est, à Hormuz, de 20 *frāsila*. A ces 20 *frāsila*, s'ajoutent 3 *mann* qu'on appelle *picotá*. L'usage de la *picotá* est très ancien et s'applique à toutes les marchandises qui se vendent ou s'achètent, que ladite vente se fasse avec ou sans courtier. Le taux vient d'en être fixé dans la ville, d'après [le prix de] la marchandise [vendue]. Cette mesure a été prise [pour compenser] le déchet [subi] par les marchandises. C'est la raison pour laquelle on a prescrit la *picotá* [4].

[1] *Inde* est employé ici au sens large et comprend tous les territoires continentaux et insulaires des mers du Sud, de la côte orientale d'Afrique en Extrême-Orient (*vide supra*, p. 10). Certains Orientaux l'entendaient avec un sens à peu près identique. «L'Hindustan, dit Abu 'l-Fazl, est décrit comme borné par la mer à l'Est, à l'Ouest et au Sud; mais Ceylan, Acin [au Nord de Sumatra], les Moluques, Malaka et un nombre considérable d'îles sont considérés comme en faisant partie» (*Ayn-i-Akbari*, trad. H. S. Jarret, t. III, Calcutta, 1894, in-8°, p. 7).

[2] Les anciennes relations portugaises ont invariablement *Ormuz*, en arabe هرموز *Hormūz* dont le souffle sonore initial, ه, n'a pas été entendu.

[3] En dehors de quelques cas isolés où il a paru utile de conserver la notation des textes, les transcriptions de noms de poids, mesures et monnaies, qui sont très variables d'un texte à l'autre et même dans le même texte, ont été ramenées à la transcription correcte du terme oriental. On trouvera en appendice un glossaire de ces noms de poids, mesures et monnaies.

[4] *Vide supra*, p. 30, où Felner interprète autrement l'usage de la *picotá*.

Chaque *frāsila* de ce poids [pour le girofle] est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Le *mann* est de 24 *quiaz*, tare comprise[1]; 24 *quiaz* équivalent à 251 $\frac{1}{4}$ *mithkāl* de Hormuz[2] — je dis : *mithkāl*[3] de Hormuz, parce qu'il y en a une autre sorte appelée *mithkāl* de Šīrāz qui pèse $\frac{1}{6}$ de plus que le précédent. — Ces 10 *mann* et 19 *quiaz* qui constituent un *frāsila*, ne comprennent pas la *picotá*. Celle-ci est de 3 *quiaz* et 6 $\frac{1}{4}$ *mithkāl* par *frāsila*. Un *bahār* = 3 quintaux, 2 arrobes, 9 $\frac{1}{2}$ livres et 2 huitièmes. [Ainsi], le *frāsila* ressort à 22 livres et 14 onces; le *mann*, à 2 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once, sans *picotá*; celle-ci est de 3 $\frac{1}{4}$ *mithkāl* par *mann*. Le *quiaz* représente un peu moins de 11 *mithkāl*[4].

(1) Litt. avec poids de tare, *no peso da Tara*.

(2) En marge du ms. et de la même écriture est écrit : 60 *mithkāl* de Hormuz = 1 marc (Felner).

(3) Le texte a *matical* < arabe مثقال *mithkāl*; Duarte Barbosa a *matical* (*A description of the coasts of East Africa and Malabar*, éd. H. E. J. Stanley, *Hakluyt Society*, 1866, p. 221). Il est curieux de noter que l'affriquée dentale sourde arabe ث ait été rendue en portugais par la dentale sourde, alors qu'on aurait plutôt attendu *masical* ou *misical*, la sifflante portugaise étant plus voisine que la dentale, du phonème arabe.

(4) Le nom portugais du girofle, *cravo*, au propre «clou» < tamoul *kirāmbu* ou *karāmbu*. En malais, *cravo* est passé sous la forme كرابو *kĕrabu*, «boucles d'oreilles» (qu'on attache ordinairement au moyen d'une vis et d'un écrou, *apud* Favre, *Dictionnaire malais-français*, *sub verbo*). C'est évidemment cette vis en forme de clou de girofle qui a fait dénommer ainsi ce bijou. Le nom est même passé en hollandais colonial où ces boucles d'oreilles sont appelées *oorkrab*, ce complexe hollando-malais signifiant litt. *krab* < *kĕrābu* d'oreille. Le tamoul connaît un autre nom, plus ancien que le précédent, pour le girofle : *ilavaṅgappū*, litt. *pū*, «fleur»; *ilavaṅga*, «de girofle». Kern rapproche tamoul *ilavaṅga* de skr. *lavaṅga* qui serait à l'origine du nom dravidien. Mais le malais connaît لوڠ *lawaṅ* avec le sens de *clou* (cf. Favre, *sub verbo*) et de *girofle* (cf. l'expression بوڠ لوڠ *būṅa lāwaṅ*, litt. «fleur de clou», nom du clou de girofle (cf. Favre, *ibid.*). Il semble donc bien qu'il faille poser : malais *lawaṅ* > skr. *lavaṅga* > tamoul *ilavaṅga*. Le girofle étant un produit originairement indonésien, c'est évidemment en Indonésie plutôt que dans l'Inde qu'il faut en rechercher le nom initial. D'autre part, aux Moluques d'où provient le girofle, il est appelé *čĕṅkeh* (makassar *čaṅke*; bougui *čĕṅke*; malais, javanais *čĕṅkeh*; dayak *čaṅkeh*; tagal, bisaya *saṅki* (cf. Favre, *ibid.*, sub verbo چڠكه). Sur le

Pour le macis.

Le *bahār* pour le macis est absolument identique à celui pour le girofle; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre. Ce qu'on a dit ci-dessus est donc suffisant[1].

Pour la noix [muscade].

(P. 6.) Le *bahār* pour la noix [muscade] est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 5 *mann* de *picotá*. Le *frāsila* est [ainsi] de

girofle et les Moluques, cf. COUTO, *Da Asia*, décade IV, liv. VII, chap. IX, p. 173 de l'édit. de 1778 (j'ai donné la traduction de cet important passage dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 164, note 8) et BARROS, *Da Asia*, décade III, liv. V, chap. V, p. 564 et suivantes.

Dans son édition de l'*Itinerario* de Linschoten (t. II, p. 21, note 3), Kern dit à propos de *čěṅkeh* : «ce mot est véritablement d'origine chinoise». Or, le girofle n'est connu en chinois que sous deux noms : 雞舌香 *ki-che-hiang*, litt. «parfum de langue de poule», et 丁香 *ting-hiang*, litt. «parfum de clou», ce dernier étant le nom habituel de l'épice (cf. BRETSCHNEIDER, *Mediaeval researches from Eastern Asiatic sources*, t. I, p. 146, n. 394; et *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 209). Ni *ki-che* ou *ki-che-hiang*, ni *ting* ou *ting-hiang* ne peuvent phonétiquement aboutir à indonésien *čěṅkeh* ou à l'une de ses variantes. La suggestion de Kern n'est donc pas à retenir.

Le girofle est appelé en arabe قَرَنْفُل *karanful* < grec *καρυόφυλλον*, variantes *γαροῦμφουλ*, *καρφουφουλ*, *γαροφαλα*. Il semble donc, comme l'ont suggéré Fluckiger et Hanbury, qu'il ne s'agit pas d'un terme spécifiquement grec, mais de la forme hellénisée d'un mot étranger et vraisemblablement du tamoul *kirāmbu* ou *karāmbu*. Sur cette épice, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, édit. FICALHO, t. I, p. 359-384 : LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 21-24, *Pharmacographia*, p. 249-255; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 603-607; *Hobson-Jobson*, sub verbo *clove* qui devrait être beaucoup plus développé; DALGADO, *Glossario*, s. v° *cravo da India*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *girofle*; *Chau Ju-kua*, p. 209-210.

(1) Pour le macis, en portugais *maça*, arabe بسباسة *basbāsa*, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 81 et suiv.; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 24; *Pharmacographia*, p. 456-458; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, p. 644-648; *Hobson-Jobson*, sub verbo *mace*; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p 244-245 et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 210-211; DALGADO, *Glossario*, s. v° *maça*. En malais et dans plusieurs langues indonésiennes, le macis est appelé بوڠ ڤال *būṅa pāla*, litt. «fleur de noix muscade». Voir la note suivante.

11 *mann* et 1 *quiaz, picotá* comprise. Le *bahār* équivaut à 3 quintaux, 2 arrobes, 13 $\frac{1}{2}$ livres, 3 $\frac{1}{4}$ onces et 3 $\frac{1}{4}$ *mithḳāl* de Hormuz. Le *frāsila* ressort [ainsi] à 13 livres, 1 once et 2 $\frac{3}{4}$ *mithḳāl, picotá* comprise. Le *mann* = 2 livres, 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithḳāl*[1].

Pour la cannelle.

Le *bahār* pour la cannelle est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent un *frāsila* de *picotá*; ce *bahār* est ainsi de 21 *frāsila, picotá* comprise. Le *frāsila* = 11 *mann* et 7 $\frac{3}{4}$ *quiaz*; le *mann* = 2 livres, 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithḳāl*. Le *bahār* équivaut à 3 quintaux, 2 arrobes et 26 $\frac{1}{4}$ livres; le *frāsila*, à 23 livres et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise[2].

Pour l'étain.

Le *bahār* pour l'étain est absolument identique à celui pour la cannelle; il n'y a aucune différence de poids entre l'un et

(1) Le nom de la noix muscade est en malais فال *pāla* < skr. *phala;* javanais, makassar, bougui, etc., *pala;* en arabe حوز بوا *jūz buwa*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 81 et suiv.; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 25; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 256 et à l'index du t. II, sub verbo *muscade; Pharmacographia*, p. 451 et suiv., Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, p. 644-648; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 210-211; Dalgado, *Glossario*, s. v° *noz*. Sur l'arbre qui produit le macis et la noix muscade, cf. Barros, *Da Asia*, décade III, liv. V, chap. vi, p. 588, et Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portuguezes*, édit. de 1883, liv. VI, chap. v, p. 7.

(2) Le nom de la cannelle est en arabe قرفة *ḳirfa*, litt. «écorce»; en persan دار صينى ou دار چينى *dār čīnī*, litt. «bois de Chine», en singalais *kurundu*, litt. «bois», en malais كايو مانس *kāyu mānis*, litt. «bois doux» et *karuwa*, tamoul *karuvā*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 201-234; Linschoten, *Itinerario*, edit. Kern, t. II, p. 17-19; *Pharmacographia*, p. 466-474; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 595-601; *Hobson-Jobson*, sub verbo *darcheenee;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *canela;* Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 260-264 et à l'index du t. II, sub verbo *cannelle*, *Chau Ju-kua*, p. 4.

l'autre; mais le prix [du *bahār* d'étain] est plus élevé [que celui du *bahār* de cannelle][1].

Pour le benjoin.

Le *bahār* pour le benjoin est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 4 *frāsila* de *picotá*; ce *bahār* est ainsi de 24 *frāsila*. Le *frāsila*, *picotá* comprise, est de 12 *mann* et 22 $\frac{3}{4}$ *quiaz*; sans *picotá*, il est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *bahār* équivaut à 4 quintaux, 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithkāl*; le *frāsila*, à 27 livres et 1 $\frac{2}{3}$ once, l'un et l'autre avec *picotá* = 2 livres 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithkāl*[2].

Pour le cardamome.

(P. 7.) Le *bahār* pour le cardamome est absolument identique au précédent, mais les prix des produits sont différents[3].

Pour le cubèbe.

Le *bahār* pour le cubèbe est absolument identique au *bahār* pour le benjoin et le cardamome; mais les prix de ces produits sont différents[4].

(1) Le texte portugais a *calaym* < arabe قلعى *kala'ī* + finale nasale portugaise. Cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *étain*; *Hobson-Jobson*, sub verbo *calay*, et Dalgado, *Glossario*, s. v° *calaim*, en supprimant tout ce qui a trait au rapprochement avec *Kalah* et *Kĕdah* qui n'ont rien à voir avec *ḳala'ī*.

(2) Pour le benjoin, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 103-116; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 33 34; *Pharmacographia*, p. 361-366, Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 580; *Hobson-Jobson*, sub verbo *benjamin*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *beijoim*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 198-199.

(3) Pour le cardamome, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 173-191; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 26-27; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 601-602; *Pharmacographia*, p. 582-589; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cacouli*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *cardamomo*; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 287 et à l'index du t. II, sub verbo *cardamome*; *Chau Ju-kua*, p. 221-222.

(4) Pour le cubèbe, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 287-294; Lin-

Pour le bâton de girofle.

Le *bahār* pour le bâton de girofle[1] est absolument le même que le *bahār* pour le benjoin, le cardamome et le cubèbe; mais les prix de ces produits sont différents[2].

Pour le goudron de Malindi.

Le *bahār* pour le goudron de Malindi[3] est absolument le même que celui du benjoin et des produits ci-dessus; mais les prix de ces produits sont différents.

schoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 57; *Pharmacographia*, p. 526-530; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cubeb;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *cubeba;* mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo. Dans son *Traité des simples* (t. III, 1883 = t. XXVI des *Notices et extraits*), Ibn al-Bayṭār mentionne au n° 1879, p. 138, le كبابة «cubèbe», et au n° 1625, p. 40 du même volume, le فلنجة que Leclerc a lu *falendja* et qui est, au contraire, à lire فِلَنْجَة *filanga*, ainsi que l'a montré M. Berthold Laufer (*Viḍanga and cubebs*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 282-288); cf. également *Chau Ju-kua*, p. 224.

(1) *Bastão do cravo.*

(2) «Het ghene dat die Portugesen heeten Baston, dit Linschoten (*Itinerario*, t. II, p. 22), ofte by ons die romp vande Nagelen, dat zijn die steelen daer die Naghelen aende boom aen hanghen, wordt also te samen opgheraept ende onder een ghemenght.» L'édition anglaise de ce texte (*The Voyage*, t. II, édit. Tiele, p. 81) a : «That which the Portingals call Baston, or with us the Stocke of the Clove (and is the stalke whereby they hang on the trees) is gathered with the Cloves and so they are mingled together.» D'après Garcia da Orta (*Coloquios*, t. I, p. 363), les Portugais appellent *bastam* (ou *bastão*) ce que les Espagnols désignent sous le nom de *fuste* (cf. Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. I, p. 78, n. 7; *The Voyage*, t. I, édit. Burnell, p. 113, n. 8). La *Pharmacographia* dit a ce sujet p. 254 *infra* : «Substitutes [of Cloves]. Clove stalks -- *Festucæ* vel *Stipites Caryophylli*, in French *Griffes de girofle*, in German *Nelkenstiele*, were an article of import into Europe during the middle ages, when the were chiefly known by their low Latin name of *fusti*. Thus under the statutes of Pisa A. D. 1305 (Bonaini, *Statuti inediti della città di Pisa del xii al xiv secolo*, t. III, 1857, p. 106) duty was levied not only on cloves (*garofali*), but also on *Folia et fusti garofalorum*. Pegolotti a little later, names both as being articles of trade at Constantinople.» Cf. également Dalgado, *Glossario*, s. v° *bastão.*

(3) *Breu de melinde.*

Pour le sandal rouge.

Le *bahār* pour le sandal rouge est également le même que celui pour le benjoin et les autres produits ci-dessus; mais les prix de ces produits sont différents [1].

Pour le tamarin.

Le *bahār* pour le tamarin est le même que celui pour le benjoin et les autres produits ci-dessus; mais son prix est beaucoup moins élevé [2].

Pour les myrobolans en conserve.

(P. 8.) Le *bahār* pour les myrobolans en conserve est également le même que celui pour le benjoin. C'est aussi un *bahār* avec *picotá* [3].

Pour le poivre long.

Le *bahār* pour le poivre long est de 24 *frāsila*, *picotá* comprise, comme pour le benjoin. Les prix de ces produits sont différents [4].

[1] Pour le sandal, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 281-290; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 37; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 585 587; *Pharmacographia*, p. 540-545; *Hobson-Jobson*, sub verbo; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 279, et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 208; Sylvain Lévi, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 104 et suiv. Le skr. *candana* est à la base des noms orientaux et occidentaux de ce produit exotique.

[2] Pour le tamarin, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 319-326; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 49-51; *Pharmacographia*, p. 197-200; Ibn al-Bayṭār, *Traité des simples*, t. I, p. 316; *Hobson-Jobson*, sub verbo *tamarind*.

[3] Sur le myrobolan, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 151-160; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 52-53; *Hobson-Jobson*, sub verbo *myrobalan*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *myrobolan*; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 92; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 640-643.

[4] Pour le poivre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 241-258; Lin-

Pour le sang de dragon.

Le *bahār* pour le sang de dragon [1] est absolument le même que celui pour le benjoin [2].

Pour l'aloès de Socotora.

Le *bahār* pour l'aloès de Socotora est le même que pour le benjoin [3].

Pour le *maju* de Borneo.

Le *bahār* pour le *maju* de Bornéo [4] est le même que celui pour le benjoin; mais les prix de ces produits sont différents [5].

Pour le bois d'aigle.

Le *bahār* pour le bois d'aigle [6] est de 20 *frāsila*, plus un *frāsila* de *picotá*, soit 21 *frāsila*, *picotá* comprise. Le *frāsila* est de 11 *mann* et $7\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux

SCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 15-17; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 658-665; *Pharmacographia*, p. 519-526; *Hobson-Jobson*, sub verbo *pepper*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *poivre*; *Chau Ju-kua*, p. 222-224; B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 374-375; DALGADO, *Glossario*, s. v° *pimenta*.

(1) *Samgue draguão.*

(2) Pour le sang de dragon, cf. *Pharmacographia*, p. 609-613; *Chau Ju-kua*, p. 197-198; DALGADO, *Glossario*, s. v° *sangue-de-dragão*.

(3) Pour l'aloès de Socotora, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 23-43; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 54; *Pharmacographia*, p. 616-627; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 563-564; *Hobson-Jobson*, sub verbo *aloes*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *azebre*; IBN AL-BAYṬĀR, *Traité des simples*, t. II, p. 361, n° 1388

(4) *Majuu de Borneo.*

(5) D'après Garcia da Orta (*Coloquios*, t. I, p. 97), «[les Hindous] confectionnent un électuaire avec du sucre et les ingrédients précités [opium et chanvre] qu'ils appellent *maju*». Cf. également *Hobson-Jobson*, sub verbo *majoom*, et les auteurs cités. Mais rien n'atteste que ce *maju* soit identique au *majuu* de Bornéo mentionné par Antonio Nunez; cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *maju* < persan *māǰū*, «noix de galle», et B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 367-369.

(6) *Aguilla.*

et 26 $\frac{1}{2}$ livres, *picotá* comprise; le *frāsila*, 23 livres[1] et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise. Pour le *mann*, il en a été déjà question au sujet de la cannelle où on trouvera son équivalence en détail.

Il y a une autre sorte (p. 9) de bois d'aigle de qualité inférieure parce qu'il est plus blanc et plus léger. Le *bahār* [de cette dernière sorte] est de 22 *frāsila* qui se décomposent en un *bahār* de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 2 *frāsila* de *picotá*; ce *bahār* est ainsi de 22 *frāsila*. Ce *frāsila* est de 11 *mann* et 20 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 quintaux 49 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once; le *frāsila*, 24 livres et 13 $\frac{1}{2}$ onces.

Il y a une autre sorte de bois d'aigle de peu de valeur dont le *bahār* est de 24 *frāsila* qui se décomposent en un *bahār* de 20 *frāsila* et 4 *frāsila* de *picotá*. Le *frāsila* est de 12 *mann* et 22 $\frac{2}{3}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente 4 quintaux 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl*; le *frāsila*, 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once[2].

Pour l'ivoire.

Le *bahār* pour l'ivoire[3] est de 20 *frāsila*, plus un *frāsila* de *picotá*, comme pour la cannelle, soit 21 *frāsila*. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 7 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 $\frac{1}{2}$ quintaux et 26 $\frac{1}{2}$ livres; le *frāsila*, 23 livres et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise pour l'un et l'autre[4].

(1) L'original porte par erreur «3 livres», au lieu de 23.

(2) Pour le bois d'aigle ou aloès, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 47-67; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. I, p. 83 et t. II, p. 40-41; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 581-585; *Hobson-Jobson*, sub verbo *eagle-wood*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *águila*; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 284-286, et à l'index du t. II, sub verbo *aloès*; *Chau Ju-kua*, p. 204-208.

(3) *Marfim*.

(4) Pour l'ivoire, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 303-324, et t. II, p. 378-380; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 629-630; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *ivoire*; *Chau Ju-kua*, p. 232.

Pour le sandal.

Le *bahār* pour le sandal est de 20 *frāsila,* plus un *frāsila* de *picotá*, comme le *bahār* pour l'ivoire, ni plus ni moins [1].

Pour le camphre de Chine.

Le *bahār* pour le camphre de Chine est absolument identique, quant au poids, au *bahār* pour l'ivoire et le sandal; mais les prix de ces produits sont différents [2].

Pour la cire.

Le *bahār* pour la cire est de 21 *frāsila, picotá* comprise, comme le *bahār* pour l'ivoire; mais les prix de ces produits sont différents.

Pour le soufre.

Le *bahār* pour le soufre est exactement le même que le *bahār* pour l'ivoire.

Pour la myrrhe.

(P. 10.) Le *bāhar* pour la myrrhe est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 2 *frāsila* de *picotá;* au total, 22 *frāsila*. Chaque *frāsila* est de 11 *mann* et $20\frac{3}{4}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux, 49 livres et $1\frac{1}{2}$ once; le *frāsila,* 24 livres et $12\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise pour l'un et l'autre [3].

(1) Pour le sandal, *vide supra*, p. 40, note 1.

(2) Pour les différentes sortes de camphre, cf. GARCIA DA ORTA, t. I, p. 151-171, et t. II, p. 390; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 48; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 590-595; *Pharmacographia*, p. 458-466; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 288-291, et à l'index du t. II, sub verbo; *Hobson-Jobson*, sub verbo *camphor;* DALGADO, *Glossario*, s. v° *cânfora; Chau Ju-kua*, p. 193-195; B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 478-479, 585 et 591.

(3) Pour la myrrhe, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 353 et 356; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 35; *Pharmacographia*, p. 124-129; *Chau Ju-kua*, p. 61, 128 et 197; B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 461-462.

Pour le gingembre en conserve.

Le *bahār* pour le gingembre en conserve est de 20 *frāsila*; ce *bāhar* ne prend pas de *picotá*. Le *frāsila* est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux et 5 livres; le *frāsila*, $22\frac{1}{2}$ livres, 2 onces et 3 *mithkāl;* le *mann*, 2 livres et $1\frac{1}{2}$ once[(1)].

Pour le sucre candi.

Le *bahār* pour le sucre candi est le même que celui pour le gingembre en conserve; mais le prix de ces produits est différent[(2)].

Pour le coton.

Le *bahār* pour le coton est de 25 *frāsila* et 2 *mann* qui se décomposent en 20 *frāsila* pour le *bahār* et 5 *frāsila* et 2 *mann* de *picotá;* mais le coton s'achète et se vend par *bahār* ou par *mann*. Quand on l'achète par *bahār*, le vendeur y ajoute la *picotá* ci-dessus; quand on l'achète par *mann* dans les *dukkān*[(3)],

(1) Pour le gingembre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 5-11; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 19-21; *Pharmacographia*, p. 574-577; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 619-623; *Hobson-Jobson*, sub verbo *ginger*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *gengibre*; Ibn al-Baiṭār, *Traité des simples*, t. II, p. 217, n° 1125; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *gingembre*; *Chau-Ju-kua*, p. 53 et 55; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 201 et 583.

(2) Pour le sucre candi, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *candy* (*sugar*); Dalgado, *Glossario*, s. v° *açucar* et *candi*.

(3) Le texte a *Ducões*, transcription portugaise du perso-arabe دُكّان *dukkān*. La même expression revient plus loin, à propos du «bois de chanvre», suivi de *Ducamdares*, pluriel de *Ducamdar* = دكّان دار *dukkān-dar*, «tenancier d'un *dukkān*». A l'index du volume des *Subsidios para a historia da India portugueza*, Felner dit : «*Ducões*, boutiques (*lojas*) où on vend des marchandises par petite quantité; *Ducandares*, hommes qui vendent au détail ou par petite quantité dans les *ducões*.» Cette explication n'est vraisemblablement pas exacte. Dans sa *Relation de l'Égypte par Abd-allatif, médecin arabe de Bagdad* (Paris, 1810, in-4°, p. 304, note 8), Silvestre de Sacy dit, à propos de la *ḳaysariyya* ou halle couverte : « . . . . . Chaque espèce d'artisans ou de

on ne vous donne pas de *picotá*, comme on le dira plus loin. Le *bahār* est de 252 *mann*, *picotá* comprise, qui représentent 4 quintaux, 16 livres et 10 onces; le *mann*, 2 ½ livres, 2 onces et 1 *mithkāl*, *picotá* comprise[1].

Pour le mastic.

(P. 11.) Le *bahār* pour le mastic[2] est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoute 1 *frāsila* de *picotá*; au total 21 *frāsila*. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 7 ¾ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 ½ quintaux et 26 ½ livres; le *frāsila*, 23 livres et 11 ½ onces, *picotá* comprise.

Pour les dents de cheval marin.

Le *bahār* pour les dents de cheval marin est absolument semblable au *bahār* pour le mastic[3].

marchands est réunie dans la même halle ou dans le même marché; ou bien, si une même halle renferme plusieurs corps d'artisans, chaque espèce occupe une galerie particulière. Lamprière [*a Tour from Gibraltar to Tangier, etc.*, p. 195], dans l'endroit que j'ai cité, a bien décrit l'espèce d'étalage des marchands dans les galeries, et sa description s'applique également aux marchés du Caire. L'estrade élevée sur laquelle le marchand est assis, et d'où il montre sa marchandise aux acheteurs, est proprement ce qu'on appelle دكّان, mot qui signifie, suivant son étymologie, une *estrade* ou *plate-forme sur laquelle on peut se tenir assis*, et que nous traduisons assez improprement par *boutique*.» Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *doocaun* où ce passage est cité, et Dalgado, *Glossario*, s. v° *ducão*. Le *dukkān* de Hormuz, pas plus que celui du Caire n'était donc une boutique au sens propre du mot. C'est sans doute ainsi que l'entendait Antonio Nunez, car à la page 22 du texte portugais, il distingue entre la *logia* (généralement orthographiée *loja* en portugais moderne) «boutique» et le *dukkān* ou étalage. Il y a lieu d'ajouter, cependant, qu'en arabe de l'Afrique orientale et de l'Arabie sud-occidentale, j'ai entendu employer *dukkān* avec le sens de *boutique*.

(1) Pour le coton, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 611-614; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cotton*; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 582.

(2) *Almecegua; Pistacia Lentiscus*, L.; cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 35, 40 et 366, t. II, p. 16; *Pharmacographia*, p. 142-146; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 633-635; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 252-253.

(3) Pour les dents de cheval marin, cf. Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern,

Pour l'aloès socotrin de Diu.

Le *bahār* pour l'aloès socotrin de Diu[1] est de 20 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*, parce qu'on le pèse sans tare. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 20 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente 3 $\frac{1}{2}$ quintaux 49 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once; le *frāsila*, 24 livres et 13 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise. Il a été question précédemment de l'aloès de Socotora (*supra*, p. 41).

Pour le pučuk [= costus].

Le *bahār* pour le costus est de 20 *frāsila*, plus 4 *frāsila* de *picotá*; au total 24 *frāsila*. Ce nom de *pučuk* est malais[2]; ce produit est appelé en persan *hecuste*[3]; et en gujarati *upolot* [= skr. *upaloṭa*[4]]. Le *frāsila* est de 22 *mann* et 22 $\frac{2}{3}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 4 quintaux, 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl*, le *frāsila*, 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once[5].

t. I, p. 43. Il s'agit sans doute des dents de narval et de morse, sur lesquelles cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 679, et les articles suivants : *Arabic and Chinese trade in Walrus and Narwhal ivory* by Berthold LAUFER, *with addenda* by Paul PELLIOT, dans *T'oung Pao*, t. XIV, 1913, p. 315-370; Berthold LAUFER, *Supplementary notes on Walrus and Narwhal ivory*, *ibid*, t. XVII, 1916, p. 348-389.

(1) Il s'agit de l'aloès de Socotora (*vide supra*, p. 41, note 3) importé et vendu à Diu. Le texte a : *do azevre sacatorino de Dio*. *Azevre* ou *azebre* est la transcription portugaise de l'arabe الصبر *aṣ-ṣabir* ou *aṣ-ṣibar*, ainsi qu'on l'a indiqué déjà.

(2) فوجق *pučuk*, le costus.

(3) Je n'ai rien trouvé en persan, rappelant *hecuste*. Il s'agit évidemment d'un mot voisin de l'arabe قسط *kust*, «costus». *Vide infra*, note 5.

(4) «*Uplot*, dit Kern (LINSCHOTEN, *Itinerario*, t. II, p. 56, n. 4) en commentant la notice sur le costus qui a été empruntée à Garcia da Orta, est à expliquer par le skr. *upalota* qui est glosé par *kustha*, car skr. *lota* et *cakalota* sont des noms de plantes; *upalota* est donc nécessairement aussi le nom d'une plante.»

(5) Pour le pučuk, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 256, et t. II, p. 70; LINSCHOTEN, *Itinerario*, t. II, p. 56-57; *Hobson-Jobson*, s. v° *putchoek*, DALGADO, *Glossario*, s. v° *côsto*; LAUFER, *Sino-iranica*, p. 462-464; mes *Relations de voyages*, t. I, p. 32 et 151, *Traité des simples* par IBN AL-BAYṬĀR,

Pour le corail brut.

Le corail brut[1] se vend et s'achète au *frāsila* [usité] pour le girofle et les drogues. On ajoute à ce *frāsila* un demi-*mann* de *picotá*. Ce *frāsila* est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *frāsila* représente $23\frac{1}{2}$ livres et $17\frac{3}{4}$ *mithkāl, picotá* comprise; le *mann*, 2 livres, $1\frac{1}{2}$ once et 12 *mithkāl, picotá* comprise[2].

Pour la rhubarbe.

(P. 12.) La rhubarbe se vend au *mann* de tare. A chaque *mann* s'ajoutent 28 *mithkāl* de Hormuz pour *picotá*. Le *mann* représente 2 livres, 5 onces et $1\frac{1}{3}$ *mithkāl, picotá* comprise[3].

Pour le minium.

Le minium[4] se vend et s'achète au *mann* de tare. A chaque *mann* s'ajoute pour *picotá*, 16 *mithkāl* de Hormuz, de 60 au marc. Le *mann* représente 2 livres, 3 onces et 1 *mithkāl, picotá* comprise.

trad. L. Leclerc, t III, p. 85, n° 1785, قسط; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 79, et t. II, p. 610-611; *Chau-Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 221. Le *Tchou fan tche* l'appelle 木香 *mou-hiang*, litt. «parfum de bois»; le *Man chou*, 青木香 *tsing mou hiang*, litt. «parfum du bois bleu-vert» (cf. *Fa yuan tchou lin*, k. 36 [*Tripiṭaka japonais*, 雨, VII, p. 49 v°] et les notices rassemblées par Bretschneider, *Botanicon Sinicum*, III, *Materia medica of the ancient Chinese*, dans *J. Ch. Br. R. A. S.*, N. S., t. XXIX, p. 111-114, n° 24). Le nom dans les ouvrages bouddhiques est 矩瑟佗 *kiu-cho-to*, kuṣṭha, le costus (P. Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle*, dans *Bull. Écol. Franç. d'Extr.-Orient*, t. IV, p. 226, n. 3). Cf. également Dalgado, *Glossario*, s. v° *pucho*.

(1) Le texte a *coral por laurar*, «du corail pour [le] travailler».

(2) Pour le corail, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 609-610.

(3) Pour la rhubarbe, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 275-279; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 36; *Pharmacographia*, p. 442-451; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 265-274 et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 61 et 88; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 665-667.

(4) *Vermelhão*.

Pour le sublimé corrosif.

Le sublimé [1] se vend au *mann* de tare qui est absolument le même que celui pour le minium, en ce qui concerne le poids. Le prix de ces deux produits chimiques est différent.

Pour le mercure.

Le mercure [2] se vend au *mann* de tare, exactement comme le sublimé et le minium. On y ajoute également la [même] *picotá.*

Pour le safran de Portugal.

Le safran se vend au *mann* de tare, comme le minium, le sublimé et le mercure, et avec *picotá* [3].

Pour le musc en vessie.

Le musc en vessie [4] se vend au *mithḳāl* de Šīrāz, de 50 au marc, sans *picotá* aucune. On appelle [ce *mithḳāl, mithḳāl*] de Šīrāz parce qu'il est différent de celui de Hormuz, et pour les distinguer ainsi l'un de l'autre [5].

Pour le musc en poudre.

(P. 13.) Le musc en poudre [6] se pèse au *mithḳāl* de Hormuz, sans *picotá;* 60 *mithḳāl* [de Hormuz] équivalent à notre marc [portugais].

(1) *Solimão.*

(2) *Azougue.*

(3) Pour le safran, cf. *Pharmacographia*, p. 601 606; *Hobson-Jobson,* sub verbo *saffron;* Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p 668; *Sino-iranica,* p. 309 et suiv.

(4) *Almiscre* (sic) *em papos.*

(5) Pour le musc, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 630-640; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages,* t. I, p. 292-295, et à l'index du t. II, sub verbo; *Hobson-Jobson,* sub verbo *musk;* Dalgado, *Glossario,* s. v° *almiscar;* Linschoten, *Itinerario,* édit. Kern, t. II, p. 31-32, et l'édit. anglaise, t. II, p. 94.

(6) *Amliscare em poo.*

Pour l'ambre.

L'ambre[1] se vend au *mithḳāl* de Hormuz de 68 au marc. On ajoute un *mithḳāl* de *picotá* par 15 *mithḳāl*. D'après ce principe, vous compterez peu ou beaucoup[2]. Le *mithḳāl* [d'ambre en poids] vaut 2 *hazār* et descend jusqu'à 16, 17 *sadī*; tel est son prix[3].

Pour l'opium.

L'opium[4] se pèse au *mann* de tare; on ajoute à chaque *mann*, 4 *quiaz* de *picotá*. Un *mann* est de 24 *quiaz*, 28 *quiaz* avec la *picotá*. Le *mann* avec *picotá* représente 4 marcs et 53 $\frac{1}{8}$ *mithḳāl* de Hormuz. Le *mann* [d'opium] d'Aden vaut 6 *hazār*; celui de Cambay, 4 $\frac{1}{2}$ *hazar*; le *mann* [d'opium] de Perse, 5 *hazār*. [L'opium] de Cambay est le meilleur pour [les marchés de] Malaka et du Malabar[5].

Pour le corail manufacturé.

Le corail manufacturé[6] s'achète par *mithḳāl* de Hormuz. A chaque 10 *mithḳāl*, s'ajoutent 2 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl* de *picotá*; on compte donc 2 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl* de plus par chaque 10 *mithḳāl*[7].

(1) *Ambaar*. Il s'agit ici de l'ambre gris.

(2) *E a esta rezão lhe fareis comta a pouco ou muito.*

(3) Pour l'ambre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 45-58; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. II, p. 30-31; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 571-574; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 282-284, et à l'index du t. II, sub verbo *ambre; Chau Ju-kua*, p. 237; Dalgado, *Glossario*, s. v° *âmbar*.

(4) *Amfião.*

(5) Pour l'opium, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 171-179; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 45-46; *Pharmacographia*, p. 40-60; *Hobson-Jobson*, sub verbis *opium* et *cuscuss*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *anfião*.

(6) *Coral laurado*, litt. corail travaillé.

(7) Pour le corail, *vide supra*, p. 47, n° 51.

IMP NATIONALE

Pour la semence de perles.

La semence de perles[1] se vend au *mithkāl* de Širāz, sans *picotá;* 50 de ces *mithkāl* représentent exactement notre marc [portugais][2].

Pour la soie non filée.

(P. 14.) La soie non filée[3] se pèse au *mithkāl* de Hormuz, sans *picotá.* 60 de ces *mithkāl* représentent notre marc [portugais][4].

Pour les ambres.

Les ambres[5] se pèsent au *mithkāl* de Širaz, sans *picotá.* 50 de ces *mithkāl* représentent notre marc [portugais].

(1) *Alljofaar,* au titre; *alljofar,* à la ligne suivante, pour *aljofar* < arabe الجوهر *al-djawhar,* «perle». «*Al-djawhar,* dit Tayfaši, est le nom commun de la totalité des pierres extraites des mines, ensuite on l'a employé pour spécifier particulièrement la perle à cause de sa grande valeur» (dans Clément-Mullet, *Essai sur la minéralogie arabe,* Paris, 1868, extrait du *Journ. Asiat.,* p. 16). On a vu plus haut (p. 34, note 2) que les Portugais n'ont pas noté le souffle sonore arabe ه à l'initiale : هرموز *Hormūz* > port. *Ormuz.* A l'intervocalique, il a été perçu comme la spirante sourde ح *ḥ* et rendu par *f* : *ad-djawhar* > *al-jofr,* sur le modèle de محمد *Muḥammad,* le prophète > *Mafamede* (cf. notamment Barros, *Da Asia,* à l'index des décades). En portugais, *aljofar* désigne la semence de perles; la perle est désignée sous le nom de *perola.*

(2) Pour la semence de perles et la perle, cf. Garcia da Orta, t. II, p. 119-132; Linschoten, *Itinerario,* édit. Kern, t. I, p. 31, 33, 57, 85, 88, et t. II, p. 60-63; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 648-651; *Hobson-Jobson,* sub verbis *aljofar, chipe* et *pescaria;* mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *perles; Chau Ju-kua,* p. 229-230; Dalgado, *Glossario,* s. v° *aljôfar.*

(3) *Seda solta.*

(4) Pour la soie, cf. Linschoten, *Itinerario,* édit. Kern, t. I, p. 39, 75, 85, 88, 101 et 104; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 670-674; mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *soie; Chau Ju-kua,* à l'index, sub verbo *silk.*

(5) *Os alambres.* Il s'agit ici du succin. *Vide supra,* p. 49, note 1, pour l'ambre gris.

Pour le fil de cuivre jaune.

Le fil de cuivre jaune[1] se pèse au *mann* de tare, auquel s'ajoutent 1 ½ *quiaz* et 1 *mithkal* de Hormuz de *picotá*. Le *mann* avec *picotá* représente [illegible] livres, 3 onces et 4 ½ *mithkāl* de Hormuz.

Pour le camphre de Bornéo.

Le camphre de Bornéo se pèse au *mithkāl* de Šīrāz, sans *picotá*. 50 de ces *mithkāl* représentent un marc [portugais]. Le *mithkāl* vaut 5 *sadī*, un peu plus ou un peu moins. On peut facilement en vendre à Hormuz autant qu'on en importe[2].

Pour le *ghāliya*.

Le *ghāliya*[3] se pèse au *mithkāl* de Šīraz, sans *picotá*. 50 de ces *mithkāl* représentent un de nos marcs [portugais]. Un *mithkāl* (en poids de *ghāliya*) vaut un *hazār*, quand il est de bonne qualité. Il y en a une autre sorte qui est mélangée [à d'autres substances] qu'on exporte dans l'Inde où on l'utilise pour les lavements donnés aux chevaux. Celle-ci vaut beaucoup moins [que l'autre][4].

(1) *Fio d'arame*. Dans leur édition du *Roteiro da viagem de Vasco de Gama em MCCCCXCVII* (Lisbonne, 1861, p. 45), Herculano et Castello de Paiva disent en note à propos de *arame* : «Ce mot désignait communément à la fin du xve siècle, non pas le métal que nous appelons ainsi aujourd'hui (le laiton), mais le bronze.» Mais le présent texte indique nettement qu'il s'agit du laiton ou du cuivre jaune.

(2) Il a été question de camphre de Chine, *supra*, p. 43. Pour le camphre en général, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 151-171 ; *Pharmacographia*, p. 458-466 ; *Hobson-Jobson*, sub verbo *camphor* ; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 288-292, et à l'index du t. II, sub verbo ; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 590-595 ; *Chau Ju-kua*, p. 193-195.

(3) *Algualea* < arabe الغالية *al-ghāliya*.

(4) Pour le *ghāliya*, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 71 ; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. I, p. 66, et t. II, p. 32-33 ; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 286 et à l'index du t. II, sub verbo *ghāliya*.

Pour la soie brute.

(P. 15.) La soie brute[1] se pèse au *frāsila,* sans *picotá.* C'est un poids très petit qu'on n'utilise pour aucune autre marchandise en dehors de la soie brute[2]. Ce *frāsila* est de 10 *mann;* chaque *mann,* de 216 *mithḳāl* de Hormuz. Chaque *frāsila* représente exactement 18 livres[3].

Pour l'or.

L'or se pèse au *mithḳāl* de Hormuz de 60 au marc, sans *picotá.* Le *mithḳāl* d'or au titre de 10 carats[4] qui est l'or le plus fin qu'on trouve à Hormuz, vaut 3 *hazār* et 2 *sadī* au maximum; le prix minimum auquel il peut descendre est 31, 30 $\frac{1}{2}$ *sadī.*

Pour l'argent.

L'argent se pèse au *mithḳāl* de Hormuz, comme l'or, sans *picotá.* [L'argent des pièces de monnaie appelées] larins qui est le plus fin qu'il y ait dans l'Inde, [vaut] 3 *sadī* et 3 *fals*[5] [le *mithḳāl*]. Le marc [d'argent] ressort à 9 *pardão* et 9 *sadī* — il y a 20 *sadī* au *pardão* —; [l'argent] de bon aloi [vaut] 20 *dīnār,* c'est-à-dire 2 *fals.* Tel est son prix.

Pour le poivre.

Le *bahār* de poivre est de 20 *frāsila*, plus 2 *frāsila* de *picotá;* soit 22 *frāsila* au *bahār, picotá* comprise. Ce poids est plus fort que celui [des autres] drogues, tant en ce qui concerne le *bahār* que le *frāsila* et le *mann.*

(P. 16.) Ce *bahār* représente 4 quintaux, 1 arrobe, 1 livre

(1) *Seda crua.*

(2) *He peso este muy pequeno, e outra nhũa mercadoria se pesa per ele senão seda crua.*

(3) Pour la soie, *vide supra*, p. 50, note 4.

(4) L'éditeur fait remarquer que le texte a : *como he do toque de X^c,* «ce qui voudrait dire 10 *quilates* ou 10 *carantes*».

(5) Le texte a le pluriel *faluzes* < arabe فلس *fals*, plur. فلوس *fulūs.*

et 4 onces; le *frāsila*, 27 livres, 3 onces et 3 *mithḳāl;* le *mann*, 2 livres et 11 $\frac{3}{4}$ onces, *picotá* comprise.

Le poivre se pèse le plus souvent avec le panier d'osier[1] [qui le contient]; cette pratique est plus profitable au vendeur qu'à l'acheteur[2].

Pour la laque.

Le *bahār* pour la laque[3] est un autre poids absolument identique à celui pour le poivre; il n'y a aucune différence entre les deux. Le *bahār* de laque vaut [en moyenne] 140 *hazār*, une année dans l'autre. Quand elle est en grande baisse, elle ne vaut que 100 *hazār*, mais jamais moins. Quand elle est en petite quantité [sur le marché], le prix monte à 200 *hazār* et davantage. Quant à la laque du tuyau[4] qui est celle du bois, elle vaut un tiers de moins; elle est très bonne quand elle est sèche[5].

Pour le gingembre.

Le *bahār* pour le gingembre est absolument identique à celui du poivre et de la laque. Le gingembre blanc qu'on utilise pour luter et qui est le meilleur [qu'on trouve] par là, vaut 80 *hazār* [en moyenne], une année dans l'autre. Le prix du *bahār* peut descendre à 60 et 55 *hazār* et monter à 100 *hazār*, suivant les années. Il s'agit ici de gingembre nouveau et sain, qui n'est ni percé, ni gros. Quand il est percé ou très petit, le prix diminue de 5, 6 *hazār*, à proportion. Le gingembre barré[6],

(1) *Allcofa*, la couffe.

(2) Pour le poivre, *vide supra*, p. 40, note 4.

(3) *Lacre*.

(4) *Quamto ao [lacre] do canudo*.

(5) Pour la laque, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 29-45; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. II, p. 27-29; *Hobson-Jobson*, sub verbo *lac;* Dalgado, *Glossario*, s. vº *laca; Chau Ju-kua*, p. 211.

(6) *O barrado*.

qu'on appelle ici [à Hormuz] gingembre rouge, vaut 7, 8 *hazār* de moins que le blanc, suivant comment il est. Il peut se faire que le barré et le blanc vaillent autant l'un que l'autre. A [qualité] égale, il y a [entre ces deux sortes] la différence de prix que j'ai dite. Suivant l'état dans lequel il sera, qu'il s'agisse du blanc ou du barré, sachant ce que vaut le bon, vous saurez ce que vaut l'autre [1].

Pour l'encens.

Le *bahār* pour l'encens est absolument identique au *bahār* pour le gingembre. Le *bahār* d'encens vaut 30 *hazār,* s'il est très blanc et [en grains] séparés [2]; [cette sorte] s'appelle *macho*. Si [les grains d'encens] sont coagulés, ils ne valent que 18 à 20 *hazār* le *bahār,* pas davantage [3].

Pour l'antimoine.

(P. 17.) Le *bahār* pour l'antimoine [4] est de 20 *frāsila,* plus 1 de *picotá;* au total 21 *frāsila, picotá* comprise. Le *frāsila* est de 12 *mann* et $9\frac{1}{2}$ *quiaz.* Le *bahār* représente 4 quintaux, 6 livres et 15 onces; le *frāsila,* 25 livres, 21 *mithḳāl* et 15 onces; dans les deux cas, *picotá* comprise. Le *frāsila* [d'antimoine] d'Aden, qui est la meilleure sorte, vaut 7 *hazār;* le *frāsila* [d'antimoine] du Khorāsān, 4 *hazār*.

(1) Pour le gingembre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 5[illegible]1; Linschoten, *Itinerario,* t. II, p. 19-21; *Pharmacographia,* p. 574-577, Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 619-623; *Hobson-Jobson,* sub verbo *ginger;* Dalgado, *glossario,* s. v° *gengibre;* mes *Relations de voyages*, t. II, p 438, 454 et 609; *Chau Ju-kua*, p. 53 et 55.

(2) *E não for apeguado.*

(3) Pour l'encens, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 351-357; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. II, p. 34-35; *Pharmacographia,* p. 120-124; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 614-616; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 547-548; *Chau Ju-kua,* p. 195-197.

(4) *Alcofor,* transcription régulière de l'arabe الكحل *al-koḥl* avec les alternances attestées par ailleurs de ح *ḥ* > *f* et *l* > *r*. *Vide supra*, p. 50, note 1.

Pour l'indigo.

L'indigo[1] se pèse au *mann* de tare et se vend par ballot. Chaque ballot est de 40 *mann*. Si le ballot pèse moins, [le vendeur] doit parfaire la quantité manquante pour l'acheteur. Si un ballot pèse plus de 40 *mann*, on ne doit pas en enlever l'excédent et [le vendeur] prendra livraison de la marchandise. Exemple : un marchand achète 10 ballots d'indigo qui lui conviennent parfaitement. Après les avoir examinés un à un et en avoir été satisfait, il les met alors à part. S'il ne veut pas les peser tous, il prend celui qui lui paraît être le plus petit et le fait ensuite peser avant d'en prendre livraison. On le [fait] peser *mann* par *mann*, par le peseur de la ville. Si ce ballot pèse 40 *mann*, après en avoir enlevé la poussière, [l'acheteur] en prend livraison; si le ballot pèse un peu moins, si peu que ce soit, le propriétaire de l'indigo doit donner [en plus] une quantité d'indigo égale à ce qui manque jusqu'à concurrence de 40 *mann* pour chaque ballot qui lui a été acheté; ou diminuer d'une somme égale au prix de la quantité manquante, le prix qu'il a à recevoir. Si le ballot pèse plus de 40 *mann*, l'acheteur n'est pas obligé de rendre la quantité en excédent : cette quantité d'indigo en excédent ne sera pas payée au vendeur. Telles sont les conditions de vente de l'indigo; elles sont bien connues.

Il y a une autre sorte de ballot d'indigo qui pèse 60 *mann*, c'est-à-dire un ballot et demi. Ces ballots se vendent au prorata de leur poids, comme les autres, et ils ne pèsent ni plus ni moins que 60 *mann* exactement. Deux de ces ballots en font trois des autres [de 40 *mann* chacun]. Ceci est si bien établi que [les acheteurs] prennent [les ballots] qu'on leur donne, quel que soit leur poids [, 40 ou 60 *mann*][2].

[1] *Anl.*

[2] Pour l'indigo, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 86 et 93; LIN-

Pour le sucre.

(P. 18.) Le *bahār* pour le sucre est de 20 *frāsila*, sans *picotá*. Le *frāsila* est de 11 *mann*. Le *bahār* représente 3 ½ quintaux, 1 arrobe, 14 livres et 3 ½ onces. Le *frāsila* [qui] est de 12 *mann*, 4 ½ *quiaz* moins 1 *mithḳāl*, représente 24 ¾ livres; le *mann*, 2 livres et 1 ½ once, l'un et l'autre sans *picotá*. Si on pèse le sucre avec son emballage en sparterie, le *bahār* pour cette denrée est de 18 *frāsila* et 2 *mann*[(1)].

Pour le fer.

Le *bahār* pour le fer est de 19 *frāsila* et 1 *mann*, *picotá* comprise. Ceci parce qu'on pèse le fer nu. Si on le pèse avec son emballage en sparterie, le *bahār* est de 21 *frāsila*, *picotá* comprise. Le *frāsila* est de 12 *mann* et 9 ½ *quiaz*. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 3 ½ arrobes; ce *frāsila*, 25 livres, 15 onces et 1 *mithḳāl*, *picotá* comprise dans les deux cas. [3 quintaux et 3 ½ arrobes] = 3 quintaux, 3 arrobes, 15 livres et 15 onces.

Pour le safran de l'Inde.

Le *bahār* pour le safran de l'Inde est tout à fait identique, pour le poids, à celui pour le poivre; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre, mais il y a une grande différence dans le prix de ces deux denrées[(2)].

SCHOTEN, *Itinerario*, éd. KERN, t. II, p. 29-30; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 626-629; *Hobson-Jobson*, sub verbo; DALGADO, *Glossario*, s. vº *anil*; mes *Relations de voyages*, t. I, p. 218; *Chau Ju-kua*, p. 16, 92 et 217.

(1) Pour le sucre, cf. *Pharmacographia*, p. 649-657; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 680-693; *Hobson-Jobson*, sub verbo *sugar*; DALGADO, *Glossario*, s. vº *açucar*.

(2) L'expression portugaise *açafrão da India*, litt. safran de l'Inde, désigne le *curcuma longa* qu'on appelle, dans l'Inde, simplement *açafrão*. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. vº *açafrao da India*; LAUFER, *Sino-iranica*, p. 312 et suiv.; *Pharmacographia*, p. 577-580; GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 278-279 et 282. Pour le safran du Portugal, *vide supra*, p. 48, note 3.

Pour le bois du Brésil.

Le *bahār* pour le bois du Brésil[1] est de 20 *frāsila* quand on le pèse avec une petite corde en fibre de coco (*cairo*). Il ne s'y ajoute pas de *picotá*. Quand on pèse ce bois avec un emballage en sparterie, le *bahār* est de 22 *frāsila, picotá* comprise. C'est le même *bahār* que pour le poivre; quand on pèse ce bois avec un emballage en sparterie, [le *bahār* utilisé] est absolument identique à celui pour le poivre. Quand on le pèse [, au contraire,] avec [une corde] en fibre de coco, le *bahār* est alors de 28 *frāsila*, comme il a été dit. Le *mann* et le *bahār* [usités pour ce bois] sont absolument identiques à ceux qu'on emploie pour le poivre[2].

Pour la cannelle de Baticala.

(P. 19.) Le *bahār* pour le cannelle de Baticala est de 20 *frāsila,* plus 4 de *picotá;* au total 24 *frāsila, picotá* comprise. Le *frāsila* est de 14 *mann* et 4 *quiaz.* Ce *bahār* représente 4½ quintaux, 17 livres et 7 onces; le *frāsila,* 29½ livres, ¾ d'once, l'un et l'autre avec *picotá*[3].

[1] *Brazil* (sic). La relation de Cabral a : *páo Brazil* (sic), *Navegação do capitão Pedro Alvares Cabral*, dans *Noticias para a historia e geographia das nações ultramarinas*, t. II, Lisbonne, 1812, n° III, p. 130. On sait que ce bois de teinture appelé *brésil* (*Caesalpinia sappan*, le بقم *bakkam* des Arabes, voir la note suivante) a donné son nom au Brésil de l'Amérique du Sud. L'usage s'est établi d'écrire : *bois de Brésil, bois du Brésil*, même quand il s'agit de la variété orientale qui nous est connue plusieurs siècles avant la découverte de l'Amérique.

[2] Pour le bois du Brésil, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 283 et 288; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. I, p. 83; *Pharmacographia*, p. 189; Dalgado, *Glossario*, s. v° *Brasil;* Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, à l'index du t. II, sub *Bois du Brésil; Hobson-Jobson*, sub *Brazil-wood;* Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 246, n° 314, et à l'index du t. II, sub *Bois du Brésil.*

[3] Pour la cannelle, *vide supra*, p. 37, note 2.

Pour le plomb.

Le *bahār* pour le plomb est de 18 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*. S'il s'agit d'une grande quantité qu'on puisse peser avec [une corde] en fibre de coco, ou d'une petite quantité contenue dans un emballage en sparterie, le *bahār* sera exactement de 20 *frāsila* à cause de la tare qui est d'un *mann*. Mais que ce soit d'une manière ou de l'autre, il n'y a pas de différence; tout revient au même, qu'on pèse le plomb avec un emballage en sparterie ou avec une corde en fibre de coco. Le *frāsila* pour le plomb a le même nombre de *mann* que celui pour le sucre. Le poids du *bahār* est également le même (1).

Pour le cuivre.

Le *bahār* pour le cuivre est le même que celui pour le plomb (2).

Pour les myrobolans secs.

Le *bahār* pour les myrobolans secs est exactement le même que le *bahār* pour la cannelle de Baticala (3).

Pour la garance.

Le *bahār* pour la garance n'est ni plus ni moins que le *bahār* pour le sucre (4).

Pour l'alun.

(P. 20.) Le *bahār* pour l'alun est exactement le même que celui pour le sucre pesé avec un emballage en sparterie. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, sans *picotá*; [quand l'alun est pesé] avec une corde en fibre de coco, [le *bahār* usité] est de

(1) Pour le plomb, cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo.

(2) Pour le cuivre, *ibid.*

(3) Pour le myrobolan, *vide supra*, p. 40, note 3.

(4) Pour la garance, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 179, et t. II, p. 618; Dalgado, *Glossario*, sub verbis *ruiva indiana* et *xaia*.

18 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*. Le *bahār* d'alun vaut 40 *hazār*, une année dans l'autre; son poids n'est ni plus ni moins que celui du *bahār* pour le sucre[1].

Pour l'acier.

Le *bahār* pour l'acier est exactement le même que celui pour le sucre pesé avec un emballage en sparterie. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, sans *picotá*; [quand le sucre est pesé] avec des cordes en fibres de coco, [le *bahār* usité] est de 18 *frāsila* et 2 *mann* de *picotá*. Le prix du *bahār* d'acier est de 80 *hazār*.

Pour le laiton.

Le *bahār* pour le laiton[2] est identique à celui pour le sucre; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour la noix de galle.

Le *bahār* pour la noix de galle[3] est absolument identique à celui pour le poivre[4].

Pour le storax liquide.

Le *bahār* pour le storax liquide[5] est absolument identique à celui pour le lin et le riz; il n'y a entre ces *bahār* aucune différence[6].

(1) Pour l'alun, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, à l'index du t. II, sub verbo.

(2) *Latão*.

(3) *Bugalho*.

(4) Cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 643; *Pharmacographia*, p. 536-540; *Chau-Ju-kua*, p. 215.

(5) *Roçamalha*.

(6) Pour le storax liquide, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 112-113; *Pharmacographia*, p. 241-247; *Chau Ju-kua*, p. 200-201; *Hobson-Jobson*, sub verbo *Rose-mallows*; Dalgado, *Glossario*, s. v°.

Pour le salpêtre.

Le *bahār* pour le salpêtre[1] est absolument identique à celui pour le lin et le riz; il n'y a entre ces *bahār* aucune différence.

Pour l'eau de rose.

(P. 21.) Le *bahār* pour l'eau de rose est de 200 *mann* — elle se vend par *mann* — auxquels s'ajoute un *mann* de *picotá* pour chaque 10 *mann*. Le *mann* vaut 2 *sadī*. L'eau de rose d'Aden vaut 10 *sadi* le *mann* du petit poids de tare[2].

Pour le ṣavon.

Le savon de Diu se vend par pains à raison de 7, 8 *fals* le pain et 3 pains pour un *sadī*. Le savon de Diu se pèse au *bahār*. Ce *bahār* est absolument identique à celui pour le lin et le riz.

Pour la réglisse.

Le *bahār* pour la réglisse[3] est identique à celui pour le riz et le lin.

Pour les perles fausses.

Les très petites perles fausses[4] de couleur se vendent et s'achètent au *conto*[5] et de gré à gré, et aussi au collier[6] pour les petites. Un collier vaut . . .[7]. D'autres perles fausses[8]

(1) *Salitre*.

(2) Pour l'eau de rose, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 242; *Pharmacographia*, p. 233-238; Dalgado, *Glossario*, s. v° *agua de peru*.

(3) *Alcaçuz*.

(4) *Continhas*.

(5) Le texte a *comto*, litt. un million; mais il faut entendre : au mille. *Vide infra* à propos de la noix d'arec, p. 62.

(6) *Ramaes*, sing. *ramal*, qui désigne une cordelette d'une certaine longueur à laquelle des perles fausses sont enfilées et qui devait constituer une unité de vente.

(7) Le prix manque dans le manuscrit.

(8) *E outras comtas*...

noires, rouges de Malindi se vendent au *bahār*. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, plus 4 *frāsila* de *picotá*.

Pour le lin *galego*.

Le lin de Rišhir[1] et de Baṣra[2] qui est . . .[3] se vend et se pèse au *mann*. Pour chaque 10 *mann*, on ajoute 1 *mann* de *picota*.

Pour le chanvre.

Le chanvre[4] se vend au *mann*. Pour chaque 10 *mann* (p. 22), on ajoute 1 *mann* de *picotá*, quand on l'achète dans les boutiques[5]. Quand on l'achète dans les *dukkān*[6], le *dukkāndār*[7] ne donne pas de *picotá* et il gagne ainsi un *quiaz*. En effet, le *mann* usité dans les boutiques est de 25 *quiaz* et le *mann* usité dans les *dukkān* est de 24 *quiaz*. Le *mann* ne représente pas plus de 4 livres parce qu'il est de 24 *quiaz*; le *quiaz* représente 2 onces et $5\frac{1}{2}$ huitièmes; le *bahār*, 7 quintaux, 20 livres, 15 onces et 2 huitièmes[8].

Pour le chanvre de l'Inde.

Le *bahār* pour le chanvre de l'Inde[9] est absolument identique au *bahār* pour le riz[10].

(1) Le texte a *Raxel*. C'est un port du golfe Persique, situé dans les environs de Rushire qui a perdu toute importance. Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes*, Paris, 1861, in-8°, p. 270, sub verbo ريشهر; *Instructions nautiques. Océan Indien. Golfe d'Oman et golfe Persique*, n° 851, Paris, 1904, p. 236; *Hobson-Jobson*, sub verbo *Reshire*.

(2) *Baçoraa* (*sic*).

(3) *Que he galego, de fiar* (?).

(4) Le texte a : *o linho alcaneue*.

(5) *Logias*. *Vide supra*, p. 44, note 3.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Pour le chanvre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 98-99; *Pharmacographia*, p. 491-495.

(9) *Bamgue* < skr. *bhanga*, *cannabis indica*.

(10) Pour le chanvre indien, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 95-101;

Pour la noix d'arec.

La noix d'arec se vend au *conto,* c'est-à-dire au mille[1]. Le mille de noix d'arec de Chaul vaut 10 *sadī,* si ce sont des noix grosses et nouvelles; celles de Goa valent de 4 à 5 *sadī*[2].

Pour le cate [ou cachou].

Le *bahār* de cat, qu'on appelle ici cachou[3], est absolument identique, quant au poids, au *bahār* pour le riz[4].

Pour le suif.

Le *bahār* pour le suif est identique, en tout et pour tout, à celui pour le riz.

Pour le sumac.

Le *bahār* pour le sumac est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá.* Il est absolument identique au *bahār* pour le riz.

Pour la cornaline.

La cornaline[5], grande et petite, se vend par *conto* et à l'œil[6]. Il n'y a donc rien de plus à en dire[7].

LINSCHOTEN, *Itinerario,* éd. KERN, t. II, p. 46-48; *Chau Ju-kua,* p. 48, 77, 88, 155, 169, 176 et 183; DALGADO, *Glossario,* s. v° *bangue; Hobson-Jobson,* sub verbis *Bang, Bhang.*

(1) *Arequa se vende por comto, a saber : por milheyros.*

(2) Pour la noix d'arec, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios,* t. I, p. 325-341; LINSCHOTEN, *Itinerario,* éd. KERN, t. II, p. 7-11; *Pharmacographia,* p. 607-609; DALGADO, *Glossario,* s. v° *Areca; Hobson-Jobson,* sub verbis *Areca* et *Pawn;* mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *Arec; Chau Ju-kua,* p. 213.

(3) *Cacho.*

(4) Pour le cate, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios,* t. II, p. 69-80; *Pharmacographia,* p. 213-216; *Hobson-Jobson,* sub verbo *Catechu;* DALGADO, *Glossario,* s. v° *Cate.*

(5) *Laqueca* < *arabe* العقيق *al-'aḳīḳ.*

(6) *E a olho;* sans les compter.

(7) Sur cette pierre, cf. CLÉMENT-MULLET, *Essai sur la minéralogie arabe,* p. 129-134; DALGADO, *Glossario,* s. v° *alaqueca.*

Pour le riz.

(P. 23.) Le riz[1] s'achète et se vend au *bahār* et aussi au *mann*. Le *bahār* est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá;* au total : 220 *mann* au *bahār, picotá* comprise. On le pèse par *mann;* chaque *mann* est de 25 *quiaz;* le *mann* des *dukkān*[2] est de 24 *quiaz*. Les *dukkān-dār*[3] gagnent ce *quiaz* [de différence] et ils bénéficient aussi de la *picotá* parce qu'ils n'en donnent pas. Chaque *mann* pèse [en poids portugais] 4 livres 2 onces et 5 ½ huitièmes. Le *mann* des *dukkān* ne représente que 4 livres parce que ce *mann* est de 24 *quiaz* [au lieu de 25]. Le *quiaz* représente 2 onces et 5 ½ huitièmes; le *bahār*, 7 quintaux, 20 livres, 15 onces et 2 huitièmes[4].

Pour le blé.

Le blé se vend et s'achète au *bahār* et aussi au *mann*, tout comme le riz, sans aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour l'orge.

L'orge [se vend et s'achète] tout à fait comme le riz et le blé.

Pour le beurre.

Le beurre se vend par *mann;* il provient de Baṣra et de Rišhir[5]. La majeure partie importée à Hormuz provient de Diul[6] et de Mangalor[7]; il s'importe dans de grandes jarres

(1) *Arroz* ⌐ arabe الرز *ar-ruzz*.
(2) *Ducões*. *Vide supra*, p. 44, note 3.
(3) *Ibid*.
(4) Cf. Dalgado, *Glossario*, s. vº *Arroz*.
(5) Le texte a *Reyxel*. *Vide supra*, p. 61, note 1.
(6) Ou Diul-Sind (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo), à l'embouchure de l'Indus.
(7) Le texte a *Mamgalor;* il s'agit sans doute du port du Canara; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Mangalore*, *a*.

en cuir[1] [appelées] *dabaas*[2]. On le pèse au *capão*[3] qui est un poids de la ville, dans le *dabaa*. Après l'avoir pesé, on déduit la tare et on ajoute, comme *picotá*, un *mann* pour chaque 10 *mann*. On sait ainsi [quelle est la quantité de beurre] contenue dans chaque jarre. On le pèse aussi par *mann*, au détail, avec *picotá*. Les *dukkān* ne donnent pas de *picotá*. Le *mann* pour le beurre est absolument identique à celui pour le riz.

Pour l'huile.

(P. 24.) [Le *bahar* pour] l'huile de sésame (*sesamum indicum*), de graines de moutarde et de coco est absolument identique à celui pour le riz et le beurre, sans aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour [la corde en] fibres de coco.

Le *bahār* pour [la corde en] fibres de coco[4], qu'elle soit mince ou grosse, est de 200 *mann*, auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá*; au total : 220 *mann*, *picotá* comprise. Il est absolument identique au *bahār* pour le riz[5].

Pour le sésame.

Le sésame[6] se pèse par *mann*; il se vend au *bahār* aussi bien qu'au *mann*. On ajoute un *mann* de *picotá* par chaque 10 *mann*. [Ce *mann*] est absolument identique à celui pour le riz, en ce qui concerne le poids[7].

[1] *E vem em hũas jarras de couro grandes.*

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dubber*, grand récipient ovale en cuir de buffle $<$ persan *dabbah*, hindoustani *ḍabbā*, konkani *dabó* $<$ skr. *dabaḍā*, apud Dalgado, *Glossario*, s. vº *Daba*.

[3] Cf. Dalgado, *Glossario*, s. vº *Capão*.

[4] *Cairo.*

[5] Cf. *Hobson-Jobson*, s. vº *Coir*; Dalgado, *Glossario*, s. vº *Cairo*.

[6] *Gergelim.*

[7] Pour le sésame, cf. *Pharmacographia*, p. 425-427; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 177, 545, t. II, p. 355, 441; *Hobson-Jobson*,

Pour le mungo.

Le mungo [1] [s'achète et se vend] exactement comme le riz et les autres denrées indiquées ci-dessus qui se pèsent de la même façon. Il n'y a aucune différence entre le mungo et celles qui se vendent au *mann*.

Pour le goudron de Baṣra.

Le goudron de Baṣra et de Bagdad [2] se pèse comme le riz; on le pèse par *bahār*. Le *bahār* est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá;* au total : 220 *mann, picotá* comprise. Ces poids ont été vérifiés à Hormuz par Francisco Sallgado, Gaspar Diaz, Jorge Gomçalvez et Manuel Fialho, sur l'ordre de Pero Vaz, contrôleur des domaines.

Pour le biscuit.

(P. 25.) Le biscuit se pèse par 5 *frāsila* qui représentent $1\frac{3}{4}$ quintal, d'où 1 *frasila* = $25\frac{3}{5}$ livres [portugaises].

Pour le charbon.

Le charbon se pèse comme le riz (*vide supra*).

Pour la cifa.

La cifa [3] se pèse comme le riz (*vide supra*), la corde en fibre de coco, le goudron de Bagdad.

Pour le quil.

Le quil [4] se pèse absolument comme le riz.

s. v° *Gingeli;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *gergelim;* Laufer, *Sino-iranica*, p. 288 et suiv.

(1) *Phaseolus mungo*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 139-143 et 150; Laufer, *Sino-iranica*, p. 308, n. 3, et 585; Dalgado, *Glossario*, s. v°.

(2) Le texte a *bagodaa*.

(3) Huile de poisson. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *Cifa*.

(4) Sorte de bitume < arabe قير *ḳīr*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Kil*, qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

Monnaies.

Un lak[1] vaut 50 *pardão* de *sadī*[2] qu'on appelle monnaie de mauvais aloi. Ce lak n'est pas une monnaie, c'est une expression numérale dont on se sert à Hormuz. Chacun de ces *pardão* vaut 2 *hazār*[3]; chaque *hazār*, 10 *sadī*, et chaque *sadī*, 100 *dīnār*. Ainsi se tiennent les comptes des recettes de la douane. Un *aśrafī*[4] d'or vaut 21 ½ *sadī* en monnaie de bon aloi. Dans les comptes du Roi notre Seigneur, un *aśrafī* représente 300 reis; c'est avec cette valeur [en monnaie portugaise] qu'il a cours à Hormuz. Parfois, dans l'Inde, il bénéficie d'un change[5] de 2 et 3 p. 100. Actuellement [, en 1554,] il ne vaut que 300 reis, ce qui paraît provenir du fait que l'or est de moins bon aloi qu'autrefois. La pièce d'argent de 5 *tanga* vaut un *pardão*; 4 ½ *sadī* font un *tanga*. La [pièce de 5] *tanga* vaut, dans l'Inde, 300 reis, mais elle varie de valeur d'après le change. Actuellement, elle vaut beaucoup plus : un *tanga* vaut plus de 5 *sadī* et (p. 26) 5 *tanga* valent 360 reis dans l'Inde. Quand on ne fait pas de voyages au Bengale et à Ma-

n'a pas cité les deux passages suivants de *The travels of Pedro Teixeira with his Kings of Hormuz and extracts from his* Kings of Persia, *Hakluyt Society*, II séries, n° IX, 1902 : «But in spite of this, and of their being uncaulked, they [the boats that they call *danequas*] are very straunch and water-tight, being covered with a bitumen that they call *quir* ...» (p. 29). «There were also therein certain boats, like those of Baçora, called *danecas* (*sic*), pitched with *quir*, that is, the bitumen of Hyt, on the Euphrates» [sur *Hīt* ou *Hayt*, cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, p. 65; t. II, 2ᵉ partie, p. 49, 51, 68, 71, 72] ... (*ibid.*, p. 55).

(1) Le texte a *leque* = 100.000. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *lack*.

(2) Le texte a toujours *çadis* au pluriel, et *çadim* au sing.

(3) Le texte a toujours *azar, azares*.

(4) *Xerafim*.

(5) *Valham mais de çarrafagem*. Ce dernier mot est une forme portugaise dérivée de l'arabe صرّاف *ṣarrāf* «changeur de monnaies». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *shroff*.

laka, ils valent alors beaucoup plus. Cette monnaie se comporte comme une marchandise [dont le prix] monte et baisse.

Almude.

A Hormuz, un almude[1] vaut 8 canada. 35 *mann* de riz en mesure de Goa = un *bahār* en poids de Hormuz.

Sofala.

Le *bahār* [de Sofala][2] est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de 15 *mann* qui représentent 27 livres [portugaises]. Ce *bahār* pèse 4 quintaux et 28 livres. C'est avec ce *bahār* qu'on pèse les perles fausses[3] et l'étain. Le *bahār* pour l'ivoire pèse 4 quintaux et $10\frac{1}{2}$ livres. D'après la coutume, quand on achète l'ivoire, on ajoute 4 livres par 6 arrobes [de *picotá*].

$47\frac{1}{2}$ *mithkāl* de Sofala pèsent 1 marc. Un *mithkāl* vaut 467 reis ou 8 *tanga*.

La balle de mil contient 10 alquières qui valent 25 *panja*; chaque *panja* vaut 8 *conja*[4].

En ce qui concerne les monnaies, on se sert dans la forteresse de Sofala des monnaies portugaises. Il n'existe pas de monnaie du pays. Avec des étoffes [importées], on achète [par échange] du mil et d'autres choses; et avec des mesures de mil appelées *conja*, on achète [par échange] sur la place, des choses de peu de valeur.

[1] Pour tous ces noms de monnaies, poids et mesures, voir les indices à la fin de ce mémoire. On y trouvera également leur équivalence, pour les monnaies, en monnaie portugaise, et pour les poids et mesures, en poids et mesures du système métrique.

[2] Le texte a *Çofala*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Sofala*, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub *Sofāla du Zandj*.

[3] *As comtas*, litt. les grains, dans le sens de grains de chapelet, de collier.

[4] *Comja*, mesure pour le mil, ainsi que l'indique le texte plus loin, de la contenance de 0 litre 690.

CUAMA.

Le *bahār* de Cuama[1] est de 20 *frāsila* et pèse 5 quintaux. Un *frāsila* = une arrobe.

Le *mithḳāl* de ce port a la même valeur qu'à Sofala.

MOZAMBIQUE.

(P. 27.) Le *bahār* est de 20 *frāsila;* le *frāsila*, de 12 *mann*. Chaque *mann* pèse 198 *mithḳāl* de Sofala, dont $47\frac{1}{2}$ *mithḳāl* valent un marc. Le *mann* représente 2 livres, 1 once, 2 huitièmes et 56 grains. Le *bahār* représente 3 quintaux, 3 arrobes, 20 livres, $3\frac{1}{2}$ onces et 48 grains. 52 *mithḳāl* de Mozambique valent un marc. Un *mithḳāl* de Sofala vaut 467 reis. Quand on parle par cruzade, il vaut 400 reis. Il va sans dire qu'il s'agit de la cruzade d'or qui représente alors 12 *alquere* ou 32 *panja*.

Les mesures dont on se sert dans la forteresse de Mozambique sont les mesures portugaises.

En ce qui concerne l'huile de sésame fabriquée dans le pays, on la mesure au pot[2]; chaque pot contient 6 *canada*[3].

MALINDI[4].

Le *bahār* est de 24 *frāsila;* le *frāsila* de $10\frac{1}{2}$ *mann*. Le *frāsila* représente $21\frac{1}{3}$ livres [portugaises]; le *mann*, 2 livres, 4 huitièmes et $4\frac{2}{3}$ grains. Le *bahār* représente ainsi 4 quintaux.

D'après le compte de Isoryo de Matos[5], agent commercial[6]

(1) Pour *Kuāma* ou *Kuwāma*, d'après la transcription arabe كوامة, dans mes *Relations de voyages*, t. II, p. 537. A l'embouchure du Zambèze.

(2) *Panella.*

(3) Sur Mozambique, cf. MILBURN, *Oriental commerce*, t. I, p. 59-64.

(4) *Melinde.*

(5) Lire : Isidoro de Mattos.

(6) *Feitor.*

de Mozambique, ce *bahār* ressort à 4 quintaux et 18 livres, ainsi que l'indiquent les feuilles 102 [de son livre] de recettes, d'après l'examen qui en a été fait par des personnes compétentes. D'après cette indication, le *frāsila* ressort à 22 livres et $1\frac{1}{3}$ once.

Dans ce pays, les *mithkāl* ont cours. Un *mithkāl* vaut 6 *tanga*, c'est-à-dire 360 reis.

Zanzibar.

Le *bahār* est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de $12\frac{1}{2}$ *mann*. Le *frāsila* représente 25 livres, $9\frac{1}{2}$ onces et $57\frac{1}{2}$ grains; le *mann*, 2 livres, 6 huitièmes[1] et $10\frac{1}{2}$ grains. Le *bahār* pèse 4 quintaux.

Mombasa[2].

(P. 28.) Le *bahār* est de 25 *frāsila*; le *frāsila*, de 10 *mann*. Le *frāsila* représente 20 livres, 7 onces, 5 huitièmes et $31\frac{2}{3}$ grains; le *bahār*, 4 quintaux.

Kilwa[3] *et Monfia*[4].

Le *bahār* est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de 12 *mann*. Le *mann*

(1) *Oitauas.*

(2) Le texte a *Bombaça* (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Bombasa*) qui est la transcription portugaise de l'arabe منبسة *Monbasa* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 324 et 435). Le nom bantou de ce port est Mvita. L'alternance *m* étranger > *b* portugais est fréquente, ainsi que l'alternance inverse, (cf. le *Monçaide* de Barros [décade I, livre IV, chap. VIII, p. 330] qui est pour *Mouçaide* et représente l'arabe *Abū Sa'īd*).

(3) Le Kilwa (Quiloa) de la conquête portugaise est représenté aujourd'hui par le village de Kilwa Kisiwani (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quiloa*, les *Instructions nautiques. Océan Indien. Côtes Sud et Est d'Afrique*, n° 980, Paris, 1914, p. 228, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 336, 337, 338, 536).

(4) En arabe منفية *Monfya* ou *Monfiya* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II

pèse 1 livre et 12 $\frac{1}{3}$ onces; le *bahār*, 3 quintaux, 1 arrobe et 9 livres.

Diu.

Le *kandi*[1] de Diu[2] du temps des Maures, avant que [les Portugais] y aient une forteresse[3], était de 20 *mann*; le *mann* de 40 *ser*[4]. Ce *mann* pèse 26 $\frac{2}{3}$ livres; le *ser*, 10 $\frac{5}{8}$ onces et 8 $\frac{1}{2}$ grains. Le *kandi* de Diu pesait ainsi 4 quintaux et 20 livres.

Actuellement, le *bahār*, en usage dans la forteresse, pèse 4 quintaux.

Les monnaies sont si différentes et changent tellement [de valeur] qu'on ne peut rien en dire de certain. Chaque semaine, chaque mois, [leur valeur] monte ou baisse d'après la quantité qui est importée dans le pays.

Pour les recettes de la douane, on compte par *fedea*[5]. Ce n'est pas une monnaie, mais seulement un terme de compte. 60 *fedea* = 1 *aśery*[6], monnaie d'argent actuellement en cours. 12 *perogi* font 1 *aśery*; 42 $\frac{1}{2}$ *perogi* font 1 *pardão* d'or ou 5 *tanga* d'argent qui valent 360 reis. Ces *fedea* précités dont l'un = 60 *śery* (*sic*), sont acceptés pour tous les droits de douane, à l'exception du droit de *salamim* pour lequel on

p. 536), l'île Mafia de nos cartes, au sud de Zanzibar (cf. *Instructions nautiques. Côtes Sud et Est d'Afrique*, n° 980, p. 242 et suiv.).

(1) *Camdil.*

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II.

(3) La première pierre en fut posée solennellement par le gouverneur de l'Inde, Nuno da Cunha, le 21 décembre 1531, le jour de la fête de l'apôtre saint Thomas, patron de l'Inde portugaise, dont la forteresse prit le nom (cf. Barros, *Da Asia*, décade IV, liv. VI, chap. xv, p. 84-85; Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. VIII, chap. cviii, p. 258-259(.

(4) *Cer.*

(5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(6) *Axiry.*

compte 72 et $72\frac{1}{2}$ *fedea* pour un *aśery*. Ce *salamim* est un droit de courtage. Lorsque les trésoriers remettent ces *śery* (*sic*) aux agents commerciaux, c'est toujours (p. 29) un avantage pour les finances du Roi. Les trésoriers reçoivent volontiers [cette monnaie], car ils la versent à l'agent commercial pour une valeur supérieure à celle pour laquelle ils l'ont encaissée; ainsi, ils versent [ces *aśery* en les comptant] à leur valeur dans le pays qui est plus élévée [que celle pour laquelle ils les ont reçus], comme il résulte des documents officiels[1]. En ce qui concerne la remise [de fonds] aux agents commerciaux, elle s'effectue en *pardão* d'or ou [en pièces] de 5 *tanga* en argent qui valent un *pardão*.

Lorsque les agents commerciaux effectuent des payements en cette monnaie pour la solde, les vivres et les gages[2], ils versent 5 *tanga* d'argent ou un *pardão* d'or pour 300 reis. Quand ces agents font effectuer des payements dans d'autres endroits [que Diu], ces *pardão* sont comptés à raison de 360 reis pour un *pardão*.

Le *kandi* de riz doit être compté [à Diu] à 8 *para* [au lieu de] 14 *para* [comme à Cochin]. Le *para* [de Cochin] se divise en 42 mesures qui sont moindres que les 8 *para* ci-dessus.

Ceci est justifié par les comptes de Antonio Neto, le receveur des droits d'entrée et de sortie[3], où on constate que le *para* de 8 au *kandi* [à Diu] est de 76 mesures [, les mêmes mesures que celles dont] 42 = un *para* [à Cochin où on compte] 14 *para* et 20 mesures [les mêmes mesures] dont 42 = 1 *para*[4]. Ces mesures sont réglementaires et on en use encore aujourd'hui.

(1) *Os conhecimentos em forma.*

(2) *Soldos mantimentos e ordenados.*

(3) *Allmoxarife.*

(4) Pour ce passage qui est un peu trop concis, *vide infra* les mesures de Cochin.

Le *mann* pour l'huile = $8\frac{1}{4}$ *canada*, ainsi que le *mann* pour le beurre.

Baçaim.

Le *bahār* de Baçaim[(1)] est de 20 *mann*; le *mann*, de 40 *ser*. Le *mann* représente $25\frac{3}{4}$ livres; le *ser*, 10 onces et $1\frac{1}{2}$ huitièmes; le *bahār*, 4 quintaux.

Dans cette forteresse, le *fedea* était en usage. C'est une monnaie nominale divisionnaire des monnaies d'or et d'argent. Actuellement, on compte 4 *fedea* pour 1 *tanga* d'argent et 5 *tanga* pour un *pardão*. Actuellement on s'en sert [encore] pour les fermages et les *foros*[(2)] où les recouvrements se font en *pardão* à raison de 5 *tanga* d'argent pour un *pardão*. Dans les *caçabees*[(3)] où il s'agit de petites rentes, on compte par *fedea*, et 4 *fedea* valent un *tanga* d'argent.

Les dépenses sont effectuées dans cette forteresse, en *pardão* valant 5 *tanga* d'argent, au même change que celui auquel on perçoit cette monnaie. Aussi [les comptes] de dépenses sont-ils tenus en *pardão* (p. 30) pour tout ce qu'on achète dans ce pays et tout ce qu'on y dépense. Pour les payements de soldes et salaires[(4)] payables dans le pays, 5 *tanga* d'argent sont payés pour 300 *reis*. Si ces payements sont effectués

(1) Au nord de Bombay. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v°. *Bassein*.

(2) Il y avait deux sortes de *foros* : le *fôro corrente* ou redevance annuelle payée à titre de fermage temporaire pour la location des propriétés des communes agricoles ou de l'État; et le *fôro limitado* qui est une redevance fixe perpétuelle payée au Konkan, pour un terrain initialement inculte. Ce dernier *fôro* est également désigné sous le nom de *cotubano* (*apud* Dalgado, *Glossario*, *sub verbis*).

(3) *Caçabees*, sing. *caçabé*, orthographié plus fréquemment *cassabé*, «chef-lieu de la province ou du district» < arabe القصبة, «la ville principale, la capitale» (*apud* Dalgado, *Glossario*, s. v° *cassabé*).

(4) Il s'agit des soldes et salaires établis en monnaie portugaise pour des fonctionnaires ou employés militaires et civils de la métropole, en service dans l'Inde.

dans d'autres forteresses, les 5 *tanga* sont évalués 360 *reis*, ce qu'ils valent généralement dans toute l'Inde.

Le *kandi* de riz et de blé est le même que celui de Goa et il a les mêmes subdivisions qu'à Goa.

Le *mura* de *padi*[1], ou riz avec sa cosse, pèse 3 *kandi*. Quand le riz a été décortiqué, il donne un peu plus d'un *kandi* et demi [de riz blanc].

1 *almude* = 9 *canada*.

Chaul[2].

Le *kandi* est de 20 *mann;* le *mann* de 40 *ser*. Le *mann* représente $25\frac{3}{5}$ livres; le *kandi*, 4 quintaux, et le *ser*, $10\frac{1}{8}$ onces et 66 grains. Ce *kandi* de 4 quintaux [pris comme mesure de capacité] est de 14 *para* [comme celui de Cochin]. Le *kandi* de riz [, mesure de capacité,] est de 14 *para;* le *para*, de 42 mesures [comme à Cochin]. Le *kandi* pour le blé est identique à celui-ci.

Les monnaies sont les mêmes qu'à Goa. On se sert davantage à Chaul du *pardão* d'or que d'autres monnaies. Le *pardão* d'or vaut 360 *reis* avec des variations de change quand on en exporte[3]. D'autres monnaies ont cours d'après leur valeur qui est variable.

Les mesures de capacité, l'almude et la canada, sont les mêmes qu'en Portugal.

Les *bazaruco* du pays sont cotés à 20 pour un *tanga* de 60 *reis*.

Estamym de Chaul.

Le *bahār* de l'estamym[4] de Chaul est de 20 *mann;* le *mann*,

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *paddy*.

[2] Port du Konkan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Choul*.

[3] Le change est plus ou moins élevé suivant que la quantité de *pardão* exportés est plus ou moins considérable.

[4] D'après une note de Felner, à l'index du volume des *Subsidios para a*

de 40 *ser.* Ces 20 *mann* représentent 18 *mann* en poids de Chaul. Par rapport au poids de Chaul dont le *bahār* représente 4 quintaux, ce *bahār* de l'estamym représente 3 quintaux, 2 arrobes, 12 livres et 12 $\frac{6}{8}$ onces. Le *mann* représente 24 livres et 5 $\frac{1}{2}$ huitièmes.

Dabul.

(P. 31.) Le *bahār* de Dabul[1] est de 20 *mann;* le *mann,* de 40 *ser.* Le *mann* représente 25 livres [portugaises]; le *ser,* 10 onces. Ce *bahār* pèse 3 quintaux, 3 arrobes et 20 livres.

Goa.

Le *kandi* de Goa[2] est de 20 *mann.* Le *mann* représente 24 livres [portugaises], d'où le *kandi* représente 3 quintaux et 3 arrobes.

Le *mann* d'huile est de 12 canadas qui pèsent 2 livres et 13 onces la canada. Le *mann* de beurre est de 8 canadas dont une canada pèse 3 livres [portugaises].

Le *kandi* de blé et de riz est également de 20 *mann;* le *mann,* de 24 mesures. Ces 24 mesures représentent 33 mesures des 42 qui font 1 *para* [à Cochin]. On donne régulièrement 2 de ces mesures de riz par jour, à chaque personne. Ainsi, ce *kandi* est de 15 *para* et 30 mesures [de même capacité que celles de] 42 au *para* [de Cochin]. Pour le blé, on se sert des *kandi* et *mann* de 24 mesures au *mann*, et non des mesures [divisionnaires] du *para.*

historia da India portugeza, «l'*estamym* de Chaul était une grande foire ou marché qui se tenait près de la ville». Sur cette foire, cf. également, dans le même volume : Simão Botelho, *Tombo do Estado da India,* p. 119-120. Cf. Dalgado, *Glossario,* s. v°. *estamim.*

(1) Port du Konkan. Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo *Dabul.*

(2) Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo.

Monnaies. — La monnaie de cuivre est le *leal*[1] de 50 au *tanga* qui vaut 60 reis. 5 *tanga* font un *pardão* qui vaut 300 reis.

Les *tanga* blancs qu'on reçoit en payement des *foros*[2], sont de 4 *bargani* au *tanga*; un *bargani* = 24 *leal*[3]. Ces *tanga* se changent également au cours de 50 *leal* au *tanga*, de 5 *tanga* au *pardão* de 300 reis. C'est à ce taux que les fonctionnaires du Roi notre Seigneur sont obligés de les écouler.

Dans cette ville de Goa, ce sont surtout les *pardão* d'or qui sont en usage. Un *pardão* vaut ordinairement 360 reis. Quelques-uns [bénéficient] d'un léger change quand on en manque dans les endroits où ils ont plus de valeur [qu'à Goa]. Un de ces *pardão* vaut 6 *tanga*.

(P. 32.) Le [sequin] vénitien[4], le *sulṭānī* et le *abraemo* valent 7 *tanga* ou 420 reis. La cruzade d'or de Portugal de nouvel aloi vaut 420 reis ou 7 *tanga*.

L'*aśrafī* d'Aden vaut 360 reis.

L'*aśrafī* de Hormuz vaut 5 *tanga* ou 300 reis.

La pièce de 5 *tanga* d'argent vaut 360 reis; en outre, elle est souvent sujette à un change de 8 à 10 %, suivant le temps des moussons pour se rendre de Bengale à Malaka[5].

[1] Au pluriel *leaes*. Cf. également dans le même volume, *Tombo do Estado da India*, p. 46 et 76.

[2] *Vide supra*, p. 72, note 2.

[3] Dans un passage du *Tombo do Estado da India* (*loc. cit.*, p. 46 *infra*), il est dit : «Les îles de Tiçoary, Divar, Chorão et Johão [aux environs de Goa] acquittent toutes pour droits régaliens (*foros*), d'après une antique coutume, la somme de 36.474 *tanga* blancs, 3 *barguam* et 21 *leal*, sur la base de 4 *barguam* au *tanga* et 24 *leal* au *barguam* = 24 *bazaruco*. Cette somme globale représente 14.006 *pardão*, 1 *tanga* et 47 *leal*; autrement dit : 4 *contos* 201.916 reis et $\frac{2}{5}$».

[4] Le texte a *venezeanos*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Venetian*.

[5] *Segumdo ho tempo das monções pera bemgalla e mallaca*. La phrase n'est pas très claire. Je suppose qu'il faut entendre : suivant que l'époque des voyages pour le Bengale et Malaka est plus ou moins avancée, les départs sont

Quand on compte par *vintem*[1], [il faut entendre que] 1 *vintem* = 15 *leal*.

Il vient également dans cette ville de Goa des *madrafašão*[2]. C'est une monnaie de Cambay dont la valeur est très variable. Les uns valent 24 *tanga* de 60 reis au *tanga;* les autres, 23, 22, 21 [*tanga*] et plus ou moins encore, suivant l'époque et le cours[3].

Baticala.

Le *bahār* de Baticala[4] avec lequel on pèse le cuivre et le fer, la cannelle et la corde en fibres de coco, est de 22 *frāsila*. Un *frāsila* = 21 livres [portugaises]. Ce *frāsila* est de 100 *fen*[5]. Le *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 14 livres.

Le *frāsila* avec lequel on pèse les légumes est de 24 livres. On pèse également le corail avec ce *frāsila*.

Le *bahār* pour le sucre est de 20 *frāsila* de 21 livres [portugaises] chacun. Le *bahār* représente ainsi 3 quintaux, 1 arrobe et 4 livres.

Chaque balle de riz de Baticala est de 2 ½ *para* de 42 mesures au *para*, comme à Cochin dont le *para* sert d'étalon [pour celui de Baticala]. Les balles de Barsalore[6] sont de 3 *para* des précédents.

Les balles de sucre de Baticala sont de 8 *frāsila*, l'une dans l'autre, ce qui représente 7 *mann* de Goa.

Les monnaies de Baticala sont les mêmes que celles de Goa.

plus ou moins fréquents, et par conséquent les sorties de numéraire plus ou moins importantes.

(1) Monnaie portugaise valant 20 reis.

(2) *Madrafaxao*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(3) Sur Goa, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 297 et suiv.

(4) Port de la côte du Canara. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Batcul*.

(5) Le texte a le pluriel *fees*.

(6) Le texte a *bracelor*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Bacanore*.

Le *pardão* d'or qui est en usage à Baticala et qui est la monnaie du pays, vaut 360 reis.

Honore.

(P. 33.) Le *bahār* de Honore[1] représente 3 quintaux, 1 arrobe et 24 livres[2].

Cananor.

Le *bahār* de Cananor[3] est de 20 *frāsila* de 22 livres, 6 onces et 3 huitièmes [le *frāsila*]. Le *frāsila* = 100 *fēes*. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 2 arrobes, poids nouveau, c'est-à-dire 4 quintaux, poids ancien.

Le *bornim* qui est une mesure de capacité de Cananor = 16 canadas.

Une balle de riz de Baticala contient $27\frac{1}{2}$ *tanganim* — c'est une mesure de capacité du pays —.

Ces balles contiennent $2\frac{1}{2}$ *para* de 42 mesures au *para*, [d'après le *para* de Cochin] qui sert d'étalon. La balle de Barsa-•lore est de 3 *para*.

A Cananor, il y a des *fanām* de bas aloi dont le prix est variable. Le cours ordinaire est de $13\frac{1}{2}$, $13\frac{1}{4}$ *fanām* pour un *pardão* d'or de 360 reis[4].

Calicut[5] *et Chale*[6].

Le *bahār* de Calicut est de 20 *frāsila;* le *frāsila,* de 100 *fēes.*

(1) Le texte a *Onor*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Honore*. Port du Canara.

(2) Sur Honore, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 314-315.

(3) Port de la côte septentrionale du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cannanore*.

(4) Sur Cananor, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 319-320.

(5-6) (5) Dans la notice consacrée à Calicut, le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «Chaque

Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et $5\frac{1}{2}$ livres; le *frāsila*, $22\frac{3}{5}$ livres.

Dans le royaume de Calicut, la monnaie est le *fanām* d'or de bas aloi dont 14 valent un *pardão* d'or de 360 reis. L'*ašrafī* vaut 12 *fanām*, mais quelquefois plus ou moins, suivant l'époque[1].

Cochin[2].

Le *bahār* est de 12 *frāsila*. Le *frāsila* représente 18 livres, 1 once, 6 huitièmes et $28\frac{4}{5}$ grains. Ce *frāsila* = 100 *fēes*. Ce (p. 34) *bahār* représente 2 quintaux, 3 arrobes et $10\frac{1}{4}$ livres, poids nouveau, de 16 onces à la livre; soit 3 quintaux et 30 livres, poids ancien, de 14 onces à la livre. C'est le *bahār* pour le poivre.

Le *bahār* de poivre, à Cochin, poids ancien, coûte

播荷 *po-ho* (*bahār*) [pour le poivre] pèse 375 *kati*.» Le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «Dans le commerce, les gens de Calicut se servent de pièces d'or de $\frac{6}{10}$ de fin appelées 吧南 *pa-nan* (*fanam*) qui pèsent 2 candarins et ont une inscription sur les deux faces. Ils se servent aussi de petites pièces d'argent appelées 搭兒 *ta-eul* (*tar*, *tara*) [cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tara*], pesant 3 *li*. Leur poids fondamental est appelé 法利 *fa-li* (=*frāsila*); 20 onces font un *kati* équivalant à 1 *kati*, 9 *mas* et 6 candarins chinois. Leur *cheng* ou pinte, appelé 党戛黎 *tang-ka-li*, équivaut à 1 pinte et six *ko* chinois.» Le *Si yang tchao kong tien lou* (1520) dit également : «Le poids fondamental est le 法剌失 *fa-la-che* (=*frāsila*); leur mesure fondamentale, le *tang-ka-li*, est en cuivre et représente les $\frac{6}{10}$ d'une pinte chinoise. En pesant le poivre, 250 *kati* font un *po-ho* (*bahār*) valant 200 pièces d'or. En pesant des produits aromatiques, 200 *kati* font un *po-ho*» (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 454, 457-458). — [6] Ancien port du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Chalia*. C'est la مدينة الشاليات ville de Aš-Šaliyat de Ibn Batūṭa (*Voyages*, éd. et trad. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 109) et de Abu'l-Fidā (*Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., p. 116).

[1] Sur Calicut, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 325-327.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 529 et 540.

169 *fanām*[1], de 19 *fanām* à la cruzade d'or qui se décomposent ainsi : 6 ½ cruzades et *fanām* qui se payent au marchand : 9 ½ *fanām* ou une ½ cruzade, qui se payent au roi de Cochin à titre de droits pour chaque *bahār;* plus 36 *fanām* qu'on paye au marchand pour un *frāsila* de cuivre[2]. .

Le quintal de poivre se décomptait aux personnes qui le transportaient en Portugal à raison de 1.015 ½ reis, parce qu'on estimait les cruzades d'or avec lesquelles on le payait, à 390 reis. Il semble que telle était la valeur de la cruzade à l'époque où fut fixé à Cochin le prix du poivre.

Depuis, lorsque Fernão Rodrigues de Castello-Branco[3] était contrôleur des finances, on ordonna que les quantités [de poivre] qui pouvaient être transportées [en Portugal] seraient décomptées à raison de 1.100 ¾ reis, parce que, à cette époque, la cruzade d'or valait ordinairement 426 reis.

Du temps du gouverneur Martim Afonso de Sousa[4], on décida que les cruzades d'or, pour l'achat du poivre, seraient évaluées à raison de 426 reis la cruzade. Si le prix [du poivre] était effectué en *pardão* d'or, *aśrafī* et autres monnaies, ces monnaies seraient acceptées au cours du pays, soit 360 reis

(1) Le texte a par erreur : 160.

(2) Il fallait acheter en même temps un *bahār* de poivre et un *frāsila* de cuivre. Le détail du prix du *bahar* de poivre à 169 *fanām* est donc de :

6 ½ cruzades	=	123 ½	*fanām* payés	au marchand;
½	=	9 ½	"	au roi;
		36	"	au marchand pour un *frāsila* de cuivre.
fanam		169		

(3) Ce fonctionnaire colonial fut d'abord conseiller général (*ouvidor geral*), puis contrôleur des finances (*védor de fazenda*). Il en est question en sa première qualité, dans les *Lendas da India* de Gaspar Correa, en 1536, (t. III, p. 682); voir à l'index du t. IV, sub *Castello Branco* (*Fernão Rodrigues de* —).

(4) Il fut gouverneur de l'Inde de mai 1542 à septembre 1545. Cf. *Lendas da India*, t. IV, p. 232-430.

pour un *pardão* d'or et 300 reis pour un *aśrafī*. Le cuivre serait payé à raison de 12 *pardão* le quintal; c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui. Les *fanām* dont on parle dans l'administration des marchandises[1] et qu'on donnait autrefois en payement, étaient pris à raison de 21 $\frac{2}{3}$ reis.

Le *kandi* de Cochin est de 14 *para*, de 42 mesures au *para*.

La mesure [appelée] *chodene* qui est utilisée pour le beurre et l'huile, est de 6 canadas.

La plupart des mesures : almude et canada, sont les mêmes qu'en Portugal[2].

Coulam.

(P. 35.) Le *bahār* de Coulam[3] est exactement le même que celui de Cochin, aussi bien pour le poivre que pour tous les autres produits. Il en est de même pour les mesures de capacité.

Dans cette forteresse, il y a une monnaie indigène appelée *rajas*[4]. Elle est en or de bas aloi et vaut 40 reis.

Iles Maldives.

Le *bahār* des Maldives, dont il est question ci-dessous, représente 3 quintaux et 16 livres.

D'après les renseignements fournis par des personnes qui sont allées dans ces îles et qui y ont hiverné, le *bahār*, affirment-elles, est de 20 *frāsila*, le *frāsila* de 100 *galeēs*;

(1) *Feitorya das mercadorias.*

(2) Sur Cochin, cf. Milburn *Oriental commerce*, t. I, p. 330-333.

(3) Le texte a *Coullão*. C'est le Quilon de nos cartes. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quilon*, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *Kūlam du Malaya*.

(4) C'est sans doute le skr. *rāja* «roi» et il doit s'agir d'une monnaie dont on ne donne pas le nom, appelée «monnaie du roi».

4 *galēs* (*sic*) pèsent 1 livre. Sur ces bases, le *mann* représente 25 livres et le *bahār,* 3 quintaux, 9 arrobes et 20 livres.

Le *kandi* pour le riz est de 14 *para,* comme à Cochin; 1 *para* = 24 *nale.*

12.000 cauris = 1 *cota;* le poids moyen de 4 ½ *cota* est d'un quintal pour les petits cauris; les gros pèsent un peu plus.

La monnaie courante est le *tanga* d'argent dont 5 font un *pardão* valant 360 reis. Ces *tanga* proviennent de l'Inde; ceux qu'on fabrique dans le pays ont cours dans toutes les îles de l'archipel.

Ceylan.

Le *bahār* de Ceylan représente 3 quintaux, poids nouveau. Il est de 20 *frāsila;* le *frāsila* représente 19 livres et 3 ⅛ onces.

La *calenja* est de 20 *mangelin;* le *mangelin,* de 8 grains de riz. [La pièce de monnaie appelée] *portugais d'or*[1] pèse 8 *calenja* et 2 *mangelin.*

Un *portugais d'or* vaut 15 *aśrafī* de 300 reis l'*aśrafī.* (P. 36.) Cet *aśrafī* a la même valeur que le *pardão* de [5] *tanga.* 30 *fanām* du pays valent un *pardão,* avec des variations de change en plus ou en moins. Ces *fanām* sont fabriqués avec du mauvais or de bas aloi[2].

Negapatam[3].

Le *bahār* est de 20 *mann;* le *mann,* de 23 livres [portugaises]. Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 12 livres.

Un *cota* de riz, dans ce port, représente 4 *para* de Cochin,

(1) *Huum purtuguês d'ouro.*

(2) Sur Ceylan, cf. Milburn, *Oriental commerce,* t. I, p. 341.

(3) Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo.

de 42 mesures au *para*. Le *cota* est de 24 *marcar*[1] — ce sont des mesures de capacité du pays —. Il existe un autre *marcar* plus petit dont 32 font un *cota*.

Pour le beurre et l'huile, le *marcar* est de 2 $\frac{1}{2}$ canadas.

Les *fanām* de ce port s'appellent *čakram*[2]; c'est une monnaie d'or de bas aloi. 12 $\frac{1}{2}$, 12 $\frac{1}{4}$ *čakram* valent un *pardão* d'or de 360 reis. L'*ašrafī* vaut 10 $\frac{1}{4}$, 10 $\frac{1}{2}$ *fanām*, sa valeur est variable suivant l'époque.

PALIACAT.

Le *bahār* de Paliacat[3], les mesures pour le riz, l'huile et le beurre sont les mêmes qu'à Negapatam.

Le *fanām* [appelé] *čakram* est également le même qu'à Negapatam.

Quand on compte par *pardão* et *fanām*, 10 *fanām* = 1 *pardão*.

CAIL[4].

Le *bahār* est de 20 *mann* de 23 livres [portugaises] le *mann*. Le *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 12 livres.

Le riz se mesure avec un *cota* de 5 *para* et un autre *cota* de 6 *para* de 42 mesures au *para*.

Le *marcar*[5] pour le beurre et l'huile est de 3 canadas.

(1) Le texte a *mercar*.

(2) Le texte a *chocrões*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chuckrum*.

(3) Le texte a *Paleacate*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Pulicat*, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 525.

(4) Le texte a *Caille*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cael*. C'est l'ancien port de la côte Sud-Est de l'Inde.

(5) Le texte a *marcaa*, mais c'est sans aucun doute le même nom de mesure que le *mercar* de Negapatam, dont la contenance est de $\frac{1}{6}$ en plus à Cail.

Dans ce port, on use du *fanām*-galion[1] d'or de bas aloi dont 16 valent un *pardão* d'or de 360 reis.

Petit port du Bengale[2].

(P. 37.) Le *mann* de ce port avec lequel on pèse tout, représente 2 arrobes.

Le *mann* pour le beurre a le même poids que celui de Goa. [Comme mesure de capacité,] il représente 21 $\frac{1}{2}$ canadas.

Le *mann* d'huile est de 30 canadas.

Le riz que les Portugais chargent dans ce port s'achète au *para*. Autrefois, on l'achetait au panier, ce qui permettait de tromper beaucoup l'acheteur.

La monnaie est constituée par le *tanga* d'argent de la grandeur d'un teston[3]. Sa valeur est variable.

(1) *Neste porto ha fanões galeõs d'ouro baixo.* J'entends qu'il s'agit d'une pièce de monnaie sur laquelle était gravé un galion. Peut-être faut-il traduire : Dans ce port, on use [d'une sorte] de *fanam* [appelé] galion.

(2) *Porto pequeno de Bemgala.* C'est le Sadgāwān سدكاوان d'Ibn Baṭūṭa, le Sātgāon de l'*Ayn-i-Akbari*, le *Tan-mo-li-ti* des Chinois < skr. *Tamralipti*. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 434, n. 10, et à l'index, sub verbis *Sadgāwān*, *Satgāon* et *Tāmralipti*. Yule et Burnell (dans *Hobson-Jobson*, sub verbis *Porto piqueno* et *Chittagong*) ont mélangé des citations qui ont trait les unes à Sātgāon de l'Hugli, les autres à Chittagong, sur la côte orientale du golfe.

(3) Monnaie portugaise. — Dans la notice consacrée à 朋 加 剌 *Peng-ka-la*, le Bengale, le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «Le Gouvernement frappe une monnaie d'argent appelée 唐 加 *t'ang-kia* [= *tanga*] qui pèse huit candarins (ou $\frac{8}{100}$ d'un once chinois). Dans le commerce, ils se servent de cauris; 10.520 et quelques cauris sont échangés pour une petite monnaie (c'est-à-dire un *tanga*).» Le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit également : «Dans le commerce ils (les gens du Bengale) se servent d'une monnaie d'argent appelée 儻 伽 *tang-k'a* qui pèse trois candarins, a 1 pouce et $\frac{2}{10}$ de diamètre et une inscription des deux côtés... Ils ont aussi des coquilles marines appelées 考 黎 *k'ao-li* (hind. *kauṛi*, des cauris).» Le *Si yang tchao kong tien lou* (1520) fournit des renseignements identiques : «La pièce d'argent du Bengale pèse $\frac{3}{10}$ de de tael, poids officiel; elle a 1 pouce et $\frac{2}{10}$ de diamètre avec des dessins sur les deux faces. On prend les cauris au poids» (*apud* W. W. Rockhill, *Notes on the*

Cauris du pays : 80 cauris font 1 *pone; 48 pone* = 1 *larin* à peu près. D'après des renseignements, un quintal paye 20 % de droits. Étant donné que 50 *pone* = 1 *larin*, [le droit] sur un quintal ressort à 700 reis.

Grand port du Bengale[1].

Le *mann* avec lequel on pèse toutes les marchandises est de 40 *ser*; le *ser* représente 18 $\frac{2}{5}$ onces. Le poids de ce *mann* est de 46 $\frac{1}{2}$ livres.

Le *mann* pour le beurre est de 16 canadas; le *mann* pour l'huile, de 16 canadas [aussi].

Le riz se mesure avec un panier appelé *paua* qui contient 38 à 40 mesures, de 42 au *para*. Actuellement, les Portugais achètent le riz au *para* de Cochin, de 42 mesures au *para*.

La monnaie est le *tanga* d'argent de la grandeur d'un teston; sa valeur est variable.

On se sert aussi de cauris de 80 au *pone*. On donne 40 à 48 *pone* pour un *tanga larin*. Leur valeur est variable.

Pégou.

(P. 38.) Le *bahār* du Pégou est de 120 *biça*; le *biça* = 40 onces. Le *biça* = 100 *tical* et le *tical* pèse 3 $\frac{1}{2}$ huitièmes. Le poids de ce *bahār* est ainsi de 2 quintaux, 1 arrobe et 12 livres.

Dans ce royaume de Pégou, il n'existe pas d'espèces mon-

relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 435 et 437). Rockhill renvoie ensuite à *Hobson-Jobson*, p. 682; c'est 896 qu'il faut lire.

[1] *Porto gramde de Bemgala*. Voir la note 2, p. 83. C'est du port de Chittagong qu'il s'agit; cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, s. v°.

nayées. Ce qui en tient lieu ce sont de grands plats creux, des plats ronds et d'autres ustensiles d'un usage courant[1], fabriqués en un métal semblable à la *frosyleyra*[2] (?), coupés en morceaux et qu'on appelle *gamça*. Toutes les marchandises s'achètent et se vendent au poids pour tant de *biça* ou *tical* de *gamça*. L'or qui est de 10 *mate*[3] est très fin; son aloi est de 24 carats. 10 *biça* de *gamça* valent 1 *tical*; c'est sa valeur d'après son aloi. Si l'or est de 9 *mate*, il vaut 9 *biça*; s'il est de 8 *mate*, 8 *biça*, et ainsi de suite. Il y a, en outre, un *batão*[4], une sorte de change ou d'agio qui n'est pas fixe et monte ou baisse suivant la saison. Dans l'Inde, on sait, pour la vente, ce à quoi correspond un *biça*; mais comme le cours n'en est pas fixe, on n'en dira rien ici[5].

Cosmim.

Le *bahār* de Cosmim[6] est de 120 *biça*; le *biça*, de 42 onces. Un *biça* = 100 *tical*. Ce *bahār* représente donc 2 quintaux, 1 arrobe et 27 livres. Le *tical* pèse 3 huitièmes et un peu moins de 25 grains.

Tout se passe dans ce port comme au Pégou. Cosmim est le port maritime par lequel on se rend au Pégou.

(1) *Balegas, bacios e outras cousas de serviço.*

(2) Peut-être un alliage de cuivre et d'étain, dit Felner à l'index, sub verbo *Frosyleyra* ou *Fuzileira*.

(3) Sorte de carat, dit Felner à l'index (sub verbo), pour déterminer le degré de finesse de l'or, à Malaka et au Pégou.

(4) Synonyme de *agio*. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *batão*.

(5) Pour le Pégou, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Pegu*, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *Pégou*; Milburn, *Oriental commerce*, t. II, p. 283-284; R. C. Temple, *Currency and coinage among the Burmese*, dans *Indian Antiquary*, t. XXVI et XXVII, et *Notes on the development of currency in the far East*, ibid., t. XXVIII, p. 102 et suiv.

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cosmin*. Ce port était situé dans la partie occidentale du delta de l'Irawadi, près de Baçaim (*vide supra*, p. 72, note 1.

Martaban.

Le *bahār* de Martaban[1] est de 120 *biça*; le *biça*, de 47 $\frac{1}{5}$ onces. Le *biça* est de 100 *tical*. Ce *bahār* représente 3 quintaux, 3 arrobes et 2 livres; le *tical*, 3 huitièmes et 55 $\frac{4}{5}$ grains.

(P. 39.) Tout se passe dans ce port comme à Cosmim et au Pégou.

Macao.

Le *bahār* de Macao est de 120 *biça*, le *biça*, de 43 $\frac{1}{5}$ onces. Un *biça* = 100 *tical*. Ce *bahār* représente 2 quintaux, 2 arrobes et 4 livres.

Dala[2].

Le *bahār* est de 120 *biça*; le *biça*, qui est de 100 *tical*, pèse 41 $\frac{1}{5}$ onces. Ce *bahār* représente 2 quintaux, 1 arrobe et 21 livres

Malaka.

Le *bahār* de la grande balance appelée *dachem*[3] est de 200 *kati*. Un *kati* représente 2 livres, 4 onces, 5 huitièmes, 15 grains et 3 *dezauos*. Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 10 livres. Avec ce *bahār* on pèse le girofle, la noix

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Martaban*.

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Dala*. La ville actuelle de Dala est située sur la rive droite de la rivière de Rangoon et en face de cette ville. Aux deux textes cités dans *Hobson-Jobson*, ajouter Castahenda, *Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. V, chap. xi, p. 134.

(3) Le texte a : *O baar do Dachem grande*. C'est une grande balance romaine de Chine en acier. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *dachem* < malais داچيڠ *dāčiṅ* (cf. javanais *dačin*, «poids de 100 kati», sundanais *dāčin*, «peson, romaine», apud Favre, *Dictionnaire malais-français*, s. v° داچيڠ). Favre rapproche inexactement malais *dāčin* de chinois 把秤 *pa-chen*, «balance à deux plateaux»; c'est, au contraire, *dāčiṅ* < chinois 大秤 *ta chen*, «grande balance» qui s'impose, ainsi que l'a indiqué Dalgado (la prononciation moderne de *ta* représente un mot à ancienne sonore initiale).

muscade, le macis, le sandal, le poivre, le cachou, l'encens, la noix de galle, la myrrhe, le bois du Brésil, le fer, le soufre et le salpêtre.

Le *bahār* du petit *dachem* est de 200 *kati;* le *kati,* de 2 livres. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 16 livres. Il sert à peser l'étain, la soie de Chine, l'ivoire, l'opium, l'eau de rose, le storax liquide, le camphre de Chine et d'autres marchandises.

L'or, le musc, la semence de perles, le corail, le bois d'aigle, les *manicas*[1] se pèsent au *kati* qui est de 100 taels. 1 tael = 16 *mās* et 1 *mās* = 20 candarins. 1 *paual* = 4 *mās;* 1 *mās* = 4 *kūban*[2]; 1 *kūban* = 4 candarins. Ce *kati* pèse 28 onces, et le tael, 1 once et 3 $\frac{1}{8}$ huitièmes.

Le *kandi* de Goa correspond à 140 *gantan* de Malaka qui représentent 15 *para* et 30 mesures de 42 mesures au *para.*

(P. 40.) La monnaie courante dans cette ville est la cruzade d'argent de 5 *tanga* d'argent, valant 360 reis. Les 5 *tanga* d'argent valent couramment une cruzade à Malaka.

Lorsque l'or est au titre de 10 *mate*[3], c'est-à-dire de 24 carats, il vaut 10 cruzades le tael = 1 once et 3 $\frac{1}{2}$ huitièmes. S'il est au titre de 9 *mate,* il vaut 9 cruzades et ainsi de suite. Il a, en outre, son *batão* qui est une sorte de change ou agio variable suivant la saison[4].

BANDA.

Le *bahār* de Banda[5] est de 100 *kati* et représente 5 quintaux, 1 arrobe et 10 livres. C'est son poids d'autrefois.

(1) A l'index, Felner interprète *manicas* par *racine de Manica.* Il faut entendre, au contraire, qu'il s'agit des pierres précieuses. *Manica* < malais مانكم *mānikam* < skr. *manika.* Cf. DALGADO, *Glossario,* sub verbis *maneca* et *manica.*

(2) *Cupões.*

(3) *Vide supra,* p. 85, note 3.

(4) Sur Malaka, cf. MILBURN, *Oriental commerce,* t. II, p. 317-319.

(5) L'île de Banda des Moluques.

Actuellement, on constate par le premier compte de Diogo Pires Deça, que ces 100 *kati* représentent 314 *kati* de Malaka. Ce *bahār* ressort donc à 5 quintaux, 2 arrobes, 15 livres et 7 $\frac{1}{2}$ huitièmes; et c'est le poids qu'il a aujourd'hui.

Les Moluques.

Le *bahār* des Moluques[1] est de 200 *kati*. Le *kati* représente 2 livres et 15 $\frac{3}{5}$ onces. Ce *bahār* pèse 4 quintaux, 2 arrobes et 19 livres.

Le riz qu'on apporte dans cette forteresse se mesure au *gantaṅ* de Malaka dont 140 font 1 *kandi* de 15 *para* et 30 mesures, de 42 mesures au *para*.

Le *gantaṅ* de Malaka est de 5 *quartilhos*[2].

Le *gantaṅ* des Moluques est plus grand que celui de Malaka. Une jarre de *meação* contient 18 *gantaṅ* des Moluques. Cette jarre est de 24 canadas. Sur cette base, un *gantaṅ* des Moluques = 5 $\frac{1}{2}$ *quartilhos*[3].

Dans cette forteresse, on se sert des marchandises du Roi notre Seigneur qui sont remises à l'agent commercial. Quand on les lui remet, on en évalue le prix. Pour cette évaluation (p. 41), [on tient compte] de tout ce qui a été dépensé pour ces mêmes marchandises. Les comptes se font sur la base de 1.000 *caixa* = 1 *pardāo* = 300 reis.

Il y a, dans le pays, des *caixa* de cuivre qui viennent de Java; ils sont plus grands que nos *ceitil* et percés dans le milieu. Quand c'est nécessaire, on vend des choses pour acheter par ce moyen, sur la place, des choses de peu de valeur[4].

[1] Le texte a *Maluco*. Sur ce toponyme avec *a* en syllabe initiale, cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 279-282.

[2] Le texte a *coartilho*; c'est le quart d'une *canada*.

[3] *Ibid.*

[4] *Quando se hão mester, se vendem allgũas cousas, pera se com ellas comprarem cousas meudas na praça.*

Il y a actuellement aux Moluques des *bazarucos* qui viennent de l'Inde; leur aloi est de 50 au *tanga* de 60 reis, de 5 *tanga* au *pardão* de 300 reis. 50 *bazarucos* représentent, en compte, 200 *caixa*.

Le girofle coûte au Roi notre Seigneur 3.000 *caixa* le *bahār*, payé au prix auquel sont évaluées les marchandises. Comme il est défendu [à ceux qui ne sont pas agents du Roi] de faire la traite du girofle, les habitants de cette forteresse ne pouvant pas subsister sans cette traite, demandèrent, à l'époque où Nuno da Cunha était gouverneur [de l'Inde] [1] et Dom Garcia vice-roi [2], qu'on leur laissât faire la traite du girofle. On leur en donna l'autorisation à condition qu'ils céderaient au Roi un tiers de tout le girofle acheté dans le pays au prix fixé par l'agence commerciale, qui est de 3.000 *caixa*. C'est ainsi qu'on procède actuellement. Les deux autres tiers sont transportés par les navires de Sa Majesté [3] moyennant un *chuquel*, c'est-à-dire un fret de 30 p. 100 [en nature] jusqu'à Malaka; et de Malaka dans l'Inde, de 3 cruzades le *bahār*, quelquefois plus ou moins. Pour chaque 10 *bahār* [achetés aux Moluques] dans les conditions précitées, il revient à Sa Majesté, en tiers et en *chuquel*, 5 $\frac{1}{2}$ *bahār*. Le reste, soit 4 $\frac{1}{2}$ *bahār*, est tout ce qui est chargé sur les navires du Roi [pour le compte des expéditeurs].

Lorsque, aux Moluques, on ne paye pas [aux vendeurs spéciaux ci-dessus] les 3.000 *caixa* à titre de prix d'achat du tiers [de leur achat global] de girofle, on leur verse, dans l'Inde, 2.085 $\frac{3}{4}$ reis par *bahār*.

(1) De novembre 1529 à septembre 1538.

(2) De septembre 1538 à avril 1540.

(3) D'après l'ancien protocole, le roi de Portugal était titré *Sua Alteza*, qu'il faudrait traduire par *Sa Hautesse*, si ce dernier titre n'était pas exclusivement donné aux souverains orientaux.

Chine.

Un tael pèse 7 ½ *tanga larin* d'argent. 16 tael = 1 *kati*; 100 *kati* = un pikul [1]. 45 *tanga* d'argent pèsent 1 marc. D'où un pikul = 133 ⅓ livres. Par ailleurs, il est démontré que 95 *kati* de Chine pèsent exactement 1 quintal. Donc (p. 42) 100 de ces *kati* = 1 *pikul pèsent* 133 ⅓ *livres*; et 3 *pikuls*, 3 quintaux et 16 livres, ce qui est l'équivalent du *bahār* du petit *dachem* de Malaka [2].

En Chine, tout se vend et s'achète au *kati*, pikul et tael, aussi bien les vivres que toutes les autres choses de plus de valeur. 5 *tanga* d'argent = 1 cruzade qui a cours à ce prix [3].

Sunda.

On dit que, à Sunda [4], on compte par sac. On compte 8 bons sacs pour un *bahār*, quelquefois 8 ¼, 8 ½, ce qui correspond, en Chine, à 360 *kati*. Sur la base de 96 *kati* de Chine pour un quintal, le *bahār* de Sunda représente 3 quintaux et 3 arrobes.

D'après d'autres informations, on affirme que ce *bahār* ne représente que 3 quintaux et 2 ½ arrobes, poids nouveau, et qu'il ne pèse pas davantage. Ce chiffre représente 4 quintaux et 18 livres, poids ancien.

On sait que ce port de Kĕlapa [5] qui est le port de Sunda, et un autre port appelé Bocaa [6], sont à quinze lieues l'un de

(1) Le texte a *pico*.

(2) *Vide supra*, p. 86, n. 3.

(3) Sur la Chine, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. II, p. 470-472.

(4) Partie occidentale de Java. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(5) *Calapa*. C'est le port appelé *Sunda-Calapa* dans un routier du xviie siècle (cf. *Livro de Marinharia*, etc., éd. J. I. de Brito Rebello, Lisbonne, in-8°, 1903, p. 252).

(6) A l'index, *Bocá* ?

l'autre. Tous deux appartiennent au même roi. En deux ans, on y trouve environ 30.000 quintaux de poivre : 20.000 une année et 10.000 quintaux l'année suivante. Ce poivre est très bon, aussi bon que celui du Malabar. On l'achète contre des marchandises de Cambay, du Bengale et du Coromandel. Avec 7, 8 *pardão*, on peut acheter un *bahār* de poivre ce qui fait ressortir ce quintal à 580 reis environ.

La mousson pour [l'achat de] ce poivre s'étend du mois de décembre au mois d'avril.

Les cruzades de Malaka ont le même cours à Sunda qu'à Malaka : 5 *tanga* d'argent pour une cruzade. 120 *caixa* du pays = 1 *tanga* d'argent. Ce *caixa* est une monnaie de cuivre plus grande que le ceitil, percée au milieu, qu'on dit avoir été importée de Chine depuis de longues années; le pays en est plein [1].

RATION DE VIVRES À BORD DE L'ARMÉE NAVALE.

(P. 43.) 1 livre de biscuit par jour et par personne.

1 livre de viande par jour et par personne.

2 mesures de riz par jour et par personne, de 42 mesures au *para* [de Cochin] et dont 33 font un *mann* de Goa;

1 canada de beurre	par personne	et par mois;
1 quartilho d'huile de Portugal.	—	—
1 livre de sucre	—	—
1 quartilho de vinaigre	—	—
16 morceaux de litão [2]	—	—

Aux matelots, un poisson *cerra* par mois et par tête ou un autre poisson de même grosseur que le précédent.

[1] Sur Java, cf. MILBURN, *Oriental commerce*, t. II, p. 357 et suiv.

[2] Sorte de poisson séché. Dans une liste de même nature reproduite dans le même volume (*Tombo do Estado da India*, p. 258), la ration réglementaire comprend «16 *litões* par mois».

Une vache de Goa s'estime approximativement à 5 arrobes; une vache de Cochin à 4 arrobes [de viande fraîche].

Quand on donne seulement du biscuit et du riz, on ajoute *comme supplément une demi-cruzade par portugais et par* mois [1].

Moi, Antonio Nunez, contrôleur des finances de la maison du Roi notre Seigneur, servant actuellement en qualité de commissaire [2] des comptes et finances de l'Inde par ordre spécial du Seigneur Vice-Roi, Dom Pero Mascarenhas [3], je fais savoir à tous ceux qui verront les présentes, que sur l'ordre de Sa Seigneurie j'ai prescrit de mettre en vigueur ce *Livre des poids, mesures et monnaies* des royaumes, villes, forteresses et localités de cette région [de l'Orient], de façon que dans chacun de ces endroits on s'en serve et qu'on fasse la traite des marchandises [d'après les indications qu'il contient]. [Ces indications] sont tirées d'un *Livre des poids* très ancien qui existe dans cette maison [des finances de Goa], ainsi que des comptes (p. 44) des capitaines, agents commerciaux et fonctionnaires de Sa Majesté provenant de cette maison et des informations fournies par des personnes qui sont allées et ont trafiqué dans ces endroits, de façon à avoir plus de certitude [en utilisant] des déclarations faites sous serment en ce qui concerne lesdits poids et monnaies. Ils ont été enregistrés dans ce *Livre* sous leurs rubriques respectives pour chaque pays. En foi de quoi, j'ai délivré cette attestation, signée par moi à Goa, le 15 décembre. Antonio Gonçalvez l'a fait en 1554. Antonio Nunez.

(1) Ceci ne s'applique qu'aux matelots métropolitains en service aux colonies, ainsi que le texte l'indique.

(2) *Prouedor.*

(3) Il fut vice-roi de septembre 1554 à juin 1555.

SPARR DE HOMBERG.

Détaché comme officier au Ministère des Colonies, après l'armistice, M. Jules Bloch, professeur à l'École des Hautes Études, mit à profit les loisirs que lui laissaient ses fonctions nouvelles pour y faire des recherches dans les archives. Il eut ainsi la bonne fortune de découvrir un rapport inédit dans la section : Inde. — Mémoires généraux, 2. — C² 117. Sachant que je réunissais des documents sur les poids, monnaies et mesures des mers du Sud, M. Jules Bloch eut l'amicale obligeance, dont je lui suis très reconnaissant, de faire une copie à mon intention de ce très important document et de me laisser le soin d'en assurer la publication.

En tête du folio 216 recto, il est écrit : Joint à la lettre de Sparr de Homberg du 29 août 1681; sans doute la lettre d'envoi du rapport en question : mais elle a malheureusement disparu.

Sparr de Homberg m'est inconnu. Son nom ne figure pas dans les quelques relations hollandaises que j'ai eu occasion de consulter. C'était certainement un Hollandais, ainsi que le montre l'orthographe caractéristique de son savoureux français et le rapport des poids, monnaies et mesures des mers du Sud aux poids, monnaies et mesures de Hollande. C'était non moins certainement un commerçant ou marin du commerce, car la précision de ses renseignements est tout-à-fait remarquable et dénote un spécialiste auquel le commerce des ports de la côte orientale d'Afrique au Japon était familier. Nos confrères de Hollande identifieront certainement quelque jour le personnage dont l'œuvre à tous égards méritait d'être connue [1].

[1] J'ai posé la question à M. Snouck Hurgronje. Notre éminent confrère a eu l'obligeance de m'écrire ceci à la date du 19 février : «J'ai communiqué votre demande à mon collègue le Dr Colenbrander qui connaît parfaitement nos archives coloniales, et au Dr de Hullu, archiviste au Rijksarchief de la Haye où se trouvent les documents de la Compagnie des Indes Orientales. Ni l'un ni l'autre ne se souvient d'avoir rencontré le nom de Sparr de Homberg. Peut-être était-ce un étranger attaché pendant un certain temps au service de la Compagnie. MM. Colenbrander et de Hullu pensent que le livre des poids,

(MONNAIES, POIDS ET MESURES
DES INDES ORIENTALES.)

[TABLE DES MATIÈRES.]

mesures et monnaies dont vous me parlez, n'est pas l'œuvre de Sparr, et que celui-ci aurait simplement traduit en français le tableau dressé par la Compagnie hollandaise des Indes pour l'usage de ses fonctionnaires. Ce tableau a été plusieurs fois imprimé, mais les exemplaires en sont devenus rares. Voici le titre d'une édition que possède la bibliothèque du Rijksarchief : *Uytrekening van de goude en silver muntswaardije, inhoud der maten en swaarte der gewigten, in de respective gewesten van Indien...*, *gedrukt tot Middelburg by* Johannes Mertens, *drukker van de Ed. Geoctroyeerde Oost-Indische Compagnie*, Anno 1691, (4°, 81 pages). Nos grandes bibliothèques n'en possèdent pas d'exemplaire.»

[1] Le rapport de Sparr est reproduit textuellement. On y a seulement ajouté, par endroits, la ponctuation et les accents sur les voyelles que l'auteur ou le copiste ont quelquefois omis.

Brotschia.

Wingurla.

Persia (fol. 221).

Le royaume de Peguw.

Chormandel et leur contoir général Palliacatta (la forteresse Geldria auprès la ville de Palliacatta sur la coste de Chormandel) (fol. 222).

Considérations sur les monnois (*sic*).

Masulipatam, le second contoire sur la coste de Chormandel (fol. 223).

Golconda, le troisième contoire sur la coste de Chormandel (fol. 224).

Tegenapatnam, le quatrième contoire sur la coste de Chormandel.

Palicol, le quatrième [lire : cinquième] contoire sur la coste de Chormandel.

Daetcherom, le sixième contoire sur la coste de Chormandel (fol. 225).

Nagapatnam estet (*sic*) longtemps le septième contoire de la coste de Chormandel, mais à présent cette ville est sous l'isle de Cheylan[1].

Sadrangapatnam, le huitième contoire sur la coste de Chormande

Bimelipatnam, le neuvième contoire sur la coste de Chormandel.

Samsoetepette, le dixième contoire sur la coste de Chormandel.

Pitapoely, le onzième contoir de la coste de Chormandel, quitté par les Hollandoises (*sic*).

Nagilewangsa, le douzième contoire de la coste de Chormandel.

[1] Est rattaché administrativement à l'île de Ceylan.

Malacca (fol. 226).
Perag.
Ligoor.
Andragyri[1].
Palimbang.
La coste de Sumatra.
Banjarmassing.
Jamby.
Banda.
Amboina (fol. 227).
Ternata.
Bima.
Solor et Timor.
Macassar.
Bantham
Japara.
Batavia, le contoir général de toutes les Indes dans l'isle de Java major (fol. 228).
Gale, sur l'isle de Cheylon.
Cananor.

Manaar (fol. 229).
Tutucoryn.
Coylang.
Coutchyn.
Porca.

Si il y a un personne qui fera la réduction [de] les menouies [= monnaies] et pesures de les Indes mieux que cela, j'apprendray de luy.

[1] Partout où j'écris *y*, le texte a *ij*.

La réduction de toutes les monnoies des Indes Orientales ainsi [que] leur[s] pesures et mensures [en monnaies, poids et mesures de Hollande].

Japonia [= Japon].

(Fol. 216 r°.)

[Monnaies.]

1 tail est 3 livres et 10 sols en l'argent d'Hollande.
1 tail fait 10 mas.
1 mas fait 7 sols.
1 mas fait 10 condreins.
1 condrein fait 11 $\frac{1}{5}$ denniers.
1 condrein fait 10 casjes.
1 casje fait 10 auos.
1 auos fait 10 hebraúses.
1 oubang[1] d'or fait 7 $\frac{1}{2}$ coubangs et quelquefois un peu plus ou moins, et pèse 4 tail et 4 mas.

[Poids.]

La pesure d'un tail fait justement 1 $\frac{1}{4}$ once.
1 coubang a pesure de 4 mas, 7 condreins ou 11 $\frac{3}{4}$ engels et est en valeur [de] 5 teyl et 6 mas d'argent.
16 tails font 1 catti et 12 $\frac{4}{5}$ un[e] livre de pesure.
1 catti fait 1 $\frac{1}{4}$ livre de pesure.
2 $\frac{1}{2}$ mark font un catti.
100 catti font un picol ou 125 livres de pesure de France.
1 mas fait 2 $\frac{1}{2}$ engels.
1 condrein fait 8 ases.

[Mesures.]

1 icie fait la longure (*sic*) de 3 *cubidos* [= coudées] ou 6 pieds de Japan, et trois doits.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *obang*.

1 pied de Japon contient 10 doits de lar-ou-longure.

(Fol. 216 v°.) 1 gantang fait 1 $\frac{1}{3}$ pot.

1 baal fait 33 gantang, et pèse environ 82 ou 83 cattis.

1 gock est 3 baals ou 99 gantangs du ris.

CHIAM (1) [= Siam].

[Monnaies.]

1 catti fait en argent 20 tails, et 1 tail, 16 mas.

1 catti contient 144 livres de pesure

1 tail [fait] 7 livres et 4 sols d'argent.

1 mas fait 9 sols, et

1 mas fait 800 casjes.

20 tails d'argent d'Japon, qui n'est pas raffinée (*sic*), fait 15 $\frac{1}{4}$ tail d'argent de Chiam fort pure, et avec cela les Hollandoises (*sic*) gaignent beaucoup.

[Poids.]

1 picol fait 118 livres de pesure.

[Mesures.]

1 cargo ou lastre du ris fait 3.066 livres ou 46 mensures; chacque mensure [est] de 5 gantangs du bois, et un cannat fait 16 sock (2).

(1) *Chiam* = *Siam* est une notation assez rare. Les Chinois et les Arabes ont entendu et noté une sifflante dentale (cf. par exemple, P. PELLIOT, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle*, dans *Bull. École franç. d'Extrême-Orient*, t. IV, 1904, p. 2420) 暹 *Sien*, pron. anc. **Syam*; les Arabes, السيام *As-Sayām* ou *As-Siyām* (le mot n'est pas vocalisé, c'est donc la première transcription qui est vraisemblablement exacte; cf. mss. 2292 et 2559 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale, *passim*, et mes *Relations de voyages*, t. II, à l'index, sub verbo *Siam*); siamois *Sayām*.

(2) Il s'agit des mesures de capacité employées pour les liquides et les

TONQUIN.

[Monnaies.]

1 tail d'argent fin fait 82 sols d'hollande; et 1 tail, 10 mas.

1 mas [fait] $8\frac{1}{4}$ sols; un mas [fait] 10 condreins; et un condrein, $13\frac{1}{5}$ deniers.

Pour 1 tail, on peut avoir 1.600 et 1.800 casjes, selon qu'il y a beaucoup ou peu d'argent.

100 tails de Japon font 80 tails de Tonkin [qui sont] fort fin; mais le Roy fait aussi quelquefois donner pour 90.

[Poids.]

(Fol. 217 r°.) 16 tails font un catti pesure.

1 picol de Tonquin fait 100 cattis ou 125 livres de pesure; et pour cette raison, un catti fait $1\frac{1}{4}$ livre.

96 livres de Japan font 60 en pesure de Tonquin.

HOCKSIEUW[1] EN CHINA.

Il y a entre les tails, mas et condreins de Tonquin [et les suivants,] point de différence, mais

[Monnaies.]

1 tail fait icy 1.000 pitjens.

grains. D'après le *Directory for Bangkok and Siam for 1898*, p. 25, les mesures de capacité pour les liquides étaient les suivantes :

Le *k'anahn* (noix de coco qu'on suppose pouvoir contenir 830 graines de tamarin); le *čank*, petit bol en cuivre jaune; le *tan*, seau en bois. 4 *čank* font 1 *k'anahn*; et 20 *k'anahn*, 1 *tan*. Bien que les rapports de ces différentes mesures ne correspondent pas à ceux qu'indique Sparr, je crois bien que le *gantang* du bois (lire : en bois), le *cannat* et le *sock* de celui-ci, répondent aux *tan*, *k'anahn* et *čank* précédents.

Lastre est une déformation du hollandais *last*, «charge». «1 cargo ou lastre du riz» = 1 charge de riz de 3.066 livres ou 46 mesures de $66\frac{2}{3}$ livres chacune.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Hokchew*. Ainsi que l'indiquent Yule et Burnell, ce toponyme apparaît sous la forme *Aucheo* dans Mendoza (*The history*

[Poids.]

1 catti fait icy 20 onces.

[Mesures.]

1 papie de filee d'or (*sic*) contient 56 aunes.

Ougli [1], le contoire général de Bengala et Hindoustan.

[Monnaies.]

1 ropia fait 28 sols d'Hollande.
16 anna font un ropia, et un anna contient 1 $\frac{3}{4}$ sols.
1 marada est 4 sols.

[Poids.]

1 man [pour la] pesure [de la] sois (*sic*) contient 63 livres.

N. B. La Compagnie hollandoise a fait leur man de 68 livres [de] pesure; c'est-à-dire [que les Hollandais] vendent de fermelion, cannele (*sic*), vif-argent, etc.

40 ceer font un man.

Cassimbasaar [2].

[Monnaies.]

1 Coebang de Japon [3], on peut chancher [= changer]

of the Great and Mighty Kingdom of China, Hakluyt Soc., 1854, t. II, p. 78), que reproduit Linschoten (*Itinerario*, éd. Kern. t. I, p. 93). Kern dit en note : «Aucheo ? [représente] difficilement Fuh-tsiu [= Fou-Tcheou]», en faisant allusion sans doute au rapprochement indiqué dans *Hobson-Jobson*. Mais il est, au contraire, certain que les transcriptions du type *Hocksieuw*, *Hochchew*, etc., représentent la prononciation foukienoise du chinois 福州 *Hok-tcheou*, en mandarin *Fou-tcheou*, et qu'il s'agit ici de la capitale du Fou-kien. *Aucheo* est évidemment une graphie incorrecte pour **Auqcheo* ou **Auckcheo*. Le fait que Linschoten cite d'abord le Fou-kien parmi les provinces chinoises ne constitue pas à mon avis un argument contre ce rapprochement. Le voyageur hollandais a pris par erreur le nom de la province maritime et celui de sa capitale pour ceux de deux provinces différentes.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Hoogly*.
(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cossimbazar*.
(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *kobang*.

contre 19 ½ ropias, ce qui fait en Hollande à 28 sols par ropia, 9 $\frac{3}{30}$ escus.

[Poids.]

1 man de sois (*sic*) [=] 63 livres, et

1 man d'estin, du plomb et des especeries, 64 livres.

(Fol. 217 v°.) 1 ceer contient 2 pottis.

1 thola fait 12 massas.

Le ropia et anna, ainsi aussi le particulière (*sic*) ceer com'en Ougly (*sic*)[1].

CALICOYLANG[2].

[Monnaies.]

1 fanam radja ou du Roy fait ¼ escus (*sic*) d'Hollande ou 12 et quelquefois 15 sols.

(1) *Vide supra*, *Ougli*, p. 100.

(2) C'est le *Cale Coulão* de Barros (*Da Asia*, décade I, liv. IX, chap. 1, p. 298, où on a imprimé : *Cale. Coulão*); le *Calle Coulão* de Gaspar Correa (*Lendas da India*, t. I, p. 320, qui est situé à 5 lieues au Nord du port de Coulão, le Quilon de nos cartes; *Calecoulão*, *ibid.*, p. 503, 506 et 593; t. II, p. 192, 393 et 486). Les sources arabes de Sīdī ʿAli ont كاين كولم *Kāyn Kūlam* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 530); Castanheda (*Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. V, chap. VII, p. 127 *infra*) a également *Caicoulão*. Le même port est appelé 小唄喃 *Siao Ku-nan* dans le *Tao yi tche lio* (1349), 小葛蘭 *Siao Kao-lan* dans le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) et le *Sing tch'a cheng lan* (1436), «le petit Kulam», le Quilon de nos cartes (cf. W. W. ROCKHILL, *Notes on the relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 445-448). Par opposition, le *Sing tch'a cheng lan* appelle Quilon : 大葛蘭 *Ta Kao-lan*, «le grand Kulam» (*ibid.*, p. 448). A propos des monnaies du petit Kulam, le même texte dit : «Dans ce pays, on se sert, comme monnaie d'échange, d'une grande pièce d'or appelée 儻伽 *tang-k'ia* (*tanga*) qui pèse 8 candarins, et d'une petite pièce d'or appelée 吧喃 *pa-nan* (*fanam*). 40 de ces dernières pièces (lire : 14) sont égales à une grande pièce d'or» (*tanga*) (*ibid.*, p. 447-448).

1 ropia fait 2 $\frac{1}{2}$ fanam radja; ou 24 gr: (*sic*) et 30 sols juste, à 12 sols le fanam.

1 pagode d'or de la coste [de] Chormandel fait 8 $\frac{1}{4}$ fanam radja.

Mais on peut changer un pagod (*sic*) sur le basaar ou marché pour 4 $\frac{39}{160}$ ropias.

grand abassi [1] de Perse } on change pour fanam
1 petit abassi de Perse } radja $\frac{2}{15}$.

1 pattacon [2] de Spanhe [= Espagne], on change pour fanam radja 5; mais il faut avoir son juste pese [= poids]; car celles [les pièces de monnaie] qui sont un peu légères, et de la pesure de 28 sols ou un Cron·[3] d'Hollande, font seulement 4 $\frac{3}{4}$.

[Poids.]

1 candil fait 500 livres ou 20 man; et un man, 25 livres.

1 parra [fait] 40 livres.

20 rangis font un parra.

[Mesures.]

144 boreels font un touron et un cobido [*litt.* : coudée] [4] est [de] 29 boreels en mensure: et pour cela 6 cubidos font un touron.

RADJAMAHOL [4].

[Monnaies.]

D'un coffre d'argent de la pesure [de] 1.000 tails ou 3.250 ropias, c'est-à-dire argent de Japon, on fait icy ropias

[1] Lire *'abbāsī*, monnaie ainsi appelée du Šāh 'Abbās. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gosbeck* (extrait des lettres publiées par Danvers et Foster).

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *pataca*.

[3] *Cron* = hollandais *kroon* «couronne».

[4] *Ibid.*, sub verbo *covid*.

[5] Sur cette ancienne capitale du Bengale, cf. Thomas BOWREY, *A geogra-*

de banca 2.525 et on oblige de donner (fol. 218 r°) en change[a]nt l'argent de Japon pour des ropias de Radjamahol. 2 $\frac{1}{2}$ ropias par cent.

4 tails de Japon pèsent 13 ropias de Radjamahol, c'est-à-dire sans estre monnoy que de la banca. De les escus de les provences [= provinces] on fait com' cela :

100 pièces font ropias neuves 213 $\frac{3}{8}$
et ropias vieux (*sic*) . . . . . 211 $\frac{3}{4}$.

De 25 pièces coubangs de Japon, on fait 32 $\frac{1}{4}$ moiras[1] d'or ou ropias d'or; et pour chacquun ropia d'or, on peut avoir ropias d'argent 15 : — : 13[2].

[Avec] 100 ropias pèse [= poids] d'argent de China, on peut raffiner argent capable [assez d'argent] pour faire [en monnaie] d'icy 88 $\frac{9}{10}$ [ropias].

Pattana[3].

[Monnaies.]

1 ropia fait 28 sols ou 16 annas; chacquun [= chaque] anna à 1 $\frac{3}{4}$ sols.

2 peis [font] un anna.

1 peis [fait] 14 dennie.

16 dommeris font un anna; et par ropia [il y a] 256 pièces [de dommeri].

Icy on fait ainsi : de 100 tails [de] l'argent d'Japon, [on fait] 2.525 ropias, mais il faut peyer [= payer] pour changer, 3 et quelque fois 4 $\frac{1}{2}$ par cent.

phical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679, éd. Sir R. C. Temple, *Hakluyt Soc.*, 2e série, n. 12, 1905, à l'index, sub verbo *Rājmahāl.*

(1) Sans doute pour *mohur.*

(2) De 13 à 15 roupies d'argent.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Patna.*

[Poids.]

1 man fait icy 68 livres de pesure, en acheptent [= achetant] de salpètre et aphion[1], etc. Mais un man est 40 cers ou 72 livres quand on pèse arekas [= noix d'arec].

1 livre peset (*sic*) 1 $\frac{1}{2}$ ceer, et un ceer ferat (*sic*) pesure de 16 peises de Siuasihany.

À Channakoúl, un man fait 60 livres de pesure; à Decca[2], 74 livres; à Ceerpour, 71 livres, quand on veut peser du sois [= de la soie]; mais à Pipili[3], un man fait 68 livres comme à Pattana.

(Fol. 218 v°.) Il faut observer qu'un ceer d'sois [= de soie] tourné[e][4] a la pesure de [= pèse] 31 peises et qu[e si] elle ne pas est tourné[e], [elle pèse] peises 36.

Ainsi, un ropia fait aussi 38 ou 40 ponis de coúrys [= cauris].

1 poni [fait] 20 gandes.

1 gande contient 4 coures [= cauri] ou conchiles [= coquilles] de la mer.

80 coures [font] un poni.

Cannara[5].

[Monnaies.]

1 pagod[6] de Canara (*sic*) fait 6 livres ou 120 sols d'Hollande. 10 fanam sont un pagod et chacqun [= chaque] fa-

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *opium*. Pour la vente de l'opium par *maun*, *vide supra*, p. 49.

(2) *Ibid.*, sub verbo *Dacca*.

(3) Cf. Thomas Bowrey, *A geographical account*, p. 162, n. 2.

(4) Sans doute de la soie en écheveau ou plutôt de la soie filée et transformée en fil de soie.

(5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Canara*.

(6) *Ibid.*, sub verbo *pagoda*.

nam, 12 sols. Mais pour un mamoedegamse[1] pagod, on ne peut avoir davantage que 5 livres 8 sols ou escus 1 $\frac{4}{5}$.

1 pagood de Wingurla[2] ne valet (*sic*) plus que $\frac{4}{5}$ de pagod d'icij, ou escus 1 $\frac{3}{5}$.

• 100 pièces pagodes Tomeses font 100 pagodes d'icy.

1 pagode Sangoari, on peut changer sur le bazaar pour 9 $\frac{3}{4}$ fanams de Canara, nommés gulgas.

1 pagode Tibici fait 7 $\frac{1}{2}$ fanam ou $\frac{3}{4}$ pagode d'ici.

1 ducat fait 1 $\frac{1}{10}$ pagod d'icy : sans peyer le monnoy (*sic*).

2 escus de les provinces font un pagod de Canara; leur pisure [*sic*, = poids] est com'cela.

[Poids.]

1 candil est 500 livres; mais pesent [= pesant] de poivre. [il] ne ferat (*sic*) que 480 livres.

1 man fait 34 $\frac{1}{2}$ livres, pesure de cuivre [pour peser le cuivre]; mais d'especeries [= mais pour peser les épiceries]. 1 man fait 36 $\frac{1}{2}$ livres.

Un (*sic*) livre pesure de reales de Spange [= Espagne], on peut changer contre 9 pagodes de Canara.

Souratta[3].

[Monnaies.]

(Fol. 219 r°.) 1 ropia fait 28 sols d'Hollande.

1 ropia fait 2 $\frac{1}{9}$ mamoedis[4].

1 mamoedy [fait] 12 $\frac{4}{5}$ sols.

1 ducat qui est à sa pesure[5], valet (*sic*) 4 $\frac{33}{69}$ ropias; mais 1 ducat du Moors[6], on peut avoir à 4 $\frac{3}{16}$ et 4 $\frac{1}{4}$ ou 4 $\frac{5}{16}$ ropias.

(1) Graphie hollandaise pour *mamudigamse*. Il s'agit d'une pagode de valeur inférieure à la précédente que je n'ai pas retrouvée par ailleurs.

(2) Sur la côte occidentale de l'Inde. *Vide infra*.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Surat*.

(4) *Ibid.*, sub verbo *gosbeck*.

(5) Qui pèse son poids réglementaire.

(6) C'est évidemment un ducat de moindre valeur que le précédent, par

N. B. On ne prend pas grand guarde icy de la monnoie[1] des ducats, mais on les estimé (*sic*) selon leur alloy, et toutes les monnoies, on fait passer pour un[e] marchandise. Les ducats d'Ongaria [= de Hongrie] sont de fort bas or, et, à cause de cela, on n'estimet (*sic*) pas guère, mais selon leur alloy. Toutes les monnoies[2] [qu']on [a] fait icy autrefois en ropias, c'est-à-dire les monnoies[3] d'Europa [qu']on [a] fait fondre[4], et on fait un alloy de ropias, soit d'or ou d'argent. Mais pour des monnoies d'argent petites, on perd plus qu'un quart par cent; car les Binjanes[5] [= Banians] donneront pour un ropia ...[6] 16 ou 17 doble sols d'Hollande.

Pour 100 escus de testes ou copdalders[7], on peut avoir 216-217 ropias; et pour les escus avec les croix[8], 212 et 213, selon leur pesure.

Mais 100 tails d'argent de Japon font 225 ropias.

1 ropia, on peut changer contre 32 peises, et quelquefois

suite d'usure. Linschoten (*Itinerario*, éd. Kern, à l'index, *sub verbo*) désigne les musulmans sous le nom de *Mooren* (les Portugais disent *Mouros*); il est donc possible qu'il faille lire : 1 *ducat des Moors*, ce qui représenterait le hollandais *Moor* avec l'*s* du pluriel français; il s'agirait alors d'un ducat en circulation chez les Maures = Musulmans et qui a perdu de son poids initial. Cette explication n'est, cependant, qu'une conjecture.

(1) Cod. *monnoise*. On ne fait pas grand cas des ducats.

(2) Cod. *monnoises*.

(3) *Ibid.*

(4) Toutes les anciennes roupies ont été frappées avec du métal provenant de monnaies d'Europe qu'on avait fait fondre. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rupee*, où il est dit que la roupie a été mise pour la première fois en circulation en 1542, par Šir Šāh.

(5) Le *j* de cette graphie est la notation germanique du yod. Pour les Banians, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Banyan*, p. 63.

(6) Le mot suivant a 17 lettres dont les 12 dernières sont recouvertes par un cachet. On lit distinctement *treuolontierement*, qui signifie vraisemblablement *très volontiers*.

(7) En graphie hollandaise moderne *kopdaalder*, litt. thaler à la tête, avec une tête gravée sur l'une des faces, d'où son nom de «escu de tête», par lequel Sparr traduit en français *kopdaaler*.

(8) Pièce de monnaie marquée d'une ou de plusieurs croix.

seulement pour 30, ainsi quelquefois 33 et 34, selon que les vaisseaux ont apporté beaucoup ou peu de cuivre.

[Poids.]

Leur pesure :

1 candy est 20 mans.

1 thola d'argent fait 32 wals et pèset (*sic*) 49 thola et 18 wahls, un[e] livre d'Hollande.

(Fol. 219 v°.) Un thola ne pèset [pas] si tant qu'un ropia, profit du Roy; mais il n'y a pas grand[e] différence.

Il y a un[e] grand[e] différence entre les mans dans les marchandises, car N. B. :

34 ½ livres ou 40 cers pesent [= pesant] filees [= filés] rouches de Radjamahol, ou de la ciere [= cire], benjomin [= benjoin], fermelion [1] [= vermillon ou minium], vif-argent, spiaulses, estin [= étain], cuivre, bois [de] sandal, arrêck [= noix d'arec], dents des éléphants.

N. B. •Un man fait 36 ¼ livres ou 42 ceer, pesent [= pesant] camphur, especeries, du thee, poetchiok [= *pučuk* [2]]; cauwa ou coffi [3], bois sappan [4], du blee, kadjan [5], febues, radix china [6].

38 livres [pesant] caetchia [7], alloë [= aloès], la ciere de gom [8].

40 livres [pesant] hingo [= skr. *hiṅgu*] ou assa fœtida.

35 livres [pesant] indigo.

[1] C'est la transcription en germanique du portugais *vermelhão*.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *putchock*.

[3] Lire : « *ḳahwa* [mot arabe] signifiant *café* ». En réalité, *ḳahwa* désigne la boisson faite avec la graine du caféier appelée *bunn*.

(4-8) [4] Le *baḳḳam* des Arabes, communément appelé bois du Brésil.

85 carrats font 100 rattis; et un carrat, 23 ½ wissa et un peu plus, car 20 wissas font 1 $\frac{3}{20}$ ratti.

1 coffre de Sabonet aurat (*sic*) toutjours 225 pièces.

[Mesures.]

Leur mensures (*sic*).

1 ges[1], c'est un[e] ausne d'Angleterre; mais on dit cela ges de Siasihani ou Sarras.

1 ges ordonnair[e], c'est $\frac{1}{32}$ [de] moin[s] qu'un[e] ausne d'Hollande.

1 tani, c'est 28 asta[2], et un asta, $\frac{2}{3}$ [d'une] ausne d'Hollande.

AMMADABAT [= AḤMADĀBĀD][3].

L'or et l'argent, c'est icy en un[e] mesme valeur com'à Souratta; mais on a grand'peine avec les peises, car ils [les changeurs] font monter et ba[i]sser à leur volonté; (fol. 220 r°) [ils] donnent quelquefois 37, 38 et 40 peises pour un ropia; et cela vien[t] par [le] moyen que les chancheurs[4] avec permission de les gouverneurs, ont le pouvoir de metre (*sic*) entre les peices (*sic*) de cuivre, quelques[-unes] qui sont trop lecheres [= légères], coupées et fauxes [= fausses fabriquées

Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *sappan-wood* et *brazil-wood*. — [5] *Ibid.*, sub verbis *cajan* et *dhall*. — [6] *Smilax China*, Linn. Cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 259 et suiv.; *Pharmacographia*, p. 648-649; LAUFER, *Sino-iranica*, p. 556-557; *Hobson-Jobson*, sub *China-root*. — [7] Cette transcription représente *kača*; il s'agit peut-être du produit connu sous le nom de *cacho* (*vide supra*, p. 62). — [8] Ou *cire de gomme*. Il s'agit ici, je crois, du produit appelé en anglais *gum-lac* ou *stick-lac* (*Gummi lacca*), en français *laque en bâtons*. cf. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 476-478; *Hobson-Jobson*, sub verbo *lac*.

[1] Exactement *gaz*, mesure de longueur équivalant à 1 yard anglais. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*. Pour les divisions et les différentes sortes de *gaz*, cf. *Āīn-i-Akbari*, trad. Jarret, t. II, 1891, p. 58-61.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *covid* et *haut*.

[3] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *avadavat*.

[4] *Chancheurs* = changeurs.

avec] de ferre [= fer]; [les]quelles de le[s] pauvres gens ne sont pas [re]connue[s]; et on, en Agra et [dans] les places plus hautes, quelque fois peut achepter 48 et 50 pour une ropia. Ces changeurs sont accoustumé[s], de ces fauces (*sic*) [pièces] apportés (*sic*) à Amadabat, et avec cela [de] chercher leur proffit. Mais, quand on sait cela, on contraint les chancheurs [= changeurs] de reprendre [cette fausse monnaie]. Ainsi, on ne peut pas pour un[e] lechere [= légère] peis achepter si tant come pour un[e] bonne.

[Poids.]

D'icy à Amadabath, il y a ainsi grand[e] différence entre le Man, en vendant des marchandises.

Un man fait
- 34 1/2 livres ou 40 ceers en vendant filees [= filés] d'cotton, cuivre, istin [= étain], vif argent, vermilyon, des dents des éléphants, [é]cailles des tortu[e]s, bois aguil[1], bois [de] sandel, benjowin [= benjoin], la ciere [= cire], malua, cire pour les chandelles, aphion[2].
- 42 ceers [en vendant] des girofflels, noix muscad[es], [de la] canneel[le], cire de danne.
- 41 1/4 cers [en vendant] du bois [de] sappan[3], cardamom.
- 41 cers [en vendant] des rompes, poivre long, aphion[4], myrtha[5].
- 40 5/8 cers [en vendant] de poivre rond, allun.
- 43 1/8 cers [en vendant] de coffi [= café].
- 40 1/8 cers [en vendant] arreck de Cheylon[6], siouvell, anys [= anis].
- 45 cers [en vendant] borax, hingo ou assa fœtida.

(1-6) (1) Ou *bois d'aigle*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub *eagle-wood*. — (2) Opium,

[Monnaies.]

1 thola d'argent, on fait icy compter jusqu['à] 12 massas.

[Poids.]

Et en carrats ou pesures de rattys, ou a peu de différence avec Souratta.

[Mesures.]

1 ges Siuasihany est $\frac{5}{4}$ moin[s] $\frac{1\frac{1}{4}}{32}$ ausne, ce qui c'est $\frac{127}{128}$ cubido [= coudées].

AGRA.

[Monnaies.]

(Fol. 220 v°.) 1 ropia est 28 sols d'Hollande, et 56 ou 60 peys, avec [les]quelles on aussi a beaucoup de peine, quoy qu'on regard[e] fort bien, car il[s] sont moitié du fer.

[Poids.]

1 man [=] 40 ceers.

1 man Paetchia [lire : Raetchia = radja] ou du Roy ou 69 livres de pesures, ce qui fait deux mans de Souratta à 34 $\frac{1}{2}$ livres chacqun. Et auci [= aussi avec] celles mans, on peset [= pèse] toutes les marchandises, hormis l'indigo.

53 livres, c'est un man Achabary[1], ou 40 cers [=] un man, et 30 peises dans un ceer d'indigo; et cela c'est un[e] ancienne coustume.

Les ges sont come à Amadabath.

vide supra, p. 48, n. 5. — [3] *Vide supra*, p. 57, n. 1-2. — [4] Il y a ici une erreur, car l'opium est indiqué plus haut comme vendu au *mann* de 34 $\frac{1}{2}$ livres. — [5] Probablement pour *myrrha*, la myrrhe. — [6] Noix d'arec de Ceylan.

[1] Pour *mann Akbarī* ou *mann* d'Akbar.

Brotschia [1].

[Monnaies.]

1 ropia fait 2 $\frac{1}{4}$ mamoedis ou 28 sols d'Hollande.
1 mamoedy [=] 14 peis.

Wingurla [2].

[Monnaies.]

1 pagod fait 95 sols d'Hollande.
10 laryn [=] un pagod.
1 laryn [=] 9 $\frac{1}{2}$ sols.
100 pagodes Sangary font 122 : 126 pagodes Tibikì, un[e] fort bonne monnoise d'or.

[Poids.]

Leur pesure contient come :
1 bhaar [=] 480 livres, ainsi un candi.
1 bhar de du plomb fait 540 livres.
1 mar contient 27 livres.
1 lastre [=] 3.000 livres d'Hollande.

Persia.

[Monnaies [3].]

1 thoman fait 100 mamoedys [= mamudys] ou en argent : livres 42, 10 sols.

[1] Je suppose qu'il s'agit de l'ancien port de Barygaza, l'actuelle Broach, a l'embouchure de la Narmadā. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Broach*.

[2] Ou *Vingorla*, sur la côte occidentale, au Nord de Goa. Cf. *Le petit atlas maritime, recueil de cartes et de plans des quatre parties du monde*, t. III contenant l'Asie, l'Afrique, 1764, carte n° 26 : *Carte des costes de Concan et Decan* : -- *Instructions nautiques*, n° 852, *Océan Indien. Mer d'Oman* (*partie Est*), Paris, 1905, p. 273.

[3] Au sujet des monnaies persanes, Chardin (*Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterdam, 1735, in-4°, t. III, p. 127)

10 orys font un thoman. Chacquun ory a 10 mamoedis ou : livres 4, 5.

(Fol. 221 r°.) 1 grand abassi fait 2 $\frac{1}{2}$ mamoedis ou sols 21 $\frac{1}{4}$.

1 petit abassi fait 2 mameodis ou sols 17.

1 laryn fait 1 $\frac{1}{4}$ mamoedis ou sols 12 $\frac{5}{8}$.

1 mamoedy fait sols 8 $\frac{1}{2}$.

1 mamoedy fait 20 ges Catsbegis [1].

dit : «Ils (les Persans) comptent par *Dinar-bisty* et *Tomans*, quoi qu'ils n'ayent point de pièces de monnoye ainsi appellées, et que ce ne soient que des dénominations. Le mot de *Dinar* veut dire l'Argent en général; en particulier un *Dinar* revient à un *Denier* de notre monnoye... Il y a le *Dinar commun*, et le *Dinar de loi*, ou *Cheray* [arabe شرع *šar'* «loi divine»]... et ce *Dinar cheray* signifie le poids et la valeur du Ducat d'or, ou de l'Ecu d'or. On n'use de ce compte de Denier légal que dans les livres. Un *Bisty* [بيستى] fait 10 *Dinar* ou Deniers, et un *Toman* [persan تومان] dix mille *Dinar*. Leurs monnoyes courantes sont d'argent, lequel est, ou doit être, au titre de la monnoye d'Espagne; mais en diverses villes l'on en baisse le titre. Le *Chayé* [شاهى, litt. «royal»], qui est la plus petite monnoye d'argent, vaut quatre sols et demi de notre monnoye. Le *Mamondy* [*sic*, محمودى *Maḥmūdī*], qui est deux *Chayé*, fait neuf sols. L'*Abassi* [عبّاسى *'Abbāsī*] fait quatre *Chayé*; et le *Toman* fait cinquante *Abassis*, ou dix-neuf mille *Dinars*... Ils ont aussi d'autres monnoyes de cuivre, savoir, le *Kasbequi* [cf. turk قازبكى *ḳazbegī* «s. persan, pièces de «monnaie de cuivre de la valeur de 5 oboles» *apud* Bianchi, *Dict. turc-français*, sub verbo] et demi-*Kasbequi*, mot composé de *Kas*, monnoye... et *Bek*, Seigneur; comme qui diroit la *monnoye du Roi*. Et cette monnoie est la dixième partie d'un *Chaye*... Les pièces d'or n'ont point de nom-propre. Les Persans les appellent communément *Tela* [طلا *ṭalā* «or»], c'est-à-dire des pièces d'or. On les appelle aussi *Cherrafis* [اشرفى *ašrafī*], c'est-à-dire, *des nobles* [arabe اشرف «le plus noble, illustre»], à cause de leur prix. Anciennement, il n'y avoit point d'autre monnoye dans le Royaume que les *Bistis* d'argent, qui font quelque vingt-deux deniers; et en pièces de quatre sols et demi qu'on appeloit *Chayé*, c'est-à-dire *Royale*. Mais dans la suite et du tems du Sultan Mahmoud, il y a quelque quatre-cens ans, l'argent se multipliant, on fit des *doubles-Chayé*, qu'on appeloit *Mamondys* (*sic*) [lire : *Mamoudis*] du nom du souverain. Abbas le Grand étant venu à la Couronne..., il fit fabriquer des *doubles-Mamondys* qu'on appella de son nom *Abassi*. On fabrique quelquefois des *doubles cinq-Chayé*, et des pièces de *cinq-Abassis*; mais c'est par curiosité, il n'y en a point dans le courant du commerce...»

[1] Cf. *Hobson Jobson*, sub verbo *gosbeck*, et la note précédente.

7 mamoedis font 1 ropia.

100 mamoedis font 29 d'argent.

1 ducat fait 14 $\frac{17}{20}$: 15 mamoedis.

1 siey[1], c'est un $\frac{1}{2}$ mamoedi, ou 10 ges peys (catsbegys).

[Poids.]

Leur pesure contient :

1 carga[2] est 400 livres ou 36 mansjang (*sic*).

1 mantschiang contient 11 $\frac{1}{3}$ livres d'Hollande et 12 livres de Brabant.

4 matticals [= mithkāl] font 5 mamoedis, et pour cela chacqun mattical fait 1 $\frac{1}{4}$ mamoedi. 1 mattical [=] 1 once.

1 man de Souratta fait 30 livres et avec celle (*sic*) on vend toutes les grand[es] marchandises.

6 livres font un man [de] Tauris.

1 carrat fait 3 abbas[3].

1 carrat fait 4 greins (*sic*)[4].

[Mesures.]

1 $\frac{3}{16}$ aunes d'Hollande font un ges [= *gaz*].

250 phioles d'eau de rose dans un coffre grand, et

150 phioles dans un petite (*sic*) coffre.

Le royaume de Peguw[5].

[Monnaies.]

1 bisse[6] fait 3 livres de pesure en gansa[7]. N. B. gansa

(1) *Ibid.* *Siey* est une transcription approchée du persan *šāhī*.

(2) Précédemment écrit *cargo* ou *lastre* « une charge ».

(3) *Abbas*, avec *s* du pluriel français, est une transcription incorrecte de l'arabe حبّة *ḥabba*, litt. « grain, pépin, noyau », passé en persan. Cf. *Aïn-i-Akbari*, t. II de la trad., p. 59.

(4) Pour *grains*. Il s'agit du grain hollandais.

(5) Pégou.

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*.

(7) *Ibid.*, sub verbo *ganza*.

est un [composé] minéral de cuivre rouche [= rouge], jaune et du plomb, et quelquefois il y a d'argent ou *serony*[1] et estin dedans. Et un bisse de gansa fait 10 sols d'Hollande. C'est leur monnoy, ou on uset (*sic*) au lieu de monnoy.

100 ticals font un bisse, et un[e] livre pesure contient $33\frac{1}{3}$ d'un bisse d'gansa.

(Fol. 221 v°.) Un tical fait 1 et quelquefois $1\frac{1}{3}$ de denie[r].

1 marck ou 8 onces d'argent de Peguw coust[e] environs (*sic*) f[lorins] 26 : $10\frac{1}{2}$ et quelquefois f: 26 : 13 : 5 à f : 27 1 : —

[Mesures.]

1 cester contient 48 livres de leur pesure.

16 talottes font 1 cester.

1 parra du ris contient 52 livres.

1 tical fait 16 boys.

1 boy fait 18 greyn [= grains] et [il y a] dans un tical, 128 grain[s].

[Monnaies.]

10 moe[2] font un tical, mais les Hollandoises (*sic*) ne [le] prennent point, et ceste monnoy demeurt (*sic*) entre [= n'est utilisé que par] les Angloises, Mores et Mallabars; ainsi [= aussi] entre les gens de paye [= du pays].

CHORMANDEL ET LEUR CONTOIR GENERAL PALLIACATTA[3].

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols d'Hollande dans leur negotie[4], mais leur[s] ministers sont payée (*sic*) par 112 sols par pagod.

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rowne* b. Cf. également Michael SYMES, *An account of an embassy to the kingdom of Ava... in the year 1795*, Londres, 1800, in-4°, p. 327 (*roum, or pure silver*).

(2-4) [2] *Moe* est la transcription hollandaise du birman *mu* donné par Sparr comme une monnaie et qui est en réalité un poids. Cf. Louis VOSSION, *Gram-*

1 pagod contient 16 fanams grands et 22 ou 24 petits.

1 fanam grand fait $6\frac{9}{16}$: $4\frac{3}{4}$ sols.

1 fanam petit fait $4\frac{3}{8}$ et aussi 24 laryns par pagod.

1 fanam petit fait 40 ou 40 (*sic*) casjes[1] de cuivre.

Pour un pagod, on peut chancher [= changer] fanams petits $25\frac{7}{8}$: $25\frac{15}{16}$, 26, $26\frac{1}{16}$, $26\frac{1}{8}$.

Anno 1669. La Compagnie d'Hollande a achepté icy pour Bingala [= Bengale] :

1 marck d'argent d'Siam des ticals	$5\frac{1}{4}$
1 marck reals de Spange.......	$4\frac{13}{16}$
1 marck d'argent de Peguw.....	$4\frac{11}{29}$

$6\frac{7}{16}$ abassys petit[s] font un pagod.

Leur pesure et mensure :

[Poids.]

(Fol. 222 r°.) 1 bhar ou candyl fait	480 livres
1 cantalium fait...............	240 "
1 man fait......	68 "
1 man fait...................	40 cèrs
1 cêr fait...................	$1\frac{7}{10}$ livre
1 marc fait.................	8 onces
1 once fait.	20 Engels

La pesure d'un real fait 18 engels, mais sur ces escus sont marqué[s] d'un lion; et 18 de ces escus, 18, font un marc ou un[e] livre.

$33\frac{7}{16}$ petites abassys font un marc.

sure franco-birmane, Paris, 1889, p. 107 : 64 grains de riz = 1 *mu*; 2 *mu* = 1 mat; 4 *mat* = 1 *kyat* pesant 16 gr. 5. — [3] Pour Chormandel et Palliacatta, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *Coromandel* et *Pulicat*. — [4] *Negotie* est le mot hollandais pour «commerce, trafic, négoce».

[1] C'est l'équivalent hollandais de l'anglais *cash*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

[Mesures.]

1 ammonam[1] contient 20.000 pièces d'pinang [= malais *pīnaṅ*] ou areckas [= noix d'arec]; mais à Gale dans l'isle de Cheylon, on compt[e] 24.000 pièces en vendent [= vendant]; et en acheptent [= achetant] de les gens de peye [= du pays] ou les Singeleses, on compte l'ammonam à 26.640 pièces ou 2.640 pièces [de] plus qu'ordinairement.

N. B. un ammonam d'areck dans leur caille [= écaille ou coque] peiserat 456 livres et sans le [écaille ou coque], 240 ordinairement.

1 lastre contient 80 parras ou 1.120 mensures, à 48 livres chaqun parra; et 3.840 livres [=] un lastre.

1 parra contient 14 mensures (en portuges, *mididos* [lire: *medidas*]) ou 10½ martal[2].

N. B. de 11 parras d'nilly, on aurat 5 parras du ris[3].

1 kandil d'nilly fait 20 mididos, et 3 kandils font 5 parras.

1 patchery, on compt[e] pour 2 pièces, en toile.

La continuation du contoire et de la forteresse Geldria[4] auprès la ville de Palliacatta, sur la coste de Chormandel.

(Fol. 222 v°.) D'un[e] pièce de guinées[5] (une sorte de

[1] A Ceylan, l'*amunam* = 8 parrah = 16 marcal = 40 curnie = 192 ser, ou 8 boisseaux (*bushel*) anglais, d'après le *Ceylon handbook and directory* pour 1910-1911.

[2] *Martal*, qui m'est inconnu, est probablement fautif pour *marcal*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mercáll*.

[3] La phrase semble signifier que, avec un *parra* de nilly (indigo, portugais *anil* < arabe النيل *an-nīl* < skr. *nīla* «bleu»; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *anile*), on peut se procurer 5 parras de riz.

(4-5) [4] C'est le *Kastell* ou *Casteel Geldria*, la forteresse de Gueldre, des an-

toille de coton), la compagnie hollandoise fait 8 pièces de *Dongrys* [1].

N. B. *Dongrij* est un autre nom de toille; soit pour emballer les marchandises ou pour peindre [2]; et une pièce de guinées contient 50 aunes d'Hollande.

D'une pièce de guinées, la compagnie hollandoise fait 15 pièces de chemises; et chaqun chemise contient $2\frac{1}{2}$ [3] de longure.

D'une pièce de guinées, on fait 48 paires de bas (*sic*).

A Palliacatta, on prend pour [faire] 24 livres [de] poudre de canon { 20 livres salpêtre et 3 livres sophre [= soufre].

Et Palliacatta fournit [de la] poudre de canon pour toutes les Indes, hors mis Bat^{a} [= Batavia] sur Java major [4], que fournit ainsi quelque [= qui en fournit aussi un peu].

ciennes relations hollandaises. « C'est à Pulicat, dit le *Imperial Gazetteer of India* (*Provincial series, Madras*, Calcutta, 1908, in-8°, t. I, p. 551), que fut fondé le plus ancien établissement des Hollandais dans l'Inde. En 1609, ils y construisirent un fort qu'ils appelèrent Geldria; dix ans après les Anglais obtinrent l'autorisation d'y prendre part au commerce du poivre de Java. Plus tard, ce fort devint l'établissement directeur des Hollandais sur la côte de Coromandel. Il fut pris par les Anglais en 1781, restitué en 1785 à la Hollande en exécution du traité de 1784 et livré de nouveau par les Hollandais en 1795. En 1818, Pulicat fut restitué à la Hollande par la East India Company, conformément aux stipulations de la convention des Alliés de 1814; en 1825, la ville fut définitivement cédée à la Grande-Bretagne par le traité de mars 1824. » — [5] Cf. *Hobson-Jobson*, sub *Guinea-cloths*.

[1] *Ibid.*, sub verbo *dungaree*, et Thomas Bowrey, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir R. C. Temple, p. 71, 88 et 100; Dalgado, *Glossario*, sub verbo *dongri*.

[2] A ajouter au *pintado* de *Hobson-Jobson*.

[3] Le dénominateur de la fraction n'est pas très net. Ce peut être 2 ou 4. La phrase elle-même n'est pas claire. Faut-il entendre que chaque chemise contient $2\frac{1}{2}$ [pièces de chemises] de longueur?

[4] La grande Java désigne l'île de Java. La petite Java est tantôt Sumatra, tantôt une île à l'Est de Java.

CONSIDÉRATIONS SUR LE[S] MONNOIS.

Il est fort nécessaire d'observer, pour le conte (*sic*) **de monnoy, qu'un marcq d'or d'pagodes contient** $8\frac{5}{8}$ **mat**, ou $20\frac{3}{10}$ carat[s], [ce qui] fait... pag[odes] $71\frac{3}{4}$.

Icy dedans on fait compte combien de pagodes d'or haut ou baix [= bas] 1 marquin fait, quand l'alloy est connue. Il n'y a aux Indes un[e] chose de plus de tromperye que cela, et pourtant moins connue; car on trouvera des pagodes vieux et nouveaux, où je parleray après, [en] faisent [= faisant] compte de les autres contoires sujectes [= dépendant] de Palliacatta, sur Chormandel; mais toucheent [= touchant] l'or d'pagodes, il faut que je dise

(F° 223 r°.) Par exemple

$8\frac{5}{8}$ mat [(1)]... $71\frac{3}{4}$ pagod [(2)]... $9\frac{11}{16}$ mat facit p^a^ [= pagode] 80 : $14\frac{1}{8}$

Où a un tilli fason (*sic*)

$20\frac{7}{10}$ carat... $71\frac{3}{4}$ p^a^... $23\frac{1}{4}$ carat ad idim [(3)], d'où on peut savoir qu'il y a p^a^ $8\frac{13}{16}$ pesure d'argent qu'on faut [= qu'il faut] tirer; et cela est si tant com'on estet (*sic*) contraint de mêler pour avoir l'allois des pagods.

Et 19 pagodes pesure d'argent 1 p^a^, uient [= vient] p^a^ $15\frac{1}{8}$ après le droit du roy et pour le monnoy [(4)], qui fait $\frac{1}{8}$ mat ou

(1) Du tamoul *maṭṭu* «mesure». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *matt*. Dans le cas présent, *mat* a le sens de titre de l'or.

(2) Il faut entendre que 1 marquin (?) au titre de $8\frac{5}{8}$ *mat* vaut $71\frac{3}{4}$ pagodes. L'or le plus pur est dit de 9 *mat*; l'or de qualité inférieure, de 5 ou 6 mat (*Hobson-Jobson*, sub verbo *matt*). Cf. l'expression malaise : *ĕmás sa pūloh mutu*, «de l'or au titre 10», c'est-à-dire de l'or le plus pur (apud FAVRE, *Dictionnaire malais-français*, sub verbis امس et متو).

(3) Probablement pour *ad idem*, c'est-à-dire 80 : $14\frac{1}{8}$ (ou 80, $14\frac{1}{8}$), comme à la phrase précédente.

(4) C'est-à-dire : 19 pagodes se réduisent à $15\frac{1}{8}$ après avoir acquitté les droits régaliens et le prix de la fonte.

$14\frac{1}{2}$ pagod de $1.014\frac{1}{2}$ pagod, d'où on payet toutes les despenses $1 : 3\frac{3}{8}$ $1 : 18\frac{1}{2}$

Restent nettament (*sic*) p° .... $79 : 19\frac{5}{8}$

Et en cas que viennent moin[s] que pᵃ $71\frac{3}{4}$, on [lire : il] faut remettre ceste argent qu'on avet tirée (*sic*) pour donner au l'or son droite allois, et soit don[c] que

$8\frac{5}{8}$. ... $71\frac{3}{4}$ ..... $8\frac{1}{2}$ .... fait pᵃ $40 : 18\frac{3}{4}$

mitte dont (*sic*)..... $1\frac{1}{4}$ pagod d'argent, vous auray (*sic*) autre fois quand vous conte comme sy devant........ .... $1\frac{1}{4}$

pᵃ $70 : 18\frac{3}{4}$

tire d'icy comme devant le droit du monnoy..... $1 — \frac{1}{4}$

Restent pagᵃ ..... $69 : 18\frac{1}{2}$

(Fol. 223 v°.) Il faut bien observer que la pesure d'argent, ce qu'on tiret d'or, [il] ni faut pas beaucoup, par la raison qu'il y a souvent quelque cuivre ou d'autre uileinie dans l'or. Et ainsi on tiret ceste argent hors l'or fort bas, mais pourtant on compte les 26 pagodes d'argent ou la pesure de celles. pour un pagod d'or.

La Compagnie d'Hollande gaignet [= gagnait] pour leur droit de la monnois (*sic*), quand elle fait battre des pagodes pour d'autres personnes $\frac{3}{8}$ par cent, hors mis $\frac{1}{8}$ par cent ce que le Brahmine Padmanaba, devant sa mort, a donné pour un présent à la Compagnie. Et encore des les particuliers, $\frac{1}{4}$ par cent, ce qui fait $\frac{3}{4}$.

Masulipatnam[1], le seconde contoire sur la coste de Chormandel.

[Monnaies.]

. pagod fait 105 sols.

12 fanams font 1 pagod.

1 fanam fait $8\frac{3}{8}$ sols.

8 nevels font un fanam.

100 pagodes vielles ou vieux font selon leur marché 165 : 168 : 190 pagodes neuves; et le pagode [s'échange] contre $9\frac{3}{32}$ fanams.

1 papie ou 50 tails d'argent de Japon valent pag^a $32\frac{1}{2}$.

[Poids et mesures.]

Leur pesure et mensure.

1 bhaar fait 480 livres, et on dit [= appelle] cela aussi un candil.

1 man [=] 24 livres.

1 livre fait $1\frac{2}{3}$ ceer de la ciere [= cire].

(Fol. 224 r°.) 20 tombos[2] font 1 candil.

1 candil [=] $20\frac{4}{5}$ parras.

1 ceer [=] 24 thools [= tolas].

1 thool [=] 30 chimails.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Masulipatam*.

(2) D'après un passage des *Notes and Extracts from the Government Records in Fort Saint-George* (1670-1680), reproduit par le col. Sir R. C. Temple (Thomas Bowrey, *A geographical account of the countries round the bay of Bengal*, p. 116, note 5) : «8 petites mesures font un Tomb [= Mercale (Temple)]; 5 Tombs, 1 Parra; 80 Parras, 1 Garce». Pour cette dernière mesure, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *garce*. D'après une citation de 1752, cette mesure équivaut à 8.400 livres anglaises Avoir du poids.

GOLCONDA [1], LE 3e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols.

12 fanams [=] un pagod.

100 pagodes vieux font pagodes neuves 150 : 164 : 165 : 184.

1 ropia [=] 28 sols.

8 nevels font 1 fanam.

[Poids et mesures.]

Leur pesure et mensure.

1 bhaar fait 520 livres de cuivre de Japon, et d'un bhaar de cuivre on fait battre [=frapper] 10.500 nevels; et on peut chancher [= changer] pour un pagode neuf, 107 : 108 : 109 : 110 $\frac{1}{2}$ nevels.

395 ropias font 100 pagodes neuves.

D'un cer pesent [=pesant] 24 reals, argent d'Peguw, on bat 20 $\frac{1}{8}$: 20 reales d'Hollande.

Pour 520 livres, ganca [lire : *gança*=*gansa*] de Peguw [2], on reçoit 27 pagod neuves et on compte ainsi un baar de ceste minéral : 520 livres; mais un candil de ceste minéral fait 480 livres.

[Poids.]

1 man [vaut suivant les produits pesés] 28 : 32 : 26 livres.

1 man [=] 40 ceer.

1 ceer [=] 10 oncens [=onces].

1 pun [3] cer fait 3 livres.

1 ceer de filees d'or fait 9 $\frac{1}{32}$ onces.

1 livre fait 34 ticals.

[1] Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 72, note 2.

[2] *Vide supra*, p. 85 et 113.

[3] C'est peut-être le même mot que le *pun* du *Hobson-Jobson*; mais je n'ai pas trouvé ailleurs l'expression *pun cer* = *ser*.

1 mangely (1) fait 1 $\frac{3}{8}$ carrat de diamant; mais dans la mine, un mangely fait 1 $\frac{3}{4}$ carrat.

(Fol. 224 v°.) 43 ropias font un[e] livre de pesure.

30 ropias [—] un ceer.

[Mesures.]

1 ges fait $\frac{13}{16}$, $\frac{12}{15}$ elles (2) ou ausnes.

1 gas fait $\frac{15}{16}$ ausnes.

Tegenapatnam (3), le quatrième contoir sur la coste de Chormandel.

[Monnaies.]

1 p^a (4) fait 16 grand[s] et 24 petits fanams.

50 tails d'argent de Japon font pag^a 34.

1 ducat fait pagod 1 $\frac{5}{32}$.

[Poids.]

1 bhaar fait 480 livres.

1 man fait 24 livres.

1 ammonam d'arreck [—] 20.000 pièces [noix d'arec].

1 lastre du ris fait 80 parras.

[Mesures.]

1 patchery [—] 2 pièces.

1 pièce de guinées fait 8 dongrys (5), et 1 pièce de Salampoeris (6) [=] 4 dongrys.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mangelin*.

(2) Hollandais *el*, allemand *Elle* «aune».

(3) «Après Pondichéry et le fort d'*Arian cupam*, qui en est à une lieue, au Sud, on vient à *Tevenepatnam*, ou *Tegenepatnam*, que les Indiens nomment *Devanapatnam*, c'est-à-dire *Ville d'Assemblée*; Bourg, ou petite Ville peu considérable, qui n'est habitée que par des Malabares. Les Hollandais y ont pourtant une belle loge...» (*Histoire générale des voyages*, t. XIV, in-4°, La Haye, 1756, p. 127-128).

(4) *Pagoda*, une pagode.

(5) *Hobson-Jobson*, sub verbo *dungaree*.

(6) Pour ces étoffes dites salampuri ou de Salampur, cf. Thomas Bowrey, *A*

Palicol[1], le 5e contoire sur la coste de Chormandel.

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols.
1 pagod [=] 12 fanams.
1 fanam [=] 9, 11 neuels.
100 pagodas vieux font 165 : 170 [pagodes] neuves (*sic*).

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres.
1 man [=] 24 livres.
1 candy [=] 24 tombe ou 1.200 livres.
1 tombe [=] 60 livres.
1 candy [=] 25 parras.

Daetcherom[2], le 6e contoire sur la coste de Chormandel.

(Fol. 225 r°.) Les pagodes, fanams et neuels sont icy de le mesme valoir [= valeur] com'a Palicol, mais :

[Poids.]

1 candyl d'nilly[3] fait 400 livres.
1 lastre [=] 7 ½ candy ou 3.000 livres

geographical account of countries round the bay of Bengal, éd. col. Sir C. Temple, p. 55, 71, 286 et 289; et *Histoire générale des voyages*, t. XIV, in-4°, La Haye, 1756, p. 16 : «Il [Martin] ne cessoit pas d'escrire à la Compagnie [des Indes, en 1765,] qu'il n'y avoit aucun endroit de cette Côte [de Coromandel] d'où elle pût tirer plus facilement et à meilleur compte les guinées et les salempouris [qu'à Pondichéry].»

(1) Palākollu, à 5 milles anglais au Nord de la ville de Narsapur. Cf. Thomas Bowrey, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. Temple, p. 105, note 2.

(2) Petite loge hollandaise située à 12 lieues de Palicol (*Histoire générale des voyages*, in-4°, La Haye, 1756, t. XIV, p. 145, où le nom de ce port est écrit *Daatzeron*).

(3) Indigo.

NAGAPATNAM [1] ESTET LONGTEMPS LE 7e CONTOIR DE LA COSTE DE CHORMANDEL, MAIS À PRÉSENT CESTE VILLE EST SOUS L'ISLE DE CHEYLON.

[Monnaies.]

1 pagod de Palliacatta fait 105 sols.
24 fanams [=] un pagod.
1 fanam [=] 4 $\frac{3}{4}$ sols.
1 fanam [=] 80 casjes de du plomb.
1 ducat d'Europa [=] 1 $\frac{1}{8}$ pagod.
1 pardoun [2] [=] 10 fanamş ou f: 2 : 3 $\frac{3}{4}$.
1 bhaar [de] gança de Pégu [=] p^a 27 [3].

[Poids.]

· 1 lastre [=] 80 parras.

[Mesures.]

1 bory [4] nilly (ou si tant com'un bœuf peut porter du ris) fait 2 $\frac{1}{2}$ medidos [5] (*sic*).
1 markal [6] fait 8 maten.

SADRANGAPATNAM [7], LE HUITIÈME CONTOIR SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

16 fanams grand[s] font un pagod.

(1) *Hobson-Jobson*, sub verbo *Negapatam*
(2) Portugais *pardão*.
(3) Il faut entendre qu'un *bahār* de gança du Pégou vaut 27 pagodes.
(4) Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *borá* «mot qui s'emploie comme synonyme de «charge».
(5) Le *bory* représente l'équivalence de ce qu'un bœuf peut porter de riz; comme mesure de capacité, il est égal à 2 $\frac{1}{2}$ *medidas* portugaises.
(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mercáll*.
(7) *Ibid.*, sub verbo *Sadras*; ce port est situé à 42 milles anglais au Sud de Madras.

1 fanam grand [=] 6 $\frac{9}{16}$ sols.

Pour les marchands on dont [= donne] 17 fanams pour un pagod.

1 duca d'Europa fait pagod 1 $\frac{1}{8}$, 1 $\frac{5}{32}$.

1 papie ou 50 tail d'argent de Japon [=] pagode 34.

[Mesure.]

1 ammonam d'arreck [=] 20 pièces.

BIMELIPATNAM[1], LE 9e CONTOIR DE LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

(Fol. 225 v°.) 1 pagod fait 105 sols.

12 fanams [=] un pagod, et chacqun fait 8 $\frac{3}{4}$ sols.

10 : 11 neuels [=] un fanam.

[Poids.]

1 bhar [=] 480 livres.

1 man [=] 24 livres.

1 last [=] 72 parras ou 3.240 livres.

1 parra [=] 45 livres.

SAMSOETEPETTE[2], LE 10e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

100 pagodes vieux font 173 neuves.

N. B. De 24 livres pesure de fer on fait com'cela :

24 – [on fait] 16 livres de clous (middre nagdes[3]).

24 [on fait] 15 livres las ijsdas (*sic*)[4].

24 $\frac{1}{2}$ - [on fait] 16 $\frac{3}{4}$ livres clous doubles.

(1) Ou Bimlipatam, par 17° 54' de latitude Nord. Cf. *Imperial Gazetteer of India, Provincial series, Madras*, t. I, Calcutta, 1908, in-8°, p. 261.

(2) Pour *Samsutepette*.

(3) C'est sans doute une erreur de graphie pour hollandais *middel nagel*, «clou moyen»; avec 24 livres de fer, on fait 16 livres de clous moyens.

(4) Graphie incorrecte du hollandais *laschyzer*.

PITAPOELY[1], LE 11e CONTOIR DE LA COSTE CHORMANDEL.

[Il a été] quitté par les Hollandoises[2].

NAGILEWANGSA[3], LE 12e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

Le monnois est icy com'a Palicol et Daetcherom; mais 1 kistna fait 300 livres.

MALACCA.

[Monnaies.]

1 escus [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 3 picol.
1 picol [=] 100 cattis ou 125 livres.
1 bhar [=] 375 livres ou 125 bidoors, et 1 bidor[4] fait 3 livres.

(1) Pitapuly est par environ 16° Nord. Cf. sur ce port, une longue note du col. Sir C. Temple (Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, p. 53, note 2).

(2) D'après un document anglais utilisé par le colonel Temple (voir la note précédente), les Hollandais y étaient encore installés en 1665 et on y craignait alors leur concurrence. De plus Thomas Bowrey, dont la relation a trait à la période 1669-1679, signale l'existence d'un comptoir hollandais à Pitapoely (l'auteur anglais écrit : Pettipolee).

(3) C'est la ville appelée *Neglawanch*, *Naglewanch*, dans des rapports anglais de 1675 et 1676 (Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 4, note 2, et 105, note 2).

(4) Le *bidor* était anciennement, à Perak, une monnaie d'étain valant le quart d'un dollar (W. E. MAXWELL, *A manual of the Malay language*, Londres, 1882, p. 142).

[Mesures.]

(Fol. 226 r°.) 50 mates ou medidos[1] font un lastre de 3.000 livres.

1 codjang[2] fait 1 $\frac{1}{5}$ lastre ou 800 gantangs[3].

(1) Hollandais *maat* et portugais *medida* signifient également «mesure».

(2) Lire *koyan*. «Le كويڽ *kōyan*, dit Favre (*Dictionnaire malais-français*, sub verbo), est une mesure pour les choses qui se vendent en grande quantité : elle est différente suivant les localités, et même selon les choses à mesurer. Dans certains pays, le *kōyan* est équivalent à 27 pikul de riz, tandis qu'il équivaut à 30 pikul de sel. A Rioh [lire : Riouw], le *kōyan* vaut 40 pikul. Le *kōyan* est la même mesure reçue en Malaisie pour le jaugeage des navires... *muat-an-ña djadi dūa pūloh kōyan*, il [ce navire] est du port de 20 *kōyan*.»

(3) W. E. Maxwell (*A manual of the Malay language*, Londres, 1882, p. 141-142) donne les poids, monnaies et mesures suivants pour les pays malais de la péninsule :

Poids.

16 *tahil* = 1 *kati* = 1 livre anglaise 6 onces 13 drs.
100 *kati* = 1 *pikul*.
3 *pikul* = 1 *bahara*.
40 *pikul* = 1 *koyan*.

Poids de bijoutier.

12 *saga* = 1 *mayam*.
16 *mayam* = 1 *bunkal* = 832 grains (le poids de deux dollars espagnols).
12 *buṅkal* = 1 *kati*.

Mesures de capacité.

4 *čupoh* = 1 *gantan* = 271.65 pouces cubes ou près de 1 $\frac{1}{4}$ gallon. La contenance du *gantan* varie d'une localité à l'autre.
10 *gantan* = *parah*.
16 *gantan* = *nalih*.
160 *gantan* = *kunčah*.
800 *gantaṅ* = *koyan*.

Monnaies.

1 *real* = ou *riṅgit* = 100 cents ou 100[e] partie du *real*.
1 *suku* = $\frac{1}{4}$ de *real*.
1 *kupan* à Pinaṅ = 10 cents.
1 *waṅ baharu* à Malacca = 2 $\frac{1}{2}$ cents.

(Voir la fin de la note à la page suivante.)

Perag [= Perak].

1 bhaar fait 375 livres [1].

Ligoor [2].

[Monnaies.]

1 tayl de Ligôr fait 18 masen.

[Poids.]

1 bhaar [=] 354 [livres].

Andragyri [pour Indragiri [3]].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
1 tail [=] 16 mases.

[Poids.]

1 picol [=] 100 cattys.
1 lastre [=] 3.000 livres.

Anciennes monnaies.

2 *boga* = 1 *tampaṅ* ou 10e partie du *real.*
5 *boga* = 1 *bidor* ou $\frac{1}{4}$ de *real.*
Le *tampaṅ* de Perak pesait un *kati.* C'était un petit cube d'étain. Le *bidor* pesait 2 $\frac{1}{2}$ *kati* ou la 40e partie d'un *pikul.*

Monnaies d'argent employées pour peser l'or.

2 *pendjuru* = 1 *piah* pesant 1 *mayam.*
4 *piah* = 1 *djampal* pesant 4 *mayam.*
2 *djampal* = 1 *real* pesant 8 *mayam.*

Anciennes monnaies.

36 *duit hayam* (cuivre) = 1 *wan* (argent).
7 *wan* = 1 *suku.*

(1) Voir la note précédente.
(2) Ligor, sur la côte orientale de la Péninsule malaise.
(3) Sur la côte orientale de Sumatra.

PALIMBANG [= PALEMBAṄ[1]].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
20 Escus font 18.000 pitjes[2].

[Poids.]

1 picol [=] 100 cattys.
En ascheptent [= achetant] du poivre noire (*sic*) et pour faire de [= pour le transformer en] blanc, on perd 32 $\frac{1}{3}$ par cent.

LA COSTE [OCCIDENTALE] DE SUMATRA.

[Monnaies.]

1 tayl fait 16 mases ou 106 condryns de Japon.
1 mas fait 6 $\frac{5}{8}$ condryn.
1 tayl fait 1 $\frac{33}{73}$ ou un peu moins que 1 $\frac{7}{16}$ escus d'pesure.
1 catty baros[3] fait 3 livres.
(Fol. 226 v°.) 1 livre fait 16 tayls de ceste coste.
1 catti baros[4] [=] 32 tayls.
•100 condryns de Japon font 106 condryns d'icy.

[Poids.]

1 bhaar de poivre contient 220 cattis Malaya, ou 330 cattis de China, et quelque fois 412 livres.

[Mesures.]

1 cojang[5] [=] 1 $\frac{1}{4}$ last.

(1) Sur la côte orientale de Sumatra.

(2) Le manuscrit a ici deux abréviations, dont la première ressemble à un *j* majuscule.

(3) Lire : 1 catti [de] Baros, le grand port du moyen âge sur cette côte, surtout pour le camphre.

(4) *Ibid.*

(5) Ici et aux deux lignes suivantes, *cojang* = *kòyan*. *Vide supra*, pour cette mesure, p. 127, note 2.

1 cojang [=] 40 mensures.
1 cojang [=] 800 soukotten.
1 lastre [=] 32 mensures.

BANJARMASSING [= BANDJĔRMASIN] [1].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
1 tayl [=] 26 mas de pesure.

JAMBY [= DJAMBI] [2].

[Mesures.]

1 lastre qu kodjang [=] 800 gantangs.

[Poids.]

1 picol de poivre [=] 100 cattys.
En pesent le poivre, on tire 5 par cent pour la uilainie et poudre [=poussière].

BANDA [3].

[Poids.]

1 picol [=] 120 livres.
1 catty de Banda [=] 5 $\frac{1}{2}$ livres.

[Mesures.]

1 sockel de fleur de muscad contient 28 cattys de Banda ou 154 livres.
1 lastre [=] 40 mensures.
1 mensure [=] 75 livres.
1 lastre [=] 3.000 livres.

[1] Sur la côte Sud de Bornéo.
[2] Sur la côte orientale de Sumatra.
[3] De l'archipel des Moluques.

Amboina [1].

[Monnaies.]

(Fol. 227 r°.) 1 Escus [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 550 livres.
1 bhaar [=] 50 barottys de Ternate.
1 barotty [=] 11 livres.

[Mesures.]

1 lastre [=] 666 $\frac{2}{3}$ gantang.
1 gantang [=] 4 $\frac{1}{2}$ livres.
1 lastre [=] 3.000 livres.

Ternata [2].

[Poids.]

1 caban du ris [=] 95 $\frac{5}{21}$ livres.
1 picol [=] 120 livres.

Bima [3].

[Mesures.]

1 lastre ou codjang [4] [=] 800 gantangs ou 40 mensures.
1 mensure [=] 90 livres.
1 lastre [=] 3.600 livres.

(1) De l'archipel des Moluques.
(2) Ou Ternate, *ibid.*
(3) De l'archipel des Célèbes.
(4) Lire *kōyan*.

SOLOR ET TIMOR[1].

[Monnaies.]

1 tikal [=] 10 mas.
1 mas [=] 10 condryns.
1 tical de pesure fait 1 $\frac{27}{73}$ escus et un peu moins que 1 $\frac{3}{8}$.

[Poids.]

1 bhaar fait 5 picols ou 500 cattys de China.

[Mesures.]

1 lastre [=] 3.000 [livres].

MACASSAR[2].

[Monnaies.]

1 mas [=] 30 sols.
1 coubang [=] $\frac{1}{4}$ mas ou 7 $\frac{1}{2}$ sols.
(Fol. 227 v°.) 16 masen [=] un tical de pesure.
11 masen [=] un real ou escus de pesure.

[Poids.]

1 picol de China fait 100 cattys ou un peu plus que 127 livres.

1 catty de Banda est un peu plus que 571 $\frac{1}{2}$ livres ou 1 bhaar.

N. B. Les mases d'or d'Macassar, on trouvera toujours d'un alloy et de 3 $\frac{11}{32}$: 3 $\frac{12}{32}$ ou 8 $\frac{1}{40}$, 7 $\frac{11}{40}$ carrat.

Les quartes et les demys sont mellieurs[3] (*sic*) que les entières; mais elles sont un peu plus subsject[4] pour estre trop lecher [= légères].

(1) A l'Est de Java.
(2) Exactement *Mankasara;* à Célèbes.
(3) De meilleur aloi.
(4) Je pense qu'il faut lire : *subject* (orthographe hollandaise) pour : *sujet,* avec le sens de : sujettes à caution.

Bantham [1].

[Mesures.]

1 Escu [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 3 picols.
1 picol [=] 100 cattys.

Japara [= Djapara] [2].

1 picol [=] 100 cattys.

Pour le ris, il n'y a aucun[e] certe mesure ni mensure; mais on procède selon les contract[s] q'on fait.

1 cojang du ris de Damarang [3] fait 28 picols; un picol [est] de 128 livres et le cojang, de 3.360 livres.

1 [cojang] de damack [lire : Dĕmak] [4] [fait] 44 mensures: chacqun mensure [=] 61 cattys ou le codjang [=] 3.220 $\frac{4}{5}$ livres.

1 [autre cojang] de Doemack [5] (*sic*) [fait] 44 mensures; chacquun mensure [=] 66 cattys, ou le codjang [=] 3.484 $\frac{4}{5}$ livres.

Batavia, le contoire général de toutes les Indes, sur l'isle de Java Major.

[Monnaies.]

(Fol. 228 r°.) 1 Escus [=] 48 sols d'Hollande, et 60 de les Indes. N. B. ce qui fait 48 ou 38 $\frac{2}{5}$.

480 pièces de pitjens de cuivre [=] 1 Escus.

(1) *Bantam*, pour *Bantĕn*, à Java.

(2) A Java, dans la Résidence de Sĕmaraṅ.

(3) Damarang est sans doute une erreur de graphie ou de copie pour *Sĕmaran*. Voir la note précédente.

(4) Dans la Résidence de Sĕmaraṅ.

(5) Pour *Dĕmak*. Voir la note précédente.

[Poids.]

100 pièces de ces pitjens pèsent 1 livre.

1 bhaar [=] 3 picols.

1 picol [=] 100 cattys.

1 picol [=] 122 livres.

1 catty [=] 1 $\frac{1}{50}$ livre.

1 real ou escus peserat 73 condryns de Japon.

1 condryn [=] $\frac{1}{4}$ engels.

1 condryn [=] 8 ases.

1 escus ou daalder de Lion [1] pesent 18 $\frac{1}{4}$ engelsen.

[Mesures.]

1 lastre de du ris [=] 3.066 livres.

1 lastre [=] 46 mensures.

1 mensure [ ] 5 gantangs.

1 lastre [=] 230 gantangs.

1 pièce de drappeau d'Hollande doibt ici avoir 30 ou 32 ausnes.

1 pot de l'huyle de coco doibt avoir 10 pots d'Hollande.

1 tonnau [*sic*] de du beure [=] 280 livres.

1 laxa [2] [=] 10.000 pièces [3].

(1) Thaler au lion de Hollande.

(2) Pour *laxa* < skr. *laksa*, «cent mille». Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *lack*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *laque*.

(3) Dans la notice consacrée à 爪哇 *Tchao-wa* = *Djawa* = *Java* (la traduction de Rockhill a 瓜哇 *Koua-wa* qui est soit une graphie fautive initiale des textes chinois, soit une faute d'impression), le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «L'habitude des gens du pays est de frapper des monnaies dont le métal est un mélange d'argent, d'étain, de plomb et de cuivre fondus ensemble... Ces monnaies sont appelées «pièces d'argent»; on s'en sert dans les transactions commerciales où on les échange pour des monnaies de cuivre (chinoises).» Tcheou K'iu-fei, dans son *Ling wai tai ta* (1178), donne les indications suivantes qui sont textuellement reproduites dans le *Tchou fan tche* (1225) de Tchao Jou-koua : «[Les gens de 闍婆 *Cho-p'o* = *Djawa* = *Java*] obtiennent par la fonte un alliage de cuivre, d'argent, de cuivre blanc et d'étain avec lequel on frappe des monnaies. 60 de ces pièces sont égales à 1 tael d'or;

Gale sur l'isle de Cheylon [1].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols et un ropia, 30 sols.

1 abassi de Perse { g. and [=] 22 $\frac{1}{2}$ sols.
petit [=] 18 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres.

1 bhaar de la cannele [=] 744 livres ou 11 robbes à 62 livres chacqun robbe.

(Fol. 228 v°.) 1 ammonam d'arrêck contient 24.000 pièces [= noix d'arec] et peserat 456 livres dans leur peaux (*sic*) et 240 ordonnairement hors leur peaux (*sic*).

N. B. Les gens de payer [= du pays] comptent pour un ammonam ordonnairement 26.640 pièces [noix] d'arrêck ou 2.640 pièces [de] plus q[ue] l'ordre contient d'paijer [2].

1 catty [de] caurys fait 12 pièces.

1 lastre [=] 75 parras.

32 sont égales à un demi-tael d'or» (dans *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, Saint-Pétersbourg, 1912, in-4°, p. 78).

A propos des poids et mesures de Tchao-wa, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «(Dans ce pays,) 20 兩 *leang* (taels) font un *tchin* (斤, *kati*), 16 錢 *k'ien* (= *mas*) font un tael. 4 姑邦 *kou-pang* (javanais *kubana*) font un *mas*. Chaque *kou-pang* est égal à 2 *fen*, un *li*, 8 *hao*, 7 *sseu*, 5 *hou*, poids chinois. Ils coupent un bambou [de façon à en faire] une mesure de capacité [dans le genre] du quart de boisseau. Ce quart de boisseau, qui est appelé [en javanais] 姑剌 *kou-la* (jav. *kulak*), est égal à un *cheng* et 8 *ko* chinois. Leur boisseau est (appelé) 捺黎 *nai-li* (jav. *nalih*); il représente 8 quarts de boisseau (du pays) ou un boisseau, 4 quarts et 4 *ko* chinois» (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, *loc. cit.*, p. 244-245).

[1] Pointe de Galle, dans le Sud-Ouest de Ceylan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Galle (point de —)*.

[2] Il faut entendre : ou 2.640 noix d'arec de plus que le nombre de noix contenues dans un ammonam.

1 parra [=] 24 medidos; mais
1 parra de la coste de Chormandel contient 28 medidos, ou [= c'est-à-dire] 4 parras [de] plus qu'une [parra] de Gale.

CANANOR[1].

[Monnaies.]

1 fanam [=] 7 $\frac{1}{2}$ sols ou 8 fanams par Escus.
ropia de Souratta [=] 4 $\frac{1}{16}$ fanams ou 30 $\frac{15}{32}$ sols
grand abassy de 3 $\frac{1}{2}$ fanam ou 23 $\frac{7}{16}$ sols.
petit Perse [=] 2 $\frac{1}{2}$ fanam ou 18 $\frac{5}{8}$ sols.

[Poids.]

1 candyl fait 500 livres.
1 man fait 25 livres.
1 parra fait 40 livres.
1 parra fait 42 medidos.

JAFFANAPATNAM[2].

[Monnaies.]

12 fanams par Escus, et
1 fanam [=] 5 sols.
10 fanams [=] un pardaun.
1 pagod de la coste de Chormandel [=] 2 Escus.
1 pagod mamoedegam [=] 1 $\frac{7}{10}$ d'Escus.
1 ducat d'Europa [=] 2 Escus.

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres ou 10 mans et
1 man [=] 24 livres.

(1) Sur la côte septentrionale du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cannanore*.

(2) Au nord de Ceylan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Jafna*.

[Mesures.]

1 marcal [=] 10 livres.
1 markal [=] 3 pots.
1 lastre [=] 75 parras.
1 parra [=] 40 livres ou 4 ½ markal.

(Fol. 229 r°.) 1 parra de Jaffanapatnam est ¾ markals plus grand qu'un parra de Cheylon [=Ceylan].

1 barrigue (*sic*) d'Hollande [=] 350 pots.

Manaar [1].

[Mesures.]

1 lastre fait icy 2.250 medidos et 30 medidos [=] un parra, et un lastre [fait] aussi 75 parras.

2 markals de ponnery font un parra.

12 parra font un catty. Et le reste com'a Jaffanapatnam.

Tutucoryn [2].

[Monnaies]

1 Escus [=] 60 sols.
1 Escus [=] 10 fanams.
5 fanams de Radja font un Escus.
1 ducat d'Europa [=] 20 fanams ou 2 Escus.
1 Escus de Spange [=Espagne] = 9 ½ fanams.

10 abassys petits font 8 grands et un abassi petit, on [le] chanche [=change] contre 2 ½ fanams.

[Mesures.]

1 bois, on compt pour 30.000 pièces d'areck.
1 ammonam, on compt pour 24.000 pièces d'areck.

(1) Partie de la côte sud-orientale de l'Inde sur le golfe de ce nom.
(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Tuticorin*.

[Poids.]

1 bhaar [=] 510 livres et 480 [1].
1 man [=] 25 $\frac{1}{2}$ livres ou 24 ratels [2].
1 ratel [=] 1 $\frac{1}{16}$ livre.
1 once [=] un Escus pesure, ou la pesure d'un Escus de les provences [= provinces].

[Mesures.]

1 lastre [=] 75 parras.
1 cubido de bois fait 18 boreel.

COYLANG [3].

[Monnaies.]

(Fol. 229 v°.) 1 fanam radja fait 12 sols ou $\frac{1}{5}$ Escus.
2 Ropias [=] un Escus.
1 fanam galion est $\frac{1}{10}$ Escus ou 6 sols.
50 : 55 pièces de boisrochas de cuivre font un fanam radja.
1 grand abassi de Perse [=] 22 $\frac{1}{2}$ sols.
1 petit abassi [=] 18 sols.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres.

[Mesures.]

1 lastre [=] 75 parras, et
1 parra [=] 40 livres.
1 cubido de bois [=] 2 $\frac{1}{2}$ piques du Rhijn ou pies. N. B.

(1) Il y a donc deux sortes de *bahār*.
(2) C'est l'arabe رطل *raṭl* ou *riṭl*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rottle*.
(3) Le *Quilon* de nos cartes, sur la côte sud-occidentale de l'Inde. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quilon*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub *Kūlam du Malaya*; *Chau Ju-kua*, p. 88 et 90.

Coutchyn [= Cochin][1].

[Monnaies.]

1 mamoedigam pagod et un pagod de canary : RD [= rijksdaalder] ou Escus 2.

1 pagod de Wingurla[2] [=] 1 $\frac{3}{5}$ escus ou 4 livres et 16 sols.

24 fanams de Cochyn font un Escus, et chacqun 2 $\frac{1}{2}$ sols.

1 Escus fait 1.440 basrockes d'Estin; et 24 basrockes[3] [=] 1 sol, ou 30 pièces pour un sols (*sic*) d'Hollande a 40 par Escus.

303 pièces de ces bosrocos (*sic*) pèsent une livre.

1 escus [=] 275 bosrockos (*sic*) de cuivre.

[Mesures.]

2 $\frac{1}{2}$ pieds [=] un cubido[4] de bois.

24 boreels [=] un candil.

1 boreel fait 1 $\frac{1}{6}$ doit.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres.

1 man [=] 24 livres.

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Cochin*. Au sujet des monnaies de ce port, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «Pour le commerce, les gens de 柯枝 *Ko-tche* = Cochin se servent de pièces d'or et d'argent. La pièce d'or qui est au titre de $\frac{9}{10}$ de fin, s'appelle 法南 *fa-nan* (= *fanam*); on compte (son poids) à un candarin, un *li*. La pièce d'argent... s'appelle 荅兒 *ta-eul* (= tar [cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tara*]); on compte (son poids) à 4 *li*. 15 de ces dernieres pièces valent une pièce d'or» (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 451); à la page suivante, le *Sing tch'a cheng lan* (1436) dit également pour Cochin : «Dans leur commerce, ils se servent d'une petite pièce d'or appelée 吧喃 *pa-nan* (*fanam*)».

[2] Pour Wingurla, *vide supra*, p. 111.

[3] *Basrockes* représente *basrokes* et il s'agit peut-être d'une monnaie de peu de valeur appelée en portugais *bazaruccco*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *budgrook*.

[4] *Vide supra*, p. 102.

[Mesures.]

15 parras [=] 1 candil.
75 parras [=] 1 lastre ou 3.000 livres.
1 parras [=] 40 livres.

PORCA [1].

[Monnaies.]

24 fanams blanc[s] ou putins font 1 Escus, à $2\frac{1}{2}$ sols 1 fanam.

$5\frac{1}{2}$ fanams poetins [2] [=] 1 fanam radja.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres, et
2 Tommaron [=] 1 candyl.

[Mesures.]

1 candil [=] 24 boreels, mesures du bois.

S'il y a un[e] personne qui ferat (*sic*) la reduction, les mensures et pesures de les Indes mieux que cela, j'apprendray de luy [3].

(1) Port de la côte de Travancore. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.
(2) *Poetins* est la graphie hollandaise de *putins* de la phrase précédente.
(3) On pourra utilement comparer les informations fournies par Sparr avec celles que donne Milburn (*Oriental commerce*) pour les mêmes pays, au début du XIXe siècle.

PRIX DE CERTAINES DENRÉES
À CANANOR EN 1508.

Les informations suivantes sont extraites d'une lettre non signée datée de Cananor, le 8 décembre 1508, et adressée au roi de Portugal. D'après une vraisemblable conjecture de M. R. A. de Bulhão Pato, l'éditeur des *Cartas de Affonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam* (t. III, Lisbonne, 1903, p. 386, n. 3), elle aurait été écrite par Antonio de Cintra qui remplaça Gaspar Pereira dans les fonctions de secrétaire du vice-roi D. Francisco de Almeida (1505-1509). Sur ce personnage, cf. *Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque*, petite éd. de 1774, t. II, p. 2 et suiv.; Gaspar CORREA, *Lendas da India*, t. II, 2e part., Lisbonne, 1859, p. 887-889.

Cartas, t. III :

P. 297. Corail : le corail brut se vend 600 *fanām* le *frāsila;* le petit corail bâtard (*bastardo meudo*), 150 *fanām* le *frāsila.*

Alun : 26 *fanām* le *frāsila.*

Mercure (p. 298) : 90 *fanām* le *frāsila.*

Poivre : le *bahār,* 150½ *fanām,* plus 9½ *fanām* de droits au roi de Cochin; au total : 160 *fanām* dont il faut déduire 36 *fanām,* valeur du *frāsila* de cuivre qu'on donne pour chaque *bahār* de poivre. On paye donc en espèces, 124 *fanām* pour un *bahār* de poivre.

Cannelle : 245 *fanām* le *bahār.*

Girofle : 480 *fanām* contre marchandises: 400 *fanām* quand on paye en espèces.

Macis. Comme le girofle.

Noix muscade : 145 *fanām.*

Laque de Martaban : 300 *fanām* le *bahār.*

Camphre : 100 *fanām* le *bahār.*

LE LIVRE DE DUARTE BARBOSA.

(1516-1518.)

Le Livre de Duarte Barbosa a été publié en traduction anglaise par Lord Henry E. J. Stanley sous le titre inexact de *A description of the coasts of East Africa and Malabar*, d'après un ms. espagnol de Barcelone (*Hakluyt Society*, 1886). Une seconde traduction anglaise vient d'en être faite par M. Mansel Longworth Dames, sous le titre de *The Book of Duarte Barbosa* (*Hakluyt Society*, 2ᵉ série, n° XLIV)[1]. Le texte portugais de cette très importante relation de voyage a paru en 1813, dans la *Collecção de noticias para a historia e geographia das nações ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes ou lhe são visinhas* (Lisbonne, pet. in-4°, t. II, n° VII, p. I-IX, 230-394; 2ᵉ édition en 1867, p. 235-386). Il est intitulé : *Livro de Duarte Barbosa.*

La pagination des extraits suivants renvoie au texte de la première édition portugaise.

Rubis du Pégou.

(P. 384.) En ce qui concerne leur valeur, on doit prévenir que le mot *Fanão* [<*fanām*] désigne un poids plus fort que celui de 2 *quilates* [= carats] portugais; 11 $\frac{1}{4}$ *fanām* représentent 1 *Metigal* [< *mithḳāl*], et six *mithḳāl* $\frac{1}{2}$ = 1 once. Le mot *fanām* désigne également une monnaie de la valeur d'un réal d'argent. Ceci étant entendu, je dis que :

A Calicut et dans tout le Malabar

8 beaux rubis du poids de 1 *fanam*, ce qui fait au total un peu plus ou un peu moins de 2 *quilates*, valent. . . } 10 *fanām*.

[1] La traduction de M. Dames faite sur le texte portugais de 1813 comprendra deux volumes. Au moment où j'écris, le t. I seul a paru. Cette nouvelle traduction anglaise, qui était nécessaire, est remarquablement annotée.

4 rubis pesant ensemble.........	1 *fanām* valent...	20 *fanām*.
2 *idem*.....................	//	40
1 rubis pesant................	$\frac{3}{4}$............	30
1 *idem*.....................	1	50
1 *idem*.....................	$1\frac{1}{4}$............	65 [1]
1 *idem*.....................	$1\frac{1}{2}$............	100
1 *idem*.....................	$1\frac{3}{4}$............	150
1 *idem*.....................	2	200
1 *idem*.....................	$2\frac{1}{4}$............	250
1 *idem*.....................	$2\frac{1}{2}$............	300
1 *idem*.....................	$2\frac{3}{4}$............	350
1 *idem*.....................	$2\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$.........	400
1 *idem*.....................	3	450
1 *idem*.....................	$3\frac{1}{4}$............	500
1 *idem*.....................	$3\frac{1}{2}$............	550
1 *idem*.....................	$3\frac{3}{4}$............	600
1 *idem*.....................	$3\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$.........	630
1 *idem*.....................	4	660
1 *idem*.....................	$4\frac{1}{4}$............	700
1 *idem*.....................	$4\frac{1}{2}$............	900
1 *idem*.....................	5	1.000
1 *idem*.....................	$5\frac{1}{2}$............	1.200
1 *idem*.....................	6 *fanām* = 12 *quilates*.........	1.500

Rubis de Ceylan.

(P. 386.) 1 rubis du poids de 1 *quilate* = $\frac{1}{2}$ *fanām* vaut à Calicut.		30 *fanām*.
1 rubis de....................	2 *quilates* vaut...	65 [2]
1 *idem*.....................	3............	150
1 *idem*.....................	$3\frac{1}{2}$............	200
1 *idem*.....................	4	300
1 *idem*.....................	$4\frac{1}{2}$............	350
1 *idem*.....................	5	400
1 *idem*.....................	$5\frac{1}{2}$............	450

(1) Le texte de l'édition Stanley a 75 au lieu de 65.

(2) *Ibid.*

1 *idem*	6	530 *fanām.*
1 *idem*	6 $\frac{1}{2}$	560
1 *idem*	7	630
1 *idem*	7 $\frac{1}{2}$	660
1 { très beau rubis, éprouvé au feu, pesant }	8	800
1 rubis de	8 $\frac{1}{2}$	900
1 *idem*	9	1.100
1 *idem*	10	1.300
1 *idem*	11	1.600
1 *idem*	12	2.000
1 *idem*	14	3.000
1 *idem*	16	6.000

Diamants de l'Inde de l'ancienne mine[1].

(P. 387.) Les diamants se vendent à un poids [spécial] appelé *Mangiar*[2] qui représente 2 *tara* et $\frac{2}{3}$; 2 *tara* font un *quilate*, bon poids; 4 *tara* = 1 *fanām.*

8 diamants pesant...	1 *Mangiar* = $\frac{2}{3}$ de *quilate* valent..	30[3] *fanām.*
6 *idem*	*Idem*	40
4 *idem*	*Idem*	60
2 *idem*	*Idem*	80
1 *idem*	*Idem*	100
1 *idem*	1 $\frac{1}{4}$ *Mangiar* vaut	165
1 *idem*	1 $\frac{1}{3}$	180
1 *idem*	1	220
1 *idem*	1 et $\frac{1}{2}$	260
1 *idem*	2	320
1 *idem*	2	360
1 *idem*	2 $\frac{1}{3}$	380
1 { diamant parfait pesant..... }	2 $\frac{3}{4}$	420

[1] *Das Diamantes da Mina velha.*

[2] Lord Stanley dit en note : «(a *mangiar*) equal to a carat and a third»; mais le texte portugais a : «... hum *Mangiar,* que são (os oito Diamantes dous terços de quilate».

[3] Ed. Stanley : 25 ou 30.

1 *idem*...........	3.........................	450 *fanām.*
1 diamant pesant...	3 ½......................	480
1 *idem*...........	4.........................	550
1 *idem*...........	5.........................	750
1 *idem*...........	6.........................	800
1 *idem*...........	7.........................	1.200
1 *idem*...........	8.........................	1.400

Saphirs de Ceylan.

(P. 388.) 1 saphir pesant.......	1 *quilate* vaut....	2 *fanām.*
1 *idem*..........................	2............	6
1 *idem*..........................	3............	10
1 *idem*..........................	4............	15
1 *idem*..........................	5............	18
1 *idem*..........................	6............	28
1 *idem*..........................	7............	35
1 *idem*..........................	8............	50
1 *idem*..........................	9............	65
1 *idem*..........................	10............	75
1 *idem*..........................	11............	90
1 *idem*..........................	12............	120
1 saphir de couleur parfaite......	13............	135
1 *idem*..........................	14............	160
1 *idem*..........................	15............	180
1 *idem*..........................	16............	200
1 *idem*..........................	18............	250
1 saphir pesant 1 *Mithkāl* = 11 *fanām* ¼ ou 23 *quilates*, un peu plus ou moins.....................		350

Turquoises de Perse.

(P. 390.) 1 turquoise pesant	1 *quilate* vaut au Malabar.	15 *fanām.*
1 *idem*.................	2..................	40
1 *idem*.................	4..................	90
1 *idem*.................	6..................	150
1 *idem*.................	8..................	200
1 *idem*.................	10..................	300
1 *idem*.................	12..................	450
1 *idem*.................	14..................	550

Hyacinthes de Ceylan.

...à Calicut une hyacinthe [1] pesant un *fanām* ne vaut pas plus d'un ½ *fanām* [2]: une pesant 18 *fanām* vaut à peine 16 *fanām*.

Des diverses épices, d'où elles proviennent, ce qu'elles valent à Calicut et où on les transporte.

Du poivre.

(P. 391.) Le poivre pousse dans tout le royaume de Malabar et dans celui de Calicut. Chaque *bahār* de poivre se vend à Calicut de 200 à 230 *fanām*; et 1 *fanām*, comme nous l'avons déjà dit, vaut 1 réal d'argent d'Espagne. 1 *bahār* pèse 4 quintaux de Portugal, ancien poids. C'est avec cet ancien poids que se vendent à Lisbonne toutes les épices. On paye au roi de Calicut un droit de 12 *fanām* par *bahār* ...

Le poivre de Çamatra [=Sumatra] vaut de 400 à 600 *maravedis* le quintal, poids nouveau. Du poids nouveau à l'ancien, il y a 2 onces de différence par livre; le poids ancien est de 14 et le poids nouveau de 16 [onces].

Du girofle.

... Un *bahār* de girofle vaut, à Calicut, de 500 à 600 *fanām*; quand il est très propre et de choix, il vaut jusqu'à 700 *fanām*. On paye 18 *fanām* de droits par *bahār*. Aux Moluques où il pousse, on le vend de 1 à 2 ducats le *bahār*, suivant le

(1) Ce passage est intitulé : *Dos Jacinthos*. Le grec ὑάκινθος (latin *hyacinthus*) est passé en arabe sous la forme ياقوت *yāḳūt*, qu'il faut traduire par *corindon*. Le corindon rouge = rubis, le bleu = saphir, etc.

(2) Éd. Stanley : 3 *fanams*, qui est évidemment fautif, ainsi que l'indique la fin de la phrase.

nombre des acheteurs. A Malaka, le *bahār* vaut de 10 à 14 [ducats][1], d'après la demande.

Cannelle de Ceylan.

(P. 392.) . . . A Calicut, cette cannelle fraîche et de choix vaut 300 *fanām* le *bahār*.

Gingembre du Calicut[2].

Le gingembre pousse autour de la ville de Calicut, à une distance de 6 à 9 milles[3]; il vaut [là] 40, quelquefois 50 *fanām* le *bahār* . . . Pendant la saison où on charge les navires, [les indigènes de Calicut] le vendent aux Maures à raison de 90 à 110 *fanām* [le *bahār*], mais alors il est très bien pesé[4].

Gingembre de Hayli[5].

. . . Le *bahār* vaut à Cananor 40 *fanām*; on paye 6 *fanām* de droits par *bahār*.

Gingembre vert en conserve du Bengale.

. . . on l'apporte au Malabar dans des jarres de Martaban[6] et le *frāsila* qui est de 22 livres et 6 onces[7], y est vendu au

[1] Éd. Stanley : «In Malacca the bahar of these cloves is worth as much as fourteen ducats the bahar. . »

[2] *Do Genzivre Beledi*, litt. *du gingembre local*, du pays.

[3] Éd. Stanley : 2 ou 3 lieues.

[4] *Porém então he mui bem pesado*. Le texte espagnol (éd. Stanley) a : *El peso del es el mayor*, ce qui indique qu'il s'agit d'une sorte de poids spéciale.

[5] Pour ce port du Malabar, cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Delly*, p. 303.

[6] Sur ces jarres, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Martaban*; S. R. Dalgado, *Glossario luso-asiatico*, sub *jarra martabana*; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 454 et 501.

[7] Éd. Stanley : 22 livres.

prix de 14, 15 et 16 *fanām*. Le gingembre frais est mis en conserve à Calicut et vaut 25 *fanām*, parce que le sucre y est cher. Le gingembre vert pour conserve vaut, à Calicut, $\frac{3}{4}$ de *fanām* le *frāsila*.

Des drogues et du prix qu'elles valent à Calicut et au Malabar.

Bonne laque de Martaban, le *frāsila*, c'est-à-dire 22 livres et 6 $\frac{1}{2}$ onces, poids nouveau de Portugal, vaut......		18 *fanām*.
Laque du pays	Le *frāsila* vaut..	123[1]
Bon borax en gros morceaux	*Idem*.........	30, 40 à 50
(P. 393.) Gros camphre[2] en pains..	*Idem*.........	70 à 80
Camphre pour oindre les idoles.....	Le *mithkāl* (6 *mithkāl* $\frac{1}{2}$ = 1 once)....	
Camphre pour manger et pour les yeux.	*Idem*.........	
Bois d'aigle.......	Le *frāsila* ...	300 à 400
Vrai bois d'aloès, très fin, noir et lourd.	*Idem*.........	1.000
Bon musc[3]	L'once	36
Bon benjoin[4].................	Le *frāsila*.....	65 à 70
Tamarins frais.................	*Idem*.........	4
Calamus aromaticus[5]............	*Idem*.........	12
Véritable et bon indigo[6].........	*Idem*.........	30
Myrrhe...	*Idem*.........	18 à 20
Bon encens en grains.............	*Idem*.........	15
Encens moins bon, en pâte........	*Idem*.........	3
Bon ambre..................	Le *mithkāl*....	2 à 3
Myrobolans en conserve au sucre	Le *frāsila*.....	16 à 25
Casse fraîche et bonne............	*Idem*.........	1 $\frac{1}{2}$

[1] L'édition Stanley a : 12 *fanām*. Le chiffre du texte portugais est certainement fautif; il faut également lire : 18 ou 12 et une fraction.

[2] C'est-à-dire : camphre en gros morceaux.

[3] Éd. Stanley : musc en poudre de bonne qualité.

[4] Éd. Stanley : Benjoin, 60 *fanām* le *frasila*, et 70 *fanām* le très bon.

[5] *Calamo aromatico;* cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 141-149; *Pharmacographia*, p. 613.

[6] Éd. Stanley : indigo grossier et lourd, contenant du sable, 17 à 22 *fanam* le *frāsila*.

Sandal rouge	Le *frāsila*	5 à 6
Nard indien frais et bon	*Idem*	30 à 40
Sandal blanc, sandal jaune[1] qui pousse dans l'île de Timor	*Idem*	40 à 60
Noix muscade de l'île de Banda (où elle vaut de 8 à 10 *fanām* le *bahār*); à Calicut	*Idem*	10 à 12
Macis qui vient de Banda où il vaut 50 *fanām* le *bahār*; à Calicut	*Idem*	25 à 30
Turbit	*Idem*	13
Indigo nageur (*sic*)[2], très bon	*Idem*	30
Indigo lourd, mélangé à du sable	*Idem*	18 à 20
Bonne herbe aux vers, appelée *sementinha*[3]	*Idem*	15
Zerumba[4]	*Idem*	2
Zedoaria[5]	*Idem*	1
Sagapeno[6]	*Idem*	20
Aloès de Socotra	*Idem*	8
Cardamome en grains	*Idem*	20
Rhubarbe; elle pousse en grande quantité au Malabar et il en vient de la Chine viâ Malaka	*Idem*	40 à 50
Myrobalans *emblicos*[7]	*Idem*	2
Myrobalans *bellericos*	*Idem*	1 ½
Myrobolans jaune et kābulī qui sont de la même espèce	*Idem*	2
P. 394. Myrobalans indiens qui poussent sur les mêmes arbres que les jaunes	*Idem*	3
Toutie	*Idem*	30

(1) Litt. couleur de citron, ou sandal citrin.

(2) *Anil nadador*, c'est-à-dire qui flotte sur l'eau.

(3) *Erva de vermes boa*; éd. Stanley : bonne herbe loubreguera. Cf. *Pharmacographia*, p. 346.

(4) Cf. *Hobson-Jobson*, sub *Zedoary and Zerumbet*, p. 979.

(5) *Ibid.*

(6) Éd. Stanley : serapine gum; produit du fenouil, cf. *Pharmacographia*, p. 274.

(7) Pour ces sortes de myrobolans, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Myrobalan*; Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 151-160.

Cubèbe qui pousse à Java. On le vend là-bas pour peu de chose, [on ne le pèse pas,] on le vend à l'œil.		
Opium venant d'Aden où on le fabrique. Il vaut à Calicut...............	Le *frāsila*.....	280 à 320
Opium fabriqué à Cambaya........	*Idem*.........	200 à 250

Poids du Portugal et de l'Inde ;
équivalence de ces derniers avec ceux du Portugal.

[En Portugal.]

1 livre, poids ancien = 14 onces.

1 livre, poids nouveau = 16 onces.

8 quintaux anciens = 7 quintaux nouveaux; 1 quintal nouveau = 128 livres de 16 onces chacune.

1 quintal ancien = $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$ d'un quintal nouveau; 1 quintal ancien = 128 livres de 14 onces chacune.

[Aux Indes.]

1 *frāsila* = 22 livres de 16 onces + 6 onces et $\frac{2}{5}$ [1].

20 *frāsila* font un *bahār*.

1 *bahār* = 4 quintaux anciens de Portugal.

Toutes les épices et drogues qui viennent de l'Inde se vendent en Portugal au poids ancien; tout le reste se vend au poids nouveau [2].

(*A suivre.*)

[1] Éd. Stanley : 1 *frāsila* = 22 livres de 16 onces, plus 6 onces et $\frac{2}{7}$.

[2] Le texte portugais est fautif : *Todas as Especiarias e Dragoarias, e tudo o mais que vem da India, vende-se em Portugal a peso velho, tudo o mais vende-se a peso novo.* Je corrige d'après l'édition Stanley.

MÉLANGES.

LE VOYAGE DU ROI *MOU*

AU TURKESTAN ORIENTAL.

On sait qu'au IIIe siècle de notre ère furent découverts, dans une tombe princière de l'an 299 avant J.-C., divers documents parmi lesquels figure le *Mou t'ien tseu tchouan* ou Relation du voyage du Fils du Ciel *Mou*. Ce souverain chinois, comme tous les empereurs de la dynastie *Tcheou,* portait le titre de roi; il a régné au Xe siècle avant notre ère.

De nombreux savants ont commenté cet important document historique et géographique, parmi lesquels M. A. Forke a voulu y voir le récit d'une visite d'un empereur de Chine à la reine de Saba.

Éd. Chavannes, dans sa traduction des Mémoires historiques de *Sseu-ma Ts'ien*, n'a pas eu de peine à éliminer cette version et à montrer que pendant les 643 jours de son absence, le prince voyageur n'avait pas dépassé la vallée du moyen Tarim. Mais il a soutenu, en outre, que le héros de ce récit n'était pas le roi *Mou* 穆 de la dynastie *Tcheou,* mais le prince feudataire de *Ts'in* dont le nom posthume est celui de duc *Mou* (orthographié de la même manière que celui du roi *Mou* qui régna trois siècles et demi plus tôt).

Cette hypothèse ne saurait être acceptée. Déjà, en 1908,

dans son livre intitulé *Ancient China simplified*, M. Harper Parker a montré qu'elle ne rend pas compte de diverses particularités du texte, notamment du fait que le roi *Mou* s'amouracha en cours de route d'une jeune femme portant le même nom de clan que lui, *Ki*, et que les rites lui interdisaient par conséquent d'épouser. Or le nom de clan des *Tcheou* est en effet *Ki*, tandis que celui des *Ts'in* est *Ying*.

Chose curieuse : ni Chavannes, ni Parker, ni leurs prédécesseurs n'ont remarqué le texte du *Tso tchouan*, rapporté à la date 530 avant notre ère, dans lequel il est fait allusion à la passion des voyages qu'eut le roi *Mou* «qui voulait circuler partout dans le monde pour y marquer l'empreinte des roues de son char et des sabots de ses chevaux». Fait extraordinaire, il semble que même les commmentateurs chinois dont Chavannes a pris connaissance aient ignoré ce texte, puisque ce dernier n'a retenu des citations anciennes du *Mou t'ien tseu tchouan* que les légendes taoïstes antérieures à notre ère.

Mais, si important que soit ce passage du *Tso tchouan*, il n'est pas indispensable à la réfutation de la théorie de Chavannes, qui repose sur des arguments d'ordre général dont la valeur se dissipe quand on les examine en détail, en présence des textes.

Cette théorie est d'ailleurs présentée de deux manières différentes. D'abord, dans une note du tome II paru en 1897, il explique le *Mou t'ien tseu tchouan* comme issu d'une légende née à une époque où les habitants de l'État de *T'sin* étaient encore barbares, et qui aurait été rattachée plus tard «par les érudits» à l'histoire du royaume du Milieu. — Il est inadmissible de faire dériver un document topique aussi précis que cette Relation de voyage d'une légende populaire remaniée par les lettrés. Chavannes s'en est sans doute rendu compte car, dans un appendice à son cinquième volume (paru en 1905), il déclare, au contraire, que le *Mou t'ieu tseu tchouan* est un

document nettement scientifique et qu'il a dû être écrit au retour du voyage, peu après la mort du duc survenue en 621 av. J.-C.

Voici l'argument principal de Chavannes pour substituer le duc au roi : le noyau du récit est le cocher *Tsao-fou* et son attelage de chevaux merveilleux, dont les noms ne sont pas chinois et qui sont associés aux exploits du héros, ce qui trahit une origine turke. D'autre part, ce voyage n'est pas mentionné dans les annales de la dynastie *Tcheou* tandis qu'on en parle dans celles des principautés de *Ts'in* et de *Tchao*, qui étaient semi-turkes.

Je ne vois rien à retenir de ces rapprochements.

Le silence des annales des *Tcheou* s'explique aisément, car il n'est pas particulier au règne du roi *Mou*. Les *Tcheou*, au VIIIe siècle, furent chassés de leur capitale par les barbares et tombèrent en décadence. Aussi leurs annales antérieures sont-elles à peu près inexistantes. *Sseu-ma Tsien* y a suppléé, en ce qui concerne le long règne du roi *Mou*, par un récit emprunté au *Kouo yu* où l'on voit le ministre *Meou-fou* (précisément cité dans la Relation du voyage) faisant des remontrances au souverain sur sa politique agressive à l'égard des peuplades barbares. Le caractère turk des incidents hippiques du voyage n'a rien de surprenant; car, après comme avant leur accession au trône impérial, les *Tcheou* étaient en contact immédiat avec les nomades turco-tartares; leur domaine ancestral comprenait surtout des territoires d'élevage; il est donc fort naturel que la technique et la terminologie hippiques aient conservé chez eux son caractère turk, de même que chez nous le jargon des courses et les règles du sport ont conservé leur caractère anglais. Les annales indiquent d'ailleurs l'époque où ces princes *Tcheou* abandonnèrent «les coutumes des *Jong* et des *Ti*»[1]

[1] Seulement à la troisième génération avant l'avènement (*M.H.I.*, p. 215).

pour se mettre à l'agriculture; de telle sorte que divers auteurs ont même attribué à cette famille une origine turke.

Quant aux annales des familles princières de *Tchao* et de *Ts'in*, il est bien naturel qu'elles parlent du voyage du roi *Mou*, puisque la lignée de *Tchao* descendait de *Tsao-fou*, le cocher du roi *Mou*, lequel reçut la seigneurie de *Tchao*, au retour du fameux voyage, en récompense de ses services; et que la maison de *Ts'in* était une branche de la même famille, qui dut son élévation à la faveur dont jouissait à la cour le cousin *Tsao-fou*, l'automédon du roi *Mou*.

Si Chavannes voit, dans les annales de ces deux maisons, un argument en faveur de sa théorie, c'est parce que, dans la mention faite du voyage du roi *Mou*, on trouve deux phrases dithyrambiques, à la manière turke, disant que le quadrige merveilleux faisait cent *li* par jour. Mais cette mention du voyage apparaît, dans ces annales, uniquement parce que la filiation généalogique amène le nom de *Tsao-fou* et que *Tsao-fou* était le cocher du roi *Mou*. Cette généalogie est présentée d'une manière concordante et objective par les annales des deux maisons de *Ts'in* et de *Tchao*. Et il est remarquable que les puissants princes de *Ts'in* reconnaissent leur parenté cadette avec les petits seigneurs de *Tchao* et l'influence qu'eut sur leur destinée la protection du cocher du roi *Mou*.

Sans mentionner ces faits au lecteur ignorant, Chavannes supprime d'un trait de plume cette filiation et lui substitue, de sa propre autorité, la généalogie suivante qui fait descendre les princes de *Tchao*, non pas du cocher du roi *Mou* au xe siècle, mais du cocher du duc *Mou* au VIIe siècle :

> Le cocher chargé de conduire le merveilleux attelage était un parent du duc *Mou* et fut lui-même l'ancêtre des princes turcs (?) du pays de *Tchao* (t. V, p. 489).

Chavannes n'a pas pris garde qu'en transposant ainsi les

faits de trois siècles et demi, sur une simple supposition, il les plaçait dans la période *Tch'ouen ts'ieou*, c'est-à-dire sous le plein jour de l'histoire. A cette époque, dont les détails sont bien connus par le livre de Confucius et par ses commentaires, comme aussi par les annales des principautés, l'ancêtre (nullement turk d'ailleurs) des *Tchao* était *Tchao Tch'ouei*, qui servit non pas les comtes de *Ts'in* 秦, mais les marquis de *Tsin* 晉; il fut pendant 19 ans le compagnon d'exil du futur duc *Wen* et ce prince lui dut en partie sa couronne. Ce *Tchao Tch'ouei* mourut en 622, un an avant le duc *Mou* auquel Chavannes attribue le voyage au Turkestan; son fils *Tchao Touen* lui succéda et fut le grand-père de *Tchao Wou* dont le drâme fut mis au théâtre, au temps de la dynastie *Yuan*, sous le nom de «L'orphelin de la famille *Tchao*» dont Voltaire tira sa pièce *L'Orphelin de la Chine* jouée en 1755. La lignée des princes et rois de *Tchao* est issue de cet orphelin, descendant direct du cocher du roi *Mou*.

Pour qui connaît Éd. Chavannes, la précision de son esprit et la rigueur de sa méthode, cet anachronisme montre avec évidence que ses notes de 1897 et de 1905 au sujet du *Mou t'ien tseu tchouan* ont été écrites au courant de la plume pour exprimer une supposition basée sur des impressions d'ordre général et sans avoir fait des recherches détaillées sur les répercussions que la nouvelle hypothèse pouvait entraîner.

Il est fort heureux d'ailleurs que ce grand sinologue ait témoigné son scepticisme à l'égard de ce document, car cela a conduit à élucider certains points. Du choc des idées jaillit la lumière et, pour qu'une question soit résolue, il faut d'abord qu'elle ait été posée.

Léopold DE SAUSSURE.

Post-scriptum. — En présentant de ma part cette communication à la séance du 9 janvier (*Journ. as.*, janvier-mars 1920, p. 123), M. Pelliot a fait avec raison observer que la réfutation de la thèse de Chavannes

ne suffit pas à établir le caractère vraiment historique du voyage du roi *Mou* au Turkestan chinois. Aussi bien cette première étude sera-t-elle complétée, dans un prochain numéro du *Journal asiatique*, par une analyse du texte même de la Relation.

Le *Mou t'ien tseu tchouan* est, à mon avis, un document méconnu, provenant authentiquement (hormis trois interpolations fantaisistes dont le caractère saute aux yeux) des éphémérides d'un historiographe du roi *Mou*. Mais, en ce qui concerne l'identification de l'itinéraire du voyage, faute de compétence, je n'ai pas d'opinion arrêtée; si le nom de Turkestan oriental figure ci-dessus, c'est simplement parce que l'interprétation de Terrien de La Couperie était admise par Chavannes, dont je ne me proposais pas de discuter la thèse au point de vue géographique.

Ce précieux document ne semble d'ailleurs pas avoir été étudié d'une manière très approfondie puisqu'aucun critique, chinois ou occidental, ne s'est aperçu des nombreuses erreurs de la numérotation traditionnelle des journées, qui saute parfois des mois entiers; le lettré chargé de la reconstitution du texte après sa découverte dans le tombeau de *Ki*, s'est borné à en juxtaposer les fragments épars et incomplets d'après le roulement — niaisement supposé continu — des notations du cycle sexagésimal.

Les nombreuses indications calendériques, combinant la notation cyclique avec les mois lunaires et les saisons, permettraient d'ailleurs de fixer sûrement la date des événements si les diverses parties du texte appartenaient à une série continue d'années. Mais, comme on le verra dans un prochain numéro de la *New China Review*, la discussion astronomique démontre que certaines portions contiguës du texte ne peuvent se rapporter à des années consécutives; il est, d'autre part, évident que le prétendu deuxième voyage est antérieur au premier, conformément au *Tchou chou ki nien*, qui place l'incident du tigre et la battue de *P'ing* trois ans avant le voyage au *K'ouen-louen*.

L. de S.

COMPTES RENDUS.

F. S. COUVREUR. *GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE DE LA CHINE.* — Hien-hien, impr. de la Mission catholique, 1917; in-8°, 425 pages.

Le présent ouvrage est la dernière publication du P. Couvreur, qui l'avait préparée de longue date et y mit la dernière main à quatre-vingt-deux ans, avant de s'éteindre deux années après, en 1919. L'infatigable travailleur auquel nous devons, entre autres œuvres, un excellent dictionnaire chinois-français et de sûres traductions des classiques (*Quatre Livres*, *Cheu king*, *Chou king*, *Li-ki*, *I li*, *Tch'ounn ts'iou* et *Tso tchouan*) a, cette fois encore, rendu un signalé service en compilant ce répertoire des noms des provinces et villes chinoises sous les différentes dynasties. On sait combien ont varié à travers les vicissitudes d'une histoire agitée, souvent confuse, les désignations géographiques de l'Empire du Milieu et des régions avoisinantes, tantôt soumises, tantôt soustraites à son influence. En dressant des tables destinées à fixer des précisions, l'auteur a fait œuvre utile. Ces tables sont obtenues : la première (p. 1 à 222) par le dépouillement du *Ta ts'ing i t'oung tcheu*, édité sous K'ien loung, réédité sous Kouang siu; la seconde par l'énumération des neuf provinces du Grand Yu (cf. le chapitre du *Chou king* intitulé «Tribut de Yu») [p. 223 à 227]; la troisième par la consignation des noms géographiques du *Tch'ounn ts'iou* et du *Tso tchouan* (p. 228 à 424). Un index alphabétique collige les noms qui figurent dans la première de ces tables, malheureusement sans établir les correspondances avec les deux autres. Des cartes exposent topographiquement le contenu de ces diverses tables.

Cette analyse du contenu de l'ouvrage montre ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas demander à ce volume. Le lecteur n'y trouvera pas un mot de description susceptible de faire connaître la terre chinoise ou ses habitants, mais des listes de noms, les uns fort anciens, les autres rela-

tivement modernes: le livre n'a donc que le titre de commun avec la *Géographie de l'Empire de Chine*, par le P. L. Richard (Chang-hai, 1905, Miss. cath.), qui énumère, sous leurs noms modernes, les préfectures et sous-préfectures, tout en fournissant des renseignements sur les contrées ainsi que sur les hommes. L'ouvrage du P. Couvreur est un travail non de géographie, mais d'érudition littéraire : cependant on se méprendrait si l'on supposait qu'il exprime un effort de critique. Il consiste, répétons-le, en un répertoire que s'est construit, pour son propre usage, le traducteur des Chroniques de Lou et du *Chou king;* mais il ne renferme aucune bibliographie, soit chinoise, soit japonaise, soit européenne, et n'apporte aucun renseignement sur l'état actuel de la critique historique en ces matières. Quiconque voudra utiliser ce volume devra, au préalable, s'initier à l'histoire de la géographie chinoise dans la décisive étude de Chavannes : *Les deux plus anciens spécimens de la cartographie chinoise* (*B.É.F.E.-O.*, 1903, III, p. 214-247), puis compléter ses connaissances par le dépouillement des travaux parus depuis lors sous les auspices de notre École d'Extrême-Orient. On trouvera en outre quelques indications dans un bref article de G. Vacca (*Note sulla storia della cartografia cinese, Riv. geografica italiana*, XVIII, fasc. 3, 1911). On se trouvera ainsi en mesure d'apprécier la valeur exacte d'un travail qui, malgré sa publication toute récente, doit trouver place dans l'intervalle entre le *Dictionnaire historique des villes de la Chine*, composé par Ed. Biot en 1842, et les recherches de la critique contemporaine. En situant ainsi l'ouvrage dans la série des productions sinologiques, nous ne cherchons nullement à le présenter comme périmé dès son apparition : le livre restera définitif à sa façon, en tant qu'index géographique des classiques. Aussi bien l'entrée dans l'histoire ne consacre-t-elle pas l'œuvre d'un savant tel que celui qui vient de mourir, après avoir honoré la science française?

P. Masson-Oursel.

J. J. M. De Groot. *Universismus, die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas.* Berlin, 1918: in-8°, viii + 404 pages.

Dès les premières lignes de ce livre, j'ai eu la sensation de l'avoir déjà lu. Vérification faite, et bien que M. De Groot n'en dise rien, l'*Universismus* est la traduction allemande quelque peu remaniée (avec addition de cinq nouveaux chapitres sur le «culte des dieux dans le confucéisme») d'un ouvrage publié en anglais dès 1912 par le même M. De Groot sous

le titre de *Religion in China* [1]. *Religion in China* m'avait laissé l'impression d'une théorie verbalement bien déduite, mais qui pliait à elle l'histoire plutôt qu'elle n'en procédait. Cette impression s'est accentuée en relisant le livre dans la version allemande.

Pour M. De Groot, les «trois religions» (confucéisme, taoisme, bouddhisme) ne sont que trois aspects de l'«universisme» ou «religion de l'univers», dont «l'origine se perd absolument dans les ténèbres de l'histoire de l'humanité». L'«universisme» est même à vrai dire «la *seule* religion de la Chine». «Cet universisme était le taoisme même: les deux expressions sont synonymes.» Sous les Han, il s'est divisé en taoisme et confucéisme, en même temps que le bouddhisme, arrivé de l'Inde, se greffait à son tour sur le vieux tronc. Mais Confucius était encore un bon universiste taoiste. Et quant aux anciens écrits dits aujourd'hui spécialement taoistes, comme ceux de Lao-tseu, de Tchouang-tseu, de Kouan-tseu, on ne comprend pas, à vrai dire, pourquoi ils n'ont pas été reconnus comme livres saints par les confucéens, car ils sont bel et bien «universistes» (p. 1-4, 20-21, 64). Mais que faut-il entendre par cet «universisme taoique»? Le *tao*, explique M. De Groot, c'est l'ordre du monde. Au degré suprême, c'est le *tao* céleste; à un degré moindre, le *tao* terrestre; puis le *tao* humain. Le monde est régi par le *tao* et par son activité (*to*). De là découle toute une conception du monde, envisagé en tant qu'«animisme universiste», polythéiste et polydémoniste (p. 5-6, 12). La civilisation chinoise, sous tous ses aspects, est fille de ce seul «universisme», et elle n'a rien pour le remplacer. La catastrophe est inéluctable si, cédant aux tentatives de modernisation, la société chinoise perd le *tao* (p. 383-384).

Telle est en gros la «clef» qui a ouvert à M. De Groot le secret de la religion chinoise.

Qu'il y ait dans cette théorie une part de vérité, je le veux bien. Le *tao* est en effet l'ordre du monde, et les analyses que donne M. De Groot des manifestations du *tao* ne sont ni sans intérêt ni sans valeur. Mais dès qu'on veut préciser la théorie par rapport aux «trois religions», les objections se pressent. Le système imaginé par M. De Groot ne tient pas compte de la réalité vivante. Il n'est pas vrai qu'une grande civilisation s'organise et évolue pendant quatre mille ans en fonction d'une abstrac-

[1] *Religion in China. Universism: a Key to the study of Taoism and Confucianism*; New-York et Londres, 1912, in-12, XII-327 pages [forme le t. X des *American Lectures on the history of Religions*]. La traduction allemande reproduit les textes chinois dont l'édition anglaise ne donnait que la traduction.

tion scolastique. Les faits sont complexes, et leurs causes multiples. M. De Groot veut expliquer par la conformité à l'ordre du monde que les commandements du souverain ne soient pas toujours obéis (p. 39): cela ne va pas de soi. Mais il y a mieux, et la «clef» de M. De Groot est un vrai passe-partout. M. De Groot reproche aux Européens d'avoir méconnu que les pots-de-vin mandarinaux dérivent d'une «pensée universiste absolument justifiée»[1]. La dite pensée a été évidemment méconnue. Mais qui eût supposé cette différence d'essence entre le *squeeze* extrême-oriental et par exemple le *graft* du Nouveau Monde ou les *vzyatki* russes? Sans compter une conséquence dont M. De Groot s'est tu : si le pot-de-vin est de règle, le mandarin intègre ne pèche-t-il pas alors, lui, contre l'«universisme»? Ou l'«universisme» se tire-t-il d'affaire par l'identité des contradictoires, chère à Tchouang-tseu?

L'erreur de cette systématisation à outrance n'est d'ailleurs possible que par la mise sur un même plan de sources dont les dates et la valeur sont très diverses. A lire M. De Groot, il semblerait que tout l'effort sinologique poursuivi depuis trente ans fût resté pour lui lettre morte. Sans doute il y a encore beaucoup à faire pour classer les documents sur lesquels se fonde notre connaissance de l'antiquité chinoise; un certain nombre de points n'en sont pas moins acquis dès à présent. M. De Groot cite à l'appui de sa théorie, comme datant du IIe ou du IIIe millénaire avant notre ère, de copieux passages du *Chou king;* mais il les emprunte presque exclusivement au *Ta-yu-mo*, au *T'ai-kia*, au *Tchong-houei-tche-kao*, au *Yue-ming*, au *Lu-ngao* (p. 30, 69, 79, 81, 82, 210, 303), c'est-à-dire à des chapitres que l'exégèse chinoise contemporaine reconnaît unanimement comme des faux fabriqués à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle après Jésus-Christ[2]. De tels documents, même refaits en partie avec des morceaux anciens, ne sauraient servir de caution à un jugement porté sur les premiers temps de l'histoire chinoise.

C'est aller délibérément contre les textes que de ne pas vouloir admettre de différence entre le confucéisme et le taoïsme avant l'époque des Han. M. De Groot, pour montrer que Confucius avait un grand respect pour l'ascétisme taoïque, emprunte à Sseu-ma Ts'ien le récit de la visite que

(1) «Squeeze» nennen die Ausländer in China dieses System, ohne indes den durchaus berechtigten universistischen Gedanken zu begreifen, der ihm zugrunde liegt (p. 84).

(2) Cf. à ce sujet Chavannes, *Mém. histor.*, I, CXIII-CXXXVI; Pelliot, *Le* Chou king *en caractères anciens et le* Chang chou che wen (dans *Mém. conc. l'Asie orientale*, II, 123-177).

Confucius alla faire à Lao-tseu (p. 92-94)[1]. Mais Sseu-ma Ts'ien, qui écrivait aux environs de 100 av. J.-C., avait, comme on le sait, des attaches taoïques, et il est assez vraisemblable qu'il s'appuie sur des légendes taoïques apocryphes pour raconter une visite dont aucun des anciens écrits confucéens ne fait mention[2]. Il y a d'autre part une pétition de principe à invoquer, en faveur de prétendues opinions «taoïques» de Confucius, les passages où Tchouang-tseu met Confucius en cause (p. 33, 51, 95), puisque Tchouang-tseu, dans ses essais qui n'ont aucun caractère historique, n'a précisément imaginé ces épisodes que pour montrer le confucéisme dans une position d'infériorité vis-à-vis du taoisme.

L'«universisme», d'après M. De Groot, a formulé le dogme que la nature de l'homme est bonne. Et M. De Groot ajoute que sans doute, et dès les temps classiques, il s'est trouvé des philosophes pour nier cette bonté primitive. Même un sage du IIIe siècle avant notre ère, Siun-tseu, soutient que la nature de l'homme est franchement mauvaise. «Mais toutes ces opinions furent condamnées définitivement en Chine et rejetées dans le domaine de l'erreur, d'abord par le grand Mencius, le vieux Maître de l'école confucéenne, dont les écrits ont été inclus parmi les livres classiques, et aussi par le petit-fils de Confucius, K'ong Ki..., l'auteur du *Tchong yong* (p. 25).

Tout cet exposé aurait gagné à être précisé et nuancé. Je n'apprendrai pas à M. De Groot que K'ong Ki vivait au Ve siècle avant notre ère, et Mencius au IVe. Et cela n'a pas empêché cependant Siun-tseu de soutenir un siècle plus tard que la nature de l'homme était mauvaise. Siun-tseu fut-il alors le seul à combattre le dogme de la bonté de la nature humaine? En aucune façon. Toute l'«école des lois» soutenait que l'homme avait besoin d'être bridé par des lois sévères, et l'école des lois a eu des représentants très appréciés, comme Kouan-tseu à une date incertaine[3] et, au IIIe siècle avant notre ère, Han Fei-tseu. La popularité même de Men-

[1] L'édition allemande a ici un peu modifié les termes de l'édition anglaise, où il était dit de Confucius (p. 132) que «we are not entitled to admit that he was not a good Taoist».

[2] PLATH, *Confucius und seiner Schuler Leben und Lehren*, II. Leben des Confucius. I, 29-36; CHAVANNES, *Mém. histor.*, V, 299; *Mission archéol. dans la Chine septentrionale*, I, 220: W. GRUBE, *Religion und Kultus der Chinesen* (p. 84 : «Es erscheint geradezu unbegreiflich, wie bis auf den heutigen Tag manche Sinologen dieses Marchen fur Geschichte halten können»).

[3] Il n'est pas exact de faire de Kouan-tseu un taoïste, au même titre que Lao-tseu ou Tchouang-tseu, comme M. De Groot paraît l'admettre p. 19-20.

cius est relativement tardive. Sans doute il était lu, mais ce n'est que sous les Song qu'il est devenu un «classique». Au début du VII[e] siècle, Lou Yuan-lang a glosé les classiques, y compris Lao-tseu et Tchouang-tseu, mais non Mencius, quand il a compilé son *King tien che wen*. Dans les classiques gravés sur pierre sous les T'ang, Mencius ne figurait pas.

Il n'est pas jusqu'au *Tao to king* lui-même dont il ne faille user avec prudence. Quand, en 1886, M. H. Giles lançait ses *Remains of Lao tzŭ* pour établir le caractère apocryphe du *Tao to king*, sa démonstration péchait par une série d'erreurs historiques qui en ont affaibli la portée. Mais il n'en demeure pas moins très douteux que le *Tao to king* soit du VI[e] siècle avant notre ère, et dû à Lao-tseu. En tout cas, il est terriblement obscur, et M. De Groot, sans en avertir d'ailleurs le lecteur, donne de maint paragraphe une interprétation nouvelle qui à première vue ne s'impose pas. Prenons par exemple les premiers mots du *Tao to king* 道可道非常道. A travers toutes les contradictions des interprètes, on retrouve toujours le sentiment qu'il s'agit d'un seul membre de phrase, et, en laissant indéterminée la valeur de *tao*, tous auraient été d'accord pour traduire : «le *tao* qu'on peut *tao* («exprimer» ou «suivre») n'est pas le *tao* éternel». M. De Groot traduit (p. 18) : «Vous devez marcher dans le *tao;* ce n'est pas un *tao* ordinaire.» Vraiment, je ne vois pas que cette interprétation nouvelle, ainsi lancée sans autre remarque, ait aucune chance de prévaloir. Le mouvement de la phrase chinoise est en faveur des constructions antérieures; et quant à 常 *tch'ang*, «constant», qu'on a jusqu'ici traduit par «éternel», alors que M. De Groot le prend dans son sens subsidiaire d'«ordinaire», je ne puis voir là qu'un contresens; M. De Groot a d'ailleurs adopté lui-même «immuable» dans un autre passage (p. 37). C'est encore un contresens, selon moi, que de rendre 字之曰道 («pour l'appeler, je dis *tao*») par «geschrieben heisst es *tao*» (p. 19). Une interprétation constante, aussi bien dans le paragraphe 38 du *Tao to king* que dans le texte correspondant de *Lie tseu*, veut que 失道而後德 signifie «le *tao* fut perdu et ensuite [il y eut] le *tö*»; M. De Groot comprend (p. 31) que quand l'homme perd le *tao,* il perd aussi le *to;* cette nouveauté (que rien n'annonce) ne me paraît pas heureuse non plus. Dans un seul cas (p. 110), M. De Groot, qui rend 谷神 *kou-chen* par «nourrir l'âme» et écarte l'«esprit de la vallée» dont les traducteurs ont parlé généralement avant lui, justifie son interprétation en renvoyant au *Dictionnaire de K'ang-hi*. En réalité c'est là une autorité de seconde main, car le *Dictionnaire de K'ang-hi* ne fait à son tour que citer le commentaire dit

du Ho-chang-kong. Or on sait que ce commentaire est un faux du temps des «six dynasties» (sans doute du VIe siècle)[1]; dans la première moitié du IIIe siècle, Wang Pi comprenait au contraire *kou-chen* comme signifiant «l'esprit de la vallée». Et il est possible que le pseudo-Ho-chang-kong ait ici raison, mais alors on doit également dans cette phrase expliquer avec lui 玄牝 *hiuan pin* par «le nez et la bouche», et non par le nez seul comme le fait M. De Groot. Il faudra en outre tenir compte de l'ancienne variante 浴 *yu* pour 谷 *kou* dans *kou-chen*. Enfin le *Lie sien tchouan*, dont M. De Groot cite ici une phrase évidemment apparentée à celle du *Tao tö king*, a bien pour auteur nominal Lieou Hiang, mais celui-ci vécut au Ier et non au IIe siècle avant notre ère, et par ailleurs le *Lie sien tchouan* nous est parvenu avec de tels remaniements qu'une étude critique s'impose pour chaque paragraphe du livre.

Il y aurait également à dire sur le *Tch'ouen ts'ieou fan lou* (p. 114), dont l'authenticité ni l'orthodoxie ne sont hors de conteste[2].

Au point de vue historique, certaines données me paraissent sujettes à caution. Il n'y a par exemple, à ma connaissance, aucune raison valable de faire de Tchang Tao-ling un descendant de Tchang Leang (p. 116). Au sujet du voyage de Lao-tseu vers l'Ouest, dont on trouve la première mention certaine dans Sseu-ma Ts'ien, M. De Groot (p. 100) émet l'hypothèse que cette tradition a pu être imaginée sous les Han pour aider à répandre le bouddhisme. Ce n'est guère vraisemblable. Comme Sseu-ma Ts'ien écrit vers 100 av. J.-C., l'hypothèse supposerait que le bouddhisme non seulement aurait existé en Chine à cette date, mais y aurait été assez répandu pour lancer et faire accepter du public (et par suite de Sseu-ma Ts'ien) une tradition nouvelle au sujet de Lao-tseu. S'il en était ainsi, il serait bien étrange que, ni chez Sseu-ma Ts'ien, ni après lui pendant

(1) M. H. Maspero (*B.E.F.E.-O.*, X, 102) avait cru retrouver dans *Meou tseu* un passage apparenté au commentaire du Ho-chang-kong (que par ailleurs M. Maspero mettait à une date trop basse en le datant des T'ang); dans une traduction du *Meou tseu* que le *T'oung Pao* va publier, j'ai montré qu'il n'y avait rien à tirer de cette rencontre, vu que la phrase de *Meou tseu* s'inspire directement de *Tchouang tseu*.

(2) Les lettrés officiels des Ming ont considéré le *Tch'ouen ts'ieou fan lou* actuel comme un faux. L'opinion moderne lui est moins défavorable. C'est nominalement en se réclamant de Tong Tchong-chou, l'auteur du *Tch'ouen ts'ieou fan lou*, que le réformateur contemporain K'ang Yeou-wei a lancé son interprétation personnelle des classiques. Je crois qu'il a paru en Allemagne, pendant la guerre, un travail que je n'ai pas encore vu, et qui porte partiellement sur le *Tch'ouen ts'ieou fan lou*.

plus d'un siècle, on ne trouvât en Chine aucune trace de ce bouddhisme déjà si influent.

L'interprétation des textes est en général meilleure que leur critique. J'ai cependant indiqué plus haut, à propos du *Tao to king*, des innovations qui ne me paraissaient pas heureuses. Ce ne sont pas les seules. Le titre du 中 庸 *Tchong yong* n'est pas des plus clairs, mais je ne vois pas ce qu'on gagnerait à vouloir faire de 中 *tchong* l'équivalent de 沖 *tch'ong* (p. 76). Le premier *tchong* signifie ici «harmonie», «équilibre» (中 和), et s'il était vrai qu'il y eût quelque rapport à établir avec le 沖 *tch'ong* du *Tao to king* (§ 4), ce serait en tant que le commentaire du Ho-chang-kong (à tort selon moi) interprète précisément le *tch'ong* du *Tao to king* par le *tchong* du *Tchong yong*. Quant à 生 生 *cheng-cheng* (p. 8 et 89), ce n'est ni «Erzeugung und Wiedererzeugung», ni «das Leben leben», mais «produire la vie», mot à mot «faire naître la naissance»[1].

Les transcriptions offrent des anomalies inexplicables chez un sinologue, comme *k'o-t'ao* (p. 85) pour *k'o-t'ou* (*k'o-t'eou*); 單 豹 Tan-pa (p. 61; l'édition anglaise avait Shen-pa) pour Tan Pao (ou Chan Pao); 葬 坎 *tsang-k'u* (p. 195) pour *tsang-k'an; kiao te' sing* (p. 219, 224 et index) pour *kiao t'e' sing* (*kiao-t'o-sing*); et surtout, d'un bout à l'autre du livre, Tso Tš'uan, Lie' Siĕn Tš'uan, etc., au lieu de Tso Tšuan (*Tso tchouan*), Lie' Sién Tšuan (*Lie sien tchouan*), etc. Enfin, à travers tout l'ouvrage, on rencontre la mention de quatre vertus cardinales appelées 常 *šang;* c'est une faute (elle était déjà dans l'édition anglaise) pour *tš'ang* (*tch'ang*). J'ajouterai qu'il est souvent question, dans la littérature chinoise, des *wou-tch'ang* ou «cinq vertus cardinales»; mais je n'ai pas souvenir d'avoir jamais rencontré l'expression *sseu-tch'ang*, et M. De Groot aurait bien dû donner à son sujet quelques références.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à retenir du livre de M. De Groot? Si. Il y a les chapitres purement descriptifs consacrés au rituel des grands sacrifices confucéens modernes. Eux du moins n'ont rien à voir avec la théorie de l'universisme, et d'ailleurs l'édition anglaise ne les contenait pas. Au fond, il en est de ce livre comme des œuvres précédentes de M. De Groot; la partie descriptive des coutumes actuelles en est seule solide. Qu'on puisse cependant reconstituer certains aspects de la Chine primitive, M. Granet vient de le montrer avec éclat dans ses *Fêtes et chansons anciennes de la Chine*. Mais il ne faut pas vouloir prendre la Chine entière, sous tous ses aspects et à tous les moments de son histoire,

[1] Cf. sur cette expression Maspero, dans *B.E.F.E.-O.*, XIII, vii, 28.

pour tout expliquer au moyen d'une notion première très vague et qu'on arrive toujours à glisser partout. Un tel système refait peut-être l'histoire de la Chine telle qu'elle aurait pu ou aurait dû être; il nous suffirait de savoir ce qu'elle fut[1].

P. Pelliot.

Charles-B. Maybon. *La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de La Bissachère, missionnaire français* (1807). — Paris, Éd. Champion, 1919; in 8°, 185 pages + 1 f. s. n.

Pierre-Jacques Lemonnier de La Bissachère naquit vers 1764 dans le diocèse d'Angers, passa par le séminaire des Missions étrangères et s'embarqua à Lorient pour l'Indochine en mars 1790. Il vécut surtout au Nghệ-an, où il eut beaucoup à souffrir lors des persécutions édictées par les Tây-sơn. Le succès de Gia-long amena une détente: mais La Bissachère, malade, dut quitter le Tonkin en 1806. En 1807, il était à Macao. De là, il repassa en Europe, et mourut à Paris le 1er mars 1830.

En 1811, le baron de Montyon, qui vivait alors à Londres, y faisait

[1] J'ajouterai ici quelques remarques sur des questions de détail soulevées au cours de l'ouvrage de M. De Groot : 1° (p. 138) En ce qui concerne l'exemplaire du *Canon taoïque* conservé à Tōkyō, je sais de bonne source qu'il est très incomplet. Mais il n'est pas impossible de reconstituer en Chine, en partant de l'exemplaire du Po-yun-kouan, un exemplaire complet, et, en 1919, la Commercial Press de Changhai était en pourparlers pour entreprendre une réédition en petit format qui serait tirée à quelques centaines d'exemplaires. 2° (p. 300) Il est intéressant de savoir qu'à Ts'iuan-tcheou, Confucius et ses disciples sont encore représentés par des images, et non pas seulement par des tablettes. Il serait bon qu'on réunît toutes les indications relatives à des cas analogues. On sait que les statues et portraits de Confucius ont été en principe supprimés dans les temples confucéens au xvie siècle (cf. Laufer, *Confucius and his portraits*, tirage à part de *The Open Court*, mars et avril 1912, p. 23); mais je crois bien avoir encore rencontré des mentions de statues de Confucius dans d'anciennes relations de missionnaires. 3° (p. 311) Le 馮應京 Fong Ying-King, auteur du 月令廣義 *Yue ling kouang yi*, n'est autre que le «Fummocan» (馮慕岡) des *Commentaires* et des *Lettres* de Ricci. 4° (p. 357 et suiv.) Il n'est guère admissible d'écrire sur l'ancienne divination par les écailles de tortue sans faire mention de la grande découverte des écailles des Yin au Ho-nan. 5° (p. 373) Puisque M. De Groot appelle comme nous les Chinois par leur *ming*, le vrai nom de 楊筠松 Yang Yun-song est 楊益 Yang Yi.

paraître, sous le nom de M. de La Bissachère, un *Exposé statistique du Tonkin*, qui fut réédité à Paris dès 1812 sous le titre d'*État actuel du Tonkin* et traduit en allemand en 1813. M. Maybon a été frappé, en lisant cet ouvrage, d'y retrouver d'une part des emprunts au voyage de John Barrow paru en 1806 et d'autre part des paragraphes entiers étroitement apparentés aux chapitres consacrés à la Cochinchine et au Tonkin dans le *Voyage commercial et politique aux Indes Orientales* publié en 1810 par F. Renouard de Sainte-Croix. La suite de son enquête lui a montré que les parties communes des deux ouvrages dérivent d'une même source, à savoir des *Notes sur le Tonquin* rédigées en 1807 à Macao par M. de La Bissachère et dont une copie fidèle, rapportée par Sainte-Croix, est conservée dans les archives du Ministère des Affaires étrangères. La comparaison des textes montre que Renouard de Sainte-Croix a redistribué en chapitres et parfois modifié les *Notes* de La Bissachère; quant à M. de Montyon, il les a entièrement remaniées comme forme sinon comme fond, et en y ajoutant des passages empruntés à Barrow. Il y avait intérêt à avoir le texte original de la Bissachère, que M. Maybon reproduit ici pour la première fois.

La bibliographie est très complète: l'histoire du texte a été suivie pas à pas; le texte même est reproduit avec grand soin. Par contre, M. Maybon, obligé de remettre à date fixe ce travail qui était sa thèse complémentaire de doctorat ès lettres, n'a guère annoté son auteur, et on doit regretter que les circonstances lui aient imposé pareille abstention. Ces anciennes relations, dont il faut espérer qu'on rééditera un grand nombre, n'ont pas en elles-mêmes de valeur littéraire; elles intéressent à raison de leurs informations historiques, géographiques, religieuses, ethnographiques. Il importe donc que des notes de l'éditeur soulignent ce qui est nouveau, et l'illustrent, si possible, par de copieux rapprochements avec d'autres sources européennes et orientales.

Quelques renseignements historiques sont à noter, en particulier ceux qui se rapportent au soin que mit l'évêque d'Adran à instruire de son mieux le futur Gia-long, aux ouvrages français que l'évêque traduisit à cette fin en annamite, et aux «observations astronomiques» et aux mémoires «excellents» sur la Cochinchine qui, à la mort de l'évêque, restèrent «dans ses malles» en Cochinchine (p. 91-92).

Au point de vue des coutumes, il y a dans La Bissachère des notes bien curieuses sur le concours entre les génies qui doivent montrer leur puissance en faisant aller une barque sur la terre ferme (p. 139; cf. le 跑旱船 *p'ao han tch'ouan* de la Chine du Nord, et la fête où l'on «fait naviguer des bateaux sur la terre ferme» dans l'ancien Cambodge, selon

B.É.F.E.-O., II, 159); sur l'organisation d'une milice communale responsable des vols commis (p. 146-147); sur la possibilité légale «d'épouser en même temps les deux sœurs et d'établir la plus jeune *femme légitime*» (p. 162; cf. à ce sujet GRANET, *La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale*, Angers, 1920, in-8°); sur les procédés de pêche des Annamites (p. 169-170). Autant de questions — et il y en a beaucoup d'autres — pour lesquelles la science trouvera à glaner dans les *Notes* enfin éditées sous leur forme originale par M. Maybon [1].

P. PELLIOT.

Dr. Franz KUHN. *DAS DSCHONG LUN DES TSUI SCHI, EINE KONFUZIANISCHE RECHTFERTIGUNG DER DIKTATUR AUS DER HAN-ZEIT (2. JAHRH. N. CHR.)*, extr des *Abh. der K. pr. Ak. d. W.* - Berlin, 1914; in-4°, 27 pages.

La biographie de 崔 寔 Ts'ouei Che se trouve au chap. 82 du *Heou han chou* d'où M. K. l'a extraite et traduite. M. K. a en outre traduit,

[1] L'Introduction de M. Maybon (p. 32) pose un problème assez curieux au sujet du levé des côtes de Cochinchine qui fut effectué avant 1795 par Jean-Marie Dayot († 1809). Dayot confia ses cartes à Renouard de Sainte-Croix qui les remit au Ministère des Affaires étrangères en 1808. Quand, en 1817, Achille de Kergariou fut envoyé avec la *Cybèle* sur les côtes de Cochinchine, on lui confia l'atlas de Dayot, sous condition de le restituer au Dépôt de la Marine en fin de campagne. La *Cybèle* revint en France vers la fin de 1818. Or Abel Rémusat parle dans ses *Mélanges asiatiques* du «magnifique atlas de la Cochinchine gravé par ordre du roi en 1818» et qui est dû à «feu M. Dayot». Il est assez difficile de concilier cette date de gravure avec celle du retour de la *Cybèle*, puisque Kergariou devait avoir emporté l'atlas original. D'autre part, on ne trouve pas trace d'exemplaire gravé de l'Atlas de Dayot; on est ainsi amené à supposer une erreur d'Abel Rémusat. Enfin, on est assez surpris de voir que l'Atlas de Dayot a été utilisé dès 1809-1811 par Horsburgh, historiographe de la Compagnie anglaise des Indes. Un document nouveau, cité par M. E. Bourgeois au cours de la soutenance de la thèse de M. Maybon, donne la clef de ce second problème. Dans les nombreux papiers du général Decaen, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Caen, il se trouve un document emanant de Dayot lui-même et où celui-ci déclare s'être rendu à Calcutta (vers 1800?) et y avoir vendu à la Compagnie anglaise des Indes, pour 3,000 roupies, un exemplaire de son atlas; c'est évidemment cet exemplaire qui renseigna Horsburgh. Ce fait nouveau ne laisse pas de jeter quelque lumière sur les rapports déjà constatés entre un voyage de Dayot en Cochin-

d'après le texte donné dans cette biographie, ce qu'il croit être le 政論 *Tcheng louen* complet de Ts'ouei Che. Mais c'est là une erreur. Le *Tcheng louen,* écrit peu après 151, était une œuvre assez considérable, dont le *Heou han chou* ne contient que quelques extraits[1]. Il eût fallu les comparer avec ceux qu'on trouve dans la biographie de Ts'ouei Che insérée au *Heou han ki* de Yuan Hong et avec ceux qui figurent au ch. 3 du 意林 *Yi lin.* Surtout, il eût été nécessaire de prendre connaissance des extraits beaucoup plus copieux du *Tcheng louen* qui occupent les feuillets 1-11 du 群書治要 *K'iun chou tche yao* (éd. du *Lien yun yi ts'ong chou*).

Cette «apologie de la dictature», comme la qualifie M. K., n'est pas sans intérêt, mais il est bien exagéré de dire que Ts'ouei Che a accumulé des pensées «pareilles à des blocs cyclopéens dans une langue véritablement titanesque». La doctrine du bon tyran est d'ailleurs tout à fait dans la norme confucéenne. Quant à la traduction, elle dénote une grande inexpérience. Les contresens sont abondants. Je n'en signalerai que quelques-uns.

P. 6. Dans 除爲郎, *tch'ou* a le sens de «nommer à un poste» et non pas de «refuser un poste».

P. 7. «Er fuhrte mit Bian Schau, Yen Du und anderen eine genaue Inspektion des [Reichs] Ostens aus.» Le texte a 與邊韶延篤等著作東觀, c'est-à-dire qu'il eut, avec Pien Chao. Yen Tou et autres, des fonctions à la bibliothèque (et dépôt d'archives) appelée Tong-kouan, dont le nom a survécu dans le titre d'un ouvrage bien connu, le *Tong kouan han ki.* C'est ce qui explique qu'il ait été plus tard employé «à nouveau» (復 *fou*) à des travaux de bibliothèque; le «nach der Ruckkehr» de M. K. (p. 7) est inexact.

P. 8. «Mitten dabei, sich ein ruhiges Dasein zu gestalten, erkrankte er und starb.» Le texte a 建寧中病卒, c'est-à-dire «dans la période *kien-ning* (168-172 A. D.), il mourut de maladie». Si M. K. ne se fût mépris sur cette phrase toute simple, peut-être n'eût-il pas dit (p. 6) que 仲長統 Tchong-tchang T'ong était contemporain de Ts'ouei Che, puisque Ts'ouei Che était ainsi mort depuis une dizaine d'années quand Tchong-tchang T'ong naquit en 179 A. D.

chine en 1804 et celui de l'Anglais Roberts la même année, et on comprend qu'on ait pu représenter Dayot à Gia-long comme un «agent des Anglais» (cf. l'Introduction de M. Maybon, p. 30).

[1] Les chapitres bibliographiques du *Souei chou* disent que le *Tcheng louen* était en 6 chapitres.

P. 9. «Die Inschrift des Gedenksteins besteht aus sieben eingemeisselten Doppelsätzen. Der Text [der Inschrift] erwähnt an Schriften [des Tsui Schi] fünfzehn Bände.» Le texte a: 所著碑論箴銘答七言詞文表記書凡十五篇, autrement dit: «Les œuvres littéraires [de Ts'ouei Che], inscriptions, dissertations, avertissements, épigraphes, réponses, heptasyllabes, morceaux rythmés, proses, mémoriaux, notices, lettres forment en tout 15 sections.»

Il est surprenant de trouver de pareilles méprises dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin.

P. PELLIOT.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

Anthropos, Années 1917-1918, fasc. 5-6 :

P. W. Schmidt. Die Gliederung der australischen Sprachen. — Soury-Lavergne et de La Devèze. Destinées et astrologues en Imerina. — A. Müller. Zur materiellen Kultur der Kaffern. — Ch. Gilhodes. Mort et funérailles chez les Katchins (Birmanie). — A. M. Hocart. Fijian and other demonstratives. — Fr. Vormann. Das tägliche Leben der Papua. — A. Drexel. Beiträge zur Grammatik des Bantu-Typus. — J. Dols. La vie chinoise dans la province de Kan-sou. — D. Christian. Volkskundliche Aufzeichnungen aus Haleb (Syrien). — P. Reiter. Traditions tonguiennes. — W. Oehl. Elementare Wortschöpfung. — O. Menghin. Die archäologische Kartographie am nördlichen Balkan. — C. Clemen. Zum Studium der primitiven Religionen. — Das Problem des Totemismus.

The Asiatic Review, July 1920 :

G. A. Ormsby-Gore. Britain's new Responsibilities in the near and middle East. — C. E. Yate. Unrest in India : The Question of the Khalifate. — E. A. Brayley-Hodgetts. The strategic position of Armenia. — N. N. Sen Gupta. The agricultural Development of India. — K. Gauba. India and the League of Nations. — S. G. Roberts. Tamil Proverbs : a Key to the Language and to the Mind of the People. — St. Rice. The Report of the Hunter Commission. — M. Masuda. What the World War gave to Japan. — H. J. Inman. The Burmese Shan States and the Tai. — Th. M. Ainscough. The new conditions for British Trade in India. X. The financial and economic Position of Japan.

Epigraphia Indica, vol. XV, fasc. 1 :

1. R. D. Banerji. Neulpur Grant of Subhakara, the 8th year. — 2. T. A. Gopinatha Rao. Srisailam Plates of Virupaksha, Saka-Samvat 1388. — 3. L. D. Barnett. Two Inscriptions from Mulgi : A, of Vikramaditya VI, A. D. 1110; B, of the Kalachurya Bhillama, A. D. 1189. — 4. K. B. Pathak and K. N. Dikshit. Poona Plates of the Vakataka Queen Prabhavati-gupta, the 13th year. — 5. T. A. Gopinatha Rao. Anbil Plates of Sundara-Chola, the 4th year.

Indian Antiquary, January 1920 :

S. Ch. Hill. Episodes of the Piracy in the Eastern Seas, 1519 to 1851. — G. B. Badheka. The Nursery Tales of Kathiawar. — R. Temple. A brief Sketch of Malayan History.

February :

N. G. Majumdar. The Muṇḍeśvarî Inscription of the time of Udayasena, the year 30. — D. R. Bhandarkar. Dekkan of the Śâtavâhana Period. — R. Temple. Notes from Old Factory Records.

March :

K. G. Sankara Aiyar. The Hâthigumphâ Cave Inscription of Khâravela. — L. M. Anstey. More about Nicolao Manucci. — Vidhushekhara Bhattacharya Sastri. The words *vacha* and *vinita* in the Aśoka Edict. — R. Temple. An Early Reference to Port Cornwallis in the North Andaman Island.

Supplement :

E. H. Man. Dictionary of the South Andaman Language. — Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

Journal of the American Oriental Society, vol. XL, fasc. 2 :

E. W. Fay. Phonetic and Lexical Notes : Indo-Iranian treatment of I-E. *k¹s*; – The Phonetics of Skr. *anaḍúd-bhyas*. — F. Edgerton. Hindiisms in Sanskrit Again; – Studies in the Veda. — E. W. Fay. Rejoinder to Prof. Edgerton; – F. Edgerton. Counter Rejoinder. — F. Gavin. The Sleep of the Soul in the Early Syriac Church. — E. W. Fay. Indo-Ira-

nica. — H. S. LINFIELD. The Dependence of the Talmudic Principle of Asmakhta on Babylonian Law.

Brief Notes. G. W. THAYER. Julien's Manuscript Dictionary of the Manchu Language. — C. C. TORREY. The Mosaic Inscription at 'Ain Dūk. — V. S. SUKTHANKAR. An Assyrian Tablet found in Bombay.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, January 1920 :

PADMANATH BHATTACHARYA VIDYAVINOD. To the East of Samataṭa. — Th. G. PINCHES. Man-istisu, in the Temple of Sara; – Babylonian Ritual and Sacrificial Offerings. — J. KENNEDY. The Aryan Invasion of Northern India : an Essay in Ethnology and History (*fin*). — A. H. SAYCE. The Hittite Language of Boghaz Keui. — A. Row. An Egypto-Karian Bilingual Stele in the Nicholson Museum of the University of Sydney.

Miscellaneous Communications. S. POZNANSKI. Moses b. Samuel of Safed, a Jewish Katib in Damascus. — F. E. PARGITER. Kuru-Pañcāla.

April :

A. COWLEY. A Passage in the Mesha Inscription, and the Early Form of the Israelitish Divine Name. — J. N. FARQUHAR. The Historical Position of Ramānanda. — R. D. BANERJI. The Kharoṣṭhī Alphabet. — V. A. SMITH. Invasion of the Panjāb by Ardashīr Pāpakān (Bābagān), the first Sasanian King of Persia, A. D. 226-41; – Identifications of the «Ka-p'i-li country» of Chinese Authors.

Miscellaneous Communications. A. J. WENSINCK. Bar Hebræus's Spiritual ancestors. — D. S. MARGOLIOUTH. The Book of the Apple.

Journal of the Society of Oriental Research, March 1920 :

S. A. MERCER. Assyrian Morals. — J. A. MAYNARD. A Second Bibliographical Survey of Assyriology (1918-1919). — S. A. MERCER. The «Eye of Horus» in the Pyramid Texts. — S. LANGDON. Contribution to Assyrian Lexicography : The compound preposition and adverb *murgu-ta*. — S. A. MERCER. The Anaphora of St. John Chrysostom (Ethiopic Liturgy).

Al-Machriq, Mai 1920 :

L. Cheïkho. L'Arabie actuelle : le Yémen. — I. A. Malouf. La Syrie désolée en 1791 (poésie populaire). — L. Cheïkho. Le livre d'Ibn Durustûyah كتاب الكتّاب (*suite*); – Le christianisme et la littérature chrétienne avant l'Islam : l'art oratoire.

Juin :

P. Salman. La théologie bédouine dans la Transjordanie. — L. Cheïkho. L'Arabie moderne : l'Asyr. — M. Chibli. Le droit pénal chez les Bédouins de la Syrie.

Juillet :

L. Cheikho. Les publications arabes depuis la guerre: – Le livre d'Ibn Durustûyah كتاب الكتّاب (*suite*); – L'Arabie actuelle : La Mecque et ses chérifs; – Le christianisme et la littérature chrétienne avant l'Islam : l'histoire chrétienne. — I. S. Malouf. La conversion au catholicisme des Émirs Chéhab et Bellama.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XXI, fasc. 6 :

A. Meillet. Les noms du «feu» et de l'«eau» et la question du genre. — M.-T. Féghali. Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (*suite*). — Index du tome XXI.

Tome XXII, fasc. 1 :

H. Pedersen. Deux étymologies latines [*sacerdōs* et *sospes*]. — M.-T. Féghali. Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (*fin*). — B. Laufer. Sanskrit *karketana*. — A. Meillet. Des causatifs arméniens en *ucanem*.

The Moslem World, July 1920 :

J. W. Roome. The Border Marches of Islam in Africa. — J. Hutson. The Sz'chuan Moslem. — M. Quadra. Up from Mohammedanism. — S. M. Zwemer. The City of Cairo. — M. M. Ahmad. The Future of Turkey. — N. J. Lohre. The Highlanders of Kurdistan. — H. Abd-Ul-Messih Kadri. Paul and Omar. — A. S. Boyce. Government Education for Girls in Persia.

Revue des Études arméniennes, t. I, fasc. 1 :

G. Schlumberger. Les monnaies médiévales des rois de Petite Arménie. — A. Meillet. De l'influence parthe sur la langue arménienne. — P. Peeters. Le début de la persécution de Sapor, d'après Fauste de Byzance. — A. Meillet. Sur les adverbes *այդր* et *այակ* — J. Laurent. Les origines médiévales de la question arménienne. — G. Huet. L'Arménie dans certaines versions de *Bovon de Hantone*. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la péninsule Ibérique et du Sud-Est de la France.

Revue du Monde musulman, vol. XXXVIII :

H. L. Rabino. Kermanchah. — Ed. Michaux-Bellaire. Les crises monétaires au Maroc. — H. Lammens. Le pèlerinage du dernier khédive d'Égypte. — G. Cordier. Études sino-mahométanes : VI. Les mosquées du Yun-nan. — P. Marty. L'Islam en Guinée : Fouta-Diallon (*suite*). — La presse musulmane. — Les études islamiques à l'étranger. — Les livres et les revues. — Questions actuelles.

Rivista degli Studi orientali, vol. VIII, fasc. 3 :

S. Ferri. Liṅga-*Φαλλος*. Coincidenze etiologiche. — I. di Matteo. Sulla mia interpretazione del poema mistico d'Ibn al-Fāriḍ. — C. A. Nallino. Ancora su Ibn al-Fāriḍ e sulla mistica musulmana. — C. Conti Rossini. Appunti di storia e letteratura Falascià. — G. Levi della Vida. Sulle *Ṭabaqāt aš-Šu'arā'* di Muḥammad b. Sallām. — C. A. Nallino. Del vocabolo arabo *miṣbaḥ* (con *ṣād*). — C. Poma. L'elemento armeno nell'onomostica italiana. — F. Babinger. Zum türkisch-venedigischen Friedensvertrag vom Jahre 1540.

Necrologia. Leo Reinisch (C. Conti Rossini).

SECONDE SESSION

DE

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS ORIENTALES,

TENUE À PARIS

DU 6 AU 8 JUILLET 1920.

La seconde session de la Fédération des Sociétés orientales s'est tenue à Paris les 6, 7 et 8 juillet 1920. Le travail avait été réparti entre deux sections : 1° Asie antérieure; 2° Asie orientale. En outre, les questions d'intérêt général ont été traitées en deux séances plénières, l'une d'ouverture, l'autre de clôture. La séance plénière d'ouverture a eu lieu au Musée Guimet, les autres séances à l'École des Langues orientales, dont les locaux avaient été mis obligeamment à la disposition de la Société asiatique par M. Paul Boyer, administrateur de l'École.

La Royal Asiatic Society avait délégué pour la représenter MM. F. E. Pargiter, vice-président, F. W. Thomas, secrétaire honoraire, R. Grant Brown, trésorier honoraire, J. D. Anderson et S. Langdon, membres du Conseil. Sir George Grierson, vice-président, délégué lui aussi, avait été retenu en Angleterre.

L'American Oriental Society était représentée par MM. A. T. Clay, R. Gottheil, Louis H. Gray et J. H. Woods.

Voici la liste des membres *étrangers* ayant participé à la session :

AMERICAN ORIENTAL SOCIETY.

MM. A. T. Clay.
R. Gottheil.
MM. Louis H. Gray.
J. H. Woods.

ROYAL ASIATIC SOCIETY.

Dr. J. D. Anderson.
Mr. Grant Brown.
Dr. A. E. Cowley.
Capt. K. A. C. Cresswell.
Mrs. R. L. Devonshire.
Mr. A. M. Hocart.
Miss Hull.
Mr. Krenkow.
Prof. S. Langdon.
Mr. F. E. Pargiter.
Mr. E. S. M. Perowne.
Col. D. C. Phillott.
Mr. F. W. Thomas.
Mrs. A. Waite.
Mr. A. C. Woolner.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

MM. Ernest Naville.
Louis de la Vallée Poussin.
Max Van Berchem.
Frantz Cumont.
MM. Bobrinski.
Ferrer.
Minorski.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance d'ouverture du 6 juillet 1920.

La séance est ouverte au Musée Guimet, à 3 heures, sous la présidence de M. Senart, président de la Société Asiatique.

M. le Président, après avoir rappelé les origines et le but de la Fédération, insiste sur la nécessité, d'autant plus grande que les temps sont plus difficiles, de l'union amicale entre orientalistes réalisée, l'année précédente, par la réunion de Londres qui a laissé de si bons souvenirs. Il salue les délégués anglais et américains, parmi lesquels on regrette de ne pas voir le professeur Lanman, qui s'excuse en des termes si cordiaux, Sir G. Grierson, retenu au dernier moment par un deuil, et tant d'autres. On regrettera, de même, l'absence du professeur Guidi et de ses savants collègues de Rome, retenus par les examens de fin d'année. M. le Président donne ensuite quelques

détails sur l'organisation de la session, et sur les travaux de la Commission du Dictionnaire bouddhique, composée de MM. Sylvain Lévi, Thomas et Woods, qui se réunira le lendemain.

M. Gottheil expose les avantages résultant de l'introduction de la linotypie dans la typographie orientale Un premier essai, dont les résultats ont été probants, avait été tenté pour l'impression d'un texte syriaque dans le *Journal of the American Oriental Society;* maintenant tous les journaux arabes de New York emploient des linotypes pouvant fonctionner de droite à gauche ou de gauche à droite.

M. le lieutenant de vaisseau Lartigue résume l'œuvre de la Mission Ségalen, dont il était membre : après avoir montré l'importance de ses travaux, il dit quelle perte a été pour l'archéologie chinoise la mort prématurée du docteur Ségalen, suivant de si près la perte irréparable d'Édouard Chavannes.

M. Goloubew fait connaître l'organisation et le classement, au Musée Guimet, d'une collection de 25,000 clichés photographiques relatifs à l'Égypte, à l'Inde et à l'Extrême-Orient. Les plus intéressants font l'objet de projections lumineuses, expliquées et commentées par MM. Moret, Goloubew, Pelliot et Lartigue.

La séance est levée à 5 heures.

Section de l'Asie antérieure.

Séance du 7 juillet (matin).

1° Dr. A. E. Cowley : *A Hittite word in Hebrew.*

C'est le mot *shâlish* (shalish), ordinairement traduit par « le *troisième* [combattant] dans un char de guerre ». Le con-

texte (*Ex.*, XIV; *Reg.*, II) prouve qu'il s'agit d'un officier au service du roi. Dans les textes de Boghaz Keuy (Hrozny), on trouve *shalla-esh* «homme important» (selon l'équivalent araméen). La trace de l'*l* redoublé hittite se retrouverait dans la voyelle de la première syllabe qui reste exceptionnellement *longue* au pluriel hébreu.

2° Mr. A. T. Clay : *The Amorite name «Jerusalem».*

Mot évidemment antérieur à la conquête hébraique; le *yod* initial manque dans les transcriptions égyptienne, assyrienne, nabatéenne, mandéenne, syriaque et arabe; les quatre dernières, en revanche, ont un *aleph* initial. L'explication de Haupt, juxtaposant un élément sumérien (*uru, eri,* ville) à un élément sémitique (le dieu Salem) n'est pas admissible. On peut penser à un premier élément amorrhéen, nom divin (*aleph*, *waw*, *resch*), en relation avec l'idée de lumière (cf. inscriptions phéniciennes, listes de Bérose, toponomastique palestinienne).

3° Prof. S. Langdon : *Sumerian Law Codes and the semitic Code of Hammurabi.*

Comparaison de vingt-six lois sumériennes (trois tablettes récemment identifiées) avec les lois de Hammurabi. Mots sumériens du prologue de certains articles : «jugement rendu». Le code sémitique est plus précis, — mais plus implacable : l'adultère est puni de mort au lieu d'entraîner seulement le divorce; l'adoption sémitique ne s'étend pas jusqu'à l'héritage.

Séance du 7 juillet (après-midi).

1° M. Gaudefroy-Demombynes : *Le manuscrit d'Ibn Khaldoûn des Qaraouïn de Fez.*

M. Gaudefroy-Demombynes annonce l'édition nouvelle des *Berbères* d'Ibn Khaldoûn, entreprise par lui, en collaboration

avec MM. A. Bel, G. Marçais, Destaing, Ben Cheneb et Abdel Wahhab, sous les auspices du gouvernement de l'Afrique du Nord. Le texte est établi au moyen du manuscrit haboussi exécuté à Fez par l'auteur lui-même, et retrouvé par M. A. Bel (avec note autographe du 29 octobre 1396).

2° M. Minorski : *La secte persane des Ali-Allahi* (Ahl-i-Haqq).

M. Minorski résume deux documents relatifs à la secte des Ali-Allahi, qu'il a publiés en 1911, le *Livre sur les sept incarnations* et le *Qotb Nâmé*. Rôle des sages, spécialement Pir Rezbât, unions spirituelles préconisées entre les deux sexes comme chez les Yézidis. Ces textes sont en persan, gourâni et turc azéri. Le centre des Ali Allahi durant les cinq dernières incarnations a été en Luristan (au nord de la route Bagdad-Kermanchah), et vers Tébriz. Le *Roi du monde* doit apparaître à Chehrizor.

3° M. Thureau-Dangin : *Rituel du temple d'Anou à Ourouk.*

M. Thureau-Dangin analyse quelques tablettes de Warka, appartenant à un rituel du temple d'Anou. Ces tablettes, encore inédites, sont des copies du temps des Séleucides. L'une d'elles contient les prescriptions relatives aux sacrifices célébrés journellement dans le temple. Les autres appartiennent à une série qui décrivait les fêtes se succédant au cours de l'année. Parmi les documents de cette dernière catégorie, deux fragments se réfèrent à des fêtes célébrées au début de l'automne dans les onze premiers jours du mois de tashrit : ces fêtes paraissent avoir été, à six mois d'intervalle, la répétition des fêtes du nouvel an célébrées en nisan. En terminant, M. Thureau-Dangin donne la traduction d'une tablette décrivant une cérémonie nocturne.

4° M. P. Casanova : *Un alphabet magique.*

M. Casanova présente le déchiffrement d'un alphabet magique employé dans un manuscrit arabe de sa collection, daté de 1076 de l'hégire. L'ouvrage, qui traite d'opérations magiques, est de Mohammed ibn Ahmed el Iraki (VII[e] siècle). L'alphabet répond à celui que le recueil d'Ibn Wakhchiya appelle «alphabet de David». Il est pour la plus grande partie formé des caractères de l'écriture hébraïque carrée systématiquement déformés.

5° M. Cl. Huart : *Un commentaire du Coran en turc d'Asie.*

M. Huart étudie un manuscrit de sa collection, daté de l'an 905 de l'hégire (1499 A. D.) et contenant le *Djevâhir ul-açdâf*, commentaire en turc sur les dix-sept premières sourates du Qoran. Il est rédigé dans le dialecte usité à Qastamouni et Sinope au XV[e] siècle de notre ère. C'est à ce titre un document important pour l'histoire de la langue turque.

Séance du 8 juillet (matin).

1° M. Sidersky : *L'astronomie et la science orientale.*

Ptolémée cite, d'après Hipparque, plusieurs observations d'origine chaldéenne, qu'il date selon son «Canon des rois». L'exactitude de ce Canon a été établie tant par la vérification des éclipses mentionnées dans l'Almageste que par les listes de *limou* assyriens récemment découverts.

2° M. Deny : *Futüwwet-name et romans de chevalerie turcs.*

I. La *futuwwa* désigne l'ensemble des qualités chevaleresques qui caractérisent le jeune homme ou *fetā*. Elle résumait

l'idéal moral des institutions suivantes : *a.* la chevalerie musulmane; *b.* les confréries religieuses; *c.* les corps de métiers. Les confréries de *fityān*, très développées parmi les Turcs et les Turcomans de l'Asie mineure, reçurent même dans cette contrée un caractère d'organisation politique sous le nom de confréries d'*akhis* (*aχi*), mot qui représente le turc *aqï* «généreux, chevaleresque», et non, comme on le croit généralement, l'arabe *aχ* + *i* «mon frère». Les règles de la futuwwa sont consignées dans les *Kitab-el-futuwwa*, en turc *fütüwwet-name;* la Bibliothèque nationale en possède deux en turc : mss. S. T. 9 et 17, ce dernier le plus ancien des *fütüwwet-name* datés (octobre 1600).

II. Parmi les apports turcs à la littérature des romans de chevalerie ayant pour objet les exploits d'Ali, on peut signaler les *Salsal-name*, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire (S. T. 1207) : Sa*l*sa*l* est un géant légendaire qui périt dans un combat avec le «Lion d'Allah».

3° M. Delafosse : *Sur l'unité des langues négro-africaines.*

Homogénéité du groupe bantou. Au Nord de ce groupe, langues «soudanaises» et «hamitiques», mal classées jusqu'ici. — Le Diola (Casamance) et certains parlers du Kordofan se rapprochent du Bantou pour les classes de substantifs. — Morphologie. — Au point de vue phonétique et du vocabulaire, l'unité apparaît entre toutes les langues négro-africaines, qui forment une famille. — Se ramifie en vingt-six groupes. — Le groupe «hamitique» est factice : le *peul* et le *haoussa* sont des langues nègres. Le hottentot ne rejoint ni le berbère, ni le vieil égyptien, mais plutôt le parler des négrilles (clics). Le massaï, le bichari, le somali ne seraient pas indépendants des langues nègres. — Restent le berbère et le vieil égyptien, qui ne sont pas forcément connexes.

4° M. Bourdais : *L'action originelle des forces naturelles dans le premier écrit de la Genèse.*

Le début de la *Genèse,* de I, 1 à II, 4, porte un caractère de haute antiquité et doit être d'origine chaldéenne : les cinq groupes d'êtres dont il décrit l'apparition successive impliquent une action originelle des forces naturelles conforme à la doctrine chaldéo-assyrienne.

5° M. Danon : *Sources inédites de l'histoire ottomane et tatare.*

I. *Histoire ottomane.* — Ms. turc n° 103 de l'École des Langues orientales, contenant entre autres opuscules l'*Histoire ottomane de Petchewi*, avec une continuation due à un certain Mouçtafâ ben Ahmed, qui a conduit le récit jusqu'à l'an 1061 : c'est un narrateur consciencieux dont les données méritent d'être prises en considération.

II. *Histoire tatare.* — 1° Ms. n° 110g de la même bibliothèque. Résumé de l'histoire de Crimée en turc osmanli, rédigé à la fin du XVIIe siècle; intéressant par les divergences qu'il présente avec les autres historiens. — 2° Chronique hébraïque (trouvée sur la couverture d'un manuscrit appartenant à la communauté caraïte de Constantinople), contenant une liste des khans de Crimée et des détails concernant l'histoire des Juifs sous certains de ces règnes. — 3° Ms. n° 110h de l'École des Langues orientales. Liste des khans de Crimée, dressée entre 1188 et 1196 de l'hégire.

Section de l'Asie orientale.

Séance du 7 juillet (matin).

1° M. Thomas lit une note de Sir George Grierson sur l'état actuel de la publication du *Linguistic Survey of India.* Depuis la guerre, quatre volumes ont paru : il ne reste plus à

publier que le volume concernant l'iranien, qui est sous presse; un autre, concernant les parlers de tribus nomades ou criminelles, dont le manuscrit est prêt; enfin l'introduction générale, qui est en préparation, et en vue de laquelle Sir G. Grierson a rassemblé les résultats statistiques et prépare un vocabulaire comparatif tiré de l'ensemble des matériaux. De plus, une vaste collection de phonogrammes fournira un complément précieux au *Survey*. M. Thomas communique à l'assemblée, de la part de Sir G. Grierson : une brochure comprenant les résultats statistiques de l'enquête; l'index des noms de langues et de dialectes; un spécimen d'une page du vocabulaire comparatif, comprenant les formes du nom de la « main » en plus de 850 langues ou dialectes; enfin, la dernière épreuve du volume consacré à l'iranien.

Sur la proposition de M. Sylvain Lévi, la section décide d'adresser à Sir George Grierson, outre les regrets qu'elle éprouve de son absence, ses félicitations pour l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance et de succès.

2° M. Meillet met en lumière l'archaisme des Gâthâs. L'état de la langue en est bien antérieur au vieux-perse de Darius; du reste il n'y a dans les Gâthâs aucune allusion à un grand empire : Vištašpa n'a pas de place dans le monde achéménide. Au point de vue religieux, les Gâthâs témoignent d'une réaction contre le naturalisme et le ritualisme du type védique : ils contiennent une doctrine monothéiste, abstraite, morale, où la vie future occupe une place essentielle; mais l'aspect de ces textes est fort différent de l'ensemble où ils ont été incorporés : l'Avesta récent témoigne d'une religion devenue officielle, et les textes en sont d'un intérêt bien inférieur à celui des Gâthâs. M. F. Cumont pose une question au sujet de la personnalité de Zoroastre. M. Thomas cherche à situer le zoroastrisme dans l'ensemble du monde iranien, et par rapport au monde

sémitique; à ce propos, M. Sylvain Lévi signale que les grands faits de l'histoire du bouddhisme paraissent s'expliquer par des influences iraniennes et, à travers celles-ci, par des influences sémitiques.

3° M. Coedès étudie une inscription inédite qui éclaire les origines de la dynastie de Sukhodaya : Indrāditya, fondateur de la dynastie, est un prince thai, sacré roi par un autre prince qui lui confère le titre que lui-même avait reçu du roi du Cambodge. Cet acte est en fait la déclaration d'indépendance de la principauté de Sukhodaya à l'égard de son ancien suzerain.

Séance du 7 juillet (après-midi).

1° M. Pelliot étudie un vocabulaire mongol recueilli en Perse du Nord-Est par un grammairien arabe dans la première moitié du xive siècle, qui a été publié d'après des manuscrits de Londres; il y en a un certainement à Paris, qui n'a pas encore été retrouvé, et dont s'est servi en 1664 Melchissedec Thévenot. M. Pelliot signale aussi l'existence à Pékin d'une demi-douzaine de manuscrits d'un vocabulaire sino-mongol de la même époque, avec des transcriptions phonétiques du mongol en chinois. Ces documents fournissent un grand nombre de mots disparus depuis, et servent à élucider certaines questions d'histoire phonétique, dont M. Pelliot donne des exemples. Observations de MM. Boyer et Meillet.

2° Miss Hull donne lecture de quelques passages d'un mémoire de M. Longworth Dames sur les Portugais et les Turcs dans l'océan Indien au xvie siècle. A propos de ce mémoire, qui résume les informations tirées principalement des sources portugaises, M. Ferrand rappelle les travaux antérieurs de M. Longworth Dames et son excellente édition du livre de

Duarte Barbosa en cours de publication par les soins de la Hakluyt Society.

3° M. Archambault lit une note sur le sphinx, le dragon et la colombe d'après les monuments de la Nouvelle-Calédonie; il espère prouver, dans un ouvrage en préparation, l'influence égyptienne sur la civilisation de l'île; il communique à l'assemblée un grand nombre de reproductions de symboles et de figures tirées des inscriptions de Nouvelle-Calédonie.

4° M. Grant Brown étudie, en les illustrant a l'aide de projections, les éléments prébouddhiques dans la vie religieuse des Birmans : culte des Nats, des arbres, sacrifices humains, etc.

Séance du 8 juillet (matin).

1° M. Thomas lit une note de M. Blagden sur les études malaises, où celui-ci met en lumière l'œuvre accomplie, dans les quinze dernières années, par les malaisants anglais, notamment par MM. Wilkinson et Winstedt, et insiste sur les secours qu'on peut trouver dans la péninsule pour développer ces études. — M. Ferrand fait observer que, dans cet utile résumé, M. Blagden a cependant omis son œuvre personnelle, qui est considérable; il rappelle la place que trouvent les études malaises dans l'ensemble de l'histoire maritime de l'océan Indien et de la mer de Chine occidentale, où les publications portugaises — tant celles de l'Académie des Sciences de Lisbonne que de M. Joaquim Bensaude — sont au premier rang. Sur la proposition de M. Ferrand, la section décide d'adresser à l'Académie de Lisbonne et à M. J. Bensaude ses félicitations pour leurs travaux.

2° M. Masson-Oursel distingue les significations qu'a prises aux différentes époques le mot *dharma*, qui désigne tout ce qui a été conçu comme un système stable par la pensée indienne.

En premier lieu le *dharman* védique, actif, s'opposant au *karman* et au *brahman*; plus tard le *dharma* présente un sens passif dont les nuances varient dans les Upaniṣads et aux diverses périodes du bouddhisme; enfin le brahmanisme médiéval ne fait aucun usage de ce mot, incompatible avec les notions fondamentales qui le caractérisent. — M. THOMAS pense que l'usage philosophique du mot *dharma* doit reposer sur un mot usuel désignant une « manière d'être ou d'agir » capable des deux sens, actif et passif. — M. WOODS ajoute quelques éclaircissements sur l'histoire du mot parmi les notions philosophiques.

3° M. J. BLOCH lit un mémoire de M. MORSE sur les subrécargues dans le commerce de la Chine vers 1700. Dans les ports où les commerçants d'Europe n'avaient pas de correspondants, où il n'y avait pas de banque, le rôle du subrécargue était fort important et exigeait autant de talents diplomatiques que de compétence commerciale. Il exigeait en outre une honnêteté incorruptible. Or leurs salaires étaient ridiculement peu en rapport avec ces qualités. M. Morse montre les concessions de plus en plus grandes faites par les Compagnies en vue de compléter ces salaires, tandis qu'elles cherchaient, au contraire, à réduire les profits personnels des officiers de navigation; les subrécargues étaient en particulier autorisés à un commerce particulier qui leur permettait, vers 1720, de quadrupler leur mise initiale. Les subrécargues pouvaient se réunir en un conseil une fois débarqués en Chine : et c'est leur groupe qui est à l'origine, d'abord du Comité de Canton (1778-1834), qui a compris les plus beaux représentants du monde commercial anglais; et plus tard, des princes-marchands de Chine du XIXe siècle.

4° M. FERRAND communique à la section sa traduction du passage du *Tārīḫ* de Ya'kūbī sur les rois de la Chine. Le texte arabe peu connu, qui a été rédigé vers le milieu du IXe siècle, a

été utilisé par l'auteur de l'*Abrégé des Merveilles* vers l'an 1000, par ʿAbd al-Bari à la fin du XIe siècle, etc. Si les noms des rois de la Chine mentionnés par Yaʿḳūbī ne peuvent pas encore être identifiés, les graphies arabes étant toutes fautives, ce texte contient cependant une indication précieuse : l'inauguration de relations maritimes entre la Chine et l'Asie antérieure (Babylonie et Orient byzantin) sous le règne du roi خرابات Harābat (var. de Masʿudī حراتان Ḥarātan), qui vivait longtemps avant l'hégire. Peut-être faut-il reconnaître là une allusion au voyage d'ambassadeurs chinois dans l'océan Indien au IIe siècle avant notre ère, sous l'empereur Wou (140-86), mentionné par le *Ts'ien han chou* de Pan kou, texte qui a été récemment découvert et mis en lumière par M. Pelliot.

Séance plénière du 8 juillet 1920.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Senart.

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Lévi, pour la lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission du Dictionnaire bouddhique (voir *infra*); il fait ensuite quelques observations sur la nature et la méthode du travail, son importance, et la nécessité d'arriver à de promptes réalisations. Après un échange de vues entre M. le Président et M. Lévi, les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. le Président recommande aux membres présents de rechercher quelle serait, pour la prochaine session, la date la plus favorable, afin de concilier dans la mesure du possible, les commodités des délégués des différents pays.

M. Clay fait un exposé des fouilles archéologiques en Palestine. Il termine en exprimant le vœu que la prochaine session se tienne en Amérique.

M. le Président remercie cordialement M. Clay. Il se fera l'interprète de sa suggestion près des bureaux de Londres et de Rome; il regrette que le voyage menace, dans les circonstances actuelles, d'être difficile pour beaucoup de nos confrères; il le regrette d'autant plus, que les relations avec les orientalistes américains sont empreintes d'une cordialité dont témoigne, entre autres, un câblogramme de M. Lanman, reçu le matin même. Il espère qu'en 1922 Paris bénéficiera d'un tour de faveur, en raison du centenaire de la Société asiatique. Il termine en exprimant la profonde satisfaction que lui laissent et que, il l'espère, laissent à tous l'activité et les travaux de la session.

La séance est levée à 5 heures.

ANNEXES.

RAPPORT DE M. SYLVAIN LÉVI AU NOM DE LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE BOUDDHIQUE.

La Commission qui avait été chargée, à la session de Londres en septembre 1919, de procéder aux études préliminaires en vue de préparer l'élaboration d'un Dictionnaire du Bouddhisme, a été saisie au cours de la présente année d'un projet soumis par M. Takakusu, professeur à l'Université de Tokyo. Ce projet vise la refonte du *Catalogue of the Chinese Tripiṭaka* publié par Bunyiu Nanjio à Oxford en 1882, afin de mettre ce précieux ouvrage au courant des progrès de la science.

La Commission a étudié le principe de ce projet; elle l'a approuvé, et, sur les bases indiquées par M. Takakusu, elle propose à la Fédération d'adopter dans ses grandes lignes le programme suivant :

Le nouveau Catalogue, au lieu de s'en tenir à la Collection des Ming, que M. Nanjio avait seule à sa disposition, donnera le dépouillement intégral de la Collection coréenne éditée à Tokyo, et aussi du 1[er] supplément au *Tripiṭaka* (*Siu san tsang*) 1[re] partie, édité à Kyoto.

Les ouvrages qui constituent en eux-mêmes des collections de pièces juxtaposées, comme par exemple le recueil de l'*Avataṃsaka,* seront l'objet d'un dépouillement analytique qui en indiquera les éléments de

composition. Les tables des chapitres qui accompagnent un grand nombre d'ouvrages et qui en présentent comme l'analyse en racourci seront intégralement reproduites.

Les textes correspondant aux ouvrages chinois, en sanscrit, en pali, en tibétain, seront indiqués avec des références précises; on ne se contentera pas de marquer l'identité des titres; l'identité du contenu sera également contrôlée dans ses traits essentiels, sans entrer toutefois dans le problème des recensions diverses.

A propos de chacun des textes catalogués, on indiquera les travaux principaux dont il aura été l'objet, soit dans son original (sanscrit, pali, etc.), soit dans ses versions (tibétain, chinois, langues sérindiennes, etc.) : éditions, traductions (intégrales ou partielles), notices. Les principaux travaux d'exégèse ou de critique publiés au Japon se trouveront, par là, signalés aux chercheurs de l'Occident, condamnés jusqu'ici à les ignorer presque tous.

Les notices consacrées aux traducteurs dans l'appendice II de Nanjio seront complétées de même par les nombreuses informations publiées depuis, et dont beaucoup sont dues, en particulier, à Édouard Chavannes. La mémoire de ce grand sinologue sera ainsi attachée à cette œuvre où sa collaboration aurait été si précieuse.

L'équipe japonaise, sous la direction de M. Takakusu et de M. Anesaki, se charge de la première élaboration, du travail de catalogue proprement dit. Nos collègues japonais transmettront à la Commission des copies du travail par tranches successives; ces copies seront communiquées par les soins de la Commission aux collaborateurs occidentaux, qui s'occuperont de les réviser et de les compléter, spécialement au point de vue des références bibliographiques et des identifications de textes.

En cas de litige sur des points contestés, la Commission sera appelée à prononcer; elle seule sera responsable de la rédaction définitive.

Les frais de préparation et de publication seront supportés en commun par les organisations fédérées, en totalisant les ressources recueillies spécialement pour ce travail.

L'ouvrage portera le titre suivant : «Publications de la Fédération des Sociétés orientales. Catalogue du Tripiṭaka chinois, publié sous la direction de M. Takakusu.»

Il sera rédigé en anglais.

La Commission est chargée d'assurer l'exécution typographique des travaux dans les conditions les plus avantageuses.

Le format sera identique au format du Catalogue de Nanjio.

Une introduction générale, signée par la Commission, sera placée en

tête du volume; elle expliquera la méthode suivie et la part due à chacun des collaborateurs.

Il est bien entendu que ce travail ne se substitue pas au Dictionnaire lui-même; ce n'est qu'une des étapes du plan d'ensemble envisagé par la Commission pour procéder graduellement à la réalisation de la tâche qui lui a été confiée.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRANSCRIPTIONS.

La Commission qui avait été désignée à la session de 1919, à Londres, pour étudier la transcription indo-chinoise et des tons a tenu une réunion où les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° Pour le Dictionnaire bouddhique, la transcription du chinois devra suivre l'usage adopté couramment dans le pays dont la langue sera employée pour la rédaction du Dictionnaire;

2° Le Comité donne son approbation cordiale au système de représentation des tons exposé par Sir George Grierson dans un article qui a été communiqué en manuscrit à la Commission (et publié ultérieurement dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, octobre 1920).

La session s'est terminée par un dîner où plusieurs notabilités scientifiques, tels MM. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Edm. Pottier, membre de la même Académie; G. Grandidier, secrétaire général de la Société de géographie, etc., avaient tenu à se joindre aux délégués et aux membres des Sociétés fédérées.

Des toasts furent portés par MM. Senart, Pargiter et E. Naville, qui exprimèrent leur confiance dans les résultats du travail entrepris en commun.

Le gérant :
L. Finot.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1920.

LES POIDS, MESURES ET MONNAIES DES MERS DU SUD AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES,

PAR

GABRIEL FERRAND.

(SUITE.)

SOUVENIRS DES AFFAIRES DE L'INDE EN 1525.

Nous dirons peu de chose, dit l'éditeur, du troisième manuscrit, les *Lembranças das cousas da India em 1525*, publié dans cette *Colleção de Monumentos ineditos*[1]. Il appartenait au couvent de Saint-Vincent de Fóra d'où il est entré dans les Archives, au moment de l'abolition des ordres religieux. L'écriture est de l'époque des événements rapportés; mais le copiste n'avait pas les connaissances nécessaires pour comprendre ce qu'il copiait; il a ainsi donné beaucoup de peine pour le corriger. Bien que nous ayons fait de grands efforts pour restituer les passages altérés, quelques-unes de nos restitutions, nous devons le dire,

[1] *Subsidios para a historia da India portugueza*, p. XXV-XXXI.

sont à peine probables et nous avons évité de corriger témérairement ce qui pouvait être non pas une erreur, mais le fait de l'ignorance du correcteur. Avec toutes ses imperfections, ce texte méritait l'honneur d'être imprimé, car il nous fait connaître de curieuses particularités sur les événements écoulés entre 1521 et 1525; sur les revenus, dépenses et effectifs militaires du rusé Meliqueaz [= Malik Iyas], capitaine de Diu[1]; sur les navires du Portugal et leurs capitaines que Falcão a omis de mentionner dans son *Livro de toda a fazenda*, imprimé en 1859; sur les noms et les prix de beaucoup de marchandises, la correspondance des poids [orientaux avec les poids portugais], la valeur des monnaies, renseignements par lesquels les *Lembranças das cousas da India* se rattachent au travail précédent de Antonio Nunez et qui, si elles ne remplacent pas l'inventaire de l'artillerie et des munitions fait d'après les instructions de Simão Botelho, nous font connaitre les forces militaires que nous entretenions dans l'Inde vingt-neuf ans auparavant. L'étalage[2] de gens de mer et de guerre fait sous le gouvernement de D. Henrique de Menezes [janvier 1525-février 1526] et l'inventaire de l'artillerie avec sa répartition, par forteresses et par navires, d'après la sorte de navire et leur tonnage, suffirait donc pour recommander cette publication par laquelle on voit que, déjà à cette époque, on se débarrassait dans l'Inde du rebut de tout : mauvais artilleurs, lances avec des hampes pourries, fusils qui éclataient.

[1] Sur ce chef indigène, cf. BARROS, *Da Asia*, décade II, liv. II, chap. IX, p. 210 et suiv. «Ce Melique Az, dit-il, était russe de nationalité, des chrétiens hérétiques de Russie. Étant jeune homme, il fut fait prisonnier et amené par les Turks à Constantinople, comme esclave. Un marchand l'y acheta et en fit présent au roi Mahmud de Cambaya où il trafiquait, en informant ce souverain que Melique Az (il s'appelait alors seulement Yaz, dit Barros) était un archer excellent qui lui avait sauvé la vie lors de l'attaque de leur caravane, entre Alep et Basra...»

[2] *O alardo*.

SOUVENIRS DES AFFAIRES DE L'INDE
EN 1525.

Souvenir de quelques affaires qui se sont passées à Malaka et dans d'autres parties de l'Inde.

Prix de la semence de perles à Caliçut.

(P. 32.) Le *mithkāl* de semence de perles[1] de 200, 300 et 500 grains, en un seul lot dont la plus grande partie sont des perles de 300 grains, vaut 10 *fanām* les 10 *mithkāl*.

La semence de perles de 226 grains assortis vaut 14, 15 et 16 *fanām* les 10 *mithkāl*.

(P. 33.) La semence de perles de 1.000 et 1.200 grains vaut de 11 à 13 *fanām* les 10 *mithkāl*.

La semence de perles de 200 à 300 grains vaut 30 *fanām* les 10 *mithkāl*.

La semence de perles de 150 à 200 grains vaut 42 *fanām* les 10 *mithkāl*.

La semence de perles de 80 à 120 grains vaut 50 *fanām* les 10 *mithkāl*.

La semence de perles de boutique[2] qui ne sont pas percées, vaut de 2 à 13 *fanām* les 10 *mithkāl*.

Tare : on déduit comme tare de la semence de perles ci-dessus (le poids du) lien avec lequel elles sont enfilées, à savoir 7 à 8 *mithkāl* par 100 *mithkāl*. C'est sur ces bases qu'on fera le compte [de vente].

Monnaies de Cambaya.

(P. 38.) Le *madrafašão* et le ½ *madrafašão*. Un *madrafašão* vaut 112

(1) *Aljofar*. *Vide supra*, p. 50, notes 1 et 2.
(2) *Aljofar de botyqua*.

Madrafašão et $\frac{1}{2}$ *madrafašão* d'argent. Un *madrafašão* vaut 7 *fedea* $\frac{1}{2}$. 38 *madrafašão* pèsent 1 $\frac{1}{2}$ marc et 1 once. Le *madrafašão* et $\frac{1}{2}$ *madrafašão* d'argent valent 5 *fedea* et 6 *droqua*.

Tretamquy[1] et $\frac{1}{2}$ *tretamquy* d'argent. Le *tretamquy* vaut 4 *fedea* et 2 *droqua*.

Monnaies de cuivre avec alliage d'argent.

1 *demediam* vaut 18 *droqua* $\frac{1}{2}$.
1 *perozyl*[2] vaut 2 *fedea* $\frac{1}{2}$.
1 *traquina*[3] vaut 1 *fedea*.

Monnaies de cuivre sans alliage d'argent.

1 *galalea* vaut 1 *droqua* $\frac{1}{2}$.
Sabiabe et $\frac{1}{2}$ *sabiabe*. 1 *sabiabe* vaut 1 *droqua*.
1 *docotry* vaut 3 *paiqua*.

Il n'y a pas d'autres monnaies dans le pays en dehors de la *pataiqua* qui est une très grosse monnaie. 1 *pataiqua* vaut 8 *paiqua* et 1 *droque*; 1 *payqua*, 3 *bode*. 10 *droqua* valent 1 *fedea* = 12 reis en monnaie portugaise.

La *tanga larin* vaut 60 reis; 45 de ces *tanga* pèsent 1 marc portugais.

Poids de Diu et de Cambay.

(P. 39.) *Bahār*, *ser*, *tola*, *mithḳāl*.
2 $\frac{3}{4}$ *mithḳāl* pèsent 1 *tola*; 25 *tola*, 1 *ser*.
40 *ser* pèsent 1 *mann*; 20 *mann*, 1 *bahār*. 1 *bahār* représente, en poids portugais, 4 quintaux et 12 livres.

[1] A l'index, le nom de cette monnaie est orthographié *tretangy*.
[2] *Vide supra*, p. 70, une monnaie de Diu du même nom, *perogi*.
[3] A l'index, ce même nom est écrit *traquyua*.

Il existe là une autre sorte de poids appelée *malota*[1]. 2 *malota* pèsent 1 *mann;* 1 *malota* = 3 $\frac{1}{3}$ *ser*. Ceci pour le corail. Pour la soie, le *mann* est de 13 $\frac{1}{3}$ *malota*, d'où 3 *ser* = 1 *droqua*.

Il y a là un poids appelé *val*[2]. 2 *mithkāl* = 12 *val*. Il y en a un autre appelé *tanga* qui est de 11 $\frac{1}{2}$ *val*. 1 *tola* = 32 *val*.

1 marc pèse 19 *tola* et 5 huitièmes qui sont l'équivalent de 20 *val*.

Prix de la semence de perles en Chine.

Semences de perles de	10 grains[3]	10 *tanga*[4].
Idem	15	12
Idem	20	10
Idem	25	7 $\frac{1}{2}$
Idem	30	7
Idem[5]	35	6
Idem	40	5
Idem	55	4
Idem	13	24
Idem	7	22
Idem	9	17
Idem	75	3
Idem	100	2 $\frac{1}{2}$

Prix des marchandises à Diu et quantités qu'on y peut parfaitement vendre.

	Prix.	Quantités.
Cuivre	2.100 *fedea*[6].	800 *bahār*.
Mercure	12.000	2

(1) Il est question, un peu plus loin, à propos du prix des marchandises à Cambaya, de corail pesé à la *malota*.

(2) *Vall*.

(3) Felner dit en note : «Faut-il sous-entendre par *mithkāl* ?» C'est vraisemblable.

(4) Le texte a : «10 grains [de semence de perle] valent 16 *tanga*... X *tanga* (*sic*).»

(5) P. 40.

(6) Ces prix s'entendent pour un *bahār*.

	PRIX.	QUANTITÉS.
Minium	12.500 *fedea*...	1 *bahār*.
Alun	2.000	55
Safran	35	2 *mann*.
Sublimé corrosif	20	1
Sublimé fin transparent	300	
Sel ammoniaque pour étamer	1.000	10

À CAMBAYE.

(P. 41.) Petit corail en branche qui se pèse à la *marlota*, laquelle vaut 3 *ser*. Ce corail vaut.	La *marlota*.	40 *fedea*..	40 quintaux.
Tronc [de corail][(1)]	*Idem*	160	
Corail blanc en grosse branche	*Idem*	320	
Petit corail ouvré, rond, bien rouge	Le *ser*	80	
Ambre ouvré en petites [boules?]	La *marlota* qui vaut 3 *ser*..	40	
Ivoire	Le *bahār*...	4.000	50 *bahār*.
Eau de rose	*Idem*	3.000	20
Plomb	*Idem*	800	10
(P. 42.) Poivre	*Idem*	1.000	200
Gingembre blanc	*Idem*	300	50
Gingembre rouge	*Idem*	240	50
Girofle propre sans bois.	*Idem*	2.000	1
Girofle avec bois (*bastão*).	*Idem*	1.500	
Cannelle de Ceylan	*Idem*	600	30
Cardamome	*Idem*	1.000	50
Sandal blanc	*Idem*	4.000	30
Sandal rouge	*Idem*	2.000	15
Bois du Brésil	*Idem*	400	5
Noix muscade	*Idem*	3.600	5
Macis	*Idem*	3.000	5

(1) *O toro.*

Benjoin à l'amande[1]..	*Idem*......	4.000 *fedea*..	5 *bahār*.
Gros safran..........	*Idem*......	300	5
(P. 43.) Petit safran noir.	*Idem*......	150	

L'argent [brut] venant de Portugal vaut 9 $\frac{3}{4}$ *fedea* le *tola*; l'argent affiné avec déchet de 6 $\frac{1}{2}$ % vaut 10 $\frac{1}{2}$ *fedea*.

Le marc pèse 19 *tola* et 5 huitièmes. Notre marc affiné vaut donc 2.472 reis.

Pour en finir avec la liste ci-dessus :

Noix de galle noire............	Le *mann*......	40 *fedea*.
Turbit[2]..................	Le *mann* du Guzerate......	10
Nard indien[3]...............	*Idem*.........	60
Casse[4]...................	*Idem*.........	4
Gomme arabique[5]............	Le *mann* d'Aden.	12
Encens de Zofār[6]............	Le *mann*.....	12

[1] *O beyjoym amendoado.*

[2] Pour le turbit, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 347-349; Ibn al-Bayṭār *Traité des simples*, t. I, n° 407, تربد, p. 306-308.

[3] Le texte a *Espeque narber* (*sic*). Pour le nard indien, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 291-299, Linschoten, *Itinerario*, t. II, p. 54; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 277, et à l'index du t. II, sub verbo *nard*, *Hobson Jobson*, sub verbo *nard*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *nardo*.

[4] Le texte a *Cana fystolla*. Cf Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 193-199, Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 51; *Pharmacographia*, p. 195-197; Ibn al-Bayṭār, *Traité des simples*, t. II, n° 836, خيار شنبار *khiyār šanbar*, p. 64-67; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 380, 389; Dalgado, *Glossario*, s. v° *canafistula*.

[5] Cf. *Pharmacographia*, p. 206-213.

[6] Le texte a : *O encemso do fary*, qu'il faut lire *o encemso do dofary*, parallèlement à la phrase suivante : *emcemço do fartaquy* «encens de Fartak». Barros dit, en effet, à l'appui de cette correction : «La ville de Dofar (*sic*) est le seul endroit où il y ait le meilleur encens, et où il y en a le plus de toute l'Arabie» (*Da Asia*, décade I, liv. IX, chap. 1, p. 289). Camoen dit également : «Regarde l'illustre Dofar parce qu'il envoie l'encens le plus odorant pour les autels [chrétiens]...» (*Lusiades*, X, 101). Enfin, dans les *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, Paris, 1885, il est dit de la grande plaine de Dhofar (*sic*) : «Les arbres à encens et à

Encens de Fartak[1]	Le *mann* d'Aden.	4 *jedea*.
Jonc aromatique de la Mekke et de Mascate[2]	*Idem*	5
Gugal[3] de Hormuz	*Idem*	16
Écorce de pavot	*Idem*	6
(P. 44.) Dattes de Mascate	*Idem*	8
Dattes sèches	*Idem*	10
Dattes de la Mekke	*Idem*	20
Semence de perles de boutique[4]	L'once	5
Musc	Le *tola*	25
Huile parfumée fine	Le *ser*	12
Bois d'aigle fin	*Idem*	30
Fil de coton noir	Le *mann*	70
Fil blanc	*Idem*	20
Huile de sésame	*Idem*	12
Atagara (?) des couteaux	*Idem*	10
100 peignes		20
Fer de Baticala	Le *bahār*	250
Cuivre ouvré	Le *mann*	160
Cire d'Arabie	*Idem*	40
Cire du Malabar	*Idem*	50
Anneaux d'oreilles de Monbasa	*Idem*	40
Écaille de tortue de Monbasa	*Idem*	300
(P. 45.) Petites perles[5] pour Sofala :		
Petites perles jaunes	*Idem*	45
Perles bleues	*Idem*	45

gomme arabique abondent sur les versants intérieurs des montagnes» (p. 357). Cf. également *Chau Ju-kua*, p. 195-197.

(1) Fartak, qui est bien connu par le cap de ce nom, sur la côte de l'Arabie méridionale, est à l'Ouest de Zofār. Pour l'encens, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 351-357; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 34; *Pharmacographia*, p. 120-124; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 547-548; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 611-616; *Chau Ju-kua*, p. 195-197.

(2) Le texte a : 4 *palha de Mequa* [*e*] *de mazagate* (*sic*); *Andropogon laniger*; cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 311-317; *Pharmacographia*, p. 662.

(3) Gomme aromatique du *Balsamodendron Mukul*; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *googul*.

(4) *Aljofar de botyqua*.

(5) Litt. grains; il s'agit de perles fausses de couleur,

Perles bleues grosses.	Le *mann*.	35 *fedea.*
Corde en fibres de coco des Maldives.	Le *bahār*.	300
Corde en fibres de coco du Malabar. .	*Idem*.	180
Cauris des Maldives.	Le *mann*.	10
La balle de garance qui pèse.	14 *mann*.	800
Opium d'Aden.	Le *mann*	700
Opium *maquarym*[1].	Le *ser*	150
Eau de rose.	Le *mann*	150
Pièces de toile de Kuriyat de 14 *vara*.	1 *kordja*[2].	250
[Pièces de toile] de 12 *vara*.	*Idem*.	220
Vêtements de *quaputes*, de *dute*[3] et de *macaceres* qui sont de gros *beiranes*[4].	*Idem*.	200
Saboes de metaees (?)	*Idem*.	60
Storax liquide	Le *mann*.	200
(P. 46.) *Al-ghāliya*	Au *mithkāl*.	[5]
Soie du Khorāsān.	Le *mann*	800
Soie de Chine.	*Idem*.	800
Soie [de l'État] de Sumatra.	*Idem*.	500
Fil de soie.	Le *ser*.	45
Soie non filée.	*Idem*.	36
Salpêtre raffiné.	Le *mann*.	80
Soufre à raffiner.	*Idem*.	50
Soufre de Hormuz.	*Idem*.	3

(1) Garcia da Orta (*Coloquios*, t. II, p. 173) dit : «Il y a de nombreuses sortes d'opium qui se différencient l'une de l'autre par leur nom d'origine et leurs caractéristiques ; celui du Caire (que les Égyptiens appellent *meceri* [lire : *miṣrī*]) est blanc. . .» *Meceri* a pu être orthographié *macarim* (avec *c* pour *ç*) dans un manuscrit et un copiste a écrit ensuite *maquarim* (*qu* = *c* = *ç*). Dans cette hypothèse, il s'agirait ici d'opium égyptien.

(2) Une *kordja* (le texte a *corjaa*, *corja*) désigne un ballot de 20 unités. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *corge*.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dhoty*.

(4) Lire *beirames*, sorte de toile fine de l'Inde. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *beiramee*. Dans le *Tombo do Estado da India* (*Subsidios*, II, p. 129), il est fait mention de *beirames* au budget de l'église : «Pour six *beirames* [pour confectionner] six surplis qu'on donne tous les ans, à savoir : au vicaire, aux [quatre] bénéficiaires ecclésiastiques (*beneffiçiados*), au trésorier [de l'église] : *beirames* qui peuvent valoir 7 *pardão*, la dépense annuelle est de 2.100 reis.»

(5) Le prix manque.

Biscuit.	Le *mann*	7 *fedea*.
Papier du pays, [rame] de 25 feuilles de 2 palmes en long et en large.	*Idem*	3
Si le papier est très bon.	*Idem*	5
Ambre.	Le *tola*	20
Gomme de Guzerate.	Le *mann*	8
Alamy (?) de Monbasa.	*Idem*	13
Dana cananey (?) du Guzerate.	*Idem*	20
Mite qualamey [1] du Guzerate.	*Idem*	48
Acier du Guzerate.	*Idem* [2]	30
Toutie [3] de Hormuz.	*Idem*	200
Vitriol [4] du Guzerate.	*Idem*	80
Herbe douce [5] appelée *confecalamey* (?).	*Idem*	40

(P. 47.) Les monnaies et prix de Cambaya sont les mêmes que ceux de Diu, sous la réserve qu'on perd 2 % pour les monnaies d'argent [du premier de ces ports]. Il y a 5 sortes de *fedea* de 9 *droca*, 10 $\frac{1}{2}$, 12 et 13.

On prend [un] *torobym* pour [un] *tanga*.

1 *kordja* de grands *bespes* [6] vaut.	30 *tanga*.
Idem... de petits *bespes*.	26

[1] Felner dit à l'index, sub verbo *mite* : «Perles fausses (*contas*) avec lesquelles on faisait un grand commerce sur la côte d'Afrique.»

[2] Le texte a : *Iso namão guzarata*, que l'éditeur propose de corriger en : *aço, a mão guzarata*.

[3] Pour la toutie, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 359-361; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 674-676; Ibn al-Baytār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 252-255 et à l'index du tome II, sub verbo *tūtiyā*.

[4] *Quaparosa*.

[5] *A erua doce*.

[6] L'éditeur rappelle en note un passage de Barros (*Da Asia*, décade III, liv. III, chap. III, p. 269), où il est dit que, lorsque Diogo Pacheco prit des informations au sujet des îles de l'or du Sud de Sumatra, des indigènes de Baros (côte occidentale de l'île) lui firent savoir ceci, entre autres renseignements : «Les habitants des îles de l'or (*Ilhas do ouro*) donnaient une grande quantité d'or en échange d'étoffes de Cambaya de la [même] sorte que Diogo Pacheco avait apporté à Baros, et ces étoffes étaient des *vespicins*, *mantazes* et

1 *kordja*	de *mantazes*[1] *requara* avec bandes de soie....	120 *tanga.*
Idem...	de grands *mantazes*....................	90
Idem...	de petits *mantazes*.....................	55
Idem...	de *mandyll capacique*...................	48
Idem...	de *mandys*..............................	120
Idem...	de grands *mandyll fedella*..............	160
Idem...	de petits *mamdyll fedela* (*sic*)........	110
Idem...	de grands *çarguça damdalym*.............	80
Idem...	de petits *çarguca damdalym*..............	50
Idem...	(p. 48) de *bespices*[2] *maçudes*..........	35
Idem...	de grands *mandis Ratim*..................	50
Idem...	de petits *mandis Ratim*..................	40
Quymcyçao ou *certangys* peints, la pièce	....	6
1 *kordja*	de *quamdaquys* rouges...................	120
Idem...	de *quamdaquys* noirs....................	65
Idem...	de *quamdaquys* noirs avec des marques[3], appelés *maquafee*, d'une coudée $\frac{1}{4}$ de large.....	105
Idem...	de *carguca* (*sic*) *abeixamym*............	280
Idem...	de *cabrys* rayés........................	45
Idem.	de *mao salgunsadabra*...................	50
Idem..	de *beiranes* gros et rouges..............	40
Idem...	de grand basin[4].........................	250
Idem...	de basin moyen...........................	160
Idem...	(p. 49) de petit basin....................	140
Idem...	de toile d'emballage......................	111
Idem...	de grande étoffe pour emballage...........	71
1 *mann* de ces *kordja*	....	3 $\frac{1}{2}$
1 *mann* de fil du Brabant	....	9 $\frac{1}{2}$
Confection d'une balle de 100 *kordja*	....	8
Emballage de 50 *kordja*	....	4 $\frac{1}{2}$
Emballage de 25 *kordja*	....	3 $\frac{1}{4}$
100 coiffes (ou bonnets) blanches	....	10

bertangijs bleus et rouges. On obtenait de l'or à très bon marché en échange d'étoffes aussi communes... »

(1) Voir la note précédente. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *mantaz*.

(2) *Ibid.*

(3) *Com mostras.*

(4) *Quotonya* = *cotoma*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *cuttanee*. Sorte de cotonnade.

Diate de manteaux *cader* de Cambaya, ce sont 4 étoffes [1].		24 *tanga.*
Dute de 3 *candya azares* qui sont des étoffes du Khorāsān, le *dote*, gros...................		26
Dutre [2] de *tucamdya nylora* qui sont des étoffes vertes et rouges avec des oiseaux peints, six *dute*....		23

Tafeciras [3] avec rayures de soie :

(P. 50.) *Tamalura*, la pièce......................		26
Tafecira *Rysaa*..........................		26 ½
Idem.. *mazera*........................		41
Idem.. *candanym*.......................		15
Idem.. *abaryary caceby*.............	La *kordja*...	27 ½
Idem.. *ratalaya*...................	*Idem*......	27
Idem.. *martur calyne* [4]...................		25
Alquatyfas [5].....................	La coudée..	2 ½
Grands *alquatifas*..................	*Idem*......	4 ½
Gros borate de soude [6] de lie..........	Le *mann*...	100
Petit borate.......................	*Idem*......	60
Costus [7] de Cambaya..............	*Idem*......	35
Opium de Cambaya................	*Idem*......	600
Ghāliya [8] noir...........................		40

Prix de la cornaline.

(P. 51.) On prend le *tanga* à 9 *droqua*... [9].

[1] *O diate das capas cader de cambaya sam quatro panos.*

[2] C'est peut-être la même sorte d'étoffe que la précédente.

[3] D'après les *Ayn-i-Akbari* (trad. Blochmann, t. I, p. 94), le *tafṣīlah* est une étoffe de soie.

[4] Dans les documents qui sont à ma disposition, je n'ai rien trouvé qui me permette d'identifier toutes ces étoffes. La liste d'étoffes brodées d'or, d'étoffes de soie, de coton et de laine du *Ayn-i-Akbari* (trad., t. I, p. 92-96) ne mentionne pas celles que cite le texte portugais.

[5] De l'arabe القطيف *al-ḳaṭīf*, sorte de tapis. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *alcatif*.

[6] Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 277 et 281; *Hobson-Jobson*, sub verbo *tincall*.

[7] *Pucho. Vide supra*, p. 46.

[8] *Vide supra*, p. 51.

[9] *E não tem somaa ?*

Cornaline[1] en petits tubes[2].	Le 100. . . .	160 *tanga.*
Idem. . . . . en tubes fins[3].	*Idem*.	110
Idem. . . . . *dolyueta*[4] commune, la meilleure qualité. . .		20
Idem. . . . . *dolyueta* fine, la meilleure qualité.		29
Idem. . . . . de *cosouro* commune.		30
Idem. . . . . en tube mince. fine, le cent pesant une livre.		8
Idem. . . . . *olyueta*[5] fine, petite, la meilleure qualité. . .		15
Perles de cornaline, les meilleures.		10
Idem. . . . . moyennes, percées, petites.		4
Petits anneaux.		4
Anneaux fins en cornaline.	Le 100. . . .	400
Anneaux communs en cornaline.	*Idem*.	70
Perles fausses[6].	*Idem*.	25
Idem. . . . . . de couleur.		20
Jeu d'échecs en ivoire.		65
Manche de couteau, la pièce.		$3 \frac{1}{2}$
Cuiller en cornaline.		25
Fourchette en cornaline.		15
Fourreau (?) de poignards[7] en cornaline.		12
(P. 52.) Cornalines pour le cou[8].		185
Cuir de Cordoue rouge, la pièce.		5
Basane.		3
100 roses.		5 *droqua.*
100 de sucre[9].		7
1 pomme de pin de *bonyfates*.		15 *tanga.*
Pour un ballot de marchandise[10], droit payé aux Maures.		60
Droit payé pour un [ballot] aux Indiens d'après leur tarif.		200

(1) *Alaquequa* — arabe العقيق *al-ʿaḳīḳ*. Cf. Clément-Mullet, *Essai sur la minéralogie arabe*, p. 129 et suiv.

(2) *Alaquequa de quanudo meudo.*

(3) *De quanudo fino.*

(4) Il faut peut-être entendre, ainsi qu'à la phrase suivante : cornaline olivette, ou d'olivette.

(5) *Ibid.*

(6) *Perloas falsas.*

(7) *Tachas de punhaes.*

(8) *Alaquequas pera os pesquoços.*

(9) *O cemto de açuquere.*

(10) *De huum fardo de Roupa.*

Pour 2 petits bœufs de trait par charrette, chaque ballot paye 2 *fedea* et pour la barque qui met ce ballot à bord.	4 *fedea*.
Bons cuirs de vaches, grands	200 *tanga*.
1 balle d'indigo de *tavoleta* (?), qui pèse 3 *mann* $\frac{1}{2}$......	350

Lara[1].

Poids. *Mithkāl*, ...[2] *frāsila*. Le *bahār* est de ...[3]; 10 *mithkāl* font un *aceay*[4]; 24 *quiaz* = 1 *mann*.

10 *mann* = 1 *frāsila*, 20 *frāsila* = 1 *bahār*. 1 *frāsila* = 23 livres [portugaises], 1 *bahār* = 3 quintaux, 2 arrobes et 27 livres.

Mesures [de capacité]. (P. 53.) 8 *quela*[5] = 1 alquière portugais.

Monnaies. *Fals*, *dīnār*, *tanga*, *larin*. 2 *fals* valent un *dīnār*; 12 *dīnār*, 1 *tanga*; 3 *tanga* et 10 *dīnār* = 1 *larin* nouveau; le *larin* ancien vaut 1 *dīnār* de moins [que le nouveau].

	[Prix.]	[Quantités.]
Girofle..................	6.000 *tanga*,	1 *bahār*[6].
Poivre.................... .	1.000	10

[1] Il s'agit plus vraisemblablement du pays de Lar ou Guzerate (cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., p. 116 et 130) que de l'île de Lār, qui est située entre l'ancien port de Sirāf et l'île de Kis ou Kays (cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique, histor. et littér. de la Perse*, Paris, 1861, in-8°, p. 501, sub verbo لار).

[2] *Matyquaes, qué menos, framças*. Le dernier mot est indiqué par l'éditeur comme une fausse lecture par le copiste de l'abréviation *fr.cas* pour *faracolas*.

[3] Quelques mots ont été sautés par le copiste.

[4] Peut-être pour *quiaz* (Felner).

[5] C'est l'arabe كَيْلَة *kayla*, mesure pour les grains.

[6] Le texte a : *De cravo, huum bahar seis myll tamgas; De pymenta, dez bahares*, 1.000 *tamgas*, etc. Je crois qu'il faut entendre comme précédemment (p. 197) : le girofle vaut 6.000 *tanga* le *bahār* et on peut facilement

	[PRIX.]	[QUANTITÉS.]
Cannelle	2.000 *tanga*,	1 *bahār*.
Cardamome	1.600	1
Safran du Malabar	650	1
Sandal blanc	800	½
Sandal rouge	250	50 *mann*.
Indigo *nadale*[1]	100 *larins*,	20 ballots.
Sucre. Se vend par charge de 2 balles qui sont des balles en charge[2]: [les deux balles]	140	500 balles.
Cuivre	25 *tanga*,	5 *bahār*.
Coton	100 *larins*,	10
(P. 54.) Cuivre[3]	2.000 *tanga*,	5
Fer	400	50
Étain[4]	1.500	4
Plomb	2.000 *larins*,	10
Bois du Brésil	800	2
Mercure	90 *tanga*,	5 *mann*.

[Prix des] vivres.

7 *quela* d'orge	1 *tanga*.
2 ½ *quela* de blé	1
1 *mann* de pain	6
Idem.. de viande de mouton	10 *reis* (*sic*).
Idem.. de raisin	6 *droca*.
Idem.. de poires	1 *tanga*.

en vendre un *bahār*; le poivre vaut 1.000 *tanga* le *bahār* et on peut en vendre facilement 10 *bahār*; etc. C'est, du reste, ce qui est dit expressément pour le sucre.

[1] *Vide supra;* dans la liste des drogues donnée par Duarte Barbosa, il est question d'indigo *nadador*, p. 149.

[2] *O açuquere se vende por cargua de dous fardos, que sam fardos em carga* (?).

[3] Comme l'a remarqué l'éditeur, le cuivre est coté 25 *tanga* deux lignes plus haut. C'est évidemment d'un autre métal qu'il s'agit ici et le copiste a répété *cobre* par erreur.

[4] Le texte a *quahym*, sans doute pour *qualym* = *calaim*, comme l'a conjecturé l'éditeur.

1 *mann* de pêches	1 *tanga.*
Idem.. de pommes	1
Idem.. de coings	1
Idem.. de grenades douces	8 *droca.*
Idem.. [de grenades] aigres	5
Idem.. de dattes	4
1 poule	1 *tanga.*
2 perdrix [(1)]	1
5 perdrix mâles [(2)]	1
6 tourterelles	1

[PRIX DES] MARCHANDISES.

(P. 55.) 1 *mann*	de soie	15 *tanga.*
2 *bahār*	de noix muscade	1.300
5	de macis	1.200
10	de gingembre	400
10	de laque de Cambaya	200 *larins.*
5	de sucre candi	1.600 *tanga.*
1 *mithkāl*	de musc vaut	25

Voici les [diverses sortes de] marchandises qu'on achète à Cambaya pour les importer à Çamatra[(3)]. Le transport de

(1) *Duas passaras, ou perdizes*, est-il dit à l'index.

(2) *Cymquo perdygões.*

(3) Dans la lettre IX des *Cartas de Affonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam* (t. I, Lisbonne, 1884, in-4°, p. 45), qui est datée du 1er avril 1512, Albuquerque dit : «...quatre marins qui échappèrent au naufrage du *Frol de la mar* et atterrirent au port de Pacee [= Pāsè, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 666 et 670] que nous, nous appelons Çamatora [= Sumatra].» Et il s'agit ici du port et de l'État de ce nom sur la côte Nord-Est de l'île de Sumatra. Cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *Journ. asiat.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 277 et les auteurs cités. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le *Çamatra* du présent passage. Dans la notice du *Sing tch'a cheng lan* (1436) consacrée à 蘇門荅剌 *Sou-men-ta-la* = État de Sumatra, il est dit ceci : «Les indigènes considèrent le 播荷 *po-ho* (*bahār* pour le poivre) comme égal à 320 *kati* chinois; le prix [du *bahār* de poivre] est

100.000 *fedea* de marchandises exige un navire de 500 *kandi* [de jauge[1]]. De ce chargement de marchandises d'une valeur de 100.000 *fedea*, 40.000 *fedea* sont des marchandises achetées à Cambaya et 30.000 achetées à Diu; le fret du navire est de 30,000 *fedea;* au total : 100.000 *fedea.*

[Détail] des 40.000 *fedea* d'achats à Cambaya :

Opium de Cambaya.	3.000 *fedea.*
Tapis.	4.000
Cornaline.	3.000
Charguça (?) de 5 *pamy*.	1.000
Mamdyll fydella	1.500
Dute azares.	3.000
Atreucaulea azaree.	1.500
Čawtār[2] et *madavady*[3]	1.500

de 20 pièces d'argent pesant 6 onces (chinois). Dans ce pays, il y a une monnaie d'or appelée 抵納 *ti-na* d'or (*dīnār* d'or). 20 de ces *dīnār* pèsent 5 tael et 2 *mas*» (*apud* ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 156-157).

[1] «Que le *candil* ait servi de mesure pour le tonnage, on peut le conclure d'un passage de Castanheda [liv. III, chap. CXXXIV, p. 451 de l'édit. de 1833], où il est dit : «...il dit qu'il suffirait d'un navire de 350 *kandi* au maximum. Le *kandi* est une mesure [de capacité] qui est en usage dans le pays (Felner). Cf. également ce passage du *Livro do Estado da India Oriental* de Pedro Barretto de Resende (British Museum, Sloane Ms. 197) : «Dans ce royaume de Bassora [= Basra]... se rendent les pataches (*pataxos*, sorte de navire) d'un tonnage atteignant jusqu'à mille *candīs* [= *kandi*] parce que le fleuve est très profond, et tous les autres petits navires jusqu'aux *terradas* [sur ces bâtiments, cf. JAL, *Glossaire nautique*, sub verbis *tarida*, *taride*, *tarrada*, *tarrida*, *terrada*]» (dans *The commentaries of the great Afonso Dalboquerque*, trad. Walter de Gray Birch, *Hakluyt Soc.*, 1884, t. IV, appendice F, p. 233); «comme ledit fleuve (l'Indus) a beaucoup d'eau et s'étend beaucoup dans l'intérieur du pays, beaucoup de navires de quatre cents *candīs* le remontent...» (*ibid.*. appendice G. p. 241).

[2] Le texte a *choder*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chudder*.

[3] Suivant une correction de l'éditeur, *madavady* est pour *Amadavy* pour *Aḥmadābādī*, [étoffe] originaire de Aḥmadābād du Guzerate. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *avadavat*.

(P. 56.) *Mamdyle mylara*	2.500 *fedea.*
Crecandia mylare	1.500
Çaby	1.500
Mamdyll hyrcania	1.000
Quamdaquis noirs	4.500
Chader cambayate[1]	2.000
Charguça damdaly	2.000
Droits et coûts[2]	4.000

Les 30.000 *fedea* d'achat à Diu se composent des marchandises suivantes : . . .[3].

POIDS DE CHINE.

1 pikul = 100 *kati*; 1 *kati* = 16 taels; 1 tael = 100 *mas* et 1 *mas* = 10 *foëes*.

1 pikul représente 130 livres [portugaises] à raison de 20 onces pour $\frac{7}{8}$ de *kati*.

[MONNAIES.] 1 tael = 1 cruzade.

1 tael = 20 *mas*, 1 *mas* = 10 fedea.

1 tael qui vaut une cruzade = 100 *quaixa*.

(1) *Vide supra*, p. 209, note 2. Il s'agit du *čawtar* de Cambaya. Pour la leçon *cambayate*, qui est correcte, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cambay*.

(2) *Pera dyreytos e custos.*

(3) Le détail des marchandises achetées à Diu a été omis par le copiste.

EXTRAITS DES *AYN-I-AKBARI*

(1595).

Les *Ayn-i-Akbari* ou *Institutes d'Akbar,* le grand empereur de l'Inde (1542-1605), sont le troisième volume de l'œuvre appelée *Akbarnāmeh,* le *Livre d'Akbar,* publié en 1595 par son ministre, le šaykh Abū'l-Fazl-i-ʿAllamī. Le texte persan a été édité par H. Blochmann (2 vol. in-4°, Calcutta, 1872 et 1877) et traduit en 3 volumes (*The Ain i Akbari*, t. I, trad. H. Blochmann, in-8°, Calcutta, 1873; t. II et III, trad. col. H. S. Jarrett, Calcutta, 1891 et 1894). La tomaison indiquée ci-dessous renvoie à la traduction anglaise.

Tome I.

(P. 27[1].) Grâce aux soins de Sa Majesté l'Empereur Akbar, l'or et l'argent ont été portés au plus haut degré de pureté; la forme des monnaies a été également améliorée. Les monnaies sont maintenant un ornement du Trésor et le peuple les apprécie beaucoup. Voici quelques détails à leur sujet.

Monnaies d'or.

1. Le *shansah*[2] est une monnaie ronde pesant 101 *tōlah,* 9 *māšah* et 7 *surkh,* d'une valeur égale à 100 *mohur laʿl-i-djalālī*...

Pour le texte persan, cf. t. I, p. ۲۳, l. 17 et suiv.

[illegible].

2. (P. 28.) ...Il existe une autre pièce d'or de mêmes *nom et forme* que la précédente, pesant 91 *tōlah* et 8 *māšah*, d'une valeur égale à 100 *mohur* ronds de 11 *māšah* chacun.

3. Le *rahas*[1] est la moitié des deux pièces précédentes. Il est quelquefois carré.

4. (P. 29.) Le *ātmah*[2] est la quatrième partie du *shansah;* il y en a de ronds et de carrés...

5. Le *binsat*[3] a les mêmes deux formes que le *ātmah.* Il vaut $\frac{1}{5}$ de la pièce n° 1.

Il y a également des monnaies d'or de même forme que le *atmāh* et qui valent $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{25}$, du *shansah.*

6. Le *čugul* (ou *djugul*[4]) est de forme carrée. C'est la cinquantième partie du *shansah;* il vaut 2 *mohur*[5].

7. Le *la'l-i-djalālī*[6] rond est égal en poids et en valeur à 2 *mohur* ronds...

8. Le *āftābī*[7] est rond et pèse 1 *tolah*, 2 *masah* et 4 $\frac{3}{4}$ *surkh*. (P. 30.) Il vaut 12 *rūpiyah* (ou roupie).

9. Le *ilahī*[8] est rond, pèse 12 *mašah* et 1 $\frac{3}{4}$ *surkh* et vaut 10 *rūpiyah.*

10. Le *la'l-i-djalālī* carré a les mêmes poids et valeur.

11. Le *'adlgutkah*[9] est rond, pèse 11 *mašah* et vaut 9 *rupiyah.*

(1) رهس.

(2) آتمه.

(3) بنست.

(4) چگل, جگل.

(5) Les manuscrits ne concordent pas. La plupart mettent le *čugul* après le *binsat* et ajoutent : «Le *čugul* est carré et pèse 3 *tolah* et 5 $\frac{1}{2}$ *surkh*; il vaut 30 roupies. Il y en a aussi de ronds, pesant 2 *tolah* et 9 *masah*, valant 3 *mohur* ronds de 11 *māšah* l'un (c'est-à-dire 27 roupies). L'empreinte des deux sortes est la même. Le *čugul* est la 50ᵉ partie du *shansah* » (Blochmann.)

(6) لعل جلالی.

(7) آفتابی.

(8) الهی.

(9) عدل گتکه.

12. Le *mohur*[1] rond a les mêmes poids et valeur que le précédent, mais l'empreinte est différente.

13. Le *miḥrābī*[2] a les mêmes poids, valeur et empreinte que le précédent.

14. Le *muʿinī*[3] est carré et rond. Il a les mêmes poids et valeur que les pièces 10 et 11.

15. Le *čahārgōšah*[4] a les mêmes empreinte et poids que le *āftābī* (n° 8).

16. Le *gird*[5] est la moitié du *ilahī* avec la même empreinte.

17. Le *dhan*[6] est la moitié de 7.

18. Le *salīmī*[7] est la moitié de 11.

19. Le *rabī*[8] est le quart de 8.

20. Le *man*[9] est le quart de 9 et de 10.

21. Le ½ *salīmī* est la moitié de 18.

22. Le *pandj*[10] est le cinquième de 9.

23. Le *pāndaw*[11] est le cinquième de 10...

24. Le *summī*[12] ou *aštsiddah*[13] est le huitième de 9.

25. Le *kalā*[14] est le seizième de 9.

26. Le *zarah*[15] est le trente-deuxième de 9.

(1) مهر.
(2) محرابی.
(3) مُعینی.
(4) چهارکوشه.
(5) کرد.
(6) دهن.
(7) سلیمی.
(8) ربی.
(9) من.
(10) پنج.
(11) پاندو.
(12) ثمني < arabe ثُمن *thumn*, un huitième.
(13) است سدّه.
(14) کلا.
(15) ذره.

Monnaies d'argent.

1. La *rūpiyah*[1] est ronde et pèse 11 ½ *māšah*. Elle fut mise en usage pour la première fois à l'époque de Šēr Khān[2]...

2. Le *djalālah*[3] est carré; il a été mis en usage pour la première fois sous le règne de Akbar. Il a les mêmes valeurs et empreinte que 1.

3. Le *darb*[4] est un ½ *djalālah*.
4. Le *čarn*[5] est un ¼ de *djalālah*.
5. Le *pāndaw* est le ⅕ du *djalālah*.
6. Le *ašt*[6] est le ⅛ du *djalālah*.
7. Le *dasā*[7] est le dixième du *djalālah*.
8. Le *kalā* est le seizième du *djalālah*.
9. Le *sūkī*[8] est le vingtième du *djalālah*.

On a adopté les mêmes monnaies divisionnaires pour la *rūpiyah*, mais celles-ci sont rondes et par conséquent de forme différente de celles du *djalālah* [qui sont carrées].

Monnaies de cuivre.

1. Le *dām*[9] pèse 5 *tānk*, c'est-à-dire 1 *tōlah*, 8 *māšah* et 7 *surkh*. C'est la quarantième partie de la *rūpiyah*. Tout d'abord, cette monnaie s'appelait *paysah*[10]; on l'appelait également *bahlōlī*[11]. Elle est maintenant connue sous le nom de *dām*...

(1) روپیه, ou roupie. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rupee*.
(2) En 1542.
(3) جلاله.
(4) درب.
(5) چرن.
(6) اشت.
(7) دسا.
(8) سوکی.
(9) دام.
(10) پیسه.
(11) بهلولی.

Pour les calculs, le *dām* se divise en 25 parties dont chacune est appelée *djētal*[1]. Cette division fictive n'est employée que par les comptables.

2. Le *adhēlah*[2] est la moitié du *dām*.
3. Le *pā'ūlah*[3] est le quart du *dām*.
4. Le *damrī*[4] est le huitième du *dām*...

Le dirham et le dīnār.

(P. 35[5].) Le *dirham* ou, comme on l'écrit quelquefois, *dirhām*[6], est une monnaie d'argent dont la forme ressemble à celle d'un noyau de datte... (P. 36) ... Fāzil de Khudjand dit qu'il y avait autrefois deux sortes de *dirham* : 1° le *dirham* entier pesant 8 et 6 *dang* (1 *dang* de ce *dirham* = 2 *ḳīrāṭ*; 1 *ḳīrāṭ* = 2 *ṭassūdj*; 1 *ṭassūdj* = 2 *ḥabbah*) et 2° le *dirham* incomplet de 4 *dang* et une fraction. D'autres auteurs ont émis des opinions différentes à ce sujet.

Le *dīnār* est une monnaie d'or pesant 1 *mithḳāl*, c'est-à-dire $1\frac{3}{7}$ *dirham*, car on évalue le *mithḳāl* à 6 *dang*; le *dang* à 4 *ṭassūdj* et le *ṭassūdj* à 2 *ḥabbah*; le *ḥabbah* = 2 *djaw* (grains d'orge); le *djaw* = 6 *khardal* (grains de moutarde); le *khardal* = 12 *fal*; le *fal* = 6 *fatīl*; le *fatīl* = 6 *naḳīr*; le *naḳīr* = 6 *ḳiṭmīr* et le *ḳiṭmīr* = 12 *zarrah*[7]. Le *mithḳāl* représente [en poids], d'après ces données, 96 grains d'orge. Le *mithḳāl* est un poids en usage pour peser l'or, mais c'est aussi le nom d'une monnaie. D'après d'anciens textes, (p. 37) le *mithḳāl* grec n'est plus en usage; il pesait 2 *ḳīrāṭ* de moins que le *mithḳāl* actuel. Le *dir-*

(1) جيتل.
(2) ادهيله.
(3) پاوله.
(4) دمری.
(5) P. ٣٩ du texte.
(6) درهام، درهم.
(7) Pour ces divisions, cf. t. II de la traduction, p. 59.

ham grec diffère également des autres et pèse $\frac{1}{6}$ ou $\frac{1}{4}$ de *mith-kāl* de moins.

[ALLIAGE ET ALOI.]

(P. 19[1].) ... On fond ensemble un *māšah* d'argent pur et une égale quantité du meilleur cuivre; et on les laisse se solidifier. Ce mélange est ensuite fondu avec 6 *māšah* d'or pur de 10 $\frac{1}{2}$ degrés de fin. On prend 1 *māšah* de cet alliage et on le divise en 16 parties d'un $\frac{1}{2}$ *surkh* chacune. Si 7 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or pur (de 10 $\frac{1}{2}$ de fin) sont mélangés avec l'une des 16 parties du mélange précédent, l'aloi de ce nouvel alliage sera seulement de 10 $\frac{1}{4}$ *bān* (litt. : degré). De même, 7 *surkh* d'or pur et 2 parties du mélange, fondus ensemble, donneront de l'or de 10 *bān;* 6 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or pur et 3 parties du mélange donneront de l'or de 9 $\frac{3}{4}$ *bān;* 6 *surkh* d'or et 4 parties du mélange, de l'or de 9 $\frac{1}{2}$ *bān;* 5 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 5 parties du mélange, de l'or de 9 $\frac{1}{4}$ *bān;* 5 *surkh* d'or et 6 parties du mélange, de l'or de 9 *bān;* 4 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 7 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{3}{4}$ *bān;* 4 *surkh* d'or et 8 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{1}{1}$ *bān;* 3 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 9 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{1}{4}$ *bān;* 3 *surkh* d'or et 10 parties du mélange, de l'or de 8 *bān;* 2 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 11 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{3}{4}$ *bān;* 2 *surkh* d'or et 12 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{1}{2}$ *bān;* 1 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 13 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{1}{4}$ *bān;* 1 *surkh* d'or et 14 parties du mélange, de l'or de 7 *bān;* et enfin $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 15 parties du mélange, de l'or de 6 $\frac{3}{4}$ *bān.* Ou, *en général,* tout $\frac{1}{2}$ *surkh* [d'or en moins] (ou [l'addition] de toute partie) du mélange, diminue l'aloi de l'or d'un $\frac{1}{4}$ de *bān;* l'aloi du mélange lui-même étant de 6 $\frac{1}{2}$ *bān.*

Si on veut obtenir de l'or d'un degré de moins que 6 $\frac{1}{2}$ *bān,* on mélange $\frac{1}{2}$ *surkh* du premier mélange qui est composé,

[1] P. ١٣ du texte.

comme je l'ai dit, d'argent et de cuivre, avec 7 ½ *surkh* du second mélange (composé d'or, de cuivre et d'argent), ce qui donne [un nouveau métal au titre] de 6 *bān*. Si on veut obtenir un métal de plus bas titre, on augmente les mélanges par ½ *surkh*...

Les tapis.

(P. 55[1].) ...Dans les ateliers impériaux, les tapis simples sont fabriqués aux dimensions suivantes : 29 *gaz*[2] et 7 *tassūdj* de long; 6 ½ *gaz* et 11 ½ *tassūdj* de large, au prix de 1.810 roupies. Les gens experts en affaires estiment leur valeur marchande à 2.715 roupies...

Mercuriale de certains articles.

(P. 62[3].) ...Les prix varient naturellement, comme sur les marchés, ou pendant la saison des pluies ou pour d'autres raisons. Je ne donne ici que les prix moyens pour l'information des futurs enquêteurs.

Récolte de printemps.

Blé	Par *mann*	12 *dām*.
Pois de Kābul	*Idem*	16
Pois noir	*Idem*	8
Lentilles	*Idem*	12
Orge	*Idem*	8
Millet	*Idem*	6
Graine de lin	*Idem*	10
Carthame[4]	*Idem*	8
Fenugrec	*Idem*	10

(1) P. ٥٠ du texte, *infra*.

(2) گز.

(3) P. ٦٠ du texte et suiv.

(4) تخم معصفر; *carthamus tinctorius*. Cf. Laufer, *Sino-iranica*, p. 323-328, et *Hobson-Jobson*, sub verbo *safflower*.

Pois	Par *mann*	6 *dām*.
Graine de moutarde	*Idem*	12
Kēwū[1]	*Idem*	7

Récolte d'automne.

Paddy[2] *muškīn*	Par *mann*	110
— *sādah*	*Idem*	100
Riz *sukhdās*[3]	*Idem*	100
— *dūnahparsād*	*Idem*	90
— *sāmzīrah*	*Idem*	90
— *šakarčīnī*	*Idem*	90
— *dēwzīreh*	*Idem*	90
— *djindjin*	*Idem*	80
— *dakah* (?)	*Idem*	50
— *zirhī*	*Idem*	40
— *sāthī*	*Idem*	20
Mūng	*Idem*	18
Māš (sorte de vesce)	*Idem*	16
Mōth[4] (sorte de vesce)	*Idem*	12
Sésame blanc	*Idem*	20
— noir	*Idem*	19
Lūbiyā (sorte de haricot)	*Idem*	12
Djuwārī (sorte de millet)	*Idem*	10
Lahdarah	*Idem*	8
Kōdram	*Idem*	7
Kūrī	*Idem*	7
Šamakh (Hind. *Sānwank*)	*Idem*	6
Gāl (Hind. *Kangni*)	*Idem*	8
Millet (Hind. *čīnah*)	*Idem*	8

Mūng dāl	Par *mann*	18
Nukhūd dāl	*Idem*	16 ½
Lentilles	Par *mann*	16 *dām*.
Mōth dāl	*Idem*	12

(1) كيوو.
(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *paddy* «riz non décortiqué».
(3) برنج سکهداس. Le *kh* de la transcription reproduit un *k* suivi de l'aspirée *h*.
(4) موته.

Farine de blé	Par *mann*	22
— grossière	*Idem*	15
Farine de *nukhūd*	*Idem*	22
— d'orge	*Idem*	11

Légumes.

Fenouil	Par *mann*	10
Épinard	*Idem*	16
Menthe	*Idem*	40
Oignons	*Idem*	6
Ail	*Idem*	40
Navets	*Idem*	21
Choux	Par *sēr*	1
Kankačhu du Kašmīr	*Idem*	4
Dunwrētū —	*Idem*	2
Sakākul (carotte sauvage)	*Idem*	3
Fleurs d'ail	*Idem*	1
Upalhāk du Kašmīr	*Idem*	1
Djītū	*Idem*	1
Gingembre	*Idem*	2 $\frac{1}{2}$
Pōī	*Idem*	1
Kačnārbud	*Idem*	$\frac{1}{2}$
Čūkā (oseille)	*Idem*	$\frac{1}{2}$
Bathwah	*Idem*	$\frac{1}{4}$
Ratsakā	*Idem*	1
Čawlāī	*Idem*	$\frac{1}{4}$

Beurre, sucre, etc.

Ghī (1)	Par *mann*	105 *dām*.
Huile	*Idem*	80
Lait	*Idem*	25
Lait caillé	*Idem*	18
Sucre raffiné	Par *sēr*	6
Sucre candi blanc	*Idem*	5 $\frac{1}{2}$
Sucre blanc	Par *mann*	128
Sucre brun	*Idem*	56

(1) Beurre fondu. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *ghee*.

Épices.

Safran	Par *sēr*	100 *dām.*
Girofle	*Idem*	60
Cardamome [1]	*Idem*	52
Poivre rond	*Idem*	17
Poivre long	*Idem*	16
Gingembre sec	*Idem*	4
Gingembre frais	*Idem*	2 1/2
Graines de cumin	*Idem*	2
Graines d'anis	*Idem*	2
Curcuma	*Idem*	10
Graines de coriandre	*Idem*	3
Siyāhdānah (Hind. *kalawudjī*)	*Idem*	10
Assafœtida	*Idem*	2
Fenouil doux	*Idem*	1
Cinnamome	*Idem*	40
Sel	Par *mann*	16

Fruits et légumes en conserve.

Citrons aigres	Par *sēr*	6 *dām.*
Jus de citron	*Idem*	5
Vinaigre de vin	*Idem*	5
— de canne à sucre	*Idem*	1
Aštarghār en conserve [2]	*Idem*	8
Mangues à l'huile	*Idem*	2
— au vinaigre	*Idem*	2
Citrons à l'huile	*Idem*	2
— au vinaigre	*Idem*	2
— au sel	*Idem*	1 1/2
— au jus de citron	*Idem*	3
Gingembre en conserve	*Idem*	2 1/2
Adaršākh	*Idem*	2 1/2
Navets au vinaigre	*Idem*	1
Carottes en conserve	*Idem*	1/2
Bambous —	*Idem*	4

(1) قاقله.

(2) اچار اشترغار. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *achár*.

Pommes..........	en conserve..	Par *sēr*.......	8 *dām.*
Coings...........	— ..	*Idem*.........	9
Ail..............	— ..	*Idem*.........	1
Oignons..........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Aubergines........	— ..	*Idem*.........	1
Raisins et *munakka*..	— ..	*Idem*.........	8
Kačnār...........	— ..	*Idem*.........	2
Pêches...........	— ..	*Idem*.........	1
Raiforts..........	— ..	*Idem*.........	1
Sahadjnah........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Baies de *karīl*......	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{4}$
Sūran............	— ..	*Idem*.........	1
Moutarde.........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{4}$
Tōrī (sorte de concombre)........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Concombres.......	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Courge (*bādrang*)...	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Kačālū...........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Radis............	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$

Fruits.

(P. 65.) ... Les listes suivantes contiennent des renseignements sur les noms de différents fruits, leur saison de maturité, leur goût et leur prix.

Fruits du Tūrān.

Melons *arhang*, 1re qualité.......	L'un.........	2 $\frac{1}{2}$ roupies.
— 2e et 3e qualités..	*Idem*.........	1 à 2 $\frac{1}{2}$
Melons de Kabul, 1re qualité......	*Idem*.........	1 à 1 $\frac{1}{2}$
— 2e qualite......	*Idem*.........	$\frac{3}{4}$ à 1
— 3e qualité......	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Pommes de Samarkande.........	7 à 15 pour...	1
Coings...................	10 à 30 pour...	1
Goyaves..................	10 à 100 pour..	1
Grenades..................	Par *mann*......	6 $\frac{1}{2}$ à 15
Pommes de Kābul et d'Europe....	5 à 10 pour...	1
Raisins du Kašmīr.............	Par *mann*......	108 *dām.*
Dattes....................	Par *sēr*.......	10
Raisins...................	*Idem*.........	9

Gros raisins (*ābdjōš*)	Par *sēr*	9 *dām.*
Prunes	*Idem*	8
Abricots secs	*Idem*	8
Raisins secs de Ḳandahār	*Idem*	7
(P. 66.) Figues	*Idem*	7
Munaḳḳa	*Idem*	$6\frac{3}{4}$
Jujubes (*'uddāb*)	*Idem*	$3\frac{1}{2}$
Amandes sans coquille	*Idem*	28
— avec coquille	*Idem*	11
Pistaches [1]	*Idem*	9
Noix *čilghūzah*	*Idem*	8
Sindjib (jujubes)	*Idem*	6 $\frac{1}{[illegible]}$
Pistaches [2]	*Idem*	6
Djawz (noix)	*Idem*	$4\frac{1}{2}$
Avelines	*Idem*	3
Noisettes	*Idem*	2 $\frac{1}{[illegible]}$

Fruits doux de l'Hindustan.

Mangues	Par 100, jusqu'à	40 *dām.*
Ananas	L'un	4
Oranges	Les deux	1
Cannes à sucre	*Idem*	1
Fruits du jaquier	*Idem*	1
Banane	*Idem*	1
Bēr	Par *sēr*	2
Grenades	Par *mann*	80 à 100
Goyaves	Les deux	1
Figues	Par *sēr*	1
Mûres	*Idem*	2
Corossol	L'un	1
Melons	Par *mann*	40
Melons d'eau	L'un	2 à 10
Khirnī	Par *sēr*	4
Mahuwā	*Idem*	1
Dēphal	*Idem*	4
Tēndū	*Idem*	2

(1)

(2) پسته مغز.

Ūsīrā.	Par *sēr*	(1)
Dattes	*Idem*	4 *dām.*
Angūhal.	*Idem*	(2)
Dēlā.	*Idem*	1
Gūlah.	*Idem*	(3)
Bhōlsari.	*Idem*	4
Tarkul.	Les deux	1
Paniālah	Par *ser*	2
Lahsawrah.	*Idem*	1
Gumbhī	*Idem*	4
Karahrī	*Idem*	4
Tarrī.	*Idem*	(4)
Bangah	Les deux	1
Gūlar.	Par *sēr*	2
Pīlū.	*Idem*	2
Barawtah.	*Idem*	(5)
Piyar.	*Idem*	4

La saison des mûres et des *gūlar* est l'été; celle des ananas, oranges, canne à sucre, *bēr, ūsīrā, bhōlsari, gumbhī, dēphal*, est l'hiver; celle des fruits du jaquier, *tarkul*, figues, melons, *lahsawrah, karahrī, mahuwā, tēndū, pīlū, barawtah*, est l'été; la saison des mangues, bananes, dattes, *dēlā, gūlah*, grenades, goyaves, melons d'eau, *paniālah, bangah, khirnī* et *piyār*, est la saison des pluies.

Fruits secs.

Cocos.	L'un	4 *dām.*
Dattes sèches	Le *sēr*	6
Cerneaux.	*Idem*	8
Čirawnčī	*Idem*	4
Makhānā	*Idem*	4
Sūpyārī	*Idem*	8
Kawlgattah.	*Idem*	2

(1) Le prix manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

La saison des dattes, cerneaux, *čirawnṛī* et *kawlgattah* est l'été; celle des cocos, *makhānā* et *ṣūpyārī* est l'hiver.

Légumes.

(P. 67.) *Palwal*	Le *ser*	2 *dām.*
Courge	L'une	2
Aubergine	Par *sēr*	1 1/2
Turai	*Idem*	1 1/2
Kandūri	*Idem*	1 1/2
Sēnb	*Idem*	1 1/2
Pēt'h	*Idem*	1 1/2
Karīlah	*Idem*	1 1/2
Kakūrah	*Idem*	1 1/2
Kačālū	*Idem*	2
Čačīndā	*Idem*	2
Sūran	*Idem*	1
Carottes	*Idem*	1
Singhārah	*Idem*	3
Sālak	*Idem*	2
Pindālū	*Idem*	2
Sēālī	*Idem*	(1)
Kasērū	*Idem*	3

La saison des *sūran* et *sēālī* est l'été; celle des carottes, *sālak*, *pindālū* et *kasērū*, l'hiver. On a des aubergines pendant toute l'année et des autres légumes pendant la saison des pluies.

Fruits aigres

Citrons	Les quatre	1 *dam.*
Amalbēt	*Idem*	1
Galgal	Les deux	1
Ghēp [2]	*Idem*	(3)
Bidjawrā	L'un	8
Ānwlah	Par *sēr*	2

(1) Le prix manque.

(2) گهیپ.

(3) Le prix manque.

On a des citrons et des *ānwlah* pendant l'été; les autres fruits, pendant la saison des pluies.

Fruits un peu acides.

Ambilī	Par *sēr*	2 *dām*.
Badhal	L'un	1
Kamrak	Jusqu'à quatre	1
Nārangī	Jusqu'à deux	1
Raisin de montagne	*Idem*	(1)
Djāmun	Par *sēr*	1
Phalsah	*Idem*	1 ½
Karawndā	*Idem*	1
Kayt	Jusqu'à quatre	1
Kānkū	*Idem*	(2)
Pākar	Par *sēr*	½
Karnā	L'un	1
Labhīrā	*Idem*	(3)
Djanbhīrī	Jusqu'à cinq	1
Garnah	*Idem*	(4)

La saison des *kamrak* et *nārangī* est l'hiver; celle des *ambilī*, *badhal*, raisins de montagne, *phalsah* et *labhīrā*, l'été; les autres fruits, pendant la saison des pluies...[5].

Liste des parfums avec leurs prix.

(P. 75.) *'Anbar-i-ašhab*[6]	1 à 3 *mohur*	Le *tōlah*.
Musc de civette[7]	½ roupie à 1 *mohur*.	*Idem*.
Musc[8]	1 à 4 ½ roupies	*Idem*.

(1) Le prix manque.

(2) *Ibid*.

(3) *Ibid*.

(4) *Ibid*.

(5) Suivent des renseignements sur les fruits et légumes précités.

(6) عنبر اشهب. Le texte de ce passage est à la page ٨٥. C'est, dit plus loin Abū'l-Fazl, la meilleure sorte d'ambre.

(7) زباد.

(8) مشك.

Bois d'aigle[1].	2 roupies à 1 *mohur*. .	Le *sēr*.
Bois d'aloès distillé (*čūwah*). . . .	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	Le *tōlah*.
Gawrah[2].	3 à 5 roupies.	*Idem*.
Camphre *bhīmsīnī*.	3 roupies à 2 *mohur*.	*Idem*.
Mīd[3]	1 à 3 roupies.	*Idem*.
Safran (*zaʿfarān*).	12 à 22 roupies.	Le *sēr*.
Zaʿfarān-i-Kamandī.	1 à 3 *mohur*.	*Idem*.
Safran de Kašmīr.	8 à 12 roupies.	*Idem*.
Bois de sandal.	32 à 35 roupies.	Le *mann*.
Nāfah-i-Mušk.	3 à 12 *mohur*.	Le *sēr*.
Kalanbak[4]	10 à 40 roupies.	Le *mann*
Silārus (storax)	3 à 5 roupies.	Le *sēr*.
ʿAnbar-i-Lādan[5]	1 $\frac{1}{2}$ à 4 roupies	*Idem*.
Camphre de Chine.	1 à 2 roupies.	*Idem*.
ʿArak-i-Fitnah[6].	1 à 3 roupies.	La bouteille
ʿArak-i-Bēd-i-Mušk[7].	1 à 4 roupies.	*Idem*.
Eau de roses	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	*Idem*.
ʿArak-i-Bahār[8].	1 à 5 roupies.	*Idem*.
ʿArak-i-Čambēlī[9].	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de roupie	*Idem*.
Racine de violette.	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	Le *sēr*.
Azfār uṭṭīb[10]	1 $\frac{1}{2}$ à 2 roupies.	*Idem*.
Barg-i-Mādj apporté du Guzerate.	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	*Idem*.
Sugandh Gūgalā.	10 à 13 roupies.	*Idem*.
(P. 76.) Encens (*lūbān*) de Sargard (?)	$\frac{1}{2}$ à 3 roupies.	Le *tōlah*.
Autres sortes d'encens.	1 à 2 roupies.	Le *sēr*.
Alak (Hind. *čhar*).	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ roupie	*Idem*.
Duwālak (Hind. *čharīlah*).	3 à 4 roupies.	*Idem*.

(1) Sur le bois d'aigle ou bois d'aloes, cf. p. 80 du même tome I.

(2) Autre sorte de musc.

(3) *Ibid.*

(4) Sorte de bois d'aloès; cf. p. 81 du tome I et *Hobson-Jobson*, sub verbo *calambac*.

(5) Sur cette sorte d'ambre végétal, cf. t. I, p. 78.

(6) Parfum à base d'alcool.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid.*

(10) اظفار الطيب.

Gēhlah	[1]	Le *sēr.*
Suʿd.	[2]	*Idem.*
Ikankī	[3]	*Idem.*
Zurumbād.	[4]	[5]

Étoffes.

Étoffes [brodées ou tissées] d'or.

(P. 92[6].) Velours de brocart[7] de Yazd	La pièce...	15 à 150 *mohur.*
Velours de brocart d'Europe[8]...	*Idem*......	10 à 70
Idem ... du Guzerate..	*Idem*......	10 à 50
Idem ... de Kāšān.? ...	*Idem*......	10 à 40
Idem ... de Herāt. ...	*Idem*......	[9]
Idem ... de Lahore. ...	*Idem*......	10 à 40
Idem ... de Barsah (?)[10].	*Idem*......	3 à 70
Muṭabbaḳ[11]...	*Idem*......	2 à 70
Mīlak ...	*Idem*......	3 à 70
Brocart du Guzerate[12]........	*Idem*......	4 à 60

[1] Le prix manque.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Aux pages 77-82 et suiv., Abu'l-Fazl donne des détails sur certains de ces parfums et sur la façon de les préparer.

[6] P. ١٠٥ du texte.

[7] Le texte a مخمل زربفت *makhmal-i zarbaft.* A propos du velours du Bengale, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «驀黑驀勒 *ma-hei-ma-lo* est une étoffe de quatre pieds de large et vingt pieds de long; à l'envers, elle est couverte de poils d'un pouce de long; c'est (notre) 兜羅錦 *tou-lo-tchin*» (*apud* ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 440; Rockhill a rapproché inexactement *ma-hei-ma-lo* de *malmal* «mousseline», en reconnaissant cependant que la description du *Ying yai cheng lan* ne répond pas à celle de la mousseline; phonétiquement, le rapprochement est en outre impossible).

[8] فرنگی.

[9] Le prix manque.

[10] برسة ?

[11] Sorte d'étoffe provenant surtout du Turkestan (Blochmann).

[12] زربفت گجرات.

Brocart[1] du Guzerate	La pièce...	1 à 35 *mohūr.*
(P. 93.) *Dārāī bāf* du Guzerate[2]	*Idem*......	2 à 50
Mukayyaš..................	*Idem*......	1 à 20
Brocart *širwānī*[3]............	*Idem*......	6 à 17
Mušadjdjar[4] d'Europe........	*Idem*......	1 à 4
Soie *dēbā*[5] d'Europe.........	*Idem*......	1 à 4
Idem..... de Yazd..........	*Idem*......	1 à 1 ½
Khārā[6]..................	*Idem*......	5 roupies à 2 *mohur*
Satin de la Tartarie chinoise[7]...............	*Idem*......	[8]
Nāwar de la Tartarie chinoise[9]..................	*Idem*......	[10]
Soie *khazz*	*Idem*	[11]
Tafṣīlah (étoffe de la Mekke)[12]	*Idem*......	de 15 à 20 roupies.
Kurtahwār du Guzerate........	*Idem*......	de 1 à 20 *mohur.*
Mindīl	*Idem*......	de 1 à 14
Čīrah pour turbans...........	*Idem*......	de ½ à 8
Dupattah pour turbans[13]......	*Idem*......	de 9 à 8 roupies.
Fūṭa (pour les reins)[14].......	*Idem*......	de ½ à 12 *mohur.*
Courtepointe...............	*Idem*......	de 1 à 20

(1) طاس گراق; autre sorte de brocart.

(2) Sorte de brocart de soie (Blochmann).

(3) C'est sans doute un brocart provenant de Širwān de la Caspienne.

(4) مشجر. Sorte de soie où sont brodées des feuilles et des branches d'arbre Blochmann).

(5) Soie de couleur (Blochmann).

(6) خارا; «moirée (*sic*) antique», dit en note Blochmann.

(7) C'est la traduction de Blochmann. Le texte a : اطلس حطائ «satin du Khiṭa» (variante d'un manuscrit ختائ). Pour *aṭlas*, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *atlas*.

(8) Le prix manque.

(9) C'est la traduction de Blochmann. *Vide supra*, n. 7.

(10) Le prix manque.

(11) *Ibid.*

(12) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tapseils*, p. 708, et *supra*, p. 204.

(13) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dooputty*.

(14) *Ibid.*, sub verbo *photaes*, p. 708.

Étoffes de soie.

Velours d'Europe	Le *gaz*[1]	1 à 4 *mohur*.
Idem.. de Kāšān	La pièce	2 à 7
Idem.. de Yazd	*Idem*	2 à 4
Idem.. de Mešhed	*Idem*	2 à 4
Idem.. de Herāt	*Idem*	1 ½ à 3
Idem.. *khāfī*	*Idem*	2 à 4
Idem.. de Lahore	*Idem*	2 à 4
Idem.. du Guzerate	Le *gaz*	1 à 2 roupies.
Ḳaṭīfah-i Pūrabī (sorte de velours)	*Idem*	1 à 1 ½
Tādjah Bāf	La pièce	2 à 30 *mohur*.
Dārāī Bāf	*Idem*	2 à 30
Muṭabbak	*Idem*	1 à 30
Širwānī[2]	*Idem*	1 ½ à 10
Mīlak	*Idem*	1 à 7
Kimkhāb[3] de Kābul, Perse, etc.	*Idem*	1 à 5
Tawār (?)	*Idem*	2 roupies à 2 *mohur*.
Khūrī (?)	*Idem*	4 à 10 roupies.
Mušadjdjar d'Europe[4]	Le *gaz*	2 roupies à 1 *mohur*.
Idem..... de Yazd	La pièce	1 à 2 *mohur*.
Satin d'Europe	Le *gaz*	2 roupies à 1 *mohur*.
(P. 94.) Satin de Herāt	La pièce	5 roupies à 2 *mohur*.
Khārā	Le *gaz*	1 à 6 roupies.
Sihrang (soie à couleurs changeantes)	La pièce	1 à 3 *mohur*.
Ḳuṭnī[5]	*Idem*	1 ½ roupie à 2 *mohur*.
Katān[6] d'Europe	Le *gaz*	½ à 1 roupie.
Taftah[7]	*Idem*	¼ à 2
Anbarī	*Idem*	4 *dām* à 2 roupies.

(1) Blochmann a traduit *gaz* par *yard*, qui est à peu près l'équivalent anglais de cette mesure persane. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*.

(2) *Vide supra*, p. 228, n. 3.

(3) کمخاب, que Blochmann a lu *kamkhāb*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *kincob*, et Laufer, *Sino-iranica*, p. 539.

(4) مشجّر فرنگی.

(5) Étoffe en soie et laine (Blochmann).

(6) Sorte de mousseline (Blochmann).

(7) تافته, litt. tissé, d'où *taffetas* (Blochmann). Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *taffaties*, p. 708; Laufer, *Sino-iranica*, p. 492, n° 70.

Dārāī	Le *gaz*	$\frac{1}{5}$ à 2 roupies.
Sitīpūrī	La pièce	6 roupies à 2 *mohur*.
Kabāband	*Idem*	6 à 2
Tāt bandpūrī	*Idem*	2 à 1 $\frac{1}{2}$
Lāh	Le *gaz*	à $\frac{1}{7}$ de roupie.
Miṣrī [1]	La pièce	à 1 *mohur*.
Sār	Le *gaz*	à $\frac{1}{5}$ de roupie.
Tassar [2]	La pièce	à 2 roupies.
Satin *kurtahwār*	Le *gaz*	à 1
Kapūrnūr, appelé autrefois *Kapūrdhūr*	*Idem*.	
Alčah [3]	*Idem*	a 2
Tafṣīlah [4]	La pièce	7 à 12

Étoffes de coton.

Khāṣah	La pièce	3 roupies à	15 *mohur*.
Čawtār [5]	*Idem*	9	9
Malmal [6]	*Idem*	4	//
Tansakh [7]	*Idem*	4	5
Sirī ṣāf	*Idem*	2	5
Gangādjal	*Idem*	4	5
Bhīrawn	*Idem*	4	4
Sahan	*Idem*	1	3
Djōnah	*Idem*	1	1
Atān	*Idem*	2 $\frac{1}{2}$	1
Asāwalī	*Idem*	1	5

(1) Litt. : égyptien.

(2) On le fabrique actuellement surtout à Berhampore et à Patna; vulgo *tessa* (Blochmann). Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tussah*.

(3) الچه. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *alleja*.

(4) *Vide supra*, p. 228, n. 12.

(5) چوتار. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *chowtars*, p. 706, et *shanbaff*; et aussi *chudder* avec l'addition de la deuxième édition. Dans sa notice sur le Bengale, le *Ying yai cheng lan* (1425-1431) dit : «L'étoffe dont on se sert pour [en faire] des turbans est appelée 沙塌兒 *cha-ta-eul* [= *šadar]; elle a cinq pouces de large et 40 pieds de long; elle est comme notre 三梭 *san-so* (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 439).

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mulmull*.

(7) تنسكه.



Fragment de la Roue de la Vie à Ajanta

Bāftah [1]	La pièce...	1 $\frac{1}{2}$ roupies à 5 *mohur*.
Maḥmūdī [2]	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ 3
Pančtōliyah	*Idem*......	1 3
Djōlah	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ 2 $\frac{1}{2}$
Sālū [3]	*Idem*......	3 2
(P. 95.) *Dōriyah* [4]	*Idem*......	6 2
Bahādur Šāhī	*Idem*......	6 2
Garbah Sūtī	*Idem*......	1 $\frac{1}{2}$ à 2 *mohur*.
Šēlah du Dekan [5]	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 2
Mahrkul	*Idem*......	3 roupies à 2 *mohur*.
Mīndīl	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 2 *mohur*.
Sarband	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 2
Dupattah [6]	*Idem*......	1 roupie à 2 *mohur*.
Katānčah	*Idem*......	1 1
Fūṭa [7]	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 6 roupies.
Gōšpēč	*Idem*......	1 à 2
Čhīnt [8]	Le *gaz*....	2 *dām* à 1 roupie.
Gazīnah	La pièce...	$\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{1}{4}$ roupie.
Silāhatī	Le *gaz*....	2 à 4 *dām*.

Étoffes de laine.

Drap fin écarlate de Turquie, d'Europe et de Portugal.	La pièce...	2 $\frac{1}{2}$ roupies à 4 *mohur*.
Drap fin écarlate de Nāgōr et de Lahore.	*Idem*......	2 1
Ṣūf-i-murabbaʿ	*Idem*......	4 à 15 *mohur*.
Parmnarm	*Idem*......	2 roupies à 20 *mohur*.
Čīrah-i-parmnarm	*Idem*......	2 25
Fūṭa	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 3 *mohur*.
Djāmahwār-i-parmnarm	*Idem*......	$\frac{1}{2}$ à 4
Gōšpēč	*Idem*......	1 $\frac{1}{2}$ roupie à 1 $\frac{1}{2}$ *mohur*.

(1) بافته. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *bafta*.

(2) محمودی. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mammoodies*, p. 707.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *shalee*.

(4) *Ibid.*, sub verbo *doreas*, p. 707.

(5) *Ibid.*, sub verbo *shalee* (*shelah*).

(6) دوپتّه. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dooputty*.

(7) فوطه.

(8) چهينت. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chintz*.

Sarpēč̌	La pièce...	$\frac{1}{2}$ à 4 *mohur*.
Aghrī	*Idem*......	7 roupies à 2 $\frac{1}{2}$ *mohur*.
Parmgarm	*Idem*......	3 2 $\frac{1}{2}$
Katās	*Idem*......	2 $\frac{1}{2}$ 10
Phuk	*Idem*......	2 $\frac{1}{2}$ à 15 roupies.
Durmah	*Idem*......	2 roupies à 4 *mohur*.
Patū	*Idem*......	1 à 10 roupies.
(P. 96.) *Rewkār*	*Idem*......	9 roupies à 1 *mohur*.
Miṣrī (égyptien)	*Idem*......	5 à 50 roupies.
Burd-i-yamanī	*Idem*......	5 à 35 roupies.
Māndjī (?) *namad*	*Idem*......	2 roupies à 1 *mohur*.
Kanpak (?) *namad*	*Idem*......	2 1
Takyahnamad de Perse et de Kābul	*Idem*......	[1]
Takyahnamad du pays	*Idem*......	1 $\frac{1}{2}$ à 5 roupies.
Lōī	*Idem*......	14 *dām* à 4 roupies.
Couvertures	*Idem*......	10 2
Bonnets du Kašmīr	*Idem*......	2 1

MINISTÈRE DU TRÉSOR DES PIERRES PRÉCIEUSES.

(P. 15[2].) ... [Les intelligents agents de ce ministère qui avaient été nommés par l'empereur Akbar] classèrent les pierres par catégories et firent disparaître la rouille (*sic*) du désordre.

Rubis[3]. Les rubis de 1re classe ne valent pas moins de 1,000 *mohur;* ceux de 2e classe, de 999 à 500 *mohur;* ceux de 3e classe, de 499 à 300 *mohur;* ceux de 4e classe, de 299 à 200; ceux de 5e classe, de 199 à 100; ceux de 6e classe, de 99 à 60: ceux de 7e classe, de 59 à 40; ceux de 8e classe, de 39 à 30; ceux de 9e classe, de 29 à 10; ceux de 10e classe, de 9 $\frac{3}{4}$ à 5; ceux de 11e classe, de 4 $\frac{3}{4}$ à 1 *mohur;* ceux de 12e classe, de $\frac{3}{4}$ de *mohur* à $\frac{1}{4}$ de roupie. On n'a pas tenu compte des rubis de moindre valeur.

(1) Le prix manque.

(2) P. 11 du texte.

(3) لعل; c'est le spinelle ou rubis balais, en arabe بلخش *balakhš*. Cf. CLÉMENT-MULLET, *Essai sur la minéralogie arabe*, p. 81 et suiv.

Les diamants, émeraudes, corindons rouges[1] et bleus sont classés comme suit :

1re classe	. . . .	De 30	*mohur*	et au-dessus
2e	. . . .	29 $\frac{3}{4}$		à 15 *mohur*.
3e	. . . .	14 $\frac{3}{4}$		12
4e	. . . .	11 $\frac{3}{4}$		10
5e	. . . .	9 $\frac{3}{4}$		7
6e	. . . .	6 $\frac{3}{4}$		5
7e		4 $\frac{3}{4}$		3
8e		2 $\frac{3}{4}$		2
9e		1 $\frac{3}{4}$		1
10e		8 $\frac{3}{4}$	roupies à	5 roupies.
11e		4 $\frac{3}{4}$		2
12e		1 $\frac{3}{4}$		$\frac{1}{4}$

Les perles ont été réparties en 16 classes et groupées par colliers de 20 (litt. : enfilées par 20). La 1re classe comprenait des colliers de 20 perles dont chacune valait 30 *mohur* et au-dessus.

2e classe	. . . .	Perle valant de.	29 $\frac{3}{4}$ à 15 *mohur*.
3e	. . . .	*Idem*.	14 $\frac{3}{4}$ à 12
4e	. . . .	*Idem*.	11 $\frac{3}{4}$ à 10
5e	. . . .	*Idem*.	9 $\frac{3}{4}$ à 7
6e	. . . .	*Idem*.	6 $\frac{3}{4}$ à 5
7e	. . . .	*Idem*.	4 $\frac{3}{4}$ à 3
8e	. . . .	*Idem*.	2 $\frac{3}{4}$ à 2
9e	. . . .	*Idem*.	1 $\frac{3}{4}$ à 1
10e	. . . .	*Idem*.	moins de 1 *mohur* à 5 roupies
11e	. . . .	*Idem*.	5 à 2 roupies.
12e	. . . .	*Idem*.	2 à 1 $\frac{1}{4}$
13e	. . . .	*Idem*.	1 $\frac{1}{4}$ roupies à 30 *dām*.
14e	. . . .	*Idem*.	30 à 20 *dām*.
15e	. . . .	*Idem*.	20 à 10
16e	. . . .	*Idem*.	10 à 5

(1) وياقوت سرخ, c'est-à-dire des rubis. Le corindon bleu désigne le saphir.

Les perles sont enfilées à un certain nombre de fils indiquant la classe à laquelle elles appartiennent; ainsi celles de la 16ᵉ classe sont enfilées à 16 fils. A l'extrémité de chacun de ces écheveaux de fil, on a apposé le sceau impérial pour éviter les défauts de non-assortiment; chaque perle est accompagnée de sa description pour éviter toute confusion.

En dehors des gages quotidiens et mensuels des ouvriers, le prix du forage des perles est le suivant :

Perles de........	1ʳᵉ classe..	de roupie.	
Idem..........	2ᵉ ..		
Idem...........	3ᵉ ..		
Idem...........	4ᵉ ..	*dām*.	
Idem...........	5ᵉ ..	*sūkī*.	
Idem..........	6ᵉ .	*dām*.	
Idem...........	7ᵉ ..		
Idem...........	8ᵉ ..		
Idem...........	9ᵉ .		
Idem...... .	10ᵉ ..		
Idem...... ..	11ᵉ ..		
Idem........ ...	12ᵉ ..		
Idem....... ..	13ᵉ ..		
Idem....	14ᵉ ..		
Idem.	15ᵉ ..		
Idem.....	16ᵉ ..		et moins.

La valeur des pierres est si bien connue qu'il est inutile d'en parler. Celles qui sont actuellement dans le Ministère du Trésor de Sa Majesté peuvent être évaluées comme suit :

Les rubis pesant 11 *tānk* et 20 *surkh*. et les diamants de $5\frac{1}{2}$ *tānk* et 4 *surkh* valent un *lakh* de roupies l'un. Les émeraudes pesant $17\frac{3}{4}$ *tānk* et 3 *surkh* valent 52.000 roupies; les corindons de 4 *tānk* et $7\frac{3}{4}$ *surkh* et les perles de 5 *tānk* valent chacun 50.000 roupies.

Tome II.

(P. 354[1].) Kašmır... Le *tōlčah*[2] de ce pays est de 16 *māšah*, chaque *māšah* = 6 *surkh*. Le *mohur* d'or pèse 16 *dānī*, 1 *dānī* = 6 *surkh*, c'est-à-dire 4 *surkh* de plus que les *mohur* ordinaires de Delhi. Le *rop sāsnū*[3] (litt., en kašmīrī : 1.000 d'or) est une monnaie d'argent de 9 *māšah*. Le *pančhu*[4] est une monnaie de cuivre égale à $\frac{1}{4}$ de *dām* et qu'on appelle *kasērah*[5]. Le $\frac{1}{4}$ de celui-ci est le *bārhgānī*[6] dont le $\frac{1}{4}$ est appelé *šakrī*[7].

4 *kasērah* = 1 *rāhat*[8].

40 *kasērah* = 1 *sāsnū*.

1 $\frac{1}{2}$ *sāsnū* = 1 *sikkah*.

100 *sikkah* = 1 *lakh* qui, d'après l'évaluation impériale, = 1.000 *dām*.

Tome III.

Poids des bijoutiers.

(P. 125[9].) Ils sont basés sur le *ṭāṅk*[10] et le *surkh*. 1 *ṭāṅk* = 24 *surkh*; le *mithkāl* ordinaire est de 2 *surkh* de plus. Le *surkh* se divise en 20 parties dont chacune est appelée *biswah*[11]. Autrefois, 2 $\frac{1}{2}$ *biswah* étaient considérés comme l'équivalent d'un grain de riz; mais les grains de l'époque étaient plus grands [que maintenant]. La prévoyance et la perspicacité de

(1) Le texte persan est à la page ٥٩۴.
(2) Le texte a تولچه et la traduction *tolah*.
(3) رب ساسنو.
(4) پنچهو.
(5) کسيره.
(6) باره کانی.
(7) شکری.
(8) راهت.
(9) T. II du texte persan, p. ۹۰.
(10) ٹانك.
(11) بسوه.

Sa Majesté ont rectifié cette équivalence et l'ont fixée à nouveau à 2 *biswah* pour un grain de riz. 1 *surkh* = 10 grains de riz. Sa Majesté, dans sa sagesse, a donné l'ordre de fabriquer des grains de riz [étalons] avec la pierre œil de chat et a empêché ainsi que la monnaie soit défectueuse. Les poids étalons prêts à être mis en usage sont les suivants : le *biswah*, le grain de riz, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ *surkh*, 2 *surkh*, 3 *surkh*, 6 *surkh* (c'est-à-dire le $\frac{1}{4}$ d'un *ṭāṇk*); $\frac{1}{2}$, 1, 2, 5, 10, 20 et 50 *ṭāṇk*...

Poids des banquiers.

Ils sont basés sur le *tōlčah*[1], le *māšah* et le *surkh*.

Autrefois 6, actuellement $7\frac{1}{2}$ grains de riz = 1 *surkh*.

8 *surkh* = 1 *māšah*.

12 *māšah* = 1 *tōlčah*.

Les poids ordinairement en usage sont : $\frac{1}{2}$, 1 et 4 *surkh*; 1, 2, 4, 6 *māšah*; 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 *tōlčah*...

Autres poids du commerce.

Autrefois, dans l'Hindustān, le *sēr*[2] pesait 18, et en certains endroits 22 *dām*. Au début du règne de Sa Majesté, la valeur courante du *sēr* était de 28 *dām*; elle est maintenant fixée à 30, chaque *dām* valant $5\frac{1}{2}$ *ṭāṇk*. Dans les ventes de corail et de camphre, le *dām* avait été fixé à $5\frac{1}{2}$ *ṭāṇk*; mais le prix de ces articles ayant baissé, il a été évalué dans la suite à 5 *ṭāṇk* seulement. Les poids ordinairement en usage sont : $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ *sēr*; 1, 2, 5, 10 *sēr*; $\frac{1}{2}$, 1 *man*. 1 *man* = 40 *sēr*.

(1) تولچه.
(2) سير.

DEUX TARIFS DES DOUANES

DE SALCETE.

Le texte portugais de ces tarifs a été publié par M. Francisco Xavier Ernesto Fernandes dans son *Memoria historico-economica das alfandegas do Estado da India Portugueza* (Lisbonne, 1899, in-8°) à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Inde par Vasco de Gama.

Tarif de 1619.

La douane de Salcete, dit M. F. X. E. Fernandes (*ibid.*, p. 46), est régie par un tarif établi d'après les us et coutumes des Marathes, même depuis que cette province est passée sous la domination portugaise, jusqu'à ce qu'on y promulguât le premier règlement daté du 13 août 1619, dû au contrôleur des domaines Nuno Vaz de Castel-Branco. Ce règlement n'est qu'une compilation et une régularisation du tarif précédent qui était en vigueur sous l'autorité d'un Danguy[1].

[1] Le texte a : *em poder de um Dauguy*, ce qui implique bien qu'il s'agit d'un fonctionnaire. A l'index des quatre décades de *Da Asia* de Barros (l'index de l'édition in-12, 1778), il est dit : «*Daugy* (*sic*). Revenu que le Sabaio [prince musulman de Goa] retirait [des droits payés pour] l'entrée [des marchandises] dans cet endroit»; et on renvoie à la décade II, liv. V, chap. II, p. 455, où Barros énumère les sommes encaissées par le Sabayo au titre des droits de douanes, parmi lesquelles le chroniqueur portugais compte «les bureaux d'entrée et de sortie (*os passos*, litt. les passages) par lesquels on va de l'île de Goa à la terre ferme et réciproquement, qui sont ceux de Pangij, Dangij, Gondalij, Benasterij, Agacij [le عجاسي des textes arabes que j'ai transcrit inexactement *Hadjāsī* au lieu de *Hagāsī*, *Relations de voyages*, t. II, p. 519] et rapportent 2.200 *pardão* en droits d'entrée et de sortie». Dans ses *Lendas da India*, Gaspar Correa dit également : «Il se rendit de là à

Voici ce tarif tel qu'il est enregistré dans le livre d'enregistrement de la douane de Salcete[1] :

1. Toute marchandise qui vient de Balgate[2] et entre sur le territoire de Salcete, quelle qu'elle soit, payera comme droit d'entrée pour 100 *pagodes ad valorem*, $2 \frac{1}{2}$ pagodes; à l'écrivain [de la douane] pour lui personnellement et pour son papier, en tout un *larin* pour la somme desdites 100 *pagodes ad valorem*, et au Danguy personnellement un autre *larin*[3].

2. Les marchandises qui viennent par mer du côté de Bicholim payeront pour chaque 100 *pagodes ad valorem*, $3 \frac{1}{2}$ *pagodes* de droits d'entrée, et à l'écrivain et au Danguy[4] comme ci-dessus.

Goa... et à Daugim qui est près de Goa» (t. II, p. 82); «comme les jeunes gens s'enfuirent en effet par le passage (*passo*) de Daugim» (*ibid.*, p. 83 cf. également p. 314); «ils passèrent par le passage de Daugym» (t. IV, p. 150); cf. également Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. III, chap. viii, p. 25. Nous savons ainsi de façon précise que Daugij ou Daugym est un toponyme et qu'il s'agit d'un passage et bureau de douane permettant de se rendre de l'île de Goa sur le continent voisin et réciproquement. Le tarif des douanes en parle, au contraire, comme d'un percepteur, d'un fonctionnaire fiscal de ce nom, et c'est ainsi que l'a entendu l'éditeur (*vide infra*, n. 3). Je signale cette contradiction, que la concision du tarif ne permet pas d'expliquer. — Mais le *Glossario luso-asiatico* de Mgr S. R. Dalgado, s. v° *dangui*, donne le mot de l'énigme : le *dauguy* du tarif des douanes est fautif et il faut lire *danguy* = *dangui* «konkani-marathe *dangi* «titre d'un ancien employé de la douane de Goa dont les fonctions consistaient à indiquer le montant des droits de douane frappant les marchandises». C'est ce que rapporte le *Regimento* de Nuno Vaz Castel Branco, de 1619, cité dans le *Glossario*, où il est dit que «les fonctions de *Danguy* se transmettaient depuis longtemps dans la même lignée (*por descendencia de geração antiga*) depuis l'époque des Maures (*do tempo dos mouros*)», c'est-à-dire depuis la conquête musulmane. Il y avait ainsi un *danguy* au bureau de douane de Dangij. Je corrige donc partout *dauguy* en *danguy*.

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Salsette*.

[2] *Ibid.*, s. v° *Balaghaut*.

[3] *E ao Donguy outro larim de seu precalço*, litt. : et au Dauguy un autre larin pour son profit.

[4] *E ao escrivão e ao Danguy.*

3. Pour chaque *candil* de noix d'arec, il s'agit du *candil* de Salcete qui est de 20 *mann* — 1 *mann* = 5 *doddés* et 1 *doddó* = 7 livres [portugaises] —, on payera seulement 4 *aśrafi* et 3 *barganin* de *leaes;* à l'écrivain, 2 *leaes* et une pleine poignée de noix d'arec pour son *possy* (*sic*) et 12 autres *leaes* et le *possoy* [1] au Danguy.

4. La noix d'arec qui vient de hors de ce pays [de Salcete], payera pour chaque *candil* de quintal [2], $\frac{1}{2}$ *pagode* de droits; 10 *leaes* et le *possy* à l'écrivain et 10 *leaes* au Danguy. Ce droit est perçu à l'entrée et à la sortie.

5. Le coprat payera $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil;* à l'écrivain, 10 *leaes* et son *possy* qui est le coprat de 2 cocos pour chaque *candil* [3]; et au Danguy, 10 autres *leaes* et son *possoy.* Le coprat qui vient de l'extérieur et qu'on appelle *micallum*, acquitte les mêmes droits, ainsi que ceux de l'écrivain et du Danguy, à l'entrée et à la sortie.

Pour chaque *corgia* [4] [= *kordja*] de *cambolin* [5], on payera un *camolin* (*sic*) de droits. 5 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

(1) «Ce tarif, dit l'éditeur portugais, comprend une variété d'impôts : les droits perçus en nature ou en espèces; les payements au Trésor et aux employés de la douane — l'écrivain et le Danguy dont il a été question (*escrivão e o referido Danguy*) — sous la dénomination de *possoy;* ceux qui frappaient l'industrie locale sous le nom de *caruca;* les payements identiques au Trésor en pièces de *tanga* blancs et au Danguy précité en argent ou en riz; l'impôt de *Paladana* qui consistait en un payement annuel au Trésor public de 4 *tanga* et 16 reis par bœuf pour un national, et de 4 *tanga* et 18 reis pour un étranger; et, enfin, les *lagima* [droit de sortie] qui consistaient en un payement de 3 *tanga* et 10 reis % qui furent perçues depuis la conquête portugaise» (*loc. cit.*, p. 47). Pour le *Danguy, vide supra*, p. 237, note 1.

(2) *Pagara de cada candil de quintal.*

(3) D'après ce passage et les précédents, le *possy* est un droit supplémentaire payé en nature aux fonctionnaires de la douane.

(4) Ballot de 20 pièces.

(5) «Couverture de laine ordinairement grise, dont on se sert beaucoup en Inde et en Perse» (DALGADO, *Glossario*, s. v° *cambolim*).

6. Les emballages appelés *goni*[1] qui viennent de Balgate et de quelque autre endroit que ce soit, seront estimés par la douane. Pour chaque 13 *larins ad valorem*, on en payera 1 de droits. On payera, en outre, 12 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

7. Le bois à brûler vert qui vient de Balgate et qu'on appelle *tanió*, payera 1 *tanny* de droits pour chaque 20 [fagots?]; 6 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

8. Pour l'étoffe qu'on porte [sur soi] appelée *rumales*[2], on percevra comme droit de douane 1 *rumal* par 20. On donnera à l'écrivain et au Danguy [une quantité d'étoffe équivalente à] leurs mesures[3].

9. Les cocos du pays de Salcete et tous ceux qui viennent du dehors acquitteront un droit de 3 *barganin* de *leaes* par 1.000 cocos. On donnera, en outre, à l'écrivain et au Danguy 6 *leaes* et 2 cocos.

10. Pour l'opium : 3 *aśrafī* par *mann*, plus 10 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

11. Pour le fer : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

12. Pour l'acier : 12 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

13. Les esclaves idolâtres (*gentios*), mâles et femelles, apportés pour être vendus ou [déjà] achetés, acquitteront un

(1) Du skr. *goṇī* «sac». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gunny*; DALGADO. *Glossario*, s. v° *goṇī*.

(2) Sorte de mouchoir. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *roomaul*.

(3) Le texte a : *e ao Escrivão e Danguy suas medidas*. J'imagine que le *rumal* des hommes, des femmes et des enfants est de dimensions différentes et qu'on donne au Danguy et à l'écrivain une quantité d'étoffe égale à la grandeur de leur *rumal* personnel. Je ne pense pas qu'il faille entendre qu'on donne aux fonctionnaires un morceau d'étoffe de *rumal* de même longeur que leur taille; mais le texte ne s'oppose pas à cette interprétation.

droit de $\frac{1}{2}$ *pagode* par tête; on payera, en outre, 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

14. Les buffles qu'on apporte de l'autre côté[1] pour les vendre, acquitteront un droit de $\frac{1}{2}$ *pagode* par tête, qu'ils soient mâle ou femelle; plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

15. Pour les vaches et bœufs : 6 *leaes* de droit par tête, plus 6 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

16. Pour le poivre : 3 *barganin* de droit par chaque *candil* de *chovoto;* plus 1 mesure $\frac{1}{2}$ à l'écrivain et une mesure au Danguy.

17. Pour chaque *mann* de cire : 2 *barganin* de *leaes* et 10 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

18. Pour chaque *mann* de cumin : 12 *leaes* et 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

19. La coriandre, la moutarde et autres condiments payeront 8 *leaes* par *mann*, auquel s'ajoute le *possoy*[2] de l'écrivain et du Danguy.

20. Pour le gingembre sec : un *barganin* de *leaes* par *mann* et 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

21. Pour les oignons : 4 *leaes* par *mann*, plus le *possoy* de l'écrivain et du Danguy.

22. Pour l'ail : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

23. Pour le safran sec : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

24. Pour le *vingo* [lire *hingo* ou assa fœtida[3]] : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *mann*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

[1] *D'outra banda.* Cette expression désigne sans doute le continent.

[2] *Vide supra*, p. 239, note 1.

[3] Pour le *hingo* < skr. *hiṅgu*, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 90; *Pharmacographia*, p. 280-285; *Hobson-Jobson*, sub verbo *hing;* LAUFER, *Sino-iranica*, p. 353-362; Sylvain LÉVI, *Le catalogue géographique des Yakṣa dans la*

25. Pour le sucre de Balgate ou de quelque endroit que ce soit : 16 *leaes* par *mann* et 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

26. Pour le sucre de *bambù* (sucre de canne) : 12 *leaes* par *mann*, plus 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

27. Le laiton paye *ad valorem* à raison de 2 $\frac{1}{2}$ *aśrafī* par 100 *aśrafī*, plus 1 *barganin* à l'écrivain et au Danguy.

28. Le cuivre paye également *ad valorem* et acquitte les mêmes droits que le laiton : 2 $\frac{1}{2}$ *aśrafī* par 100 *aśrafī* [1]; plus 1 larin par chaque 100 *aśrafī ad valorem* à l'écrivain et au Danguy.

29. Le calaim (l'étain) paye les mêmes droits que le laiton et le cuivre, et la même redevance à l'écrivain et au Danguy [2].

30. Macis, girofle, cardamome[3], noix de Malaka[4], cannelle et poivre long : 2 $\frac{1}{2}$ *aśrafī* par 100 *aśrafī ad valorem*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy, exactement comme pour le cuivre, le laiton et l'étain.

31. La soie paye *ad valorem* : 2 $\frac{1}{2}$ *aśrafī* par 100 *aśrafī*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy.

32. *Cachundy*[5] : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

Mahamāyūrī, dans *Journ. asiat.*, XIe série, t. V, 1915, p. 86-89; DALGADO *Glossario*, s. v° *ingo*.

(1) Le texte a par erreur : 150, au lieu de . 100, ainsi que l'indique l'article précédent. L'éditeur n'a pas noté ce *lapsus*.

(2) Le texte précise ici que les 2 *aśrafī* $\frac{1}{2}$ % sont un droit payé à l'État et le larin par 100 *aśrafī*, une perception destinée personnellement à l'écrivain et au Danguy (*de seus percalços*).

(3) *Cardamango*.

(4) Il s'agit de la noix muscade importée à Malaka et réexportée ensuite dans l'Inde.

(5) Ou cachou. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *catechu*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *cachondé*, et *Pharmacographia*, p. 214. Le *cachundy* est le cachou du Japon.

33. *Mety*, *Chaspas* : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

34. Indigo et savon : 16 *leaes* par *mann* plus 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

35. Poivre *canarj* : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

36. Oignons des bois : 2 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

37. Dattes : 4 *leaes* par *mann*, auquel s'ajoute le *possoy* de l'écrivain et du Danguy.

38. Tamarin : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

39. Safran des bois : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

40. Huile de sésame : ½ *pagode* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

41. Étoupe : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 mesures[1] à l'écrivain et au Danguy.

42. [Corde en] fibre de cocos : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

43. Les chevaux arabes payent *ad valorem*, à raison de 5 *aśrafi* par 100 *aśrafi*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy.

44. Ceux qui apportent des volailles à vendre, qui sont allés en acheter sur la terre ferme et reviennent les vendre [à Salcete], payeront ¾ de *leal* de droits par volaille.

45. Les bouviers du pays payeront une fois par an, 4 *tanga* de droit pour chaque bête de somme[2], mais rien pour ce qu'ils entrent ou sortent avec lesdits bœufs, s'il s'agit de vivres, de sel [et de] cocos; si les bœufs portent d'autres marchandises

[1] *Duas medidas.*

[2] *Por cada cabeça de carga.*

et les sortent du territoire, ces marchandises acquitteront les droits respectifs auxquels elles sont soumises. Mais on payera toujours le droit annuel pour chaque bœuf.

SECTION DE LA *CARUCA*[1] DU TERRITOIRE DE SALCETE.

46. Chaque *Chaudorins*[2] paye annuellement à titre de *cathy*[3], 1 *tanga* blanc et 16 *leaes* de droit, plus une mesure de riz au Danguy.

47. Chaque échope de fabricant de sandales dans le village où . . . .[4] paye annuellement un droit de 2 *barganin* blancs et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy. Une demi-échope paye la moitié [de ces droits][5].

48. Ceux qui pilent le riz[6] payent chacun un droit annuel de 1 *barganin* et 8 *leaes*, plus sa mesure [de riz] au Danguy.

49. Chaque *movinho*[7] d'huile paye 2 *barganin* et 8 *leaes* de droit, plus une mesure de riz au Danguy.

50. Chaque *movinho* de *jagra*[8] paye annuellement $\frac{1}{2}$ *pagode* de droits, plus 10 *leaes* au Danguy.

51. Chaque boutique de sparterie paye annuellement un

(1) Droit frappant l'industrie locale. *Vide supra*, p. 239, note 1, et cf. DALGADO, *Glossario*, s. v°.

(2) Tenancier d'un *chaudori*, sorte d'hotel pour les voyageurs dans les gîtes d'étapes où se traitent également les affaires. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *choultry*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *chaudim*.

(3) Ou impôt annuel. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *cati*.

(4) *Onde a hover?*

(5) *E meya tenda paga a metade.*

(6) Il s'agit évidemment de pileurs de riz de profession.

(7) Je ne retrouve pas ce mot ou son équivalent moderne dans mon dictionnaire. Il doit signifier «fabricant, presseur de graines oléagineuses ou de cannes à sucre». Voir l'article suivant.

(8) Sucre de palme; cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 236, 238 et 246; *Hobson-Jobson*, sub verbo *jaggery*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *jagra*.

droit de 2 *barganin* et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy.

52. Chaque village, pour chaque *marrada* (?) *do Farrazes*[1], payera un droit de 12 *barganin* blancs et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy. Une ½ *marrada* (?) ne paye que la moitié de ces droits.

53. Chaque *guddo*[2] *de mainatos*[3] *que é formã do Baril* (? paye annuellement un droit de 7 *barganin* blancs, plus 10 *leaes* au Danguy. Un ½ *guddo* ne paye que la moitié.

54. Chaque forge de forgeron ou *Chambitté*[4] paye un droit annuel de 7 *berganin* blancs, plus 10 *leaes* au Danguy. Une ½ *Chambitté* ou forge ne paye que la moitié.

55. Chaque roue de potier paye un droit annuel de 1 *bargamin* et 4 *leaes*, plus une mesure [de riz?] au Danguy.

56. Celui qui vend du vin de palmier[5] appelé *Taira*[6] paye un droit annuel de 1 *barganin* et 4 *leaes*, plus une mesure au Danguy.

57. Le village de Margão est dispensé de payer [les droits de] *carucu*; tous les autres villages les payent.

Tarif dit de Siva Poy.

Un autre tarif [que le précédent], connu sous le nom de *Tarif de Siva Poy*, fut également en vigueur à la douane de Salcete, et il fut perçu des droits d'après ce tarif, ainsi qu'il

(1) *Farraz* < arabe *farraš* désignait anciennement le palefrenier.

(2) Pour *guddo*, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *godown*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *gudão*.

(3) *Ibid.*, sub verbo *mainato*; magasin de blanchisseur, une blanchisserie.

(4) Du marathe *šamotī* ou *šambotī* (Dalgado, *Glossario*, s. v° *chambité*).

(5) *Sura*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, p. 246, et *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(6) Cf. le même mot désignant la crème ou le lait aigre dans *Hobson-Jobson*, sub verbo *tyre*.

résulte d'un document enregistré dans le livre d'enregistrement général de ce bureau de douane; le voici (*ibid.*, p. 48) :

TARIF DIT DE SIVA POY

RÉGLEMENTANT LE RECOUVREMENT DES DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES À LA DOUANE DE SALCETE.

L'authenticité de ce tarif est attestée par un manuscrit très ancien qui se trouve dans les archives de la douane avec la signature de Siva Poy.

(P. 77.) 1. 1.000 cocos transportés à Balgate payent ½ *aśrafī*. S'ils sont transportés par une embarcation, l'exportateur doit payer 48 reis, en plus du ½ *aśrafī*. Les cocos destinés à l'armée navale (*armada*) n'acquittent que le droit de ½ *aśrafī*.

2. Pour le coprat [brut] ou râpure de coco, 1 *aśrafī* et 10 reis par *candil* du pays qui est de 23 *mann*, quand on le transporte à Balgate. Si on l'expédie par mer ou par les péages[1], on payera en plus ½ *tanga* qui s'ajoute au droit précédent.

3. Noix d'arec : 3 *aśrafī*, 1 *tanga* et 48 reis, par *candil*, poids du quintal[2], si c'est de la noix d'arec du pays. La noix d'arec de la terre ferme payera pour le même poids, 5 *aśrafī*, 1 *tanga* et 40 reis.

4. Le *mann* de cire : 1 *tanga* et 36 reis. Pour les quantités inférieures à 1 *mann*, ½ *vintem*[3] vieux par livre.

5. La rame de papier : 33 reis, si on n'a pas un passavant de la douane de Goa[4].

(1) *Nas passagens*, à destination du continent.

(2) *Peso do quintal.*

(3) 1 *vintem* = 20 reis.

(4) *Não havendo despacho da alfandega de Goa.*

6. Poivre rond : 48 reis le *mann;* par quantité moindre, 3 reis par mesure[1].

7. Coriandre : 10 reis par *mann;* s'il n'y a [qu'un] *curó*[2], $\frac{1}{2}$ *vintem* vieux.

8. Safran : 20 reis le *mann.*

9. Ail : 20 reis le *mann.*

10. Oignons : 20 reis le *mann.*

11. Poivre long : 9 reis le *curó.*

12. Moutarde : 9 reis le *curó.*

13. *Alfajão* ou *metiós* (fenugrec) : 9 reis le *curó.*

14. Cumin : 33 reis le *mann.*

15. Tamarin : 20 reis le *mann.*

16. Sotans (?) de *brindão*[3] ou autres : $\frac{1}{2}$ *vintem* vieux le *curó.*

17. Huile : 15 reis le *mann;* en franchise, si on l'expédie à Goa.

18. Beurre : *id* ; en franchise, si on l'expédie à Goa.

19. (P. 78.) 1.000 [? de] sucre de canne[4] : 20 reis; en franchise, si on l'expédie de Goa.

20. Sucre de palmier[5] : 33 reis le *mann*, quand on l'expédie à Balgate.

21. Sucre[6] : 33 reis par *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

(1) *Cada medida 3 reis.*

(2) «*Curó* < konkani *kuḍav.* Mesure de capacité pour les marchandises sèches, employée dans l'Inde. Le *curó* est la vingtième partie du *kandi* et représente approximativement 8 litres» (Dalgado, *Glossario*, s. v° *curo*, t. I, p. 387, col. a).

(3) Le *brindão* est le fruit de la *Garcinia indica*, Choisy (*Brindonia indica* de Dupetit-Thouars). Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 117-118 et 125-126; *Pharmacographia*, p. 79-81; *Hobson-Jobson*, sub verbo *corcopali*; Dalgado, *Glossario*, s. v°.

(4) *Jagra de canna.*

(5) *Jagra de sura.*

(6) *Assucar.*

22. Sucre candi, *ad valorem :* 8 ½ reis par *pardão,* quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

23. Dattes : 20 reis le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

24. *Congos*[1] : 33 reis le *mann,* quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

25. Amandes : ½ *tanga* le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

26. Marchandises que transportent les *balgateiros*[2] : les courtiers traitent seulement avec les marchands[3]. Pour le contrat [de vente], on perçoit par chaque cent [*aśrafī*], 2 *aśrafī, 4 tanga* et 10 reis.

27. Coton, *ad valorem :* 17 reis par *pardão.*

28. Lin[4], *ad valorem :* 17 reis par *pardão.*

29. *Rumail*[5], *ad valorem :* 17 reis par *pardão.*

30. *Baucais, percintas* (?), grands sacs de Balgate, *ad valorem :* 17 reis par *pardão.*

(1) Dans le *Livro do Estado da India Oriental* de Pedro Baretto de Resende (British Museum, Sloane, Ms. 197), à propos de la description de Bassora, il est dit ceci : «On y fabrique aussi du *congo.* C'est une datte qui, dès qu'elle commence à devenir rouge, est cueillie et cuite au feu dans de grandes marmites pleines d'eau. On les verse ensuite sur la plage pour qu'elles sèchent dans le sable jusqu'à ce qu'elle devienne très dure. Elle se conserve ainsi très longtemps. On la transporte dans l'Inde et on peut la transporter jusqu'au bout du monde. Le *congo* de Catiffa [= Al-Ḳaṭīf, sur la côte arabe du golfe Persique] est plus petit, plus dur, rouge et plus doux que celui de Mascate...» (dans *The Commentaries of the great Afonso Dalboquerque,* trad. Walter de Gray Birch, *Hakluyt Soc.,* t. IV, 1884, appendice F, p. 237). C'est de ce *congo* qu'il est question dans le tarif de douane où il est mentionné immédiatement après les dattes ordinaires. Cf. Dalgado, *Glossario,* s. v° *congo* qui est expliqué par : «datte cueillie avant d'être mûre et séchée».

(2) «Nom qu'on donne à l'habitant de Goa qui fait du commerce avec le Balgate qui est à l'est de Goa» (Dalgado, *Glossario*, s. v° *balagateiro*).

(3) J'entends que leur intermédiaire est indispensable entre vendeur et acheteur.

(4) *Linha.*

(5) *Vide supra*, p. 240, notes 2 et 3.

31. *Cambolins* [1], *ad valorem :* 17 reis par *pardão.*

32. Les marchands de Goa apportent des marchandises de toute qualité avec un certificat de Balgate où les *pagodes* sont comptées à raison de 8 *aśrafī*, 1 *tanga* et 15 reis par *pagode. Ad valorem* [2], on perçoit 2 *aśrafī*, 4 *tanga* et 10 reis %.

33. *Pagode de coche* (?) : 9 ½ *aśrafī*, d'après l'estimation habituelle.

34. *Pagode de patavar* (?) : 12 *aśrafī*, d'après l'estimation habituelle.

35. Alun : 20 reis le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

36. *Papot 2haro* [3] : 20 reis le *mann.*

37. *Cancanā 2haro* [4] : 8 reis par *pardão.* 8 reis *ad valorem* [5].

38. Tabac de l'autre côte : 2 *aśrafī*, 4 *tanga* et 10 reis le *candil* du poids d'[un] quintal.

39. (P. 79.) Cannelle. Chaque *candil* est évalué à 40 *aśrafī*; 8 reis par *pardão* [*ad valorem*].

40. Laque, *ad valorem :* 8 ½ reis par *pardão.*

41. [Corde en] fibres de coco : 20 reis le *mann.*

42. Noyaux de *caju* [6] : ½ *tanga* le *mann.*

43. *Voiconda* (?) : ½ *tanga* le *mann.*

[1] *Vide supra*, le premier tarif, art. 5, § 2, p. 239.

[2] *E fazendo dinheire se cobra cada cento 2 xerafins.*

[3] Le texte a un 2 précédant et faisant corps avec *haro*. L'éditeur a ajouté entre parenthèses : «potasse employée dans la fabrication des *paparis*»; en note : «*papari* est une feuille ronde fabriquée avec du poivre, de l'*urida* (légume) et de la potasse».

[4] Voir la note précédente (il faut lire ici *qharo* d'après un exemple identique du *Glossario*). Entre parenthèses : «potasse employée dans la fabrication des bracelets de pâte (*manilhas de massa*). *Cancanā* seul désigne un bracelet de femme en pâte vernissée; cf. Dalgado, *Glossario*, s. v°.

[5] *A pardau 8 reis e mesmo na forma do preço.*

[6] *Caroços de cajú, Anacardium occidentale;* cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *caju*.

44. Cuir de *talagaia* (?) : 3 reis.

45. Cuir de vache, buffle ou bœuf : $\frac{1}{2}$ *tanga*.

46. Cuir de *merum* (cerf)[1] : 45 reis.

47. Cuir de Cordoue, *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

48. *Bacalhão vulgo paqué ou outra de capão* (?). *Ad valorem* : 10 % et 8 $\frac{1}{2}$ reis par *pardão*.

49. Cordes pour attacher le bétail : $\frac{1}{2}$ *tanga* par 100 cordes provenant de l'autre côte.

50. Miel d'abeilles ou moustiques[2] : 30 reis le *manu*.

51. *Ingu* (assa fœtida[3]), *ad valorem* : 8 $\frac{1}{2}$ reis par *pardão*.

52. Noix [muscade] de Malaka, girofle, cardamome, *potry* (fleur de la noix muscade), *ad valorem* : 8 $\frac{1}{2}$ reis par *pardão*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

53. Les mangues, quand on les transporte sur l'autre côte : $\frac{1}{2}$ *tanga* par 100 mangues; à Goa, rien.

54. Les petits palmiers, quand on les transporte sur l'autre côte : $\frac{1}{2}$ *tanga* par cent palmiers; quand on les transporte à Goa, rien.

55. Cuivre, laiton, *calaim* (étain), toutenague[4] venant de Goa : avec un passavant de la douane, en franchise.

56. Bœuf ou vache de Balgate : 1 *tanga* et 40 reis.

57. Buffle ou bufflesse : 4 *tanga* et 10 reis.

58. *Percintas* (?) de *goni*[5] : $\frac{1}{2}$ *tanga*. Ce droit est dégressif [avec la quantité. On paye] 6 reis pour chaque 10 *percintas*.

59. Pour expédition de sel : chaque *boi*[6] [ou porteur], 10 et 8 $\frac{3}{4}$ reis (*sic*).

(1) Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *meru*.

(2) *Mel de abelhas ou mosquitos*.

(3) *Vide supra*, p. 241, note 4.

(4) Le texte a *tutanata*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tootnague*.

(5) Ou *sacs*. *Vide supra*, p. 240, note 1.

(6) *Boi* < konkani *bhôi*, «caste de porteurs de palanquin qui sont ou

60. Charge de *baldigo* (?), charge de vivres venant de Balgate : 6 reis.

61. *Boiadas*[1] venant de Balgate (ceux de Salcete sont exceptés); chaque bœuf apportant des vivres, 10 et 8 $\frac{3}{4}$ reis (*sic*).

62. Troupe de bœufs de Salcete : chaque bœuf, 4 *tanga* et 16 reis. Ceux de Margão [payent] un réal de moins et peuvent accomplir leurs voyages en portant et apportant des vivres. Quand on exporte [avec des bœufs] des cocos ou d'autres choses, on paye le droit indiqué dans la première phrase.

63. Troupe de bœufs du Panzarcany, dans le district de Cuncolim, *balgateiros*[2]. Par bœuf, 2 *tanga*; les *gauncares* (?) *balgateiros* de Cuncolim ne payent rien.

64. Troupeau de bœufs de Assolnã : par an seulement 12 $\frac{1}{2}$ *asrafi*.

65. (P. 80.) Quand les *balgateiros* de Bardez veulent rassembler leurs bœufs [porteurs] de *goni* [sacs] pour les ramener chez eux ou les apporter dans cette province[3], ils payent 18 $\frac{3}{4}$ reis [par bœuf]; si ce sont des buffles, 37 $\frac{1}{2}$ reis par buffle.

66. Quand on exporte en petite quantité, quelque chose par les passages[4], les transporteurs acquittent les droits de

même temps pêcheurs». Dans les anciens textes portugais, il désigne «un homme exerçant un métier inférieur» (Dalgado, *Glossario*, s. v° *boi*). Le *boi* de ce passage est un porteur de marchandises.

(1) «Les dictionnaires, dit Dalgado (*Glossario*, s. v° *boiada*), donnent à ce mot le sens de «troupeau de bœufs». Mais, dans l'Inde, on entend par *boiada* «un certain nombre de bœufs attachés à la queue l'un de l'autre qui transportent une charge en sacs».

(2) *Vide supra*, p. 248, note 2.

(3) Le texte, qui n'est pas clair, a : *Os balgateiros de Bardez quando querem recolher os seus bois de gom para suas casas ou quando trazer a esta provincia*.

(4) Le texte a *pelos paços* = *pelos passos*. Sur ces *passos* ou postes de douane, *vide supra*, p. 237, note 1.

sortie[1] d'après la qualité de la chose, conformément au règlement[2]. Pour les cocos moins de 100; pour le coprat, la noix d'arec, le poivre rond, la cire, cela ne peut pas se percevoir à la douane[3].

67. Tout ce qui vient de Balgate ayant acquitté les droits à la douane de Salcete, peut être transporté à Goa sans acquitter d'autres droits de douane.

[1] *As suas lagimas.*

[2] *Na forma da sua observancia.*

[3] *E os côcos menos de cento; copras, arecas, pimenta redonda, ceira este o não podem cobrar-se na alfandegã.* Il faut peut-être entendre que moins de 100 cocos et une petite quantité de coprat, noix d'arec, poivre rond et cire. peuvent être exportés en franchise.

MONNAIES, POIDS ET MESURES

DU GOLFE DU BENGALE.

La relation de Thomas Bowrey, intitulée *A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679*, que le colonel Sir Richard Carnac Temple a publiée en 1905 (*Hakluyt Society*, 2e série, n° XII), contient les indications suivantes :

MONNAIES DU ROYAUME DE GOLCONDE.

FORT SAINT-GEORGES [= Madras].

	SHILLING.	PENCE.
(P. 114.) Les nouvelles pagodes frappées là ont cours dans tout le royaume pour	08	00
Fanam d'or	00	03
Cash [1] en cuivre dont 80 font 1 fanam............	00	03
Royal de 8 [2]..	05	00
Rupee....	02	03 $\frac{1}{2}$
Abassin de Perse de 7 à la pagode [3]	08	00
(P. 115.) Mase [4] de Atchin [=] 5 fanams ou 20 cash ou	01	03 $\frac{1}{?}$

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

[2] «*Royal of eight* (espagnol *real*), c'est-à-dire pièces de 8 *reales*, ou un dollar. *Fryer*, p. 210, donne comme valeur au Royal à Bussorah = Basra : 3 $\frac{1}{2}$ Abbassees [= *'abbasi*]. En estimant le *'abbāsī* à 1 sh. 4 pence, ce serait une valeur équivalente à celle qu'indique Thomas Bowrey» (Temple).

(3-4) [3] «Cette table des monnaies doit être lue avec précaution. L'auteur veut dire que le *abassin* [= *'abbāsī*] de Perse est la septième partie de la pagode de 8 shillings, ou 1 sh. $\frac{5}{7}$ de penny. En 1672, John Marshall (*Notes and Observations of East India*) dit : «1 Abbassee pèse 10 $\frac{1}{16}$ an. Sicca»; et en 1679, on trouve ceci dans les *Factory Records* (Hugli, n° 2, à la date du 25 juin) : «204 Abassees entiers et 336 demi-Abassees font, au total, 237 [lire : 372] abassees, à raison de 8 $\frac{1}{4}$ a. pour un abbass». Ces valeurs concordent presque exactement avec les indications données par T. Bowrey qui compte l'*anna*-type

Pullicatt.

Pagode de 24 fanams.	08	06
24 cash de cuivre = 1 fanam, ou	00	04 $\frac{1}{4}$

Golconde.

Vieille pagode.	12	00
1 fanam.	01	00

Porto Novo[1] et Trincombar[2].

La pagode frappée là vaut.	12	00
1 fanam.	00	04

Metchlipatam[3].

Les monnaies ci-dessus y ont cours avec la même valeur.

Ticull Tical de Siam[4] 1 rupee $\frac{1}{4}$ ou	03	07
(P. 116.) Cash de cuivre, l'un	00	01

(*the standard* anna) de cette période a environ 1 ¼ penny et le *sicca anna* à un peu moins. Sir Thos. Herbert estime l'abassi à 16 pence en 1677 (*Travels*, p. 314). Cette monnaie [le *'abbasi*] est ainsi nommée d'après Šāh 'Abbās II» (Temple). [4] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mace* et *Indian Antiquary*, t. XXVIII, p. 37 et suiv.

[1] Près de Pondichéry. Cf. *Hobson-Jobson* sub verbo.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Tranquebar* La notation de T. Bowrey rappelle mieux que le nom usuel, la forme indigène du toponyme : *Tarangambadi*, avec alternance régulière de *d* > *r* dans les deux cas.

[3] Bonne transcription du nom vulgaire de cette ville, exactement *Mačhlipatan* Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Masulipatam*.

[4] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tical*. «Voir également *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 253 et suiv. pour l'histoire complète de ce mot, en tant que poids et monnaie. L'indication du texte est également un intéressant témoignage du commerce actif qui existait à cette époque entre Masulipatam et Mergui, alors au Siam. Cf. de la Loubère, *A new historical Relation of the Kingdom of Siam*, Londres, 1695, p. 94 : «Anciennement, ce service [dû au roi de Siam] était estimé à un tical par mois [de rémunération], parce que un tical suffit à faire vivre un homme [pendant un mois]» (Temple).

NARSAPORE [1] ET PETTIPOLEE [2].

Les monnaies ci-dessus y ont cours; mais à Narsapore et dans les villages à 20 ou 30 milles de là, on use d'une petite monnaie de plomb semblable au Swan Shot. appelée *Pican*. Plusieurs centaines de ces *pican* ont cours pour une roupie.

POIDS.

Les poids usuels de cette côte sont : le candil [3], le maund [= *mann*] et le veece [4]. .

1 candil 500 livres Avoir du poids = 20 maunds.
1 maund = 8 veece $\frac{1}{3}$ ou 25 livres Avoir du poids.
1 veece = 03

MESURES [DE CAPACITÉ].

Tous les grains sont vendus à la mesure, ainsi que l'huile, le beurre et tous les autres liquides.

1 Para [5] - . . . . . Markalls.
1 Markall . . . . . .

[1] *Narsapura*, par 16° 26' Nord de latitude et 81° 41' 49" de longitude Est de Greenwich Sur cette ville, cf. la note de la page 98 du même volume, que lui a consacrée le colonel Temple.

[2] Peddapalle sur la côte du Coromandel Cf. la longue note du colonel Temple, p. 53 du même volume.

[3] Pour la valeur de cette sorte de *kandi*, cf. *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 245, n. 40, et p. 253, n. 42 (Temple).

[4] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*; *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 327, et t. XXVII, p. 58 et suiv. C'est un poids bien connu du Sud de l'Inde et de l'Indochine qui représente environ 3 $\frac{1}{2}$ livres anglaises (Temple).

[5] «Les *Notes and Extracts from the Government Records in Fort Saint-George* (1670-1681) (parts I, II, III, Madras, 1871-1873) ont à la page 23, pour le 3 juin 1680, ce très important passage : «8 petites mesures font un *tomb* [= mercall]; 5 *tomb* font 1 *parra; 80 parra* font 1 *garce.*» Il est très regrettable que le texte de T. Bowrey soit en blanc là où on attendait l'équivalence des *para* et *markall*. Cf. *Ind. Ant.*, t. XXX, p. 408» (Temple).

Bengale.

(P. 216.) Les monnaies en usage dans ce royaume sont les roupie, ½ roupie et ¼. C'est une excellente sorte (p. 217) de monnaie en argent fin frappée à la monnaie de Dacca. Elles ont la même valeur que celles du Guzerate et de Golconde.

On frappe également au Bengale des roupies de l'or le plus fin qui sont appelées Moor [ou Mohur]. Elles ont la même empreinte, sont de la même grandeur et ont le même poids que les roupies d'argent. Comme celles-là sont en or du plus haut titre, elle ont couramment cours pour 15 ¼ et 15 ½ roupies [d'argent].

Les poids en usage sont le Maund, Seere, ½ Seere et ¼ de Seere; mais leur valeur pondérale varie en beaucoup d'endroits, bien qu'ils portent [partout] le même nom.

Le maund de Ballasore[1] = 75 livres de poids.
Hugly[2] = 70
Cossumbazar[3] = 68

Les grains, le beurre, l'huile et tous les autres liquides se pèsent au maund de 68 livres tout le long de la rivière Hugly. Le maund, grand ou petit, se divise en 40 parties égales qui sont appelées *seers* [= *ser*] et se subdivisent en ½ et ¼ de *seer*.

(P. 218.) On mesure le bois de construction, les planches, les murs de brique ou de pierre, le calicot, la soie, au moyen de Guz[4] (1 guz = 27 pouces) et de la Covet[5] [= coudée] de 18 pouces. Celle-ci est appelée *haut*[6].

(1) Cf. *Hobson Jobson*, sub verbo *Balasore*.

(2) *Ibid.*, sub verbo *Hoogly*.

(3) *Ibid.*, sub verbo *Cossimbazar*.

(4-6) (4) «Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*. T. Bowrey, dans son *Dictionary of English and Malayo* (*sic*) [Londres, 1701], dit : «Le *guz* est une mesure d'environ un yard de long.» John Marshall dans ses *Notes and Observations of East India*, dit : «La mesure avec laquelle on vend les étoffes anglaises est le *guzz*

Ils vendent très rarement les grains au poids.

Le Moore d'or vaut....................	1 livre 14 shil. 10 ½ d.
La roupie.........................	03

Leur petite monnaie s'appelle cauris [1]. Ce sont de petits coquillages provenant de la mer; ils passent couramment par tale (taels).

1 Gunda [2] représente........................	4 cauris.
5 Gundas = 1 burrie [3] ou......................	20
1 burries = 1 Pone [4] ou.........................	80
16 Pone = 1 Cawne [5] ou.........................	1.200
2 ½ Cawne = 1 roupie ou.........................	3.200

(P. 219.) Les variations de change sont rarement de plus de 2 Pone, en plus ou en moins, pour 1 roupie et seulement à Ballasore, à l'arrivée des navires des îles Maldives [d'où proviennent les cauris].

Queda [= Kĕdah].

(P. 280.) La monnaie de Queda est de bon or. Ce sont de

qui représente 41 ¼ pouces anglais.. Il y a également ici [à Patna] un petit *guz* appelé «guz des tailleurs», qui n'est que de 32 ⅜ pouces...» Cf. également le passage suivant d'une lettre de Ambroise Salisbury de Masulipatam, en date du 26 décembre 1672 (*Factory Records*, Masulipatam, n° 9) : «Je désire que vous m'envoyiez 6 *guz* ou yards d'étoffe rouge (*scarlett*) contre ma remise» (Temple). — (5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *covid* et la note du col. Temple. — (6) C'est-à-dire *hāth*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *haut* (Temple).

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *cowry;* les notes des pages 180 et 200 du même volume par le col. Temple, et *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 38 et 41.

(2) Exactement *ganda*. Cf. *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 171 et suiv., pour le système de compte par *gandā* (Temple).

(3) Exactement *baurī* (Temple).

(4) Exactement *paṇ* (Temple).

(5) Exactement *kāhan* (Temple).

petites pièces appelées Copans[1], dont 3 valent un Royall de 8 [= pièces de 8 réals] ou 4 sh. 6 d. en monnaie anglaise.

(P. 281.) 4 copans = 1 mace.
16 mace = 1 tael.

Il n'y a pas d'autre monnaie dans ce royaume en dehors de petites pièces en étain appelées *Tarra*[2] dont 96 font 1 Copan.

Leurs poids et mesures sont les mêmes qu'à Atchin. Seulement, à Atchin, on mesure [avec une mesure de capacité appelée] (p. 282) *bamboo*[3]; et ici [, à Queda,] par Gantange[4]. 1 Gantange = exactement 2 Bamboos de Atchin.

JANSELONE[5].

(P. 240.) .... Les indigènes n'ont aucune sorte de monnaie, en dehors (p. 241) de monnaies d'étain fondues en petits morceaux qui passent très couramment à condition qu'elles aient le poids légal.

(1) «Cf. *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 203 et suiv., et t. XXXI, p. 51 et suiv., où j'ai donné toute l'histoire de ce mot. Le *koban* d'or mentionné ici et valant environ 1 sh. 6 pence, est évidemment une monnaie locale. Wilkinson (*A Malay-English Dictionary,* Singapour, 1901) dit : «*Kobañ* (Kedah). Monnaie valant 2 ½ cents. On dit aussi *Goban*. Variante possible de *kupan*.» (Temple).

(2) Malais *tèrā* تر, litt. «marque, impression...»; est aussi le nom d'une petite monnaie d'étain (cf. FAVRE, *Dict. malais-français,* sub verbo). Cf. également les notes des pages 253 et 281 par le col. Temple.

(3) T. Bowrey dit ailleurs que la mesure appelée *bamboo* représente 3 ½ pintes, mesure anglaise pour le vin (Temple). Cf. la note de l'éditeur à ce sujet.

(4) Exactement *gantan*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *ganton* et la note de l'éditeur à ce sujet.

(5) Transcription fautive du toponyme malais *Hudjon Salañ*. Sur cette île de la côte occidentale de la Péninsule malaise, cf. GERINI, *Historical retrospect of Junkceylon Island,* dans *The Journal of the Siam Soc.,* t. II, 2e part., Bangkok, 1905, p. 121-268, et les auteurs cités; et *Hobson-Jobson*, sub verbo *Junkceylon*.

(D'après les renseignements fournis par Thomas Bowrey, on peut établir les équivalences suivantes :)

$2\frac{1}{2}$ petits *putta*[1] = 1 grand *putta*.
4 grands *putta* = 1 *viece*[2].
15 *viece* = 1 *cupine*[3].
8 *cupine* = 1 *bahār* de 400 livres anglaises[4].

ATCHIN.

(P. 281, note 5[5].) Les poids et mesures de cet endroit sont les suivants :

Poids : Bahar Malayo, Pecool, Cattee, Booncal, Miam dont les valeurs respectives sont :

16 Miams = 1 Booncal.
20 Booncal = 1 Cattee.
100 Catte = 1 Pecool.
2 Pecool = 1 Bahar Malayo.

Le Bahar = 396 livres Avoir du poids, 11 onces, 00 dw., 14 grains.

Le Booncal = 1 once, 8 dw. 23 gr. Troy.

Les poids ci-dessus sont les poids Malayo; mais les indi-

(1) «C'est le malais *patah*, fragment [litt. cassé, brisé; c'est le numéral des morceaux de choses brisées; cf. FAVRE, *Dict. malais-français*, sub verbo]; *patah kăcil* [lire : *kĕčil*], petit fragment, *pātah basar* [lire : *bĕsár*], grand fragment» (Temple).

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*.

(3) «Malais *kāpın*. T. Bowrey dans son *Dictionary of English and Malayo* dit : «Coopang, nom d'une monnaie qui a cours dans beaucoup d'endroits de l'Inde.» Crawfurd (*Malay Dictionary*, Londres [1852]), dit : «*Kupan* (Du. *cupon*), monnaie de cuivre valant 10 doits, ou la dixième partie d'un dollar espagnol.» Cf. également *Ind. Ant.*, t. XXXI, p. 51 et suiv.» (Temple).

(4) Cette dernière table figure à la page 241, note 1, et a trait à la période 1669-1679.

(5) Les renseignements suivants sont empruntés au *Dictionary of English and Malayo* de Thomas Bowrey.

gènes se servent également du Dachin ou Stilliard[1] pour les grands poids qui sont les suivants : Canderin, Mas, Tial, Cattee, Pecool, Bahar.

10 Coonderin = 1 Mas.
10 Mas = 1 Tial [= Tael].
16 Tial = 1 Cattee.
100 Cattee = 1 Pecool.
3 Pecool = 2 Bahar Malayo.

Le Pecool Dachin = 131 livres, 13 onces, 12 dw. Avoir du poids.

Le Tial ou Tael = 1 once, 4 dw., 1 grain Troy.

Le riz, l'huile, le beurre et d'autres marchandises sont vendus à la mesure appelée *Bamboo*. Le *Bamboo* est l'équivalent de la mesure anglaise pour le vin de 3 $\frac{1}{2}$ pintes.

La mesure de longueur usitée ici et dans tous les endroits des mers du Sud est la coudée qui représente 18 pouces anglais.

(1) *Steelyard*, «balance romaine». Sur cette sorte de balance, *vide supra*, p. 86, note 3.

TABLE DE CONCORDANCE

DES POIDS DE L'INDE, DES ANCIENS POIDS PORTUGAIS ET DU SYSTÈME MÉTRIQUE (*).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO (1).	KILOGRAMMES
BAÇAIM.						
Bahar de 20 mann	16	〃	〃	〃	〃	235,00800
Nous trouvons (2)	15	31	4	〃	〃	234,66375
Différence	〃	〃	12	〃	〃	0,34425
Mann de 40 ser	〃	25	9	4	57,6	11,75039
Nous trouvons	〃	25	9	〃	〃	11,73318
Différence	〃	〃	〃	4	57,6	0,01721
Ser (3)	〃	〃	10	1	57,6	0,29332
BANDA (ÎLE DE).						
Bahār de 100 kati (4)	22	15	〃	7	36	330,04789
Nous trouvons	22	15	4	4	52,2	330,15269
Difference	〃	〃	3	5	16,2	0,10479
Kati	〃	7	3	〃	49,48	3,30152

(1) L'équivalence actuelle de ces différents poids est la suivante : 1 *arroba* = 32 livres de 16 onces chacune ou 512 livres; 1 *arratel* ou livre = 16 onces = 458 gr. 921, 1 once = 28 gr 682; 1 *oitava* = huitième partie de l'once = 3 gr 585, 1 *grão* ou grain (G. F.).

(2) Nous l'avons pris pour base de la vérification de la valeur du ser. [L'expression *achamos* « nous trouvons » signifie que telle est l'équivalence indiquée par un texte portugais (G. F.)]

(3) Les textes portugais ont généralement *cer* (G. F.).

(4) Cod. *cates*, au pluriel; sing. *cate* (G. F.).

(*) Cette table et les deux suivantes ont été établies par M. José Gomes Goes (*vide supra*, p. 32), qui les a également annotées. Elles sont aux pages 15 et suiv. du volume des *Subsidios*. Mes notes personnelles sont indiquées par : (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES
BATICALA.						
Bahãr de 22 frãsila [1]	14	14	//	//	//	212,05800 [2]
Frãsila de 100 fens	//	21	//	//	//	9,63900
Bahãr de 20 frãsila [3]	13	4	//	//	//	192,78000
Frãsila (Autre sorte de) [4]	//	24	//	//	//	11,01600
BENGALE (GRAND PORT DU).						
Mann	2	//	//	//	//	29,37600
BENGALE (PETIT PORT DU).						
Mann de 40 ser	1	14	8	//	//	21,34350
Ser	//	1	2	3	14,4	0,52784
Nous trouvons [5]	//	1	2	4	57,6	0,53358
Différence	//	//	//	1	43,2	0,00573
CAÏL. (Voir NEGAPATAM.)						
CALICUT ET CHALE.						
Bahãr de 20 frãsila	14	5	8	//	//	208,15650
Nous trouvons [6]	14	4	//	//	//	207,46800
Différence	//	1	8	//	//	0,68850
Frãsila de 100 fens	//	22	9	4	57,6	10,37339 [7]

(1) Pour peser le cuivre, etc. *Vide supra*, p. 76

(2) D'après un passage des *Lendas da India* (t. I, p. 239, *infra*), le *bár* = *bahãr* de Baticala représentait trois quintaux et demi, poids portugais (G. F.).

(3) Pour le sucre

(4) Pour les légumes et le corail.

(5) Nous supposons que le ser représente 18 $\frac{1}{5}$ onces, au lieu de 18 $\frac{2}{5}$.

(6) Nous avons pris pour base de calcul la valeur du frãsila.

(7) Dans les *Lendas da India* (t. I, p. 90), la comparaison des poids indigènes de Calicut et des poids portugais fit constater les équivalences suivantes : 1 frãsila = 18 livres portugaises (*arrates*) et 20 frãsila font un bahãr. Au t. IV du même ouvrage (p. 104), il est dit que le bahãr pour le gingembre = 3 $\frac{1}{2}$ quintaux. Dans un autre passage du t. I du même ouvrage (p. 191), il est dit encore : «Le *bár* = bahãr du pays employé avec la balance indigène qui n'a qu'un seul bras, représente 2 quintaux, 3 arrobes et 18 livres portugais, pesé avec notre balance à deux bras» (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CANANOR.						
Bahār de 20 frāsila	14	//	//	//	//	205,63200
Nous trouvons [1]	13	31	15	4	//	205,61765
Différence	//	//	//	4	//	0,01434
Frāsila de 100 fens	//	22	6	3	//	10,28087
CEYLAN.						
Bahār de 20 frāsila	12	//	//	//	//	176,25600
Nous trouvons [2]	11	31	14	4	//	176,21296
Différence	//	//	1	4	//	0,04303
Frasila	//	19	3	1	//	8,81064
						grammes
Calanja de 20 mangelin	//	//	//	1	15 $\frac{26}{27}$	4,38084
Mangelin [3]	//	//	//	//	4 $\frac{43}{108}$	0,21 04[4]
CHAUL.						
						kilogrammes.
Kandi de 20 mann	16	//	//	//	//	235,00800
Nous trouvons [5]	15	31	15	5	24	234,99843
Différence	//	//	//	2	48	0,00956
Mann de 40 ser	//	25	9	4	57,6	11,75036
Nous trouvons [6]	//	25	9	4	48	11,74992
Différence	//	//	//	//	9,6	0,00043
Ser	//	//	10	1	66	0,29374

(1) Nous avons pris pour base de calcul la valeur du frāsila
(2) *Ibid.*
(3) Un portugais d'or (712 ½ grains) pesait 8 calanja et 2 mangelin.
(4) D'après les *Lendas da India* (t. I, p. 718), la cannelle livrée en tribut par le roi de Ceylan était payée par les Portugais à raison de 1 portugais d'or pour 5 bahār = 20 quintaux, soit 1 bahār = 4 quintaux (G. F.)
(5) Nous avons pris pour base de calcul la valeur du ser.
(6) *Ibid.*

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CHAUL (ESTAMIN DE).						
Bahār de 20 mann	14	12	12	6	//	211,50576
Nous trouvons [1]	14	12	12	4	//	211,49859
Différence	//	//	//	2	//	0,00717
Mann de 40 ser	//	24	//	5	36	11,03572
Nous trouvons [2]	//	23	//	5	//	10,57492
Différence	//	1	//	//	36	0,46079
CHINE.						
Pikul de 100 kati	4	5	5	2	48	61,19999
Kati de 100 tael	//	1	5	2	48	0,61199
Tael	//	//	1	2	48	0,03824
COCHIN ET COULAM.						
Bahār de 20 frāsila [3]	11	10	4	//	//	166,27275
Frāsila de 100 fens	//	18	1	6	28,8	8,31363
COSMIM.						
Bahār de 120 bisa	9	27	//	//	//	144,58500
Bisa de 100 tical [4]	//	2	10	//	//	1,20487
Tical	//	//	//	3	24,??	0,01195
Nous trouvons	//	//	//	3	25,92	0,01204
Différence [5]	//	//	//	//	1,??	0,00009

[1] Nous avons pris pour base l'équation : 18 mann de Chaul = 20 de l'estamim de Chaul Pour le sens de *estamim, vide supra*, p 73, n. 4

[2] *Ibid.*

[3] D'après les *Lendas da India* (t. I, p. 733), le bahār de Cochin = 3 quintaux et 30 livres, poids vieux, et 2 quintaux, 3 arrobes et 10 livres, nouveau poids. Un quintal de poivre vaut 1.015 $\frac{1}{2}$ reis (cf également p. 901) [G. F].

[4] Castanheda (*Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. V. chap. XI, p. 138 de l'édit. de 1833) dit : «Le poids ordinaire qui s'appelle *biça* équivaut à 2 $\frac{1}{2}$ livres ou 100 *muticaes* = *mithkāl*»; mais il faut évidemment lire *ticaes* au lieu de *muticaes*, comme ci-dessus. Antonio Bocarro (*Decada 13 da historia da India*, éd. R. J. de Lima Felner, Lisbonne, 1876, in-4°, p. 130) dit également : «Chaque *biça* vaut 2 $\frac{1}{2}$ de nos livres» (G. F.).

[5] La base du calcul est la valeur du biça.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CUAMA.						
Bahār de 20 frāsila	20	//	//	//	//	293,76000
Frāsila	1	//	//	//	//	17,68800
DABUL.						
Bahār de 20 mann	15	20	//	//	//	229,50000
Mann de 40 ser	//	25	//	//	//	11,47500
Ser	//	//	10	//	//	0,28687
DALA.						
Bahār de 120 bisa	9	21	//	//	//	141,83100
Bisa de 100 tical	//	2	9	1	43,2	1,18192
DIU (SOUS LES MAURES).						
Kandi de 20 mann	16	20	//	//	//	244,18800
Nous trouvons [1]	16	19	15	6	32	244,18242
Différence	//	//	//	1	40	
Mann de 40 ser	//	26	9	4	57,6	12,20939
Nous trouvons [2]	//	26	9	4	52	12,20911
Différence	//	//	//	//	5,6	0,00027
Ser	//	//	10	5	8,5	0,30522
DIU (SOUS LES PORTUGAIS).						
Bahār [3]	16	//	//	//	//	235,00800

[1] Nous avons pris le ser pour base.

[2] *Ibid.*

[3] Guillain (*Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, IIe partie, t. I, p. 279), qui se trouvait à Diu en 1847, donne les indications suivantes : «Les poids en usage sont : la livre portugaise équivalant à 459 gr. 04; le ser de 10 $\frac{4}{5}$ onces = 330 grammes; le maun (*sic*, lire : mann) = 13 kilogr. 200; l'arrobe de 32 livres = 14 kilogr. 689; le kandi de 16 arrobes = 235 kilogr. 024» (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.			KILOGRAMMES.
GOA.						
Kandi de 20 mann..	15	//	//			220,32000
Mann [1].	//	24	//			11,01600
HONORE.						
Bahār.	13	24	//			201,96000
HORMUZ.						
§ 1 [2]. PETIT POIDS DE TARE.						
Bahār de 20 frāsila . .	14	3	14	4	24	207,42257
Frāsila de 10 mann et 19 quiaz. .	//	22	9			10,37112
Mann de 24 quiaz ou 251 ¼ mithkāl de Hormuz.	//	2	1	4	//	0,96103
Quiaz	//	//	1	2	1[illegible]	0,04004
Mithkāl de Hormuz = $\frac{1}{60}$ de marc .	//	//	//	1	4,8	0,00382
Mithkāl de Śiraz = $\frac{1}{50}$ de marc.. .	//	//	//	1	20,16	0,00459

[1] Dans l'ouvrage cité à la note précédente (*ibid.*, p. 339), Guillain donne les indications suivantes sur les poids de Goa

POIDS INDIENS	POIDS PORTUGAIS livres et millièmes	KILOGRAMMES
Ser, unité de poids. .	0,933	0,427
Mann de 40 ser ..	37,333	17,407
Mann de 41 ser.	38,266	17,507
Mann de 42 ser..	39,200	17,924
Kandi de 20 mann de 40 ser	746,666	341,600
Kandi de 21 mann de 40 ser .	784,000	358,680
Kandi de 22 mann de 40 ser	821,333	375,760

[2] Pour donner un semblant de système aux poids de Hormuz, nous remarquerons ceci . 1° Il existait un mann de tare qui était à la base du frāsila et du bahār, lesquels variaient de poids suivant les marchandises pesées d'après les *picotas* ou augmentations qu'on ajoutait au poids [initial], 2° le frāsila (pour peser le sucre), étant plus fort que le poids de tare, donnait naissance à un autre bahār, il variait également d'après les *picotás* qu'on ajoutait pour certaines marchandises, 3° le mann (pour peser le riz, etc.) de 25 quiaz (plus forts que ceux du mann de tare) faisait une autre sorte de bahār; 4° en dehors de ces poids, il y avait des frāsila spéciaux pour certaines marchandises

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār de 20 frasila [1]...	14	5	//	//	//	207,92700
Nous trouvons..	14	3	14	3	2,4	207,42257
Différence.....	//	1	1	4	48	0,50442
Frāsila de 10 mann et 19 quiaz..	//	22	10	3	14,4	10,39634
Nous trouvons..	//	22	9	4	12	10,37112
Différence.	//	//	//	7	2,4	0,02522
Bahār de 20 frāsila avec 3 mann de picota [2].	14	9	8	2	//	209,99967
Nous trouvons. ..	14	10	2	7	24	210,30567
Différence.	//	//	10	5	24	0,30599
Frāsila avec 3 quiaz et 6 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota.	//	22	14	//	//	10,49962
Nous trouvons.	//	22	14	4	24	10,51516
Différence.	//	//	//	4	24	0,01553
Mann avec 3 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota.	//	2	1	7	33,6	0,97346
Bahār avec 5 mann de picota [3]..	14	13	11	5	33,6	211,93416
Nous trouvons. ..	14	14	5	7	24	212,22773
Différence..	//	//	10	1	62,4	0,29356
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 1 quiaz.	//	23	1	2	67,2	10,59620
Nous trouvons.....	//	23	1	7	12	10,61138
Différence....	//	//	//	4	16,8	0,01517
Mann avec 3 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						
Bahār avec 1 frāsila de picota [4]..	14	26	8	//	//	217,79750
Nous trouvons.....	14	26	7	7	36	217,79570
Différence.............	//	//	//	//	36	0,00179
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 7 $\frac{3}{4}$ quiaz.	//	23	11	4	//	10,88690
Nous trouvons..	//	23	11	2	39	10,88167
Différence..	//	//	//	1	33	0,00522
Mann avec 3 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						

[1] Pour le gingembre en conserve et le sucre candi.

[2] Pour peser le girofle et le macis.

[3] Pour peser la noix muscade.

[4] Pour peser la cannelle, l'étain, le bois d'aigle fin, l'ivoire, le sandal, le camphre de Chine, la cire, le soufre, le mastic et les dents de cheval marin.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES
Bahār avec 2 frāsila de picota [1]...	15	17	1	4	//	228,16603
Nous trouvons...	15	17	1	3	48	228,16493
Différence....	//	//	//	//	24	0.00119
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 20 $\frac{3}{4}$ quiaz........	//	24	13	4	//	11,40328
Nous trouvons.......	//	24	13	3	51	11,40223
Différence............ .	//	//	//	//	21	0,00104
Bahār avec 4 frasila de picota [2]...	16	30	//	1	43,2	248,78373
Nous trouvons.............	16	30	4	4	//	248,90709
Différence................	//	//	4	2	28,8	0,12335
Frāsila, avec picota, de 12 mann et 22 $\frac{3}{4}$ quiaz [3]...............	//	27	1	5	24	12,44081
Nous trouvons.............	//	27	1	6	3	12,44335
Différence	//	//	//	//	51	0,00253
Mann avec 3 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						
Bahār de 200 mann et 20 de picota [4]...................	14	12	10	//	//	211,42687
Bahār de 200 mann et 52 de picota [5]...................	16	16	10	//	//	242,63887
Nous trouvons.............	16	15	10	//	//	242,17987
Différence	//	1	//	//	//	0,45900
Mann avec picota	//	2	10	1	4,6	1,20868

[1] Le texte original a : 2 mann de picota; mais, d'après ce qui est dit à propos de la myrrhe, il est clair qu'il faut lire . 2 frāsila Ce bahār servait à peser l'aloès socotrin de Diu, le bois d'aigle de qualité inférieure et la myrrhe

[2] Pour peser le benjoin, le cardamome, le cubèbe, le bâton de girofle, le goudron de Malindi, le sandal rouge, les tamarins, les mirobolans en conserve, le poivre long, le sang de dragon, l'aloès socotrin, le madju de Bornéo. le bois d'aigle de peu de valeur, le pučuk et les perles fausses (*continhas*) de Malindi.

[3] A propos du bois d'aigle de peu de valeur et du pučuk, l'auteur dit que le frāsila = 12 mann et 22 $\frac{2}{3}$ quiaz (ce qui donne 27 livres 1 once 5 oitavas et 8 gr.), ce qui équivaut à 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once.

[4] Pour peser l'eau de rose.

[5] Pour peser le coton.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Frāsila avec ½ mann de picota (1)...	//	23	10	2	67,2	10,85439
Nous trouvons..........	//	23	10	2	12	10,85164
Différence............	//	//	//	//	55,2	0,00274
Mann avec 12 mithkāl de picota...	//	2	3	//	57,6	1,00693
Mann avec 16 mithkāl de picota (2).	2	//	3	1	4,8	1,00788
Nous trouvons..........	//	2	3	5	4,8	1,02223
Différence............	//	//	//	4	//	0,01434
Mann avec 1 ½ quiaz et 1 mithkāl de picota (3).............	//	2	3	4	57,6	1,02127
Nous trouvons..........	//	2	3	5	58,8	1,02492
Différence............	//	//	//	1	1,2	0,00364
Mann avec 28 mithkāl de picota (4).	//	2	5	1	62,4	1,06813
Mann avec 4 quiaz de picota (5)....	//	2	7	//	48	1,12120
§ II.						
Bahar de o frāsila (6)...........	15	14	3	4	//	226,84640
Nous trouvons.............	15	14	13	//	24	227,12013
Différence...............	//	//	9	4	24	0,27372
Frasila de 12 mann et 4 ½ quiaz (7) moins 1 mithkāl.............	//	24	12	//	//	11,36025
Nous trouvons.............	//	24	11	6	58,8	11,35600
Différence...............	//	//	//	1	13,2	0,00424

(1) Pour peser le corail destiné à être manufacturé.
(2) Pour peser le minium, le sublimé corrosif et le safran de Portugal.
(3) Pour peser le fil de cuivre jaune.
(4) Pour la rhubarbe.
(5) Pour l'opium.
(6) Pour le sucre, la garance, l'alun, l'acier, le bois du Brésil, sans tare, le plomb et le cuivre, avec tare
(7) Nous prenons la valeur du frāsila, comme si le texte portait : 12 mann — 4 ½ quiaz + 1 mithkāl, et non . 12 mann — (4 ½ quiaz + 1 mithkāl). Ce frāsila est plus fort que le frāsila de tare et sert de base au système de poids de ce paragraphe.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES
Bahār de 20 frāsila, plus 1 de picota[1]	16	6	15	//	//	238,19231
Nous trouvons	16	7	8	7	10,8	238,47613
Différence	//	//	9	7	10,8	0,28382
Frasila, avec picota, de 12 mann et 9 ½ quiaz[2]	//	25	15	1	4,8	11,90913
Nous trouvons	//	25	15	2	6	11,91278
Différence	//	//	//	1	1,2	0,00364
Bahār avec 2 frāsila de picota[3]	17	1	4	//	//	250,46975
Nous trouvons	17	//	4	5	69,6	249,83214
Différence	//	//	15	2	2,4	0,43760
Frāsila avec picota	//	27	3	3	14,4	12,49053
Mann avec picota	//	2	11	6	//	1,25507
Bahār avec 4 frāsila de picota[4]	18	17	7	//	//	272,38781
Nous trouvons	18	17	12	3	43,2	272,54415
Différence	//	//	5	3	43,2	0,15634
Frasila, avec picota, de 14 mann et 4 quiaz	//	29	8	6	//	13,56201
Nous trouvons	//	29	10	4	48	13,61460
Différence	//	//	1	6	48	0,05259
Bahar de 18 frāsila, plus 2 mann de picota[5]	14	1	8	2	50,4	206,33018
Frāsila (comme celui pour le sucre).						

(1) Pour l'antimoine.

(2) Comme on l'a vu *supra*, p. 54, au sujet de l'antimoine, l'auteur dit que ces 12 mann et 9 ½ quiaz correspondent à 25 livres 21 mithkāl et 15 onces (26 livres 1 once 6 oitava 28 gr. 8); et au sujet du fer, il dit que ces mêmes poids correspondent à 25 livres 15 onces et 1 mithkāl (25 livres 15 onces 1 oitava et 4 gr. 8).

(3) Pour peser le poivre, la laque, le gingembre, l'encens, le safran de l'Inde, la noix de galle et le bois du Brésil, avec tare.

(4) Pour peser la cannelle de Baticala, les mirobolans secs et les perles fausses (*continhas*) de Malindi.

(5) Plomb, cuivre, alun et acier, sans tare. Avec tare, ce bahār est de 20 frāsila, comme celui pour le sucre.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār de 19 frāsila et 1 mann de picota [1].	15	15	15	//	//	227,63531
Nous trouvons	15	15	3	3	42	227,30391
Différence	//	//	11	4	30	0,33140
§ III						
Bahar de 200 mann, plus 20 de picota [2]	28	20	15	2	//	420,88148
Mann de 25 quiaz [3]	//	4	2	5	36	1,91309
Quiaz [4]	//	//	2	5	//	0,07530
Nous trouvons	//	//	2	5	24,48	0,07652
Différence	//	//	//	//	24,48	0,00121
Mann de 24 quiaz [5]	//	4	//	//	//	1,83600
Nous trouvons	//	4	//	//	11,52	1,83657
Différence	//	//	//	//	11,52	0,00057
§ I						
Frāsila [6].	//	25	9	4	57,6	11,75039
Frāsila de 10 mann [7].	//	18	//	//	//	8,26200
Mann de 216 mithkāl	//	1	12	6	28,8	6,82620

(1) Pour peser le fer, avec cette particularité que chaque frāsila du bahār a sa picota spéciale, en dehors du mann de picota pour le bahār lui-même. Avec la tare, ce bahār est identique à celui qui est utilisé pour l'antimoine.

(2) Pour peser le riz, le chanvre (*bangue*), le cat, le suif, le sumac, le blé, l'orge, la corde en fibres de coco (*cairo*), le sesame, le *mungo*, le goudron de Basra, le charbon, la colle de poisson, le *quil*, le storax liquide, le nitre, le savon de Diu, le reglisse, le lin, le beurre, l'huile de sésame, de graines de moutarde et de coco.

(3) L'auteur l'appelle *mão das logeas*, en traitant du lin de chanvre (*supra*, p. 61).

(4) A propos du lin de chanvre (*supra*, p. 61), l'auteur donne au quiaz la valeur de 2 onces et 5 oitava ½. Nous avons déduit la valeur du quiaz du mann de 25.

(5) Que l'auteur appelle *mão dos durões* (*mann* des éventaires). Il était moins fort que le mann des boutiques (*mão das logeas*), parce que, avec le mann des éventaires, en dehors de la picota du bahār on gagnait encore 1 quiaz par mann.

(6) Pour peser le biscuit. Le frāsila étant de 25 $\frac{3}{5}$ livres, 5 frāsila ne pouvaient pas peser 128 $\frac{3}{5}$ livres, comme le dit l'auteur, mais seulement 128.

(7) Pour la soie brute. D'après Albuquerque (*Cartas de Affonso de Albuquerque*, t. I, p. 75), le frāsila de Hormuz est, pour la soie, d'un poids égal à 1 frāsila $\frac{1}{2}$ de Cochin. Le bahār de soie pèse 4 quintaux (G. F.).

POIDS DE L'INDE.			KILOGRAMMES.
KILWA. (Voir QUILOA.)			
MACAO.			
Bahār de 100 bisa...		//	148,71600
Bisa de 100 tical....		43,2	1,23929
MALACA.			
Bahār du grand dachem de 200 kati[1].................			210,22200
Nous trouvons[2]............		36	210,28833
Différence.................		36	0,06633
Kati......................		15,3	1,05144
Bahār du petit dachem de 200 kati[3].................	16		183,60000
Kati......................			0,91800
Kati de 20 tael[4].............			0,80325
Nous trouvons[5]...........			0,82476
Différence................			0,02151
Tael de 16 mas...............		36	0,04123
Mas de 4 kupan ou 20 candarins..		51,75	0,00257
Pawal de 4 mas...............		63	0,01030
Kupan de 5 candarins...........		12,93	0,00064
Candarin.....................		2,58	0,00012
ILES MALDIVES.			
Bahār de 20 frāsila.............	15		229,50000
Frasila (ou mann) de 100 galem..			11,47500
Galem.......................			0,11475

[1] Pour peser le girofle, etc. *Vide supra*, p. 86, note 3.
[2] Le kati de ce poids nous a servi de base.
[3] Avec ce bahār, on pèse l'étain, etc. *Vide supra*, p. 86, note 3.
[4] Pour peser la semence de perles, etc. *Ibid.*
[5] Nous avons pris pour base le tael, d'après lequel nous avons restitué les plus petits poids.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
MALINDI.						
Bahār de 24 frāsila........... ..	16	18	//	//	//	243,27000
Frasila de 10 $\frac{1}{2}$ mann.	//	22	1	2	48	10,13624
Mann	//	2	//	4	$4\frac{2}{3}$	0,93257
Nous trouvons [1]....... .. .	//	2	1	5	$14\frac{6}{7}$	0,96535
Différence....	//	//	1	1	$10\frac{4}{21}$	0,03278
MARTABAN.						
Bahar de 100 bisa ..	11	2	//	//	//	162,4860
Nous trouvons [2]	11	1	14	4	//	162,44296
Différence......	//	//	1	4	//	0,04303
Bisa de 100 tical. . ..	//	2	15	1	43,2	1,354
Nous trouvons [3].... . .	//	2	15	1	36	1,35369
Différence.......... ...	//	//	//	//	7,2	0,00036
Tical............ . .	//	//	//	3	55,8	0,01353
ÎLES MOLUQUES.						
Bahar de 200 kati [4]...........	18	19	//	//	//	273,10500
Kati	//	2	15	4	57.6	1,36552
MONBASA.						
Bahar de 25 frasila.............	16	//	//	//	//	235,00800
Nous trouvons [5]	15	31	15	7	71 [illegible]	235,00798
Différence................	//	//	//	//	[illegible]	0,00001
Frasila de 10 mann...........	//	20	7	5	31 [illegible]	9.50031

[1] Nous avons pris le frāsila pour base La différence pour la valeur du mann est certainement justifiée, car l'auteur a oublié de la rectifier, comme il l'a fait pour le frāsila et le bahār.

[2] Nous avons pris le tical pour base.

[3] *Ibid.*

[4] D'après Castanheda (*Historia do descobrimento*, livro VI, chap. v, p. 8), le bahār de macis représente 4 quintaux (G. F.)

[5] Nous prenons pour base le frāsila.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
(MONFIA. Voir QUILOA.)						
MOZAMBIQUE.						
Bahār de 20 frāsila	15	20	3	4	48	229,60279
Nous trouvons[1]	15	20	3	2	68 $\frac{20}{95}$	229,59663
Différence	″	″	″	1	51 $\frac{75}{95}$	0,00616
Frāsila de 12 mann	″	25	1	″	24	11,50488
Nous trouvons[2]	″	25	″	1	25 $\frac{1}{95}$	11,47983
Différence	″	″	″	6	70 $\frac{94}{95}$	0,02505
NEGAPATAM.						
Bahār de 20 mann	14	12	″	″	″	211,14000
Mann	″	23	″	″	″	10,55700
PALIACAT. (Voir le précédent.)						
PÉGOU.						
Bahār de 120 bisa[3]	9	12	″	″	″	137,70000
Bisa de 100 tical	″	2	8	″	″	1,14750
Tical	″	″	″	3	14,4	0,01147

[1] Nous prenons pour base l'équation 198 mithkāl de Sofala = 1 mann.
[2] *Ibid*
[3] *Vide supra*, p. 84.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
QUILOA ET MONFIA.						
Bahār de 20 frāsila.	13	9	"	"	"	195,07500
Frāsila de 12 mann.	"	21	4	"	"	9,75375
Mann.	"	1	12	2	48	0,81281
SOFALA.						
Bahār de 20 frāsila (1).	16	28	2	"	"	247,86000
Frāsila de 15 mann.	"	27	"	"	"	12,39300
Mann.	"	1	12	6	28,8	0,82619
Bahār (2).	16	10	8	"	"	239,82750
Mithkāl (de 47 ½ au marc).	"	"	"	1	25 1/95	0,00483
SUNDA.						
Bahār.	14	16	"	"	"	212,97600
ZANZIBAR.						
Bahār de 20 frāsila.	16	"	"	"	"	235,00800
Nous trouvons (3).	15	31	15	7	63 1/3	235,00756
Différence.	"	"	"	"	8 2/3	0,00043
Frāsila de 12 ½ mann.	"	25	9	4	57 1/2	11,75039
Nous trouvons (4).	"	25	9	4	57 1/6	11,75037
Différence.	"	"	"	"	1/3	0,00001
Mann.	"	2	"	6	10 1/3	0,94003

(1) Pour peser les perles fausses et l'étain.
(2) Pour peser l'ivoire; on ajoute 4 livres de picota par chaque 6 arrobes.
(3) Nous avons pris pour base le mann.
(4) *Ibid.*

TABLE
DE RÉDUCTION AU SYSTÈME MÉTRIQUE
DES MESURES DE CAPACITÉ
QUI ÉTAIENT EN USAGE DANS L'INDE.

MESURES DE L'INDE.

BAÇAIM.

Kandi (pour le riz et le blé), comme celui de Goa.	245,000
Mura (pour le pady) = 3 kandi.........	735,000
Almude de 9 canadas................	12,600

BENGALE (PETIT PORT DU).

Mann (pour le beurre) de 21 $\frac{1}{3}$ canadas (1).	29,866
Mann (pour l'huile) de 30 canadas......	42,000

BENGALE (GRAND PORT DU).

Mann (pour le beurre et l'huile) de 16 canadas (2).	22,400

CAIL.

Marcá (pour le beurre et l'huile) de 3 canadas (3).	4,200
Kota (pour le riz) de 5 para de Cochin (4)......	77,954
Kota de 6 para (5).........................	93,544

CANANOR.

Bornim de 16 canadas...........	22,400
Tangani (6)	1,417

(1) En poids : 2 arrobes ou 29 kilogr. 376.
(2) En poids : 48 livres ou 22 kilogr. 032.
(3) La marcá pour le beurre = en poids 9 livres ou 4 kilogr. 131.
(4) Ce kota représente en poids 75 kilogr. 52387.
(5) En poids : 91 kilogr. 82864.
(6) 2 $\frac{1}{2}$ para = 27 $\frac{1}{2}$ tangani.

MESURES DE L'INDE.

COCHIN.

Kandi de 14 para [1].....	218,271
Pará de 42 medidas	15,590
Medida (mesure).......	0,371
Chodene (pour le beurre et l'huile) de 6 canadas [2]	8,400

DIU.

Mann (pour l'huile et le beurre) de 8 ¼ canadas [3].	11,550
Kandi (pour le riz) de 8 para [4].............	225,695
Pará de 76 medidas.	28,211
Medida (comme celle de Cochin).	

GOA.

Mann (pour l'huile) de 12 canadas....	16,800
Mann (pour le beurre) de 8 canadas [5]..	11,200
Kandi (pour le blé et le riz) de 20 mann [6]	245,000
Mann de 24 medidas [7]	12,250
Medida [8]	0,510

(1) Le kandi pour le riz représente en poids 214 kilogr. 26684; le pará = 15 kilogr 30477, la medida (litt mesure) = 0 kilogr 36439.

(2) Pour le beurre = en poids 18 livres portugaises ou 8 kilogr. 262.

(3) Le mann de beurre [étant ici mesure de capacité] représentait en poids 24 ¾ livres portugaises = 11 kilogr 36025

(4) Le kandi de riz pesait 221 kilogr 55483; et le pará, 27 kilogr. 69435.

(5) Représente 11 kilogr 016 Nous avons pris pour base la valeur de 3 livres portugaises que l'auteur donne à 1 canada de beurre.

(6) Correspond en poids, pour le riz, à 240 kilogr. 50360 Nous avons obtenu la capacité du kandi par comparaison avec 140 gantañ de Malaca qui sont égaux audit kandi.

(7) En poids, pour le riz, 12 kilogr. 02518 L'auteur dit que 35 mann (mesure de capacité) de Goa correspondent à un bahār de Hormuz en poids. Connaissant le poids du bahār de riz, nous en avons déduit le poids correspondant à chaque *medida* (mesure de capacité), en prenant la plus usitée, sans nous préoccuper de la différence qu'il peut y avoir dans le poids spécifique des différentes qualités de riz

(8) En poids, pour le riz, = 0 kilogr 50104. La *medida* de 33 au pará de Cochin est celle dont on se servait ordinairement pour le riz C'est celle dont on se servait pour distribuer leur ration aux marins.

MESURES DE L'INDE.	LITRES.
HORMUZ.	
Almude de 8 canadas.	11,200
MALACA.	
Gantaŭ de 1 $\frac{1}{4}$ canadas.	1,750
ÎLES MALDIVES.	
Kandi (pour le riz) de 14 pará de Cochin; 1 para = 24 nale.	218,064
Nale [1]	0,649
ÎLES MOLUQUES.	
Gantaŭ de 5 $\frac{1}{4}$ quartilhos	1,866
Jarre de meação de 18 gantaŭ ou 24 canadas	33,600
MOZAMBIQUE.	
Pot (pour l'huile de sésame) de 6 canadas	8,400
Panja [2]	5,175
NEGAPATAM.	
Kota (pour le riz) de 24 ou 32 markar [3]	62,363
Markar de 24 au kota [4]	2,598
Markar de 32 au kota [5]	1,948
Markar (pour le beurre et l'huile) de 2 $\frac{1}{2}$ canadas [6]	3,500
SOFALA.	
Panja de 8 konja ou conja [7]	5,520
Konja [8]	0,690

(1) = 0 kilogr. 63769 de riz.

(2) 12 alqueires = 32 panja.

(3) Ce kota correspond à 4 pará de Cochin et représente, en poids, 61 kilogr. 21909.

(4) En poids : 2 kilogr. 55079.

(5) En poids : 1 kilogr. 91309

(6) 2 $\frac{1}{2}$ canada de beurre correspondent à 7 $\frac{1}{2}$ livres portugaises ou 3 kilogr. 44250.

(7) 25 panja = 10 alqueires.

(8) Les konja de mil servaient de monnaie pour acheter des objets de peu de valeur.

TABLE D'ÉQUIVALENCE
EN REIS PORTUGAIS
DES ANCIENNES MONNAIES DE L'INDE (*).

MONNAIES DE L'INDE.

BAÇAIM.

Fedea (monnaie nominale). . . .	15
Pardão de 5 tanga, en argent [1]. .	300
Tanga d'argent de 4 fedea.	60

BATICALA. (Voir GOA.)

BENGALE (PETIT PORT DU).

Larin de 48 pone [2] .
Pone de 80 cauris. . .

BENGALE (GRAND PORT DU).

Tanga larin de 40 à 48 pone [3] .
Pone de 80 cauris. . . . .

[1] Ce pardão valait 360 reis hors de Baçaim.
[2] Nous n'avons pas pu déterminer la valeur en reis du larin, parce que nous ne savons pas si l'auteur désigne le larin ancien ou le nouveau, distinction qui est faite dans les *Lembraças das cousas da India* [vide supra, p. 206] Antonio Tenreiro lui donne comme valeur 60 reis. — M. Bonneville, dans son *Traité des Monnaies* (table de la page 225), donne au larin un poids de 4 gr. 833 et un aloi de 11 d. 15 gr., ou 0,969. Comme le marc d'argent valait 2 500 reis sous le règne de Jean III [1521-1557], ce larin aurait valu alors en Portugal 51 reis 021. Nous ignorons la valeur qu'il représentait au Bengale.
[3] 45 tanga larin pesaient 1 marc [*vide supra*, p. 90, la notice sur les poids de la Chine] ou 50 grammes chacun

(*) Il s'agit de l'équivalence en monnaie portugaise de l'époque (G. F.).

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
CAÏL.	
Fanam au galion, en or de bas aloi	$20 \frac{1}{\text{[illegible]}}$
CALICUT ET CHALE.	
Fanam en or de bas aloi [1]	$25 \frac{5}{7}$
CANANOR.	
Fanam en or de bas aloi [2]	$26 \frac{2}{3}$ à $27 \frac{9}{53}$
CEYLAN.	
Fanam en or de très bas aloi	10
Portuguez en or ayant cours pour 15 ašrafı	4.500
CHAUL.	
Mêmes monnaies qu'à Goa.	
Bazaruco de cuivre	3
COCHIN.	
Pardão en or	360
Ašrafī	300
Fanam (à l'agence des marchandises)	$21 \frac{2}{3}$
Cruzade en or (quand on a fixé le prix du poivre)	390
Cruzade en or (sous le gouvernement de Martim Affonso de Souza)	426
Cruzade en or (on la comptait pour 10 fanam pour les achats de poivre [3]).	
COULAM.	
Raja en or de bas aloi	40

(1) D'après les *Lendas da India* (t. IV, p. 104), dans ces deux villes, 12 fanam = 1 pardão de 300 reis (G. F.).
(2) D'après l'agio du pardão d'or qui valait de $13 \frac{1}{4}$ à $13 \frac{1}{2}$ fanam
(3) Ce qui élève la valeur de ce fanam à $22 \frac{8}{19}$ reis.

MONNAIES DE L'INDE.	RÉIS.
DIU [1].	
Aśiry d'argent de 60 fedea [2] ou 11 perogi.	101 $\frac{11}{17}$
Perogi.	8 $\frac{8}{17}$
Fedea (monnaie nominale) [3]	1 $\frac{177}{255}$
Pardão de 42 $\frac{1}{2}$ perogi [4]	360
GOA.	
Tanga de 50 leal	60
Pardão de 5 tanga.	300
Pardão en or de 6 tanga [5]	360
Leal.	1 $\frac{1}{5}$
Tanga en argent [6]	72
Tanga blanc de 4 bargani.	115 $\frac{1}{5}$
Bargani de 24 leal	28 $\frac{4}{5}$
Vénitien, sulṭānī, abraemo, cruzade en or portugaise de nouvel aloi valant chacun 7 tanga.	420
Asrafī d'Aden	360
Ašrafī de Hormuz de 5 tanga. . . .	300
Vintem valant 15 leal.	18
Madrafašão de Cambaya, de 24 tanga [7]. . . .	1,440

[1] Les monnaies ci-dessous de Diu sont celles qu'on employait dans les comptes de la douane. A Diu, il y en avait bien davantage, toutes sujettes à l'agio. *Vide supra*, p. 70 et 196.

[2] Pour les droits de *salamim* (*no despacho do salamim*), on évaluait le *aśiry* à 72 ou 72 $\frac{1}{2}$ fedea.

[3] En dehors de ce fedea, il en existait d'autres avec des valeurs différentes. *Vide supra*, p. 279.

[4] Pour certains payements, il était compté à 300 reis.

[5] Soumis à l'agio.

[6] Avec quelquefois un agio de 8 à 10 pour 100.

[7] Il y avait des madrafašão de 23, 22, 21, etc., tanga, tous soumis à l'agio.

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
HORMUZ.	
Lak [1] valant 50 pardão de sadi (1.000 sadi), monnaie de mauvais aloi.............................. ..	15.953 $\frac{2}{43}$
Pardão de sadi valant 2 hazār (20 sadi).	279 $\frac{8}{43}$
Hazār de 10 sadi........	139 $\frac{29}{43}$
Sadi valant 100 dīnār............................	13 $\frac{41}{43}$
Fals valant 10 dīnār [2]............................	1 $\frac{17}{43}$
Ašrafi d'or de 21 $\frac{1}{2}$ sadi, monnaie de bon aloi...	300
Tanga d'argent valant de 4 $\frac{1}{2}$ à 5 sadi.....	62 $\frac{34}{43}$ à 69 $\frac{33}{43}$
MALACA.	
Cruzade d'argent valant 5 tanga d'argent........ . .	360
ÎLES MALDIVES.	
Kota de 12.000 cauris [3].........	
Pardão d'or valant 5 tanga d'argent. .	360
MALINDI.	
Mithkāl valant 6 tanga...................	360

[1] Les auteurs portugais qui ont écrit sur l'Asie ont des opinions contradictoires en ce qui concerne la valeur du *leque* ou *laique*. Nous devons faire remarquer que le mot *leque*, *laique*, ou mieux *lak*, est persan et signifie « cent mille. Ainsi aujourd'hui, dans les factoreries françaises et anglaises de l'Inde, l'expression *lak de roupies* signifie . 100 000 roupies (cf *Hobson-Jobson*, sub verbo *lack*) Dans le cas présent, il s'agit d'un lak de dinār appelé monnaie de mauvais aloi, par opposition au lak de monnaies d'or

[2] *Vide supra*, p. 81.

[3] La valeur en reis n'est pas indiquée 4 $\frac{1}{2}$ kota de cauris pesaient un quintal portugais ou 58 kilogr. 752

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
ÎLES MOLUQUES.	
Caiša	$\frac{3}{10}$
Bazaruco	$1 \frac{1}{5}$
Pardão valant 1.000 caiša	300
Tanga valant 50 bazaruco ou 200 caiša	60
MOZAMBIQUE.	
Cruzade	400
12 alqueires ou 32 panja (de millet?) représentaient une cruzade d'or.	
NEGAPATAM.	
Fanam ou chocrão en or de bas aloi [1]	$28 \frac{4}{5}$ à $29 \frac{19}{49}$
PALIACAT.	
Fanam chocrão (voir NEGAPATAM).	
1 pardão de fanam = 10 fanam.	
SOFALA ET CUAMA.	
Mithkāl valant 8 tanga	467
SUNDA.	
Tanga d'argent valant 120 caiša	72
Caiša	$\frac{3}{5}$
Cruzade de Malaca valant 5 tanga d'argent	360

[1] D'après l'agio du pardão d'or, pour lequel on donnait $12 \frac{1}{4}$ à $12 \frac{1}{2}$ fanam, et du ašrafi, pour lequel on en donnait de $10 \frac{1}{4}$ à $10 \frac{1}{2}$.

NOTE ADDITIONNELLE.

A la page 14, il est question du *Rasausem*. C'est راس اوثان *Rās awthān* «le cap des idoles», qu'il faut restituer. Cf. Edrīsī, éd. Dozy et de Goeje, p. ١٣٨ et 165; Ibn Sa'īd, ms. 2234 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale, fol. 64 r°, l. 2 et suiv., qui le situe par 44° de longitude et 34° 52′ de latitude: *Géographie d'Aboulféda*, trad. Reinaud, t. II, p. 34, 83, 178.

INDEX GÉOGRAPHIQUE.

GLOSSAIRE
DE QUELQUES NOMS DE MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Le présent mémoire étant une sorte d'appendice au *Hobson-Jobson* de YULE et BURNELL, on se contentera de renvoyer à cet ouvrage pour les sujets qui y ont été déjà traités.

MONNAIES.

ʿABBĀSI, arabe et persan عبّاسي, litt. [pièce de monnaie d'argent mise en circulation par le Šāh de Perse] ʿAbbās [II, vers 1600]. La transcription portugaise *abássi, abacî*, est très voisine de l'original persan. Cf. *Hobson-Jobson*, s. vº *gosbeck*; DALGADO, *Glossario*, s. vº *abassi*.

ABRAEMO. DALGADO (*Glossario*, sub verbo) rapproche justement *abraemo* du nom propre musulman *Ibrāhīm*. Cf., par exemple, *Tombo do estado da India* (dans *Subsidios para a historia da India portugueza*, II, p. 41, où il est fait mention d'un ambassadeur de Idalxaa = ʿAdil Šāh, appelé *coje abraem*, c'est-à-dire *Khawādja Ibrāhīm* (le renvoi de l'index donne : p. 49; c'est : 41, qu'il faut lire).

ALQUIÈRE, en portugais *alqueire*, mesure de capacité équivalant à 13 litres ½. A Mozambique (*vide supra*, p. 68), 12 alquières de millet représentaient une cruzade d'or.

AŠRAFĪ, arabe اشرفى, monnaie d'or dont le nom a été rendu par *xerafim* dans les textes portugais. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *xerafine* et *ashrafee*; H. SAUVAIRE, *Matériaux pour ser-*

vir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, extrait du *Journ. Asiat.*, 1882, p. 172-175. Le portugais *xerafim* est passé à *séraphin* dans certaines relations françaises. Cf., par exemple, Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, 2e part., t. I, p. 279, note : « Il y a eu une autre pièce en or, dite San-Thomé, frappée actuellement à Diu, et qui valait 10 seraphins. »

Axery, phon. *aśeri*; *supra*, p. 70. Antonio Nunes écrit d'abord *axery*, puis *xery* (*ibid.*); J. Gomes Goes a *axiry* à la table de concordance (*vide suprà*, p. 281). « Ancienne monnaie d'argent de Diu, dit Dalgado (*Glossario*, s. v° *axeri*), de la valeur de 10 [lire : $101\frac{11}{17}$] reis ou 12 [lire : 11] *perogis* ou 60 *fedeas*. Probablement du persan *śerī*, dérivé de *śer* « lion » qui, en hindustani, désigne également le tigre. Cette monnaie aurait eu sur une de ses faces, l'effigie d'un lion ou d'un tigre et c'est de là que serait venu son nom. »

Bargani < hindustani *bārakānī*; portugais *barganim*; petite monnaie d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *bargany*; *Glossario*, s. v° *barganim*.

Bazaruco < canarais (?) *bāzār-rūka* ou *bajāra-rokka* « argent de bazar »; pièce de monnaie de peu de valeur en un mélange de cuivre, étain, plomb. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *budgrook*; *Glossario*, s. v° *bazaruco*. *Vide infra* Leal.

Caiśa, portugais *caixa*, anglo-indien *cash*, franco-indien *cache* < dravidien *kāsu* < skr. *karṣa* « poids pour l'argent ou l'or »; nom de plusieurs pièces de monnaie des mers du Sud de très peu de valeur. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *cash*; *Glossario*, s. v° *caixa*.

Cauri < hindustani *kauṛi*, guzerati *koḍi*, marate *kavḍi* < skr. *kaparda* « la 80e partie du *paṇa* »; en portugais *cauri*, *cau-*

rim, *cauril*; anglo-indien *cowry*. Petit coquillage blanc du molusque *Cypraea moneta* qui servait et sert encore de petite monnaie en différents ports d'Asie et d'Afrique. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *cowry*; *Glossario*, s. v° *caurim*; Jules BLOCH, *La formation de la langue marathe*, Paris, 1919, in-8°, p. 306, s. v° *kavḍā*.

CHOCRÃO (plus correctement CHACRÃO) < tamul *čakkaram*, telegu *čakramu* < skr. *cakra* « roue ». Nom d'un *fanām* (voir ce mot) marqué d'un cercle qui lui a fait donner le nom ci-dessus. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *chuckrum*; *Glossario*, s. v° *chocrão*.

DĀM, persan دام, monnaie de cuivre. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *dām*; *Glossario*, s. v° *dama*.

DAMRI, persan دمری < hindustani *damṛī*, monnaie de cuivre. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *dumree*; *Glossario*, s. v° *damari*.

DINĀR, perso-arabe دينار. Sur le *dīnār*, cf. H. SAUVAIRE, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, extrait du *Journ. Asiat.*, Paris, 1882, p. 72-79; *Hobson-Jobson*, s. v° *dīnār*; *Glossario*, s. v° *dinar*.

DIRHAM, perso-arabe درهم et درهام. Cf. H. SAUVAIRE, *Matériaux*, p. 79-98.

DJALĀLAH, persan جلاله, monnaie d'argent. Cf. *Glossario*, s. v° *jelala* désignant une monnaie de cuivre.

DJETAL, persan جيتل; hindustani *djītal*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *jeetul*; H. SAUVAIRE, *Matériaux*, p. 150 et *supra*, p. 215.

DROQUA, DROCA, monnaie de cuivre. Cf. *Glossario*, s. v^is *droca* et *ducará*.

FALS < arabe *fals* فلس, plur. فُلوس *fulūs* dont les écrivains portugais ont adopté la forme plurielle *faluz*, plur. *faluzes*. Cf. *Glossario*, s. v° *faluz*; H. SAUVAIRE, *Matériaux*, p. 108-121.

FANĀM, en portugais *fanão*, petite monnaie d'or ou d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *fanam*; *Glossario*, s. v° *fanão*.

FEDEA, monnaie de compte. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *fedea*; *Glossario*, s. v° *fédea*.

GANSA, métal servant de petite monnaie au Pégou. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *ganza*; *Glossario*, s. v° *gança*.

HAZĀR, persan هزار *hazār* « mille », en portugais *azar*. Cf. *Glossario*, s. v° *azar*.

ḲIRĀṬ, arabe قيراط, carat. Cf. H. SAUVAIRE, *Matériaux*, p. 102-105; *Hobson-Jobson*, s. v° *carat*.

KOTA, portugais *cota* = 12.000 cauris. Cf. *Glossario*, s. v° *cota* < tamoul *kōṭṭei*. C'est, en fait, une mesure de capacité qui est employée dans le commerce avec la valeur ci-dessus.

LAK, LAC < néo-arien *lākh* < skr. *lakṣa* « cent mille »; en portugais *leque*, *leique*, *laque*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *lack*; *Glossario*, s. v° *laque*.

LARIN, persan لاری *lārī*, du pays de Lar ou Guzerate; monnaie d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *larin*; *Glossario*, s. v° *larim*, p. 513.

LEAL, monnaie de cuivre. *Vide supra* BAZARUCO et cf. *Glossario*, s. v° *lial*.

MADRAFAXÃO, portugais *madrafaxão*, monnaie d'or. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *madrafaxao*, et *Glossario*, s. v°.

MAMUDI est la transcription fautive de محمودی *maḥmūdī*, du nom de Maḥmūd qui la mit en usage. Cette monnaie persane valait en 1638, d'après Herbert, 8 pence. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *gosbeck*. C'est également le nom d'une étoffe de

l'Inde (*ibid.*, p. 13 et 707). Cf. H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 218 et 155, et *Glossario*, s. v° *mamude*.

Mamudigam pagode = rijksdaalder ou 2 écus, à Cochin.

Matical, transcription portugaise de l'arabe *mithḳāl*.

Mithḳāl, arabe مثقال, nom de monnaie et de poids. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *muscall*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 35-48; *Glossario*, s. v° *matical*.

Perogi, Perozi, en portugais *perogil*, *perozil*; monnaie qui était en cours à Diu et Cambaya. Dans cette dernière ville, le métal employé pour sa frappe était un alliage de cuivre et d'argent. Cf. *Glossario*, s. v° *perogi*.

Pone, Poni. 1 pone = 80 cauris. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *pun*, et *Glossario*, s. v° *pone*.

Portugais d'or, *portuguêz d'ouro*, monnaie d'or qui valait 15 ašrafi à Ceylan. Barros (*Da Asia*, décade II, liv. VII, chap. IX, p. 248, édit. de 1777) dit : « . . il lui donna en outre, 5 *portugais*, monnaie d'or qui, à cette époque [dans les premières années du XVIe siècle], valait jusqu'à 10 cruzades l'un. »

Rabi, persan ربى, monnaie d'or.

Radja, skr. *rāja* « roi », monnaie d'or de la forteresse de Kulam.

Rāhat, persan راحت, monnaie du Kašmir.

Roupie, persan روپيه *rūpiyah*, hindustani *rūpiya* < skr. *rūpya*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *rupee*, et *Glossario*, s. v° *rupia*.

Tanga, monnaie d'or et d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tanga*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 146-148.

Tola, persan توله *tōlah*, monnaie et poids. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tola*.

Tōlčah, persan تولچه. Voir le précédent.

Toman, monnaie d'or. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tomaun* où Yule et Burnell donnent ce mot comme mongol; mais M. Berthold Laufer a récemment montré, au contraire, que *toman* est indo-européen (dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, *Three tokharian bagatelles : 3. Tuman*, p. 276-281).

Vénitien, portugais *veneziano*, monnaie de Goa valant 7 tanga. Ce nom désigne le sequin. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *venetian* et *chick* (b).

Poids.

Bahār, en transcription portugaise *bar*, *bhar baar*, *bahar* < arabe بهار *bahār* < skr. *bhāra*. *Vide supra*, p. 28 et suiv. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *bahar*; Dalgado, *Glossario*, s. v°. D'après les inscriptions, le *bhāra* du Čampa = 20 *tulā* = 2.000 *pala* = 8.000 *karṣa*. «Le *karṣa*, ajoute M. Finot, étant communément évalué à 280 grains = 18 grammes 164, un *bhāra* équivaut à 145 kilogrammes» (*Bull. École Franç. d'Extrême-Orient*, t. IV, 1904, p. 914).

Biça = Biśa, Bisa, Visa, poids du Pégou et de Birmanie < tamoul *visei*, birman *peik-θa*. Cf. *Glossario*, s. v° *biça*; *Hobson-Jobson*, s. v° *viss*.

Calanja, poids de bijoutier de l'Inde du Sud < malayalam *kalancha*, tamoul *kalañchi* (*Glossario*, s. v° *calanja*).

Candil. *Vide infra* Kandi.

Charge, portugais *carga*; franco-hollandais *lastre* < hollandais *last*: unité de poids.

Frāsila. Les textes portugais ont généralement *faraçola*. *Hobson-Jobson* (s. v° *frazala*) et le *Glossario* (s. v° *faraçóla*) donnent comme étymologie : arabe *fārsala*; mais Hunter

(*An account of the Bristish settlement of Aden in Arabia*, Londres, 1877, in-8°, p. 74) a *farāsila*; le *Handbook of the Swahili language as spoken at Zanzibar* de Steere (4e édit., revue par A. C. Madan, Londres, 1894, p. 457) a *frasila*; j'ai entendu et noté *frasseléh* (lire *frāsleh*) sur la côte africaine du golfe d'Aden (Gabriel Ferrand, *Le Çomal*, dans *Bull. de correspondance africaine*, Alger, 1884, n° IV, p. 23 du tirage à part; la syllabe finale *-leh* = ﻠﻪ est due à l'influence de l'ancienne occupation égyptienne des ports de la côte et du Harar). Il m'a donc semblé préférable d'adopter cette prononciation moderne qui est usitée sur toute la côte de l'Afrique orientale et dans les pays voisins.

Gantañ, poids malais. Cf. *Glossario*, s. v° *ganta*; *Hobson-Jobson*; s. v° *ganton*. Le كنتغ *gantañ* est initialement une mesure de capacité pour les choses sèches (cf. Favre, *Dictionnaire malais-français*, s. v°).

Kandi, en portugais *candil*, *candim*, plur. *candis*, *candins* < marate *khaṇḍī*, konkani *khāṇḍī*, tamoul et malayalam *kaṇḍi*; poids de 20 *mann* ou environ 500 livres portugaises. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v. *candy* (2); *Glossario*, s. v° *candil*.

Kati, poids usité en Inde transgangétique, en Indonésie et en Chine; du malais كتي *kāti*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *catty*; *Glossario*, s. v° *cate*. Certains textes portugais ont *quate*.

Ḳīrāṭ, arabe قيراط ou قرّاط *ḳirrāṭ*, d'où notre *carat*; en portugais *quilate*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *carat*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 102-105.

Malota ou Marlota, poids de Diu et de Cambaya. 10 *malota* = 1 *mann*.

Mangeli, portugais *mangelim* < telegu *manjāli*, tamoul *mañjāḍi*.

Petit poids à peu près identique au carat. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mangelin*, et *Glossario*, s. v° *mangelim*.

Mann < arabe مَنّ, plur. امنان *'amnān*; en portugais *mão*, *mane*; anglais *maund*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *maund*; *Glossario*, s. v° *mão*.

Mas, en portugais *maz*, plur. *mazes* < malais امس *ĕmas* ou مس *mas*, litt. «or», poids de 1 gr. 166 (Favre, *Dict. malais-français*, s. v° امس). Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mace*, p. 530 et *Glossario*, s. v° *maz*.

Picota, addition variable suivant les marchandises, au poids desdites marchandises quand elles sont pesées pour la vente. Cf. *Hobson-Jobson*, *Glossario*, s. v°, et *supra*, p. 30 et 34.

Pikul, en portugais *pico* < malais فيكل *pīkul*, poids de 100 kati. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *pecul*, et *Glossario*, s. v° *pico*.

Quiaz, pl. Quiazes, en portugais. Poids divisionnaire du *mann* de Hormuz. Dalgado (*Glossario*, s. v°) rattache *quiaz* à اوقيّة *oḳiyya*, la douzième partie du *raṭl* ou livre.

Rati, hindustani *rattī* < skr. *raktikā*, de *rakta* «rouge», nom de la graine de l'*Abrus precatorius*, L.; petit poids identique au *surkh* (*vide infra*) de *Ayn-i-Akbari*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *ruttee*, et *Glossario*, s. v° *rati*.

Ser, en portugais *cer*, poids variant entre 286 et 533 grammes. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *seer*; *Glossario*, s. v° *cer*. En persan سير *sēr*; hindustani *ser*, skr. *seṭak*. En portugais de Goa, le *ser* est appelé *quartilho*.

Sockel, poids pour la «fleur de muscade» en usage à Banda. *Vide supra*, p. 130.

TAEL. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v°. Édouard HUBER, dans ses *Études indochinoises* (*Bull. École Franç. d'Extrême-Orient*, t. V, 1905, p. 169-170), a consacré au tael une note qui vaut d'être reproduite : « Dans une note aux *Inscriptions de Mĭ-sơn* [publiées et traduites par M. Finot, dans *B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904, p. 914-915], M. Parmentier a tenté de déterminer par des calculs empiriques la valeur en grammes du *thil* ou *thei* [poids pour l'or et l'argent au Čampa], dont il est question dans les inscriptions, et de sa subdivision, le *dram*. M. Parmentier, si j'ai bien compris son raisonnement, a fondé ses calculs sur l'hypothèse que certains objets d'offrandes mentionnés dans les inscriptions, par exemple les *klon*, les *batā* et les *mukuṭa*, devaient avoir été d'une forme et, partant, d'un poids à peu près invariable. Or leur poids en *thil* et en *dram* est souvent spécifié sur les stèles dédicatoires; et comme, d'autre part, quelques-uns de ces objets nous ont été conservés dans les dépôts confiés à la garde des Mois (*vide supra*, même volume : *Le Trésor des rois chams*), il est possible d'établir une relation entre le poids en grammes de ces objets et le poids en *thil* d'objets analogues connus par les inscriptions. Malheureusement ces calculs donnent dans tous les cas une valeur différente pour le *thil*, et M. Parmentier a été réduit à déterminer la valeur approximative du *thil* en faisant la moyenne des valeurs extrêmes obtenues : ce poids moyen serait de 14 gr. 3 ou de 18 gr. 2.

« Remarquons que la valeur extrême obtenue pour le *thil* par M. Parmentier est de 37 grammes : nous croyons pouvoir démontrer que c'est à ce chiffre qu'il faut se tenir.

« Le mot [čam] *thil* est manifestement le mot javanais et malais *tahil*, qui existait déjà sous la même forme en kawi (cf. VAN DER TUUK, *Kawi-Balinesch-Nederlandsch Woordenboek*, t. II, p. 460). La disparition de l'*a* devant une aspirée est

un phénomène fréquent en čam; comparez par exemple : vieux-čam *thuv* «savoir»; kawi *tahu* «être expérimenté; vieux-čam *bharuv* «nouveau»; malais *bahāru* «nouveau». Le mot *tahil* est plus connu sous sa forme européanisée *taël* et dans son application au système des poids et des monnaies de la Chine. Il est remarquable que le poids du *tahil* malais soit encore identique à celui du tael chinois. Le poids exact de ce dernier est de 37 gr. 78; Favre [*Dictionnaire malais-français*, s. v° تاهيل] donne pour le premier 37 grammes environ. D'autre part Van der Tuuk indique pour la valeur du *tahil* dans les textes kawi le poids d'un «rijks-daalder», c'est-à-dire 37 gr. 5 environ. L'identité du nom d'une part et d'autre part la constance de la valeur du *tahil* permettent de croire que la valeur du *thil* čam doit aussi être fixée à 37 grammes ou 37 gr. 7.

«Yule (*Hobson-Jobson*, 2e édit., p. 884) estime avec Crawfurd que le mot malais *tahil* doit venir de l'indien *tola*. Mais outre que le poids du *tola* et celui du *tahil* diffèrent considérablement, *tahil* est une forme substantive du verbe vieux-javanais *tahil* qui veut dire «peser, avoir un poids». C'est de la même manière que le mot *picul* (malais *pikul*) vient du verbe *pikul* «porter sur l'épaule». L'hypothèse d'une dérivation indienne est donc superflue.

«*Thil* se présente encore dans les inscriptions čames sous la forme *thei*. Cette forme alternative n'est pas unique dans les langues malaises. C'est ainsi qu'en makassar, au lieu de *tahil*, on dit *tei* (cf. MATTHES, *Makassaarsch-Hollandsch Woordenboek*, 2e édit., p. 464) — Matthes transcrit *tâi*; mais, dans son système de transcription, *â* équivaut à *e* bref. Le fait qu'en makassar la dentale dans *tei* n'est pas aspirée ne fait pas obstacle à l'identification, la dentale aspirée n'existant pas, ou n'existant plus, en makassar ni en général dans les langues malaises modernes. — Notons que

les formes *tahe*, *taies*, *taye*, *taey*, se trouvent plus d'une fois dans les anciens auteurs européens à la place de taël. On a expliqué le fait (*Hobson-Jobson*, *loc. cit.*) en supposant que ces formes avaient probablement été introduites par l'intermédiaire du portugais, dans lequel l'*l* final du singulier *taël* se change au pluriel en *s*. Mais peut-être l'existence dans les langues malaises de la seconde forme *tei* nous dispense-t-elle de recourir à cette hypothèse.

« Quant au mot [čam] *dram*, il est évidemment identique au sanskrit *dramma* (en grec δραχμή; arabe et hindi *dirham* ou *diram*). Le *dram* est une subdivision du *thil*; comme le plus haut nombre de *dram* mentionné dans les inscriptions est 9, M. Parmentier (*loc. cit.*) a émis l'hypothèse que le *thil* devait se subdiviser en 10 *dram* plutôt qu'en 12. Nous n'avons aucun moyen de résoudre sûrement la question. Notons toutefois que d'après Wilson (*Glossary of Indian Terms*, p. 143), le poids du *diram* indien est égal à 46 grains 5, c'est-à-dire environ 3 grammes. Si nous avions des raisons sérieuses de croire que le *dram* čam ne devait pas différer beaucoup du *diram* indien, nous pourrions en conclure, contrairement à l'opinion de M. Parmentier, que le *thil* se subdivisait en 12 *dram*. Mais la question ne peut pas être considérée comme tranchée. » D'après le *Livre des poids, mesures et monnaies* de Antonio Nunes, le poids du tael était en Chine de 38 gr. 24, et à Malaka de 41 gr. 23 (*vide supra* la table d'équivalence des monnaies, p. 264 et 272), ce qui confirme dans une certaine mesure la restitution de Huber. On a déjà vu de nombreux exemples de variations d'un même poids d'un port à l'autre.

TOMBO, TOMBE, poids du Coromandel.

VAL, poids de Cambaya, douzième partie du mithḳāl.

Mesures de capacité et de longueur.

Almude, mesure portugaise qui équivalait au xvie siècle à 12 litres 600. L'almude portugais moderne équivaut à 17 litres.

Bornim, Bornym. Mesure de Cananor = malayalam *bharaṇi* « grand vase ». Cf. *Glossario*, s. v° *bornim*.

Chodene, plus exactement Chódane Sodane, mesure de Cochin = malayalam *chodaṇa*. Cf. *Glossario*, s. v° *chódane*.

Cobido, Cubido, Covid, forme indo-portugaise du portugais *covado* « coudée ». Cf. *Hobson-Jobson* et *Glossario*, s. v° *covid*.

Fioles, Phioles. En Perse, l'eau de rose est vendue dans des *coffres* de 250 et 150 fioles.

Gantaṅ, portugais *ganta* = malais *gantan*. *Vide supra* le glossaire des noms de poids s. v° *gantan*.

Gaz, persan گز, mesure de longueur. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *gudge*; *Glossario*, s. v° *gaza*.

Jarra de meação, ancienne mesure de capacité des Moluques. Cf. *Glossario*, s. v° *jarra*.

Kandi, mesure pour le riz au Maldives. *Vide supra* Kandi au glossaire des poids. Kandi est usité également comme unité de tonnage (*supra*, p. 209).

Konja. Mesure de Sofala. Une *konja* de millet servait de monnaie pour les petits achats.

Kordja = 20 unités; une *kordja* de cuirs = 20 cuirs, de cotonnades = 20 pièces de cotonnades. Ce mot est générale-

ment orthographié *corja* dans les anciens textes portugais. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *corge*; *Glossario*, s. v° *corja*. Le mot est encore en usage avec le même sens en Afrique orientale; cf. GUILLAIN, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, 2ᵉ part., t. II, p. 402; STEERE, *A handbook of the Swahili language as spoken at Zanzibar*, 4ᵉ édit., revue par MADAN, Londres, 1894, p. 318: «*korja*, a score»; Gabriel FERRAND, *Le Çomal*, dans *Bull. de correspondance africaine*, 1884, n° IV, p. 23 du tirage à part.

MANN. Employé à Goa et Diu comme unité de mesure pour l'huile et le beurre. *Vide supra* au glossaire des noms de poids.

MARKAL — tamoul *marakkāl*, mesure pour les grains. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mercall*, et *Glossario*, s. v° *mercar*.

MEDIDA, mot portugais signifiant «mesure». Sorte de mesure usitée à Goa, Cochin, Diu. Cf. *Glossario*, s. v°.

MURA, mesure usitée pour le paddy à Bombay et au Guzerate. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *moorah*, et *Glossario*, s. v°.

POT, en portugais *panella*, mesure de Mozambique. A Batavia, 1 pot du pays = 10 pots de Hollande pour l'huile de coco.

QUARTILHO, en portugais moderne «chopine, le quart d'une *canada*». *Vide supra, ser* au glossaire des noms de poids.

INDEX DES MONNAIES.

INDEX DES POIDS.

INDEX

DES

MESURES DE CAPACITÉ ET DE LONGUEUR.

TABLE DES MATIÈRES.

LA
ROUE DE LA VIE À AJAṆṬĀ,

PAR

JEAN PRZYLUSKI.

En 1879, Burgess publia la description d'une fresque mutilée d'Ajaṇṭā représentant une roue entourée de figures symboliques [1]. On crut pendant longtemps que c'était un zodiaque. Mais, en 1892, Waddell, utilisant des sources lamaïques relativement modernes, démontra que cette roue était l'image du « cercle des existences » (*bhavacakra*) entouré de la série des « conditions » de la vie (*nidāna*) [2]. Il suffit de comparer la fresque d'Ajaṇṭa aux peintures similaires qui ornent l'intérieur des temples tibétains pour apercevoir immédiatement leur indiscutable parenté.

Le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin contient la description détaillée d'un autre *bhavacakra* qui, bien que présentant certains traits originaux, est assez voisin des modèles déja connus.

(1) BURGESS, *The Bauddha Rock-temples of Ajaṇṭā*, 1879, p. 62.

(2) WADDELL, *The Buddhist pictorial Wheel of Life*, dans *Journ. As. Soc. of Bengal*, 1892, p. 133 à 155, et du même, *Buddha's Secret from a Sixth Century Pictural Commentary and Tibetan Tradition*, dans *Journ. Roy. As. Soc. London*, 1894, p. 367 et suiv. Une des planches annexées à ce dernier mémoire est reproduite à la fin du présent article avec la gracieuse autorisation de M. le colonel Waddell et du conseil de la Royal Asiatic Society.

Le texte sanscrit de ce morceau se trouve dans le Divyāvadāna[1], mais il y manque plusieurs éléments importants, notamment l'énumération des symboles des *nidāna*. Je donne ci-après la traduction de la version chinoise de Yi-tsing.

VINAYA DES MŪLA-SARVĀSTIVĀDIN[2].
(Tripit. chin., éd. Tōk., XVI, 9, p. 39ª.)

En ce temps-là, Bhagavat demeurait à Rājagṛha, près de l'étang de Kalandaka 羯蘭鐸迦, dans le parc du Bois de Bambous. Or l'āyuṣmat Mahāmaudgalyāyana 大目乾連 était ici-bas. Et ici-bas, il se rendait constamment dans les séjours des êtres (*gati*) : dans les *naraka* 捺落迦, chez les animaux[3], chez les preta, chez les hommes et chez les deva et il contemplait [les êtres] avec compassion. Dans les *naraka*, il voyait des créatures, le corps entièrement déchiré par des couteaux et des glaives, ou bien subissant, entre autres maux, celui de cuire dans des excréments, dans la cendre chaude, dans les flammes ardentes ou sur les charbons d'un réchaud. Chez les animaux, il voyait [des êtres] s'entre-dévorant tour à tour et subissant d'autres maux. Chez les preta, il voyait [des êtres] endurer de toutes manières la faim et la soif et d'autres maux. Chez les deva, il voyait [des êtres tourmentés] par la déchéance prochaine et par la douleur d'être séparés de ce qu'ils aiment. Dans le séjour des humains, il voyait [des êtres] tourmentés par toutes sortes de malheurs, par la recherche des biens, des ressources pour vivre, des vêtements et de la nourriture, par la peine capitale, les châtiments et d'autres maux. Ayant vu cela, il le publiait et le proclamait partout dans les quatre assemblées (*pariṣad*) : «Ô hommes, il vous faut savoir! Ainsi que je l'ai vu, les cinq séjours des êtres (*gati*) sont bien distincts. Rétribution pénible ou agréable, cela n'est nullement un vain mot. Il vous faut y ajouter foi. Gardez-vous de concevoir des doutes. La rétribution pénible, c'est ce qui découle des mauvaises

[1] Le texte du *Divyāvadāna* a été signalé par Miss Caroline A. Foley (maintenant Mrs. Rhys Davids) dans *Journ. Roy. As. Soc. London*, 1894, p. 388. Sur la concordance du Divyav. et du Vinaya des Mūla-Sv°, cf. Ed. HUBER, *Les sources du Divyāvadana*, dans *B. É. F. E.-O.*, 1906, p. 27-28, et Sylvain LÉVI, *Les éléments de formation du Divyāvadāna*, dans *T'oung Pao*, 1907, p. 107.

[2] Comparer *Divyāvadāna*, XXI, p. 298-300.

[3] Sanscrit : *tiryak*, rendu littéralement en chinois par 傍生 «naissance oblique».

actions, savoir : le meurtre, le vol, la fausseté, la fornication, et ainsi de suite... jusqu'aux vues perverses; manquer de respect envers les Trois Joyaux, tromper et mépriser ses proches et les personnes respectables, manquer de compassion et ne pas observer les défenses. De la pratique de ces mauvaises actions, il résulte que le malheur mûrit dans une autre [vie]. La rétribution agréable est produite par les bonnes actions, savoir : ne pas tuer, ne pas voler, et ainsi de suite... jusqu'à : ne pas avoir de vues perverses; avoir foi dans les Trois Joyaux et les exalter, honorer ses proches et les personnes respectables, éprouver un sentiment de compassion universelle et observer les défenses. De la pratique de ces bonnes actions, il résulte que le bonheur mûrit dans une autre [vie].»

Entendant cela, les gens admiraient ces choses extraordinaires. Ils levaient tous les mains et s'écriaient à haute voix : «Bien! Ô Saint, vous qui revenez des cinq séjours des êtres où vous-même avez contemplé [les conséquences] du bien et du mal, vous avez pu nous en informer, nous qui sommes une troupe d'aveugles, qui ne voyons que le présent et n'apercevons pas l'avenir. Et voici que nous connaissons les rétributions. [Ce qui est vain comme] l'ombre et le bruit, il nous faut nous en détacher sans résistance. Désormais, nous nous corrigerons et nous acquérerons des mérites, espérant de renaître dans une bonne voie et de ne pas tomber dans une destination mauvaise.»

Alors [les fidèles des] quatre assemblées s'étant fait entendre, produisirent tous cette pensée : «Nos parents, hommes et femmes, frères et enfants, commettent constamment de mauvaises actions; ils n'ont aucun zèle à se perfectionner et à pratiquer dans sa pureté la conduite brahmanique (*brahmacarya*).» Dans le dessein de les amener à renoncer aux mauvaises actions, ils les conduisirent tous auprès du Saint Mahāmaudgalyāyana et leur firent entendre la Loi. Quand ils eurent entendu la Loi, pleins d'espoir, ils pratiquèrent une bonne conduite; ils évitèrent de tomber dans une destination mauvaise et réalisèrent le Fruit suprême.

En ce temps-là, les quatre assemblées étaient réunies comme une nuée pour entendre l'abrégé de la Loi. Cette multitude faisait un grand vacarme. Bhagavat, qui savait, interrogea néanmoins l'āyusmat Ānanda en ces termes : «Pourquoi les quatre assemblées sont-elles réunies comme une nuée auprès de Mahāmaudgalyāyana?» Alors Ānanda dit au Buddha : «Ô Bhagavat, l'āyuṣmat Mahāmaudgalyāyana a visité les cinq séjours des êtres : il a vu leurs souffrances et il expose entièrement ces

choses aux quatre assemblées? C'est pourquoi les gens se sont réunis en foule afin d'entendre la Loi.»

Alors Bhagavat dit à Ānanda : «Il ne se trouve pas constamment, toujours et partout, un Mahāmaudgalyāyana et il est difficile aussi de rencontrer une telle multitude. C'est pourquoi j'ordonne maintenant aux Bhikṣu de dessiner la roue de la naissance et de la mort sous le porche [1] de leur monastère.»

Or les Bhikṣu ne savaient pas comment la dessiner. Bhagavat leur dit : «Il vous faut, suivant la dimension [que vous adopterez], faire avec un cercle l'image d'une roue; au centre, vous placerez le moyeu, puis vous disposerez cinq rayons qui représenteront les cinq séjours des êtres (*gati*). Au-dessous du moyeu, vous dessinerez les *naraka :* des deux côtés, vous dessinerez les animaux et les preta. Puis, au-dessus, vous dessinerez les hommes et les deva. Dans le séjour des humains, vous devrez représenter les quatre continents (*dvīpa*) : à l'Est, le [*Pūrva*]-*videha* 毗提訶; au Sud, le *Jambudvīpa* 贍部洲; à l'Ouest, l'[*Apara*]-*godānī* 瞿陁尼; au Nord, l'[*Uttara*]*kurudvīpa* 拘盧洲. A l'emplacement du moyeu, vous ferez un cercle de couleur blanche. Au centre, vous dessinerez l'image du Buddha [2] et devant l'image du Buddha, vous dessinerez trois figures : vous ferez d'abord l'image d'un pigeon figurant la grande passion 貪染 (*rāga*); puis vous ferez l'image d'un serpent figurant la grande colère 瞋恚 (*dveṣa*); enfin vous ferez l'image d'un porc figurant la grande stupidité 愚癡 (*moha*).

A l'emplacement de la jante, vous représenterez une roue à irrigation (noria, *ghaṭīyantra*). Vous y placerez un grand nombre de seaux d'eau, et vous y dessinerez l'image de créatures qui naissent et qui

[1] Sanscrit : *dvārakoṣṭhake;* chinois : littéral. «sous le pavillon de la porte».

[2] Sanscrit : *buddhapratimāc caitan nirvanamandalam upadarçayanti kartavyaḥ* Corr. *buddhapratimā... upadarçayantī kartavyā :* «Il faut faire une image de Buddha montrant le cercle du Nirvāṇa.» Le Vinaya spécifie nettement que l'image du Buddha est au centre de la roue. J'estime que le texte sanscrit doit être interprété de la même manière. En effet, dans le Divyāv., la *buddhapratimā* est mentionnée *avant* la noria qui ferme la roue et *après* les trois animaux qui sont dans la région centrale (*madhye*). A défaut du Vinaya des Mula-Sv°, la place qui leur est assignée dans la description du Divyāv. suffirait à indiquer que le cercle du Nirvāṇa et l'image de Buddha étaient à l'intérieur de la roue, c'est-à-dire évidemment au centre, là où la roue ne tourne pas.

En allant du moyeu vers la périphérie, on devait donc traverser les zones suivantes : d'abord le cercle du Nirvāṇa avec l'image de Buddha; à l'extérieur, les trois animaux disposés en rond; puis les *gati*, puis la noria.

meurent. Celles qui naissent auront la tête hors du seau; celles qui meurent auront les pieds hors du seau[1].

A l'emplacement des cinq *gati*, vous représenterez l'image de chacune d'elles. En outre, vous dessinerez tout autour les douze conditions (*nidāna*), signes de la naissance et de la suppression de la naissance, savoir : l'ignorance (*avidyā*), les éléments (*saṃskāra*) et ainsi de suite. . . jusqu'à : la vieillesse et la mort (*jarāmaraṇa*). Pour la section : ignorance 無明支 (*avidyāṅga*), vous devrez faire l'image d'un *rakṣas* 羅刹. Pour la section : éléments 行 (*saṁskāra*), vous devrez faire l'image de la roue du potier. Pour la section : connaissance 識 (*vijñāna*), vous devrez faire l'image d'un singe. Pour la section : nom et forme 名色 (*nāmarupa*), vous devrez faire l'image d'un homme qui monte en bateau. Pour la section : six places 六處 (*saḍāyatana*), vous devrez faire l'image des six organes des sens. Pour la section : contact 觸 (*sparça*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui se tiennent en contact. Pour la section : impression 受 (*vedanā*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui éprouvent de la douleur et du plaisir. Pour la section : aimer 愛 (*tṛṣṇā*), vous devrez faire l'image d'une femme qui embrasse ses enfants. Pour la section : prendre 取 (*upadāna*), vous devrez faire l'image d'un homme qui, tenant une bouteille, prend de l'eau. Pour la section : existence 有 (*bhava*), vous devrez faire l'image du grand dieu *Fan* 梵 (*Brahma*). Pour la section : naissance 生 (*jati*), vous devrez faire l'image d'une femme qui enfante.

[1] Sanscrit : *aupapadukaḥ sattvā ghaṭiyantraprayogena cyavamana upapadyamanaç ca kartavyaḥ* . « Il faut faire des êtres nés miraculeusement (*aupapādukaḥ*), quittant une existence et renaissant dans une autre par le jeu d'une noria. »

De même qu'une roue à irrigation attire puis refoule les eaux, il est probable que la noria du *bhavacakra* symbolisait à l'origine le mouvement des êtres attirés dans un corps nouveau (naissance) puis rejetés hors de ce corps (mort). C'est pourquoi, dans le Vinaya, les seaux de la noria charrient, au lieu d'eau, des corps qui naissent et qui meurent. Parmi ces corps, les uns ont les pieds, les autres la tête au dehors, parce qu'ils sont soumis à des influences contraires. De la même façon, nous employons des flèches dirigées vers le centre ou vers l'extérieur pour figurer les forces centrifuge ou centripète.

Comme on le verra plus loin, cette image si expressive a disparu dans les *bhavacakra* récents. Déjà, dans le Divyāv., sa signification est singulièrement réduite. Il ne s'agit plus de l'ensemble des êtres, mais seulement de ceux qui naissent miraculeusement (*aupapadukaḥ sattvā*). Pour le sens de cette dernière expression, voir Burnouf, *Le Lotus de la Bonne Loi*, p. 394.

Pour la section : vieillesse 老 (*jarā*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme vieux et décrépits. Pour la section : maladie 病 (*vyādhi*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme atteints de maladie. Pour la section : mort 死 (*maraṇa*), vous devrez faire l'image d'un homme mort, sur une civière. Pour la tristesse 憂 (*çoka*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme attristés. Pour l'affliction 悲 (*parideva*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui se lamentent. Pour le malheur 苦 (*duḥkha*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme malheureux. Pour l'inquiétude 惱 (*durmanas*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui tirent un chameau difficile à dompter.

Au-dessus de la roue, il faudra faire le grand spectre (*yakṣa*) de l'Impermanence, les cheveux épars et la bouche ouverte, écartant largement ses deux bras pour tenir la roue de la naissance et de la mort. Des deux côtés de la tête du spectre, vous écrirez ces deux gathā :

Mettez-vous en quête! Sortez!
Dans la doctrine du Buddha, montrez-vous zélé!
Terrassez l'armée de la naissance et de la mort
Comme un éléphant brise une hutte d'herbages!

Si dans cette Loi et cette Discipline
On pratique sans cesse, sans relâchement,
On pourra épuiser la mer des souillures 煩惱 (*kleça*).
Et on abordera à la rive de (cet océan qu'est) la douleur[1].

En outre, au-dessus du spectre de l'Impermanence, vous devrez faire un tertre rond et blanc symbolisant la pureté parfaite du Nirvāṇa.»

Conformément aux instructions du Buddha, les Bhikṣu firent, sous le porche, la roue de la naissance et de la mort, en exécution de l'ordre reçu. Les Brahmanes et les maîtres de maison, pleins de foi et respect, aperçurent l'image de la roue (ainsi) dessinée et demandèrent : Ô Saints, la roue dont voici le dessin, que signifie-t-elle?» Et les Bhikṣu de répondre : «Nous ignorons aussi ce que cela veut dire.» Les gens répliquèrent : «Si on ne comprend pas, pourquoi l'avoir dessinée?» Alors les

[1] Ces deux vers célèbres reparaissent sept fois dans le Divyāvadāna. On les trouve aussi dans le *Saṃyutta nikāya*, I, 167, et ce sont les deux derniers de l'*Apramāda-varga* du *Dharmapada* sanscrit. Cf. Sylvain Lévi, *L'Apramada-varga*, dans *Journ. As.*, 1912, p. 88-90 du tirage à part.

Bhikṣu silencieux ne répondirent pas. Et ils rapportèrent ces circonstances à Bhagavat. Bhagavat leur dit : «Il faut charger un Bhikṣu de se tenir assis sous le porche. Pour les gens, Brahmanes et autres, qui vont et viennent, il exposera les causes qui font tourner la roue de la naissance et de la mort.»

Suivant les instructions du Buddha, on chargea quelqu'un de faire l'explication. Or les Bhikṣu étant désignés à tour de rôle et sans être choisis, il arriva que ceux qui ne savaient rien et ne comprenaient pas furent chargés d'exposer ces choses. Il n'en résultait la foi pour personne et cela provoquait de nouvelles critiques et de la honte. Le Buddha dit : «Que ceux qui savent et comprennent donnent aux gens l'explication!»

Il ressort de ce document que l'usage de peindre la roue de la vie entourée des *nidāna* était, dès une époque ancienne, beaucoup plus répandu dans l'Inde que ne permettaient de le supposer les fresques modernes du Tibet et l'image unique d'Ajaṇṭa. Les paroles prêtées au Buddha constituent un ordre formel : il prescrit de dessiner le *bhavacakra* sous le porche de tous les monastères. Cette règle devait être généralement observée chez les Mūla-Sarvastivadin lorsque fut compilé le grand Vinaya de la secte. Rien ne permet d'affirmer qu'il en fût déjà de même dans les autres écoles. On serait plutôt tenté de supposer que l'usage de peindre la roue de la vie se répandit tout d'abord chez les Mula-Sarvāstivadin. Cette secte paraît avoir eu ses attaches au Cachemire et dans les pays voisins[1]. L'éclosion de l'art gréco-bouddhique eut lieu précisément dans la même région. Sous les rois indo-scythes, peintres et sculpteurs étaient nombreux au Gandhara, et ils mettaient volontiers leur talent au service de la religion. Il n'est donc pas surprenant de voir recommander l'emploi des images peintes, pour l'instruction et l'édification des foules, dans un

[1] Sylvain Lévi, *Le Nord-Ouest de l'Inde dans le Vinaya des Mūla-Sarvāstivadin*, dans *Journ. As.*, 1914, II, p. 494.

ouvrage rédigé au Nord-Ouest de l'Inde, postérieurement à l'avènement de Kaniṣka[1].

Il s'agissait beaucoup moins d'orner les temples que d'offrir un sujet de méditation aux fidèles. Les symboles employés étaient simples, facilement intelligibles, car on s'adressait à la masse des laïques. On s'efforçait de vulgariser la doctrine, de la rendre accessible à tous. A cette effet, la roue était peinte sous le porche, là où devaient nécessairement passer les visiteurs, et un Bhikṣu disert et intelligent était spécialement chargé d'en donner l'explication. Ces anciens usages se sont maintenus avec persistance. Actuellement encore, au Tibet, l'image de la roue de la vie est généralement exposée dans le vestibule des monastères ; les scènes pittoresques qu'elle renferme excitent la curiosité des novices et des laïques, et c'est un prétexte à de courts sermons[2].

Si la destination et l'emplacement du *bhavacakra* sont restés à peu près constants, le détail des formes a sensiblement varié. Dans le modèle des Mūla-Sarvāstivadin, les rayons de la roue isolent cinq compartiments. Au Tibet, l'adjonction du monde des *asura* porte à six le nombre des *gati*. A Ajaṇṭa, dans le seul demi-cercle encore visible, on distingue quatre divisions, ce qui permet de supposer que le cercle entier en comprenait huit.

En ce qui concerne le nombre des *gati*, les textes sacrés présentent la même diversité que les images du *bhavacakra*. Les *nikāya* palis mentionnent seulement cinq «séjours des

(1) Le Vinaya des Mula-Sarvāstivādin est postérieur à Kaniṣka puisqu'il mentionne le nom de ce monarque (cf. Sylvain Lévi, *T'oung Pao*, 1907, p. 115 et *Le Nord-Ouest de l'Inde...*, *Journ. As.*, 1914, II, p. 517). D'autre part, le *bhavacakra*, tel qu'il est décrit dans ce Vinaya, est certainement postérieur à la création de l'art gréco-bouddhique, car auparavant les artistes n'eussent pas osé y peindre l'image du Buddha.

(2) Waddell, *Buddhist pictorial Wheel...*, *Journ. As. Soc. of Bengal*, 1892, p. 134.

êtres », comme le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin(1). Le *Mahāvastu* en compte six, comme les lamas tibétains. Le *Saddharmapuṇḍarīka* distingue presque toujours six *gati*, sauf dans un cas où il n'en connaît plus que cinq. Mais cette anomalie peut être due à une interpolation : le passage où elle apparaît fait défaut dans la version chinoise de Kumārajiva(2).

Quels étaient les huit *bhava* figurés à Ajaṇta ? Un passage de l'*Açokāvadāna* fournit peut-être une indication à ce sujet. Quand le Buddha prédit la destinée du futur roi Açoka, l'auteur du récit énumère les divers séjours ou conditions dans lesquels les êtres peuvent renaître : 1° dans les enfers ; 2° parmi les animaux ; 3° chez les preta ; 4° chez les hommes ; 5° comme Roi de la roue de fer (*balacakravartin*) ; 6° comme Roi de la roue d'or (*cakravartin*) ; 7° chez les deva ; 8° comme Auditeur (*çrāvaka*) ; 9° comme Pratyeka-buddha ; 10° comme parfait Buddha (*A-yu-wang king*, Tripit., éd. Tōk., XXIV, 10, p. 30ª, *Divyāvādāna*, XXVI, p. 366). On observera que Buddhas et Pratyeka-buddhas, étant parvenus au terme des renaissances, ne pouvaient être figurés emportés dans le mouvement de la roue ; il ne reste donc que huit catégories d'êtres soumis à la transmigration. Il n'était pas inutile de montrer qu'à côté des séries usuelles de cinq ou six *gati*, les bouddhistes ont connu des listes plus nombreuses. Ceci explique que les décorateurs d'Ajaṇṭa aient pu diviser en huit secteurs l'intérieur de la roue de la vie.

Dans le modèle du Vinaya des Mula-Sarvāstivadin, le centre peint en blanc est occupé par l'image du Buddha ; auprès sont les trois animaux : pigeon, serpent et porc. Hors de la roue

(1) La question des cinq ou des six gati est une des thèses controversées que relève le *Kathavatthu* (II, p. 360). D'après le commentaire, la théorie des six gati était soutenue par les Andhakas et les Uttarāpathakas, tandis que les orthodoxes s'en tenaient à celle des cinq, en s'appuyant sur le *Mahāsīhanādasutta* (Majjh., I, p. 73).

(2) Cf. *Saddharmapuṇḍarīka*, édit. H. Kern et Bunyiu Nanjio, p. 131.

se trouve encore un autre disque peint en blanc symbolisant le Nirvāṇa parfaitement pur. Il apparut sans doute de bonne heure que le second cercle faisait une répétition inutile. Le Divyāvadāna ne mentionne plus qu'un « cercle du Nirvaṇa » (*nirvāṇa-maṇḍala*). Au Tibet, les trois animaux occupent seuls le centre de la roue. L'évolution paraît avoir été marquée à la fois par une simplification et par un agencement plus raisonnable : on a jugé inutile de figurer deux cercles du Nirvāṇa, l'un au centre, l'autre hors de la roue; de plus, il n'a pas paru convenable de laisser presque en contact le Buddha et les animaux représentant la passion, la colère et la stupidité. Dans l'iconographie tibétaine, le centre est exclusivement occupé par les trois bêtes symboliques, tandis que le Buddha et Avalokita, quand ils sont représentés, sont logiquement situés hors de la roue des existences.

Le dessin de la jante est également simplifié dans les modèles les plus récents. Là où le Vinaya prescrivait de figurer une noria charriant des vivants et des morts, on ne trouve plus rien de tel quand on examine la fresque d'Ajaṇṭā ou les images tibétaines.

Ce sont les *nidāna* qui « font tourner la roue de la naissance et de la mort [1] ». La chaîne de la causalité a donc une importance capitale. Dans le Vinaya, le Buddha prescrit tout d'abord de représenter les douze causes, depuis *avidyā* jusqu'à *jarāmaraṇa*, mais la liste qu'il donne aussitôt après est sensiblement plus longue : elle comprend dix-huit articles. Le compilateur du Divyāvadana a omis les symboles des *nidāna* et s'est contenté de mentionner en bloc « le *pratītyasamutpāda* en douze articles ». Dans l'iconographie tibétaine, la liste en douze articles seule est représentée. Ainsi, tandis que le texte le plus ancien divise la circonférence en dix-huit parties et fait allu-

[1] Cf. *supra*, p. 319.

sion, sans y insister, aux douze causes, le Divyāvadāna plus récent et les fresques modernes ne connaissent que la série de douze. On peut donc, provisoirement et sous toutes réserves, indiquer de la manière suivante dans quel sens paraissent avoir évolué les faits : quand fut rédigé le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin, une liste de dix-huit articles était certainement en usage, mais déjà les théoriciens tendaient à la réduire par l'élimination de six points jugés superflus. Cet effort vers la simplification paraît s'affirmer dans le texte du Divyāvadāna et triomphe définitivement dans l'iconographie tibétaine.

Certains faits donnent à penser que la liste des douze causes ne s'établit pas sans débat et qu'avant d'être universellement admise, elle dut refouler des thèses différentes, survivances d'un âge où la théorie du *pratītyasamutpāda* oscillait entre plusieurs formes possibles et n'était point encore définitivement stabilisée. Dans le *Lalita-Vistara*, quand sous l'arbre de la *Bodhi*, le *Bodhisattva* cherche les origines du mal, il pose le problème en ces termes : « Misérable, certainement, est ce monde qui est produit, qui naît, vieillit, meurt, disparaît et est reproduit. Mais on ne ne sait pas quel est le moyen de sortir de ce [monde] qui n'est qu'un grand amas de douleurs. Vieillesse, maladie, mort et le reste, hélas! ce qui peut mettre fin à ce [monde] qui n'est qu'un grand amas de douleurs, on ne le sait pas! A tout ce qui vient de la vieillesse, de la maladie, de la mort et le reste[1]! »

Il s'agit pour le Bodhisattva de rechercher les causes de ces maux, et il parcourt à cet effet toute la chaîne des *nidāna*. Ayant remonté jusqu'à l'*avidyā*, il redescend ensuite les degrés, comme pour s'assurer de sa route. Logiquement, après ces démarches en sens inverse, il devrait revenir exactement au

(1) *Lalita-Vistara*, trad. Foucaux, dans *Annales du Musée Guimet*, t. VI, p. 289.

point de départ. Le premier objet de sa méditation, c'était la naissance, la vieillesse, la maladie, la mort et le reste, c'est-à-dire les autres maux. C'en devrait être aussi le terme. Mais, à la fin de la série descendante, les différentes versions du *Lalita-Vistara* présentent une curieuse anomalie. Le texte sanscrit énumère : la naissance, la vieillesse, la mort, la tristesse (*çoka*), les lamentations (*parideva*), la douleur (*duḥkha*), la peine (*daurmanasya*), le désespoir (*upāyāsā*). Les cinq termes : *çoka, parideva, duḥkha, daurmanasya* et *upāyāsā* sont le développement de ce que le Buddha désignait au début sous un terme global « . . . et le reste », comme nous dirions : « etc. ». Mais des quatre concepts primitifs : naissance, vieillesse, maladie et mort, nous n'en retrouvons plus que trois; la maladie a été omise. Dans les versions tibétaine et chinoise, même point de départ et même omission de la maladie au retour. Comment expliquer cette inconséquence ? Elle n'est pas due à la négligence d'un copiste, puisque nous l'observons partout. Elle est l'effet de la tendance à ramener à douze éléments la série des *nidāna* qui comptait autrefois un plus grand nombre d'articles.

Imaginons en effet ce qu'eût été la série des *nidāna* dans le *Lalita-Vistara* si la pensée du Buddha fût restée parfaitement logique et cohérente. Le Maître cherche l'origine de ces maux : naissance, vieillesse, maladie, mort et le reste, savoir : *çoka, parideva, duḥkha, daurmanasya* et *upāyāsā*, ce qui fait neuf éléments. En parcourant la chaîne des causes, il distingue dix autres éléments : *bhava, upādāna, tṛṣṇā, vedanā, sparça, ṣaḍāyatana, nāmarūpa, vijñāna, saṁskāra, avidyā*, soit au total une série de dix-neuf articles, identique à celle qui ornait le *bhava-cakra* des Mula-Sarvāstivādin, si ce n'est qu'elle comporte un article de plus, le dix-neuvième : *upāyāsā*. Quand on voulut réduire à douze le nombre des éléments, on supprima les cinq derniers, ainsi que la maladie, et on groupa la vieillesse et la

mort sous un terme unique : *jarāmaraṇa* qui fut le dernier de la série. Voilà pourquoi toutes les versions du *Lalita-Vistara* omettent en dernier lieu la maladie et tendent à grouper les deux concepts : vieillesse et mort. Par une chance heureuse, les écrivains sacrés n'ont point supprimé partout les cinq derniers termes : tantôt ils les omettent, tantôt ils s'en souviennent encore, et c'est ce qui permet de rétablir la liste ancienne.

Sans doute, on compte dans le *Lalita-Vistara* un dix-neuvième chaînon qui fait défaut dans la description du Vinaya. Mais sur ce point particulier les différentes versions du *Lalita* ne sont pas d'accord. En regard des cinq concepts énoncés dans le texte sanscrit et dans la version tibétaine, la traduction chinoise intitulée *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* 方廣大莊嚴經 n'en distingue que quatre, tout comme le Vinaya des Mūla-Sarvastivadin. Le tableau suivant permet de comparer les diverses rédactions :

Lalita-Vistara [1]. . .	çoka	paridevа	duḥkha	daurmanasya	upāyāsā
Rgya cher rol pa [2].	mya ṅan	smre sṅags 'don pa	sdug bsṅal ba	yid mi bde ba	'khrug pa
Fang kouang ta tchouang ien king [3]	憂	悲	苦	惱	
Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin [4].	憂	悲	苦	惱	

(1) *Lalita Vistara*, éd. Lefmann, p. 350.
(2) *Rgya cher rol pa*, éd. Foucaux, p. 303, *in fine*.
(3) Trip. chin., éd. Tok., II, 4, p. 46b, col. 6.
(4) Cf. *supra*, p. 318.

L'énumération du texte sanscrit s'appuie sur des autorités très fortes. Elle est confirmée par la traduction tibétaine du *Lalita* et, comme nous le verrons plus loin, par plusieurs *sutta* palis. Bien que légèrement différent, le témoignage du *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* n'est certes pas négligeable. Cette version fut exécutée en 683 par Divākara assisté de dix lettrés chinois. C'est la quatrième et dernière en date des traductions chinoises du *Lalita*; ses auteurs profitaient donc des travaux de leurs devanciers, et probablement aussi de nouveaux moyens d'information. Si, sur un point important, ils fournissent une leçon qui manque dans les autres manuscrits, c'est peut-être qu'ils avaient accès à des sources indépendantes. Cette conjecture est fortifiée par l'identité absolue du *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* et de la liste correspondante du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin.

Ainsi, l'examen détaillé du *Lalita-Vistara* permet de restituer une liste de dix-huit ou dix-neuf articles, antérieure à la série de douze qui seule est explicitement mentionnée dans cet ouvrage. Cette reconstitution resterait assez fragile si elle n'était étayée d'aucun autre fait. Mais il apparaît que la description du *bhavacakra* des Mūla-Sarvāstivādin et le récit de la Grande Méditation dans le *Lalita-Vistara* se confirment et s'appuient réciproquement.

Peut-être objectera-t-on que la série la plus longue est sans doute le résultat d'une déformation tardive, propre au Bouddhisme du Nord, et que la série orthodoxe et primitive était celle des douze causes, telle qu'elle est conservée dans le Canon pali. Mais en fait les *nidāna* ne sont pas toujours au nombre de douze dans les Écritures des Sthavira. Dans un sutta du *Saṃyutta nikāya*, la formule commence à *taṇhā*[1].

Dans le *Mahāpadāna-suttanta*, le Buddha *Vipassi* remontant

[1] *Saṃyutta-nikāya*, II, p. 92.

l'échelle des causes ne va pas au delà de *viññāṇa*[1]. Dans le *Mahānidāna-suttanta*, la formule ascendante s'arrête également à *viññāṇa*, qui est à la fois cause et effet de *nāmarūpa*[2]. Les compilateurs du *Dīgha-nikāya* pali connaissaient donc une série où manquaient les deux premiers éléments : *avijjā* et *saṅkhāra*.

Dans les deux sutta du *Dīgha-nikāya* que nous venons de citer, la formule du *pratītyasamutpāda* se termine de la même façon que dans le *Lalita-Vistara* :

Dīgha-nikāya :	*Lalita-Vistara :*
Jarā-maraṇa-paccayā soka-parideva-dukkha-domanass-upāyāsā sambhavanti; evam etassa kevalassa dukkha-kkhandhassa samudayo hoti	ime çoka-parideva-duḥkha-daurmanasyopāyāsā evam asya kevalasya mahato duḥkhaskhandhasya samudayo bhavati...

L'analogie est saisissante. Cet accord presque absolu du *Dīgha-nikāya* pali, du *Lalita-Vistara* et du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin tend à prouver que l'énumération *çoka-parideva*... est un élément primitif de la formule du *pratītyasamutpāda*. Il semble qu'à une date ancienne, la liste des *nidāna* comptait généralement quatre ou cinq chaînons après *maraṇa*, tandis qu'à l'autre extrémité elle ne s'étendait pas toujours au delà de *vijñāna*.

En somme, nous ne pouvons admettre qu'il y eût à l'origine

[1] *Dīgha-nikāya*, II, p. 32. Cf. *Saṃyutta*, II, p. 114. «De même que deux bottes de roseaux se tiennent debout en s'appuyant l'une sur l'autre, de même le viññāṇa procède du nāmarupa et le nāmarūpa du viññāṇa.»

[2] *Dīgha-nikāya*, II, p. 56. Dès le début de ma recherche, ces passages des Nikāya palis m'avaient été signalés par mon maître, M. Finot, dont, cette fois encore, je suis heureux de reconnaître l'obligeant désintéressement. Sur les flottements et le caractère composite de la liste des nidāna, on consultera avec fruit le beau mémoire de M. E. Senart, *A propos de la théorie bouddhique des douze nidānas*, dans *Mélanges Ch. de Harlez*, p. 281 et suiv.

du Bouddhisme une série de douze «conditions» dont les autres listes ne seraient que des déformations récentes. Plus haut nous remontons dans le passé, plus grande est la diversité que nous constatons. C'est probablement à une époque assez tardive qu'on s'efforça de concilier les thèses divergentes et que finit par prévaloir la série : *avidyā. . . jarāmaraṇa.*

Dégagé de toute prévention en faveur de telle ou telle série, nous pouvons aborder avec une entière indépendance l'examen des symboles des causes sur la fresque d'Ajaṇṭa. Waddell qui voulait y trouver, malgré l'évidence, la série du *bhavacakra* tibétain a été conduit, pour cette raison, à formuler des hypothèses auxquelles nous ne pouvons souscrire.

On n'aperçoit guère que la moitié supérieure du *bhavacakra* d'Ajaṇṭā. Sur la jante de la demi-roue encore visible se succèdent neuf compartiments isolant neuf symboles. A défaut de preuve contraire, tout esprit impartial supposera que la roue entière était entourée de dix-huit signes environ. Telle n'est pas l'opinion de Waddell qui, sans apporter même un commencement de preuve, déclare que les symboles devaient être au nombre de douze[1].

Griffith admet que la jante était partagée en seize casiers[2], probablement parce qu'une ouverture est percée dans la paroi de la cellule à l'endroit où auraient dû être tracés les deux casiers inférieurs. Toutefois, dans l'état actuel de la fresque, il est difficile de rien affirmer, car nous ne savons si les casiers effacés étaient exactement aussi larges que ceux qui sont encore distincts. On verra plus loin que l'artiste d'Ajaṇṭā dut peindre autant de symboles, moins un, qu'en décrit le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin. La liste du Vinaya comportant dix-

(1) Cf. Waddell, *Buddhist pictorial Wheel...*, p. 154.
(2) Cf. Griffith, *The paintings in the Buddhist cave-temples of Ajanta*, I, p. 35.

huit articles, j'incline à penser que, sur la fresque, se succédaient dix-sept symboles.

À Ajaṇṭā, la première case, en haut et un peu à droite, offre distinctement l'image d'un potier, ce qui est le signe des *saṃskāra* dans tous les *bhavacakra* connus. Dans la case précédente, en haut et un peu à gauche, on aperçoit un homme conduisant un chameau. Sur les fresques tibétaines, *avidyā* précède *saṃskāra* et l'ignorance est représentée par une vieille femme aveugle qui marche en s'aidant d'un bâton. Persuadé que le cycle d'Ajaṇṭā était semblable à celui du Tibet, Waddell a supposé que le chameau était aveugle et que la présence de la vieille femme dans l'iconographie moderne était due à une confusion entre les mots tibétains *rṅa-mo* qui signifie chameau et *rgad-mo* qui désigne une vieille femme[1] !

Avec les données nouvelles dont nous disposons, le problème se pose autrement. La série nombreuse d'Ajaṇṭā ne fait plus difficulté puisqu'on en trouve une aussi longue dans le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin. Dans ce texte, le dix-huitième article (*daurmanasya*) est figuré par un homme et une femme qui tirent un chameau rebelle. La case d'Ajaṇṭā où se trouve un chameau tiré par un homme est donc la dernière du cycle; elle symbolise non *avidyā* mais *daurmanasya*. Les autres symboles d'Ajaṇṭā paraissent avoir tous un équivalent dans la description du Vinaya des Mūla-Sarvāstivadin, comme le montre le tableau de correspondance de la page 330.

Les deux séries du Vinaya et d'Ajaṇṭā sont parallèles. Elles comportaient l'une et l'autre environ dix-huit éléments. Mais *avidyā* n'est pas représentée à Ajaṇṭā. A quoi tient cette particularité ? On se rappelle que les éléments 1 et 2 faisaient défaut dans les listes du *Mahāpadāna* et du *Mahānidāna-suttanta*. *Avidyā* ne figurait pas non plus dans une liste du *Saṃyutta-*

(1) Cf. Waddell, *ibid.*, p. 154.

	VINAYA des MŪLA-SARVĀSTIVĀDIN.	FRESQUE D'AJANṬĀ [1].
15. *çoka*	homme et femme attristés	personnage suppliant à genoux
16. *paridera*	homme et femme qui se lamentent	un homme qui en poignarde un autre
17. *duḥkha*	homme et femme malheureux	personnage accablé de chagrin
18. *daurmanasya*,	homme et femme tirant un chameau	homme tirant un chameau
1. *avidyā*......	rakṣas	
2. *saṃskāra*....	roue du potier	potier faisant des pots sur la roue
3. *vijñāna*	singe	singe
4. *nāmarūpa* ...	homme qui monte en bateau	personnages en bateau
5. *saḍāyatana* ..	six organes des sens	visage humain

[1] Cf. Griffith, *The paintings in the Buddhist cave-temples of Ajantā*, I, p. 35, Plate 56.

nikāya. Voici que le premier chaînon manque également dans la série d'Ajaṇṭā. Il serait imprudent de vouloir tirer de cette analogie des conclusions précises. La composition des sutta palis et la décoration des grottes d'Ajaṇṭā sont des événements séparés par un large intervalle, et nous n'apercevons entre eux aucune relation directe. Nous pouvons seulement constater que l'*avidyā* fait défaut dans le cycle d'Ajaṇṭā et qu'elle manquait également dans des listes beaucoup plus anciennes. Ce point réservé, la série d'Ajaṇṭā présente de notables analogies avec celles des Mūla-Sarvāstivādin. Il est permis d'espérer que les recherches des archéologues mettront au jour de nouvelles images et permettront de délimiter l'aire d'extension des types déjà connus.

COMPTES RENDUS.

IBN ʿABD EL-ḤAKAM. *Le livre de la conquête de l'Égypte, du Magreb et de l'Espagne*, texte arabe édité par HENRI MASSÉ. Premier fascicule (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*). — Le Caire, 1914; in-4°, VIII-82 pages.

Nous allons enfin posséder une bonne et complète édition de cet ouvrage si connu d'Ibn ʿAbd el-Ḥakam. En comprenant toute l'importance, Ewald avait copié partiellement, il y a un siècle, un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et en avait extrait une étude sur la conquête de l'Égypte (*Zeitschr. f. d. Kunde d. Morgenlandes*, III, p. 329-352). C'est d'après cette copie que J. Karle avait publié, en 1856, une partie de ce *Kitâb Futûḥ Miçr*. Enfin, les fragments relatifs à l'Espagne furent édités plus tard par J. H. Jones.

Pendant ces dernières années, ce texte n'a pas été favorisé par la chance. Dès 1895, M. Torrey en prépara l'édition et la traduction; et, l'année suivante, ce travail était annoncé officiellement (*J.A.O.S.*, XVII, p. 158), et il a fait très longtemps partie de la liste des volumes en préparation des *Gibb Memorial Series*[1]. Chargé par le Directeur de l'Institut français du Caire, en 1909, de reprendre, après Salmon, l'édition de cet ouvrage, j'acceptai de reconnaître le droit de priorité de M. Torrey (cf. MAQRÎZÎ, éd. de l'Inst. franç., I, p. 79, n. 5). On ne peut qu'accueillir favorablement aujourd'hui l'entreprise de M. Massé, et M. Torrey lui-même aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'à côté des droits de priorité il existe des délais de prescription.

Par son excellente traduction du *Qânûn el-Rasâïl* d'Ibn el-Çeïrafî (*B.I.F.*, XI, p. 65-120), M. Massé nous a prouvé qu'il avait su vaincre les difficultés d'un style plus confus que celui d'Ibn ʿAbd el-Ḥakam. Il n'est donc pas surprenant que cette édition soit correcte.

[1] Supprimé à partir de 1916.

Un examen minutieux du texte appelle pourtant quelques remarques. — On trouve souvent (26 fois) le nom de ʿAmr, suivi immédiatement du mot *ibn*, écrit عمرا, orthographe qui n'est possible que lorsque le nom est isolé : il fallait éditer عمرو.

P. 1, l. 1 : supprimer بن يحيى. Il s'agit, en effet, de Ḥarmalah ibn ʿImrân, et non de son arrière-petit-fils, Ḥarmalah ibn Yaḥya (Ibn Khallikân, text. ar., I, p. 159; Kindî, éd. Guest, Introd., p. 25, 33); — l. 12 et 15, et p. 2, l. 6-7, cité dans Maqrîzî (*I.F.*, I, p. 98).

P. 2, n. 1 : 88, lire 98; — l. 13 : كثير بن داخر, lire avec le *Mušta-bih* كَثِير بن ذاخر (Maqrîzî, *I.F.*, II, p. 180); — la note 4 n'a aucun rapport avec le texte : Suyûṭî cite une autre tradition donnée par Ibn ʿAbd-el-Ḥakam à la fin de son ouvrage (Maqrîzî, *I. F.*, I, p. 96, n. 12); — l. 16 : أبا سالم الجيشاني ابن سفيان; *Ibn* doit être supprimé, car Sufyân ibn Hânî avait pour *kunyah* Abû Sâlim.

P. 4, l. 11 à p. 5, l. 12, cité dans Maqrîzî (*I.F.*, I, p. 101-103). — P. 5, l. 3 : citation coranique (xx, 73); — l. 14 : حسور, lire جسوراً. — P. 6, l. 5 et 19 = Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 300; — n. 4 : lire éd. de l'Inst. franç., au lieu de (*id.*). — P. 7, l. 19 : فوطا, lire فوطا, avec la Genèse (x, 6; cf. *Création*, III, p. 28; texte arabe, p. 27; Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 80).

P. 13, l. 17 : تيهمت, lire تلهمت (cf. Kindî, éd. Guest, p. 627; Nâbulsî, p. 17; Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, I, p. 406). — P. 14, l. 13 : أمرٌ, lire آمَرُ; — l. 23 : أنصنا, lire انصنا. — P. 15, l. 18 : noter le pluriel البربايات, infiniment plus rare que البرابى. — P. 18, l. 4 : بوبهد, lire بربهد.

P. 21, les lignes 13-16 se retrouvent dans Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 107. — P. 22, l. 6 : أذلاءه, lire أذلاؤه. — P. 24, n. 4 : c'est dans un autre passage que Maqrîzî (éd. Bûlâq, I, p. 199) ajoute les mots cités. — P. 25, l. 8 : فلقاء, lire فرقة. — P. 29, n. 3 : Abû 'l-Maḥâsin n'est pas une autorité pour l'histoire des Gouverneurs d'Égypte; il aurait fallu citer Kindî (éd. Guest, p. 40).

P. 37, l. 16 : la phrase est incompréhensible, et il faut évidemment lire, comme dans Maqrîzî, cité dans la note : ولم أجد عند أحد من أهل العلم من أهل مصر معرفة في الاهرام ولا خبرا. — P. 41, l. 4 : القارىء, lire القارئ. — P. 42, n. 1 : le renseignement n'est pas assez précis, car la lettre au Muqauqis conservée dans le *Dîwân-el-Inšâ* est complètement différente de celle d'Ibn ʿAbd el-Ḥakam (cf. Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 121, note). — P. 42, l. 4 : دهاءها, lire دهاؤها. — P. 43, l. 9 : زكرياء بن أبي جهم, lire زكرياء بن جهم. — P. 44, l. 1 : أمة, lire أَمَة; — l. 9 : جلسائه, lire جلساؤه. — P. 45, l. 18 : pourquoi, sans références,

remplacer العبدرى, donné dans tous les manuscrits, par العسكرى? *'Abdarî* est la *nisbah* d'*'Abd-el-Dâr*, et peut parfaitement convenir (cf. SAM'ÂNÎ, p. 380 *b*); — l. 21 : أبى نضرة, lire أبى بصرة (cf. MAQRÎZÎ, *I.F.*, I, p. 88, n. 5).

Ajouter à la bibliographie, p. 51, n. 1 : un article de Torrey dans *Biblical and Semitic Series*, 1901, p. 277-330; CAETANI, *Annali*, IV, p. 64-116, 166-196, 232-348, 514-521 (Ibn 'Abd el-Ḥakam y est fréquemment cité); CAETANI, *Chronografia*, I, p. 210, 219, 227, 228; BUTLER, *The Treaty of Miṣr in Tabarî*.

P. 53, l. 4 : ناوه, lire نساق. — P. 59, l. 10 : رؤسائهم, lire رؤساؤهم. — P. 66, l. 7 : الأبواب; lire أبواب; — l. 18 : أثارهم, lire آثارهم. — P. 75, l. 6 : الخميس est aussi fréquent que خميس, sans l'article (cf. J. MASPERO et WIET, *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte*, I, p. 86). — P. 79, l. 8 : يبغا, lire يبيق.

Avec le texte de Kindî et celui d'Ibn 'Abd el-Ḥakam, nous avons les deux plus vieux monuments de la littérature arabe sur l'Égypte. On sait la faveur dont ils ont joui auprès des historiens musulmans qui ont écrit sur le même sujet. J'ai montré comment Maqrîzî avait utilisé Kindî (*B.I.F.*, XII, p. 61-73), et je me propose d'établir prochainement, lorsque tout le texte aura paru, dans quelles limites Ibn 'Abd el-Ḥakam a été copié par le célèbre auteur des *Khiṭaṭ*. En pillant ses devanciers, Maqrîzî a presque toujours supprimé les *isnâd* : pour Kindî, ce détail n'a pas grande importance; mais, en ce qui touche Ibn 'Abd el-Ḥakam, cette suppression est grave, et, suivant l'expression très juste de M. Casanova (trad. de Maqrîzî, p. 118, note), Maqrîzî fit «d'un recueil de pièces justificatives et de documents, un récit suivi, confus et incohérent».

Pour Ibn 'Abd-el-Ḥakam, l'histoire de l'Égypte ancienne n'est intéressante qu'autant qu'elle touche aux faits que rapporte la Bible. Si l'on a pu dire avec raison que l'*Abrégé des Merveilles* était le résultat d'une série de traditions vraiment locales (MASPERO, in *Journal des Savants*, 1899, p. 69-70), on peut prétendre que l'ouvrage d'Ibn 'Abd-el-Ḥakam représente l'état des traditions musulmanes sur l'histoire de l'ancienne Égypte. Elles offrent un commentaire fantaisiste aux versets coraniques qui traitent d'Abraham, de Joseph, de Moïse. Mais, en l'occurrence, les Musulmans ont subi l'influence des Coptes, du moins de ceux d'entre eux qui avaient adhéré à l'islam. Le but à atteindre par ces récits est clairement défini, et en tête du volume : les Musulmans doivent traiter les Coptes avec douceur.

Il faut remarquer qu'Ibn 'Abd el-Ḥakam ignore les souverains de

l'Égypte antérieurs au déluge. D'autre part, entre le déluge et Abraham il ne connaît qu'une dynastie, celle qui régna à Memphis probablement, alors que les traditions de l'*Égypte de Murtadi* et de l'*Abrégé des Merveilles* placent en Égypte pour cette période quatre dynasties simultanées, comme cela sera établi dans le troisième volume des *Khiṭaṭ* de Maqrîzî. Nous ne rencontrerons pas non plus dans les *Futûḥ Miçr* les histoires merveilleuses de talismans que nous ont contées Mas'ûdî dans l'*Akhbâr el-Zamân* et Ibn Waçîf Šâh. Les seuls détails fabuleux ont trait à la reine Daḷûkah, qui bâtit les principaux temples, et à la construction d'Alexandrie; et, au sujet de cette ville, nous sommes loin du luxe des récits des *Prairies d'Or* et de l'*Abrégé des Merveilles*.

Après avoir imploré la clémence des Musulmans en faveur des Coptes (1-3), Ibn 'Abel el-Ḥakam traite des Prophètes qui ont vécu en Égypte, depuis Noé (6) jusqu'à l'entrée dans ce pays de Nabuchodonosor (31). Puis il parle de la conquête perse (31), de la fondation d'Alexandrie (32) et des relations de Mahomet avec le Muqauqis (41-48). Une courte préface (49-50) veut expliquer comment 'Amr était destiné à envahir l'Égypte; et l'auteur donne, sur la conquête, les traditions les plus divergentes (51-76); il cite enfin, sans conclure, les deux théories de l'Égypte conquise par force ou par traité (76-82).

Nous espérons que l'achèvement de l'ouvrage sera une des premières occupations de M. Massé, qui vient de publier tout récemment les *Annales* d'Ibn Muyassar.

G. Wiet.

Émile Laoust. *Mots et choses berbères*, notes de linguistique et d'ethnographie, dialectes du Maroc. Paris, Challamel, 1920; in-8°, xx-531 pages, 112 gravures et croquis et 4 planches hors texte.

Ce livre, riche en renseignements pour les ethnographes et pour les linguistes, est distribué en quelques grandes divisions : habitation, culture, etc. Chacune comprend :

1° Un vocabulaire dans le parler des Ntifa (région à l'est de Merrakech), que M. Laoust a décrit dans un autre ouvrage;

2° En note, des explications étymologiques et d'abondants rapprochements avec d'autres dialectes berbères;

3° Des textes descriptifs en parler des Ntifa ou en des parlers voisins; l'auteur a adopté pour les noter une écriture phonétique claire et commode; une traduction les accompagne chaque fois qu'ils ne sont pas suffisamment paraphrasés par un commentaire suivant;

4° Des notices très riches, soit sur les coutumes saisonnières, soit sur les techniques usuelles des Berbères marocains ;

5° Des croquis nombreux et nets illustrant et précisant les définitions de mots et de choses (ceci est d'un excellent exemple).

La matière ainsi publiée est abondante et l'auteur nous laisse entrevoir que ses notes inédites renferment d'autres richesses encore : souhaitons-leur une prompte publication.

Deux exemples montreront ce qu'on peut chercher dans la partie qui nous est dès maintenant accessible.

Les rites rogatoires pour amener la pluie sont décrits avec abondance et précision ; la promenade de la fiancée symbolique est à signaler à tous ceux qui s'occupent de mythes saisonniers.

Les linguistes retiendront particulièrement les indications sur les mots berbères d'origine romane et grecque : elles confirment et parfois complètent les indications du très utile ouvrage que M. Schuchardt a publié récemment (*Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, Vienne, 1918) ; ainsi M. Laoust note ce fait intéressant que l'emploi de certains emprunts semble restreint aux environs d'anciens centres de colonisation romaine (voir notamment p. 286 et p. 291).

Il nous reste à déplorer qu'un ouvrage aussi important, destiné à allécher tant de lecteurs, se défende contre eux en leur opposant sa complexité et en leur refusant deux aides essentielles : une carte et des index.

Voici un livre qui en contient plusieurs, intriqués l'un à l'autre : cet entrelacement est légitime ; il est instructif pour les spécialistes de chaque aspect des questions, car il impose à leur attention la complexité des études de vocabulaire et de mœurs. Mais on ne peut espérer que leur mémoire photographie à première vue pour l'avenir toutes les notions utiles à leurs études, on ne peut pas non plus leur demander de mettre tout le livre sur fiches au cours de leur lecture.

C'est l'auteur qui doit faire cette mise sur fiches : moyennant un surcroît de travail minime pendant la correction des épreuves, il peut faire sans fatigue les index indispensables. Est-ce la peine vraiment de faire et d'imprimer un livre de plus de cinq cents pages, s'il ne doit pas être lancé dans l'usage commun ? Ne pas faire d'index, c'est renoncer en vue du but, et se laisser battre au dernier quart d'heure de corps-à-corps avec la matière de l'étude.

Il est temps de réagir contre ces sortes de renoncements qui se multiplient dans les études arabes et nord-africaines. L'exemple le plus fâcheux vient des meilleurs ouvrages : M. W. Marçais, décrivant le par-

ler de Saïda (province d'Oran), a donné une excellente description dialectale dans le texte, et un essai de grammaire comparée de l'arabe moderne dans les notes : aucun de ces deux ouvrages superposés n'a d'index. Dans ses *Textes* de Tanger, le même savant a inséré un glossaire : c'est une étude de vocabulaire comparé du maghribin, dispersée en articles qui portent chacun le nom d'un mot tangérois : il s'en faut de plusieurs index que ce travail ait pu fructifier dans nos études comme il l'aurait dû.

Si donc l'ouvrage de M. Laoust n'était pas tronqué, on y trouverait un index du vocabulaire des Ntifa, des index moins longs d'autres parlers berbères; on y verrait des listes d'emprunts berbères à l'arabe, au latin, au grec, etc.; il s'y ajouterait des répertoires d'objets, de fêtes, de rites marocains, etc.

Que les sémitisants, chamitisants, ethnographes et sociologues soient au moins avertis ici qu'ils trouveront ces utiles notions dispersées en abondance au long du texte et des notes des *Mots et choses berbères*.

Marcel Cohen.

Ibn Moyassar. *Annales d'Égypte* (les khalifes Fâtimides). Texte arabe, édité par Henri Massé (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*). — Le Caire, 1919; 1 vol. in-4°, xxxii-134 pages.

On connaît l'histoire d'Égypte d'Ibn-Moyassar par les fragments qui en ont été publiés dans les *Historiens orientaux des Croisades* (t. III, p. 459 et suiv.). Le manuscrit de la Bibliothèque nationale est unique, mais il est incomplet, et d'ailleurs fort mauvais; il ne renferme que la seconde partie de l'ouvrage, et l'ordre des khalifes Fâṭimites y est complètement bouleversé; il est mal ponctué, rempli d'incorrections, les unes provenant du dialecte dont se servait l'auteur, les autres d'une connaissance insuffisante des règles de la grammaire. On voit à quelles difficultés se heurtait M. H. Massé, qui s'en est tiré à son honneur.

La situation était encore compliquée par le manque de loisirs de l'éditeur; or, un travail de ce genre ne saurait être mené à bonne fin que dans le silence tranquille d'un cabinet d'étude. Ce ne fut point le cas. La publication du texte était en cours d'exécution au début de la guerre; M. Massé, mobilisé, fut contraint de l'abandonner. Rendu à la vie civile, l'éditeur alla donner des leçons à l'École des interprètes de Rabat, et il vient, en dernier lieu, d'être nommé professeur à la Faculté des Lettres

de l'Université d'Alger. On pardonnera aisément «le caractère hâtif de l'établissement du texte», eu égard aux dérangements qui sont venus interrompre un labeur exigeant des soins assidus et attentifs.

Cet ouvrage est une des sources où a puisé Maqrîzî pour ses *Khiṭaṭ;* mais deux questions se posent. Quelle est la forme exacte du nom de l'auteur : Ibn-Moyassar, ou Ibn-Mîsâr, comme le porte le manuscrit? La seconde n'a que l'autorité d'une copie défectueuse : la première a pour elle, non seulement celle de Flügel dans son édition du Dictionnaire bibliographique de Hâdji-Khalfa et de De Jong dans celle du *Mochtabih* d'edh-Dhahabî, comme le note expressément M. Massé, mais encore celle de Mac-Guckin de Slane dans le tome Iᵉʳ, p. LIV des *Historiens orientaux des Croisades,* et dans son Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale. Est-il réellement l'auteur de ce *Ta'rîkh Miçr,* ou faut-il attribuer ces annales à Mosabbihî ou à Taqî-ed-dîn el-Fâsî? L'éditeur donne, pour la première et traditionnelle attribution, des raisons qui sont probantes, malgré l'avis émis par M. Becker dans ses *Beitrage.*

Partis de Tunisie, les Fâṭimites, appelés 'Obaidites par leurs ennemis, avaient, par la conquête, implanté le chî'itisme en Égypte, mais ils n'avaient pas réussi à le faire triompher dans le reste des territoires de l'Islam. En Syrie, la prière publique du vendredi se fait bien au nom du khalife du Caire quand ses troupes victorieuses ont réduit les défenseurs d'une place à capituler, mais la population se réserve : les Chî'ites ne trouvaient d'appui que chez les montagnards. A Bagdad, le triomphe d'el-Bésâsîrî, qui avait réussi à chasser de sa capitale le khalife 'abbasside el-Qâïm, fut éphémère, ainsi que la joie manifestée au Caire; la seule personne qui tira un profit durable de ce moment d'enthousiasme fut la chanteuse Nasab, qui s'accompagnait d'une timbale, et qui obtint en récompense un terrain nommé depuis *Terre de la Timbalière* (p. 10, *ad imum;* cf. S. DE SACY, *Chrestomathie arabe,* 2ᵉ éd., t. I, p. 207, *Nouchb*). La dynastie ne réussit pas à s'appuyer sur des troupes solides; pour combattre l'influence des esclaves turcs, la mère d'el-Mostançir, qui était une négresse, fait venir des noirs d'Afrique; de là des guerres civiles, où les nègres ont le dessous. Le premier soin de l'esclave arménien Badr, surnommé el-Djémâli du nom de son premier maître, et qui devint un ministre célèbre sous le surnom d'Emîr-el-Djoyoûch, fut de réprimer vigoureusement l'insolence de ces Turcs (466-1074). Les désordres engendrent la famine, qui amène avec elle des épidémies (446, 447, 461, 462, 493, 551), mais c'était la période de décadence : on n'était plus aux beaux temps d'el-Mo'izz et d'el-'Azîz.

Cette histoire est fragmentaire. Elle ne contient que les périodes s'étendant de 362 de l'hégire à 365, du règne d'el-Mo'izz, de 381 à 387, du règne d'el-'Azîz et première année de celui d'el-Ḥâkim, de 439 à 501, couvrant les règnes d'el-Mostançir, d'el-Mosta'lî et d'el-Amir, de 515 à 553, comprenant la fin du règne d'el-Amir et celui de ses successeurs. A raison de l'incohérence du manuscrit, une table chronologique des règnes des khalifes (p. XIII) et un sommaire chronologique des événements mentionnés (p. XIV) permettent de se retrouver aisément au milieu de cette confusion. Les tables, d'ailleurs, sont nombreuses et fournies : index historique (p. 101), index géographique (p. 125), table des édifices, monuments et quartiers (p. 132), index administratif (p. 137), ouvrages cités (p. 138), mètres prosodiques des vers cités (p. 140, non paginée). Cinq pages de *Corrigenda* et sept pages d'*Addenda* complètent le texte et les notes; à raison des traverses qui ont longtemps empêché la publication de l'ouvrage, il est étonnant qu'il n'y en ait pas davantage.

Il serait peu séant de relever quelques fautes d'impression qui ont échappé à l'attention du correcteur, comme في حلدٍ دور au lieu de جلدٍ (p. 10, l. 13), هذة pour هذه (p. 25, l. 6), سبعة pour سبعة et الوزارة pour الوزارة (p. 32, l. 8), عاسور pour عاسوراء (p. 45, l. 16), والاربع pour ولاربع (p. 47, l. 7), فعال pour فعال (p. 48, l. 12), حيّد pour جيّد (p. 64, l. 3), الحدق pour الحدق (p. 66, l. 5), المعتق pour المعلق (p. 87, l. 1). Toutefois quelques remarques plus importantes s'imposent. Page XV : «Alp-Arslan... est arrêté par les Byzantins qui menacent le Khorasan»; c'est en effet ce que dit Ibn-Moyassar, p. 20, l. 2, mais ce n'est pas tout à fait exact: Romain Diogène ne menaçait que l'Irâq-'Adjemî, et c'est à Mélazguerd, non à Akhlâṭ, qu'il fut battu et fait prisonnier. — Page 4, l. 2, بلاديں ألق, lire ألْقَا et non القا comme le disent les *Corrigenda*, p. XXI. Ligne 17, أشغالَهُ, lire إشغالَهُ «Il eut l'intention de l'occuper par ses fonctions de juge, afin qu'il ne s'occupât pas des autres affaires». — P. 8, l. 3, لم يـىق.. سيا, lire شَىْءٌ; ligne 4, أخذ est bien douteux; ligne 8, وأتكف, lire وانكفّ «se retirer», à cause de la préposition عن qui suit le verbe.

Page 12, l. 7, lire الطلل, et l. 8, سلاءٌ. — P. 13, l. 9, il y a lieu de conserver la leçon في سَكْرَةٍ منه «dans un moment d'ébriété de sa part», car, en corrigeant en بسُكْرِهِ, منه deviendrait inutile. — P. 14, l. 8, اسباب (ms. اسبات) est une bonne correction, qu'il n'y a pas lieu de remplacer par إثبات «Il commença à [réunir] les moyens d'[exécuter] ce qu'elle lui avait ordonné». — P. 15, l. 11, ووَلّيها est inadmissible; il

faut وولّيها : l. ١٢, الآخير, lire الآخِر ou الأخير. — P. 17, dernière ligne : منهَزمين, lire منهَزمين. — P. 18, l. 11, بسبابها est inintelligible; le ms. a نسيها que l'éditeur propose de restituer en سبيها ; cette correction est bonne. — P. 20, l. 10. Je ne comprends pas pourquoi, aux *Corrigenda*, l'éditeur propose de supprimer le *djezm* sur la dernière lettre de امتلأتْ, non plus qu'à la ligne 13 sur celle de امتدّتْ. A la ligne 18, il ne faut pas corriger منها, qui se rapporte à اشباء, en منهم, mais lire ومنها. A la ligne 19, ذرع, lire دِرْع : c'étaient des cottes de mailles. — P. 21, l. 1. Ne pas corriger ابن حمدان en بن حمدان, car Hamdân n'est pas le nom du père de Nâçir-ed-daula, mais celui de son ancêtre à la sixième génération, voir p. 22, l. 1. — P. 23, l. 10. Inutile de corriger حِئْتَ en جاءت : «tu es tombé juste sur l'endroit». — P. 25, l. 2 (non l. 1) · رَكَّبَ, leçon du ms., ne doit pas être corrigé en رِكَب. — P. 27, l. 9. ديلمان, pl. persan, est le nom de la province chez les géographes persans, par exemple dans le *Nozhat el-Qoloûb* de Hamdullah Mostaufî. Ligne 11, قلعة الموت : il eût été utile de vocaliser أَلَمُوتْ (comme à la page 65, l. 5) pour éviter une méprise qui s'est déjà produite chez certains auteurs. Ligne 13, lire قلعة الدِّزْ, et l. 14 ساهدز (ms. شاهدر), du persan دز «forteresse». Ligne 13, lire لأنّ ذلك العالم الجِّلي et cf. Ibn-Khallikân, trad. de Slane, t. II, p. 502. Lignes 14 et 15, il n'y a pas lieu de corriger بثّ en بعث (cf. ligne 9) : «il dissémina ses envoyés».

Page 28, l. 12, أَرْبا, tandis que le ms. a ازيا. «Faut-il entendre اربيا ?» ajoute l'éditeur. Tel qu'il est donné, cet hémistiche est incompréhensible. Pour le mètre et pour le sens, il faut lire :

وللملوك آزْيَاءُ و تأنّيها

Les rois ont à considérer leurs préparatifs [ceux des armées de la reconnaissance].

Page 29. Je ne saisis pas les corrections proposées pour les vers cités; le mètre est un *kâmil*, et il faut lire, comme le porte le texte imprimé, جريمة et موضع. — P. 30, l. 3, خَصْبة corrigé en حصية ; probablement خَصَاهُ, bien que la formule habituelle soit لا يُمكن إِحْصاؤه. Au premier vers cité, ce n'est pas حَوْد «pluie abondante», mais جود «libéralité [de ta main droite]» qu'il faut lire, malgré la correction indiquée. Au 1er et au 4e vers, vocaliser تجبّار. Au 3e vers, بالسّلام est rebelle à la scansion; il manque une brève.

Page 31, l. 7, على حدّه, lire على حِدَةٍ «isolément». — P. 34, l. 7, فلا نجد; cette forme n'existe pas, lire يُوجَدُ. — P. 35, l. 1, جالسًا, corriger en جالسٌ. — P. 36, l. 1, رثا به, lire رَثَى به. Ligne 3, lire مَلَكُ الموت. «l'ange de la mort» est certain pour le sens; mais comment le faire entrer dans la scansion du vers, à moins de lire مَلْكُ, ce qui est difficile à admettre? Ligne 4, il manque une longue au dernier pied du 2ᵉ hémistiche. Ligne 5, lire بُكى et لَنَبْكيه. Ligne 13, تمّت به alors que le ms. a تمت; la correction proposée تَمَّمْتَ est inadmissible, à raison du mètre *motaqârib*, mais تَمَّمْتَ est acceptable, surtout avec la préposition ب : «laisse ce que tu as achevé dans l'ancien temps». Lire القديمُ, et تُخافُ au vers suivant. Lignes 16-17, le texte est corrompu et inintelligible; que signifie, dans ce passage, أَكْثَرِ البلاد «la plupart des contrées»?

Page 39, l. 13, جَزَا, lire حَزْرًا. — P. 44, l. 15, la graphie du ms. مشتّك conduit à lire مشبَّك, non مشبّك qui est probablement une faute d'impression. — P. 45, l. 16, تُلْتَين دينار, lire ثُلْثَيْ دينارٍ. — P. 46, l. 14, la graphie الإخسيذية, si elle est celle du ms., est précieuse et doit être conservée, car إخشيد, mot persan (< *χšaêta*), doit normalement être transcrit en arabe avec la dentale spirante à la finale. — P. 55, l. 15, والسعدة du ms. correspond plutôt graphiquement à والبُغْية «à la recherche [d'Ibn-ʿAmmâr]» qu'à la correction proposée والنقة. — P. 56, l. 17. Le pronom, dans فَخُذُوهُ «prenez-le donc», s'applique à l'héritage; il n'a pas de correspondant en ce qui précède. Lire مباركًا فيه. — P. 57, l. 14, lire وخروجه. — P. 58, l. 2, بتطيب, lire بتطييب. Ligne 9, الكُبار, lire الكبار, car بَرَانِيّ est un pluriel : «de grandes potiches de porcelaine remplies de pierres précieuses». — P. 58, l. 22, وجُباه, peut être وجُبَاةِ «(entre les mains des) percepteurs de l'impôt». — P. 64, l. 12, la leçon du ms. بالدوس indique une correction بالقُرُوس, non بالفاس. — P. 70, l. 9, محشوا, lire محشوًّا : «derrière lui était un singe qui le souffletait avec un mouchoir roulé rempli de cailloux». — P. 73. l. 8, عروة, lire عزة et cf. *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 269 (extrait d'Ibn-el-Athîr). Ligne 13, أمّا est contraire au mètre *ṭawîl;* il faut أمَا. — P. 82, le mètre des vers cités est le *kâmil* avec les modifications indiquées par S. de Sacy, *Grammaire arabe*, 2ᵉ éd., t. II, p. 634; Freytag, *Darstellung der Arab. Verskunst*, p. 217; Garcin de Tassy, *Rhétorique et prosodie*, 2ᵉ éd., p. 268 et suiv. Au premier vers, corriger صنعتى du ms. en صِناعتى, non صنيعتى; au deuxième, lire بى ما يُطَلِّبُ وُفُودُكُمْ et interpréter ainsi : «j'ai recours à votre intercession; il n'y a point à ma charge de réclamation telle que celle que formulent avec

insistance vos délégués». — P. 91, l. 6, وفلتوا, lire وأفلتوا «et ils délivrèrent». — P. 92, l. 20, متنكر, lire متنكّرا. — P. 94, l. 9, ليصير, lire لبصيرا ('Abbâs et Osâma ben Monqidh), et à la ligne 10, دورها.

Cl. Huart.

J. Maspero et G. Wiet. *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte*, 1re série (*Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, t. XXXVI). — Le Caire, 1914-1919; 1 vol. grand in-4° en deux fascicules; VIII-283 pages.

Je me souviendrai toujours de la visite que je fis au Vieux-Caire en 1908: Jean Maspero avait accepté de guider, au milieu des décombres de la vieille ville, les membres du Congrès international d'archéologie désireux de voir les églises coptes. Ce n'était pas la première fois que je parcourais la capitale des Fâtimites et des Mamlouks; mais, entraîné par l'étude de la cité musulmane et des merveilleux monuments que bien des siècles de splendeur y ont accumulés, j'avais quelque peu négligé le quartier chrétien. J'étais donc on ne peut plus heureux de l'occasion qui m'était offerte d'accompagner un guide aussi entraîné que le jeune byzantiniste sur un terrain qui lui était familier. Par on ne sait quel hasard, la porte grillée pratiquée sous l'église copte de Qaçr-ech-Cham' était ouverte; je la signalai à Jean Maspero, qui savait que par là on pouvait descendre dans le fossé de la ville byzantine de Babylone d'Égypte, mais qui n'avait jamais réussi à se la faire ouvrir : il s'y engouffra suivi de nous tous: il était joyeux de pouvoir tâter de ses mains les derniers vestiges de la citadelle romaine, ces beaux blocs de pierre soigneusement appareillés, jaunis par le temps, témoins d'une civilisation qui avait pénétré celle, plus antique, que l'Égypte avait créée à son usage, et, par le christianisme, l'avait détruite, pour disparaître elle-même devant la nouvelle religion apportée d'Arabie par l'armée d''Amr ben el-'Âç.

Jean Maspero n'est plus. Blessé pendant les combats de septembre 1914, puis revenu au front, il a été tué à l'assaut de Vauquois, le 17 février 1915. Il donnait les plus belles promesses d'avenir; sa perte a été douloureusement ressentie par l'érudition française. M. Gaston Wiet était son ami; nous nous associons aux paroles émues qu'il lui consacre dans sa préface. En publiant un mémoire qu'ils ont écrit en collaboration, M. Wiet s'est acquitté d'un pieux devoir dont nous lui sommes reconnaissants. Commencée en 1914, la publication de ce travail s'est

achevée en 1919 : dans l'intervalle, la défense de la patrie envahie a été l'unique préoccupation des deux amis qu'avaient réunis des études communes où chacun a utilisé ses connaissances dans deux branches différentes des recherches linguistiques et historiques.

La première série des *Matériaux* préparés par J. Maspero et G. Wiet consiste en un dictionnaire, par ordre alphabétique arabe, des toponymes cités dans la liste des provinces, villes et villages que l'on trouve aux tomes I et II des *Khiṭaṭ* de Maqrîzî. Chaque nom est donné dans sa graphie arabe, suivi de son correspondant selon l'usage actuel du pays ou dans la terminologie administrative, rendu en caractères latins; chaque article ainsi constitué donne la synonymie grecque et copte, avec de copieux renvois aux auteurs, soit arabes, soit européens, qui ont reproduit ces noms. Une série complète de tables facilitera les recherches: elles sont en double, la première partie donnant les noms arabes, la seconde les noms français, grecs et coptes; nous avons ainsi un index géographique, un historique, une table des noms communs, auxquels s'ajoute un index chronologique également divisé en deux parties, l'une pour l'ère de l'hégire et l'autre pour l'ère chrétienne.

Il me sera permis de noter quelques passages au cours de la lecture. Page 13, Alyâs ibn Asad ibn Sâmân Khudâ est cité comme gouverneur d'Alexandrie en 212 hég. d'après el-Kindî. Le texte publié par M. Guest porte آلياس, où le *waçla* est visiblement une erreur, car la graphie الْيَاس est bien établie, notamment par le Qorân (vi, 85 et xxxvii, 123) et le dictionnaire biographique de Nawawî (p. 163). On sait d'ailleurs que ce nom arabe est emprunté au grec des Septante Ἡλίας et non directement à la forme hébraïque אֵלִיָּה. Cet Ilyâs était de source noble iranienne; son grand-père, Sâmân-khudâ, descendait de Behrâm Tchoûbînè et son nom signifie «maître de la frontière». — Page 26, il eût été à propos de rappeler le passage du *Livre de la Création*, t. IV, p. 89, où les colonnes d'Ançinâ sont citées parmi les merveilles du monde; c'était celles du *mal'ab* (palestre ou hippodrome?) que l'on retrouve dans Maqrîzî, *Khiṭaṭ*, I, 204; je ne pense pas qu'on doive les attribuer au nilomètre cité p. 26. — P. 61. «Bar Hebræus qui vivait à l'époque d'El-Mâmûn.» Cet écrivain est né en 1226 et mort en 1289. — P. 66. «Il n'est guère vraisemblable que ce nom [Djebel Yachkor] soit dérivé du nom du dieu des morts de l'ancienne Égypte, *Sokar*, (Casanova, *Noms coptes du Caire*, p. 190).» C'est une raison de sentiment; on en voudrait d'autres. *A priori*, il n'y a rien d'impossible à ce qu'un toponyme ait gardé des traces d'une ancienne appellation; la *Liste* en offre des exemples presque à chaque page: et puis, l'étymologie populaire joue

aussi son rôle dans des cas de ce genre. On pourrait faire observer, à l'appui de la remarque de M. G. Wiet, qu'il n'est pas probable que le nom de Sokar ait donné Yachkor dans le cas présent et el-'Askar dans celui de la page 127. — P. 82. «Au début de ce siècle» est une simple inadvertance; lire : «au début du XIXe siècle» (il s'agit de la *Description de l'Égypte*).

Page 122. On ne fera accroire à personne que طور emprunté à l'araméen (chaldéen biblique טוּרָא «montagne», Dan., II, 35, 45; syr. ܛܘܪܐ, cf. hébr. צור «rocher») soit la transcription du grec *τὸ ὄρος*. — P. 169. Le copte ⲘⲒⲤⲦⲢⲀⲘ semble bien une transcription, non de l'arabe مصر où rien ne correspond à *am*, mais de l'hébreu מִצְרַיִם, proprement «les deux Égyptes», la haute et la basse. — P. 173-185. Il eût été utile de présenter au lecteur, en tableaux synoptiques à huit colonnes, les huit listes de *Koûra* ou «pagarchies» tirées de Maqrîzî, Qoḍâ'î, Ibn-Khordâdhbeh, Ya'qoûbi, Qodâma, Yâqoût, Dimachqî et Ibn-Doqmaq. — P. 193, note 1. Sur la permutation du ج et du ص, comparer les intéressantes recherches de M. G. Ferrand, *Textes géographiques relatifs à l'Extrême-Orient*, t. I, p. 9 et suivantes, sur l'alternance ج/ص. — P. 216. L'Indus et le Jourdain ne coulent pas du Sud au Nord.

Cette publication est excessivement importante. Elle nous offre, pour la première fois, des identifications sûres des noms de localités. La tâche était difficile; en effet, les dénominations grecques ont totalement disparu, sauf pour Alexandrie, et le nom indigène reparaît presque toujours: mais les noms coptes des listes d'évêchés et des synaxaires sont parfois refaits d'après l'arabe, ce qui complique singulièrement les recherches. Les auteurs se sont tirés avec honneur d'un travail de longue patience où ils avaient mis en commun leurs connaissances, l'un sur le domaine de l'époque grecque et byzantine, l'autre sur celui de la domination musulmane; pour l'antiquité, j'aime à croire que leur collaboration a été encore plus intime et qu'ils n'ont eu qu'à faire appel à leurs souvenirs classiques.

Cl. Huart.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

The Asiatic Review, October 1920 :

V. Lovett. The present position in India. — N. M. Samarth. Non Co-operation in India and Mr. Gandhi. — X... The Situation in India, and the Prospects of the reformed Councils. — O. Novikoff. The World Importance of the Polish Question. — E. H. Parker. The present position in China. — P. J. Hartog. The work of the Calcutta University Commission. — W. H. Moreland. The Study of Indian Poverty. — A. Crosfield. Near Eastern Note. — W. R. Dawson. A Hieroglyphic Dictionary. — J. Maxwell. Tell el-Amarna. — J. B. Pennington. The Amritsar Controversy.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XIX, n° 5 :

Notes et Mélanges. H. Maspero. La prière du bain des statues divines chez les Čams. — H. Parmentier. Sculptures čames conservées à Hué. — N. Peri. A propos du mot *sampan*.

Bibliographie. — Chronique. — Documents administratifs. — Index et table.

Tome XX, n° 1 :

N. Peri. Études sur le drame lyrique japonais (*suite*).

Indian Antiquary, April 1920 :

S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas, 1519 to 1851. — T. W. Haig. The History of the Nizâm Shâhî Kings of Ahmadnagar. — R. C. Temple. More about Khwâja (Agha) Petros. — Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

May :

R. C. Temple. Vincent Aquila Smith [notice nécrologique]. — S. Ch. Hill. Episodes of Piracy in the Eastern Seas (*suite*). — T. W. Haig. The History of the Nizâm Shâhî Kings of Ahmadnagar (*suite*). — R. C. Temple. Andamanese in Penang, 1819. — H. Man. Dictionary of South Andaman Language.

Der Islam, vol. X, fasc. 3-4 :

C. Clemen. Der ursprüngliche Sinn des *ḥaǧǧ*. — E. Littmann. Arabische Strassenausrufe.

Kleine Mitteilungen. C. H. Becker. Martin Hartmann; Joseph von Karabacek [notices nécrologiques]. — P. Kahle. Friedrich Schwally [notice nécrologique]. — F. Zsinka. Zu «Grosswardein eine selbstandige türkische Provinz». — H. Ritter. Zur Futuwwa.

Journal of the American Oriental Society, vol. 40, fasc. 3 :

L. C. Barret. The Kashmirian Atharva Veda, Book Seven. — T. H. Koo. The Constitutional Development of the Western Ḥan Dynasty. — C. R. Lanman. Phrase-Words and Phrase-Derivatives.

Brief Notes. — C. R. Lanman. The Sanskrit passive-stem. — H. C. Tolman. An erroneous Etymology of New Persian *pādšāh*, in relation to the pr. n. Πατιζείθης [Hérodote, III, 61]. — J. D. Prince. A possible Sumerian Original of the name Nimrod.

Fasc. 4 :

C. R. Lanman. India and the West with a Plea for Team-Work among Scholars. — V. S. Sukthankar. Studies in Bhāsa. — W. H. Schoff.

Cinnamon, Cassia, and Somaliland. — F. EDGERTON. Evil-Wit, No-Wit, and Honest-Wit. — E. G. H. KRAELING. The Tower of Babel.

Brief Note. — J. H. BREASTED. The First Expedition of the Oriental Institute of the University of Chicago.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, July 1920 :

H. L. RABINO. Rulers of Gīlān. — A. H. SAYCE. The Origin of the Semitic Alphabet. — G. R. DRIVER. Linguistic Affinities of Syrian Arabic. — RAMAPRASAD CHANDA. Taxila Inscription of the year 136. — S. LANGDON. Assyrian Lexicographical Notes. — R. SEWELL. The Dates in Merutunga's *Prabandha Chintāmaṇi*. — E. J. PILCHER. A Samaritan Periapt.

Miscellaneous Communications. G. A. GRIERSON. Vocal Harmony in Karen: « Jompon ». — E. B. HAVELL. What is Soma? — R. G. BROWN. The Bantu Languages.

Obituary Notices. Vincent Arthur Smith; James Kennedy.

October 1920 :

L. FINOT. Hiuan-tsang and the Far East. — G. A. GRIERSON. On the Representation of Tones in Oriental Languages. — A. MINGANA. A semi-official Defence of Islam. — S. LANGDON. The Sumerian Law Code compared with the Code of Hammurabi. — W. H. MORELAND. The Shahbandar in the Eastern Seas. — W. IVANOW. A Notice on the Library attached to the Shrine of Imam Riza at Meshed. — M. SIDERSKY. Tablet of Prayers for a King (?) (K. 2279). — H. HIRSCHFELD. An Ethiopic-Falasi Glossary, edited and translated. — T. G. PINCHES. The Creation-legend and the Sabbath in Babylonia and Amurru.

Miscellaneous Communications. G. A. GRIERSON. The Home of Rāmānanda. — D. YELLIN. Abracadabra.

Obituary Notices. — Sir Charles James Lyall; Henri Louis Joly; Prof. J. Ritter von Karabaček; Dr. S. C. Vidyābhūṣaṇa.

Al-Machriq, Août 1920 :

P. SALMAN. Le culte des esprits dans la Transjordanie. — L. CHEÏKHO. Le livre d'Ibn Durustuyah intitulé كتاب الكتّاب (*suite*). — I. ARMALÉ.

L'Histoire du monastère de Charfé. — L. Cheïkho. Extraits d'un ancien manuscrit historique; — Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Philosophie et théologie; — L'Arabie actuelle : Le Hadramaout, l'Oman et Koweit.

Septembre :

P. Salman. Le culte des esprits dans la Transjordanie (*fin*). — L. Cheïkho. Le livre d'Ibn Durustuyah (*suite*). — E. Massabki. La Municipalité de Damas (poésie populaire). — L. Cheïkho. Les Maronites et la Compagnie de Jésus aux xvie et xviie siècles. — Salim Dahdah. Le premier voyage de l'Émir Béchir en Égypte : récit de Sallum Dahdah. — L. Cheïkho. Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Beaux-Arts, Architecture.

Octobre :

L. Cheïkho. Saint Ephrem Docteur de l'Église. — Salim Dahdah. Le premier voyage de l'Émir Béchir en Égypte (*suite*). — L. Cheïkho. Le Sionisme : passé, présent et avenir. — Cl. Khayyat. Les derniers événements de 'Ain Ibl (récit d'un témoin oculaire). — L. Cheïkho. Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Beaux-arts, Architecture (*fin*).

Le Monde oriental, vol XIII, fasc. 1-2 :

J. Charpentier. Zur alt- und mittelindischen Wortkunde. — K. B. Wiklund. Stufenwechselstudien. — A. Grape. Den Ihreska björnfestuppteckningens proveniens [Origine de la notice sur la fête de l'ours dans le manuscrit Ihre]. — C. F. Seybold. *Lunškh-Lbnškh* لينشكة-لبنشكة in Mas'ūdī's Tenbīh 68, 15 Verderbnis aus Basṭa بسطة Baza. — G. Langenfelt. Hullabaloo-Kalabalik.

The Moslem World, October 1920 :

R. Watson. Higher Education in Egypt. — J. Lepsius. The Armenian Question. — J. P. Warren. An Experiment in Industrial Missions. — M. R. Fleming. The Open Door in Persia. — G. A. Sowash. The Anglo-Egyptian Sudan. — M. E. Botham. Islam in Kansu.

Revue des Études arméniennes, t. I, fasc. 2 :

A. Meillet. Les nominatifs-accusatifs arméniens du type *harsn*; — Sur une famille de mots arméniens. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France (*suite*).

Mélanges. J. Artignan. Les plantes de l'antiquité classique : Sisumbrium. — A. S. Les tapis arméniens — Fr. Macler. Notice de deux tétraévangiles arméniens enluminés, de la collection N. Romanoff (Tiflis).

Chronique. A. Meillet. L'État arménien. — Fr. Macler. Union artistique arménienne (Constantinople). — A. Poidebard. Rôle militaire des Arméniens sur le front du Caucase, après la défection de l'armee russe (décembre 1917-novembre 1918).

Comptes rendus. — Bibliographie arménienne, 1914-1919.

Revue du Monde musulman, vol. XXXIX :

L. Massignon. Introduction à l'étude des revendications islamiques. — A. Cabaton. L'Islam aux Indes néerlandaises. — H. L. Rabino. La réorganisation des habous au Maroc. — Ed. Michaux-Bellaire. Les Derqaoua de Tanger. — L. Yelavitch. Les Musulmans de Bosnie-Herzégovine. — A. Abdelaziz. Un chant maghribin : La Qasida de la tête de mort (Ibn Achour). — L. Massignon. Note sur la métrique des Mowashshahât (rythme du tambourin); — Les études islamiques à l'étranger : en Suède. — L. Bouvat La Presse musulmane. — Questions actuelles. — Livres et Revues

Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft, 1920, fasc. 1 :

M. Heepe. Probleme der Bantusprachforschung in geschichtlichem Ueberblick. — P. Leander. Einige hebräische Lautgesetze chronologisch geordnet. — B. Vandenhoff. Die in der Chronographie des Syrers Elias bar Šinaja erwahnten Sonnen- und Mondfinsternisse. — J. Hertel. Die Akhlāq-é hindī und ihre Quellen. — M. Winternitz. Kṛṣṇa-Dramen. — E. Hultzsch. Die Kārikāvalī des Viśvanātha, aus dem Sanskrit übersetzt. — A. Fischer. Qyzyl elma', die Stadt (das Land) der Sehnsucht der

Osmanen. — E. EBELING. Religiöse Texte aus Assur. — I. SCHEFTELOWITZ. Die Stellung der Suparṇa-und Vālakhilya-Hymnen im Ṛgveda; – Die sieben Purorucas. — H. BAUER. Gedankenlose Negationen und Fragewörter im Semitischen: – Die «Löwenherrin» der Amarnabriefe Nrr. 273 und 274. — C. BROCKELMANN. Turkologische Studien. — H. EHELOLF und B. LANDSBERGER. Der altassyrische Kalender.

Kleine Mitteilungen. F. PRAETORIUS. Zu südarabischen Inschriften.

Fasc. 2-3 :

Fr. WELLER. *Yojana* und *li* bei Fa hsien. — P. SCHWARZ. Fānīd und Verwandtes, ein sprachlicher Beitrag zur Geschichte des Zuckers. — H. JACOBI. Einteilung des Tages und Zeitmessung im alten Indien. — R. MIELCK. Zu Canaan's Artikel «Die Wintersaat in Palästina» (Z.D.M.G., 70, 164-178). — J. KIRSTE. Zum Citralakṣaṇa. — Fr. PRAETORIUS. Bemerkungen zu den Psalmen der Benē Qōraḥ. — I. GOLDZIHER. Zum islamischen Bilderverbot. — C. F. SEYBOLD. Nešrī's Notiz über die Eroberung von Vodena-Edessa und Čitroz-Kitros-Pydna durch Bajezīd I. Jildirim 1389; – Zum Namen Dadichi. — E. HULTZSCH. Zu Aśvaghōsha's Saundarananda. — C. MEINHOF. Zu M. Heepe's Aufsatz über Probleme der Bantusprachforschung.

Kleine Mitteilungen. F. PRAETORIUS. Zur althebräischen Inschrift von Gezer.

Wissenschaftlicher Jahresbericht. G. ROEDER. Aegyptologie.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 NOVEMBRE 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mlle Karpelès; Mme Le Lasseur; MM. Allotte de la Fuÿe, Bacot, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Clermont-Ganneau, Danon, Delafosse, Deny, Dumon, Dussaud, Ferrand, Geuthner, Graffin, Hackin, Mayer Lambert, Lartigue, Lefèvre-Pontalis, S. Lévi, Liber, de Lorey, Maître, Meillet, Minorsky, Moret, Ohsumi, Przyluski, Sauvageot, Sidersky, Stern, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. H. Basset, présenté par MM. R. Basset et Deny;
Bobrinsky, présenté par MM. Senart et Goloubew;
F. Cumont, présenté par MM. Senart et Cordier;
O. Ferrer, présenté par MM. Moret et Dupont;
M. Granet, présenté par MM. Moret et Pelliot;
R. Johnston, présenté par MM. Senart et Bouvat;
J. Lartigue, présenté par MM. Senart et Goloubew
Masson-Oursel, présenté par MM. Senart et Lévi;
V. Minorsky, présenté par MM. Huart et Bouvat;
G. Ort, présenté par MM. Moret et Sottas;
Ch. de Polignac, présenté par MM. Senart et Goloubew;
Saleh Khan Loghman, présenté par MM. Huart et Bouvat;
A.-G. de Voisins, présenté par MM. Senart et Goloubew.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. le Président communique une lettre de l'Institut oriental de l'Université de Vienne demandant la reprise de l'échange entre le *Journal asiatique* et la *Wiener Zeitschrift*. Cette demande, appuyée par M. Lefèvre-Pontalis, ministre de France à Vienne, présent à la réunion, est acceptée.

Des propositions d'échange avec la *Revue d'Ethnographie* et le *Journal* de la *Mythic Society* à Bangalore sont acceptées.

Une lettre de M. Vogel annonce la fondation d'une Société orientale néerlandaise à Leide.

M. Pelliot offre à la Société un nouveau fascicule des publications de sa mission : *Le Sûtra des Causes et des Effets* : t. I. *Textes sogdien et chinois*.

Diverses brochures sont offertes par M. Sidersky.

Sur la proposition de M. le Président, M. G. Ferrand est élu rédacteur du *Journal* en remplacement de M. Finot, appelé à la direction de l'École d'Extrême-Orient.

Les autres membres de la Commission du *Journal* sont réélus.

La réunion du 17 juin 1920 n'ayant pas atteint le quorum exigé par la loi, la *Société asiatique* était de nouveau convoquée en Assemblée générale pour le 12 novembre. L'ordre du jour portait : modifications à l'article 3 des statuts. Il est décidé que la cotisation annuelle des membres de la Société ainsi que le prix d'abonnement au *Journal* seront élevés à 40 francs, et que la somme à verser pour le rachat de la cotisation sera portée de 400 à 600 francs.

M. Pelliot fait une communication sur une version chinoise du *Vyākarana* de Khotan. Il montre que cette traduction, exécutée au Kan-sou dans la première moitié du IXe siècle, permet de mieux comprendre les données de la version tibétaine utilisée par Rockhill, et donne en outre des équivalences nouvelles et précises pour un certain nombre de noms chinois et tibétains jusqu'ici inexpliqués.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Le Lasseur; MM. Allotte de la Fuye, Bacot, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Casanova, Clermont-Ganneau, Cœdès, Danon, Deny, Dussaud, Ferrand, Mayer Lambert, Lartigue, Sylvain Lévi, Liber, de Lorey, Macler, Madrolle, Masson-Oursel, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, Polain, Sidersky, Stern, Tchou, *membres.*

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. Haneda Toru, présenté par MM. Pelliot et Sylvain Lévi;
G. de Saint-Victor présenté par MM. Pelliot et Hackin;
H. Le Hardy de Beaulieu présenté par MM. P. Boyer et Lecerf;
S. Reizler, présenté par MM. Cordier et P. Boyer.

M. le Président propose un nouveau tarif pour la vente des publications de la Société; cette proposition est adoptée. Il annonce que le service de la Propagande a décidé de prendre 75 abonnements au *Journal asiatique*, au nouveau prix de 40 francs. Il présente à la Société un manuscrit sur parchemin, provenant du Fayyoum, écrit dans une langue qu'on n'a pu encore identifier, et donne lecture d'une lettre dans laquelle M. J. de Morgan annonce à la Société qu'il lui fait don de ce manuscrit et de plusieurs autres documents. Des remerciements sont votés.

M. le Président entretient ensuite la Société d'une lettre de M. Foucher, relative aux peintures d'Ajanta : elle constitue un mémoire du plus vif intérêt et est destinée au *Journal asiatique*.

M. Coedes presente, au nom de M. Lefèvre-Pontalis, une collection de photographies de bronzes conservés à Bangkok. L'étude de ces bronzes a permis plusieurs identifications, et donnera des renseignements précieux sur l'art bouddhique

M. Sidersky signale une curieuse découverte intéressant l'archéologie, due à Adolphe Carnot. Ce savant avait indiqué un moyen scientifique pour déterminer l'âge d'ossements retirés de la terre, moyen basé sur la quantité plus ou moins grande de *fluor* par rapport aux *phosphates*, rapport augmentant avec la durée du séjour des ossements dans la terre. Une simple analyse chimique utilisant seulement quelques décigrammes de matière permettrait à l'archéologue de déterminer, le cas échéant, l'âge des ossements qu'il aurait mis à jour au cours de ses fouilles, et d'indiquer à quelle époque géologique ils remontent. Le mémoire dans lequel il est question de cette découverte a été inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CXV, p. 243-337.

Des remarques sont faites par M. Clermont-Ganneau, au sujet des travaux d'Armand Gauthier.

M. Sylvain Lévi signale dans le Mahāniddesa, commentaire du Sutta Nipāta incorporé dans le canon pali, une liste de ports dont un certain nombre s'échelonnent sur la côte occidentale de l'Indo-Chine; cette liste vient recouper de manière frappante les indications fournies par Ptolémée.

Des observations sont présentées par MM. Ferrand, Pelliot et Coedès.

M. Liber commente l'inscription judéo-grecque découverte par M. Raymond Weill à Jérusalem et publiée dans la *Revue des Études juives* (t. LXXI, p. 30). Il montre l'importance de ce texte pour l'histoire des auberges de pèlerins, annexées aux temples. Il est tenté d'identifier le Théodotos de l'inscription avec un juif de marque qui vivait à Jérusalem au Ier siècle de l'ère vulgaire, Yonatan b. Ouziel, qui d'après le Talmud, a consacré une certaine somme à une fondation pieuse.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations critiques, et

offre à la Société le tirage à part de son étude sur la *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne,* dans laquelle il a examiné la question. MM. Bourdais, Sidersky et Danon prennent également part à la discussion.

La séance est levée à 6 heures et demie.

FONDATION DE GOEJE.

Communication.

I. Le Conseil de la Fondation, n'ayant subi aucun changement depuis le mois de novembre 1919, est composé comme suit : MM. C. Snouck Hurgronje, *président;* MM. Th. Houtsma, T. J. de Boer, K. Kuiper et C. van Vollenhoven, *secrétaire-trésorier.*

II. Dans l'année 1920, la Fondation a fait paraître chez l'éditeur Brill, à Leyde, sa sixième publication : *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. Goldziher (édition augmentée des conférences faites par l'auteur à Upsal en 1913).

III. Les exemplaires disponibles des six ouvrages publiés par la Fondation sont en vente chez l'éditeur E. J. Brill au profit de la Fondation : n° 1, Reproduction photographique du manuscrit de Leyde de la *Ḥamâsah* d'Al-Buḥturî (1909), au prix de 96 florins hollandais; n° 2, Le *Kitâb al-Fâkhir* d'Al-Mufaḍḍal, publié par C. A. Storey (1915), au prix de 6 florins; n° 3, *Streitschrift des Gazâlî gegen die Bâṭinijja-Sekte,* par I. Goldziher (1916), au prix de 4,50 florins; n° 4, Bar Hebraeus's *Book of the Dove, together with some chapters from his Ethikon,* translated by A. J. Wensinck (1919), au prix de 4,50 florins; n° 5, *De opkomst van het Zaidietische Imamaat in Yemen,* door C. van Arendonk (1919), au prix de 6 florins; n° 6, *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. Goldziher (1920), au prix de 10 florins.

IV. Le prix élevé des frais de publication du n° 6 a obligé le Conseil à disposer par anticipation des revenus de plusieurs années.

Novembre 1920.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE TOME XVI, XI[e] SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

FONDATION DE GOEJE.

Communication.

I. Le Conseil de la Fondation, n'ayant subi aucun changement depuis le mois de novembre 1919, est composé comme suit : MM. C. Snouck Hurgronje, *président;* MM. Th. Houtsma, T. J. de Boer, K. Kuiper et C. van Vollenhoven, *secrétaire-trésorier.*

II. Dans l'année 1920, la Fondation a fait paraître chez l'éditeur Brill, à Leyde, sa sixième publication : *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. Goldziher (édition augmentée des conférences faites par l'auteur à Upsal en 1913).

III. Les exemplaires disponibles des six ouvrages publiés par la Fondation sont en vente chez l'éditeur E. J. Brill au profit de la Fondation : n° 1, Reproduction photographique du manuscrit de Leyde de la *Ḥamâsah* d'Al-Buḥturî (1909), au prix de 96 florins hollandais; n° 2, Le *Kitâb al-Fâkhir* d'Al-Mufaḍḍal, publié par C. A. Storey (1915), au prix de 6 florins; n° 3, *Streitschrift des Gazâli gegen die Bâṭinijja-Sekte,* par I. Goldziher (1916), au prix de 4,50 florins; n° 4, Bar Hebraeus's *Book of the Dove, together with some chapters from his Ethikon,* translated by A. J. Wensinck (1919), au prix de 4,50 florins; n° 5, *De opkomst van het Zaidietische Imamaat in Yemen,* door C. van Arendonk (1919), au prix de 6 florins; n° 6, *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. Goldziher (1920), au prix de 10 florins.

IV. Le prix élevé des frais de publication du n° 6 a obligé le Conseil à disposer par anticipation des revenus de plusieurs années.

Novembre 1920.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVI, XIe SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

Pages.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Le gérant :
G. Ferrand.